

RAPPORT DE GESTION FINANCIÈRE

pour l'exercice 2019

TOME 2

Gestion et comptes détaillés

par centre de profit

2 0 1 9

Sommaire

TOME 1 RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT À L'APPUI DES COMPTES GLOBAUX

Rapport du Conseil d'État à l'appui des comptes

Comptes 2019 : États financiers audités

Résultat synthétique des entités parapubliques

TOME 2 GESTION ET COMPTES DÉTAILLÉS PAR CENTRE DE PROFIT

Message et composition du Conseil d'État

Résultat financier et analytique par centre de profit

Table des matières

TOME 2 GESTION ET COMPTES DÉTAILLÉS PAR CENTRE DE PROFIT

		Pages
Message du Conseil d'État	1.1 Message du Conseil d'État	5
	1.2 Composition du Conseil d'État	7
Gestion et comptes détaillés par centre de profit	2.1 Présentation des informations	9
	2.2 Autorités législatives (AULE)	11
	2.2.1 Grand Conseil (GCNE)	12
	2.2.2 Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC)	18
	2.3 Autorités executive (AUEX)	21
	2.3.1 Synthèse des AUEX	22
	2.3.2 Compte de résultats des AUEX	23
	2.3.3 Chancellerie (SCHA)	24
	2.3.4 Service d'achat, logistique et imprimés (SALI)	31
	2.4 Autorités protection des données et transparence (PPDT)	37
	2.4.1 Autorités protection des données et transparence	38
	2.5 Contrôle cantonal des finances (CCFI)	41
	2.5.1 Contrôle cantonal des finances (CCFI)	42
	2.6 Autorités judiciaires (AUJU)	46
	2.6.1 Compte de résultats des AUJU	47
	2.6.2 Secrétariat général des autorités judiciaires (SGAJ)	49
	2.6.3 Tribunal d'instance (TINS)	52
	2.6.4 Tribunal cantonal (TCAN)	56
	2.6.5 Ministère public (PGMP)	59
	2.7 Département des finances et de la santé (DFS)	62
	2.7.1 Synthèse du DFS	63
	2.7.2 Compte de résultats du DFS	67
	2.7.3 Secrétariat général DFS (SDFS)	68
	2.7.4 Office d'organisation (OORG)	73
	2.7.5 Service financier (SFIN)	77
	2.7.6 Service des contributions (SCCO)	84
	2.7.7 Service de la santé publique (SCSP)	89
	2.7.8 Service des bâtiments (SBAT)	97
	2.7.9 Service informatique entité neuchâteloise (SIEN)	105
	2.7.10 Service des communes (SCOM)	112
	2.7.11 Fonds d'aides aux communes	117
	2.8 Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC)	120
2.8.1 Synthèse du DJSC	121	
2.8.2 Compte de résultats du DJSC	124	
2.8.3 Secrétariat général DJSC (SJSC)	126	
2.8.4 Service de la justice (JUST)	129	
2.8.5 Service pénitentiaire (SPNE)	135	
2.8.6 Service d'accompagnement et hébergement de l'adulte (SAHA)	139	
2.8.7 Service des poursuites et faillites (SEPF)	144	
2.8.8 Police neuchâteloise (PONE)	150	
2.8.9 Centre interrégional de formation policière (CIFPol)	160	
2.8.10 Service sécurité civile et militaire (SSCM)	164	
2.8.11 Service de la culture (SCNE)	171	
2.8.12 Service des sports (SSPO)	178	
2.8.13 Service des ressources humaines (SRHE)	184	
2.8.14 Service juridique (SJEN)	189	
2.8.15 Fonds de protection civile régionale	194	
2.8.16 Fonds contribution remplacement abris PC	197	
2.9 Département de l'éducation et de la famille (DEF)	200	
2.9.1 Synthèse du DEF	201	
2.9.2 Compte de résultats du DEF	206	
2.9.3 Secrétariat général DEF (SDEF)	207	
2.9.4 Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)	214	

2.9.5	Politique familiale et égalité (OPFE)	216
2.9.6	Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	218
2.9.7	Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)	223
2.9.8	Service formation postobligatoire et orientation (SFPO)	227
2.9.9	Lycée Jean-Piaget, Lycée Denis-de-Rougemont et Lycée Blaise-Cendrars	235
2.9.10	Centre formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB)	242
2.9.11	Centre formation professionnelle du Littoral neuchâtelois (CPLN)	247
2.9.12	Centre formation professionnelle des Montagnes neuchâteloises (CIFOM)	254
2.9.13	Centre de formation neuchâtelois pour adultes (CEFNA)	260
2.9.14	Service protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)	264
2.9.15	Fonds structures d'accueil extra-familial	269
2.10	Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)	272
2.10.1	Synthèse du DDTE	273
2.10.2	Compte de résultats du DDTE	276
2.10.3	Secrétariat général DDTE (SDTE)	277
2.10.4	Service de l'aménagement du territoire (SCAT)	282
2.10.5	Service des transports (SCTR)	289
2.10.6	Service des ponts et chaussées (SPCH)	294
2.10.7	Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)	302
2.10.8	Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)	309
2.10.9	Service de l'agriculture (SAGR)	316
2.10.10	Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)	324
2.10.11	Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)	332
2.10.12	Fonds d'aménagement du territoire	340
2.10.13	Fonds des routes communales	343
2.10.14	Fonds cantonal de l'énergie	346
2.10.15	Fonds des eaux	349
2.10.16	Fonds forestier de réserve	352
2.10.17	Fonds de conservation de la forêt	355
2.10.18	Fonds agricole et viticole	357
2.10.19	Fonds des mensurations officielles	360
2.11	Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)	364
2.11.1	Synthèse du DEAS	365
2.11.2	Compte de résultats du DEAS	368
2.11.3	Secrétariat général DEAS (SEAS)	369
2.11.4	Service de l'économie (NECO)	374
2.11.5	Service de l'emploi (SEMP)	381
2.11.6	Service des migrations (SMIG)	388
2.11.7	Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	393
2.11.8	Service de l'action sociale (SASO)	398
2.11.9	Service de la statistique (STAT)	406

I	Message et composition du Conseil d'État
II	Résultat financier et analytique par centre financier

1.1 Message du Conseil d'État

2019 a été une année de réalisations phare et de changements positifs, grâce notamment à la mobilisation de l'ensemble des actrices et des acteurs neuchâtelois. Cette année écoulée a véritablement cristallisé le nouvel élan permettant un déclic pour le Canton de Neuchâtel. Ces douze derniers mois ont vu la concrétisation de plusieurs mesures du Conseil d'État, déjà évoquées dans son programme de législature, qui amélioreront l'attractivité du canton ainsi que sa connectivité à moyen et long terme. Le gouvernement entend redoubler d'efforts pour poursuivre cette dynamique positive.

Un des temps forts de 2019 a sans nul doute été les décisions prises sous la Coupole fédérale le 21 juin dernier. En ce solstice d'été, les Chambres fédérales ont adopté formellement trois projets majeurs pour la valorisation du canton. **La concrétisation de la ligne ferroviaire directe Neuchâtel–La Chaux-de-Fonds et des contournements autoroutiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds** vont permettre une amélioration sans précédent de l'attractivité résidentielle et économique du canton. Ce succès est non seulement le fruit de la stratégie Mobilité 2030 mais aussi celui de la compréhension des acteurs fédéraux des avantages de ces projets pour un ensemble plus vaste que le territoire cantonal, en matière de politique fédérale des transports.

En parallèle, le Conseil d'État a poursuivi la concrétisation de son programme de législature et la conduite des dossiers stratégiques afin, notamment, de renforcer l'attractivité du canton. Fruits d'un travail engagé par le Conseil d'État et ses services depuis de nombreuses années, plusieurs projets d'envergure sont effectivement entrés en phase de finalisation et d'adoption en 2019, par le gouvernement ou par le Grand Conseil.

L'adoption, en février par le Conseil fédéral, du **plan directeur cantonal (PDC)** a validé la stratégie neuchâteloise visant à mieux coordonner le développement urbain. Quelques mois plus tard, le Conseil d'État adoptait les dispositions d'exécution permettant l'entrée en vigueur, au 1^{er} mai, de la **nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT)**. Ces différentes décisions se sont inscrites en aval d'un large processus de consultation et de coordination entre le canton et les communes. Elles visent à donner plus d'attractivité résidentielle et économique à notre territoire dans une perspective de développement durable.

En mars, la **première journée cantonale de la culture** réunissait à La Chaux-de-Fonds plus de 130 participantes et participants. Cette journée de réflexion, tout comme la dizaine de tables rondes tenues en présence des actrices et acteurs culturels, ainsi que des partenaires de l'État, ont permis d'approfondir des thématiques qui seront au cœur de la **révision de la loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles**. La nouvelle base légale permettra de mieux définir les responsabilités de l'État et, respectivement, celles des communes en matière de soutien à la création artistique et à la vie culturelle.

Les réformes fiscales votées par le Grand Conseil lors de la session du mois de mars ont confirmé les changements importants en matière de fiscalité initiés en 2012 déjà. Cette réforme vise à faire de Neuchâtel un canton plus attractif en allégeant la charge fiscale pour toutes les catégories de contribuables. Celles-ci ont été accompagnées de la dernière étape de la réforme de la

péréquation financière intercommunale, avec la refonte complète du volet de péréquation des charges. Cet instrument qui contribue de façon importante à la cohésion et aux liens de solidarité à l'intérieur du canton a ainsi été modernisé et adapté au contexte politique et financier actuel.

En mai, le Conseil d'État concrétisait la nouvelle organisation hospitalière en promulguant la **loi sur le Réseau hospitalier neuchâtelois (LRHNe)**, marquant ainsi le lancement des travaux de mise en œuvre du nouvel RHNe. Le Conseil d'État a procédé à cette promulgation après avoir enregistré le retrait de l'initiative « Pour une maternité dans les Montagnes neuchâteloises ». Il a également veillé à ce que la transition vers le RHNe puisse être réalisée sans heurt, afin de garantir la stabilité nécessaire au bon fonctionnement de l'institution.

En mai toujours, la **réforme des prestations sociales** a été acceptée à l'unanimité par les député-e-s au Grand Conseil. Grâce à cette réforme, le Conseil d'État repense en profondeur les prestations sociales cantonales en centrant la réflexion sur les besoins des usagers et usagers. Le projet s'articule en quatre étapes, déployées entre 2019 et 2021.

En mai encore, le **dispositif de maîtrise des finances a été fondamentalement revu** par le Grand Conseil. Outre la règle de l'équilibre pour le compte de résultat, il prévoit désormais une obligation d'amortir régulièrement le découvert constaté au bilan. Une part minimale des ressources de l'État doit désormais être consacrée à l'investissement et plus de 200 millions de francs ont été portés en réserves (réserve de lissage des recettes fiscales et réserve de politique conjoncturelle) pour permettre de mieux faire face aux fluctuations à venir de la conjoncture.

Tel qu'annoncé dans son programme de législature, le Conseil d'État a adopté un **programme d'impulsion et de transformations**. Présenté en juin au Grand Conseil, ce projet doit stimuler l'investissement et permettre la mise en œuvre de réformes essentielles. Destiné au financement de dépenses extraordinaires et limitées dans le temps, ce programme se présente sous la forme de crédits d'engagement couvrant la période 2019-2025. Ce programme prévoit, notamment, d'engager sans délai les travaux préparatoires en vue de la construction d'un **nouveau bâtiment destiné à l'Université de Neuchâtel**. Connu sous le nom provisoire de « UniHub », ce bâtiment permettra de regrouper des activités d'enseignement et de recherche, aujourd'hui dispersées dans plusieurs lieux en Ville de Neuchâtel. Compte tenu du projet Mobilité 2030, le site sera accessible rapidement et profitera à l'ensemble des Neuchâteloises et Neuchâtelois ! Le projet bénéficiera d'une importante aide financière de la Confédération. L'implantation est prévue sur l'emplacement de l'ancienne salle Panespo.

L'année 2019 a par ailleurs été marquée par plusieurs événements importants comme la grève des femmes du 14 juin. Plus de 500 personnes de la fonction publique ont participé d'une manière ou d'une autre à cette manifestation. Il tient à cœur au Conseil d'État de promouvoir et de garantir l'égalité des genres et des chances, notamment au sein de l'administration cantonale neuchâteloise. Cette politique porte ses fruits puisqu'au

cours de l'année 2019, six femmes ont été désignées en tant que cheffe d'office ou cheffe de service.

À la fin novembre, le Conseil d'État adoptait un **plan d'action en matière d'éducation numérique**. Les nouvelles technologies modifient notre rapport au monde et impliquent des changements et adaptations importants, à l'école obligatoire, dans les lycées et les écoles professionnelles. Le gouvernement souhaite désormais investir dans l'éducation numérique et préparer les jeunes Neuchâteloises et Neuchâtelois à devenir les citoyennes et citoyens de demain. Le programme cantonal portant sur l'éducation numérique vise à prendre en compte les enjeux de la numérisation de la société dans son ensemble.

Dans le prolongement de ces nombreuses réformes positives abouties dans le courant de l'année 2019, le Conseil d'État a présenté un **budget du compte de résultats 2020 bénéficiaire**. Sans la crise sanitaire qui affecte les structures sociales, économiques et institutionnelles sur l'ensemble de la planète, la perspective annoncée de voir le canton retrouver un équilibre budgétaire aurait ainsi été concrétisée avant la fin de la législature, comme le Conseil d'État s'y était engagé. Le plan financier 2021-2023 montre toutefois que la poursuite des réformes et d'une gestion rigoureuse s'impose pour donner un caractère durable à cet assainissement des finances cantonales. Les effets de la crise précitée, qui se feront sentir au moins durant les exercices 2020 et 2021, ne feront que renforcer cette nécessité.

À relever également qu'au cours de l'année 2019, le Canton de Neuchâtel enregistrait **une baisse marquée du chômage** – la plus importante en comparaison intercantonale – et la baisse simultanée du recours à l'aide sociale. En moyenne annuelle, le taux de chômage neuchâtelois s'élevait à 3,5% en 2019 (alors qu'il se montait à 4,5% en 2018 et même à 5,6% en 2017).

Le Canton de Neuchâtel a vu plusieurs projets décisifs aboutir dans le courant de l'année 2019. Fiscalité, péréquation, mobilité, économie, aménagement du territoire, formation, culture sont autant de thèmes qui participent à une dynamique positive du canton grâce aux réformes réalisées ou en cours de réalisation ; autant de projets qui renforcent de manière durable l'attractivité de notre canton et notamment son attractivité résidentielle. La nouvelle fonction de délégué à la domiciliation créée par le Conseil d'État au mois d'octobre concrétise la volonté marquée du gouvernement de déployer une stratégie de promotion de la domiciliation pour les années à venir.

Enfin, au-delà d'illustrer les grandes lignes de l'activité 2019 et de ses jalons législatifs, ce message est également l'occasion pour le Conseil d'État de saluer la qualité du travail des collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale et de remercier le Grand Conseil du soutien accordé aux projets qui lui ont été soumis. Ces résultats positifs sont l'aboutissement d'un travail collectif et des importants efforts consentis. Ils permettent de construire l'avenir de notre canton avec optimisme. Le Conseil d'État se réjouit de pouvoir compter sur chacune et chacun pour œuvrer au renforcement de l'attractivité du canton et à son rayonnement par la promotion de ses avancées et réussites.

Au nom du Conseil d'État :

Le président,	La chancelière,
A. Ribaux	S. Despland

1.2 Composition du Conseil d'État

PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT

Du 1^{er} janvier au 31 mai 2019 :

M. Laurent Kurth, président
M. Alain Ribaux, vice-président

Dès le 1^{er} juin 2019 :

M. Alain Ribaux, vice-président
Mme Monika Maire-Hefti, vice-présidente

RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS

*Département des finances
et de la santé (DFS) :*

M. Laurent Kurth
Suppléant : M. Alain Ribaux

*Département de la justice, de la sécurité
et de la culture (DJSC) :*

M. Alain Ribaux
Suppléant : M. Jean-Nathanaël Karakash

*Département de l'éducation
et de la famille (DEF) :*

Mme Monika Maire-Hefti
Suppléant : M. Laurent Favre

*Département du développement territorial
et de l'environnement (DDTE) :*

M. Laurent Favre
Suppléant : M. Laurent Kurth

*Département de l'économie et de
l'action sociale*

M. Jean-Nathanaël Karakash
Suppléante : Mme Monika Maire-Hefti

Chancellerie (SCHA)

Mme Séverine Despland, chancelière d'État
Monsieur Pascal Fontana, vice-chancelier

I Message et composition du Conseil d'État

II

**Résultat financier et analytique par
centre financier**

2.1 Présentation des informations

Structure de présentation du rapport de gestion financière – Tome 2 Dès l'exercice 2018, le rapport de gestion ainsi que le rapport de gestion financière sont fusionnés en un seul document composé de deux tomes.

Alors que le tome 1 a pour vocation de présenter les comptes selon une vision globale de l'État, le tome 2 présente une vision plus fine de la gestion de l'État et des comptes détaillés (financiers et analytiques) par centres de profit. Il a ainsi été décidé d'extraire la partie détaillée des comptes du tome 1, afin de réduire le volume de celui-ci et d'améliorer le confort pour la lecture et la recherche des informations détaillées.

Structure de présentation du rapport de gestion financière – Tome 2 Le tome 2 du rapport de gestion financière est structuré en deux parties. La première partie concerne le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui de la gestion et des comptes détaillés. Elle est composée d'un message politique et institutionnel du Conseil d'État relatif à l'activité de l'année.

La deuxième partie présente le résultat financier et analytique par centre de profit au travers de fiches standardisés. Des synthèses des événements marquants par département sont également présentées en introduction de chaque département. À noter que les autorités qui disposent de leur propre rapport de gestion (Contrôle cantonal des finances, Autorités de protection des données et de la transparence, Autorités judiciaires et Autorités législatives) ne font pas l'objet d'une synthèse.

Par ailleurs, dès 2019, en plus des synthèses par département, un compte de résultats commenté par département est fourni pour les départements composés de plus de deux centres de profits.

Fiches standardisées par centres de profit Le Tome 2 se compose de l'ensemble des fiches standardisées par centre de profit présentées par département. Pour rappel, l'appellation « centre de profit » provient du jargon technique SAP et correspond en règle générale à une unité administrative de l'État (service ou office). Pour être précis, nous devrions plutôt parler de « groupes de centres de profit » puisque les informations d'une fiche concernent parfois plusieurs entités. En effet, à titre d'exemple, citons les trois lycées cantonaux (Blaise-Cendrars, Jean-Piaget, Denis-de-Rougemont) qui sont regroupés sur une seule et même fiche (au DEF) sous l'intitulé « Lycées ». Les fonds appartenant à l'État sont également considérés comme des centres de profit à part entière et font donc l'objet d'une fiche pour chacun d'eux.

Les informations figurant dans les fiches standardisées s'organisent autour de trois volets.

Dimension managériale Les explications figurant au début des fiches reprennent en grande partie les missions, l'organisation et les accords de prestations (MOP) définies au sein des services, notamment au travers du projet GestionNE. La description du contexte actuel et futur ainsi que les activités, les réalisations et fait marquant de l'année permettent de fournir des informations relatives aux enjeux propres à certains domaines d'activités.

Dimension financière et des ressources humaines Les données financières du compte de résultats sont présentées de manière agrégée par groupes de natures comptables à deux positions conformément à la définition des crédits dans la LFinEC et au nouveau plan comptable MCH2. Des explications complémentaires des services sur les principales charges et principaux revenus figurant dans les comptes 2019, ainsi que leurs variations significatives par rapport au passé (comptes 2018 et budget 2019), figurent en regard de ce tableau de synthèse. À noter que certains biais subsistent dans la comparaison entre le budget et les comptes 2019 des imputations internes (39/49) des centres de profits, en raison de facturations internes prévues au budget mais non réalisées dans les comptes. Ceci n'a toutefois aucun impact sur le résultat de l'État.

Des données relatives au nombre de postes (personnes) à temps partiel ou à plein temps (effectif unitaire) ainsi que les emplois équivalents plein temps (EPT) par centre de profit sont indiquées sous le tableau du compte de résultats, pour autant que le centre de profit dispose bel et bien de personnel, ce qui n'est par exemple pas le cas pour les centres de profit relatifs à des fonds. Les données présentées correspondent au personnel

administratif et technique. Les apprentis et les stagiaires ainsi que les enseignants du secondaire 2, les rentiers et les personnes au bénéfice d'un contrat de travail occasionnel à l'heure ne sont pas comptés. Pour les Autorités judiciaires, des données supplémentaires correspondant à l'effectif des magistrats par centre de profit sont présentées.

Un compte des investissements est également présenté par projet. Ainsi, contrairement à l'exercice 2018, la fiche par centre de profit ne présente plus les *projets gérés par crédit d'engagement*, qui pouvaient impacter à la fois le compte des investissements et le compte de résultats. En effet, un inventaire des projets gérés par crédit d'engagement est directement fourni dans le tome 1 du rapport de gestion financière (chapitre 1.7.3).

Dimension analytique Les fiches présentent ensuite les groupes de prestations qui ont été définis pour chaque centre de profit au travers de la comptabilité analytique. Actuellement, ces groupes de prestations comprennent uniquement les charges et revenus qui sont directement imputables aux prestations. En effet, les déversements analytiques des parts de charges provenant des services centraux et celles qui sont au niveau des centres de coûts ne sont pas encore opérationnels.

Malgré l'absence de coûts analytiques complets (qui seront opérationnels dès 2020), il a tout de même été décidé de présenter ces informations afin de se familiariser avec ces nouvelles notions. À ce stade, les données ne comprennent que les charges et revenus directement incorporables aux prestations, ce qui ne permet par conséquent pas de se faire une idée précise du coût des différents groupes de prestations.

D'autres tableaux présentent encore certaines charges et certains revenus qui ne sont pas incorporables aux prestations.

2.2 Autorités législatives (AULE)

GCNE Grand Conseil
SGGC Secrétariat général du Grand Conseil

2.2.1 Grand Conseil (GCNE)

Missions principales

Ne s'applique pas.

Évolution de l'environnement et des tâches

Ne s'applique pas.

Activités et réalisations

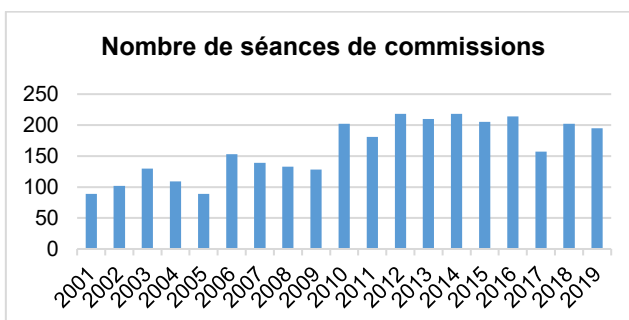
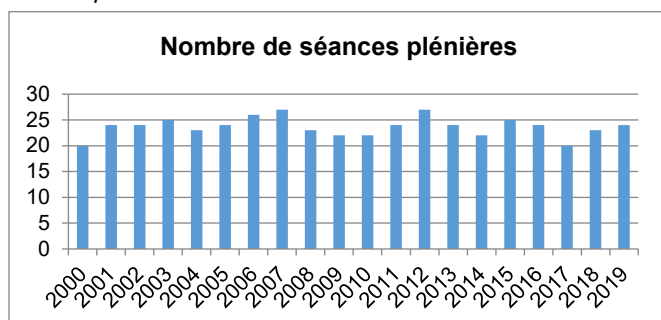
Présidence du Grand Conseil :

La présidence a été assumée, jusqu'au 28 mai, par M. François Konrad (SolidaritéS), domicilié à Neuchâtel, puis par M. Marc-André Nardin (LR), domicilié à La Chaux-de-Fonds.

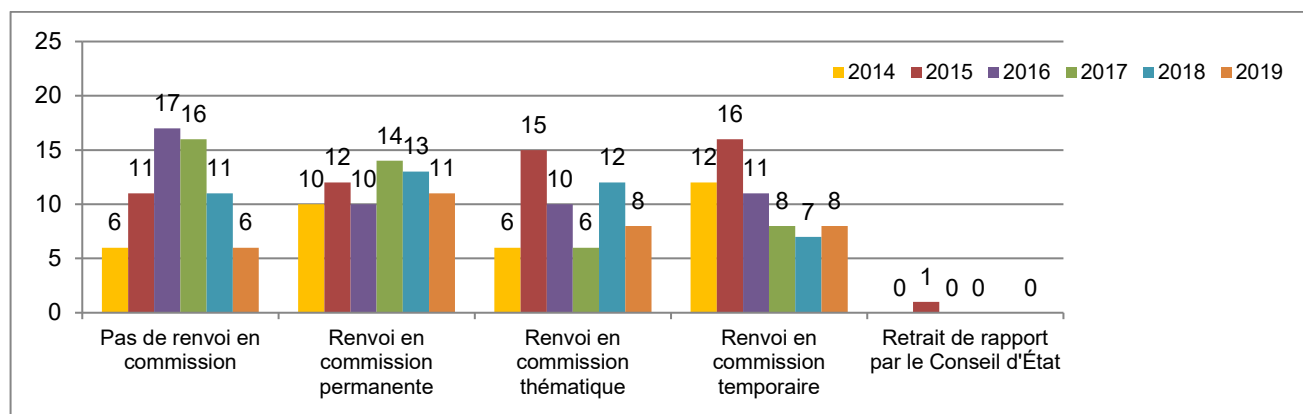
Chiffres clés de l'année 2019 :

- **10 sessions** réparties sur 24 séances (*année précédente 23*), totalisant 87h30 heures de débats.
- **195 séances d'organes du Grand Conseil** (*année précédente 202*), dont :
 - 119 séances (*année précédente 120*) d'organes permanents (bureau du Grand Conseil, commissions et sous-commissions), la commission la plus active ayant été la commission des finances avec 18 séances,
 - 45 séances (*année précédente 40*) de commissions thématiques
 - 31 séances (*année précédente 42*) de commissions temporaires

Historique :

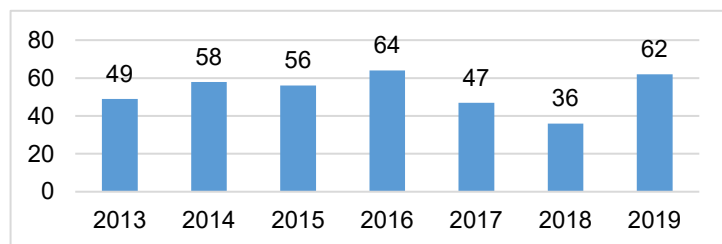


- **28 mutations** au sein du Grand Conseil : 13 remplacements de député-e-s démissionnaires ; 15 remplacements de député-e-s suppléant-e-s, dont 11 ayant accédé à la fonction de député-e et 4 démissionnaires.
- **33 rapports déposés par le Conseil d'État**, examinés par le Grand Conseil selon la procédure suivante :



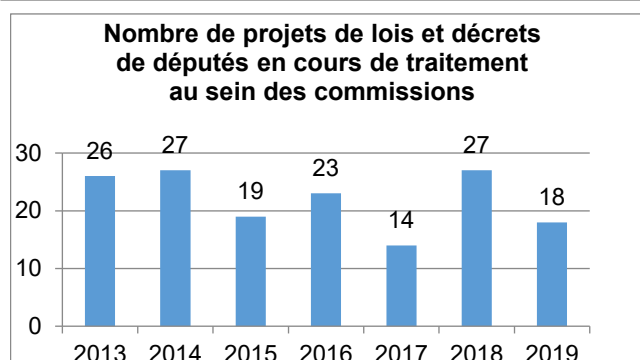
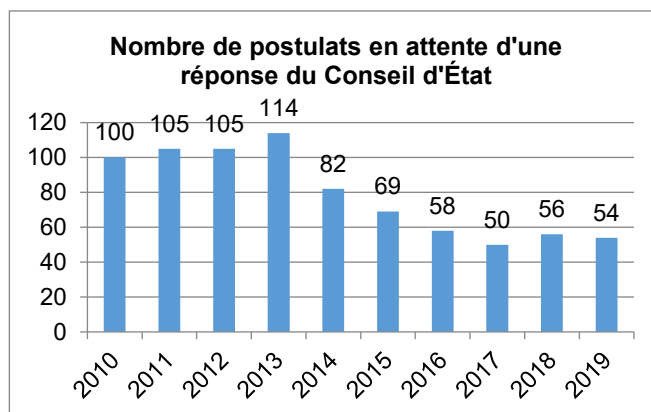
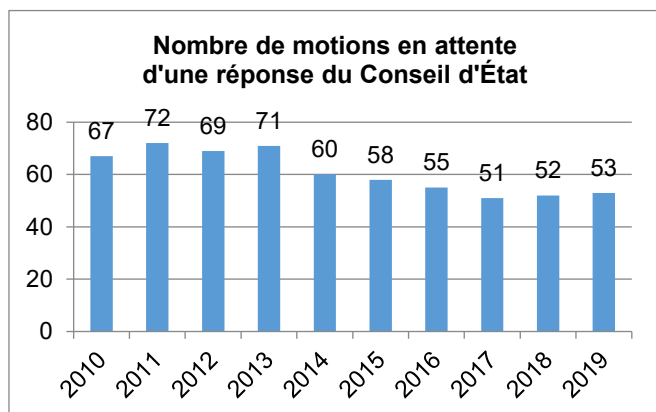
- **56 rapports déposés par des commissions parlementaires**, dont 34 suite à l'examen de rapports du Conseil d'État et 22 sur d'autres objets.

– 62 projets de lois et décrets adoptés par le Grand Conseil :



– 148 interventions déposées – 40 interventions acceptées – 141 interventions classées :

Types d'objets	Déposés	Acceptés	Refusés ou retirés	Traités ou classés
Questions	44	–	1	43
Interpellations	34	–	–	36
Motions et motions populaires	24	15	4	14
Postulats	19	19	5	21
Recommandations	4	3	–	3
Résolutions	7	3	3	–
Projets de lois et de décrets	16	–	–	8
TOTAL (année précédente)	148 (168)	40 (28)	13 (18)	125 (129)
			141 (147)	



Liens utiles :

Composition du parlement :

<https://www.ne.ch/autorites/GC/composition/Pages/accueil.aspx>

Sessions :

<https://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/Pages/oj-rapports.aspx>

Objets :

<https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Pages/accueil.aspx>

Lois et décrets adoptés :

https://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/Pages/Lois_decrets_adoptes.aspx

NB : les statistiques présentées ci-dessus font état de la situation au 31 décembre.

Indemnités de présence Montants versés	Année 2019	Année 2018	Année 2017 ¹⁾	Année 2016	Année 2015	Année 2014
Sessions	514'605.–	482'138.–	434'850.–	530'150.–	539'100.–	486'650.–
Séances de groupes	375'131.–	362'895.–	339'592.–	419'550.–	398'800.–	422'400.–
Commissions parlementaires	358'242.–	367'771.–	265'921.–	392'400.–	374'325.–	398'900.–
Représentations	8'385.–	12'285.–	17'620.–	17'000.–	34'800.–	27'000.–
Total	1'256'363.–	1'225'089.–	1'057'983.–	1'359'100.–	1'347'025.–	1'334'950.–

Indemnités de déplacement Montants versés	Année 2019	Année 2018 ²⁾	Année 2017 ¹⁾	Année 2016	Année 2015	Année 2014
	107'626.–	106'416.–	111'057.–	156'664.–	148'746.–	176'940.–

¹⁾ 2017 : année électorale, et par conséquent nombre restreint de sessions et de séances de commissions.

²⁾ Dès 2018 : indemnités de déplacement de 60 cts/km en lieu et place de 70 cts/km.

Évènementiel

Visite

- Dans le cadre des relations conviviales qu'entretient le parlement neuchâtelois avec ceux des autres cantons de Suisse, le bureau du Grand Conseil a reçu une délégation de ses homologues vaudois en date du 7 mars.

Autres manifestations

- La 56^e Réunion des Bureaux des Grands Conseils de Suisse romande, de Berne et du Tessin s'est déroulée les 27 et 28 septembre à Lausanne, sur le thème « Gestion des interventions parlementaires ». Le président en charge ainsi que le président sortant y ont participé.
- Une délégation du Grand Conseil s'est rendue les 6 et 7 septembre à Stans pour l'Assemblée générale annuelle de la Société suisse pour les questions parlementaires (SSP), sur le thème « Les parlements doivent-ils influencer sur le contenu des ordonnances de l'exécutif ? ».
- En date du 8 novembre, la réunion annuelle des présidents et vice-présidents des parlements cantonaux de Suisse s'est déroulée à Schwyz. N'étant pas disponibles, ni le président, ni le 1^{er} vice-président du Grand Conseil n'y ont participé.
- Une délégation de la commission Santé a, quant à elle, participé à une journée organisée par la Conférence législative intercantonale (CLI) et la Conférence des secrétaires de parlements (KoRa-COSEC), le 29 novembre, à Zurich, sur le thème « Portée et limites de la gouvernance parlementaire et de la supervision des autres organismes publics, notamment les sociétés anonymes ayant leur siège dans les cantons, comme les hôpitaux ».

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'665'170	1'819'000	1'648'229	-170'771	-9.4%	-16'941	-1.0%
30 Charges de personnel	1'460'472	1'583'000	1'463'484	-119'516	-7.5%	+3'012	+0.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	196'135	229'000	178'381	-50'619	-22.1%	-17'754	-9.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	6'564	7'000	6'364	-636	-9.1%	-200	-3.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'000	0	0	0	--	-2'000	-100.0%
Résultat d'exploitation	-1'665'170	-1'819'000	-1'648'229	+170'771	+9.4%	+16'941	+1.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'665'170	-1'819'000	-1'648'229	+170'771	+9.4%	+16'941	+1.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'665'170	-1'819'000	-1'648'229	+170'771	+9.4%	+16'941	+1.0%

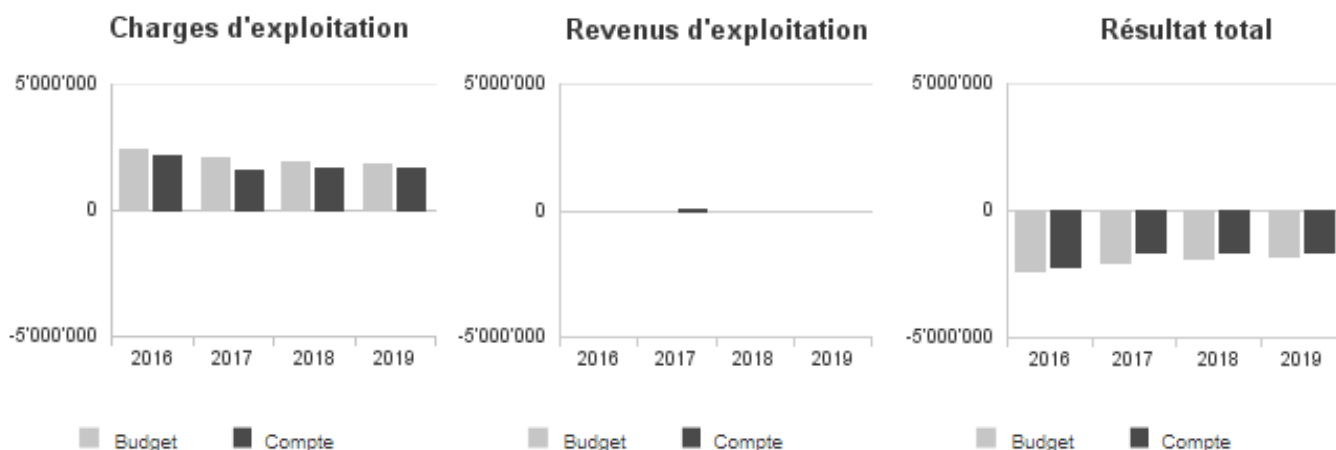
Commentaires

Groupe de natures comptables 30 : En 2019 comme l'année précédente, plusieurs séances du Grand Conseil ont été supprimées ou écourtées, ce qui a généré de sensibles économies par rapport au budget des jetons de présence et des séances de groupes. Quant aux séances de commissions, elles ont été un peu moins nombreuses et ont, plus souvent qu'auparavant, duré moins de deux heures, les jetons de présence étant dans ce cas réduits de moitié.

Groupe de natures comptables 31 : Là également, le constat de l'année précédente est toujours de mise : les séances plénières supprimées ou écourtées ont permis d'économiser une part des frais de déplacement des membres du Grand Conseil et des montants relatifs à la régie de la salle du Grand Conseil. Par ailleurs, la stricte limitation des dépenses de tous ordres a été maintenue.

Groupe de natures comptables 36 : Contributions annuelles versées à des institutions intercantionales dont le Grand Conseil neuchâtelois est membre : Bureau interparlementaire de contrôle (BIC), Forum interparlementaire romand (FIR), Société suisse pour les questions parlementaires (SSP), Conférence des secrétaires de parlements (KoRa-Cosec).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Députation (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	126'850	93'106
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	126'850	93'106

Commentaires

Le montant figurant dans le groupe de prestations "Députation" est constitué de dépenses qui ne concernent directement ni les sessions ni les commissions parlementaires. Il s'agit des indemnités informatiques, des indemnités de représentation de la présidence et de frais divers. Les sources d'économies sont celles évoquées au chapitre précédent "Résultat financier".

Sessions (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	1'064'600	993'902
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	1'064'600	993'902

Commentaires

Frais relatifs aux sessions : indemnités versées aux membres du Grand Conseil pour les séances de groupes et sessions, régie et entretien du système informatique de la salle du Grand Conseil, diffusion et archives audiovisuelles des sessions, frais divers. Les sources d'économies sont celles évoquées au chapitre précédent "Résultat financier".

Commissions (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	482'550	428'736
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	482'550	428'736

Commentaires

Frais relatifs aux organes du Grand Conseil (Bureau, commissions, sous-commissions) : indemnités versées à leurs membres, mandats confiés à des tiers, boissons, collations et repas. Les sources d'économies sont celles évoquées au chapitre précédent "Résultat financier".

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Contribution à des instit. intercant.	5'064	7'000	6'364
Total charges (+) / revenus (-) nets	5'064	7'000	6'364

Commentaires

Contributions annuelles versées à des institutions intercantionales dont le Grand Conseil neuchâtelois est membre : BIC, FIR, SSP, KoRa-Cosec.

2.2.2 Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC)

Missions principales

Le secrétariat général du Grand Conseil assiste le parlement et ses organes dans l'exercice de leurs missions.

Il leur assure le soutien logistique, renseigne leurs membres sur les aspects procéduraux de leur activité parlementaire et assume les autres tâches qui lui sont attribuées par la loi.

Il est chargé notamment de planifier et d'organiser les sessions ainsi que les séances de ses organes, d'en exécuter les travaux de secrétariat et la rédaction des procès-verbaux, d'informer le public via Internet sur les travaux du parlement, de pourvoir à l'enregistrement audiovisuel des sessions et de publier le Bulletin des délibérations du Grand Conseil, d'assurer le soutien du président du Grand Conseil lors de manifestations et de représentations, de préparer le projet de budget et de produire les comptes, de gérer, conserver et archiver les actes et la documentation du Grand Conseil et de ses organes.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le secrétariat général du Grand Conseil fournit en faveur du Grand Conseil, de ses organes et de ses membres les prestations inscrites aux articles 47, 48, 103 à 116 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC).

Les réflexions ont débuté, quant aux innovations susceptibles d'être apportées dès le début de la prochaine législature, notamment en matière d'actualisation d'applications informatiques existantes ou de développement de nouvelles applications. La gestion des projets y relatifs se poursuivra en 2020, en vue de les rendre opérationnels au printemps 2021.

Activités et réalisations

Les prestations fournies par le secrétariat général du Grand Conseil sont, par essence, générées par les activités et réalisations du parlement neuchâtelois, relatées au chapitre « Grand Conseil (GCNE) », en pages précédentes du présent rapport. L'année 2019 a été une année moyenne en termes de volume et de complexité des tâches de tous ordres, effectuées à l'intention du Grand Conseil et de ses organes.

La transition vers les nouveaux outils budgétaires et comptables SAP et SIGE s'est poursuivie tout au long de l'année 2019 au sein de l'administration cantonale. Le secrétariat général du Grand Conseil s'est adapté aux nouveaux processus au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

La préparation des élections judiciaires générales de 2020 a débuté en milieu d'année déjà ; les tâches les plus conséquentes, relatives à ce dossier, seront réalisées au premier semestre de l'année 2020.

Aucun autre fait marquant n'est à signaler.

Résultat financier
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	997'650	1'040'596	1'011'403	-29'193	-2.8%	+13'753	+1.4%
30 Charges de personnel	994'730	1'032'596	1'008'146	-24'450	-2.4%	+13'415	+1.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'920	8'000	3'258	-4'742	-59.3%	+338	+11.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-997'650	-1'040'596	-1'011'403	+29'193	+2.8%	-13'753	-1.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-997'650	-1'040'596	-1'011'403	+29'193	+2.8%	-13'753	-1.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-997'650	-1'040'596	-1'011'403	+29'193	+2.8%	-13'753	-1.4%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	11.00	11.00	11.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	8.20	8.20	7.70	-0.50	-6.1%	-0.50	-6.1%

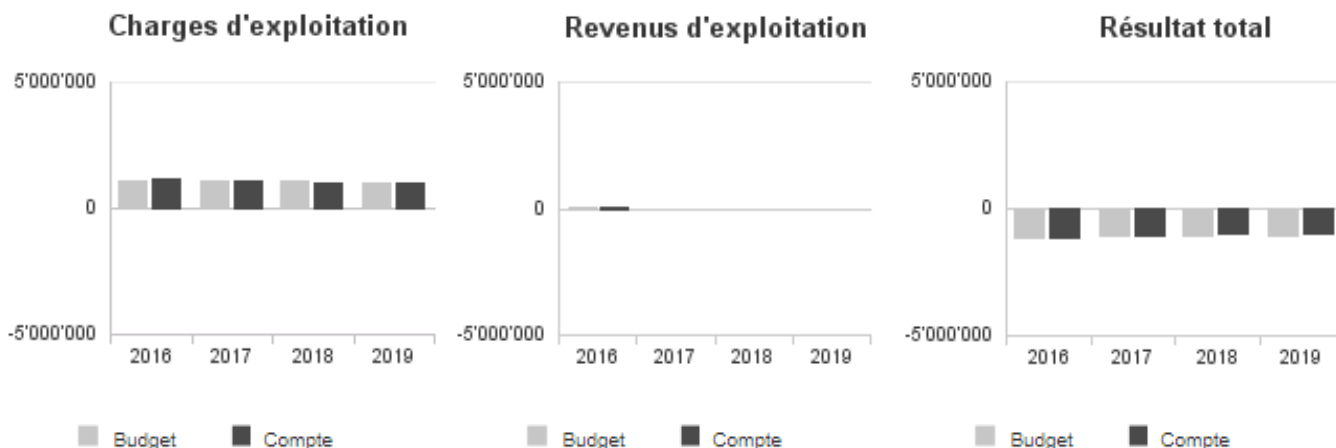
Commentaires

Groupe de natures comptables 30 : L'économie est due aux mouvements de personnel au sein du secrétariat.

Groupe de natures comptables 31 : La recherche permanente d'économies a abouti à contenir les dépenses à leur plus bas niveau. Par ailleurs, la participation du personnel du secrétariat général à des cours professionnels externes, ainsi qu'à des événements tels qu'assemblées ou séminaires organisés par des institutions intercantionales a été peu importante cette année. Il y a donc eu peu dépenses en matière de frais d'inscription, de déplacements, repas et nuitées.

Personnel administratif, effectif et nombre d'EPT : aucune réelle modification n'a eu lieu en 2019. La différence mentionnée ci-dessus (-0,5 EPT) s'explique par la vacance temporaire d'un poste suite à l'incapacité de travail d'une collaboratrice du SGGC.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Députation (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	1'000	2'208
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	1'000	2'208

Commentaires

Frais de déplacements, de repas et d'hébergement, notamment lors d'assemblées, de séminaires et autres séances d'institutions intercantionales (SSP, KoRa-Cosec, etc.).

Sessions (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	3'000	0
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	3'000	0

Commentaires

Cette année, il n'y a eu aucun frais à charge du secrétariat général pour les sessions du Grand Conseil.

Commissions (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	1'000	164
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	1'000	164

Commentaires

Frais de déplacements des assistantes parlementaires pour des séances décentralisées de commissions parlementaires.

2.3 Autorités exécutives (AUEX)

Synthèse des AUEX
Compte de résultats des AUEX

SCHA Chancellerie d'État
SALI Service d'achat, logistique et imprimés

2.3.1 Synthèse des AUEx

L'année 2019 a notamment été marquée par les travaux liés à la réalisation des objectifs stratégiques fixés dans le Programme de législation 2018-2021 du Conseil d'État, ainsi que par le Programme des réformes de l'État. Les projets qui en découlent ont eu un impact important sur la chancellerie d'État puisqu'ils touchent aussi bien la chancellerie (SCHA) que le service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI).

Au niveau du Programme des réformes de l'État, la chancellerie d'État a été impactée par les projets liés à ConduiteNE, AccueilNE et SIGE. ConduiteNE a pour objectif de mettre en place un système de conduite stratégique et politique pour l'État, permettant une conduite cohérente de ses actions et orientée par des objectifs à long terme. Il se fonde sur une série d'outils dynamiques qui interagissent entre eux. 2019 a été l'occasion de poursuivre le développement des cockpits, outils permettant un pilotage à l'aide d'indicateurs et de représentations graphiques dynamiques. Le cockpit de la chancellerie d'État a ainsi été mis en place et un cockpit de département est en cours de finalisation. En parallèle, des travaux ont eu lieu pour mettre à disposition des services des indicateurs RH, en attendant le développement de véritables cockpits. Cette année a aussi permis de faire un bilan de la nouvelle mouture du rapport de gestion et de gestion financière après le premier exercice de 2018 et d'y apporter les modifications nécessaires. De son côté, AccueilNE a pour objectifs d'adapter l'accueil des usagères et usagers au monde moderne, de s'assurer que les prestations soient délivrées avec les technologies les plus récentes et de diminuer les relations avec les citoyennes et citoyens par les moyens conventionnels (guichet physique, téléphone). L'année écoulée a vu l'élaboration d'une charte pour un accueil de qualité. Cette dernière a été mise en test auprès de plusieurs services pilotes dans l'ensemble des départements. Elle sera déployée en 2020 au sein de l'ensemble de l'administration cantonale. Du côté du Guichet unique, le développement de nouvelles prestations à l'attention tant des citoyennes et citoyens que des entreprises s'est poursuivi dans différents domaines tels que le contrôle des habitant-e-s ou la mobilité. Enfin, dans le cadre du projet SIGE, le SALI a vécu une année 2019 charnière avec la mise en production de la centralisation des factures au 1^{er} juin et la centralisation des commandes d'achat dès le 1^{er} septembre. Le nouveau mode de traitement des factures implique une numérisation centralisée de ses dernières au SALI, permettant une automatisation du processus. Quant au second volet, il s'agit d'une gestion optimisée des achats. Lancée en 2010, cette politique ambitieuse vise une plus grande coordination des achats, par le biais d'une gestion administrative centralisée qui facilitera la mise en place de stratégies et de contrats-cadres. Ainsi, de la commande d'achat au paiement des factures, toutes les opérations sont maintenant gérées de manière électronique. Ces deux dernières phases viennent finaliser la refonte du système d'information et de gestion de l'État de Neuchâtel (SIGE), introduit par étapes dès janvier 2018.

Le domaine des droits politiques a été sollicité par l'organisation des élections fédérales mais aussi par le développement de la nouvelle solution de gestion des scrutins, réalisée en collaboration avec les communes, et utilisée pour la première fois lors de la votation fédérale du mois de mai. Quant au vote électronique, il a connu un arrêt abrupt des tests suite à la découverte de failles dans le

système de La Poste, ce qui a engendré une forte médiatisation du sujet tout au long de l'année.

Finalement, il y a lieu de relever qu'après l'exposition médiatique à laquelle a été soumise la direction de la chancellerie d'État en lien avec son importante réorganisation, l'entité a retrouvé sa sérénité, ce qui lui a permis de maintenir le niveau de qualité qui est attendu d'elle dans la délivrance de ses prestations. Cela a été rendu possible grâce au fort engagement et à l'état d'esprit constructif de l'ensemble du personnel. À l'issue de l'analyse menée par un mandataire externe, les constats ont permis d'écarter les accusations de mobbing et de harcèlement qui avaient été formulées. Les mesures prises, proposées par les collaboratrices et collaborateurs, relèvent de l'organisation de travail. Elles découlent plus particulièrement de demandes de clarification suite au passage à un mode de management libéré dans le domaine des relations extérieures et de la communication, qui, pour rappel, est la première entité de l'administration cantonale à fonctionner selon ce nouveau principe.

2.3.2 Compte de résultats des AUEx

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019 CHF	%	Écart C2019 - C2018 CHF	%
Revenus d'exploitation	2'506'536	3'575'100	2'057'917	-1'517'183	-42.4%	-448'619	-17.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'590'861	2'429'000	1'716'731	-712'269	-29.3%	+125'869	+7.9%
43 Revenus divers	67'375	80'000	65'474	-14'526	-18.2%	-1'901	-2.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	848'301	1'066'100	275'713	-790'387	-74.1%	-572'588	-67.5%
Charges d'exploitation	16'928'645	20'315'900	15'243'821	-5'072'079	-25.0%	-1'684'824	-10.0%
30 Charges de personnel	6'299'686	7'893'551	4'090'787	-3'802'764	-48.2%	-2'208'899	-35.1%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	9'522'872	11'461'200	10'218'528	-1'242'672	-10.8%	+695'657	+7.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	313'709	329'149	313'709	-15'440	-4.7%	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	773'879	612'000	609'741	-2'259	-0.4%	-164'138	-21.2%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	18'500	20'000	11'056	-8'944	-44.7%	-7'444	-40.2%
Résultat d'exploitation	-14'422'109	-16'740'800	-13'185'904	+3'554'896	+21.2%	+1'236'205	+8.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-14'422'109	-16'740'800	-13'185'904	+3'554'896	+21.2%	+1'236'205	+8.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-14'422'109	-16'740'800	-13'185'904	+3'554'896	+21.2%	+1'236'205	+8.6%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	38.00	41.00	41.00	0.00	0.0%	+3.00	+7.9%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	32.00	35.10	34.50	-0.60	-1.7%	+2.50	+7.8%
Conseil d'État							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%

Commentaires

Dans les taxes (groupe 42), la baisse des revenus est principalement liée à la diminution des commandes des clients externes pour les imprimés au CEEN et des achats de fournitures de bureau. Cette dernière est en partie compensée par la baisse des charges des biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31). Le budget 2020 et la PFT ont fait l'objet d'un ajustement en conséquence.

Dans les prestations internes (groupe 49), la différence s'explique par la décision du SFIN de ne pas montrer les revenus des clients internes qui se trouvent dans les forfaits. Les imprimantes multifonctions sont concernées pour CHF 481'000.-, les fournitures de bureau pour CHF 103'000 et les impressions du CEEN pour CHF 187'000, soit un total de CHF 771'000.

Au niveau des charges de personnel (groupe 30), la diminution s'explique par la variation de la provision des rentes des anciens membres du Conseil d'État. Dorénavant, la provision est adaptée d'année en année afin de lisser les variations liées à chaque changement de législature, alors que précédemment, elle était constituée en début de législature pour la totalité de celle-ci.

Pour les biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31), la baisse des charges est liée à la diminution des imprimés réalisés sur les imprimantes multifonctions dans les services de l'administration et à la baisse des commandes d'achat des fournitures de bureau.

2.3.3 Chancellerie (SCHA)

Missions principales

La chancellerie remplit les fonctions d'état-major du Conseil d'État et assume les tâches dévolues à l'État dans les domaines des droits politiques, des relations extérieures et de la communication, de l'accueil aux usagères et usagers, ainsi que des publications officielles. Elle a notamment pour missions :

- la planification des travaux du Conseil d'État ;
- la gestion des décisions du Conseil d'État et leur archivage ;
- la surveillance de l'application des dispositions ayant trait aux droits politiques ;
- l'organisation des scrutins fédéraux et cantonaux ;
- la gestion du vote électronique, ainsi que des autres applications informatiques liées à l'organisation des scrutins fédéraux et cantonaux ;
- les vérifications prévues par la législation sur les droits politiques et sur l'organisation du Grand Conseil en matière d'initiative et de motion populaires, ainsi que de demande de référendum ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies en matière de relations extérieures et de communication ;
- la coordination et la gestion de l'information du Conseil d'État et des départements ;
- le conseil et le soutien au Conseil d'État, aux départements et aux services en matière de politique extérieure, de communication, de rédaction et de diffusion des informations aux médias ;
- la systématisation de la défense des intérêts du canton ;
- l'organisation d'un système de veille des dossiers stratégiques ;
- l'organisation des réceptions et manifestations officielles ;
- la gestion des relations avec les médias ;
- la responsabilité de l'identité visuelle ;
- la publication de la Feuille officielle ;
- la gestion du registre des partenariats enregistrés ;
- l'accueil des usagères et usagers ;
- la gestion administrative liée au Guichet unique ;
- la légalisation des signatures des officières et officiers publics.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont les suivants :

- La chancellerie est fortement impliquée dans la réforme de l'administration cantonale, notamment en soutien de la chancellerie d'État pour mener à bien les travaux du projet ConduiteNE, mais aussi directement avec les projets liés à l'accueil des usagères et usagers.
- La révolution numérique touche évidemment l'administration et les prestations qu'elle fournit. Il est nécessaire de prendre en compte le fait que les usagères et usagers sont de plus en plus connectés, voire interconnectés. L'État a donc l'obligation d'offrir ses prestations par Internet et, par conséquent, de poursuivre le développement du Guichet unique.
- L'ouverture de la communication au travers des réseaux sociaux, ainsi que l'évolution des médias aux plans cantonal et national, oblige l'État à communiquer différemment. Il doit produire des contenus différenciés pour être présent sur tous les vecteurs et faire connaître son action aux citoyennes et citoyens.
- L'évolution du domaine des droits politiques est également source de défis, avec notamment la réforme des institutions et son impact sur les processus d'élections et de votations ou encore le développement complexe du vote électronique.

Activités et réalisations

Droits politiques

Organisation des scrutins

La chancellerie a organisé deux votations fédérales en 2019, soit les 10 février et 19 mai. Les élections fédérales se sont déroulées le 20 octobre. Des votations communales ont également eu lieu le 19 mai dans les communes du Landeron, du Locle et de Val-de-Ruz et le 24 novembre dans les communes de La Chaux-de-Fonds, des Ponts-de-Martel et de Saint-Blaise. Aucun objet cantonal n'a été soumis au peuple neuchâtelois.

Pour remplacer les outils de gestion des scrutins, la chancellerie a choisi de reprendre la solution fribourgeoise et de l'adapter à ses propres besoins. La solution SyVotE a donc été utilisée pour la première fois lors de la votation du 19 mai avec succès. Elle a également été déployée pour les élections fédérales du 20 octobre. À ce sujet, un sondage auprès des utilisatrices et utilisateurs a permis de constater leur très grande satisfaction. L'application a été jugée comme simple, conviviale et très efficace.

En prévision des prochains scrutins, des représentant-e-s des communes et du service informatique de l'Entité neuchâteloise ont examiné, sous la conduite de la chancellerie, la possibilité de numériser les bulletins, afin de simplifier les travaux de dépouillement. Cette solution sera mise en œuvre pour une dizaine de communes neuchâteloises.

Vote électronique

Pour rappel, depuis l'introduction du vote électronique en 2005, le Canton de Neuchâtel a procédé à 56 tests de vote électronique, tous types de scrutins confondus, sans aucune faille de sécurité, de problèmes techniques ou de pannes. En 2019, le vote électronique aurait dû faire une avancée significative en Suisse. En effet, la Confédération et les cantons s'étaient fixés l'objectif que deux tiers des cantons utilisent le vote électronique lors des élections fédérales et de faire de ce dernier le troisième canal de vote, en parallèle du vote par correspondance et du vote au bureau électoral. Dans les faits, 2019 a été marquée par l'arrêt des tests de vote électronique. S'il est vrai que le test d'intrusion de l'urne électronique a parfaitement été réussi, la publication du code source a par contre permis à plusieurs expert-e-s internationaux en cryptographie de constater que celui-ci comportait des failles. Dans tous les cas, devant ces constats, La Poste a décidé de ne plus mettre sa solution à disposition des cantons dès la votation fédérale du 19 mai, constatant qu'elle ne répondait pas aux exigences de l'ordonnance fédérale sur le vote électronique (OVotE), du 13 décembre 2013. Ainsi, en 2019, le vote électronique a été mis à disposition des électrices et électeurs pour la seule votation fédérale du 10 février.

Selon l'étude nationale sur la cyberadministration 2019, près de 70% des personnes interrogées estiment que le vote électronique devrait être mis à la disposition de toutes les personnes ayant le droit de vote. Ainsi, même si le parcours est aujourd'hui difficile, les travaux se poursuivent. En effet, le Conseil fédéral a chargé la chancellerie fédérale de concevoir en collaboration avec les cantons, d'ici à la fin 2020, une restructuration de la phase d'essai et de lui présenter un rapport en la matière. L'objectif est de mettre en place une phase d'essai stable reposant sur des systèmes de dernière génération. Il s'agit notamment d'étendre les contrôles indépendants, de renforcer la transparence et la confiance, d'associer davantage les milieux scientifiques, mais aussi de réexaminer les exigences et les procédures actuelles.

Initiatives et référendums

Ci-après, le tableau faisant état du traitement des initiatives en cours au 31 décembre :

Intitulé	Publication dans la FO	Date du dépôt de l'initiative	Publication des résultats dans la FO	Décret recevabilité matérielle	Date d'adoption du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
Pour une juste répartition de la péréquation fédérale entre les communes	13.12.2019				
Pour le maintien d'une formation musicale professionnelle dans le canton de Neuchâtel	15.06.2018	02.10.2018	02.11.2018	19.2.2019	03.04.2019
Pour des transports publics gratuits	13.10.2017	23.02.2018	13.04.2018	02.10.2018	
Création d'une Cour des comptes	31.03.2017	02.10.2017	17.11.2017	24.04.2018	
Fiscalité plus équitable	27.01.2017	27.07.2017	16.02.2018	24.04.2018	
Vote à 16 ans	13.05.2016	14.11.2016	30.12.2016	28.06.2017	05.11.2018
Rives pour toutes et tous	05.02.2016	04.08.2016	02.09.2016	14.12.2016	02.09.2019
Pour une assurance des soins dentaires	27.02.2015	27.08.2015	02.10.2015	27.01.2016	

Aucun référendum n'a été déposé en 2019.

Relations extérieures et communication

Dans le domaine des relations extérieures, un événement à l'attention des parlementaires fédéraux a été organisé au Palais fédéral le 5 mars, avec pour objectif de promouvoir les projets de mobilité et de présenter les atouts et le potentiel du Canton de Neuchâtel pour la Suisse. Trois messages généraux ont été transmis, à savoir : les Montagnes neuchâteloises sont le berceau du savoir-faire horloger suisse et un pôle économique d'intérêt national en matière d'exportation ; développer leur accessibilité c'est sauvegarder le patrimoine suisse et promouvoir l'économie ; une seule agglomération : mieux connecter le pôle d'innovation du Littoral au dynamisme industriel des Montagnes profitera au canton et à toute la Suisse. Par ailleurs, le domaine des relations extérieures a poursuivi son travail de conseil et de soutien au Conseil d'État en matière d'affaires fédérales et la construction de liens étroits avec la députation neuchâteloise aux Chambres fédérales, notamment avec l'entrée en fonction de quatre nouveaux membres suite aux élections fédérales.

Le domaine événementiel a été marqué par l'organisation de la Journée cantonale neuchâteloise à la Fête des vigneron le samedi 10 août, sous le thème « Vinnovation », à savoir « le vin » et « l'innovation ». Le Canton de Neuchâtel a proposé un cortège haut en couleurs. Environ 430 Neuchâteloises et Neuchâtelois ont participé à un cortège traditionnel et de belle facture. Le monde viti-vinicole était représenté par une cinquantaine de vigneronnes et de vigneron. Six confréries neuchâteloises honorant le vin et le terroir ont également défilé. À relever que les bannières de toutes les communes du Canton étaient présentes. Les vins neuchâtelois ont bien sûr fait le déplacement sur la Riviera. Sous le patronage de Neuchâtel Vins et Terroir, les visiteuses et visiteurs amateurs de nectars ont pu déguster tous les vins lauréats de la sélection cantonale. Deux autres

produits du terroir ont aussi été mis à l'honneur, à savoir l'absinthe, et le saucisson neuchâtelois. La culture neuchâteloise a aussi été à l'honneur avec une programmation riche, jeune, variée et énergique : musique, cirque, arts de rue, graffiti. Le Canton de Neuchâtel a également proposé au public de découvrir de nombreuses animations réunies sous la tente « Destination innovation-NE » sur les quais de Vevey. Un atelier d'horlogerie a permis aux visiteuses et visiteurs de s'initier au montage d'une montre neuchâteloise. Un focus sur l'énergie photovoltaïque a été proposé avec la présentation de panneaux de dernière génération via le CSEM. La robotique était aussi présente et la réalité virtuelle a été thématisée avec une expérience inédite : un simulateur a permis de vivre à jeun les effets de verres d'alcool au volant (développé par la HE-ARC). Cette Journée cantonale a également été l'occasion pour le Canton de Neuchâtel de réaliser un magnifique film promotionnel, diffusé sur les écrans de la manifestation.

En matière de communication, il faut relever l'action de mi-législature organisée le 23 août. Le Conseil d'État, accompagné d'acteurs du changement, a présenté aux médias cinq réalisations phare de cette mi-législature, ainsi que les changements positifs qui en découlent pour la population neuchâteloise. Outre la mobilité et le développement territorial, il a été question de culture, fiscalité et du nouveau bâtiment pour l'Université à Neuchâtel. Cette demi-journée intitulée « Destination Neuchâtel 2030 » a non seulement généré beaucoup d'intérêt, mais a aussi largement été reprise par les médias. Au niveau opérationnel, 26 conférences de presse ont été organisées pour le Conseil d'État et les services de l'administration ; 195 communiqués de presse ont été préparés et transmis aux médias ; 13 discours ont été rédigés ; 34 rencontres et réceptions ont été organisées, dont deux 2 visites fédérales avec les Cantons de Bâle-Ville et de Schaffhouse. Quant aux réseaux sociaux, il faut relever une forte croissance du nombre d'abonné-e-s Facebook 6436 (+ 4953), Twitter 1284 (+ 474), LinkedIn 15'620 (+ 1862) et, plus particulièrement, pour la page Instagram 10'388 (+ 6964). Nous comptons encore 2'283'171 visites du site Internet pour 5'963'999 pages vues.

Guichet unique

Outre les nouvelles prestations mises en ligne dans les domaines du contrôle des habitants (demandes de pièces justificatives), de la mobilité (annulation permis de circulation, consultation des bateaux) de la chasse et de la pêche (achat de permis), des chantiers (annonces des entraves au trafic) et du travail (prestations Ticke Tac) par exemple, la chancellerie a enregistré 5'560 nouveaux contrats privés et 431 nouveaux contrats professionnels. Ainsi, au 31 décembre, ce sont 47'221 contrats au Guichet unique qui ont été conclus par des personnes privées. Par ailleurs, on dénombre au total 2'720 contrats pour des entreprises. Quant aux travaux en cours, une solution pour smartphone est à l'étude, ainsi que l'utilisation d'une identité unique pour le Guichet unique et le dossier du patient ou de la patiente, en lien avec le développement en Suisse de l'identité numérique.

Programme des réformes de l'État

La chancellerie coordonne la mise en place d'un système de conduite stratégique et politique pour l'État (ConduiteNE), permettant une conduite cohérente de ses actions et orientée par des objectifs à long terme. Il se fonde sur le développement d'une série d'outils dynamiques qui interagissent entre eux. Après la mise en place d'un cockpit pour le Conseil d'État lui permettant de suivre périodiquement la feuille de route de son Programme de législature, le travail s'est poursuivi avec le développement des cockpits pour les départements. La chancellerie conduit encore le projet d'accueil aux usagères et usagers (AccueilNE). Les objectifs de ce projet sont d'adapter l'accueil des usagères et usagers au monde moderne, de s'assurer que les prestations sont délivrées avec les technologies les plus récentes et de diminuer l'importance des relations avec les citoyennes et les citoyens par les moyens conventionnels (guichet physique, téléphone). Une charte pour un accueil de qualité a été développée et testée en 2019 auprès de plusieurs services pilotes représentant l'ensemble des départements. Au vu du bon accueil de celle-ci, elle doit maintenant être diffusée à l'ensemble de l'administration cantonale.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	552'890	578'000	557'863	-20'137	-3.5%	+4'973	+0.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	295'518	289'000	302'234	+13'234	+4.6%	+6'716	+2.3%
43 Revenus divers	67'375	80'000	65'320	-14'680	-18.4%	-2'055	-3.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	189'998	209'000	190'309	-18'691	-8.9%	+311	+0.2%
Charges d'exploitation	8'600'300	10'286'358	6'035'737	-4'250'621	-41.3%	-2'564'563	-29.8%
30 Charges de personnel	3'857'228	5'202'658	1'361'884	-3'840'774	-73.8%	-2'495'343	-64.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	3'955'694	4'451'700	4'053'382	-398'318	-8.9%	+97'689	+2.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	773'879	612'000	609'741	-2'259	-0.4%	-164'138	-21.2%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	13'500	20'000	10'730	-9'270	-46.3%	-2'770	-20.5%
Résultat d'exploitation	-8'047'410	-9'708'358	-5'477'875	+4'230'483	+43.6%	+2'569'535	+31.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-8'047'410	-9'708'358	-5'477'875	+4'230'483	+43.6%	+2'569'535	+31.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-8'047'410	-9'708'358	-5'477'875	+4'230'483	+43.6%	+2'569'535	+31.9%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	15.00	15.00	15.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	12.20	12.20	12.00	-0.20	-1.6%	-0.20	-1.6%
Conseil d'État							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	5.00	5.00	5.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	5.00	5.00	5.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

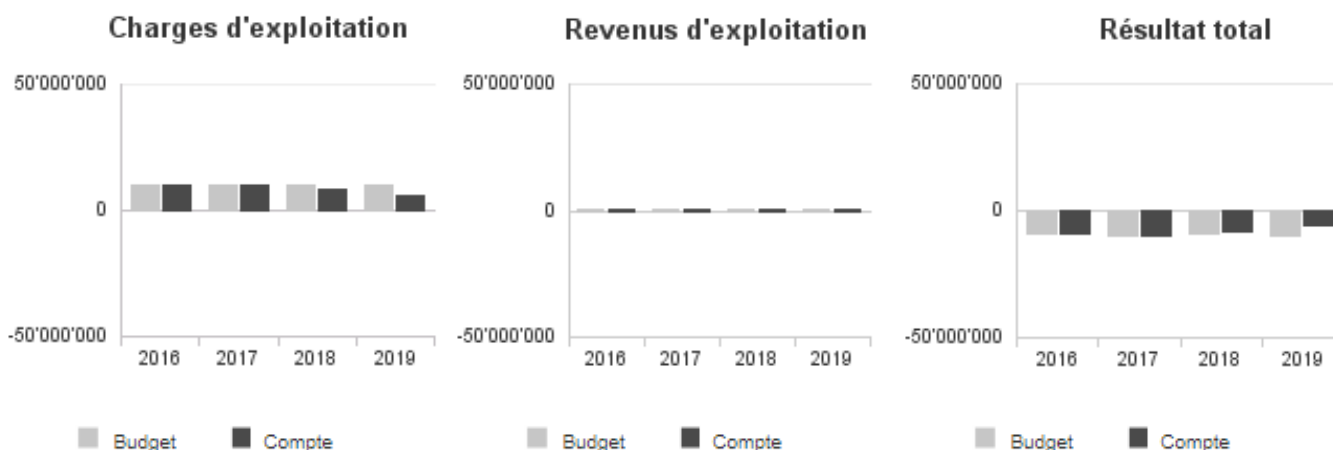
Commentaires

La diminution des charges de personnel s'explique par la variation de la provision des rentes des anciens membres du Conseil d'État. Dorénavant, la provision est adaptée d'année en année afin de lisser les variations liées à chaque changement de législature, alors que précédemment, elle était constituée en début de législature pour la totalité de celle-ci.

Quant à l'effectif unitaire, il a diminué de 0,2 EPT à la suite du transfert au service financier de la fonction de responsable financier pour la chancellerie.

Finalement, les autres charges et revenus sont, dans leur ensemble, stables par rapport aux années précédentes et s'inscrivent parfaitement dans le budget.

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Gouvernement Neuchâtelois Sans Papier	200'000	0	200'000	0	0	0	-200'000	0	-200'000
Total	200'000	0	200'000	0	0	0	-200'000	0	-200'000

Commentaires

L'étude pour le renouvellement de l'application de gestion des séances du Conseil d'État a débuté en 2019. Son périmètre a cependant été étendu à une solution de gestion d'affaires et de gestion du courrier entrant, si bien que la phase d'étude s'est prolongée et, par conséquent, les investissements ont été reportés.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Conseil et assistance politique (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	80'000	65'248
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-80'000	-65'248

Commentaires

Ce groupe inclut le secrétariat de la chancellerie d'État, ainsi que le conseil, le suivi et la préparation des séances du Conseil d'État, des sessions du Grand Conseil et des affaires extérieures. Il contient également les travaux de coordination et de planification avec les autres départements de l'État.

Les produits de ce groupe correspondent aux jetons de présence reversés par les membres du Conseil d'État pour leur participation à des Conseils d'administration, comités ou commissions.

Affaires du Conseil d'État (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	252'000	253'141
Produits	0	11'601
Total coûts (+) / revenus (-) nets	252'000	241'540

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut l'organisation et le suivi des travaux du Conseil d'État, ainsi que l'organisation de réceptions officielles, de rencontres et de manifestations diverses. Les principales dépenses concernent ainsi la Fête des vigneron (CHF 170'000) et l'événement organisé au Palais fédéral à Berne (CHF 20'000). Les produits relèvent de la vente des billets pour le spectacle de la Fête des vigneron.

Droits politiques (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	215'000	29'341
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	215'000	29'341

Commentaires

Ce groupe des prestations comprend l'organisation des votations et élections, le soutien des partenaires dans le domaine des droits politiques, la gestion des initiatives et référendums, ainsi que la gestion et la coordination du vote électronique. Finalement, il comprend également le travail lié à la transparence des partis politiques en matière financière.

Des économies importantes ont été réalisées avec le déploiement de la nouvelle solution de gestion des scrutins SyVotE. La fourniture aux communes de documents ad hoc pour le dépouillement a ainsi été totalement abandonnée. À ces économies, il faut ajouter celles provenant du fait qu'aucun objet cantonal n'a été soumis au peuple neuchâtelois en 2019. Les charges restantes concernent l'impression des brochures pour les élections fédérales et la permanence de la société de développement de la solution, les jours de scrutins.

Accueil (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	2'000	9'963
Produits	38'000	31'099
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-36'000	-21'137

Commentaires

Les activités de ce groupe de prestations regroupent la réception du Château, les légalisations, la gestion des salles (service au sein de commissions et cérémonies officielles ou privées inclus) et des places de parcs, ainsi que la gestion administrative du Guichet unique (support aux utilisateurs-trices et droits d'accès).

Les charges concernent essentiellement les salaires des guides pour les visites du Château. Les visites du château ont rapporté 22'000 francs et les émoluments du Guichet unique 9'000 francs.

Relations extérieures et com. (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	169'000	46'131
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	169'000	46'131

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut l'élaboration et l'application de la stratégie des relations extérieures et de la communication, ainsi que de la gestion de la communication interne, externe et de crise. Tous les volets de cette stratégie n'ont pas encore pu

être déployés. C'est particulièrement le cas de l'intégration de jeunes diplômé-e-s de l'École d'Arts Appliqués ou de la Haute École de gestion ARC. Les dépenses concernent la veille médias, les abonnements à divers journaux et revues, ainsi que du matériel photo.

Prestations de chancellerie (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	3'785'200	3'685'933
Produits	460'000	449'516
Total coûts (+) / revenus (-) nets	3'325'200	3'236'417

Commentaires

Les activités regroupées ici comprennent les prestations administratives fournies par la chancellerie. Les dépenses concernent exclusivement les frais de port. Quant aux recettes, il s'agit de frais de port refacturés aux services (CHF 115'000) et à la Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance chômage (CHF 70'000), des abonnements à la Feuille officielle et des annonces payées par les services (CHF 185'000 francs), ainsi que des émoluments relatifs aux légalisations (CHF 80'000).

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Collab. intercant.	176'679	177'000	176'381
Coopération au développement	252'200	0	0
Partis politiques	345'000	345'000	345'000
Réseau Urbain Neuchâtelois	0	90'000	88'360
Total charges (+) / revenus (-) nets	773'879	612'000	609'741

Commentaires

Ce groupe comprend les contributions aux conférences intercantionales, l'aide au tiers monde, la contribution aux partis politiques et la contribution financière annuelle relative à la collaboration avec les communes, par leurs régions, à travers l'association Réseau Urbain Neuchâtelois dans les domaines ou dossiers stratégiques fédéraux, cantonaux et communaux, en vue d'assurer une vision partagée concernant les principaux enjeux cantonaux.

Quant à la collaboration intercantonale, la rubrique regroupe non seulement les contributions aux conférences intercantionales mais aussi les subventions liées à l'économie.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-439	0	-399
Total charges (+) / revenus (-) nets	-439	0	-399

Commentaires

Aucun commentaire.

2.3.4 Service d'achat, logistique & imprimés (SALI)

Missions principales

Le service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI) a notamment pour missions :

Domaine des achats :

- Définition et mise en œuvre des processus achats et logistique ;
- Soutien et accompagnement dans les processus achats ;
- Support SAP pour les services de l'administration cantonale ;
- Supervision des impressions effectuées à l'extérieur pour le compte de l'État.

Domaine de l'approvisionnement :

- Gestion des achats du matériel de bureau pour l'administration cantonale ;
- Gestion de l'approvisionnement et coordination de la distribution du matériel scolaire pour l'école obligatoire ;
- Gestion du parc des machines de bureau et des appareils d'impression multifonctions ;
- Réalisation de diverses missions de logistique pour l'administration cantonale ;
- Logistique du matériel des élections et des votations fédérales et cantonales.

Centre éditique de l'État de Neuchâtel :

- Conception et distribution aux entités de l'administration cantonale de l'ensemble des documents nécessaires à leur fonctionnement et réalisation des travaux pour les communes, les entités paraétatiques et les clients externes ;
- Édition et réalisation des documents administratifs et de divers manuels d'enseignement.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement influençant la marche du service sont les suivants :

Impacts externes :

- Environnement économique
Évolution du chiffre d'affaires en relation avec la stratégie des clients.
- Environnement de l'imprimerie
Les prestations proposées par les imprimeurs peuvent évoluer en fonction de leurs stratégies respectives.
- Marchés publics
Le service est dépendant de la loi sur les marchés publics et se doit d'assurer la transparence des achats, de respecter la législation, de baisser les coûts d'achats en préservant une qualité de service et de privilégier les fournisseurs orientés sur le développement durable.
- Technologie
Le service est dépendant de l'offre du matériel proposé par les fournisseurs du domaine de l'édition et de l'imprimerie.

Impacts internes :

- Programme des réformes
Rôle central du service dans le cadre des prestations centralisées de SIGE, notamment avec la centralisation des achats et du scannage de toutes les factures.
- Collaboration avec les services centraux
Le SALI travaille en étroite collaboration avec les autres services centraux (SFIN, SRHE, SIEN) et est aussi dépendant des tâches fournies par ces derniers.

Activités et réalisations

Programme des réformes de l'État

Le SALI a participé activement au projet SIGE, notamment avec la mise en production de la centralisation des factures au 1^{er} juin et la centralisation des commandes d'achat dès le 1^{er} septembre. Il a fallu adapter l'organisation du service en fonction de la charge de travail engendrée, former et accompagner de manière conséquente les entités administratives de l'État. Le SALI est ainsi équipé de nouveaux moyens de pilotage et d'outils de gestion dans le domaine des achats et des approvisionnements qui permettent de traiter quotidiennement les demandes opérationnelles des services.

Collaborations

L'année 2019 a été marquée par la reprise des activités du centre d'impression et de l'économat de la Ville de Neuchâtel dès le 1^{er} janvier. Il s'est donc agi de produire les impressions et de fournir en matériel de bureau l'administration communale, ainsi

Service d'achat, logistique & imprimés (SALI)

que d'autres entités qui étaient auparavant desservies par le centre d'impression et l'économat de la Ville (ex : RHNe). Deux personnes employées par la Ville de Neuchâtel ont été engagées au SALI, correspondant à + 1 EPT ; la seconde personne ayant remplacé une personne partie en retraite.

Achats

Les économies 2019 réalisées sur les achats se montent à plus de CHF 450'000.

Le SALI a participé de manière active à plusieurs processus d'appels d'offre pour différents services, comme celui concernant l'implémentation d'un nouvel outil de formation et de développement des collaboratrices et collaborateurs de l'État.

Le déploiement de la solution de gestion et de suivi des impressions (XSPMS) à la PONE, qui permet d'augmenter la confidentialité des impressions dans les bâtiments de la police, a été mené à terme. Cette solution innovante va être étendue à d'autres services de l'État dont les besoins sont semblables à ceux de la PONE.

Une équipe de 3 personnes s'occupe du support SAP de 1^{er} niveau, soit l'aide aux usagères et usagers, et de 2^e niveau pour les processus logistiques. Leurs tâches principales concernent la gestion des articles dans le système SAP, les accès au catalogue en ligne (TEB), ainsi que la gestion de différents flux de documents utilisateurs dans le domaine de la vente et des achats. Le 3^e niveau de support est assuré par le SIEN (paramétrage et développement informatique).

Approvisionnement

La mise en production des commandes centralisées (lots 2 et 3) a été réalisée avec succès.

Un gros effort a également été fourni par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour obtenir le renouvellement des certifications ISO 14001, 18001 et 45001 jusqu'en novembre 2022.

Le SALI a rencontré quelques problèmes d'approvisionnement et de distribution dans les écoles, liés principalement à la livraison de l'agenda scolaire pour les 9/10/11 Harmos. En collaboration avec le service de l'enseignement obligatoire, des mesures ont été prises afin de diminuer les risques sur les articles concernés. D'autres améliorations pour les responsables des commandes de matériel scolaire des écoles neuchâteloises seront aussi apportées au magasin en ligne (TEB).

Logistique

Le secteur logistique a pu prendre possession de l'entier de la surface des locaux de stockage situés à la rue du Plan 30 à Neuchâtel, et suite à quelques travaux, un gain d'efficacité a pu être réalisé.

Durant cette année, les tests pour le prélèvement de marchandises par scannage ont été finalisés et la mise en production est prévue début 2020.

L'année 2019 a également été consacrée à la formation de cinq apprenti-e-s. En outre, le service logistique a occupé temporairement quatre personnes en stage de réinsertion et une personne en réinsertion professionnelle.

Centre éditique

Le volume des impressions concernant les clients externes a généré un chiffre d'affaire de CHF 559'010, et de CHF 1'591'926 pour l'administration cantonale. Il est à relever une diminution des impressions entre 2018 et 2019, les quantités étant passées de 16 à 14 millions, soit une baisse de 12,5%.

Le traitement des e-factures continue sa progression, passant de CHF 30'067 en 2018 à CHF 34'875 envois en 2019, soit une augmentation de 15%.

Dans le cadre du projet SIGE, la centralisation de l'ensemble des factures de l'État en vue de leur dématérialisation, a démarré en production le 1^{er} juin. Le rythme de réception est d'une moyenne de 200 factures par jour, auquel s'ajoute le tri de nombreux documents annexes. L'ensemble représente une activité pour 1 EPT.

Un nouveau canal de distribution sécurisé est mis en place par la solution E-Post FDS, proposé par La Poste Suisse SA pour la remise des e-documents transmis aux clients du CEEN. Ce produit d'édition est un moyen de communication flexible et adapté. Il a été testé en fin d'année avec des communes pour effectuer les premières mises à disposition sur la plateforme numérique début 2020.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'953'646	2'997'100	1'500'054	-1'497'046	-49.9%	-453'592	-23.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'295'344	2'140'000	1'414'497	-725'503	-33.9%	+119'153	+9.2%
43 Revenus divers	0	0	154	+154	--	+154	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	658'303	857'100	85'404	-771'696	-90.0%	-572'899	-87.0%
Charges d'exploitation	8'328'345	10'029'542	9'208'084	-821'459	-8.2%	+879'739	+10.6%
30 Charges de personnel	2'442'458	2'690'893	2'728'902	+38'009	+1.4%	+286'445	+11.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	5'567'178	7'009'500	6'165'146	-844'354	-12.0%	+597'968	+10.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	313'709	329'149	313'709	-15'440	-4.7%	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	5'000	0	326	+326	--	-4'674	-93.5%
Résultat d'exploitation	-6'374'699	-7'032'442	-7'708'029	-675'587	-9.6%	-1'333'330	-20.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	+0	--	+0	--
34 Charges financières	0	0	0	+0	--	+0	--
Résultat de financement	0	0	0	-0	--	-0	--
Résultat opérationnel	-6'374'699	-7'032'442	-7'708'029	-675'587	-9.6%	-1'333'331	-20.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-6'374'699	-7'032'442	-7'708'029	-675'587	-9.6%	-1'333'331	-20.9%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	23.00	26.00	26.00	+0.00	0.0%	+3.00	+13.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	19.80	22.90	22.50	-0.40	-1.7%	+2.70	+13.6%

Commentaires

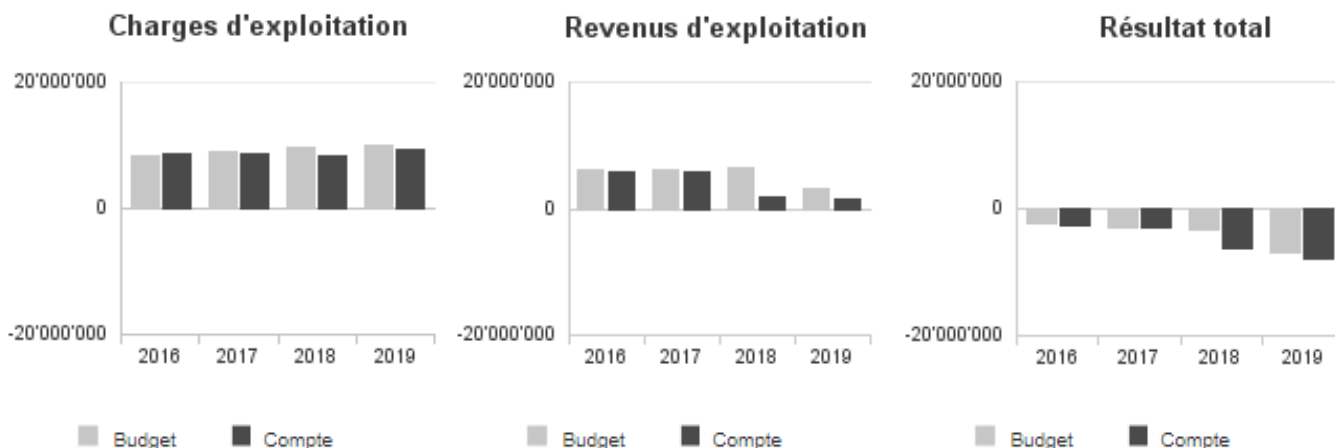
Dans les taxes (groupe 42), la baisse des revenus est principalement liée à la diminution des commandes des clients externes pour les imprimés au CEEN et des achats de fournitures de bureau. Cette dernière est en partie compensée par la baisse des charges des biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31). Le budget 2020 et la PFT ont fait l'objet d'un ajustement en conséquence.

Dans les prestations internes (groupe 49), la différence s'explique par la décision du SFIN de ne pas montrer les revenus des clients internes qui se trouvent dans les forfaits. Les imprimantes multifonctions sont concernées pour CHF 481'000, les fournitures de bureau pour CHF 103'000 et les impressions du CEEN pour CHF 187'000, soit un total de CHF 771'000.

Au niveau des charges de personnel (groupe 30), la différence résulte de la mise en production du projet SIGE (centralisation des commandes d'achat et de factures) avec l'engagement de personnel temporaire.

Pour les biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31), la baisse des charges est liée à la diminution des imprimés réalisés sur les imprimantes multifonctions dans les services de l'administration et à la baisse des commandes d'achat des fournitures de bureau.

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Prélèvement et sortie (TLA)	0	0	0	75'390	0	75'390	75'390	0	75'390
Total	0	0	0	75'390	0	75'390	75'390	0	75'390

Commentaires

La nouvelle solution pour les scanners de la logistique (TLA) était au budget 2018 pour CHF 77'200 mais a été lancée seulement en 2019 suite au report du projet SIGE. Elle a ainsi été mise en place durant l'année 2019 pour un montant de CHF 75'390. Cette solution permet au SALI d'améliorer la solution informatique et le matériel logistique, et aux clients de bénéficier d'une meilleure traçabilité de leurs livraisons.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Achat (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	825'400	473'399
Produits	481'000	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	344'400	473'399

Commentaires

Ce groupe de prestations se compose des coûts et revenus des imprimantes multifonctions pour l'ensemble de l'État. Les coûts diminuent suite à la baisse de la consommation des impressions sur les multifonctions. Quant aux produits liés aux imprimantes multifonctions, ils ne sont pas comptabilisés car le SFIN a décidé de ne pas montrer les revenus des clients internes qui se trouvent dans les forfaits.

Service d'achat, logistique & imprimés (SALI)

Approvisionnement (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	5'030'000	156'064
Produits	28'600	30'576
Total coûts (+) / revenus (-) nets	5'001'400	125'489

Commentaires

Ce groupe de prestations se compose des coûts des fournitures de bureau et du matériel scolaire, ainsi que des recettes générées par la vente des machines et équipements.

Les coûts de l'approvisionnement se trouvent finalement dans le groupe de prestations Logistique car ils concernent la marchandise livrée sur stock.

Logistique (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	115'000	4'559'969
Produits	1'270'000	904'131
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-1'155'000	3'655'838

Commentaires

Ce groupe de prestations se compose des coûts d'achat et des recettes générées par la fourniture de matériel scolaire et des fournitures de bureau.

Les coûts avaient initialement été budgétés sur le groupe de prestations Approvisionnement. Le secteur logistique a perdu CHF 261'000 sur les recettes des clients externes. Le solde n'a pas été comptabilisé car le SFIN a décidé ne pas montrer les revenus des clients internes qui se trouvent dans les forfaits.

CEEN (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	1'010'300	1'029'399
Produits	1'217'500	565'248
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-207'200	464'151

Commentaires

Ce groupe de prestations se compose des coûts informatiques pour les solutions et les imprimantes de production, ainsi que des recettes générées par les impressions du centre éditique.

Le CEEN a perdu CHF 465'000 sur les recettes des clients externes. Le solde n'a pas été comptabilisé car le SFIN a décidé ne pas montrer les revenus des clients internes qui se trouvent dans les forfaits.

Gestion du service (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	85'010
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	0	85'010

Commentaires

Ce groupe de prestations se compose des honoraires pour les formations externes, les audits, la certifications ISO et les droits d'auteur pour l'administration.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-40	0	-100
Total charges (+) / revenus (-) nets	-40	0	-100

Commentaires

La différence s'explique par des frais de rappel.

2.4 Autorités protection des données et transparence (PPDT)

PPDT Autorités protection des données et transparence

2.4.1 Autorités prot. données et transparence

Missions principales

Le PPDT s'occupe non seulement de la protection des données personnelles traitées par les autorités cantonales et communales, mais aussi de la transparence de ces dernières.

Il est principalement chargé dans ces deux domaines de :

- Promouvoir la protection des données et la transparence, en informant et sensibilisant le public et les entités soumises à la CPDT-JUNE au sujet des principes inscrits dans cette dernière.
- Assister et conseiller le public et les entités soumises à la CPDT-JUNE à propos des sujets régis par cette dernière.
- Se prononcer sur les projets d'actes législatifs ayant un impact sur la protection des données et la transparence.
- Se prononcer sur les projets de vidéosurveillance des entités soumises à la CPDT-JUNE.
- Concilier les parties lorsqu'il est saisi d'une requête parce qu'une entité soumise à la CPDT-JUNE n'a pas pleinement accepté une demande fondée sur cette dernière.
- Surveiller activement les entités soumises à la CPDT-JUNE pour vérifier qu'elles appliquent correctement la convention, et émettre des recommandations lorsqu'un manquement est constaté (exclusivement en matière de protection des données).
- Saisir la CPDT lorsque la CPDT-JUNE le lui permet.
- Tenir le registre public des fichiers.
- Rendre un rapport annuel d'activité aux gouvernements et parlements des deux cantons.

Évolution de l'environnement et des tâches

Depuis le 1er janvier 2013, le préposé intercantonal à la protection des données et à la transparence (PPDT) s'efforce notamment de sensibiliser et s'assurer que les entités soumises à la Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE) respectent les règles. Pour ce faire des surveillances sont mises en œuvre, mais surtout les entités sont encouragées à poser toutes les questions qu'elles souhaitent. Un site internet (www.ppd-t-june.ch) est régulièrement enrichi d'informations destinées à répondre aux interrogations les plus courantes. Plus les entités sont sensibilisées, plus les questions affluent. En 2019, il y a eu une légère baisse de 5 % des sollicitations par rapport à 2018. Lors de l'exercice précédent, l'augmentation était de 19 %.

Activités et réalisations

Les activités et les réalisations du PPDT font l'objet d'un rapport séparé, conformément à l'article 13 CPDT-JUNE.

Résultat financier

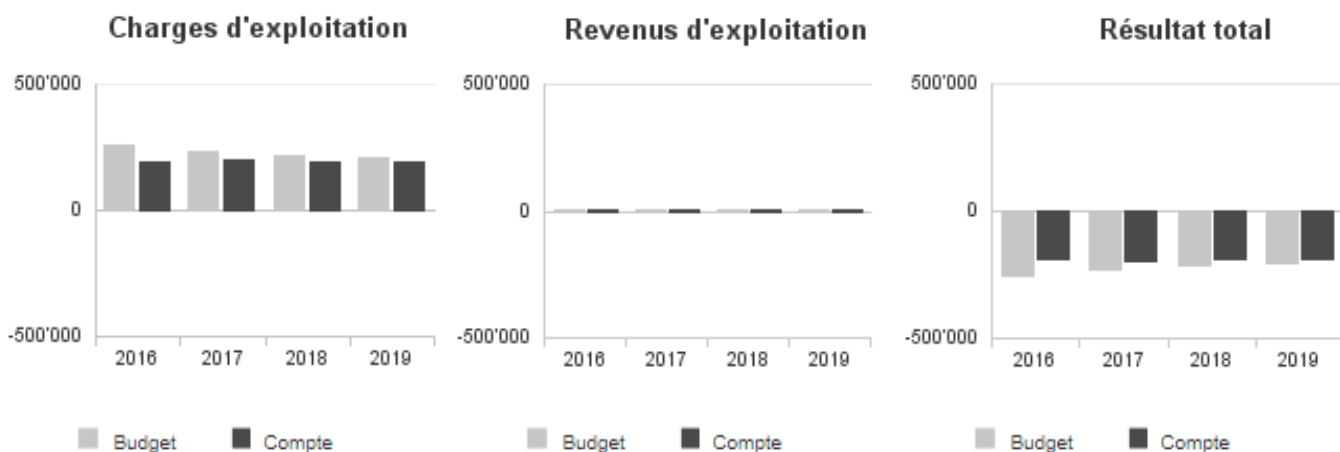
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'289	2'900	870	-2'030	-70.0%	-419	-32.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'289	2'900	870	-2'030	-70.0%	-419	-32.5%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	190'649	210'800	191'386	-19'414	-9.2%	+737	+0.4%
30 Charges de personnel	4'446	10'000	2'999	-7'001	-70.0%	-1'446	-32.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	0	0	0	--	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	186'204	200'800	188'387	-12'413	-6.2%	+2'183	+1.2%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-189'360	-207'900	-190'516	+17'384	+8.4%	-1'156	-0.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-189'360	-207'900	-190'516	+17'384	+8.4%	-1'156	-0.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-189'360	-207'900	-190'516	+17'384	+8.4%	-1'156	-0.6%

Commentaires

L'évolution des états financiers est relativement stable. Elle dépend essentiellement de celle des traitements de données. Des audits de surveillances non planifiées sont toujours susceptibles de venir augmenter les dépenses budgétées.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Prestations PPDT (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	10'000	2'999
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	10'000	2'999

Commentaires

Coûts imputables à la Commission.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Contrib. des cantons	-1'289	-2'900	-870
Contrib. préposé	186'204	200'800	188'387
Total charges (+) / revenus (-) nets	184'915	197'900	187'517

Commentaires

La CPDT-JUNE qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2013 prévoit que le financement du PPDT intercantonal s'effectue au prorata des populations des deux cantons. Ainsi, le 71 % du budget total est à la charge du Canton de Neuchâtel. Le détail des postes figure dans le budget jurassien.

2.5 Contrôle cantonal des finances (CCFI)

CCFI Contrôle cantonal des finances

2.5.1 Contrôle cantonal des finances (CCFI)

Missions principales

Le CCFI est l'organe indépendant et autonome chargé de la surveillance financière de l'État de Neuchâtel, au sens large. Il exerce également ses missions auprès d'établissements de droit public ou d'entités subventionnées. Il ne dépend hiérarchiquement ni du Conseil d'État, ni d'un département et son activité n'est régie que par la Loi sur le contrôle des finances (LCCF) et son règlement. Le CCFI traite directement avec les entités et les personnes soumises à sa surveillance, dispose de tout pouvoir d'investigation et peut intervenir en tout temps, sans en référer à quiconque. Le secret de fonction ne peut pas lui être opposé.

Le CCFI bénéficie depuis 2009 d'un agrément d'expert-réviseur octroyé par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision, renouvelé en 2019.

Missions d'audit interne :

- Contrôler la gestion financière de l'administration cantonale, y compris la gestion des subventions et les investissements
- Contrôler la fiabilité des systèmes de contrôle interne (SCI) et des applications informatiques

Missions d'organe de révision (audit externe)

- Auditer les comptes annuels de l'État (contrôle ordinaire)
- Auditer les comptes annuels d'entités autonomes proches de l'État (Université, SCAN, CNIP, etc.)

Autres missions

- Effectuer des mandats spéciaux pour le compte du Conseil d'État, de la Commission de gestion du Grand Conseil (COGES), de la Commission des finances du Grand Conseil (COFI) ou du Conseil de la magistrature
- Attester des décomptes de subventions, notamment en vertu d'exigences fédérales
- Conseiller les départements et les unités administratives de l'État

Évolution de l'environnement et des tâches

Audit des comptes annuels de l'État

Le CCFI est impacté de manière significative par les conséquences de l'introduction de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), laquelle exige depuis 2019 (comptes 2018) un audit externe annuel des comptes de l'État en conformité avec les Normes d'audit suisses (NAS), avec rapport public à l'attention du Grand Conseil. La loi prévoit également dès 2022 (comptes 2021) l'audit des comptes consolidés de l'État, ce qui impliquera d'adapter la stratégie d'audit et nécessitera d'importants travaux de préparation en coordination avec le Service financier, les entités consolidées et leur organe de révision.

Réformes

La réforme de l'administration implique sur plusieurs années pour le CCFI une augmentation des travaux à exécuter dans le cadre des audits internes des unités administratives de l'État. En effet, les réformes induisent des modifications significatives des processus opérationnels tant des services centraux que des services métiers. Le CCFI doit mettre à jour toutes ses analyses de risques et adapter ses programmes de travail à ces nouvelles réalités et aux nouveaux outils (suivi des objectifs, comptabilité analytique, etc.).

Audits informatiques et analyses de données

Des audits informatiques plus nombreux doivent être réalisés avec le soutien de mandataires externes en raison de l'automatisation et de la dématérialisation des processus. Ces nouveaux systèmes impliquent aussi pour les auditeurs une évolution vers des analyses de données au moyen d'outils dédiés, dont le CCFI dispose depuis début 2019.

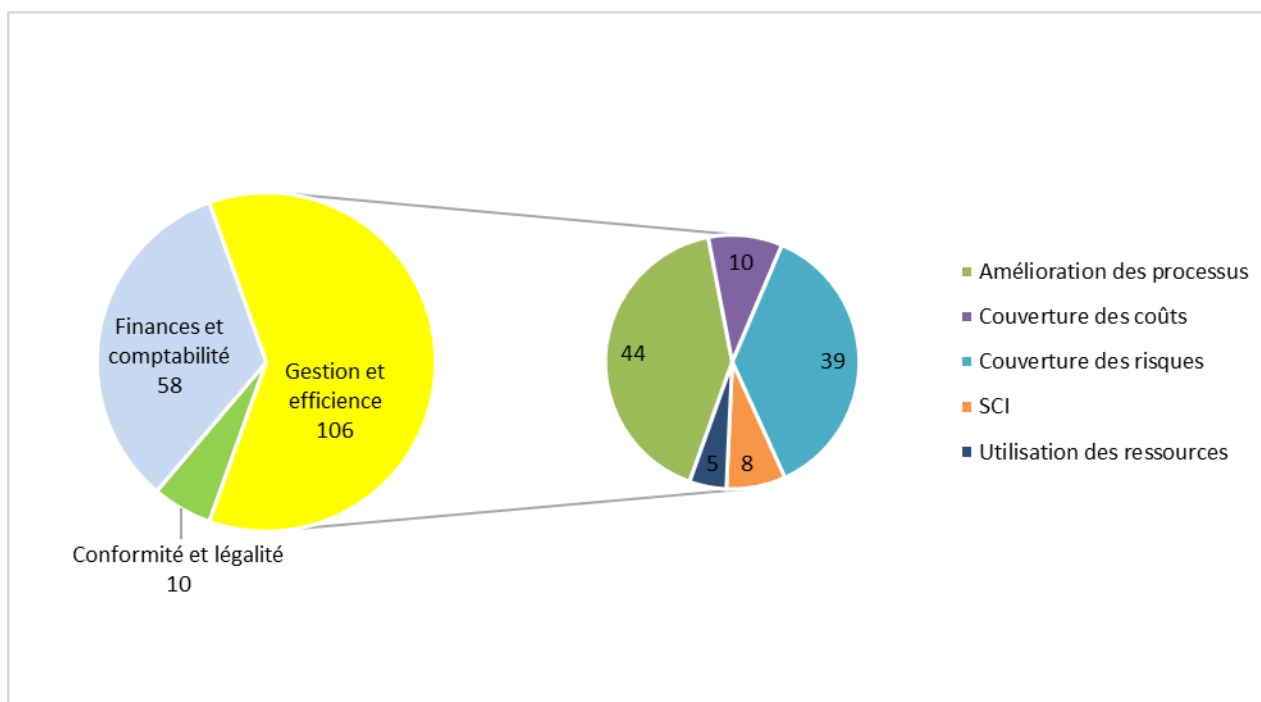
Activités et réalisations

Rapports et observations

Le CCFI a émis 52 rapports d'audit en 2019, qui se répartissent ainsi :

- 22 rapports d'audit interne
- 22 rapports d'audit en tant qu'organe de révision
- 8 autres rapports

174 demandes, remarques et recommandations ont été émises en 2019, dans les catégories suivantes :



Le CCFI vérifie la mise en œuvre ultérieure des demandes et recommandations qu'il émet. Au 31 décembre 2019, 77% des 613 demandes et recommandations émises depuis 2015 ont été mises en œuvre.

Introduction du nouveau système d'information et de gestion de l'Etat (SIGE)

L'introduction du SIGE a également obligé le CCFI à revoir la planification de ses audits. En effet, les nouveautés introduites au 1^{er} janvier 2018 ne consistent pas uniquement en des développements informatiques mais ont induit des modifications significatives de nombreux processus opérationnels avec des répercussions dans les domaines administratifs, comptables et organisationnels. Par conséquent, le CCFI a estimé prioritaire d'effectuer des analyses des nouveaux processus et d'en vérifier l'adéquation sur les plans des risques et de l'efficacité, au début de leur mise en œuvre. Étant donné la forte automatisation des processus et le recours à des validations par workflows, il a aussi été nécessaire d'effectuer un audit informatique des autorisations, avec l'aide d'un mandataire spécialisé dans l'environnement SAP.

Contrôle ordinaire des comptes 2018 de l'État

Conformément aux dispositions de la LFinEC, les comptes 2018 étaient les premiers à faire l'objet d'un audit ordinaire au sens des Normes d'audit suisses (NAS), avec un rapport au Grand Conseil. Auparavant, le CCFI effectuait annuellement un audit du bouclage sur une base ad hoc. Ce nouvel audit implique notamment de vérifier et d'attester l'existence d'un système de contrôle interne (SCI). Par ailleurs, l'application formelle des NAS nécessite de la part du CCFI des travaux supplémentaires dans plusieurs domaines, tant au niveau de la stratégie d'audit, de la planification que des procédures d'audit à mettre en œuvre.

Plus d'informations dans le [rapport de gestion 2019](#) du CCFI sur www.ne.ch/ccfi.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	203'605	200'000	213'329	+13'329	+6.7%	+9'725	+4.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	203'605	200'000	213'329	+13'329	+6.7%	+9'725	+4.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'287'226	1'578'428	1'559'078	-19'350	-1.2%	+271'852	+21.1%
30 Charges de personnel	1'218'389	1'452'428	1'461'036	+8'608	+0.6%	+242'647	+19.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	68'837	126'000	98'042	-27'958	-22.2%	+29'206	+42.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-1'083'621	-1'378'428	-1'345'749	+32'679	+2.4%	-262'128	-24.2%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'083'621	-1'378'428	-1'345'749	+32'679	+2.4%	-262'128	-24.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'083'621	-1'378'428	-1'345'749	+32'679	+2.4%	-262'128	-24.2%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	11.00	11.00	11.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	9.65	9.65	9.65	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

Commentaires

Compte de résultats

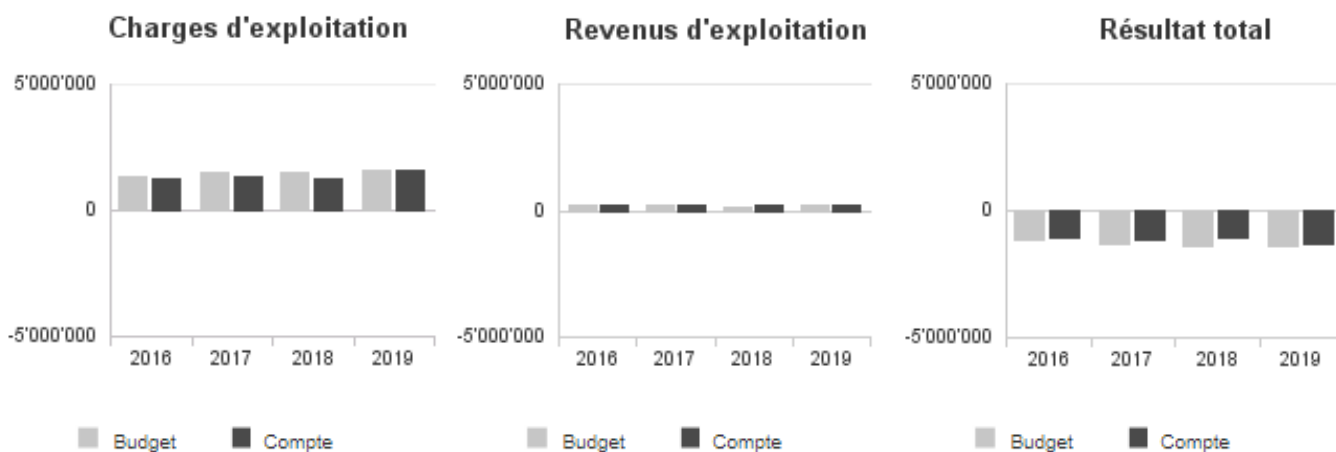
Les émoluments horaires du CCFI ont été augmentés de 5% dès le 5 mai 2018 par décision du Conseil d'État.

Les charges de biens, services et marchandises ont été maintenues en dessous du budget notamment pour ce qui concerne les honoraires aux consultants. Il a en effet été possible de réaliser des économies en internalisant certains travaux.

Effectifs

Depuis le 1^{er} novembre 2018, tous les postes du CCFI sont repourvus et le service compte 8 auditrices et auditeurs (7.2 EPT).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Audit (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	102'500	74'534
Produits	200'000	213'329
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-97'500	-138'795

Commentaires

Les coûts directement imputables à ce groupe de prestations sont essentiellement relatifs aux honoraires des consultants pour des travaux d'audit informatique.

Les recettes résultent de la facturation des audits effectués par le CCFI pour les entités hors administration cantonale.

Hors audit (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	182
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	0	182

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend essentiellement des coûts indirects.

2.6 Autorités judiciaires (AUJU)

Compte de résultats des AUJU

SGAJ	Secrétariat général AUJU
TINS	Tribunal d'instance
TCAN	Tribunal cantonal
PGMP	Ministère public

2.6.1 Compte de résultats des AUJU

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019 CHF	%	Écart C2019 - C2018 CHF	%
Revenus d'exploitation	2'553'893	2'482'430	2'817'907	+335'477	+13.5%	+264'013	+10.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'553'893	2'482'430	2'817'907	+335'477	+13.5%	+264'013	+10.3%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	22'545'999	23'326'817	23'190'839	-135'978	-0.6%	+644'840	+2.9%
30 Charges de personnel	20'989'101	21'259'276	21'264'956	+5'680	+0.0%	+275'855	+1.3%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'415'856	1'717'541	1'794'869	+77'328	+4.5%	+379'013	+26.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	133'705	350'000	122'416	-227'584	-65.0%	-11'289	-8.4%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	7'336	0	8'597	+8'597	--	+1'262	+17.2%
Résultat d'exploitation	-19'992'106	-20'844'387	-20'372'932	+471'455	+2.3%	-380'826	-1.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-19'992'106	-20'844'387	-20'372'932	+471'455	+2.3%	-380'826	-1.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-19'992'106	-20'844'387	-20'372'932	+471'455	+2.3%	-380'826	-1.9%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	110.00	113.00	115.00	+2.00	+1.8%	+5.00	+4.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	87.35	89.35	88.15	-1.20	-1.3%	+0.80	+0.9%
Magistrat							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	46.00	46.00	51.00	+5.00	+10.9%	+5.00	+10.9%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	42.50	42.50	43.40	+0.90	+2.1%	+0.90	+2.1%

Commentaires

Malgré des dépenses non budgétées ainsi que des frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP supérieurs au budget, les Autorités judiciaires terminent l'exercice avec un écart favorable au budget de CHF 471'455 grâce à des économies, notamment suite à des réductions d'effectifs, à des postes ouverts qui n'ont pas été pourvus en 2019, aux efforts effectués sur les dépenses courantes et grâce à des charges de transfert inférieures au budget et à un excédent d'émoluments.

Charges de personnel : le léger dépassement budgétaire ainsi que l'augmentation par rapport à l'année précédente proviennent d'une rente non budgétée relative à la retraite d'un juge du Tribunal cantonal. Un dépassement de crédit de CHF 311'000 a été établi en date du 1^{er} juillet 2019, partiellement compensé pour CHF 120'000 par un excédent d'émoluments du Tribunal cantonal. Hormis cet élément, les charges de personnel sont inférieures au budget de CHF 305'000 et s'expliquent par la réduction de l'effectif de 0.35 EPT au Tribunal cantonal (poste de greffier-rédacteur et de secrétaire), par deux postes ouverts pour 0.85 EPT (poste de procureur assistant et de secrétaire) suite à la réorganisation du Ministère public ainsi que par des honoraires des traducteurs interprètes salariés de l'État inférieurs au budget.

Biens, services et autres charges d'exploitation : le dépassement du budget ainsi que la hausse par rapport à l'année précédente s'expliquent principalement par les frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP ainsi que par les pertes sur débiteurs. Il n'y a pas eu de dépassement de crédit effectué, car à mi-décembre les comptes étaient en ligne avec le budget et un montant de CHF 300'000 a été comptabilisé en transitoires concernant les indemnités et la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP.

Charges de transfert : elles concernent les écoutes téléphoniques et le programme de protection des témoins facturés par la Confédération. Les frais d'écoutes téléphoniques sont aléatoires et dépendent du nombre et du type d'affaire ainsi que des tarifs imposés.

Taxes : l'excédent par rapport au budget des émoluments en matière civile et de droit privé provient pour CHF 220'000 du Tribunal d'instance et pour CHF 125'000 du Tribunal cantonal.

Personnel administratif : l'écart par rapport au budget s'explique pour -0.85 EPT par deux postes ouverts dans le cadre de la réorganisation du Ministère public (0.5 EPT de procureur assistant et 0.35 EPT de secrétaire). Par ailleurs, -0.6 EPT résulte de la baisse du taux d'activité de 90% de deux procureures assistantes qui ont effectué une suppléance extraordinaire d'une procureure lors de son congé maternité, et qui est partiellement compensée par une procureure assistante à 30%. Au Tribunal cantonal, dans le cadre des mesures d'économie, l'effectif a été réduit de -0.15 EPT de greffier-rédacteur et -0.2 EPT de secrétaire. Au Tribunal d'instance, l'effectif est supérieur au budget de 0.7 EPT et s'explique principalement par l'augmentation du taux d'activité de plusieurs secrétaires et l'engagement temporaire d'une secrétaire afin de pallier une absence en longue maladie d'un collaborateur.

Magistrats : le nombre de juges de 1^{ère} instance est fixé dans la loi (art. 98b OJN) de même que le nombre de juges de 2^{ème} instance (art. 38 OJN) et le nombre de procureurs du Ministère public (art. 51 OJN). Le dépassement de 0.9 EPT en fin d'année correspond à deux procureures assistantes qui ont effectué une suppléance extraordinaire d'une procureure lors de son congé maternité.

2.6.2 Secrétariat général AUJU (SGAJ)

Missions principales

Créé avec la nouvelle organisation du pouvoir judiciaire en 2011, le SGAJ a, de par la loi, notamment les attributions suivantes (78 OJN) :

- Direction de l'administration des autorités judiciaires et exécution des décisions de la commission administrative.
- Engagement provisoire et conduite du personnel judiciaire.
- Gestion des finances des autorités judiciaires.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'autonomie des autorités judiciaires en matières financière, budgétaire et de gestion des ressources humaines a amené le pouvoir judiciaire à mettre en place un mode d'organisation et de fonctionnement adapté à son activité et à ses spécificités. Le SGAJ est impliqué dans les différents projets d'importance pour l'évolution future du pouvoir judiciaire.

Le projet JUSTITIA 4.0 prévoit d'introduire les dossiers judiciaires numériques à partir de 2023.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2019 sont :

- La mise en place de la centralisation des factures au centre éditique de l'État de Neuchâtel et de la gestion électronique des factures via SAP VIM et Fiori.
- Le projet JUSTITIA 4.0 : numérisation des dossiers judiciaires.
- Le projet PLAJ : localisation des autorités judiciaires.
- La mise en place d'un processus de traitement des incidents et des réclamations.
- Les mutations au sein des membres des autorités judiciaires.
- La participation des autorités judiciaires à différents projets transversaux, à des titres et à des stades divers, notamment dans les domaines suivants : enquête de satisfaction, campagne de recrutement de curatrices et de curateurs privés.

Les objectifs stratégiques du secrétariat général des autorités judiciaires sont :

- Gouvernance et organisation du pouvoir judiciaire.
- Locaux des autorités judiciaires (regroupement et déménagement du Ministère public et locaux des tribunaux).
- Numérisation des documents JUSTITIA 4.0.
- Gestion dynamique et prospective des ressources humaines.
- Juris 5.

Résultat financier
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	796'095	1'114'983	871'789	-243'194	-21.8%	+75'694	+9.5%
30 Charges de personnel	612'462	683'983	664'245	-19'738	-2.9%	+51'783	+8.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	49'807	81'000	85'128	+4'128	+5.1%	+35'321	+70.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	133'705	350'000	122'416	-227'584	-65.0%	-11'289	-8.4%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	120	0	0	0	--	-120	-100.0%
Résultat d'exploitation	-796'095	-1'114'983	-871'789	+243'194	+21.8%	-75'694	-9.5%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-796'095	-1'114'983	-871'789	+243'194	+21.8%	-75'694	-9.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-796'095	-1'114'983	-871'789	+243'194	+21.8%	-75'694	-9.5%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	4.00	4.00	4.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	2.50	2.50	2.50	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

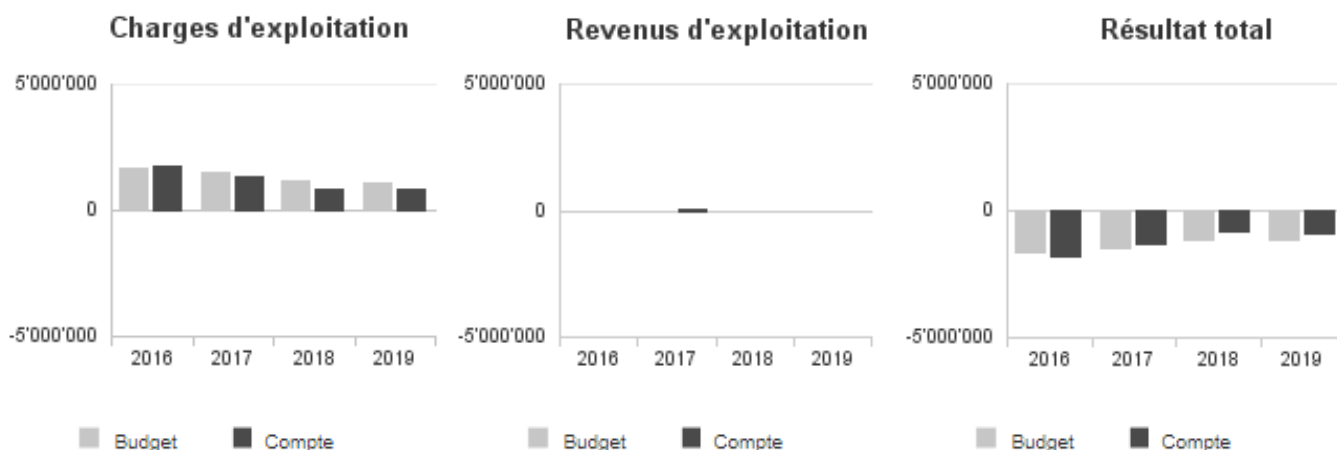
Commentaires

Charges de personnel : l'écart favorable par rapport au budget s'explique principalement par les enveloppes relatives à la suppléance de magistrat et aux avocats stagiaires qui n'ont pas été consommées en totalité. L'augmentation par rapport à l'année précédente concerne les frais de suppléance de magistrat.

Biens, services et autres charges d'exploitation : le dépassement du budget ainsi que l'augmentation par rapport à l'année précédente s'expliquent par les frais de recours au Tribunal fédéral.

Charges de transfert : elles concernent les écoutes téléphoniques et le programme de protection des témoins facturés par la Confédération. Les frais d'écoutes téléphoniques sont aléatoires et dépendent du nombre et du type d'affaire ainsi que des tarifs imposés.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Dédom. div. Confédération	133'705	350'000	122'416
Total charges (+) / revenus (-) nets	133'705	350'000	122'416

Commentaires

Les charges de transfert concernent les écoutes téléphoniques et le programme de protection des témoins facturés par la Confédération. Les frais d'écoutes téléphoniques sont aléatoires et dépendent du nombre et du type d'affaire ainsi que des tarifs imposés.

2.6.3 Tribunal d'instance (TINS)

Missions principales

Le Tribunal d'instance est composé de deux tribunaux régionaux, l'un réparti entre deux sites (Neuchâtel et Boudry) et l'autre situé à La Chaux-de-Fonds. Ils sont compétents pour traiter toutes les procédures pénales et civiles (sauf exceptions prévues par le CPC) en 1ère instance quelle que soit la valeur litigieuse ou la quotité de la peine à prononcer. Chaque tribunal régional comprend différentes subdivisions. En matière pénale, on connaît : le Tribunal de police, le Tribunal criminel, le Tribunal pénal des mineurs ainsi que le Tribunal des mesures de contrainte. En matière civile, on trouve : la Chambre de conciliation, le Tribunal civil ainsi que l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte.

Évolution de l'environnement et des tâches

Dans le cadre du projet PLAJ (planification des locaux des autorités judiciaires), le Tribunal d'instance sera réuni en un seul ressort de juridiction sur deux sites, l'un à Neuchâtel et l'autre à La Chaux-de-Fonds.

Le projet JUSTITIA 4.0 prévoit d'introduire les dossiers judiciaires numériques à partir de 2023.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2019 sont :

- La mise en place de la centralisation des factures au centre éditique de l'État de Neuchâtel et de la gestion électronique des factures via SAP VIM et Fiori.
- Le projet JUSTITIA 4.0 : numérisation des dossiers judiciaires.
- Le projet PLAJ : localisation des autorités judiciaires.
- La mise en place d'un processus de traitement des incidents et des réclamations.
- Les mutations au sein des membres des autorités judiciaires.
- La participation des autorités judiciaires à différents projets transversaux, à des titres et à des stades divers, notamment dans les domaines suivants : enquête de satisfaction, campagne de recrutement de curatrices et de curateurs privés.

Les objectifs stratégiques du Tribunal d'instance sont :

- Gouvernance et organisation du pouvoir judiciaire.
- Locaux des tribunaux régionaux.
- Numérisation des documents JUSTITIA 4.0.
- Juris 5.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'015'079	2'112'000	2'331'973	+219'973	+10.4%	+316'894	+15.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'015'079	2'112'000	2'331'973	+219'973	+10.4%	+316'894	+15.7%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	10'332'610	10'564'604	10'594'643	+30'039	+0.3%	+262'032	+2.5%
30 Charges de personnel	9'809'313	9'825'042	9'830'712	+5'670	+0.1%	+21'399	+0.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	516'393	739'562	755'662	+16'100	+2.2%	+239'269	+46.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	6'904	0	8'269	+8'269	--	+1'364	+19.8%
Résultat d'exploitation	-8'317'532	-8'452'604	-8'262'670	+189'934	+2.2%	+54'862	+0.7%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-8'317'532	-8'452'604	-8'262'670	+189'934	+2.2%	+54'862	+0.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-8'317'532	-8'452'604	-8'262'670	+189'934	+2.2%	+54'862	+0.7%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	53.00	54.00	56.00	+2.00	+3.7%	+3.00	+5.7%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	42.70	42.85	43.55	+0.70	+1.6%	+0.85	+2.0%
Magistrat							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	23.00	23.00	24.00	+1.00	+4.3%	+1.00	+4.3%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	20.00	20.00	20.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

Commentaires

Charges de personnel : le dépassement du budget provient des provisions pour heures supplémentaires et vacances qui ne sont pas budgétées. L'augmentation par rapport à l'année précédente s'explique par la variation de la provision vacances ainsi que par l'augmentation des charges sociales.

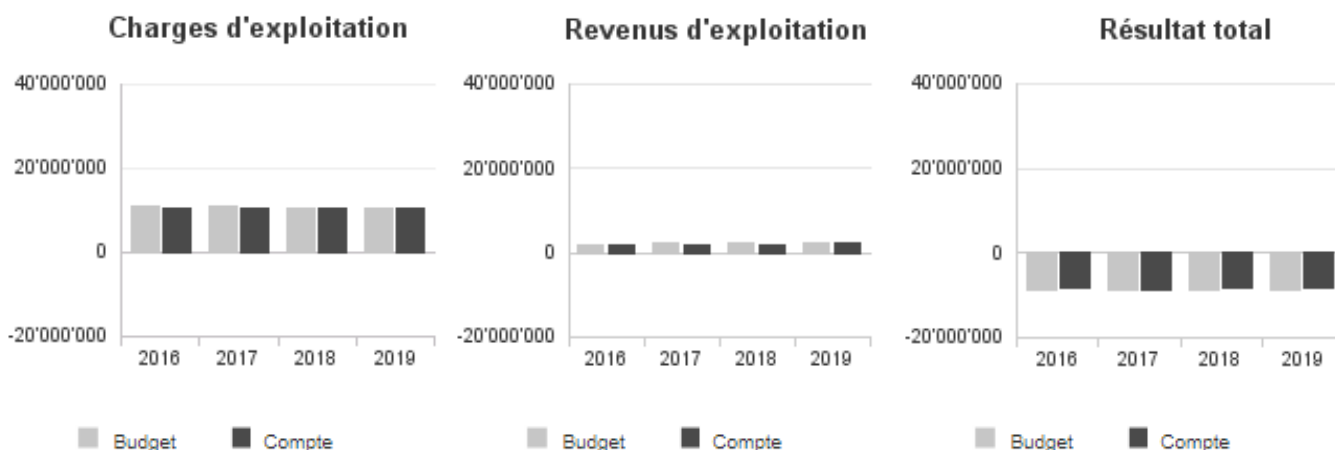
Biens, services et autres charges d'exploitation : le dépassement du budget provient principalement des honoraires et prestations de services dans le cadre des affaires. La hausse par rapport à l'année précédente s'explique notamment par les frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP ainsi que par les honoraires et prestations de services dans le cadre des affaires. Il n'y a pas eu de dépassement de crédit effectué car à mi-décembre les comptes étaient en ligne avec le budget et qu'un montant de CHF 213'000 a été comptabilisé en transitoires concernant les indemnités et la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP ainsi que les honoraires et prestations de services dans le cadre des affaires.

Taxes : les émoluments en matière civile et de droit privé sont en augmentation par rapport au budget et à l'année précédente et s'expliquent pour CHF 248'000 par des émoluments exceptionnellement élevés (> CHF 4'000).

Personnel administratif : l'effectif est supérieur au budget de 0.7 EPT et s'explique principalement par l'augmentation du taux d'activité de plusieurs secrétaires et l'engagement temporaire d'une secrétaire afin de pallier une absence en longue maladie d'un collaborateur.

Magistrats : le nombre de juges de 1ère instance est fixé dans la loi (art. 98b OJN).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Tribunal régional Boudry (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	264'032	246'866
Produits	613'000	641'330
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-348'968	-394'464

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les charges et les revenus du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry directement imputables. Sans répartition analytique, les charges de personnel et autres charges indirectes ne sont pas réparties dans les comptes 2019. Par conséquent, les coûts incluent principalement les biens, services et autres charges d'exploitation et les produits concernent les émoluments en matière civile et de droit privé.

Tribunal régional Neuchâtel (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	154'062	212'422
Produits	684'000	799'714
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-529'938	-587'293

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les charges et les revenus du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Neuchâtel directement imputables. Sans répartition analytique, les charges de personnel et autres charges indirectes ne sont pas réparties dans les comptes 2019. Par conséquent, les coûts incluent principalement les biens, services et autres charges d'exploitation et les produits concernent les émoluments en matière civile et de droit privé.

Tribunal régional La Chaux-de-Fonds (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	350'267	312'984
Produits	815'000	890'928
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-464'733	-577'944

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les charges et les revenus du Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz directement imputables. Sans répartition analytique, les charges de personnel et autres charges indirectes ne sont pas réparties dans les comptes 2019. Par conséquent, les coûts incluent principalement les biens, services et autres charges d'exploitation et les produits concernent les émoluments en matière civile et de droit privé.

2.6.4 Tribunal cantonal (TCAN)

Missions principales

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire cantonale supérieure. Il est composé des principales cours suivantes: la Cour civile ; la Cour des mesures de protection de l'enfant et de l'adulte ; l'Autorité de recours en matière pénale ; la Cour pénale et la Cour de droit public. Les différentes Cours exercent des compétences juridictionnelles en matière civile, pénale et administrative. Elles statuent essentiellement sur recours ou appel.

Évolution de l'environnement et des tâches

Suite à la libération des locaux de la rue du Pommier 3 et 3a par le Ministère public, les locaux du Tribunal cantonal seront étendus à ces surfaces qui seront occupées par les juges et les greffiers-rédacteurs, voire le secrétariat général, actuellement à la rue du Château 12.

Le projet JUSTITIA 4.0 prévoit d'introduire les dossiers judiciaires numériques à partir de 2023.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2019 sont :

- La mise en place de la centralisation des factures au centre éditique de l'État de Neuchâtel et de la gestion électronique des factures via SAP VIM et Fiori.
- Le projet JUSTITIA 4.0 : numérisation des dossiers judiciaires.
- Le projet PLAJ : localisation des autorités judiciaires.
- La mise en place d'un processus de traitement des incidents et des réclamations.
- Les mutations au sein des membres des autorités judiciaires.
- La participation des autorités judiciaires à différents projets transversaux, à des titres et à des stades divers, notamment pour l'enquête de satisfaction.

Les objectifs stratégiques du Tribunal cantonal sont :

- Gouvernance et organisation du pouvoir judiciaire.
- Locaux du Tribunal cantonal.
- Numérisation des documents JUSTITIA 4.0.
- Juris 5.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	519'934	347'000	471'517	+124'517	+35.9%	-48'417	-9.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	519'934	347'000	471'517	+124'517	+35.9%	-48'417	-9.3%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	5'224'815	5'151'451	5'509'085	+357'634	+6.9%	+284'270	+5.4%
30 Charges de personnel	5'103'293	5'049'630	5'245'421	+195'791	+3.9%	+142'127	+2.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	121'521	101'821	263'664	+161'843	+158.9%	+142'143	+117.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-4'704'881	-4'804'451	-5'037'568	-233'117	-4.9%	-332'687	-7.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-4'704'881	-4'804'451	-5'037'568	-233'117	-4.9%	-332'687	-7.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-4'704'881	-4'804'451	-5'037'568	-233'117	-4.9%	-332'687	-7.1%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	22.00	23.00	23.00	+0.00	0.0%	+1.00	+4.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	17.55	18.55	18.20	-0.35	-1.9%	+0.65	+3.7%
Magistrat							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	12.00	12.00	14.00	+2.00	+16.7%	+2.00	+16.7%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	11.50	11.50	11.50	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

Commentaires

Charges de personnel : le dépassement budgétaire ainsi que l'augmentation par rapport à l'année précédente concernent une rente non budgétée relative à la retraite d'un juge. Un dépassement de crédit de CHF 311'000 a été établi en date du 1er juillet 2019, partiellement compensé pour CHF 120'000 par un excédent d'émoluments. Hormis cet élément, les charges de personnel sont inférieures au budget, notamment suite à la réduction de l'effectif de 0.35 EPT (greffier-rédacteur et secrétaire) et des écarts de salaire lors de remplacement suite à des départs.

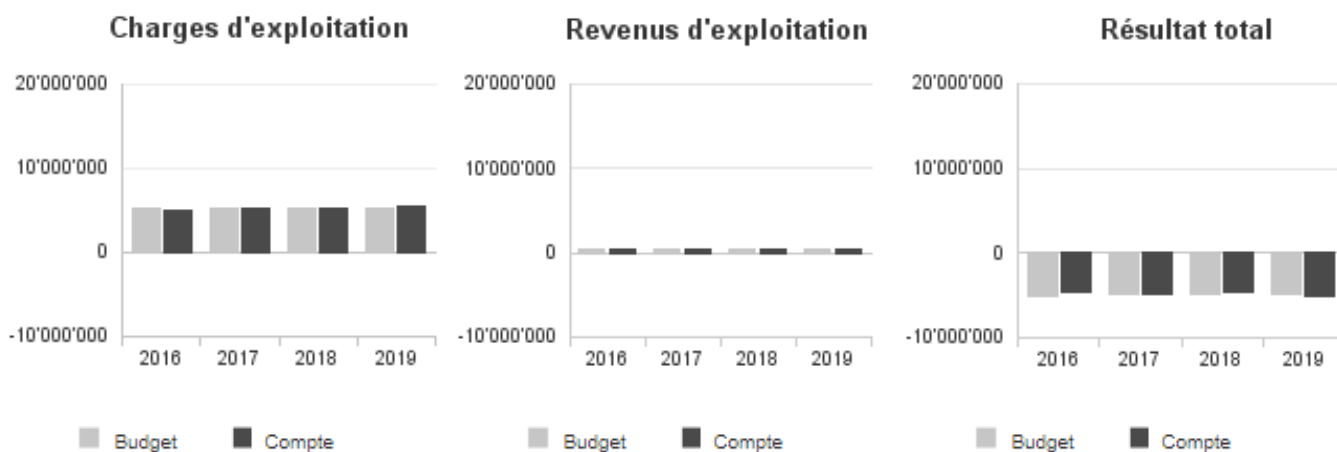
Biens, services et autres charges d'exploitation : le dépassement du budget ainsi que la hausse par rapport à l'année précédente s'expliquent principalement par les frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP ainsi que par les pertes sur débiteurs. Un dépassement de crédit entièrement compensé a été effectué en date du 17 décembre 2019 pour un montant de CHF 70'000, insuffisant puisqu'un total de CHF 132'000 a été comptabilisé en transitoires concernant les indemnités et la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP.

Taxes : l'excédent par rapport au budget des émoluments en matière civile et de droit privé a servi, pour CHF 120'000, à couvrir partiellement le dépassement de crédit des frais de personnel. Ces émoluments s'expliquent pour CHF 207'000 par 21 affaires qui ont généré un émolument exceptionnellement élevé (> CHF 3'000) calculé en fonction de la valeur litigieuse.

Personnel administratif : dans le cadre des mesures d'économie, l'effectif a été réduit de 0.15 EPT de greffier-rédacteur et 0.2 EPT de secrétaire.

Magistrats : le nombre de juges de 2ème instance est fixé dans la loi (art. 38 OJN).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Tribunal Cantonal (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	123'421	280'205
Produits	347'000	471'517
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-223'579	-191'312

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les charges et les revenus du Tribunal cantonal directement imputables. Sans répartition analytique, les charges de personnel et autres charges indirectes ne sont pas réparties dans les comptes 2019. Par conséquent, les coûts incluent principalement les biens, services et autres charges d'exploitation et les produits concernent les émoluments en matière civile et de droit privé.

2.6.5 Ministère public (PGMP)

Missions principales

Le Ministère public est composé de trois entités : le Parquet général, le Parquet régional de Neuchâtel et le Parquet régional de La Chaux-de-Fonds. Il est dirigé par le Procureur général.

Les compétences du Ministère public sont celles qui lui sont attribuées par le code de procédure pénale et les autres lois cantonales ou fédérales. De manière générale, les procureurs dirigent les investigations de la police, conduisent l'instruction, prononcent des décisions de non entrée en matière ou de classement, des ordonnances pénales ou dressent un acte d'accusation pour renvoyer l'affaire devant le tribunal et, vont soutenir dans certaines situations l'accusation devant le tribunal.

Évolution de l'environnement et des tâches

Dans le cadre du projet PLAJ (planification des locaux des autorités judiciaires), le Ministère public sera regroupé en un site unique au Passage de Bonne-Fontaine 41 à La Chaux-de-Fonds à partir du printemps 2020.

Le projet JUSTITIA 4.0 prévoit d'introduire les dossiers judiciaires numériques à partir de 2023.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2019 sont :

- La mise en place de la centralisation des factures au centre éditique de l'État de Neuchâtel et de la gestion électronique des factures via SAP VIM et Fiori.
- Le projet JUSTITIA 4.0 : numérisation des dossiers judiciaires.
- Le projet PLAJ : localisation des autorités judiciaires.
- La mise en place d'un processus de traitement des incidents et des réclamations.
- Les mutations au sein des membres des autorités judiciaires.
- La participation des autorités judiciaires à différents projets transversaux, à des titres et à des stades divers, notamment l'enquête de satisfaction.

Les objectifs stratégiques du Ministère public sont :

- Organisation du Ministère public et relations avec les autres entités de l'État (PONE, SPNE, SMIG, etc.)
- Regroupement et déménagement du Ministère public.
- Numérisation des documents JUSTITIA 4.0.
- Juris 5.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	18'881	23'430	14'417	-9'013	-38.5%	-4'463	-23.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	18'881	23'430	14'417	-9'013	-38.5%	-4'463	-23.6%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	6'192'479	6'495'779	6'215'322	-280'457	-4.3%	+22'843	+0.4%
30 Charges de personnel	5'464'033	5'700'621	5'524'578	-176'043	-3.1%	+60'545	+1.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	728'135	795'158	690'415	-104'743	-13.2%	-37'720	-5.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	311	0	329	+329	--	+17	+5.6%
Résultat d'exploitation	-6'173'598	-6'472'349	-6'200'905	+271'444	+4.2%	-27'307	-0.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-6'173'598	-6'472'349	-6'200'905	+271'444	+4.2%	-27'307	-0.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-6'173'598	-6'472'349	-6'200'905	+271'444	+4.2%	-27'307	-0.4%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	31.00	32.00	32.00	+0.00	0.0%	+1.00	+3.2%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	24.60	25.45	23.90	-1.55	-6.1%	-0.70	-2.8%
Magistrat							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	11.00	11.00	13.00	+2.00	+18.2%	+2.00	+18.2%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	11.00	11.00	11.90	+0.90	+8.2%	+0.90	+8.2%

Commentaires

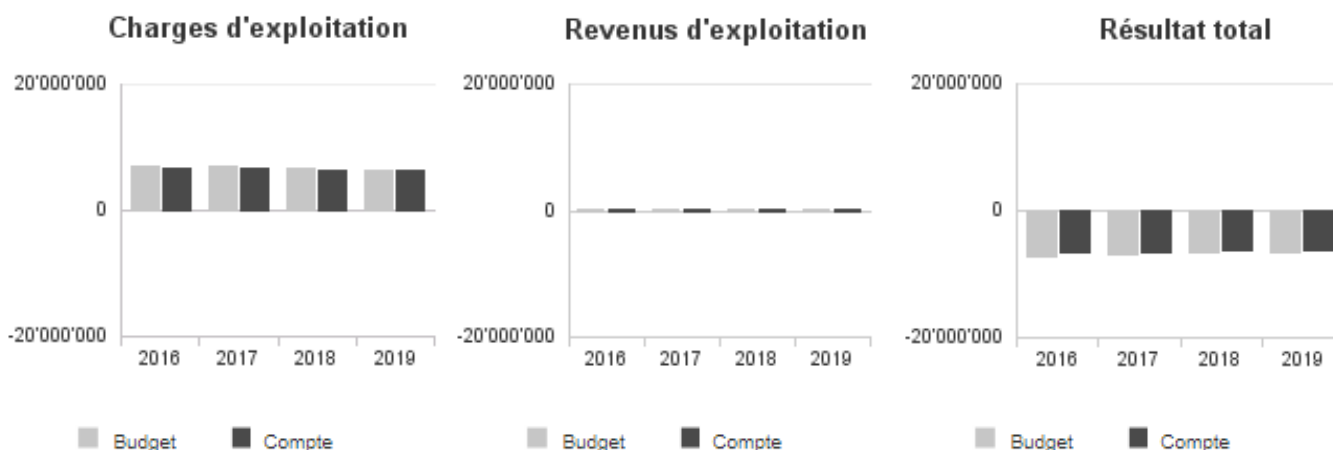
Charges de personnel : l'écart favorable par rapport au budget provient essentiellement de la réorganisation du Ministère public avec des postes ouverts qui n'ont pas été pourvus en 2019 (0.5 EPT de procureur assistant et 0.35 EPT de secrétaire) ainsi que des honoraires des traducteurs interprètes salariés de l'État inférieurs au budget.

Biens, services et autres charges d'exploitation : l'écart favorable par rapport au budget et la baisse par rapport à l'année précédente s'explique principalement par les honoraires et prestations de services dans le cadre des affaires.

Personnel administratif : l'écart par rapport au budget s'explique pour -0.85 EPT par deux postes ouverts dans le cadre de la réorganisation du Ministère public (0.5 EPT de procureur assistant et 0.35 EPT de secrétaire). Par ailleurs, -0.6 EPT résulte de la baisse du taux d'activité de 90% de deux procureures assistantes qui ont effectué une suppléance extraordinaire d'une procureure lors de son congé maternité, et qui est partiellement compensée par une procureure assistante à 30%.

Magistrats : le nombre de procureurs du Ministère public est fixé dans la loi (art. 51 OJN). Le dépassement de 0.9 EPT en fin d'année correspond à deux procureures assistantes qui ont effectué une suppléance extraordinaire d'une procureure lors de son congé maternité.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Parquet général (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	216'161	135'720
Produits	22'430	14'307
Total coûts (+) / revenus (-) nets	193'731	121'413

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les charges et les revenus du Ministère public - Parquet général directement imputables. Sans répartition analytique, les charges de personnel et autres charges indirectes ne sont pas réparties dans les comptes 2019. Par conséquent, les coûts incluent principalement les biens, services et autres charges d'exploitation et les produits concernent les émoluments.

Parquet régional Neuchâtel (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	324'826	291'376
Produits	500	110
Total coûts (+) / revenus (-) nets	324'326	291'266

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les charges et les revenus du Ministère public - Parquet régional de Neuchâtel directement imputables. Sans répartition analytique, les charges de personnel et autres charges indirectes ne sont pas réparties dans les comptes 2019. Par conséquent, les coûts incluent principalement les biens, services et autres charges d'exploitation et les produits concernent les émoluments.

Parquet régional Chaux-de-Fonds (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	275'772	254'051
Produits	500	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	275'272	254'051

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les charges et les revenus du Ministère public - Parquet régional de La Chaux-de-Fonds directement imputables. Sans répartition analytique, les charges de personnel et autres charges indirectes ne sont pas réparties dans les comptes 2019. Par conséquent, les coûts incluent principalement les biens, services et autres charges d'exploitation et les produits concernent les émoluments.

2.7 Département des finances et de la santé (DFS)

Synthèse du DFS
Compte de résultats du DFS

SDFS	Secrétariat général DFS
OORG	Office d'organisation
SFIN	Service financier
SCCO	Service des contributions
SCSP	Service de la santé publique
SBAT	Service des bâtiments
SIEN	Service informatique entité neuchâteloise
SCOM	Service des communes

Fonds d'aide aux communes

2.7.1 Synthèse du DFS

Après la très intense année 2018 au cours de laquelle pas moins de 17 rapports avaient été livrés au Conseil d'État et au Grand Conseil par le département, l'année 2019 a été consacrée principalement au suivi et à la mise en œuvre de ces nombreux dossiers ainsi qu'à la poursuite des réformes d'envergure dans les domaines de la fiscalité, des finances, de la santé publique, de l'organisation de l'État et de son patrimoine bâti comme de son fonctionnement informatique et ses relations aux communes.

Durant l'année 2019, le **secrétariat général du DFS** (SDFS) conformément à ses missions et en collaboration avec les services, a assuré un appui et une coordination pour le chef du département dans la conduite de dossiers stratégiques. Des réformes d'envergure ont été lancées et sont en cours dans de nombreux secteurs, en particulier pour définir un nouveau régime financier (mécanisme de frein, lissage des recettes, réformes fiscales, mécanismes péréquatifs) et pour repenser l'organisation du système de santé et du Service cantonal de la santé publique (SCSP). Ces réformes ont été menées en cohérence avec l'objectif visé d'atteindre l'équilibre financier en 2020. En outre, les enjeux informatiques (fusion SIEN-CEG et schéma directeur) et de numérisation de l'administration sont importants. Pour le SDFS, cela implique une planification et coordination et souvent la conduite de nombreux dossiers stratégiques non seulement pour le département mais pour l'État.

En parallèle, il a coordonné les travaux liés à trois initiatives populaires (soins dentaires, cour des comptes et fiscalité) ainsi qu'au projet de loi relative à la reconnaissance des communautés religieuses. Il a accompagné également les réformes en cours et à venir dans le domaine de la santé (réseau hospitalier, psychiatrie, PMS, cybersanté, etc.) ainsi que le développement de différents programmes en assurant une cohérence d'ensemble. La forte mobilisation autour de projets transversaux ou organisationnels tels que la mise en œuvre du système d'information et de gestion (SIGE) ou l'optimisation du logement de l'administration, mais aussi l'importance grandissante des sollicitations médiatiques ainsi que des affaires intercantionales et fédérales sont autant d'éléments à prendre en compte.

L'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du SDFS a également fourni, avec l'aide des services, un appui marqué au chef de département dans ses relations et travaux avec le parlement ainsi qu'avec les commissions qui le composent. Cinq rapports en provenance du DFS ont été adoptés par le Conseil d'État en 2019, puis transmis au Grand conseil. Au cours de l'année, 15 questions et 7 interpellations ont été traitées, dont une majeure partie concernait le domaine de la santé, auxquelles s'ajoutent 6 motions et 1 postulat déposés par les députées et députés pour des domaines ayant trait au DFS. Enfin, l'appui du secrétariat général a également été important dans la préparation et l'accompagnement du chef de département aux différentes séances de commissions et sous-commissions parlementaires, 59 séances au total sur l'année.

En 2019, l'activité du SDFS a également été accentuée au premier semestre par la présidence du Conseil d'État assumée par le chef du DFS, puis par celle de la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires au second semestre.

En tant qu'entité responsable du programme des réformes de l'État (PRE), l'**office d'organisation** (OORG) a consacré la majeure partie de ses travaux à ce programme et à ses différents projets, notamment le système d'information et de gestion (SIGE) et les modules de centralisation des factures et des achats.

Avec le pilotage de ce projet, l'OORG a été très impliqué dans l'appui aux services et la recherche de solutions, avec la volonté d'améliorer continuellement les outils. Dans le cadre des autres projets du PRE, Partenariats NE a connu une forte accélération en lien avec l'initiative pendante sur la Cour des comptes et le projet GestionNE a certifié 98% des services à fin 2019. L'OORG a également lancé les travaux pour poursuivre ces réformes dès 2020, dans le cadre du nouveau programme NE 2.0.

En parallèle, l'OORG était fortement impliqué dans le lancement du programme d'optimisation et de regroupement de l'administration (ORLA.ne). Ce programme, validé par le Grand Conseil en juin 2019, vise le regroupement de l'administration sur deux sites principaux, tout en développant de nouvelles méthodes de travail.

En assurant la direction de ces projets d'envergure, l'OORG a fortement renforcé son rôle de centre de compétences en gestion de projet.

Suite au changement de référentiel comptable en 2018 avec l'introduction du plan comptable harmonisé (MCH2), le **service financier** (SFIN) continue sa spécialisation pour l'application des normes au sein de la comptabilité de l'État. La modification de la LFinEC a permis d'instaurer les nouveaux principes du frein à l'endettement ainsi que le principe du lissage de certaines recettes fiscales dès le 1^{er} janvier 2020.

Le SFIN a continué d'adapter les modules financiers du nouveau système d'information et de gestion de l'État (SIGE). En 2019 le module VIM "Vendor Invoice Management", soit un traitement électronique de dématérialisation des factures fournisseurs centralisé a été mis en production.

Le SFIN collabore dans d'autres sous-projets conséquents, non encore aboutis, comme le sous-projet logistique-achats ou un suivi informatique des charges de transfert liées aux partenariats.

Le SFIN, avec une équipe projet SCCO/SIEN, a interfacé les écritures comptables du service des contributions avec SIGE. Ce projet, encore en cours de perfectionnement, améliorera la qualité des états financiers, mais nécessitera encore un engagement important en 2020.

Le SFIN a en outre démarré une montée de version de son outil de recouvrement de créances et de relance des actes de défaut de biens. L'office de recouvrement de l'État a encaissé durant l'exercice 2019 un montant de près de CHF 55 millions entre les créances en cours et la gestion de la relance des actes de défaut de biens.

Pour le **service cantonal des contributions** (SCCO), l'année 2019 a été marquée par l'acceptation par le Grand Conseil des importantes réformes fiscales qui lui ont été soumises. Il a également consacré une partie de l'année à

les mettre en œuvre en adaptant notamment les outils informatiques et les directives.

Des ressources ont été allouées au projet d'intégration de l'impôt des personnes physiques et des personnes morales dans SAP. Il est également prévu d'engager de nouvelles compétences pour améliorer la maîtrise des flux financiers et comptables.

Le service continue sa démarche d'amélioration continue afin de répondre de manière optimale aux défis et aux sollicitations externes (média, politique, évolutions technologiques et législatives). Le service a répondu à diverses consultations fédérales et aux sollicitations croissantes des communes dans le cadre de l'élaboration de leur budget ; celles-ci sont également informées tout au long de l'année sur l'évolution de leurs recettes. Cette année encore, le SCCO est également allé à la rencontre des contribuables dans les centres commerciaux

L'efficacité du traitement et de l'analyse des dossiers reste la préoccupation première du service. Permettre au contribuable de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur pour les questions fiscales les plus fréquentes contribue à maîtriser l'ensemble des informations des dossiers fiscaux. Améliorer l'efficacité, c'est donc aussi améliorer le rendement de l'impôt.

Le service est engagé, en collaboration avec le SIEN, dans une profonde refonte de ses outils informatiques. Le projet est intitulé « impôts 4.0 ». Pour cela, une nouvelle structure et de nouvelles compétences doivent être mises en place avec notamment l'engagement prévu d'un chef de projets informatiques.

L'année 2019 a été marquée par un ralentissement conjoncturel. Ainsi, certains grands acteurs économiques ont rencontré des difficultés, avec des répercussions sur les comptes de l'État. Au niveau des impôts des personnes physiques, les recettes sont en revanche en augmentation.

Le milieu immobilier reste quant à lui moins dynamique, en lien avec les intérêts négatifs et le renforcement des normes de la FINMA. Cela se traduit par un ralentissement des transactions et par conséquent par une baisse de recettes.

Le service cantonal de la santé publique (SCSP) a consacré l'année 2019 à poursuivre les travaux de mise en œuvre structurelle engagés depuis plusieurs années pour adapter le système de santé aux grands enjeux que sont notamment la promotion de la santé et la prévention des maladies, le vieillissement de la population, la relève des professionnels de la santé et la digitalisation de la santé.

Le pilotage du système de santé et sa planification sont des enjeux majeurs et l'année 2019 a vu l'initiation et l'accompagnement de travaux d'envergure comme la constitution du Réseau Hospitalier Neuchâtelois (RHNe, anciennement Hôpital neuchâtelois HNE), la coordination de la mise en œuvre du dossier électronique du patient, le suivi des options stratégiques des établissements autonomes de droit public et le suivi de leurs réformes, le développement cantonal de l'Association Réseau Orientation Santé Social (AROSS), la poursuite de la mise en œuvre de la planification médico-sociale, la mise en œuvre, le suivi et le développement de plans d'action cantonaux en matière de promotion de la santé et prévention des maladies. De même, plusieurs mesures prévues dans le rapport de politique sanitaire 2015-2022 ont été mises en œuvre, notamment en matière de soins palliatifs à l'échelon BEJUNE (association ADSP BEJUNE),

ainsi que la mise sur pied d'un programme de dépistage du cancer du côlon dans les cantons de Neuchâtel et du Jura (avec l'association ADC BEJUNE). Le traitement de l'initiative pour des soins dentaires a également marqué cette année.

En matière de surveillance, une augmentation des plaintes et procédures impliquant des professionnels de la santé et des institutions sont constatées, que ce soit pour des motifs de devoirs professionnels ou sous l'angle économique.

Enfin, les travaux de planification du système de santé, lesquels rendent en partie possible une maîtrise des coûts, se sont poursuivis de manière soutenue. Un accent particulier continue à être mis sur l'identification et la valorisation des prestations d'intérêt général attribuées par l'État aux établissements autonomes de droit public. De même, le développement d'outils de pilotage s'est poursuivi en collaboration avec le Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN) et le service de la statistique.

Le SCSP a également procédé à des travaux internes, sous l'angle de son organisation fonctionnelle et de sa localisation. Le service a donc intégré de nouveaux locaux fin 2019, lesquels sont plus adaptés à la nature de l'activité du service et ses besoins. Le SCSP reste également très sollicité par le parlement ou les médias.

Pour le **service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)**, l'année 2019 a été marquée par la mise en place d'un service consolidé suite à la fusion du service informatique de l'État et du Centre électronique de gestion (CEG) de la Ville de Neuchâtel. Le SIEN consolidé a été opérationnel dès le 1^{er} janvier sans perturbation pour les services de l'Etat et ses partenaires. Désormais composé de 165 collaborateurs, le SIEN est structuré sur la base d'un domaine des services IT, de deux centres de solutions, un orienté État (CSET) et un autre orienté communes (CSCO), et d'un secteur administration et finances.

Du côté des infrastructures, le SIEN consolidé gère dorénavant un parc informatique composé de plus de 15'000 postes de travail, 1'500 serveurs, 600 applications, 6'500 téléphones. L'exploitation a été menée sans incident majeur en garantissant la disponibilité des systèmes, l'intégrité des données et la confidentialité d'accès. À mentionner la mise en production en fin d'année de la salle des machines des Montagnes neuchâteloises première étape de la sécurisation de l'outil informatique prévu dans le schéma directeur 2016-2020.

Pour les solutions, l'année a été consacrée à la stabilisation du système d'information et de gestion de l'État (SIGE) et au déploiement des modules logistiques et de gestion centralisée des factures fournisseurs. Du côté des droits publics un nouveau système de dépouillement a été déployé pour les votations et les élections.

Le **service des communes (SCOM)** a participé de manière soutenue à l'élaboration du projet de réforme de la péréquation financière intercommunale des charges qui instaure une compensation verticale, par l'Etat, des charges de centre des deux pôles urbains de l'agglomération et une compensation des surcharges structurelles dans les domaines de l'éducation et de l'accueil extrafamilial. Dans ce cadre, et après l'adoption de la réforme par le Grand Conseil, le service a été appelé à élaborer les dispositions d'exécution de la loi en vue de permettre son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Il a aussi participé aux travaux de révision de la loi sur les finances de l'Etat et des communes, plus particulièrement du volet communal, à côté

de la poursuite des travaux en vue d'implémenter le nouveau modèle de compte harmonisé 2 et ses nouvelles exigences dans les communes.

L'exercice 2019, premier exercice après l'introduction et la pleine application des normes MCH2 dans toutes les communes, a nécessité de nombreuses interventions et conseils du service auprès des communes, en particulier pour les reclassifications, les retraitements du bilan et les modalités de prélèvement aux réserves.

Le SCOM a aussi tout au long de l'année apporté son soutien constant en matière juridique, financière et comptable aux communes, dans le contexte particulier de l'introduction du MCH2.

Le résultat cumulé de l'ensemble des communes a affiché en 2018 un déficit de CHF 2 millions (bénéfice de CHF 12.9 millions en 2017), qui représente néanmoins une amélioration de CHF 21,6 millions par rapport aux prévisions budgétaires. Le nombre de communes bouclant leur compte de résultats dans les chiffres noirs est en baisse avec 17 communes (22 en 2017), 14 étaient déficitaires (13) et aucune équilibrée (2). L'excédent net des communes (fortune) s'établit à 493.6 millions de francs au 31 décembre 2018, contre 366.5 millions au 31 décembre 2017. L'écart important résulte du transfert de certaines réserves excédentaires à la fortune nette.

Les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale intervenus en 2019 sont très proches de ceux observés en 2018, marquant une légère diminution de l'ordre de 0.3 million de francs sur un montant de 33 millions de francs, soit moins de 1% de variation d'un exercice à l'autre. Ce sont donc 32.7 millions de francs qui sont transférés entre les communes si l'on additionne les transferts du volet des ressources et ceux du volet des charges. Dans le détail, les transferts au titre de la péréquation des ressources portent sur le montant de CHF 18,9 millions, ceux de la péréquation des charges de leur côté – encore déterminés sur les anciennes bases d'avant la réforme adoptée l'an dernier - s'élèvent à CHF 13,8 millions.

Les statistiques fiscales, financières et les indicateurs financiers des communes font l'objet de fiches communales qui peuvent être consultées sur Internet en parallèle à la présentation des graphiques relatifs aux comptes cantonaux (www.ne.ch/stat).

Le **service des bâtiments** (SBAT) fonctionne selon une nouvelle organisation interne mise en œuvre dès 2013 sur mandat du Conseil d'État dans le cadre de la réforme générale de la gestion du patrimoine immobilier de l'État.

Les domaines Stratégie et Projets ont assuré le suivi de grands projets immobiliers comme ceux des prisons neuchâteloises, du CPLN, des Datacenters de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. La première étape du projet d'extension de l'Ecole Pierre-Coullery dans le bâtiment de l'Ancien Hôpital de La Chaux-de-Fonds est terminée. Les projets de la Commission du logement de l'administration (CLA) ont également bénéficié de l'appui du domaine, notamment pour le projet d'optimisation et regroupement du logement de l'administration (ORLA.ne), objet d'un rapport adopté par le Grand Conseil en juin 2019.

Le domaine Stratégie a pour mission d'initialiser et d'accompagner les projets dans leur phase préliminaire. Les principaux projets 2019 ont été ORLA.NE mené conjointement avec l'OORG, le SIEN et le SRHE ; le regroupement du Lycée Jean-Piaget ; le lancement des

analyses techniques du bâtiment du Lycée Denis-de-Rougemont ; le projet d'extension de l'Université (UniHub) au bord du lac ; le centre d'entretien des routes des Montagnes qui regroupera les activités cantonales et fédérales sous un même toit et finalement, le projet de nouveau centre pour les archives cantonales.

Le domaine Projets a assuré le suivi du CPLN, de l'extension de l'Ecole Pierre-Coullery, du Datacenter de Jardinière 157 et de celui des Cadolles, les projets de centre forestier et de centre de collecte des déchets carnés à Montmollin et finalement le regroupement du Ministère Public cantonal à La Chaux-de-Fonds.

Le domaine Entretien, chargé de l'entretien courant du patrimoine, a mené à bien des travaux d'entretien lourd, portés au compte des investissements, dont le remplacement des chaudières du Laténium (bois) et du BAP (gaz). Afin de répondre de manière globale et coordonnée à la problématique de l'obsolescence du patrimoine immobilier, notamment du point de vue énergétique, un rapport du Conseil d'État sur l'assainissement du patrimoine immobilier a été remis au Grand Conseil pour un traitement en janvier 2020.

Diverses opérations immobilières ont eu lieu en 2019 sous la responsabilité du domaine Immobilier, notamment l'achat de trois anciens bâtiments hospitaliers propriété de RHNE (La Chaux-de-Fonds, La Béroche et Couvet), la vente d'une part de copropriété à Neuchâtel (Côte 22) et les démarches en vue de l'échange de propriété, avec Addiction Neuchâtel, de deux sites ruraux sur St-Aubin et Boudry. Également dépendante de ce domaine, la CLA a traité une dizaine de demandes de logement de l'administration.

Pour le domaine Exploitation, l'analyse des bâtiments déclarés gros consommateurs d'énergie a permis de définir les mesures rentables à mettre en œuvre dans le but de diminuer leurs consommations.

L'implémentation du processus achat, deuxième volet du projet SIGE ayant pour objectif une amélioration de la gestion financière et de la trésorerie en reflétant les engagements, a représenté une charge de travail importante pour le domaine Finance et pour le service en terme de séances de travail, de coordination et de formation. Le processus sera consolidé et des améliorations seront à apporter courant 2020 afin de simplifier la saisie et la manipulation par les collaborateurs. Au niveau des ressources, le responsable de la comptabilité a quitté le service d'un commun accord à fin août 2019, occasionnant une surcharge de travail pour ses collègues directs, notamment lors de la phase de mise en place du projet SIGE.

Suite à l'adoption de la Loi cantonale sur l'aide au logement (LAL2) accompagnée de l'octroi d'un crédit-cadre sur huit ans de CHF 18 millions par le Grand Conseil en 2018, le Conseil d'État a adopté en juin 2019 le règlement d'application. Les nouvelles dispositions légales permettent de promouvoir la construction et la rénovation de logements à loyer abordable construits par des maître d'ouvrage privés reconnus d'utilité publique à certaines conditions.

Dans le cadre du crédit-cadre, le Conseil d'État a octroyé à la coopérative Arc-En-Ciel un prêt de 1'080'000 francs, une caution simple de 480'000 francs et a acquis une part sociale pour un montant de 138'000 francs. Ces aides à la pierre visent à favoriser la construction d'un immeuble de 26 appartements avec encadrement à Couvet. Elles sont financées en partie par la Centrale d'émission pour la construction de logements au niveau fédéral ainsi que par

la banque Migros. Ce projet répond aux objectifs de la politique du logement et de la planification médico-sociale du Canton de Neuchâtel. Il s'agit du premier projet de coopérative dédiée aux bénéficiaires AVS et AI et des premiers appartements avec encadrement du Val-de-Travers.

2.7.2 Compte de résultats du DFS

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019 CHF	%	Écart C2019 - C2018 CHF	%
Revenus d'exploitation	1'455'636'466	1'408'593'300	1'396'764'401	-11'828'899	-0.8%	-58'872'065	-4.0%
40 Revenus fiscaux	1'020'200'454	1'067'000'000	1'017'352'540	-49'647'460	-4.7%	-2'847'914	-0.3%
41 Patentes et concessions	28'417'999	21'320'000	28'144'257	+6'824'257	+32.0%	-273'742	-1.0%
42 Taxes	21'417'492	34'050'470	34'842'218	+791'748	+2.3%	+13'424'726	+62.7%
43 Revenus divers	106'449'968	3'089'800	30'192'834	+27'103'034	+877.2%	-76'257'134	-71.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	6'406'144	2'170'000	945'730	-1'224'270	-56.4%	-5'460'414	-85.2%
46 Revenus de transfert	255'513'992	270'601'500	281'443'284	+10'841'784	+4.0%	+25'929'292	+10.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	17'230'418	10'361'530	3'843'538	-6'517'992	-62.9%	-13'386'880	-77.7%
Charges d'exploitation	609'859'223	535'621'714	543'894'103	+8'272'388	+1.5%	-65'965'121	-10.8%
30 Charges de personnel	113'488'984	58'462'368	55'580'053	-2'882'315	-4.9%	-57'908'931	-51.0%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	63'955'839	73'314'878	67'827'245	-5'487'633	-7.5%	+3'871'405	+6.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	24'107'310	33'138'771	32'859'478	-279'293	-0.8%	+8'752'169	+36.3%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	-72'561	0	-381'930	-381'930	--	-309'369	-426.4%
36 Charges de transfert	407'541'515	369'766'547	387'184'221	+17'417'674	+4.7%	-20'357'294	-5.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	838'136	939'150	825'036	-114'114	-12.2%	-13'100	-1.6%
Résultat d'exploitation	845'777'243	872'971'586	852'870'299	-20'101'287	-2.3%	+7'093'056	+0.8%
44 Revenus financiers	61'119'265	58'148'821	60'766'047	+2'617'226	+4.5%	-353'218	-0.6%
34 Charges financières	21'661'076	22'656'500	21'190'758	-1'465'742	-6.5%	-470'318	-2.2%
Résultat de financement	39'458'189	35'492'321	39'575'289	+4'082'968	+11.5%	+117'101	+0.3%
Résultat opérationnel	885'235'432	908'463'907	892'445'588	-16'018'319	-1.8%	+7'210'156	+0.8%
48 Revenus extraordinaires	11'752'086	21'383'294	18'315'189	-3'068'105	-14.3%	+6'563'104	+55.8%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	11'752'086	21'383'294	18'315'189	-3'068'105	-14.3%	+6'563'104	+55.8%
Résultat total	896'987'517	929'847'201	910'760'777	-19'086'423	-2.1%	+13'773'260	+1.5%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	410.00	515.00	490.00	-25.00	-4.9%	+80.00	+19.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	355.97	448.85	430.14	-18.71	-4.2%	+74.17	+20.8%

Commentaires

En excluant les imputations internes (gr. 39/49) qui représentent des revenus nets de CHF 3 millions aux comptes contre CHF 9.4 millions au budget 2019 et pour lesquelles des explications ont été données globalement pour les comptes 2019 de l'État au chapitre 2.1 dans la partie « dimension analytique », le DFS présente un résultat de CHF 907,7 millions représentant un écart au budget de CHF -12,7 millions.

La baisse de revenus fiscaux presque intégralement compensée

Le DFS enregistre une baisse des revenus fiscaux de CHF -49,6 millions, principalement liée aux impôts des personnes morales (gr. 40) et quasi totalement compensée par l'augmentation de CHF +6.8 millions de la participation au bénéfice de la BNS (gr. 41), CHF +4,2 millions provenant de l'impôt fédéral direct (gr. 46) et CHF +6,7 millions concernant l'impôt anticipé (gr. 46). Le DFS a pu également comptabiliser la valorisation des bâtiments cédés par RHNe pour CHF +27,7 millions (gr.43) et CHF +2,6 millions supplémentaires de revenus financiers (gr. 44).

L'opération d'assainissement du RHNe a été presque totalement compensée

La subvention extraordinaire de CHF 32 millions versée à RHNe dans le cadre de la mise en œuvre de la décision du Gand Conseil pour l'assainissement du bilan de l'hôpital ainsi que la dévaluation des participations de CHF 3,7 millions, inscrite au bilan à hauteur de 200 millions, ont été en partie compensées par la dissolution de provisions de CHF 18 millions au sein du service de la santé publique (gr. 36). Toutes les autres charges du département ont été parfaitement maîtrisées, elles représentent effectivement un écart global positif au budget 2019 de CHF 10,5 millions.

L'effectif au 31.12.2019 représente un écart de -18,7 EPT entre le budget et les comptes 2019. Cela s'explique essentiellement par les reports d'engagement liés au délai de carence, à des déménagements ou à des réorganisations internes.

À l'exception du service financier tous les services présentent des effectifs inférieurs à ceux budgétés.

2.7.3 Secrétariat général DFS (SDFS)

Missions principales

Le secrétariat général de département est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information. Il a pour tâches notamment de :

- conseiller et assister le chef du département ;
- gérer et administrer le secrétariat du chef du département ;
- assurer la coordination des activités internes au département ;
- participer à la coordination interdépartementale ;
- conduire et gérer les diverses opérations régulières et ponctuelles relevant de la compétence directe du département ;
- assurer l'exécution ou le suivi des tâches incombant au département en matière de conduite et de gestion, de gestion financière et des ressources humaines ;
- suivre les affaires fédérales et intercantionales ;
- veiller à la communication et à l'information interne et externe en collaboration avec les services du département et la chancellerie d'État.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'évolution de l'environnement et des tâches du secrétariat général du département des finances et de la santé (SDFS) se caractérise par un appui important dans l'élaboration et la mise en place des dossiers prioritaires pour 2019 et le programme de législation dans les domaines des finances, de la santé et transversaux.

Des réformes d'envergure ont été lancées et sont en cours dans de nombreux secteurs, en particulier pour définir un nouveau régime financier (mécanisme de frein, lissage des recettes, réformes fiscales, mécanismes péréquatifs) et pour repenser l'organisation du système de santé et du service cantonal de la santé publique (SCSP). Ces réformes ont été menées en cohérence avec l'objectif visé d'atteindre l'équilibre financier en 2020. En outre, les enjeux informatiques (fusion SIEN-CEG et schéma directeur) et de numérisation de l'administration sont importants. Pour le SDFS, cela implique une planification et coordination et souvent la conduite de nombreux dossiers stratégiques non seulement pour le département mais pour l'État.

En parallèle, le SDFS a coordonné les travaux liés à trois initiatives populaires (soins dentaires, Cour des comptes et fiscalité) et au projet de loi relative à la reconnaissance des communautés religieuses. Il a accompagné également les réformes en cours et à venir dans le domaine de la santé (réseau hospitalier, psychiatrie, PMS, cybersanté, etc.) ainsi que le développement de différents programmes en assurant une cohérence d'ensemble. La forte mobilisation autour de projets transversaux ou organisationnels tels que la mise en œuvre du système d'information et de gestion (SIGE), l'optimisation du logement de l'administration ou l'entretien du patrimoine, mais aussi l'importance grandissante des sollicitations médiatiques ainsi que des affaires intercantionales et fédérales sont autant d'éléments à prendre en compte

Activités et réalisations

En 2019, conformément à ses missions et en collaboration avec les services, le SDFS a assuré un appui et une coordination pour le chef du département dans la conduite de toute une série de dossiers importants non seulement pour le département mais aussi pour l'ensemble de l'État.

Il s'agit notamment de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des dossiers suivants :

- Planification, direction et coordination de la gestion financière relevant des compétences du département, notamment les processus liés au bouclage des comptes 2018 et au budget 2020 et rapports y relatifs ;
- Dispositif de maîtrise des finances ;
- Programme d'impulsion et de transformations ;
- Réforme de la péréquation financière intercommunale des charges ;
- Réforme de la fiscalité des personnes physiques et des personnes morales découlant de la réforme de l'imposition des entreprises au niveau fédéral, en collaboration avec le DEF pour le volet contrat-formation ;
- Programme de réformes de l'État avec ses sept projets : optimisation de l'organisation, PartenariatNE, GestionNE, ConduiteNE, accueil aux usagers, Intranet et SIGE (système d'information et de gestion de l'État) ;
- Participation à la mise en œuvre du traitement électronique de la dématérialisation des factures fournisseurs ainsi qu'à la centralisation des achats ;
- Poursuite de la mise en œuvre des outils budgétaires ainsi que la comptabilité analytique ;
- Optimisation et regroupement du logement de l'administration ;
- Crédit d'engagement de 44 millions de francs pour la première étape d'un programme d'assainissement du patrimoine immobilier de l'État de Neuchâtel ;
- Loi sur le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) ;

- Mise en œuvre des options stratégiques du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNP) et de NOMAD, des différents volets de la planification médico-sociale (PMS) ainsi que du Dossier électronique du patient (DEP) et du déploiement de l'Association Réseau Orientation Santé Social (AROSS) ;
- Adaptation de la loi de santé aux lois fédérales sur les épidémies et professions du domaine de la santé ;
- Travaux en vue du traitement des initiatives « Cour des comptes », « soins dentaires » et « fiscalité équitable » ;
- Suivi du travail parlementaire concernant la reconnaissance des communautés religieuses.

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du SDFS a également fourni, avec l'aide des services, un appui marqué au chef de département dans ses relations et travaux avec le parlement ainsi qu'avec les commissions qui le composent. Cinq rapports en provenance du DFS ont été adoptés par le Conseil d'État en 2019, puis transmis au Grand conseil. Au cours de l'année, 15 questions et 7 interpellations ont été traitées, dont une majeure partie concernait le domaine de la santé, auxquelles s'ajoutent 6 motions et 1 postulat déposés par les députées et députés pour des domaines ayant trait au DFS. Enfin, l'appui du secrétariat général a également été important dans la préparation et l'accompagnement du chef de département aux différentes séances de commissions et sous-commissions parlementaires, 59 séances au total sur l'année.

Le SDFS a été en charge de la coordination de la communication et des relations aux médias pour le département. En outre, le SDFS a continué de coordonner le travail consultatif au sein du département et d'assurer une représentation du département au sein des groupes de travail et comités de pilotage interdépartementaux permanents et ad hoc. Il a, en particulier, collaboré de manière très régulière avec le DEAS dans le cadre de la lutte contre l'endettement excessif, la politique de domiciliation et la politique de positionnement des régions (APS).

En 2019, l'activité du SDFS a également été accentuée au premier semestre par la présidence du Conseil d'État assumée par le chef du DFS et par celle de la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires (CLASS) sur l'ensemble de l'année.

Cellule foncière

Outre les tâches opérationnelles liées à l'acquisition, la cession de biens-fonds ou de bâtiments, ou des droits réels restreints (servitudes, droit de superficie, etc.), la cellule foncière, rattachée au secrétariat général du DFS, a finalisé avec l'aide du SGRF, la mise à jour des noms des services gestionnaires aux côtés de la désignation générique ; les informations figurant au Registre foncier sont désormais à jour. L'outil informatique recensant tous les biens-fonds appartenant à l'État et permettant à futur de les documenter avec les éléments clé pour une politique active (financiers, historique, actes notariés, etc.) a été mis à disposition des services pour sa documentation et les premières données ont été sauvegardées. Comme les années précédentes, la coordinatrice a apporté son soutien à différents projets concrets et mis à leur profit son expertise (pôles de développement économique d'importance cantonale, projets de régularisation foncière, acquisition de terrains, reprise de plusieurs bâtiments hospitaliers dans le cadre de la mise en œuvre du décret portant octroi d'un crédit d'engagement extraordinaire de CHF 232'000'000 permettant l'assainissement du bilan de l'Hôpital neuchâtelois, etc.). Cette tâche de coordination est essentielle et assure la cohérence de la politique foncière souhaitée par le Conseil d'État.

Parmi ses missions, la cellule foncière doit tenir des statistiques de tous les mouvements des biens-fonds et des bâtiments intéressant l'État. Pour 2019, vingt-deux transactions immobilières ont été conclues, dont plus de la moitié concernent des régularisations routières. Plus précisément, l'État a vendu et acheté des biens immobiliers (biens-fonds et bâtiments) dans les régions des Montagnes neuchâteloises et du Littoral pour un montant total respectif de CHF 2'666'986.75 et de CHF 3'505'579.75. Plusieurs opérations immobilières concernent la promotion économique et la réalisation du projet routier H18. À noter que la reprise des bâtiment appartenant à HNe dans le contexte de création du RHNe n'est pas comprise dans ces statistiques.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	21'992	15'000	20'680	+5'680	+37.9%	-1'312	-6.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	3'000	5'000	2'550	-2'450	-49.0%	-450	-15.0%
43 Revenus divers	18'992	10'000	18'130	+8'130	+81.3%	-862	-4.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'227'444	1'657'792	1'525'648	-132'144	-8.0%	+298'204	+24.3%
30 Charges de personnel	982'584	1'105'992	1'014'765	-91'227	-8.2%	+32'181	+3.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	30'241	48'800	30'514	-18'286	-37.5%	+273	+0.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	7'000	0	-7'000	-100.0%	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	214'553	496'000	480'160	-15'840	-3.2%	+265'607	+123.8%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	66	0	208	+208	--	+142	+215.2%
Résultat d'exploitation	-1'205'452	-1'642'792	-1'504'968	+137'824	+8.4%	-299'516	-24.8%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'205'452	-1'642'792	-1'504'968	+137'824	+8.4%	-299'516	-24.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'205'452	-1'642'792	-1'504'968	+137'824	+8.4%	-299'516	-24.8%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	9.00	9.00	9.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	6.00	6.90	6.40	-0.50	-7.2%	+0.40	+6.7%

Commentaires

L'écart entre le budget et les comptes 2019 est lié à une maîtrise des dépenses dans les natures comptables 30, 31 et 36.

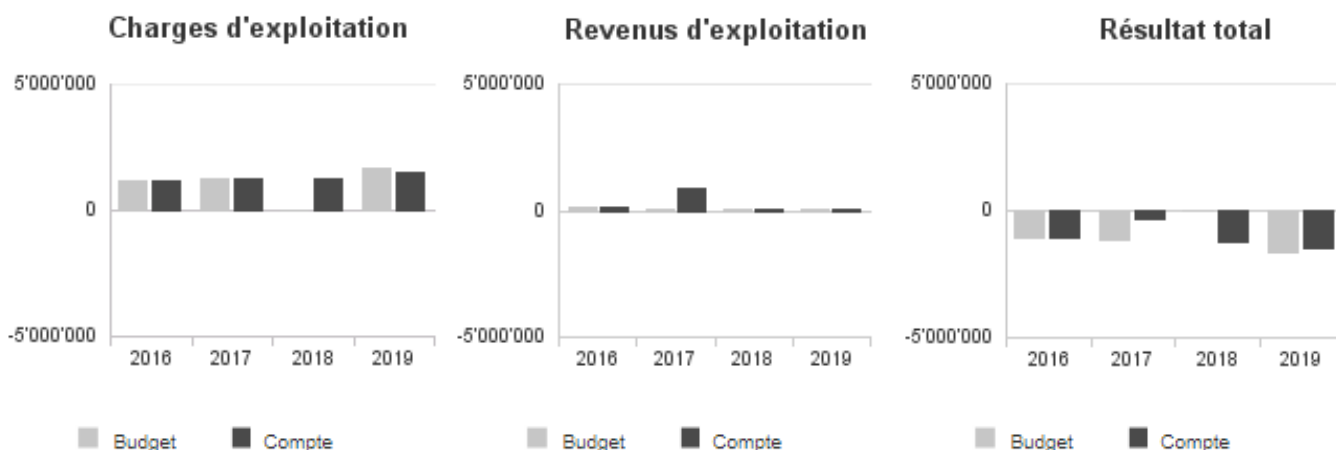
Les charges salariales, groupe 30, présentent un écart positif lié à nouveau poste budgété repourvu uniquement à 50% pour l'instant.

Les charges de transferts, groupe 36, enregistrent une légère diminution de la contribution à la conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (suisse).

Le groupe 42 enregistre l'émolument lié aux laisser-passer pour cadavres pour l'étranger. Cette recette est difficilement planifiable.

Le groupe 43 enregistre les produits concernant la gestion de la comptabilité de la CLASS effectuée par le secrétariat du DFS. L'écart représente une ristourne de la cotisation 2018 de la CLASS.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Conseil et assistance politique (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	0	432
Total coûts (+) / revenus (-) nets	0	-432

Commentaires

Les produits concernent une indemnité reçue pour une formation donnée par la coordinatrice de la cellule foncière.

Coordination, soutien et contrôle (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	15'000	20'248
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-15'000	-20'248

Commentaires

Les produits concernent la gestion "des laisser-passer pour cadavres", la gestion de la comptabilité de la CLASS et le remboursement d'une part de la cotisation 2018 en faveur de la CLASS.

Prestations de département DFS (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	8'000	0
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	8'000	0

Commentaires

Le budget 2019 prévoyait CHF 8'000 de frais d'expertises pour la cellule foncière. Ils n'ont pas été utilisés.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Coopération au développement	0	268'000	268'000
Conférences intercantionales	214'553	228'000	212'160
Total charges (+) / revenus (-) nets	214'553	496'000	480'160

Commentaires

Ce groupe de prestation enregistre les cotisations en faveur des conférences intercantionales et la subvention à la coopération au développement (Latitude 21) ; cette nature comptable figurait jusqu'en 2018 à la chancellerie.

2.7.4 Office de l'organisation (OORG)

Missions principales

L'OORG est un office à vocation transversale. Il travaille en étroite collaboration avec le Conseil d'État, les départements et les services de l'administration cantonale.

Il soutient le Conseil d'État et le Grand Conseil dans la conduite de l'État en tant que centre de compétences dans les domaines de l'organisation, de la gestion de projets, des mandats de prestations et de la gestion des risques.

Il appuie les unités administratives dans l'amélioration de leur efficacité et leur efficacité et agit en tant que cellule d'innovation en développant, testant et implémentant des solutions dans le domaine de la gestion des services, de l'organisation et du fonctionnement de l'administration et du e-government.

En sus de ses tâches « historiques », l'OORG est également chargé de la direction du programme des Réformes de l'État (PRE), ainsi que du pilotage de 4 projets de ce même programme. Dès 2019, l'OORG est également fortement impliqué dans le programme de regroupement de l'administration, ORLA.ne.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'environnement dans lequel évolue l'OORG et les tâches en découlant sont définis par le rôle central qu'il joue dans les programmes transversaux de l'administration, soit le programme des réformes de l'État (PRE), le programme d'impulsion et de transformations et le programme de regroupement de l'administration.

En 2019, avec l'introduction des deux derniers modules du nouveau système d'information et de gestion de l'État (SIGE), le projet SIGE a beaucoup influencé la marche de l'office. En effet, tant la centralisation des factures que la centralisation des achats ont été des projets majeurs pour l'administration ainsi que pour l'OORG.

Dans le cadre des autres projets du PRE, le projet PartenariatsNE a fortement redémarré en lien avec l'initiative pendante demandant l'instauration d'une Cour des comptes, les synergies entre ces deux thèmes étant très fortes. Et le projet GestionNE a accompagné la quasi-totalité des services de l'État, fin 2019 98% des services étant certifiés.

En parallèle, l'OORG a participé activement au lancement du programme d'optimisation et de regroupement de l'administration, ORLA.ne. Ce programme, validé par le Grand Conseil en juin 2019, vise le regroupement de l'administration sur deux sites principaux, tout en cherchant à adopter de nouvelles méthodes de travail, plus flexibles et agiles.

En sus des réformes, l'OORG continue d'agir dans les domaines de l'organisation, des mandats de prestations et de la gestion de projets. Dans ce rôle, l'OORG assume des tâches transversales et de soutien aux services de l'État. Il devra, dans ce cadre, continuer de développer une gestion des risques coordonnée pour les services de l'administration

Activités et réalisations

En tant qu'entité responsable du programme des réformes de l'État (PRE), l'office d'organisation (OORG) a consacré la majeure partie de ses travaux à ce programme et à ses différents projets, notamment dans le cadre de l'introduction du nouveau système d'information et de gestion (SIGE).

Au regard des ambitions du projet et des risques encourus, les résultats obtenus sont positifs. Malheureusement, l'outil n'est pas encore parfait et des efforts doivent être fournis pour améliorer sa convivialité. Malgré cela, l'administration a cependant continué de fonctionner et aucun blocage systémique n'a eu lieu, que ce soit avec la centralisation des factures ou des achats. Contrairement au lancement de SIGE, le système préexistant n'a pas disparu et les services n'ont jamais été entravés dans leur fonctionnement.

L'OORG a la charge de deux autres projets du PRE, GestionNE et PartenariatsNE. GestionNE a atteint un taux de certification de 98% pour les services de l'État. Il reste 1 service à accompagner en 2020. Dans le cadre de l'initiative sollicitant l'instauration d'une Cour des comptes, PartenariatsNE a été relancé stratégiquement et politiquement. L'avant-projet de rapport au Grand Conseil sur ce dossier a été adopté par le Conseil d'État en décembre 2019 pour consultation.

En parallèle au PRE, l'OORG a fortement contribué aux prémices du programme de regroupement de l'administration, tant au niveau du rapport au Grand Conseil qu'au niveau opérationnel, pour créer une structure et une gouvernance de programme. Ainsi, l'OORG a pleinement rempli son rôle de centre de compétences en gestion de projet.

En sus des réformes, dans le cadre des tâches courantes, l'OORG a continué de soutenir et de conseiller les services en sa qualité de centre de compétences dans les domaines suivants: gestion de projets, description de processus, contrats de prestations, et mobilité. Finalement, le Conseil d'État a également adopté une fiche de projet concernant le projet de gestion des risques, RisquesNE. L'objectif étant de le lancer officiellement en 2020

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'173'529	1'676'500	1'388'451	-288'049	-17.2%	+214'922	+18.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	1'173'529	1'676'500	1'388'451	-288'049	-17.2%	+214'922	+18.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	3'291'321	5'679'543	9'841'199	+4'161'656	+73.3%	+6'549'878	+199.0%
30 Charges de personnel	463'954	428'380	405'416	-22'964	-5.4%	-58'538	-12.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'164'726	1'723'200	1'404'070	-319'130	-18.5%	+239'344	+20.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'662'641	3'527'963	8'031'713	+4'503'750	+127.7%	+6'369'072	+383.1%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-2'117'792	-4'003'043	-8'452'748	-4'449'705	-111.2%	-6'334'956	-299.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-2'117'792	-4'003'043	-8'452'748	-4'449'705	-111.2%	-6'334'956	-299.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'117'792	-4'003'043	-8'452'748	-4'449'705	-111.2%	-6'334'956	-299.1%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	4.00	4.00	4.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	2.60	2.60	2.60	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

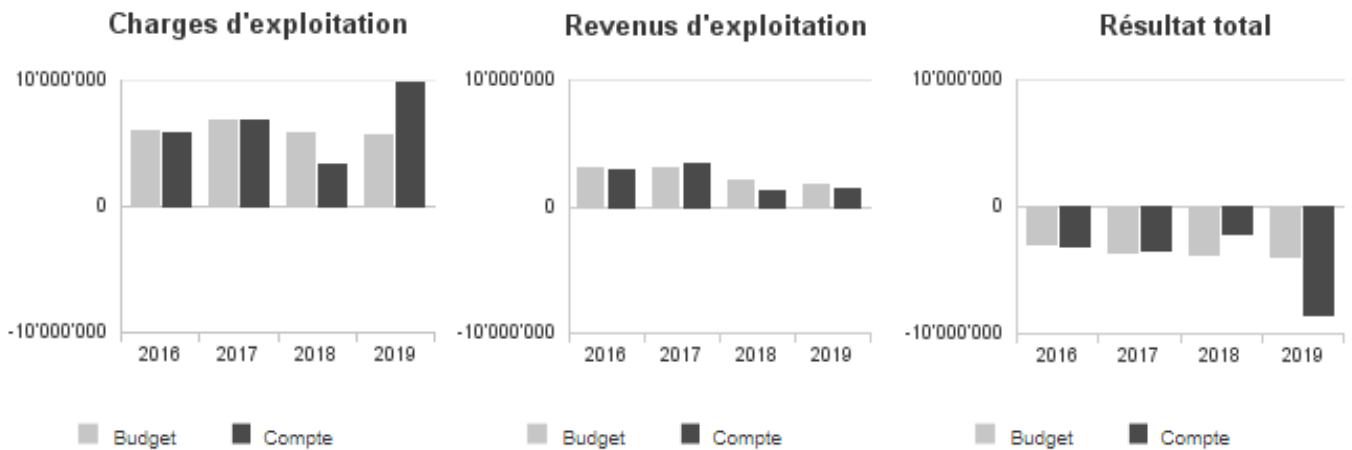
Commentaires

En 2019, le programme des réformes s'est principalement concentré sur les projets à forte teneur informatique, qui ont subi quelques retards. Dès lors, le montant budgété dans le cadre du crédit d'engagement n'a pas été totalement engagé, ce qui explique l'écart des BSM (gr. 31) et des revenus divers (gr. 43).

Concernant les amortissements (gr. 33), le programme des réformes qui se terminait au 31.12.2019 a été amorti entièrement fin 2019, selon la volonté du Conseil d'État. Cette opération a généré une charge d'amortissement non planifiée de CHF 6'023'785.

Le reste des postes est plutôt stable et aucun écart notable n'est à relever.

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Modernisation et réforme Etat	1'671'000	0	1'671'000	1'381'151	0	1'381'151	-289'849	0	-289'849
Réformes de l'Etat II	1'500'000	0	1'500'000	0	0	0	-1'500'000	0	-1'500'000
Total	3'171'000	0	3'171'000	1'381'151	0	1'381'151	-1'789'849	0	-1'789'849

Commentaires

Le programme des réformes (PRE) vise à améliorer la cohérence, l'efficacité et la lisibilité de l'État. Il tend à développer les outils dont l'introduction progressive favorisera la mise en œuvre du programme d'assainissement et la priorisation des prestations de l'État. Le PRE est financé par un crédit d'engagement de CHF 16 millions, validé en 2010 par le Grand Conseil.

En 2019, le programme des réformes s'est principalement concentré sur les projets à forte teneur informatique, qui ont subi quelques retards. Dès lors, le montant budgété dans le cadre du crédit d'engagement n'a pas été totalement engagé.

Concernant la poursuite du programme des réformes, elle a été incluse dans le programme d'impulsion et de transformations pour un montant de CHF 5 millions, à activer dès 2020 uniquement.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Optimisation de l'administration (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	17'036
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	0	17'036

Commentaires

Cette prestation comprend les activités liées à la direction du programme des réformes, notamment le projet SIGE en 2019 (centralisation des factures et des achats).

Soutien à la gestion des services (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	19'632
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	0	19'632

Commentaires

Cette prestation comprend les activités liées à la direction du projet GestionNE, qui a vu 98% des services de l'État « estampillés » fin 2019.

Mobilité (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	4'000	1'850
Produits	5'500	7'300
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-1'500	-5'450

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut la récupération des rabais offerts par les CFF sur les prestations de transport en trafic voyageurs, ainsi que les coûts liés au contrats qui nous lient à Mobility (partage de voiture).

2.7.5 Service financier (SFIN)

Missions principales

Les missions principales du service financier se caractérisent par :

- Aide à la définition de la politique financière et sa mise en œuvre ;
- Veille à l'application des principes de la gestion financière contenu dans la loi sur les finances et dans le modèle des comptes harmonisés ;
- Planification, analyse et contrôle budgétaire (Budget et PFT, prévision des comptes, préavis, comptabilité analytique) ;
- Gestion des comptes et trésorerie (comptabilité auxiliaires et générale, boucllements périodiques et annuels, consolidation, gestion de la dette, TVA et trafic des paiements) ;
- Gestion des assurances de l'État (analyse de risque, suivi du portefeuille d'assurance et des sinistres) ;
- Gestion du recouvrement (de la relance à la gestion des actes de défaut de bien, en passant par l'aide au désendettement)
- Mise en place et suivi du SCI financier pour les processus transversaux ;
- Participation à l'élaboration des statistiques financières ;
- Information, soutien, formation aux départements et services sur les questions financières ;
- Dès le printemps 2020 pilotage du projet SIGE sous l'angle métier.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'évolution de l'environnement et des tâches se caractérise par :

- La poursuite de l'appui aux départements et au Conseil d'État dans ses démarches devant permettre l'assainissement structurel des finances et un maintien à l'équilibre dès l'exercice 2020, dans un contexte marqué par une situation économique toujours peu favorable, une forte volatilité des revenus de l'impôt des personnes morales et des revenus issus de la RPT, et des charges dynamiques de transfert sur lesquelles le Conseil d'État n'a pas ou que peu de maîtrise à court terme.
- Le suivi des dossiers fédéraux (notamment réformes de la RPT), dans lesquels le Conseil d'État s'engage activement pour défendre les intérêts de notre canton.
- Le maintien du respect du référentiel comptable MCH2, accompagné de l'amélioration permanente du volet Finances dans le cadre du projet SIGE, mobilise une part conséquente des ressources internes du service. Le support aux utilisateurs nécessite un travail important par les spécialistes du service financier.
- Les analyses permanentes des flux d'informations des services de l'État, permettent au fil du temps de gagner en efficacité et d'automatiser les écritures comptables, permettant ainsi de supprimer des risques d'erreur et de fraude.
- Un large soutien au service des contributions, dans les flux comptables, permet également d'éviter des enregistrements manuels basés sur des tableaux issus de programmes de bureautique.

Activités et réalisations

Suite au changement de référentiel comptable en 2018 avec l'introduction du plan comptable harmonisé des communes (MCH2), le service financier continue sa spécialisation pour l'application des normes au sein de la comptabilité de l'État. L'un des principaux projets du SFIN pour l'année 2019 consistait à introduire les nouveaux principes du frein à l'endettement ainsi que le principe du lissage des recettes fiscales, IFD et impôt cantonal des personnes morales. Ces principes ont été introduits dans la LFinEC et seront appliqués dès le budget et les comptes 2020.

Le SFIN a également continué d'adapter les modules financiers du nouveau système d'information et de gestion de l'État (SIGE). VIM "Vendor Invoice Management", soit un traitement électronique de dématérialisation des factures fournisseurs avec une pré saisie automatique, a été le principal projet qui a été implanté en production en 2019. Ainsi toutes les factures fournisseurs de l'État doivent passer par un seul point d'entrée, permettant ainsi un meilleur suivi des factures en souffrance et un contrôle des éventuels doublons.

SIGE fait l'objet de multiples sous-projets conséquents dans lesquels le SFIN collabore également, comme le sous-projet logistique ou les engagements sur commandes d'achats pourront être suivis dans les modules financiers afin de mieux contrôler les dépenses par rapport au budget. De même le SFIN a intégré un suivi des charges de transfert afin de pouvoir établir une liste exhaustive de tous les partenaires de l'État pour lesquels des versements ont lieu.

D'autres projets ne sont pas encore lancés, mais sont urgents pour professionnaliser la gestion financière de l'État, comme la gestion des prévisions financières, des clôtures et prévisions des comptes intermédiaires en cours d'année, la planification fine de la trésorerie, le calcul de la rentabilité des tâches confiées à l'État par des tiers et le calcul des coûts par prestation. Au niveau de la gestion le SFIN s'appliquera à interfacier le maximum d'outils informatiques métiers afin d'éviter toute ressaisie d'information, et travaillera également dans une optique de centralisation de la fonction finance au sein de l'État.

Service financier (SFIN)

Le SFIN, avec une équipe projet SCCO/SIEN, a également interfacé les écritures comptables du service des contributions pour les impôts directs communaux, cantonaux et fédéraux, des personnes physiques et morales, dans SIGE. Plus de 23 millions d'écritures comptables ont ainsi été traitées. L'objectif de pouvoir améliorer la justification des états financiers est en nette amélioration, mais le projet n'est pas terminé et nécessitera encore un engagement important en 2020.

Le SFIN a en outre démarré une montée de version de l'outil de recouvrement de créances et de relance des actes de défaut de biens. Les nouveaux principes d'échanges de données eLP2, avec les offices de poursuites suisses, rendait l'outil actuel obsolète. Là aussi le SFIN interfacera avec le concours du SIEN les données de l'office de recouvrement avec SAP. Cette opération permettra à tous les services de l'État de suivre leurs contentieux tout au long de l'année en temps réel, ce qui n'était pas possible avec les méthodes actuelles de travail.

L'office de recouvrement de l'État a encaissé durant l'exercice 2019 un montant de près de CHF 55 millions entre les créances en cours et la gestion de la relance des actes de défaut de biens. La cellule de relance a réalisé un encaissement brut global de CHF 9,2 millions (toutes créances confondues), soit une augmentation de plus de 2% par rapport à l'exercice précédent. La part fiscale revenant à l'État représente plus de CHF 3,7 millions. Nous relevons en outre qu'un montant de CHF 2,1 millions sera reversé à l'action sociale issu des encaissements sur relance des actes de défaut de biens LAMal. En outre l'office de recouvrement de l'État travaille à la mise en place des nouveaux mécanismes sur le désendettement en collaboration avec le DEAS, ainsi que des partenaires sociaux.

Quatre appels d'offres publics ont été lancés en 2019 pour l'attribution des nouvelles polices d'assurances sur les risques véhicules, responsabilité civile, dommage et assurance accident. Si les trois premiers risques n'impactent pas les comptes de l'État de manière neutre au niveau des nouvelles primes, l'assurance accident, de par la sinistralité, génère une augmentation des charges salariales.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	307'745'609	216'600'150	257'442'443	+40'842'293	+18.9%	-50'303'166	-16.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	28'417'999	21'320'000	28'144'257	+6'824'257	+32.0%	-273'742	-1.0%
42 Taxes	4'966'398	5'812'000	5'393'237	-418'763	-7.2%	+426'839	+8.6%
43 Revenus divers	104'428'362	295'000	28'368'968	+28'073'968	+9'516.6%	-76'059'394	-72.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	-378'047	-378'047	--	-378'047	--
46 Revenus de transfert	169'197'700	188'438'000	195'178'879	+6'740'879	+3.6%	+25'981'179	+15.4%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	735'150	735'150	735'150	0	0.0%	0	0.0%
Charges d'exploitation	110'906'738	8'844'227	13'284'076	+4'439'849	+50.2%	-97'622'662	-88.0%
30 Charges de personnel	72'913'048	4'912'227	5'616'400	+704'173	+14.3%	-67'296'648	-92.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	5'210'664	1'094'000	-450'069	-1'544'069	-141.1%	-5'660'733	-108.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	-900'000	0	+900'000	+100.0%	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	-72'561	0	-381'930	-381'930	--	-309'369	-426.4%
36 Charges de transfert	32'847'622	3'713'000	8'491'416	+4'778'416	+128.7%	-24'356'206	-74.1%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	7'964	25'000	8'259	-16'741	-67.0%	+295	+3.7%
Résultat d'exploitation	196'838'870	207'755'923	244'158'367	+36'402'444	+17.5%	+47'319'496	+24.0%
44 Revenus financiers	35'373'718	31'107'800	31'549'076	+441'276	+1.4%	-3'824'642	-10.8%
34 Charges financières	21'484'496	22'100'000	21'055'560	-1'044'440	-4.7%	-428'936	-2.0%
Résultat de financement	13'889'223	9'007'800	10'493'517	+1'485'717	+16.5%	-3'395'706	-24.4%
Résultat opérationnel	210'728'093	216'763'723	254'651'884	+37'888'161	+17.5%	+43'923'791	+20.8%
48 Revenus extraordinaires	11'752'086	21'383'294	18'315'189	-3'068'105	-14.3%	+6'563'104	+55.8%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	11'752'086	21'383'294	18'315'189	-3'068'105	-14.3%	+6'563'104	+55.8%
Résultat total	222'480'179	238'147'017	272'967'073	+34'820'056	+14.6%	+50'486'895	+22.7%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	39.00	42.00	46.00	+4.00	+9.5%	+7.00	+17.9%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	35.20	37.90	40.10	+2.20	+5.8%	+4.90	+13.9%

Commentaires

Au niveau du résultat d'exploitation, le dépassement dans les charges de personnel s'explique par le lissage sur 4 ans de la créance pour l'avance de la « part assuré » aux mesures d'accompagnement de prévoyance, laquelle s'élève à CHF 3'588'822 au total. Les BSM sont en nette baisse par rapport au budget, notamment en raison de la dissolution de la provision ORACE (CHF -3,5 millions), laquelle est partiellement compensée par l'augmentation du du croire de l'OREE (CHF +1,3 million) et par un reclassement comptable impactant le compte « frais divers » dans le cadre des écritures de bouclage en lien avec les financements spéciaux (CHF +0,4 million). À noter que le budget 2019 comprenait également un écart statistique de CHF 700'000 sur les BSM, centralisé au SFIN. S'agissant des charges d'amortissement, un montant destiné à les diminuer avait été centralisé au SFIN lors du processus budgétaire 2020, en prévision d'une réévaluation à la baisse du patrimoine immobilier demandée par le CCFI. Dans les charges de transfert, l'écart par rapport au budget provient de la réévaluation à la baisse de plusieurs participations, dont la participation RHNe (CHF -3,7 millions). Quant aux revenus de transfert, ils sont supérieurs à ce qui avait été budgétisé étant donné que la part cantonale à l'impôt anticipé (CHF 20,2 millions) a été plus importante que prévu. Au sein du groupe 41 « patentes et concessions », l'écart entre les comptes et le budget s'explique par le fait que le montant de la participation au bénéfice de la BNS (CHF 28,1 millions, soit deux fois la part ordinaire) a été plus important que prévu (CHF 21,3 millions, soit une fois et demi la part ordinaire). Aux comptes 2019, la rubrique « revenus divers » comptabilise notamment une recette de CHF 27,7 millions qui découle de la valorisation au bilan (valeur du marché) des bâtiments cédés par RHNe.

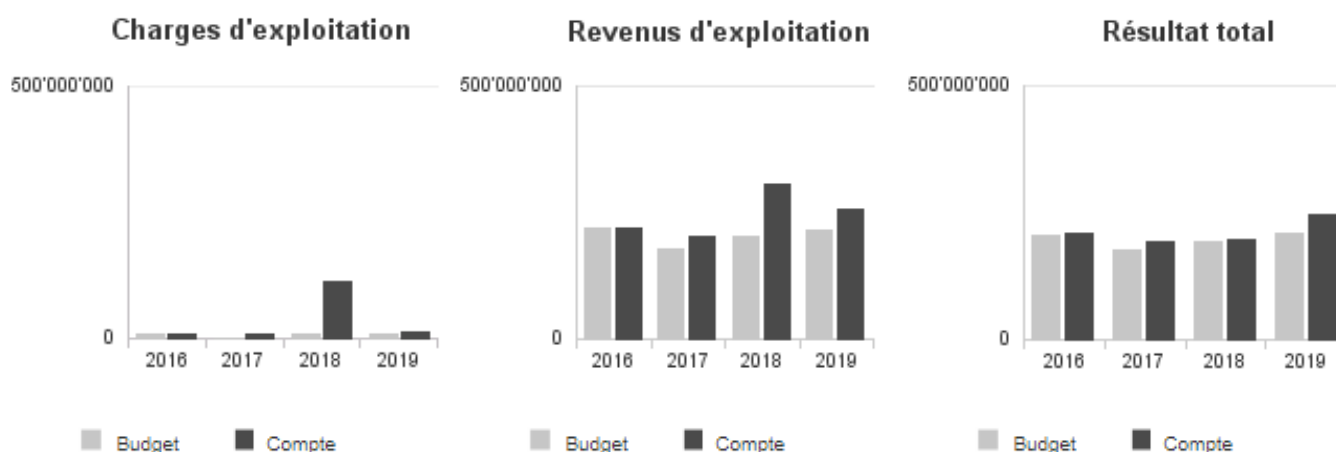
S'agissant du résultat financier, les taux à long terme ont connu une importante diminution entre octobre 2018 et décembre 2019 pour atteindre des niveaux historiquement bas (en zone négative sur des maturités au-delà de 20 ans). Le Conseil d'État a donc décidé de conclure un volume plus important que prévu d'emprunt à long terme, ce qui a permis une diminution des charges

d'intérêts en lien avec la dette (CHF -1,3 million), avec en contrepartie une hausse des frais d'emprunt (CHF +0,3 million). Au niveau des revenus financiers, les intérêts négatifs sur emprunts à court terme sont supérieurs au montant budgétisé (CHF +0,7 million), ce qui est partiellement compensé par la baisse des rémunérations sur caution (CHF -0,4 million) ainsi que par des dividendes moins importants que prévu (CHF -0,1 million).

Le résultat extraordinaire s'explique par un prélèvement non prévu au budget de CHF 1,3 million afin de neutraliser l'impact du programme d'impulsion et de transformation sur le compte de résultats. En outre, alors que le budget prévoyait un prélèvement de CHF 21,4 millions afin de neutraliser le surplus d'amortissement suite à la réévaluation du patrimoine administratif, celui-ci se monte finalement à 17 millions dans les comptes 2019.

Finalement, au niveau des effectifs, plusieurs dérogations ont été sollicitées en 2019 afin de permettre l'engagement de personnel supplémentaire dans le cadre de la mise en place de la centralisation des factures (2 EPT) ainsi que du contrat de prestation conclu entre l'office de recouvrement et la commune de la Grande Béroche (1.5 EPT). Un EPT a également été transféré du SCSP au SFIN pour assurer la gestion de la part résiduelle des soins à domicile..

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Collectivités et fondations PA	0	0	0	0	322'543	-322'543	0	322'543	-322'543
Fds d'aide aux com. en sit. difficiles	0	0	0	0	188'500	-188'500	0	188'500	-188'500
Prêts office du logement	0	0	0	0	318'640	-318'640	0	318'640	-318'640
Régions de montagne	0	0	0	0	181'600	-181'600	0	181'600	-181'600
Transferts du PA au PF	0	0	0	0	121'944	-121'944	0	121'944	-121'944
Total	0	0	0	0	1'133'227	-1'133'227	0	1'133'227	-1'133'227

Commentaires

Les positions « collectivités et fondations PA », « fonds d'aide aux communes en situation difficiles », « prêts office du logement » ainsi que « régions de montagne » sont des prêts dont la gestion (octrois + facturation des remboursements) s'opérait directement via des comptes de bilan jusqu'au 31.12.2017. Avec le passage au MCH2, un reclassement technique a été effectué afin que ces mouvements soient visibles sous la rubrique « projets gérés par crédit d'engagement ». En effet, le nouveau référentiel comptable exige que toutes les dépenses et recettes en lien avec des prêts apparaissent dans le compte des investissements. Bien que la nature de ces différents prêts n'ait aucun lien avec les activités du SFIN, ce dernier est responsable de leur gestion opérationnelle. À noter que seuls des remboursements ont été comptabilisés en 2019.

Tout transfert d'une immobilisation du patrimoine administratif au patrimoine financier génère une recette dans le compte des investissements qui équivaut à la valeur comptable du bien en question. L'élément analytique « Transferts du PA au PF » sert à comptabiliser ces différents mouvements, qui interviennent notamment dans le cadre de ventes de biens-fonds appartenant à l'État.

Les éléments susmentionnés restent purement techniques et ne sont formellement pas portés par des crédits d'engagement. Comme les écritures qui en découlent étaient jusqu'ici directement comptabilisées au bilan, elles n'ont pas fait l'objet d'une budgétisation.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Planification et contrôle (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	140
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	0	140

Commentaires

Ce groupe correspond aux prestations, à l'interne de l'État, de la gestion du budget et des PFT, de l'actualisation des prévisions des comptes, de la maintenance du module de contrôle de gestion sur SAP ainsi que de l'appui au Conseil d'État sur tous les dossiers à préavis. Seuls quelques frais de déplacement ont impacté directement cette prestation en 2019.

Consolidation et trésorerie (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	953'000	788'654
Produits	0	38'436
Total coûts (+) / revenus (-) nets	953'000	750'217

Commentaires

Ce groupe de prestations regroupe les activités en lien avec la gestion de la trésorerie et de la dette ainsi qu'avec la consolidation des comptes dans le cadre du MCH2. Les coûts nets directement imputables à cette prestation sont moins élevés que prévu (CHF -0,2 million), notamment au niveau des taxes CCP, des pertes sur créances et des frais de pénalités sur les comptes courants de l'État. S'agissant des produits, des recettes diverses qui n'avaient pas été prévues au budget ont été encaissées en 2019.

Centre d'appui (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	4'304
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	0	4'304

Commentaires

Ce groupe de prestations regroupe les différentes charges et produits en lien avec la comptabilité centrale de l'État (gestion des normes comptables et du MCH2, appui techniques aux départements et services, gestion des partenaires, comptabilisation des immobilisations, prêts, participations et engagement conditionnels, gestion des exceptions des factures et achats, etc.). En 2019, seule une charge relative à l'impôt foncier a été comptabilisée dans ce groupe de prestations. Historiquement facturé au service financier par certaines communes, il s'agit de l'impôt foncier communal relatif à des bâtiments dont le SFIN est propriétaire.

Recouvrement (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	170'000	1'266'905
Produits	5'825'000	5'232'132
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-5'655'000	-3'965'227

Commentaires

Ce groupe concerne les prestations en lien avec le recouvrement, la gestion des actes de défaut de bien ainsi que le dispositif de désendettement de l'État. Dans le cadre de l'exercice 2019, la différence d'un million liée aux coûts provient principalement du Ducreire pour lequel aucun montant n'a été budgétisé. S'agissant des produits, ils proviennent notamment des encaissements sur les relances d'actes de défaut de biens qui ont rapporté plus de CHF 4,3 millions pour la part liée à l'Etat, soit une baisse de CHF 0,7 million par rapport au budget. En effet, bien qu'une solution provisoire permettant de limiter les écarts ait été mise en place dans l'attente du nouveau logiciel métier, les outils actuellement à disposition ne permettent plus une

relance efficiente des ADB. Les encaissements sur les prestations de service s'élèvent quant à eux à CHF 0,1 million, contre CHF 0,2 million prévu au budget. En revanche, les émoluments liés aux prestations (CHF 785'224) sont nettement supérieurs au budget (CHF +0,2 million).

Gestion des assurances (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	736'000	636'686
Produits	282'000	324'670
Total coûts (+) / revenus (-) nets	454'000	312'016

Commentaires

Ce groupe de prestation regroupe les activités en lien avec la gestion des assurances de choses et de personnes pour le compte de l'État. Par rapport au budget 2019, on constate une différence d'environ CHF 100'000 qui s'explique dans une large mesure par la diminution importante des frais de courtage (CHF -90'000) en lien avec le renouvellement du mandat de gestion du portefeuille d'assurances. S'agissant des produits, un montant de CHF 162'279 a été comptabilisé dans le compte « ristournes courtage » alors que le budget prévoyait CHF 250'000. Cet écart s'explique principalement par le fait que les compagnies d'assurances établissent leur décompte au cours du premier trimestre de l'année suivante. Néanmoins, un décompte intermédiaire provisoire affiche un montant de CHF 100'000 en faveur de l'État de Neuchâtel, ce qui réduit l'écart entre les comptes et le budget. Finalement, une recette extraordinaire non prévue au budget de CHF 126'350 a été comptabilisée dans le compte « Remboursement prime assurance » et concerne l'important sinistre qui a eu lieu au Val-de-Ruz au mois de juin 2019.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Impôt anticipé	-16'193'662	-13'413'000	-20'155'060
Part rev. intérêt UE	116'100	0	0
RPT	-150'826'110	-172'872'000	-172'870'763
Subv. aux institutions	29'000'000	0	0
Transfert aux églises	1'560'000	1'560'000	1'560'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	-136'343'672	-184'725'000	-191'465'823

Commentaires

Alors que le budget 2019 prévoyait une baisse de l'impôt anticipé (y compris la retenue supplémentaire USA), cette rubrique affiche finalement une hausse de près de CHF 4 millions par rapport au comptes 2018. Les revenus en lien avec la péréquation financière fédérale et la compensation des charges ont quant à eux augmenté de CHF 22 millions par rapport aux comptes 2018, conformément aux prévisions effectuées dans le cadre du processus budgétaire 2019. Finalement, un engagement à court terme de CHF 29 millions avait été constitué en 2018 afin d'être en mesure d'aider les institutions dans le financement des mesures d'accompagnement relatives au changement de primauté de prévoyance.ne. Cette charge ne concernait que l'exercice 2018, ce qui explique l'écart important avec les comptes 2019.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2018	2019	2019
Amort. Découvert au bilan	0	0	0
Autres charges & recettes hors exploita.	-5'523'608	0	-26'543'970
Autres participations	-1'104'454	-940'000	-861'986
Cautions	-2'117'495	-2'100'000	-1'718'126
Ecartes petites caisses	-10	0	-17
Frais de rappel	0	0	-20
Participation BCN	-24'995'000	-27'000'000	-27'028'000
Participation BNS	-28'397'596	-21'300'000	-28'122'555
Pertes et gains de change	19'236	0	35'089
Prêts et emprunts	18'102'008	20'177'050	18'352'622
Recapitalisation caisse de pensions	-31'578'400	0	831'807
Réserve conjoncturelle	0	0	0
Réserve de réévaluation	-11'752'086	-21'383'294	-16'979'925
Réserve du programme d'impulsion	0	0	-1'335'265
Total charges (+) / revenus (-) nets	-87'347'404	-52'546'244	-83'370'345

Commentaires

La forte hausse de la rubrique « Autres charges & recettes hors exploitation » par rapport aux comptes 2018 s'explique principalement par la réévaluation à la hausse des bâtiments cédés par RHNe (CHF +27,7 millions) ainsi que par la dissolution de la provision ORACE (CHF +3,5 millions). Cette rubrique contient également la réévaluation à la baisse de plusieurs participations (CHF -4,8 millions), dont celle de la participation RHNe qui s'élève à CHF 3,7 millions. En effet, si cette dernière est comptabilisée dans les charges de transfert et devait donc apparaître dans le groupe « charges et revenus nets de transfert non incorporables aux prestations » ci-dessus, elle apparaît ici dans le groupe « autres charges et revenus nets non incorporables aux prestations » en raison d'une erreur d'affectation analytique.

L'élément analytique « autres participations » affiche un résultat moins élevé qu'en 2018, en raison d'une diminution des dividendes touchés par l'État (CHF -0,2 million). En outre, la rémunération des cautions est en légère baisse par rapport aux comptes 2018 (CHF -0,4 million) en raison d'une diminution du nombre de cautions accordées par l'État. La participation BCN enregistre quant à elle une hausse de CHF 2 millions par rapport aux comptes 2018. Aux comptes 2019, la part du canton au bénéfice de la BNS a été plus importante que prévu, s'élevant à CHF 28,1 millions, soit deux fois la part ordinaire alors que le budget prévoyait une fois et demi la part ordinaire.

Si les mouvements relatifs aux prêts et aux emprunts sont moins élevés que prévus, cela s'explique notamment par le fait que le Conseil d'État a estimé opportun de conclure un volume plus important que prévu d'emprunt à long terme afin de profiter des taux historiquement bas. Cette stratégie a permis une diminution des charges d'intérêts en lien avec la dette (CHF -1,3 million), avec en contrepartie une hausse des frais d'emprunt (CHF +0,3 million). La différence s'explique également par un changement de méthodologie dans la comptabilisation des agios sur emprunts (CHF -0,1 million), qui sont dorénavant lissés en fonction de la durée de l'emprunt, conformément au MCH2.

Dans la rubrique « recapitalisation caisse de pensions », une charge de CHF 0,9 million correspond au lissage sur 4 ans de la créance pour l'avance de la « part assuré » aux mesures d'accompagnement de prévoyance.ne. La réserve de réévaluation a permis un prélèvement de près de CHF 17 millions afin de neutraliser le surplus d'amortissement en lien avec la réévaluation du patrimoine administratif découlant du passage au MCH2. Finalement, un prélèvement à la réserve du programme d'impulsion a été comptabilisé dans les comptes 2019 afin de neutraliser l'impact du programme d'impulsion et de transformations dans le compte de résultats, conformément aux dispositions prévues dans le décret y relatif. Étant donné qu'aucune charge n'était prévue en 2019, ce prélèvement n'avait pas été intégré au budget.

2.7.6 Service des contributions (SCCO)

Missions principales

Le service des contributions est chargé de la taxation et de la perception pour :

- les impôts directs fédéral, cantonal et communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales ;
- l'impôt sur les gains immobiliers, les droits de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt foncier cantonal ;
- l'impôt sur les successions et les donations entre vifs.

Dans le cadre de ses attributions, il est chargé de procéder aux investigations et enquêtes fiscales permettant d'assurer des taxations conformes à la loi, d'établir les rappels d'impôts, d'infliger les amendes pour soustractions fiscales et de dénoncer les actes délictueux au Ministère public. Il tient à jour le dossier fiscal des contribuables qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Il doit être capable à tout moment d'informer le contribuable sur sa situation fiscale et sur les règles en vigueur dans ce domaine.

Il est responsable du contrôle des demandes de restitution de l'impôt anticipé fédéral des personnes physiques et de l'application des traités internationaux pour éviter les doubles impositions et favoriser l'échange d'informations. Il procède également à l'évaluation des titres non cotés en bourse pour l'impôt sur la fortune et à l'estimation cadastrale des immeubles.

Il collabore avec diverses collectivités publiques (cantons, Confédération, communes, diverses administrations, etc...) et les assiste conformément aux législations. En matière fiscale et informatique, il collabore avec les partenaires fédéraux, cantonaux et communaux. Il tient à jour la législation fiscale cantonale et appuie le chef de département pour l'aspect politique

Évolution de l'environnement et des tâches

La fiscalité est en perpétuelle mutation. Les décisions nationales et internationales ont un impact sur l'économie suisse et locale. L'évolution de notre société engendre également des adaptations légales qui ont un impact sur la fiscalité. Ainsi, de plus en plus de domaines deviennent interdépendants. L'exemple des récentes réformes fiscales cantonales le démontre. En effet, non seulement ces réformes répondaient à un impératif national découlant d'une pression internationale, mais elles ont également englobé d'autres domaines que la fiscalité, notamment la formation professionnelle et la péréquation.

Le vieillissement de plusieurs outils informatiques nécessite une refonte complète des différents logiciels métiers gérant les différents impôts. En collaboration avec le SIEN et le SFIN un vaste projet intitulé "impôts 4.0" sur une durée de plusieurs années est prévu pour moderniser les logiciels informatiques. Dans ce contexte, la gestion de projet devient une activité permanente, raison pour laquelle le service va s'attacher la collaboration d'un chef projet.

Dans le cadre du projet d'optimisation du logement de l'administration (ORLA.ne) et afin de développer la cohésion interne, le service prévoit l'emménagement dans le courant du premier semestre 2021 d'une partie de ses entités dans de nouveaux locaux adjacents au site actuel de Docteur Coullery 5.

Outre la relation avec le contribuable qui reste au centre des préoccupations du service, la relation avec les autorités communales devient également une mission importante qui demande une attention particulière. De manière générale, les demandes politiques nécessitent un engagement toujours plus important (soutien et réponses au Conseil d'État, Grand Conseil, conseils communaux). De plus, le service doit également répondre de plus en plus souvent à des sollicitations journalistiques dans des délais toujours serrés.

Le service poursuit le travail des descriptions des flux et du schéma comptable en parallèle à l'intégration de ces données dans le logiciel SAP.

Activités et réalisations

En 2019, l'ensemble des données des déclarations d'impôts ont été numérisées, notamment par le biais du guichet unique (28'785 déclarations transmises), ce qui contribue à alléger la charge sur les guichets et les lignes téléphoniques et à améliorer la satisfaction des usagers, et permet aux collaborateurs du service de se consacrer prioritairement aux demandes d'une complexité plus élevée.

Ainsi, les statistiques de la centrale téléphonique montrent une nette baisse des appels (près de 132'400 appels en 2018 contre 97'500 en 2019) et des courriels reçus (près de 34'900 en 2018 et 33'900 en 2019). Près de 15'300 personnes, contre 15'500 l'année précédente, se sont présentées aux guichets du service.

L'année 2019 a été marquée par l'acceptation par le Grand Conseil des réformes fiscales qui viennent renforcer l'attractivité du canton. Le service s'est consacré à leur préparation et à leur mise en œuvre.

Une gestion centralisée des données au sein des dossiers des contribuables se met progressivement en place.

Service des contributions (SCCO)

Le service a consacré beaucoup d'énergie à l'intégration dans SAP des impôts des personnes physiques et des personnes morales sous la supervision du service financier. Le développement de nouvelles compétences en gestion financière et comptables se poursuivra en 2020. C'est un objectif important pour le service.

L'efficacité du traitement et de l'analyse des dossiers reste la préoccupation première du service. Il en va de même de la dynamique initiée il y a quelques années et visant à permettre au contribuable de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur pour l'ensemble de ses questions fiscales, qu'il s'agisse de taxation, de perception ou d'autres questions. Outre une amélioration évidente de la qualité des relations avec les contribuables, cela contribue à maîtriser l'ensemble des informations des dossiers fiscaux et à accroître le rendement de l'impôt.

S'agissant de la taxation, le rythme soutenu de ces dernières années n'a pas faibli.

Signalons encore :

- l'organisation comme les années précédentes de rencontres avec les contribuables dans les centres commerciaux afin de communiquer au sujet des nouvelles directives, de promouvoir l'envoi de la déclaration par le guichet unique en enregistrant un maximum de nouvelles inscriptions et de répondre aux questions ;
- les diverses réponses à des consultations fédérales ;
- les sollicitations croissantes de la part des communes dans le cadre de l'élaboration de leur budget. À noter que les communes sont également informées tout au long de l'année sur l'évolution de leurs recettes et sur des événements exceptionnels qui peuvent impacter leurs finances.

Un des enjeux pour le service dans les années à venir sera de faire évoluer les compétences afin de pouvoir répondre aux évolutions de la fiscalité, des projets informatiques, de la gestion financière et de l'information aux partenaires de l'État. La gestion de projets devient également un élément de plus en plus important qui nécessite des ressources adaptées. En parallèle, le service doit continuer de remplir sa mission principale, soit la détermination de l'impôt et son encaissement. L'équation à résoudre sera de marier ces activités sans que l'une ne pérore l'autre.

Le ralentissement de la conjoncture, ainsi que certains aléas rencontrés par des acteurs économiques importants n'ont pas permis d'atteindre le niveau budgété des recettes des personnes morales. En parallèle, le marché de l'immobilier a enregistré un certain ralentissement qui se traduit par des recettes en baisse dans ce domaine.

Ce contexte d'instabilité a été la cause de sollicitations importantes du service.

Évolution des différents impôts (tranches et bordereaux)

Impôt ordinaire des personnes physiques	2019	2018
	Mio CHF	Mio CHF
○ perception provisoire année courante	688.4	686.9
○ bordereaux soldes taxation année précédente	23.2	21.5
○ gains de loterie	0.3	2.4
○ corrections taxations antérieures, insuffisances, rappels, amendes, etc., y.c. amnistie	15.4	11.6
○ impôt à la source	36.–	34.8
Total impôt ordinaire personnes physiques	763.3	757.2

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

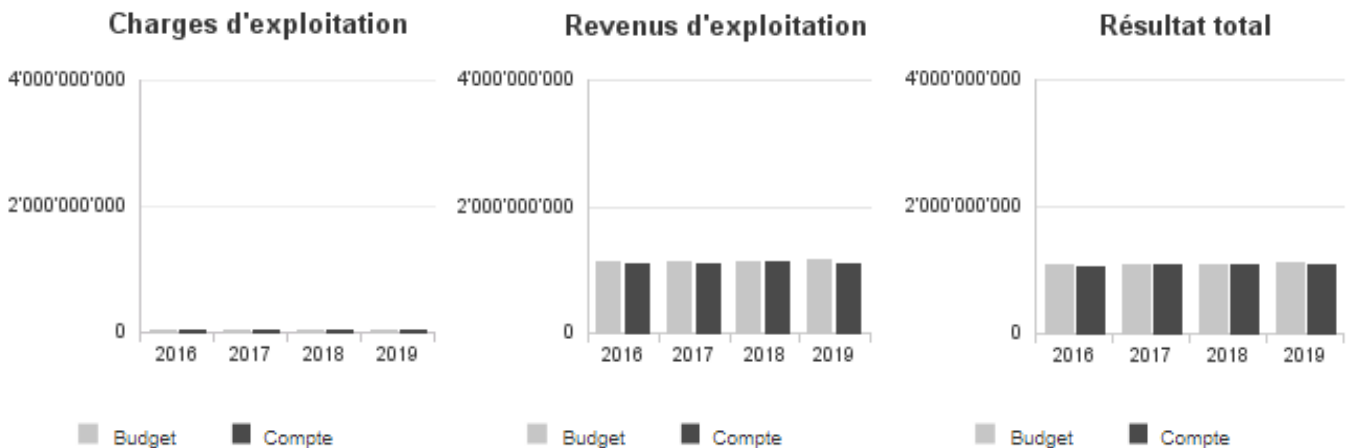
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'108'871'185	1'151'305'000	1'105'865'359	-45'439'641	-3.9%	-3'005'826	-0.3%
40 Revenus fiscaux	1'020'200'454	1'067'000'000	1'017'352'540	-49'647'460	-4.7%	-2'847'914	-0.3%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	3'151'402	3'285'000	3'285'279	+279	+0.0%	+133'877	+4.2%
43 Revenus divers	169'063	20'000	48'734	+28'734	+143.7%	-120'329	-71.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	85'350'267	81'000'000	85'178'806	+4'178'806	+5.2%	-171'461	-0.2%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	31'532'496	33'462'007	33'612'343	+150'336	+0.4%	+2'079'847	+6.6%
30 Charges de personnel	14'710'074	16'520'507	14'793'436	-1'727'071	-10.5%	+83'362	+0.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	16'633'438	16'741'500	18'641'992	+1'900'492	+11.4%	+2'008'555	+12.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	188'984	200'000	175'914	-24'086	-12.0%	-13'070	-6.9%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	1'001	+1'001	--	+1'001	--
Résultat d'exploitation	1'077'338'689	1'117'842'993	1'072'253'015	-45'589'978	-4.1%	-5'085'674	-0.5%
44 Revenus financiers	7'908'013	7'200'000	10'638'024	+3'438'024	+47.8%	+2'730'011	+34.5%
34 Charges financières	176'580	200'000	134'074	-65'926	-33.0%	-42'507	-24.1%
Résultat de financement	7'731'433	7'000'000	10'503'950	+3'503'950	+50.1%	+2'772'517	+35.9%
Résultat opérationnel	1'085'070'121	1'124'842'993	1'082'756'965	-42'086'028	-3.7%	-2'313'156	-0.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	1'085'070'121	1'124'842'993	1'082'756'965	-42'086'028	-3.7%	-2'313'156	-0.2%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	136.00	145.00	138.00	-7.00	-4.8%	+2.00	+1.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	123.00	130.90	122.90	-8.00	-6.1%	-0.10	-0.1%

Commentaires

Les revenus fiscaux (groupe 40) sont inférieurs au budget de plus de CHF 49,6 millions et sont expliqués sous la prestation intitulée « autres charges et revenus non incorporables aux prestations ». L'écart de CHF 4,2 millions entre le budget 2019 et les comptes concernant les revenus de transfert (groupe 46) s'explique par la comptabilisation de la totalité de l'IFD dû par les autres cantons (voir sous prestation charges et revenus de transfert).

La planification du personnel et le délai de carence ont permis de contenir les coûts salariaux (groupe 30). Les pertes fiscales ont été plus élevées que prévu de CHF 1,9 million et expliquent que les comptes biens, services et autres charges d'exploitation soient supérieurs au budget (groupe 31). Les intérêts dus par les contribuables (groupe 44) sont plus élevés que prévu de CHF 3,4 millions. Par contre, l'abaissement des taux d'intérêts en faveur des contribuables à zéro a eu l'effet escompté sur ce compte de charges (groupe 34).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Communication / Accueil (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	135'000	132'354
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-135'000	-132'354

Commentaires

Émoluments pour CHF 34'837 et prestation de service (contributions des Caisses AVS) CHF 97'517.

Gestion du dossier fiscal (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	1'627'500	1'603'652
Produits	3'170'000	3'183'825
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-1'542'500	-1'580'173

Commentaires

Les produits correspondent aux émoluments facturés aux communes pour la gestion du bordereau unique de CHF 2'438'780 ainsi que divers émoluments. La gestion électronique des déclarations personnes physiques et la commission de perception de l'impôt à la source retenue par les employeurs constituent la grande part des coûts.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Impôt fédéral direct	-85'350'267	-81'000'000	-85'178'806
Projets intercantonaux	188'984	200'000	175'914
Total charges (+) / revenus (-) nets	-85'161'283	-80'800'000	-85'002'892

Commentaires

Les coûts concernant les plateformes informatiques intercantionales sont comptabilisés dans ce compte pour un montant de CHF 175'914. Le compte « Impôt fédéral direct » correspond au 17% de la totalité de l'impôt fédéral prélevé par notre canton.

La hausse de l'IFD est expliquée par la comptabilisation de la totalité de l'IFD dû par les autres cantons pour les dossiers où nous avons une répartition. Cette modification de comptabilisation a été demandée par le CCFI.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Ecart au bilan	0	0	0
Frais de rappel	-6'325	0	-140'862
ID, à la source	-34'793'187	-35'500'000	-36'033'715
ID, pers. morales	-170'265'534	-202'500'000	-158'847'338
ID, pers. Physiques	-722'410'576	-725'500'000	-727'284'693
ID, trav. frontaliers	-10'670'526	-11'500'000	-11'541'030
Impôt foncier	-11'818'324	-11'300'000	-11'630'172
Impôts irrécouvrables	14'568'417	15'030'000	16'976'169
Impôts successions	-18'029'818	-18'000'000	-18'764'264
Imp. s/gains immob.	-25'812'165	-31'700'000	-23'702'725
Intérêts payés par contrib.	-8'044'292	-7'200'000	-10'598'792
Intérêts versés aux contrib.	176'580	200'000	134'074
Lods	-26'264'134	-31'000'000	-29'464'805
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'013'369'883	-1'058'970'000	-1'010'898'152

Commentaires

Seules les recettes des impôts immobiliers et de l'impôt des personnes morales sont nettement inférieures aux prévisions. Les explications sont les suivantes :

- **Impôt des personnes physiques:** Au niveau des impôts des personnes physiques, malgré la perte de contribuables, les recettes fiscales sont en augmentation. En effet, la perte de revenus suite aux départs a été compensée par l'augmentation des revenus de certains contribuables neuchâtelois.
- **Impôt des personnes morales:** L'incertitude de l'environnement international et la concentration d'activité par l'acquisition d'entreprises dans certains domaines engendrent de plus en plus de difficulté à pouvoir obtenir des tendances. Il est constaté depuis quelques années des fluctuations de revenus chez certains grands acteurs de notre économie. L'année 2019 a été marquée par la restructuration de certains groupes ainsi que par des ventes d'entreprises au niveau international qui ont nécessité une attention très particulière. Tout cela s'est traduit par la baisse des recettes fiscales due principalement à quelques acteurs économiques qui ont vu leur bénéfice se réduire de manière importante suite à des événements imprévisibles.
- **Impôts sur les gains immobiliers et lods :** Les transactions immobilières se sont fortement réduites. Un net recul dans ce domaine a été enregistré. De manière générale, un ralentissement des opérations immobilières s'est traduit par une diminution des recettes de cet impôt. Le taux négatif a eu un effet sur les transactions immobilières. Les impôts immobiliers ont été inférieurs aux prévisions de quelques millions de francs. Il a été observé un ralentissement dans ce milieu suite aux mesures de la FINMA sur les conditions d'octroi de financement des biens immobiliers. L'application du taux négatif par les institutions financières sur certains contribuables ayant un avoir bancaire important a eu un effet négatif sur la vente de biens immobiliers. En effet, certains propriétaires ont préféré garder leur immeuble et renoncer à des bénéfices juteux par craintes d'intérêts négatifs sur la liquidité engendrée par cette opération.
- **Impôt foncier :** Seuls les immeubles de placement sont soumis à cet impôt. Le nombre de biens immobiliers détenus par une société, un fonds de placement ou de pension, qui sont loués à des tiers, augmente chaque année. Le dépassement des recettes enregistrées par rapport au budget pourrait être en partie dû à une recrudescence de nouveaux immeubles détenus par des sociétés. Il a été observé qu'un certain nombre de contribuables utilise la société anonyme ou Sàrl comme véhicule pour le transfert de patrimoine.
- **Impôt à la source :** Cet impôt est encore en progression.
- **Impôt de succession :** Quelques grosses successions ont été enregistrées en 2019. Les recettes correspondent au budget. Cet impôt est très aléatoire.

2.7.7 Service de la santé publique (SCSP)

Missions principales

Les objectifs stratégiques du service de la santé publique (SCSP) :

- Développer la promotion de la santé et la prévention des maladies ;
- Poursuivre la mise en œuvre la planification médico-sociale initiée en 2013 ;
- Mettre en œuvre le projet pilote e-health relatif au dossier électronique du patient ;
- Poursuivre les travaux de réorganisation des hôpitaux de soins somatiques et psychiatriques ;
- Poursuivre les travaux d'amélioration de la gouvernance dans le domaine préhospitalier ;
- Améliorer la couverture cantonale en matière de médecine de premier recours (soutien aux cabinets de groupe, formation de la relève, réseaux de soins) ;
- Structurer le SCSP dans sa fonction de pilotage du système de santé ;
- Participer, autant que faire se peut, à la limitation de la croissance des coûts de la santé.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'évolution du domaine de la santé ainsi que de la législation fédérale demandent une adaptation permanente du service afin de répondre aux diverses sollicitations.

L'année 2019 a vu le SCSP porter ou être impliqué étroitement dans des projets très importants pour l'avenir du système de santé neuchâtelois concernant l'ensemble de ses secteurs d'activités. Nous pouvons relever en particulier :

- dans le domaine de la direction, le développement d'un cockpit santé permettant un meilleur pilotage du système de santé, le lancement opérationnel d'un programme de dépistage du cancer du côlon en collaboration étroite avec le Canton du Jura, la poursuite de la mise en place du dossier électronique du patient avec de nombreux partenaires dans le canton, l'application de la mise à jour du règlement d'exécution sur les soins préhospitaliers, et le lancement par les communes d'une nouvelle analyse externe de la gouvernance des ambulances que le canton souhaite voir progressivement regroupée ;
- dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé 2016-2026 notamment dans ses volets Alimentation & Activité physique, santé psychique, promotion de la santé des 65ans+, ainsi que le renforcement de la collaboration avec les communes dans le domaine de la promotion de la santé ;
- dans le domaine hospitalier, la mise en œuvre du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), la mise en œuvre des options stratégiques du CNP et la poursuite de l'identification des prestations d'intérêt général de l'HNE (RHNe) et du CNP ;
- dans le domaine médico-social, la poursuite de la mise en œuvre de la PMS pour les personnes âgées, notamment dans les volets accueil et séjour, développement du maintien à domicile, extension/amélioration de l'orientation des personnes âgées dans le réseau santé social.

L'activité du SCSP comprend aussi la réalisation de nombreuses tâches régaliennes, en augmentation, notamment le contrôle et la surveillance des institutions et des professionnels de la santé, de même que la prévention, la surveillance et la lutte contre certaines maladies transmissibles à l'homme.

En parallèle, le service s'est réorganisé pour répondre pleinement aux défis et à l'évolution du domaine de la santé, notamment dans le domaine juridique, du pilotage du système ainsi que du contrôle et de la surveillance des prestataires de santé.

Le SCSP a dans le même contexte procédé à un déménagement dans de nouveaux locaux mieux adaptés à ses besoins. Dans ce contexte, mais aussi en raison de départs en partie à la retraite, des réflexions ont conduit à la mise en œuvre d'une nouvelle organisation du SCSP entrée en vigueur début 2020.

Activités et réalisations

Direction

Pilotage du système de santé

- Poursuite du développement d'un cockpit de données sanitaires pour permettre le pilotage du système cantonal de santé ;
- Reprise de la gestion des hospitalisations hors-canton de l'Hôpital neuchâtelois (HNE devenu RHNe le 1^{er} novembre 2019).

Affaires fédérales et intercantionales

- Coordination/préparation des réponses du Conseil d'État à une dizaine de consultations fédérales ;
- Représentation du canton et présidence des comités de direction de deux associations intercantionales sur le plan BEJUNE : l'Association pour le dépistage du cancer (ADC) BEJUNE (organisation, promotion, mise en œuvre et gestion de programmes de dépistage du cancer du sein et du côlon) et l'Association pour le développement des soins palliatifs dans l'espace (ADSP) BEJUNE (mise en œuvre stratégie de soins palliatifs BEJUNE 2017-2027 et gestion d'une équipe mobile de soins palliatifs (EMSP) ;

Service de la santé publique (SCSP)

- Démarrage du programme de dépistage organisé du cancer du côlon commun aux Cantons de Neuchâtel et du Jura, par l'ADC BEJUNE sur mandat de ces deux cantons, destiné aux femmes et hommes âgés de 50 à 69 ans et domiciliés dans les deux cantons.

Affaires juridiques

- Préparation, avec le médecin cantonal et le Service juridique (SJEN), de plusieurs projets de rapports du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui de projets de loi portant modification à la loi de santé : 1. adaptation à la loi fédérale sur les épidémies (LEp) et adaptation aux lois fédérales sur les professions du domaine de la santé ; 2. adaptation à la loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO), 3. conservation et archivage des dossiers de soins.

Mise en service d'équipements médico-techniques lourds

- Traitement de quatre demandes d'autorisation de mise en service et de renouvellement d'équipements lourds médico-techniques en matière d'imagerie médicale.

Cybersanté/Dossier électronique du patient (DEP)

- Développement de la cellule cybersanté (chef de projet DEP, chargé de mission qualité et cyber-identité) ;
- Contractualisation avec le fournisseur de la plateforme eHealth permettant la mise en place du dossier électronique du patient ;
- Réalisation d'un pré-audit de certification de la Communauté de référence dossier électronique du patient neuchâtelois ;
- Lancement du site web <https://cybersanteneuchatel.ch>.

Soins préhospitaliers et mesures sanitaires d'urgence

- Révision du règlement sur les soins préhospitaliers ;
- Traitement de deux demandes d'autorisations d'exploiter un service d'ambulances ;
- Participation à la direction collégiale ad interim de la fondation urgences santé (FUS) ;
- Élaboration d'une convention intercantonale avec les cantons de Vaud et de Fribourg pour pérenniser et formaliser une coordination suprarégionale des services médico-sanitaires d'urgences en cas de catastrophe ou d'événement majeur, adoptée courant 2019 par les cantons de GE, VS, VD, FR, NE et JU.

Pharmacien cantonal

- Réalisation de 21 inspections en lien avec le marché des produits thérapeutiques (médicaments, dispositifs médicaux, produits sanguins) dans des pharmacies publiques, des institutions de santé (hôpital, EMS, centre de traitement des addictions, centre de soins à domicile) et d'une droguerie ;
- Réalisation de 5 inspections de bonnes pratiques de fabrication (BPF) sous la supervision du pharmacien cantonal ou de l'Inspectorat de Suisse Occidentale des Produits Thérapeutiques (ISOPTh) sur mandat du pharmacien cantonal ;
- Réalisation de 13 inspections du retraitement de dispositifs médicaux (stérilisation) par deux médecins-dentistes dans des cabinets dentaires, sous la supervision du pharmacien cantonal et sur la base d'une convention de collaboration entre le SCSP et l'Association des médecins-dentistes neuchâtelois (SSO-NE) ;
- Délivrance de 14 autorisations de pratiquer à des pharmaciens ;
- Délivrance de 33 autorisations d'exploitation de pharmacies publiques ou d'institutions de santé ;
- Délivrance de 11 autorisations pour les stupéfiants.

Médecin cantonal

- Surveillance des maladies transmissibles et informations sur la vaccination contre la grippe saisonnière ;
- Gestion d'une flambée de rougeole en février nécessitant des évictions scolaires ;
- Mise en œuvre d'un nouveau programme informatique pour les autorisations de traitement de substitution (méthadone) ;
- Surveillance des institutions de soins et professionnels de la santé, gestion du contentieux ainsi que traitement de plaintes concernant le respect du droit des patients, en augmentation ;
- Traitement des demandes d'hospitalisations hors canton ;
- Poursuite des travaux de réorganisation de la santé scolaire et de la santé sexuelle à l'école ;
- Représentation du canton et présidence du comité de direction d'une association intercantonale, le Registre neuchâtelois et jurassien des tumeurs (RNJT)

Promotion de la santé et prévention

Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie cantonale de prévention et promotion de la santé 2016-2026, dont notamment :

- poursuite et mise en œuvre du programme Alimentation & Activité physique 2016-2019 et prolongation du contrat avec Promotion santé suisse pour 2020 ;
- poursuite et mise en œuvre du programme santé psychique 2017-2020 et participation à la campagne latine de promotion de la santé psychique, poursuite des activités de prévention du suicide ;
- poursuite et mise en œuvre du programme 65+ et notamment de la collaboration avec les communes en matière de promotion de la santé ;
- conceptualisation du programme en matière de santé sexuelle en vue d'une actualisation de tous les contrats de prestations en la matière ;
- conceptualisation du programme d'action cantonal 2021-2024 en vue du dépôt de demande de soutien à Promotion santé suisse ;

- poursuite des activités en matière de prévention du tabagisme, révision du programme 2016-2020 et gestion de la dîme de l'alcool ;
- animation des plateformes d'échanges en matière de promotion de la santé, notamment les commissions de santé mentale et de promotion de la santé et organisation d'un colloque cantonal sur la question du genre.

Prestataires ambulatoires

- Traitement des demandes d'autorisations de pratiquer de professionnels de la santé, ayant conduit aux décisions suivantes : délivrance d'autorisations de pratiquer à 89 médecins (dont 19 renouvellements à des médecins ayant 70 ans ou plus), 11 médecins-dentistes, 2 chiropraticien-ne-s, 7 psychologues-psychothérapeutes, 22 infirmier-ière-s, 9 opticien-ne-s, 8 logopédistes-orthophonistes, 15 physiothérapeutes, 4 ergothérapeutes, 1 sage-femme, 3 diététicien-ne-s, 1 pédicure-podologue ; 2 refus d'autorisation de pratiquer, dont une décision rendue en 2018 qui a été confirmée en 2019 par le Tribunal fédéral ; 2 retraits d'autorisations de pratiquer pour des médecins ;
- Traitement de 155 demandes d'enregistrement de médecins-assistants et d'une demande d'enregistrement de chiro-assistant.

Hôpitaux et institutions psychiatriques

- Mise en œuvre de la réorganisation hospitalière cantonale adoptée par le Parlement cantonal débouchant sur la création du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) ;
- Mise en œuvre des options stratégiques du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) avec centralisation sur un site de l'activité hospitalière stationnaire et préparation avec le secteur du maintien à domicile et de l'hébergement (OMDH) et le CNP de transfert de l'activité résidentielle vers d'autres institutions ;
- Poursuite des travaux d'identification et de valorisation des prestations d'intérêt général (PIG) ;
- Récolte et livraison des données 2018 dans le cadre de l'échange des données sur les coûts ;
- Traitement de demandes d'octroi/renouvellements d'autorisation d'exploiter des cliniques ;
- Traitement de nombreuses demandes d'approbation/fixation de tarifs LAMal.

Maintien à domicile et hébergement

- Mise en œuvre de la liste LAMal des EMS, adaptation des autorisations d'exploiter et des contrats de prestations, préparation et déploiement de nouvelles missions dans les régions (psychogériatrie, court-séjour, foyer de jour en particulier) ;
- Labellisation d'appartements avec encadrement ;
- Élaboration de nouvelles normes architecturales pour les EMS ;
- Soutien au déploiement au niveau cantonal de l'Association Réseau Orientation Santé Social (AROSS), préparation et accompagnement du déploiement à tout le canton de ses prestations d'information, d'orientation et d'accompagnement ;
- Mise en œuvre de la motion NOMAD 16.117 sur la conformité de la loi sur NOMAD (LNOMAD) de 2006 avec le droit fédéral ; accompagnement de l'institution dans la mise en œuvre de ses options stratégiques et dans le développement de la comptabilité analytique.
- Mise en place de mesures concrètes et poursuite des réflexions dans les domaines du bénévolat et du soutien aux proches aidants, dans le but de disposer de politiques cantonales spécifiques en la matière ; projet de développement d'une application pour les proches-aidants en collaboration avec différents partenaires, avec le soutien financier de Promotion Santé Suisse ;
- Conceptualisation du système d'information du domaine médico-social ;
- Élaboration et suivi des contrats de prestations avec les différents partenaires ;
- Traitement de la problématique du financement du matériel LiMA utilisé dans le cadre des soins ;
- Renforcement de la surveillance des prestataires de soins en lien avec le financement résiduel des soins ;
- Préparation des modifications de l'OPAS au 1^{er} janvier 2020 dans le domaine du financement des soins.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	3'236'330	2'001'000	2'080'157	+79'157	+4.0%	-1'156'173	-35.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'076'594	520'000	732'673	+212'673	+40.9%	-1'343'921	-64.7%
43 Revenus divers	112'263	361'000	280'972	-80'028	-22.2%	+168'709	+150.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	797'473	1'020'000	966'512	-53'489	-5.2%	+169'039	+21.2%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	250'000	100'000	100'000	0	0.0%	-150'000	-60.0%
Charges d'exploitation	369'645'317	369'494'155	381'488'091	+11'993'936	+3.2%	+11'842'774	+3.2%
30 Charges de personnel	3'796'403	4'834'548	4'213'286	-621'262	-12.9%	+416'882	+11.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	978'264	1'549'987	1'053'002	-496'985	-32.1%	+74'738	+7.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	101'128	802'073	205'931	-596'142	-74.3%	+104'803	+103.6%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	364'767'421	362'272'547	376'015'343	+13'742'796	+3.8%	+11'247'921	+3.1%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'100	35'000	529	-34'471	-98.5%	-1'571	-74.8%
Résultat d'exploitation	-366'408'988	-367'493'155	-379'407'934	-11'914'779	-3.2%	-12'998'947	-3.5%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-366'408'988	-367'493'155	-379'407'934	-11'914'779	-3.2%	-12'998'947	-3.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-366'408'988	-367'493'155	-379'407'934	-11'914'779	-3.2%	-12'998'947	-3.5%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	33.00	43.00	37.00	-6.00	-14.0%	+4.00	+12.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	26.50	32.50	30.30	-2.20	-6.8%	+3.80	+14.3%

Commentaires

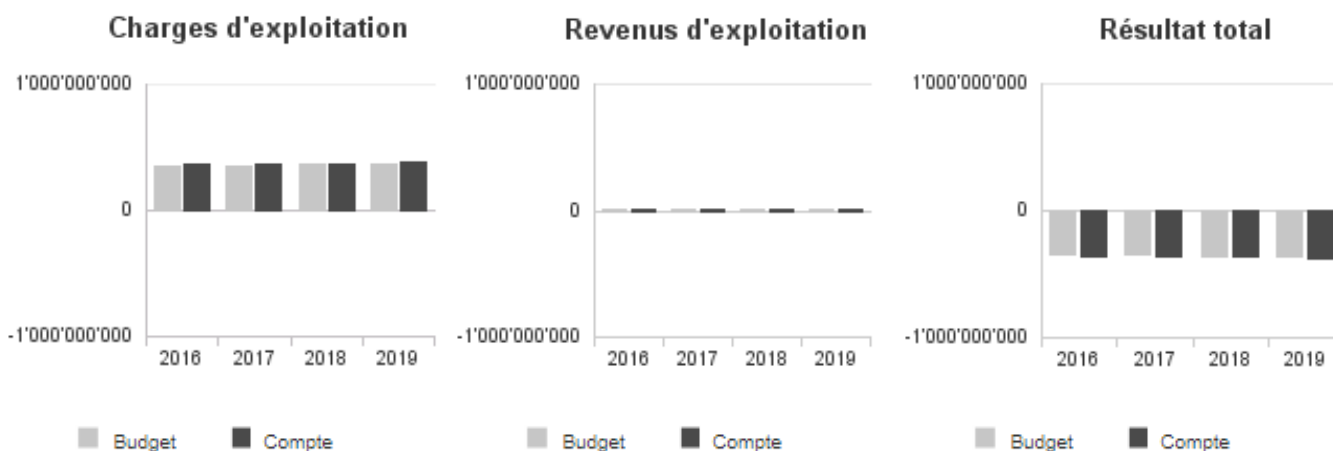
Les revenus d'exploitation correspondent au budget, ils sont inférieurs aux revenus 2018, qui comptaient un remboursement de subvention. Par manque de place dans ses locaux, le service a reporté deux recrutements à 2020. Un troisième poste initialement prévu au SCSP a finalement été attribué au SFIN. Les commissions ont également moins siégé qu'initialement prévu. Globalement, les charges en personnel sont restées inférieures au budget de CHF 621'262.

Les activités dans le domaine de la prévention et promotion de la santé et certains événements dans le domaine de la planification médico-sociale n'ont pas été aussi importantes que budgétées (Groupe 31, CHF -496'985). Les dépenses sont toutefois en légère augmentation par rapport à l'année 2018, qui avait été marquée par l'absence de budget en début d'année et au report de certains projets. Les amortissements du patrimoine administratif sont directement dépendant des projets (investissements). Les projets n'ayant pas tous été réalisés, les amortissements sont inférieurs au budget.

Les charges de transfert sont supérieures au budget de plus de CHF 13,75 millions. Une subvention extraordinaire de CHF 32 millions a été versée à RHNe dans le cadre de sa mise en œuvre (Rapport 18.009). Des provisions ont été dissoutes pour un montant de CHF 18 millions. Les travaux menés par l'État en tant que planificateur ont permis de stabiliser les dépenses dans le domaine hospitalier et de limiter celles dans le domaine du maintien à domicile (CHF -1.7 million). Dans le domaine des EMS, une augmentation (CHF +1.4 millions) est due à la lourdeur des cas et à une augmentation des résidents neuchâtelois hors canton.

En 2019, le service s'est renforcé pour la mise en œuvre du dossier électronique du patient (+ 2 personnes) et a repris la gestion administrative des hospitalisations hors canton (1 personne), jusqu'ici à RHNe. Un poste vacant a également été repourvu dans le domaine hospitalier (1 personne).

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Constitution et certification e-health	1'000'000	0	1'000'000	806'133	0	806'133	-193'867	0	-193'867
Contrôle qualité système de soins	135'000	0	135'000	0	0	0	-135'000	0	-135'000
Infrastructures EMS	1'000'000	0	1'000'000	0	0	0	-1'000'000	0	-1'000'000
Mise en œuvre de la loi RHNe	2'200'000	0	2'200'000	1'572'051	0	1'572'051	-627'949	0	-627'949
Mise en réseau services système de soins	200'000	0	200'000	0	0	0	-200'000	0	-200'000
Recapitalisation du RHNe	0	0	0	200'000'00 0	0	200'000'00 0	200'000'00 0	0	200'000'00 0
Total	4'535'000	0	4'535'000	202'378'18 4	0	202'378'18 4	197'843'18 4	0	197'843'18 4

Commentaires

Le projet lié crédit d'engagement « Constitution et certification e-health », voté par le Grand Conseil en septembre 2017, devant permettre de couvrir les frais d'investissements de la plateforme du dossier électronique du patient (DEP) a débuté au début de l'année 2018. Le projet durant 3 ans, le crédit a été budgété à un million par année. Durant l'année 2019, l'équipe en charge du projet est passée d'un effectif d'une personne à trois. Les dépenses pour la mise en place de l'outil informatique ont également augmenté.

Les projets « Contrôle qualité système de soins » et « Mise en réseau service système de soins » ont été intégrés dans le programme d'impulsion et de transformations et seront lancés en 2020.

Le crédit "Mise en œuvre de la loi RHNe" a permis d'appuyer RHNe dans sa mise en œuvre en fin d'année 2019.

La recapitalisation du RHNe, en lien avec le rapport 18.009, n'avait pas été budgétée mais a permis d'assainir le bilan de l'institution. Elle se concrétise par l'inscription d'une participation au bilan de l'État.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Programmes de santé publique (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	654'387	406'259
Produits	493'500	537'321
Total coûts (+) / revenus (-) nets	160'887	-131'062

Commentaires

Ce groupe concerne le développement de la stratégie cantonale pour la promotion de la santé et la prévention des maladies. Ces prestations sont cofinancées par la Confédération. Les activités dans le domaine de la prévention et promotion de la santé et certains événements liés n'ont pas été aussi importants que budgétés.

Autorisation, renouvellement et refus d' (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	5'365
Produits	190'000	149'066
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-190'000	-143'701

Commentaires

Le service a la charge de délivrer des autorisations de pratiquer pour les professionnels de santé ou d'exploiter pour les institutions ainsi que de les renouveler ou de les refuser. Ces prestations sont facturées.

Surveillance (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	6'000	58'507
Produits	323'000	238'428
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-317'000	-179'921

Commentaires

Dans le domaine de la surveillance, les coûts du service proviennent de l'organisation de formations pour la prévention et le contrôle des infections, ainsi que de l'inspection des cabinets dentaires par délégation. Certains coûts (mandats) ont été budgétés de manière globale, sur un centre de coûts et dépensés de manière spécifique et donc affectés à une prestation. Les revenus correspondent aux remboursements de la part cantonale aux hospitalisations qui a été payée par erreur.

Contrat et financement (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	45'000	45'000
Produits	0	440
Total coûts (+) / revenus (-) nets	45'000	44'560

Commentaires

Dans le cadre du suivi des contrats et le financement des institutions de santé, le service a mandaté des études dans le domaine médico-social avec le groupement des services de santé publique romands.

Tarification (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	0	5'000
Total coûts (+) / revenus (-) nets	0	-5'000

Commentaires

Le service est chargé de vérifier l'équité, l'économicité et la conformité à la loi des conventions tarifaires entre les assureurs-maladie et les prestataires de soins. Ces prestations sont facturées aux partenaires.

Pilotage Système Santé (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	189'000	229'250
Produits	4'500	281'969
Total coûts (+) / revenus (-) nets	184'500	-52'719

Commentaires

Le SCSP pilote de nombreux projets dans le domaine sanitaire, notamment dans la mise en œuvre de la planification médico-sociale et du dossier électronique du patient. Il s'appuie notamment sur des commissions techniques et mandate des spécialistes des domaines concernés.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
EMS - autres subventions	1'133'212	1'100'000	1'096'702
EMS - part aux soins	43'282'551	44'265'300	27'228'125
EMS - subventions à l'activité	17'735'623	19'413'200	20'261'476
Formation santé	130'676	300'000	159'917
Maintien à domicile - part aux soins	6'564'055	5'258'550	7'135'356
Maintien à domicile - subventions	33'244'776	36'458'850	33'052'222
Prestation hosp.	167'164'294	168'770'000	168'393'022
Prest. intérêt gén. - CNP	26'000'000	21'200'000	21'200'000
Prest. intérêt gén. - HNE	62'222'293	59'085'000	59'055'177
Prest. intérêt gén. - Hors canton	41'030	40'000	54'721
Prévention et promotion santé	2'062'273	2'238'092	2'143'070
Soins palliatifs	432'998	511'700	492'448
Urgences	2'072'430	2'410'500	2'284'180
Total charges (+) / revenus (-) nets	362'086'211	361'051'192	342'556'415

Commentaires

Dans le domaine des EMS, la lourdeur des cas augmente (CHF +1.1 million) tout comme les cas hors-canton (CHF +0,7 million), la dissolution de provisions (CHF -18.85 millions) compense largement ces augmentations. La formation des médecins en cabinet privé est stable par rapport à l'année 2018. Les prestataires privés de soins à domicile ont augmenté leur part de marché (CHF +1.9 millions). De plus certaines prestations de la PMS n'ont pas été complètement mises en œuvre (CHF -3.4 millions). Les prestations hospitalières ont respecté le budget prévu (CHF -1.3 millions), mais des provisions ont été constituées pour CHF 0.9 million. Les enveloppes PIG ont globalement été respectées. Dans le domaine de la prévention et promotion de la santé, des projets deviennent autoporteurs (prévention du cancer du sein), allégeant les comptes 2019.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-395	0	-360
Total charges (+) / revenus (-) nets	-395	0	-360

Commentaires

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables.

2.7.8 Service des bâtiments (SBAT)

Missions principales

Le service des bâtiments de l'État (SBAT) est chargé d'assurer la gestion globale du patrimoine immobilier de l'État. Il assure l'entretien des bâtiments, la maintenance des installations techniques et le service de conciergerie. Il procède à l'acquisition et aux réparations du mobilier de bureau. Il garantit la gestion financière et administrative des baux à loyer (pour les objets propriété de l'État et les objets loués à des tiers).

Au niveau des projets immobiliers, le service est responsable du pilotage et de l'appui logistique. Cela concerne les rénovations, transformations ou constructions de bâtiments.

Le service est le référent de l'État en matière de gestion et constructions immobilières. Il conseille le gouvernement dans ses décisions et répond aux besoins des services. Il est également responsable de la gestion du registre neuchâtois des architectes et ingénieurs.

Le service, par l'office du logement, est chargé de la mise en oeuvre des lois fédérales et cantonales en lien avec la politique du logement.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont les suivants :

- contrainte financière limitant le niveau d'investissement et l'entretien ;
- organisation toujours plus intégrée et plus transversale pour l'ensemble de l'État ;
- administration dispersée sur de nombreux sites et qui mérite d'être rationalisée ;
- mouvements importants de services au sein de l'ACN impliquant une évolution du portefeuille immobilier ;
- administration en forte mutation notamment dans son organisation et ses outils informatiques ;
- période de transition due à la réforme de l'État (SIGE, GestionNE, SCI) ;
- implémentation du nouveau processus d'achat dans le cadre de SIGE nécessitant une refonte complète du processus de validation des engagements ;
- prise en compte grandissante des préoccupations environnementales (énergie, amiante, sismique, etc) dans les réalisations immobilières ;
- impacts des politiques de santé (PMS) et de la modification de la LAT

Les objectifs du service peuvent être divisés en deux catégories, à savoir :

Objectifs à court et moyen terme, liés au compte de résultats :

- améliorer l'entretien courant des bâtiments en intégrant l'entretien lourd ;
- revoir les contrats avec les fournisseurs d'énergie et d'eau ;
- poursuivre la politique d'aide au logement (aide à la pierre) ;

Objectifs stratégiques à long terme, liés aux investissements :

- concrétiser les travaux d'optimisation et de regroupement de l'administration cantonale : rapport 19.003 du Conseil d'État adopté par le Grand Conseil le 25 juin 2019 ;
- lancer un programme d'assainissement du patrimoine immobilier de l'État : rapport du Conseil d'État planifié pour un passage au Grand Conseil début 2020 (rapport 19.019 adopté par le GC le 21 janvier 2020)
- continuer à soutenir les MOUP qui construisent ou rénovent des LUP et en particulier des LUP dédiés aux appartements avec encadrement pour répondre aux objectifs ambitieux de la PMS.

Activités et réalisations

Suite à l'adoption par le Conseil d'État, en 2013, du rapport sur le projet de réforme de la gestion du patrimoine immobilier de l'État, le service des bâtiments (SBAT) fonctionne selon la nouvelle organisation interne convenue dans le rapport. Les ressources et les processus mis en place permettent désormais de répondre aux attentes de l'État en la matière.

Le domaine Stratégie a pour mission d'initialiser et d'accompagner les projets dans leur phase préliminaire. L'année 2019 a été marquée par le passage au Grand Conseil en juin du projet transversal ORLA.NE mené conjointement avec l'OORG, le SIEN et le SRHE ; par la mise en route du projet de regroupement du Lycée Jean-Piaget sur le campus des Jeunes-Rives et le lancement des analyses techniques du bâtiment du Lycée Denis-de-Rougemont dans le cadre du programme d'assainissement du patrimoine cantonal ; le projet d'extension de l'université sur le site voisin de la Faculté des Lettres a aussi pu être mis en route, avec l'appui notamment du programme d'impulsion du Conseil d'Etat validé en juin par le Grand Conseil ; initialisé

également, le projet de centre d'entretien des routes des Montagnes qui regroupera les activités cantonales et fédérales sous un même toit à La Chaux-de-Fonds ; finalement, le projet de nouveau centre pour les archives cantonales dont le site sera localisé à La Chaux-de-Fonds. Le domaine Stratégie est également venu en appui des projets de la commission du logement de l'administration (CLA) et dans la préparation du rapport du programme d'assainissement du patrimoine cantonal.

Le domaine Projets a quant à lui assuré le suivi en phases d'étude ou de réalisation d'un nombre important de projets. Ainsi, le grand projet du CPLN a pu être inauguré le 29 novembre 2019, de même que la première étape de l'extension de l'École Pierre-Coullery le 29 octobre 2019 dans les murs de l'ancien hôpital de La Chaux-de-Fonds à la Rue Sophie-Mairet. Du côté des projets concernant l'entité informatique de l'Etat (SIEN), le Data Center de Jardinière 157 à La Chaux-de-Fonds a pu être mis en service, et le projet de Data Center des Cadolles à Neuchâtel a vu son cahier des charges retravaillé suite à la fusion du SIEN et du CEG. À Montmollin, les projets de centre forestier et de centre de collecte des déchets carnés ont pu être développés en parallèle à la mise sur pied d'un projet de plan d'affectation cantonal permettant de régler les nombreuses contraintes du site. Les besoins des autorités judiciaires restant d'actualité, un projet regroupant tout le Ministère Public cantonal à La Chaux-de-Fonds a été développé et est en phase de réalisation.

Afin de garantir le suivi de tous ces projets et conformément au budget 2019, un nouveau chef de projet a été engagé au sein du domaine Projets.

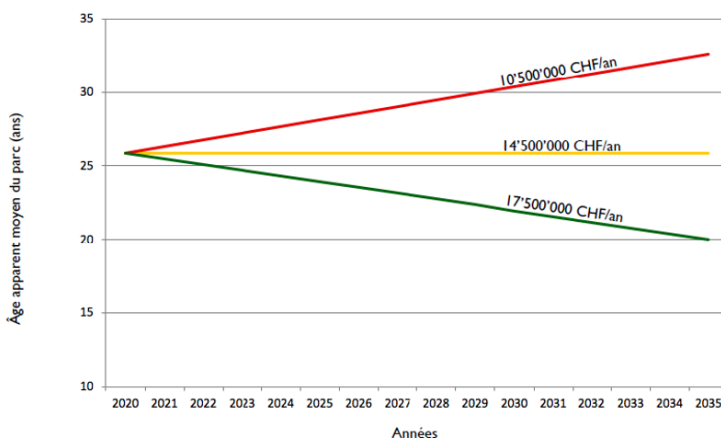
L'entretien du patrimoine a été assuré en fonction des moyens mis à disposition. Le SBAT a pris note du signal donné par le Conseil d'Etat dans sa volonté d'augmenter l'enveloppe pour l'entretien des bâtiments. L'objectif est d'atteindre un montant annuel équivalent à 1% de la valeur actuelle du patrimoine (valeur ECAP), soit près de CHF 14 millions. En raison de la pression financière sur les finances publiques, le gouvernement a décidé de limiter les charges relatives à l'entretien des bâtiments à hauteur de CHF 7 millions jusqu'en 2020. Hormis l'entretien courant, le domaine Entretien a mené à bien des projets d'entretien lourd portés au compte des investissements, notamment le remplacement des chaudières du Latanium (bois) et du BAP (gaz). Afin de répondre de manière globale à la problématique de l'obsolescence du patrimoine immobilier, notamment du point de vue énergétique, un rapport du Conseil d'Etat sur l'assainissement du patrimoine immobilier a été remis au Grand Conseil pour un traitement prévu en janvier 2020.

Face à l'augmentation du patrimoine immobilier (rapatriement d'immeubles HNE, site de Perreux) et conformément au budget 2019, une nouvelle technicienne a été engagée au sein du domaine Entretien.

L'acquisition du logiciel Investimmo permettra d'établir une stratégie d'entretien pluriannuel à moyen/long terme de manière plus professionnelle. L'objectif principal est de déterminer selon les critères définis (diagnostics EPIQR+), quels sont les bâtiments à rénover en priorité, de quelle manière et selon quel calendrier. L'observation du parc permet également de dresser une image synthétique et globale du parc par le biais d'indicateurs comme le niveau de dégradation, la consommation énergétique, les frais d'entretien, ou toutes autres variables.

Le résultat d'une première étape d'analyses détaillées pour environ 90 bâtiments permet d'offrir trois pistes stratégiques (scénarios) d'investissement pour les 15 prochaines années :

Evolution de l'âge apparent selon le budget annuel d'investissement pour travaux de remise en état



- Travaux urgents (priorité I), aucune modification de la gestion du parc immobilier n'est adoptée et seuls les travaux urgents sont effectués (env. 10'500'000 CHF/an, soit 29 CHF/m².a). Âge apparent moyen dans 15 ans : 32.6 ans.
- Maintien de l'âge apparent à 25.9 ans comme actuellement avec investissement linéaire réparti sur 15 ans (env. 14'500'000 CHF/an, soit 40 CHF/m².a).
- Rajeunissement du parc pour le ramener à un âge apparent moyen de 20 ans dans les 15 prochaines années (env. 17'500'000 CHF/an, soit 48 CHF/m².a).

Diverses opérations immobilières ont été traitées par le domaine Immobilier en 2019, notamment la reprise par l'Etat des bâtiments hospitaliers de Couvet, La Béroche et La Chaux-de-Fonds (Hôpital 1898), la vente d'une part de copropriété à Neuchâtel (Côte 22) et les démarches en vue de l'échange de propriété, avec Addiction Neuchâtel, de deux sites ruraux pédagogiques sur St-Aubin et Boudry.

La Commission du logement de l'administration (CLA) a traité une dizaine de demandes, en particulier celles du déménagement du service de la santé publique (SCSP) dans des locaux plus adaptés à la rue des Beaux-Arts 13 à Neuchâtel ainsi que l'extension du service de l'emploi (SEMP) sur un étage supplémentaire à la rue du Parc 117 à La Chaux-de-Fonds. En parallèle, le domaine Immobilier a coordonné les travaux menant à l'élaboration d'un rapport conséquent du Conseil d'Etat sur le regroupement et l'optimisation du logement de l'administration (ORLA.NE), rapport adopté par le Grand Conseil en juin 2019.

Service des bâtiments (SBAT)

Afin de répondre à la Loi Cantonale sur l'Énergie (LCEn, Art. 49) concernant les gros consommateurs d'énergie (GCE), les conventions d'objectifs universelles (COU) et les analyses de consommation d'énergie (ACE) ont été signées pour les sites concernés. Les mesures définies dans le cadre de ces démarches sont à mettre en œuvre dans le but de réduire la consommation d'énergie. Par ailleurs, les consommations d'une trentaine de bâtiments supplémentaires seront régulièrement inscrites dès le début de l'année 2020 dans un outil informatique facilitant l'analyse de leurs performances énergétiques. Les travaux préparatifs ont été mis en œuvre cette année.

Afin de poursuivre la politique du logement, le Conseil d'Etat a adopté en juin 2019 les modifications du règlement d'application concernant la loi (LAL2) que le Grand Conseil, lors de sa session de novembre 2018, a adopté à l'unanimité avec un décret portant octroi d'un crédit-cadre de CHF 18 millions sur 8 ans. La loi et son règlement sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Par rapport aux outils en place à l'heure actuelle, cette dernière comporte une nouveauté majeure permettant de promouvoir la construction et la rénovation de logements à loyer abordable, construits par des privés et potentiellement reconnus d'utilité publique à certaines conditions. Cet élargissement permettra de tendre vers les objectifs ambitieux de la planification médico-sociale (PMS) concernant la construction/rénovation d'appartements avec encadrement (ae) pour faire face au vieillissement de la population.

Le premier volet du projet SIGE, à savoir la mise en place des normes comptables MCH2 et de l'enregistrement des heures travaillées par prestation, permettant une imputation analytique des coûts, a été réalisé en 2018. En 2019, le domaine financier et l'ensemble du service ont œuvré à l'implémentation du nouveau processus achat, second volet de SIGE. Afin d'optimiser la vision financière de chaque service et ainsi permettre une gestion optimale de la trésorerie, ce ne sont désormais plus les factures qui sont validées, mais les commandes (engagements). La validation en amont permet l'enregistrement de chaque engagement qui est automatiquement reflété au niveau comptable, le service connaît par conséquent l'état de ses comptes et de ses engagements en temps réel.

La complexité des processus de validation et la nature des prestations du SBAT étant particulièrement élevées, l'année 2019 a été fortement impactée par de nombreuses séances de travail, de coordination et de formation afin d'arriver à un premier résultat permettant l'application du nouveau processus achat.

Actuellement et en l'état, la solution appliquée n'est pas optimale et devra faire l'objet d'une simplification tant au niveau des flux que du temps de traitement pour chaque transaction. De nouvelles séances de travail sont planifiées dès début 2020 pour améliorer la situation.

Enfin et d'un commun accord, le responsable de la comptabilité a quitté le service fin août, cette diminution de ressource a occasionné une surcharge de travail à ses collègues du domaine, notamment lors de la mise en place du projet SIGE.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	15'124'278	10'211'600	3'034'952	-7'176'648	-70.3%	-12'089'326	-79.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	943'353	1'656'000	1'365'456	-290'544	-17.5%	+422'103	+44.7%
43 Revenus divers	378'296	300	-37'194	-37'494	-12'497.9%	-415'490	-109.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	168'552	143'500	119'088	-24'412	-17.0%	-49'465	-29.3%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	13'634'077	8'411'800	1'587'602	-6'824'198	-81.1%	-12'046'475	-88.4%
Charges d'exploitation	57'160'352	64'938'503	61'443'895	-3'494'608	-5.4%	+4'283'543	+7.5%
30 Charges de personnel	6'919'969	7'717'228	7'190'909	-526'319	-6.8%	+270'940	+3.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	28'453'655	34'755'391	33'298'979	-1'456'412	-4.2%	+4'845'324	+17.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	19'216'062	20'725'734	19'480'719	-1'245'015	-6.0%	+264'657	+1.4%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	1'778'992	985'000	697'461	-287'539	-29.2%	-1'081'531	-60.8%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	791'674	755'150	775'828	+20'678	+2.7%	-15'846	-2.0%
Résultat d'exploitation	-42'036'074	-54'726'903	-58'408'943	-3'682'040	-6.7%	-16'372'869	-38.9%
44 Revenus financiers	17'836'878	19'841'021	18'578'797	-1'262'224	-6.4%	+741'919	+4.2%
34 Charges financières	0	356'500	1'124	-355'376	-99.7%	+1'124	--
Résultat de financement	17'836'878	19'484'521	18'577'673	-906'848	-4.7%	+740'795	+4.2%
Résultat opérationnel	-24'199'196	-35'242'382	-39'831'270	-4'588'888	-13.0%	-15'632'074	-64.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-24'199'196	-35'242'382	-39'831'270	-4'588'888	-13.0%	-15'632'074	-64.6%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	88.00	95.00	87.00	-8.00	-8.4%	-1.00	-1.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	65.87	70.00	66.54	-3.46	-4.9%	+0.67	+1.0%

Commentaires

La diminution de CHF -290'000 des taxes (gr.42) provient des revenus liés au centre psychiatrique de Perreux (CNP), complexes à budgéter en raison du fait que le CNP se retire des locaux par étapes. Revenus divers (gr. 43), une écriture de correction de compte à compte a été passée à double. La diminution des coûts d'aide à la personne (logement) explique les CHF -24'412 d'écart du groupe 46 (revenus de transferts). En raison de l'avancement du projet refacturation des loyers (forfait analytique), il n'a pas été budgété sur le budget 2019, les prestations de conciergerie, loyer et énergie ont été imputées sur les prestations internes, CHF 6,8 millions ont été facturés par ce biais et ne figurent plus au niveau des prestations internes.

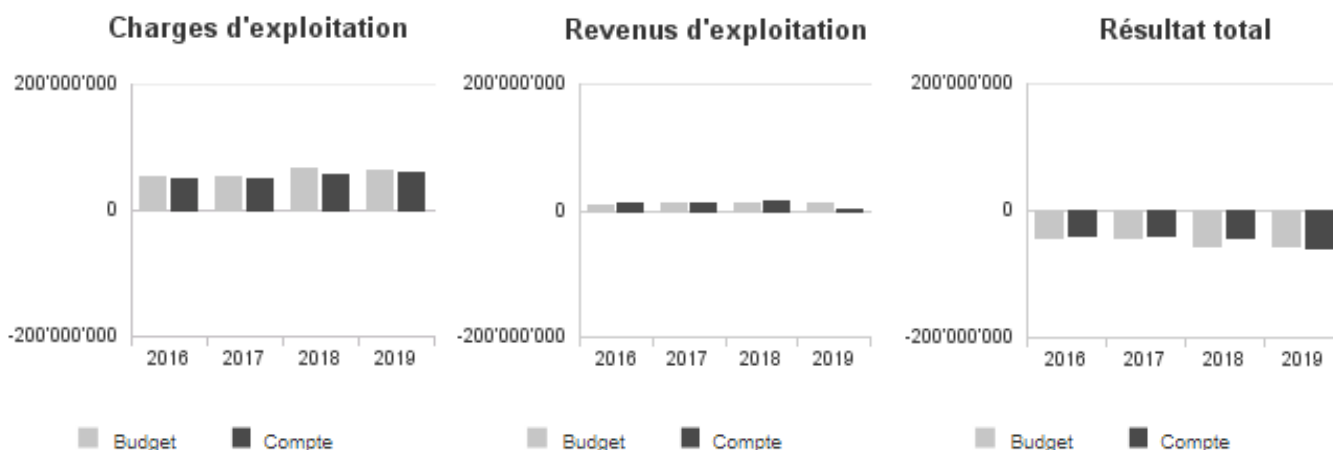
Les charges de personnel sont moins élevées que budgétées, les mutations internes du personnel budgétées pour l'année complète se sont réalisées courant 2019. Les charges d'énergie (électricité, eau, gaz, chauffage à distance) dépendent notamment du prix et de la météo, deux éléments qui sont difficiles à prévoir, la reprise de certains bâtiments n'a pas été réalisée en 2019 (Maison de vie et de santé à Couvet notamment). L'écart entre le budget et les comptes des charges d'énergie se monte à CHF -1.8 millions. Les autres impacts du groupe 31 (Biens, services et autres charges d'exploitation) sont dus à des diminutions de charges de produits de nettoyage CHF -55'000 (acquisition et mise en activité de plusieurs bâtiments retardés), de projets CLA CHF -600'000 (mobilier et déménagements), de prestations de services à hauteur de CHF -540'000 (honoraires, charge centre de Perreux, primes ECAP), évolution des baux pour CHF -500'000. Deux provisions ont été créées, la première d'un montant de CHF 2,1 millions dans le cadre de la restructuration des locaux du CEFNA à Peseux, la deuxième d'un montant de CHF 155'000 en vue du remboursement des subventions obtenues pour un bâtiment dans l'optique d'une vente courant 2020. Les diminutions d'aide à la pierre et d'aide à la personne dans le domaine du logement impactent les charges de transferts

Service des bâtiments (SBAT)

(gr. 36) pour CHF -300'000. L'écart du groupe 33 amortissements du patrimoine administratif est reprise au niveau du service financier (SFIN).

Des revenus locatifs (groupe 44) pour La Maison de vie et de santé de Couvet ont été budgétés en 2019 pour CHF -776'000, les tractations ayant abouti fin 2019, l'État percevra le loyer dès janvier 2020. Les loyers du bâtiment sis Jardinière 175 à La Chaux-de-Fonds, budgétés à hauteur de CHF -413'700 n'ont pu être perçus pour des raisons de retard dans l'avancement du chantier. La diminution de CHF -355'000 du groupe 34 charges financières (entretien du patrimoine financier) s'explique par un faible entretien requis sur ce patrimoine sur 2019.

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Assain. toiture Pavillon Borel - Perreux	0	0	0	-769	0	-769	-769	0	-769
Breguet 2-Assain. Toiture et instal. sol	1'500'000	0	1'500'000	0	0	0	-1'500'000	0	-1'500'000
Campus Arc 1 - étanchéité dalles parking	0	0	0	-76'400	21'479	-97'879	-76'400	21'479	-97'879
Centre cantonal archives, crédit d'étude	500'000	0	500'000	0	0	0	-500'000	0	-500'000
Centre collecteur des cadavres d'animaux	300'000	0	300'000	0	0	0	-300'000	0	-300'000
Centre entr. rout. mixte RC/RN Montagnes	60'000	30'000	30'000	0	0	0	-60'000	-30'000	-30'000
Centre Montmollin & gestion forest. 2020	200'000	0	200'000	0	0	0	-200'000	0	-200'000
CIFOM-EAA/Abeille2-assainiss. toiture	200'000	0	200'000	116'892	0	116'892	-83'108	0	-83'108
Cité des Etudiants - sécurité	0	0	0	-67'492	-8'500	-58'992	-67'492	-8'500	-58'992
CPLN NE / assaini. énergétique	3'056'382	0	3'056'382	4'398'870	174'000	4'224'870	1'342'488	174'000	1'168'488
Créd.d'étude ctr.Montmollin g.fores.2020	0	0	0	60'742	0	60'742	60'742	0	60'742
Ctr.collect.cadav.animaux.Montmo.CrE+BAT	0	0	0	145'038	0	145'038	145'038	0	145'038
EDPR-Assain. Toiture et instal. solaires	300'000	0	300'000	0	0	0	-300'000	0	-300'000
Extension du CIFOM-EPCY	1'902'000	0	1'902'000	1'386'332	0	1'386'332	-515'668	0	-515'668
HNE acquisition terrain Sophie-Mairet	0	0	0	473'280	0	473'280	473'280	0	473'280
Infirmierie EDPR	300'000	0	300'000	0	0	0	-300'000	0	-300'000
Latenium bâtiment du chant. naval	0	0	0	1'943	300	1'643	1'943	300	1'643
Lycée DDR assain. façades étude	280'000	0	280'000	98'183	0	98'183	-181'817	0	-181'817
Lycée Jean Piaget - assain. Toiture	400'000	0	400'000	0	0	0	-400'000	0	-400'000
Microcity - étanchéité dalles parking	0	0	0	20'763	0	20'763	20'763	0	20'763
Parts sociales crédit cadre POLOG 8 ans	250'000	0	250'000	138'000	0	138'000	-112'000	0	-112'000
Pav. Petite Rochette-assainiss. toiture	0	0	0	537	0	537	537	0	537
Perreux - Pav. Acacias -assain. toit.+PV	700'000	0	700'000	0	0	0	-700'000	0	-700'000
Pôle techn. créat atelier poliss (DEF)	250'000	0	250'000	0	0	0	-250'000	0	-250'000
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	1'600'000	0	1'600'000	1'080'000	0	1'080'000	-520'000	0	-520'000
Prévoyance 80-82 - EPC - assain. conduit	300'000	0	300'000	0	0	0	-300'000	0	-300'000
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	100'000	0	100'000	0	0	0	-100'000	0	-100'000

Service des bâtiments (SBAT)

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Projet du logem. des AUJU (AUJU)	100'000	0	100'000	0	0	0	-100'000	0	-100'000
regroupement ACN Tivoli EST	200'000	0	200'000	0	0	0	-200'000	0	-200'000
Regroup. LJP sur deux bâtiments - Etude	200'000	0	200'000	159'837	0	159'837	-40'163	0	-40'163
Rénovation bâtiment Creux-Dessous	14'000	0	14'000	0	0	0	-14'000	0	-14'000
Rénovation des prisons (EEPB et EDPR)	0	0	0	-67'620	0	-67'620	-67'620	0	-67'620
Réorganisation du Château de Neuchâtel	0	0	0	0	-45'557	45'557	0	-45'557	45'557
SBAT - Chaudières	280'000	0	280'000	300'100	0	300'100	20'100	0	20'100
Sécurisation de l'outil de prod. info.	200'000	0	200'000	1'511'105	0	1'511'105	1'311'105	0	1'311'105
Sécurisation du Château de Neuchâtel	0	0	0	0	45'557	-45'557	0	45'557	-45'557
SISPOL - assainissement façade	500'000	0	500'000	0	0	0	-500'000	0	-500'000
Site Dubied CNIP - assain. conduites EP	550'000	0	550'000	0	0	0	-550'000	0	-550'000
Unimail-assainissement façades-3e étape	800'000	0	800'000	747'370	0	747'370	-52'630	0	-52'630
Unimail - correction de la verrière	300'000	0	300'000	375'000	0	375'000	75'000	0	75'000
Total	15'342'382	30'000	15'312'382	10'801'711	187'279	10'614'432	-4'540'671	157'279	-4'697'950

Commentaires

Début 2019, deux chantiers importants en phase finale (assainissement énergétique du CPLN et sécurisation de l'outil de production informatique) ont nécessité l'octroi de dépassements de crédit pour (CHF 2,6 et 2,3 millions), ces montants ont été compensés par d'autres projets du SBAT, ce qui explique que des projets tels que notamment Breguet 2 – assainissement toiture et installation solaire, SISPOL – assainissement façade, Site Dubied – assainissement des conduites EP, Prévoyance 80-82 assainissement des conduites ont fait l'objet d'aucune dépense en 2019.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Stratégie (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	11'416
Produits	0	353
Total coûts (+) / revenus (-) nets	0	11'063

Commentaires

Le domaine stratégie & projets planifie la stratégie générale des constructions de l'État, conduit les réalisations, et optimise les solutions pour répondre aux besoins en locaux. Les coûts représentent des honoraires qui ont été imputés sur la prestation et non sur le centre de profit.

Entretien (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	3'993
Produits	0	4'903
Total coûts (+) / revenus (-) nets	0	-910

Commentaires

Le domaine entretien assure le maintien de la valeur du parc immobilier de l'État en appliquant une stratégie d'entretien et de mesures d'entretien optimisées à court, moyen et long terme. Le budget 2019 pour l'entretien des bâtiments se monte à CHF 7 millions, soit environ 0.5% valeur ECAP et figure dans la prestation « Résultat bâtiments ». Pas de répartition analytique, les résultats sont imputés dans la prestation « Résultat bâtiment ». Dans les comptes 2019, les coûts et produits représentent des factures ayant été passées sur la prestation « entretien courant » et non pas sur un OTP bâtiment spécifique. À noter que le SBAT a souhaité reprendre la structure de sa comptabilité analytique pour le budget 2021 afin d'imputer les factures par prestations et par bâtiments, augmentant la compréhension et la lecture de ses prestations.

Service des bâtiments (SBAT)

Exploitation (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	238'100	209'508
Produits	0	29'618
Total coûts (+) / revenus (-) nets	238'100	179'891

Commentaires

Le domaine exploitation assure le fonctionnement quotidien des bâtiments et des locaux. Il assure en outre le suivi des contrats d'exploitation d'approvisionnement en énergie et en eau. Les coûts comprennent des dépenses d'achats de machines et équipement, d'achat de produits de nettoyage.

Immobilier (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	940'000	12'000
Produits	0	18'970
Total coûts (+) / revenus (-) nets	940'000	-6'970

Commentaires

Le domaine immobilier gère les contrats immobiliers et la base de données immobilière. En outre il étudie, planifie et gère les projets d'aménagement de locaux pour les besoins de l'administration. Les coûts comprennent les frais de mandat immobilier, l'achat de mobilier et les projets de la commission du logement de l'administration (CLA). Le budget 2019 prévoyait CHF 880'000 d'achats de mobilier qui ont pu être imputés sur des projets spécifiques (Ministère public) ou sur des bâtiments et ne ressortent par conséquent pas dans les prestations.

Résultat bâtiments (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	53'750'101	52'855'274
Produits	29'822'821	21'013'835
Total coûts (+) / revenus (-) nets	23'927'280	31'841'439

Commentaires

La rubrique « Résultat bâtiments » comprend les charges d'entretien des bâtiments, l'aménagement de locaux, les coûts d'énergie, et de loyers des bâtiments. Les principaux produits correspondent à l'encaissement des revenus du patrimoine administratif, aux prestations internes. Le budget est regroupé dans un bâtiment générique, toutefois la comptabilisation est réalisée par bâtiment. L'écart sur les coûts s'explique principalement par la rubrique 31 (tableau compte de résultats ci-dessus). L'écart des produits correspond au groupe 49 « prestations internes » refacturé par les forfaits analytiques. À noter que le SBAT a souhaité reprendre la structure de sa comptabilité analytique pour le budget 2021 afin d'imputer les factures par prestations et par bâtiments, augmentant la compréhension et la lecture de ses prestations.

Office du logement (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	30'000	0
Produits	300	-944
Total coûts (+) / revenus (-) nets	29'700	944

Commentaires

L'Office du logement assure la mise en œuvre de la politique du logement, applique l'aide à la pierre qui vise à augmenter puis maintenir la part de logements à loyer abordable et applique l'aide à la personne en matière d'aide au logement. Aucune expertise externe n'a été mandatée en 2019 expliquant l'écart de CH 30'000. Une extourne de transitoire explique le montant négatif des produits.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Charge transfert CNP	475'000	0	0
Sub. féd. diverses	0	-3'500	0
Subventions aide à la personne	383'238	460'000	339'430
Subventions aide à la pierre	232'085	250'000	229'758
Subventions études et mandats	35'169	120'000	2'114
Total charges (+) / revenus (-) nets	1'125'493	826'500	571'302

Commentaires

Les charges transfert CNP comptabilisées correspondent aux coûts de relocalisation du CNP effectuée en 2018 (groupe 36 - subventions) non budgétés, totalement compensés par le compte entretien (groupe 31). Les subventions d'aide à la personne sont difficilement estimables, l'OCNL escomptait une plus grande occupation de logements par des bénéficiaires AVS/AI durant l'année 2019. Parmi les projets étudiés par l'OCNL, peu se sont avérés éligibles pour l'obtention de subventions, expliquant l'écart du compte « études et mandats ».

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-40	0	0
Inscript. aux registres des arch. & ing.	-13'100	-6'000	-14'250
Intérêts sur créances	-66'390	-80'000	-62'601
Places de parcs	0	0	16'213
Total charges (+) / revenus (-) nets	-79'530	-86'000	-60'638

Commentaires

Les intérêts sur créances représentent les intérêts sur prêts octroyés dans le cadre de l'aide à la pierre. Augmentation du nombre d'inscriptions au registre des architectes et ingénieurs courant 2019. Les revenus des places de parking sont imputées dans le centre de coûts du SBAT, un paramétrage spécifique sera effectué conjointement avec le SRHE afin que les revenus soient imputés en autres charges et revenus non incorporables aux prestations dès 2020.

2.7.9 Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)

Missions principales

Le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) a la responsabilité de l'informatique de l'État et de partenaires sous conventions. Ses missions principales sont les suivantes :

- Coordonner la gouvernance de l'Entité neuchâteloise informatique (Services de l'administration cantonale, communes, santé et les écoles) ;
- Proposer et mettre en œuvre la politique informatique de l'État et de ses partenaires sous convention ;
- Étudier les besoins de l'administration et proposer les concepts informatiques globaux ;
- Étudier les besoins des partenaires et proposer des concepts informatiques globaux ou spécifiques ;
- Soutenir l'ensemble des utilisateurs dans le cadre de l'utilisation des outils bureautiques ;
- Installer, maintenir, faire évoluer et administrer le parc informatique de l'administration cantonale, des écoles (enfantines, primaires et secondaires 1) et de ses partenaires ;
- Développer, maintenir, exploiter et faire évoluer les applications informatiques ;
- Gérer les réseaux informatiques neuchâtelois (noeud cantonal et réseau pédagogique neuchâtelois) ;
- Exploiter les infrastructures du Guichet sécurisé unique des collectivités publiques neuchâteloises ;
- Gérer les bases de données relatives aux personnes et entreprises utiles à l'ensemble de l'administration ;
- Gérer le réseau téléphonique de l'État et, en collaboration avec le service des bâtiments, le câblage des bâtiments ;
- Assurer la sécurité des systèmes d'information et des données associées.

Le SIEN collabore, en matière informatique, avec les partenaires fédéraux, cantonaux et communaux

Évolution de l'environnement et des tâches

L'accord politique du Grand Conseil ayant été donné le 4 décembre 2018, c'est depuis le 1er janvier 2019 que le SIEN consolidé, résultat de la fusion du service informatique de l'État et du Centre électronique de gestion (CEG) de la Ville de Neuchâtel, est devenu opérationnel. Le SIEN a poursuivi sa mission pour l'ensemble des collectivités publiques du canton de Neuchâtel. Les engagements pris en matière informatique par la Ville de Neuchâtel, contrats fournisseurs et mandats de prestations avec les partenaires, ont été repris par l'État. L'organisation du SIEN est conforme à celle annoncée dans le rapport 18.038. Le SIEN est structuré sur la base d'un domaine des services IT, de deux centres de solutions, un orienté État (CSET) et un autre orienté communes (CSCO), et d'un secteur administration et finances.

Outre le défi que représente la fusion des deux organisations, les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement influençant la bonne marche du service sont les suivants :

- Poursuite du déploiement du schéma directeur 2016-2020 ;
- Maintien des conventions et fidélisation des partenaires ;
- Sécurisation des infrastructures de production, développement et maintien des salles machines existantes ;
- Stabilisation du déploiement du projet SIGE ;
- Mise en œuvre de la politique générale de sécurité des systèmes d'information et d'une stratégie associée ;
- Mise en œuvre d'un concept de communication interne au service et pour les partenaires externes ;
- Organisation d'un forum annuel présentant les activités du service informatique consolidé ;
- Révision interne des processus administratifs et financiers, gestion des achats ;
- Émergence des questions d'identités numériques et renforcement des collaborations inter cantonales ;
- Forte centralisation : premier prestataire des collectivités publiques ;
- La gestion de l'obsolescence intégrée des systèmes et mise à niveau des applicatifs ;
- La formation de spécialistes dans les domaines techniques, de développement et d'intégration ;
- La réponse aux besoins informatiques urgents et importants exprimés dans l'ensemble des domaines et la nécessité de les anticiper ;
- l'autonomie de gestion et des finances du SIEN consolidé en relation avec la multiplicité des partenaires.

Activités et réalisations

La mise en œuvre du SIEN consolidé s'est déroulée sans perturbation apparente pour les services de l'État et les partenaires. L'exploitation est sécurisée et sous contrôle sans perte de disponibilité des systèmes. Les orientations stratégiques sont en place, les grands projets sont lancés et sous contrôle. En résumé, la première phase du projet consistant à finaliser le processus politique et au démarrage de l'activité s'est bien déroulée. La seconde phase du processus de fusion, concernant l'optimisation de la gestion du service et de son logement, planifiée sur les années 2020-2024 peut démarrer. Du temps et des moyens financiers supplémentaires seront nécessaires pour finaliser les projets annoncés dans le schéma directeur 2016-2020 avant de lancer le schéma directeur suivant 2024-2028.

Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)

L'activité et les réalisations du Centre de solutions orienté État sont les suivantes :

SIGE : le deuxième exercice d'exploitation du nouvel environnement SAP de l'État a permis de consolider les acquis de l'année précédente et de mettre en œuvre les derniers grands chantiers transverses, qui touchent tous les services. Le volet logistique a été étendu progressivement dès le mois de juin à tous les services de l'État. Le produit VIM a également été déployé et traité de façon centrale les quelques dizaines de milliers de factures annuelles adressées à l'État par ses différents fournisseurs.

Élections et votations : le 19 mai, une nouvelle solution a été utilisée lors des votations fédérales. Cette solution développée par la société Unisys SA pour le canton de Fribourg prend en compte l'ensemble du processus de dépouillement, de comptage et de publication des résultats pour des votations et des élections. Cette solution a également été utilisée avec succès lors des élections fédérales du 20 octobre.

Impôts : afin d'assurer l'exploitation des anciennes solutions actuellement en production pour les personnes physiques et morales, une migration majeure de l'environnement de développement a été nécessaire. Même si aucune évolution fonctionnelle n'est à relever, cette migration a permis de répondre aux exigences sécuritaires liées à l'infrastructure de production.

Un nouveau module de l'application de gestion de l'impôt à la source (ISIS) a été développé et mis en production pour la gestion des certificats de salaire du canton du Jura. Les développements relatifs à la nouvelle gestion de la répartition de la masse salariale des frontaliers pour le canton de Neuchâtel ont également représenté une charge de travail importante.

Guichet unique : de nombreuses prestations ont été développées sur plusieurs thèmes : la mobilité avec le SCAN, les écoles avec les demandes de formation hors-canton, les communes avec les demandes de documents, la faune avec les permis de pêche et de chasse, les transports publics avec l'activation de la réduction en Ville de Neuchâtel, le paiement en ligne des factures, TAC travail au Clair Sàrl, etc. Des travaux ont débuté sur le déploiement d'une application pour terminaux mobiles et sur l'amélioration du processus d'authentification.

Social : l'activité s'est concentrée sur la conception détaillée du nouvel applicatif LIANE au travers de 9 groupes de travail. La mise en production est prévue à fin 2020. Comme pour les impôts, une interface a été développée pour l'intégration dans les comptes de l'État des comptes de l'Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (SIGE). Avec l'introduction progressive sur le plan suisse du nouveau bulletin de versement avec QR code, des développements ont été réalisés pour permettre l'intégration du paiement de ce type de facture dans l'application gérant la comptabilité du Service de protection de l'adulte et de la jeunesse.

Service de l'agriculture : une application (GIDEA) a été déployée pour l'informatisation de la cartothèque des exploitations agricoles couplée avec une gestion électronique de documents.

Service de la justice : de nombreux travaux statistiques ont été réalisés avec l'application JURIS pour répondre aux demandes des métiers. À mentionner les statistiques JUSAS (concernant les tribunaux pénaux des mineurs du canton) ou COPMA (concernant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte). Pour le Service pénitentiaire un effort important a été fourni relatif à la consolidation du travail quotidien de l'Office d'exécution des sanctions et probation en implémentant la nouvelle stratégie de signature des modèles de documents.

Police : les travaux de développement sur le système d'information InfoPol se sont poursuivis avec un système (MACS) permettant d'améliorer la mobilité des agents et la saisie de données sur le terrain via un appareil mobile sécurisé. Le développement des modules « affaires et personnes » a été réalisé pour intégrer de nouvelles données et interfacier l'application InfoPol avec la base de données romande centralisant toutes les informations relatives à la cybercriminalité.

Des développements ont été nécessaires pour intégrer les changements relatifs à la nouvelle loi sur les amendes d'ordre, comprenant notamment l'abolition des amendes tarifées, remplacées par les dénonciations simplifiées. Autre projet concernant les amendes d'ordre, le remplacement des appareils Ticketman de La Chaux-de-Fonds a pris une tournure différente en cours d'année, en suscitant l'intérêt manifesté de plusieurs communes du canton, devenant ainsi un projet cantonal avec comme site pilote la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Pêche et chasse : de nouvelles prestations ont été développées pour gérer le gibier accidenté et les dégâts occasionnés. La gestion des permis de chasse et permis invités a également été introduite.

Service des ponts et chaussées : le SIEN a repris les activités de gestion et de coordination des projets informatiques pour le service. Cette reprise s'est en grande partie concentrée sur la coordination du projet de perturbation du trafic (PerturbTraffic) avec comme objectif la mise en production de l'application pour le début de l'année 2020.

L'activité et les réalisations du Centre de solutions orienté Communes sont les suivantes :

Système d'information communal (ETIC) : pour ce système utilisé par 30 communes neuchâteloises il faut signaler le développement de nouvelles prestations communales sur le Guichet unique et surtout le démarrage du projet de eDéménagement afin que le canton de Neuchâtel soit aligné courant 2020 sur les plans de la Confédération en matière de eGovernment. D'autres travaux sont régulièrement menés en collaboration avec des groupes de travail sur les thématiques du contrôle des habitants ou de la facturation.

Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)

ERP financier (Abacus) : après avoir déployé cet environnement de gestion financière pour 29 communes neuchâteloises, ainsi que pour diverses entités parapubliques, les efforts se concentrent sur la mise en place de modules complémentaires (RH, Gestion des temps, Logistique, ...) et sur l'intégration des prestations mobiles. La prise en compte des nouvelles versions livrées chaque année représente un travail délicat de validation avant intégration, mais rendu nécessaire par exemple par l'application de nouvelles normes dans le domaine des paiements XML ou la QR Facture.

Solutions d'organisation : ce domaine englobe divers projets menés avec les partenaires dans des contextes métiers bien particuliers nécessitant le développement de logiciels spécifiques. Ce secteur englobe également le déploiement de systèmes de Gestion électronique de documents, système s'intégrant dans le concept plus large de la gestion du cycle de vie des documents. Une participation active aux travaux de l'Office des archives de l'Etat est à souligner.

Internet / Intranet / Extranet : une activité toujours intense est fournie pour le renouvellement ou la mise en place de nouveaux sites Internet et Intranet. Un effort particulier est également porté sur les infrastructures Extranet de type collaboratives, que cela soit pour le partage d'informations entre administrations et autorités ou dans le cadre de projets spécifiques. La maintenance des outils de gestion de contenu utilisés pour ces sites et le suivi des versions nécessitent un effort important dans ce domaine.

Système d'information des écoles (CLOEE) : l'évolution régulière et importante dans le domaine de l'enseignement en matière organisationnelle et réglementaire impose à l'équipe un travail soutenu avec les partenaires des services d'enseignement obligatoire et post obligatoire. Parallèlement aux travaux de migration de version vers CLOEE2 divers dossiers d'importance sont menés dans les domaines de la gestion des remplacements des enseignants, l'élaboration d'un dossier santé de l'élève, le Contrat-Formation, la statistique scolaire.

L'activité et les réalisations du domaine technique (DS-IT : Domaine des services IT) sont les suivantes :

L'activité principale du domaine des services IT est d'exploiter, de maintenir et de faire évoluer les infrastructures informatiques voix et données de l'Entité neuchâteloise en assurant la disponibilité des systèmes, l'intégrité des données et la confidentialité des accès. Ceci sur une plage horaire avoisinant les 24 heures sur 24 sur les 7 jours de la semaine. Le SIEN consolidé gère dorénavant un parc informatique composé de plus de 15'000 postes de travail, 1'500 serveurs, 600 applications, 6'500 téléphones. Du côté des utilisateurs, 20'000 comptes sont gérés dans le domaine ne.ch et 40'000 comptes dans les domaines RPN/Secondaire 2/ HEP-BEJUNE. À rajouter la gestion de plus de 40'000 contrats d'accès au Guichet unique qui délivre 1,5 million de prestations annuelles.

En plus des tâches de gestion, il est à mentionner la mise en production de la salle des machines des Montagnes neuchâteloises situé à Jardinière 157 à La Chaux-de-Fonds. Concrétisant le premier volet du schéma directeur 2017-2021 sur la sécurisation de l'outil informatique, cet ouvrage va contribuer grandement à renforcer la disponibilité des systèmes de production et par la même perpétuer l'image de marque et de qualité du service. L'année a également été marquée par la mise à jour des systèmes d'exploitation et de la suite bureautique sur les postes de travail. Il est à noter du côté des télécommunications la fin du projet de migration All-IP des centraux téléphoniques et du pare-feu du réseau cantonal.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	13'057'399	24'544'050	25'608'582	+1'064'532	+4.3%	+12'551'183	+96.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	10'276'745	22'772'470	24'063'023	+1'290'553	+5.7%	+13'786'278	+134.2%
43 Revenus divers	169'463	727'000	124'773	-602'227	-82.8%	-44'689	-26.4%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	2'611'191	1'044'580	1'420'786	+376'206	+36.0%	-1'190'405	-45.6%
Charges d'exploitation	27'892'642	48'819'967	40'887'910	-7'932'057	-16.2%	+12'995'269	+46.6%
30 Charges de personnel	13'246'238	22'412'966	21'862'678	-550'288	-2.5%	+8'616'439	+65.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	11'482'593	17'377'000	13'844'907	-3'532'093	-20.3%	+2'362'314	+20.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'127'479	8'976'001	5'141'115	-3'834'886	-42.7%	+2'013'637	+64.4%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	36'332	54'000	39'210	-14'790	-27.4%	+2'879	+7.9%
Résultat d'exploitation	-14'835'243	-24'275'917	-15'279'328	+8'996'589	+37.1%	-444'085	-3.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-14'835'243	-24'275'917	-15'279'328	+8'996'589	+37.1%	-444'085	-3.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-14'835'243	-24'275'917	-15'279'328	+8'996'589	+37.1%	-444'085	-3.0%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	98.00	173.00	166.00	-7.00	-4.0%	+68.00	+69.4%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	94.00	164.85	158.50	-6.35	-3.9%	+64.50	+68.6%

Commentaires

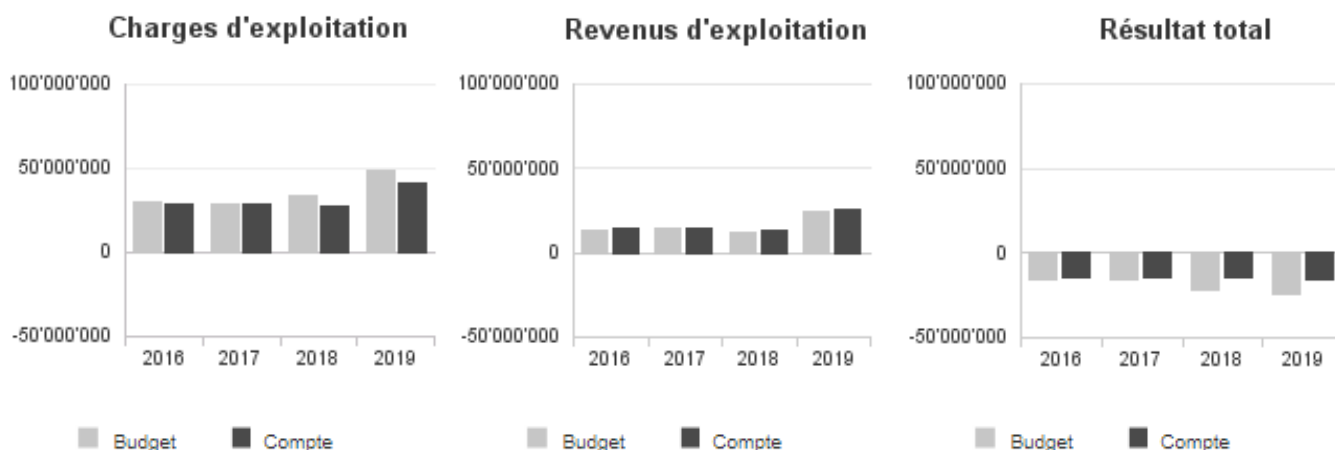
La fusion des services informatiques à une incidence sur le résultat d'exploitation de l'ordre de CHF 444'085. Ce résultat s'explique par une augmentation des charges de CHF 12,9 millions compensé par une augmentation des revenus de CHF 12,5 millions. À mentionner que les charges intègrent CHF 2 millions d'amortissements de plus qu'en 2018 sur le patrimoine administratif de l'Etat.

Les principaux écarts par rapport au budget 2019 sont les suivants :

- Revenus d'exploitation : Recettes supérieures de CHF 1 million par rapport un budget notamment au niveau des prestations de base aux utilisateurs.
- Groupe 30 : Report de l'engagement de personnel expliquant une diminution de charges de CHF -550'288.
- Groupe 31 : Achats de licences aux postes de travail pour les clients externes moins élevés que prévus, report de certains projets engendrant une diminution des frais de maintenance, retard dans la mise en œuvre de la nouvelle salle machine des Montagnes neuchâteloises à La Chaux-de-Fonds.
- Groupe 33 : Les amortissements sont moins élevés que budgétés suite au report d'investissements de l'année précédente.

L'effectif du service est inférieur de 6,35 EPT par rapport au budget 2019. À savoir, 1,4 EPT sont restés vacants suite à des départs, 4,5 EPT ont été reportés en 2020 et 0,45 EPT dû à des diminutions de taux d'activité.

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
CLOEE2 - Gestion des rempl. PO (DEF)	100'000	0	100'000	58'112	0	58'112	-41'888	0	-41'888
CLOEE2 - Suivi de la santé élèves (DEF)	100'000	0	100'000	2'975	0	2'975	-97'025	0	-97'025
Dével. 2016-2020 des syst. d'information	2'629'000	0	2'629'000	980'341	0	980'341	-1'648'659	0	-1'648'659
HIP Infosearch	85'000	0	85'000	66'174	0	66'174	-18'826	0	-18'826
Licences SAP HANA-BW	0	0	0	52'327	0	52'327	52'327	0	52'327
Logiciel Investimmo	0	0	0	92'250	0	92'250	92'250	0	92'250
Migration Paclan/x	0	0	0	272'707	0	272'707	272'707	0	272'707
Outil gest. redéf. prest. as. DEAS	100'000	0	100'000	0	0	0	-100'000	0	-100'000
Projets NEMO	200'000	0	200'000	0	0	0	-200'000	0	-200'000
Renouvel. infrastructure SAP clients ext	420'000	0	420'000	412'748	0	412'748	-7'252	0	-7'252
Renouvellement des infrastructures info	4'381'000	0	4'381'000	3'238'464	0	3'238'464	-1'142'536	0	-1'142'536
Reprise des actifs du CEG (fusion)	8'000'000	0	8'000'000	0	0	0	-8'000'000	0	-8'000'000
SIEN - Dévelop. info.cantonale 2004-2009	800'000	0	800'000	83'597	0	83'597	-716'403	0	-716'403
Total	16'815'000	0	16'815'000	5'259'694	0	5'259'694	11'555'306	0	11'555'306

Commentaires

- Les projets CLOEE2 ont démarré plus tard que prévu.
- Développement 2016-2020 des systèmes d'information : Report de projets (Impôt, GU, JURIS, COP, eHealth).
- Les projets non prévus au budget sont compensés par le crédit de « Reprise des actifs du CEG (fusion) »: Licences SAP HANA-BW, Investimmo et Migration Paclan/x.
- Outil gestion pour la redéfinition des prestations DEAS : Ce projet n'a pas démarré.
- Projet NEMO : Projet momentanément suspendu.
- Renouvellement des infrastructures info : Report de la mise à jour des infrastructures centrales et de l'équipement des nouvelles salles des machines.
- Reprise des actifs du CEG effectuée sur l'exercice 2018 par compensation sur d'autres crédits.
- SIEN – Développement de l'Informatique cantonale 2004-2009 : en 2019 utilisé pour le projet SATAX (taxation des personnes morales) puis crédit à boucler.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Services de base aux utilisateurs (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	5'884'000	5'264'641
Produits	9'684'340	11'451'607
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-3'800'340	-6'186'966

Commentaires

Les services de base aux utilisateurs couvrent la gestion du poste de travail (achat, installation, maintenance, support, services réseau, sécurité).

Les coûts se composent de l'achat des postes de travail et des licences associées. Les produits correspondent à la facturation des prestations de services ainsi qu'à la vente de matériel et de licences. Les coûts directement imputables à ce groupe de prestations sont moins élevés que prévus (CHF -0,6 million), notamment au niveau des achats de licences. Au niveau des produits, des recettes supérieures (CHF 1,7 million) sur la maintenance des postes de travail.

Services de télécommunication (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	1'595'000	1'168'900
Produits	1'925'395	1'988'183
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-330'395	-819'283

Commentaires

Ce groupe de prestations a pour objectif de gérer l'infrastructure de télécommunication du nœud cantonal et de l'interconnexion des bâtiments.

Les coûts se composent de la location des lignes de télécommunication et de la maintenance du matériel actif du réseau. Les produits correspondent à la facturation des prestations. Les coûts directement imputables à ce groupe de prestations sont moins élevés que prévus (CHF -0,4 million) notamment en raison de la non réalisation de connexions en fibres optiques pour les clients externes.

Services de téléphonie (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	1'198'000	1'038'351
Produits	956'724	997'697
Total coûts (+) / revenus (-) nets	241'276	40'653

Commentaires

Les coûts directement imputables à ce groupe de prestations sont moins élevés que prévus (CHF -0,16 million) notamment au niveau des coûts de communication ainsi qu'au niveau des achats d'appareils.

Services applicatifs (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	2'578'500	1'617'226
Produits	5'834'800	5'688'530
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-3'256'300	-4'071'304

Commentaires

Les coûts directement imputables à ce groupe de prestations sont moins élevés que prévus (CHF -0,96 million) notamment en raison de la mise en production retardée de la nouvelle salle machines. Au niveau des produits, des recettes inférieures (CHF 0.14 million) par rapport au budget.

Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)

Solutions informatiques (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	4'528'500	3'593'812
Produits	4'942'791	4'572'765
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-414'291	-978'954

Commentaires

Les coûts directement imputables à ce groupe de prestations sont moins élevés que prévus (CHF -0,93 million) en raison des maintenances applicatives moins élevées que budgétées. Au niveau des produits, des recettes inférieures (CHF 0.37 million) par rapport au budget.

BDP / BDE (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	32'319
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	0	32'319

Commentaires

Les coûts correspondent aux frais de maintenance applicative.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-167	0	-373
Total charges (+) / revenus (-) nets	-167	0	-373

Commentaires

2.7.10 Service des communes (SCOM)

Missions principales

Le service des communes est en charge des relations entre l'État et les communes.

Le service contrôle la gestion financière des communes et des syndicats intercommunaux, établit des statistiques financières et fiscales qui sont contenues dans les rapports de gestion annuels des communes et calcule la péréquation financière intercommunale.

Il contrôle, en vue de la sanction par le Conseil d'État, la légalité, voire l'opportunité dans certains cas, de la réglementation des communes et des syndicats. Il fournit des conseils, notamment pour l'application de la législation financière, de l'aide, des modèles de règlements ou d'arrêtés, des directives, des données chiffrées et autres documents explicatifs aux communes. Il apporte également un soutien technique pour les fusions de communes.

Évolution de l'environnement et des tâches

Outre son activité ordinaire de surveillance et de statistique, le service des communes a participé et mené de nombreux projets politiques au cours de la législature 2013-2017 : élaboration de la nouvelle loi sur les finances de l'État et des communes, loi sur l'harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'État et les communes, loi sur la péréquation financière intercommunale (volet ressources), loi sur le fonds d'aide aux communes avec la réforme des modalités d'alimentation du fonds et du dispositif d'aide aux fusions de communes, volet communal du programme d'assainissement financier de l'État, loi sur la police et nouveau mode de financement du volet sécuritaire de base par les communes.

En 2018 et 2019, le service a été mis à contribution pour élaborer l'important projet de réforme du volet des charges de la péréquation financière intercommunale qui instaure une compensation verticale, par l'État, des charges de centre des deux pôles urbains de l'agglomération et une compensation des surcharges structurelles dans les domaines de l'éducation et de l'accueil extrafamilial. Dans ce cadre, et après l'adoption de la réforme par le Grand Conseil, il a été appelé à élaborer les dispositions d'exécution de la loi en vue de permettre son entrée en vigueur le 1er janvier 2020. Il a aussi participé aux travaux de révision de la loi sur les finances de l'État et des communes, plus particulièrement du volet communal, à côté de la poursuite des travaux en vue d'implémenter le nouveau modèle de compte harmonisé et ses nouvelles exigences dans les communes. Il a également engagé les travaux en vue de réformer la loi sur les communes. Dans le dossier des fusions de communes, le SCOM, outre un rôle d'accompagnement et de soutien aux différents projets engagés, réfléchit à proposer des mesures d'adaptation des mécanismes d'aide aux fusions de communes.

Activités et réalisations

1) Surveillance financière des communes

L'exercice 2019, premier exercice après l'introduction et la pleine application des normes MCH2 dans toutes les communes, a nécessité de nombreuses interventions et conseils du service auprès des communes, en particulier pour les reclassifications, les retraitements du bilan et les modalités de prélèvement aux réserves.

Le groupe de travail MCH2, regroupant les responsables financiers des plus grandes communes, s'est réuni à plusieurs reprises sous l'égide du SCOM pour évaluer les aspects pratiques des nouvelles normes. C'est dans le cadre de ce groupe de travail qu'ont eu lieu différents échanges, demandes de clarification et autres requêtes tendant à faire évoluer la réglementation financière applicable aux communes.

2) Statistiques financières des communes (2018)

Le résultat cumulé de l'ensemble des communes a affiché en 2018 un déficit de CHF 2 millions (bénéfice de CHF 12.9 millions en 2017), qui représente néanmoins une amélioration de CHF 21,6 millions par rapport aux prévisions budgétaires. Le nombre des communes bouclant leur compte de fonctionnement dans les chiffres noirs est en baisse avec 17 communes (22 en 2017), 14 étaient déficitaires (13) et aucune équilibrée (2).

L'excédent net des communes (fortune) s'établit à CHF 493.6 millions au 31 décembre 2018, contre CHF 366.5 millions au 31 décembre 2017. L'écart important résulte du transfert de certaines réserves excédentaires à la fortune nette. À noter qu'une commune n'avait pas encore retraité son bilan suite à l'obtention d'une dérogation.

Pour les réserves de retraitement du bilan à fin 2018, celles du patrimoine administratif s'élèvent à CHF 656.1 millions et celles du patrimoine financier à CHF 154.1 millions. Le montant global des réserves de politique conjoncturelle au 31 décembre 2018 se monte à CHF 194.5 millions, soit 16.7% des charges brutes des communes.

Les classeurs regroupant par thèmes des informations comptables concernant l'ensemble des communes neuchâteloises sont disponibles sur le site Internet de l'État, www.ne.ch/scom.

Une fiche pour chacune des 31 communes neuchâteloises est également disponible sur le site du service de statistique (www.ne.ch/stat). Ces fiches constituent un outil de pilotage financier pour les autorités exécutives et législatives des communes.

3) Données consolidées de l'ensemble des communes

Chiffres clés	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dettes à court et long terme	1'493'284'830	1'458'785'031	1'494'732'060	1'431'203'841	1'432'774'361	1'500'184'389
Taux d'intérêt moyen	2.47%	2.51%	2.21%	2.05%	1.79%	1.55%
Population	176'241	177'234	177'970	178'434	177'862	176'720
Dettes par habitant	8'473.-	8'231.-	8'399.-	8'021.-	8'056.-	3'458.-
Investissements nets	113'209'809	89'900'914	94'480'905	86'869'571	65'998'094	86'459'006
Fortune nette	311'655'185	311'729'421	356'216'056	350'069'130	366'540'740	493'623'764

4) Réforme de la péréquation financière intercommunale

Le SCOM a élaboré le rapport sur la réforme du volet des charges de la péréquation financière intercommunale, comprenant aussi différents aménagements du volet des ressources afin de compenser l'abandon du critère réputé inadéquat de l'indice de charge fiscale sans accroître les disparités de ressources fiscales entre les communes. Ces travaux, ayant requis de nombreuses réunions de coordination avec les représentants de plusieurs départements et services, ainsi que des communes, ont abouti à la présentation d'un projet de loi du Conseil d'État (rapport 18.043) que le Grand Conseil a approuvé en mars 2019. La réforme du volet des charges de la péréquation financière intercommunale, après celle du volet des ressources intervenue en 2015, a ainsi permis de mettre fin aux lacunes de l'ancien dispositif controversé tout en accroissant l'effort péréquatif dévolu aux communes financièrement les plus faibles.

Le soutien sans faille assuré par le service de statistique aux travaux conduits par le SCOM et le DFS mérite aussi d'être relevé. Ces travaux ont notamment requis la production de nombreuses simulations décrivant les effets de la réforme proposée.

5) Péréquation financière intercommunale

Les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale intervenus en 2019 sont très proches de ceux observés en 2018, marquant une légère diminution de l'ordre de CHF 0.3 million sur un montant de CHF 33 millions, soit moins de 1% de variation d'un exercice à l'autre. Ce sont donc CHF 32.7 millions qui sont transférés entre les communes si l'on additionne les transferts du volet des ressources et ceux du volet des charges. Dans le détail, les transferts au titre de la péréquation des ressources portent sur le montant de CHF 18,9 millions, ceux de la péréquation des charges de leur côté – encore déterminés sur les anciennes bases d'avant la réforme adoptée l'an dernier – s'élèvent à CHF 13,8 millions. Ainsi, la Ville de Neuchâtel voit sa contribution nette à la péréquation s'élever à CHF 10,4 millions, tandis que celle de La Chaux-de-Fonds bénéficie pour sa part d'apports de la péréquation s'élevant à CHF 14,3 millions. La Ville du Locle contribue pour sa part à la péréquation financière intercommunale à hauteur de CHF 0.4 million en 2019 et celle de Val-de-Ruz à hauteur de CHF 0.3 million, cela malgré un indice de ressources notablement inférieur à la moyenne de l'ensemble des communes, en raison de sa participation à la péréquation des charges. La dotation accordée à la Commune de Val-de-Travers s'élève pour sa part à CHF 4,1 millions de francs et demeure inchangée d'un exercice à l'autre.

6) Fusions de communes et collaborations intercommunales

2019 a vu le Tribunal fédéral rejeter en dernière instance les recours interjetés contre l'acceptation de la convention de fusion de communes de Neuchâtel-Ouest à Peseux, commune qui avait accepté ladite convention à plus de 54% de la population en 2018 après un premier vote négatif, cassé par le Tribunal fédéral, en 2016. Les préparatifs en vue de créer la nouvelle commune autour de la capitale cantonale dès 2021 peuvent donc aller de l'avant.

7) Autres activités du SCOM

Le service des communes a participé à de nombreux groupes de travail et aux travaux de diverses commissions chargées d'élaborer des textes légaux ou réglementaires, des projets ou des instructions dans les divers domaines qui concernent le service public communal. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- Commission cantonale de gestion des déchets (CCGD). Le service des communes participe aux travaux de cette commission réunissant des représentants de l'État, des communes, des associations intéressées et de VADEC afin de résoudre les diverses questions qui se posent dans la mise en pratique de la nouvelle réglementation en matière de taxe sur les déchets. Le SCOM a en particulier justifié le système appliqué par les communes de calcul de la part de la taxe sur les déchets financée par l'impôt devant le Grand Conseil.
- Le projet d'actualisation des contrats de région et d'agglomération conclus entre 2007 et 2008 lancé par le Conseil d'État en 2016 visait à actualiser l'engagement des autorités en définissant un positionnement stratégique et des objectifs de développement partagés pour chacune des régions du canton. Il a abouti à la signature de quatre accords de positionnement stratégique de chacune des régions avec l'État.
- Le comité de pilotage des pôles de développement économique a également poursuivi ses travaux de manière active l'an dernier en vue de préparer le dépôt du dossier du plan d'affectation cantonale du pôle de développement économique de La Tène.

Service des communes (SCOM)

- Le comité de pilotage chargé du dossier relatif aux gens du voyage. Un projet de loi a été adopté par le Grand Conseil qui dresse l'état des lieux et esquisse les conditions pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage suisses tout en formalisant les conditions pour gérer, à titre de mesure transitoire, l'aire de Pré-Raguel à l'attention des gens du voyage européens.
- Organe de référence des marchés publics (ORMAP). Là aussi, le service des communes participe aux travaux de cet organe de référence chargé de conseiller les différents acteurs cantonaux et communaux en matière de procédure applicable aux marchés publics. L'organe de référence a en particulier préparé le projet de réponse du Conseil d'État à la consultation relative au projet de révision de l'accord intercantonal sur les marchés publics consécutif au nouvel accord de l'OMC.
- Enfin le SCOM a accompagné le Conseil d'État lors de ses rencontres avec le comité de l'association des communes neuchâteloises (ACN).

Résultat financier

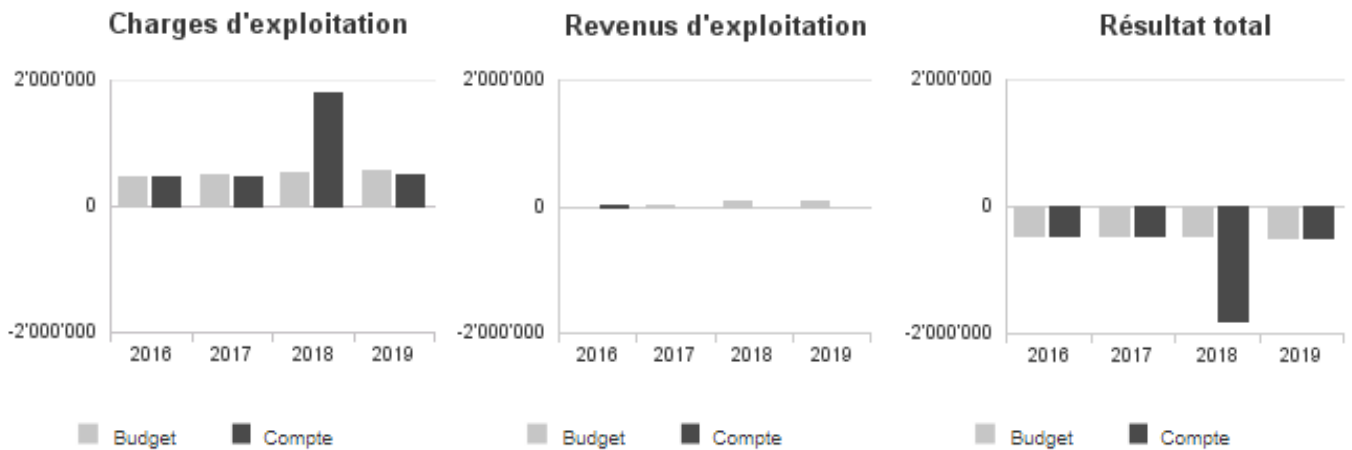
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	70'000	0	-70'000	-100.0%	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	70'000	0	-70'000	-100.0%	0	--
Charges d'exploitation	1'796'112	555'520	487'012	-68'508	-12.3%	-1'309'100	-72.9%
30 Charges de personnel	456'712	530'520	483'163	-47'357	-8.9%	+26'451	+5.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'258	25'000	3'849	-21'151	-84.6%	+1'591	+70.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	1'337'142	0	0	0	--	-1'337'142	-100.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-1'796'112	-485'520	-487'012	-1'492	-0.3%	+1'309'100	+72.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'796'112	-485'520	-487'012	-1'492	-0.3%	+1'309'100	+72.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'796'112	-485'520	-487'012	-1'492	-0.3%	+1'309'100	+72.9%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	3.00	4.00	3.00	-1.00	-25.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	2.80	3.20	2.80	-0.40	-12.5%	+0.00	0.0%

Commentaires

La baisse enregistrée dans les revenus d'exploitation - groupe 49 - et dans les charges de personnel - groupe 30 - s'explique par le non-engagement d'une force d'appoint temporaire prévue pour accompagner le projet de révision totale de la loi sur les communes, en raison du réexamen du planning de ce projet. La diminution observée dans les charges de transfert par rapport aux comptes de l'exercice 2018 - de plus de CHF 1 million - s'explique par la décision du Grand Conseil de décembre 2017 de financer par le fonds d'aide aux communes en 2019 et non par le budget de l'État la mesure d'accompagnement à la bascule d'un point d'impôt des communes à l'État opérée en 2018 tendant à accorder aux communes bénéficiaires de la péréquation des ressources une allocation temporaire, valable jusqu'à l'entrée en vigueur de la révision du volet des charges de la péréquation financière intercommunale, équivalant à 7% de leur dotation au titre de la péréquation des ressources.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Prestations SCOM (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	25'000	3'258
Produits	70'000	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-45'000	3'258

Commentaires

Les coûts nets augmentent par l'absence d'imputation interne prévue pour financer l'engagement d'une force de travail temporaire au SCOM, en raison du réexamen du planning de ce dossier. Il n'y a donc de fait aucune augmentation de coûts, mais bien plutôt une diminution de charges.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Péréquation	1'337'142	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	1'337'142	0	0

Commentaires

Comme nous l'avons déjà mentionné dans le commentaire général, la diminution de ce postes de charges par rapport aux comptes de l'exercice 2018 s'explique par la décision prise par le Grand Conseil en décembre 2017 de financer par le fonds d'aide aux communes en 2019 et non par le budget de l'État la mesure d'accompagnement à la bascule d'un point d'impôt des communes à l'État opérée en 2018 tendant à accorder aux communes bénéficiaires de la péréquation des ressources une allocation temporaire, valable jusqu'à l'entrée en vigueur de la révision du volet des charges de la péréquation financière intercommunale, équivalant à 7% de leur dotation au titre de la péréquation des ressources.

2.7.11 Fonds d'aide aux communes

Missions principales

Le fonds d'aide aux communes a comme objectif principal de financer les aides aux fusions de communes, de manière subsidiaire la péréquation verticale et l'aide en faveur des communes en situation précaire et financièrement faibles. Depuis l'introduction de la péréquation verticale, l'aide d'investissement aux communes financièrement faibles a perdu de son importance. Par ailleurs, depuis la réforme de la péréquation des ressources, les montants versés au titre de la péréquation verticale ont également fortement diminué.

Évolution de l'environnement et des tâches

Après l'aide ponctuelle accordée à titre transitoire jusqu'à l'avènement de la réforme du volet des charges de la péréquation financière intercommunale en faveur des communes bénéficiaires du volet ressources de la péréquation financière intercommunale pour absorber la bascule d'un point d'impôt des communes à l'État introduite en 2018, c'est l'allocation prévue à titre transitoire en faveur des communes situées en altitude dans le cadre de la réforme du volet des charges de la péréquation financière intercommunale, ainsi que celle accordée, également à titre transitoire, à la Ville de La Chaux-de-Fonds qui représentent les principaux nouveaux domaines de charges grevant le fonds d'aide aux communes dès 2020. Le fonds sera encore sollicité dès 2021 pour financer l'aide à la fusion des communes de Neuchâtel-Ouest à concurrence de plus de CHF 8 millions, ceci sans compter le soutien au projet de fusion des Communes du Locle et des Brenets qui est encore en attente de l'aval de la population des deux communes concernées. Avec la révision de la législation financière intervenue en 2019, l'alimentation du fonds sera désormais assurée, outre un versement extraordinaire prévu au budget 2020, par le versement de la moitié des revenus extraordinaires de la BNS distribués au canton.

Activités et réalisations

En 2019, le fonds n'a pas été sollicité pour financer des projets de fusions de communes, diminuant d'autant ses sorties de fonds. Il a par contre été sollicité pour financer l'allocation complémentaire accordée à titre transitoire aux communes bénéficiaires de la péréquation des ressources dans l'attente de l'avènement de la réforme de la péréquation des charges. Sinon, très peu de projets ont bénéficié d'une aide du fonds.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

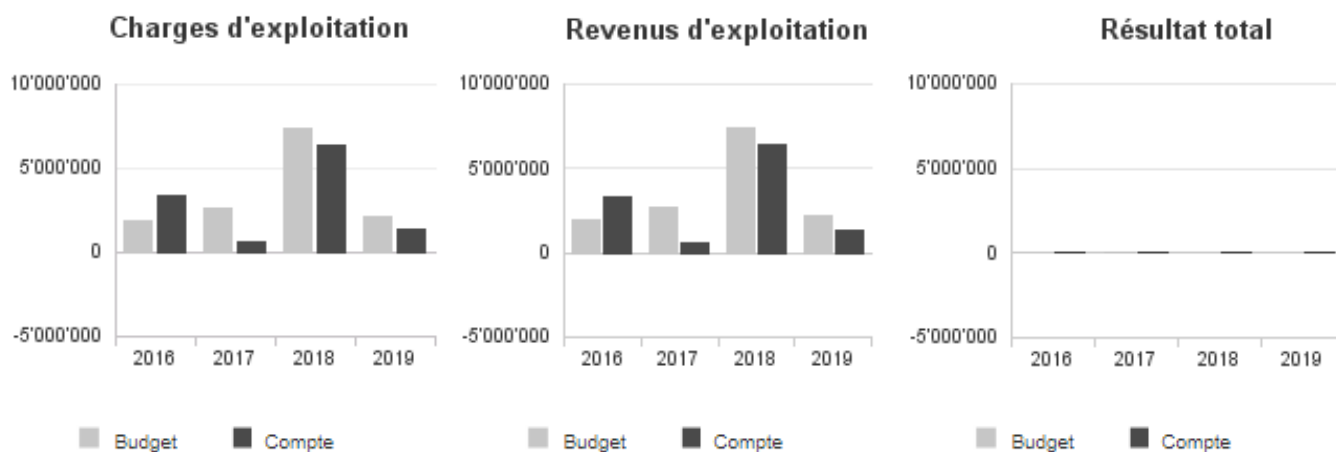
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	6'406'144	2'170'000	1'323'777	-846'223	-39.0%	-5'082'367	-79.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	6'406'144	2'170'000	1'323'777	-846'223	-39.0%	-5'082'367	-79.3%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	6'406'800	2'170'000	1'323'927	-846'073	-39.0%	-5'082'873	-79.3%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	0	0	0	--	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	6'406'800	2'100'000	1'323'927	-776'073	-37.0%	-5'082'873	-79.3%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	70'000	0	-70'000	-100.0%	0	--
Résultat d'exploitation	-656	0	-150	-150	--	+506	+77.1%
44 Revenus financiers	656	0	150	+150	--	-506	-77.1%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	656	0	150	+150	--	-506	-77.1%
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les requêtes adressées au fonds d'aide aux communes ont été peu nombreuses en dehors de celles relatives à l'aide aux fusions de communes. Comme aucune de ces dernières n'a donné lieu à des versements en 2019, au regard du budget, c'est une diminution des charges de transfert et a fortiori des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux que l'on observe. Au regard des comptes 2018 qui avait vu le fonds d'aide aux communes octroyer une aide de plus de CHF 6 millions au projet de fusion de la Grande Béroche, c'est une diminution importante des subsides que l'on observe en 2019.

Le fond enregistre toutefois en 2019 la mesure d'accompagnement à la bascule d'un point d'impôt des communes à l'État, opérés en 2018 (renforcement temporaire de la péréquation des ressources de 7%).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Péréquation	0	1'500'000	1'321'504
Subsides com. divers	6'406'800	600'000	2'423
Total charges (+) / revenus (-) nets	6'406'800	2'100'000	1'323'927

Commentaires

Comme nous l'avons déjà relevé dans le commentaire à l'appui du résultat financier, la diminution des requêtes d'intervention du fonds en dehors de celles relatives aux projets d'aide à la fusion, lesquels n'ont pas donné lieu à des subsides en 2019, expliquent la diminution des charges nettes de transfert.

2.8 Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC)

Synthèse du DJSC
Compte de résultats du DJSC

SJSC	Secrétariat général DJSC
JUST	Service de la justice
SPNE	Service pénitentiaire
SAHA	Service accompagnement et hébergement de l'adulte
SEPF	Service des poursuites et faillites
PONE	Police neuchâteloise
CIFPol	Centre interrégional de formation policière
SSCM	Service sécurité civile et militaire
SCNE	Service de la culture
SSPO	Service des sports
SRHE	Service des ressources humaines
SJEN	Service juridique

Fonds de protection civile régionale
Fonds contribution remplacement abris PC

2.8.1 Synthèse du DJSC

2019 a été riche en dossiers de réformes, couvrant l'entier des domaines du département : travaux relatifs au projet de nouvelle loi sur la culture, réflexions en vue du nouveau centre des archives, accompagnement des travaux en vue du rapport sur l'intégration des personnes en situation de handicap, réflexion conjointe avec les autorités judiciaires relative au postulat sur la numérisation généralisée des procédures de la justice ne sont que quelques-uns des dossiers auxquels le **secrétariat général** a étroitement collaboré afin d'en faciliter la concrétisation.

Sur le plan législatif, le DJSC a présenté six rapports devant le Parlement. Peuvent notamment être cités, le droit de vote à 16 ans sur demande, la planification de l'offre en institution sociales pour adultes ou encore le renouvellement du parc véhicules de l'État.

Après une baisse de plusieurs années, la **police neuchâteloise** (PONE) constate une hausse du nombre d'affaires judiciaires traitées par la police, passant de 12'922 infractions en 2018 à 13820 en 2019 (statistiques policières de la criminalité). En particulier, le nombre de vols remonte de 13%, à 3791 infractions. Sur nos routes, l'année 2019 se caractérise par une forte diminution du nombre de blessés dits « légers » alors que les accidents de circulation « graves » et « mortels » sont stables depuis plusieurs années.

En matière de sécurité publique on notera que le nombre d'interventions d'urgence a augmenté de 4% à 17'196, alors que le nombre d'engagements de maintien de l'ordre au profit de la sécurité des manifestations sportives est resté élevé à 30. Enfin, 16 policiers ont été blessés lors d'interventions en 2019.

La population neuchâteloise a exprimé, lors d'un sondage novateur, sa grande confiance dans sa police et son sentiment général de sécurité dans le canton. Malgré cela, elle manifeste une inquiétude particulière et nouvelle face à internet. On note aussi que les espaces publics sont perçus comme nettement plus anxiogènes de nuit que de jour et inquiètent nettement plus les femmes que les hommes. Deux types d'espaces publics ressortent de l'enquête : 43% des neuchâteloises (30% hommes) disent ne pas se sentir en sécurité dans les gares de nuit ; dans les transports en commun de nuit ces chiffres sont respectivement de 29% et 18%.

Relevons encore que la police neuchâteloise a, en 2019, formé ses policiers aux nouvelles technologies afin de mieux répondre à la montée de la criminalité sur Internet.

Le **service pénitentiaire** (SPNE), au 31 décembre 2019, est constitué d'un effectif de 131 personnes pour 120.4 EPT, auxquelles s'ajoutent une apprentie et une stagiaire. 2019 a compté un départ en retraite, un licenciement, neuf démissions et une mutation. Des recrutements dans des fonctions de cadres ont dû être différés compte tenu de la difficulté à recruter des profils répondant aux exigences, d'où des reports de tâches sur d'autres collaborateurs. Les absences pour accident ou maladie dans un contexte où la pénibilité du travail est élevée se sont d'autant plus ressenties. L'engagement des collaboratrices et collaborateurs du service mérite donc d'être salué.

Au sein des établissements, le décès intramuros d'une personne détenue et un incendie volontaire ont été les

événements majeurs de 2019. La légère baisse des journées de détention observée en fin d'année n'a guère compensé une gestion difficile de personnes détenues aux comportements toujours plus problématiques. Les introductions d'objets interdits ont augmenté, tout comme les sanctions disciplinaires. Une nouvelle téléphonie a été déployée pour les personnes détenues et a rendu les communications mieux contrôlables. À l'Établissement de détention La Promenade (EDPR) une réforme relative à la prise en charge a permis de placer l'établissement en position pour relever les défis futurs. À l'Établissement d'exécution des peines de Bellevue (EEPB), les ateliers ont été développés. À l'office d'exécution des sanctions et de probation (OESP), les sanctions exécutées sont globalement restées en nombre constant, avec toutefois une diminution des amendes converties en détention et une hausse des incarcérations de moins de 12 mois. Le développement de l'outil métier Juris a par ailleurs été poursuivi. Le service a enfin pris une part active dans la concrétisation des processus intercantonaux de gestion des risques et des ressources en exécution des peines et des mesures.

Pour le **service de la sécurité civile et militaire** (SSCM), l'année 2019 a vu la concrétisation de projets conséquents initiés plus tôt, notamment dans les domaines de la protection de la population et de la gestion du parc automobile de l'État. Le Grand Conseil a en effet accepté le renouvellement du crédit cadre d'un montant supérieur à CHF 10 millions, pour les années 2020-2023, relatif au remplacement d'une partie de la flotte de véhicules. Les restructurations induites notamment par le transfert de la H20 ont permis une économie de 20% par rapport au précédent crédit. Les garages de l'État poursuivront donc l'effort de rationalisation précédemment initié, tout en s'engageant à diminuer l'impact environnemental du matériel roulant. Ainsi, 30 véhicules à motorisation alternative rejoindront le parc de l'État d'ici 2023.

L'Organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton du Neuchâtel (ORCCAN) a été mise à contribution en 2019, dans le cadre de l'exercice du réseau national de sécurité (ERNS 19). Partant d'une menace terroriste prolongée, le scénario impliquait une escalade d'événements critiques dans toute la Suisse. Initialement débuté en 2018, l'événement s'est poursuivi tout au long de l'année et a atteint son apogée lors d'un exercice final de 3 jours durant lesquels 42 membres de l'état-major cantonal de crise ainsi que 16 aides à la conduite ont été mobilisés 24h sur 24. Le bilan s'est révélé positif sur le plan opérationnel mais a mis en évidence les enjeux liés à la coordination ainsi qu'à la communication interne. L'état-major cantonal de crise (EMCC) a été activé à la suite des fortes intempéries du 21 juin qui ont touchées le Val-de-Ruz, en particulier les villages de Dombresson, Villiers et le Pâquier. Il a mis sur pied une cellule de crise, en soutien des autorités communales concernées.

En outre, le service a participé à l'organisation de la journée portes ouvertes du Château de Colombier, destinée à mettre en valeur le patrimoine millénaire du site ainsi que les missions accomplies par l'armée. De nombreuses démonstrations et visites ont été organisées tout au long de cette journée. L'événement a rencontré un vif succès avec une fréquentation estimée à 8000 visiteurs.

Suite au durcissement des conditions d'obtention de la

naturalisation, le **service de la justice** (SJUS) a enregistré une diminution importante des dépôts de dossiers auprès du secteur des naturalisations. La demande de documents d'identité suisses a aussi fléchi car le passeport 2010 arrive en fin de cycle de vie. À l'inverse, les requêtes de documents de voyage et visas pour ressortissants étrangers enregistrent une progression. Le secteur des documents d'identité a continué de participer au groupe de travail pour le projet national de renouvellement des machines de saisies des données biométriques et des passeports. Pour sa part, le secteur de la surveillance du contrôle de l'habitant a continué de diriger le projet cantonal d'introduction du support informatique "eDéménagement" qui devrait être mis à disposition des communes au 1^{er} juillet 2020. Quant au secteur de la surveillance de l'état civil, il a mené à bien le projet de numérisation des registres des familles au bénéfice des arrondissements d'état civil des communes. Dans ce secteur, il a été constaté une augmentation de nombre de dossiers d'autorisation de transcription pour les naturalisations de 3^{ème} génération. Par ailleurs, ce secteur a continué de participer au projet de fusion des offices de l'état civil de Cressier, Hauterive et Neuchâtel jusqu'à sa concrétisation au 1^{er} janvier 2020. De plus, l'année a été marquée par la préparation à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 de la nouvelle Loi sur les amendes d'ordre et par l'étude du remplacement des amendes tarifées par des dénonciations simplifiées dès le 1^{er} janvier 2020. Les secteurs des créances judiciaires et des frais de justice ont continué à mener le groupe de travail pour l'achat des nouveaux appareils de saisie des amendes pour les communes et le canton. Enfin, une réorganisation des activités a permis la diminution des licences SAP et la centralisation de toute la facturation des débiteurs du service.

Le **service juridique** (SJEN) occupe 28 personnes représentant une dotation de 19,8 postes en équivalents plein temps (EPT). Les activités se répartissent entre le personnel de formation juridique (15,0 EPT) et le secrétariat (4,8 EPT, incluant une collaboratrice spécialisée en charge de la tenue du RSN).

L'année 2019 a été marquée par le changement de fonction du chef de service, le départ de l'adjoint, l'absence prolongée d'un collaborateur et l'arrivée de la nouvelle cheffe de service au 1^{er} novembre.

Durant l'année sous revue, le service a enregistré 426 dossiers de contentieux (474 pour 2018 et 490 pour 2017). Il a émis 218 avis de droit ou conseils juridiques, préavisés 102 objets soumis au Conseil d'État et ouvert 65 nouveaux dossiers de législation.

Parmi les projets législatifs traités, les plus importants sont : la loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) et son règlement d'application ; la loi sur le réseau hospitalier neuchâtelois (LRHne) ; la loi sur la violence domestique (LVD) ; la loi sur les chiens (LChiens) et son règlement d'exécution ; le rapport sur la répression des contraventions ; la révision de la loi sur la responsabilité des collectivités publiques et de leurs agents (LResp) ; l'adoption d'un nouvel accord intercantonal sur les marchés publics.

Au **service des ressources humaines** (SRHE), la direction a pu s'appuyer sur la bonne stabilité des effectifs du SRHE et une nouvelle organisation assurant une délivrance améliorée des prestations. Une optimisation des processus de gestion salariale et financière a été réalisée suite à l'intégration de la gestion administrative et salariale du secondaire 2.

La mobilité professionnelle et le recrutement ont accompagné 269 engagements, dont 38% ont bénéficié à des titulaires désireux de changer de fonction, 24% à des personnes en recherche d'emploi et le solde à des candidats externes. La relève et le développement des carrières au sein de l'administration sont ainsi encouragés tout en intégrant bon nombre de candidats en recherche d'emploi, mais sans se couper de la richesse du bassin de recrutement externe. On relève également, dans un souci de valorisation des candidatures féminines aux fonctions élevées, l'engagement de quatre femmes à des postes d'encadrement supérieur.

Le SRHE apporte toujours conseils et expertise dans la conduite de nombreux projets transversaux (Centre neuchâtelois de psychiatrie, Centre de formation professionnelle neuchâtelois, CEFNA, Optimisation et regroupement du logement de l'administration, Évaluation des fonctions des enseignants, SIGE) tant pour des questions d'organisation qu'en matière de gestion du personnel.

Pour la formation et le développement du personnel, une solution informatique moderne de gestion et de suivi de la formation a fait l'objet d'une attention particulière ; son implémentation, dès 2020, permettra d'améliorer sensiblement l'efficacité de ce domaine d'activité et de mieux gérer le développement du personnel dans un contexte de plus en plus difficile. Par ailleurs, le projet « +30 » se déroule comme planifié, avec une augmentation sensible du nombre de places et des types d'apprentissages.

La dotation du **service des sports** (SSPO), qui comprend 5 collaborateurs, a augmenté de 0.2 EPT pour atteindre 3,9 au total. Cette augmentation a été principalement allouée aux activités Jeunesse+Sport.

Au niveau des activités et des prestations déployées, le service poursuit activement la promotion du sport à tous niveaux. Il collabore étroitement avec plusieurs services : celui de l'enseignement concernant l'organisation du Sports-Arts-Études ; celui de la santé en organisant « Septembre, le mois qui bouge » ; celui de l'économie pour des événements tels que les championnats du monde de unihockey.

Le SSPO a organisé la cérémonie du Prix du mérite sportif neuchâtelois qui a eu lieu sur le site d'Evologia. Cette soirée a permis de féliciter et de remercier les acteurs du sport neuchâtelois pour leur engagement.

Dans le cadre du programme fédéral d'encouragement du sport de Jeunesse+Sport, les clubs, les associations et les écoles du canton ont bénéficié d'un soutien de plus de 1'655'683 francs et, au total, 22'691 jeunes ont pu bénéficier de ces subventions. Le service a organisé 60 cours de formation d'experts, de moniteurs, de coachs et d'entraîneurs réunissant 1'375 personnes.

Enfin, la révision de la LSport, la création du concept cantonal du sport et la promotion du sport à travers la communication sont les priorités du service pour l'année à venir.

Le **service de la culture** (SCNE) a soumis une première version de la nouvelle Loi sur la culture et son rapport d'accompagnement au Conseil d'État au mois de décembre. Ces documents prennent largement en compte la réalité et les besoins du milieu artistique et culturel de notre région. En effet, ils ont été rédigés sur la base des consultations menées auprès des artistes et des acteurs

culturels à l'occasion de tables rondes thématiques organisées en 2018 et 2019 et des réflexions abordées lors de la journée de la culture du 23 mars. Le rapport sera mis en consultation large au printemps 2020 avant d'être soumis à l'adoption du Conseil d'Etat puis à l'appréciation du Grand Conseil durant le deuxième semestre 2020.

Le projet de nouveau centre d'archives (NCA), piloté par l'office des archives, se concrétise. Après l'évaluation de plusieurs sites, un emplacement en ville de La Chaux-de-Fonds a été retenu et fait l'objet d'analyses complémentaires.

La réflexion sur l'avenir des châteaux de Boudry, Colombier et Valangin a permis d'envisager une vision concertée pour les trois demeures. Ainsi, l'idée d'une gouvernance transversale a été généralement saluée.

La collection des œuvres d'art de l'Etat a été mise en valeur au travers de l'exposition « visite aux quatre coins de la collection d'Etat ». Cette exposition multisite inédite a permis au public de découvrir un patrimoine cantonal rarement mis en lumière. Elle s'inscrivait dans le prolongement d'une démarche consistant à répertorier les 1500 œuvres de la collection disséminée dans les différents locaux de l'administration cantonale.

La transition à la tête de la direction du service de la culture s'est traduite par l'entrée en fonction d'une nouvelle adjointe en septembre et la réduction progressive du taux d'activité de l'actuelle titulaire.

Le **Service des poursuites et faillites** (SEPF) a connu une année contrastée pour les deux domaines qui l'occupent. Le nombre de commandements émis a en effet, une nouvelle fois, battu un record historique avec 103'562 actes contre 101'132 en 2018 (+2,41%). En dehors de leurs activités ordinaires, plusieurs collaborateurs de l'office des poursuites ont aussi été impliqués dans l'évaluation de différents logiciels informatiques, dont le choix définitif devrait intervenir très rapidement. La mise en œuvre de cet important projet devrait intervenir en 2020.

L'office des faillites a, lui, connu un léger repli (-3,15%) dans les procédures à traiter par rapport à l'année précédente avec 400 dossiers contre 413. Le nombre des nouveaux prononcés a concerné plutôt le deuxième semestre de 2019 avec même 40 dossiers enregistrés pour le seul mois de décembre. La première moitié de l'année a notamment été marquée par l'organisation d'importantes ventes publiques qui ont mobilisé une grande partie du personnel de cette entité.

L'effectif du personnel est resté très stable en 2019, puisqu'aucune démission n'a été enregistrée durant cette année. On ne peut que souhaiter que cette situation perdure, afin de continuer à fournir des prestations aussi bonnes que possible. La dotation est demeurée sans changement. Par ailleurs, plusieurs collaborateurs suivent actuellement différents cursus de formation, afin d'obtenir de nouvelles qualifications reconnues.

Pour le **service de l'accompagnement et d'hébergement de l'adulte** (SAHA), 2019 a été marquée par la poursuite des travaux en lien avec la création d'une base légale promouvant une société inclusive. Sur le plan des prestations délivrées au niveau cantonal, ce sont au total plus de 1250 places qui ont été mises à disposition des adultes en situation de handicap, de dépendance ou de grande précarité sociale. Les six institutions du dispositif piloté par le SAHA (les Perce-Neige, Foyer Handicap, alfaset, la Fondation pour les Adultes en Difficulté sociale

(FADS), Addiction Neuchâtel et Ressource), ont offert en tout 567 places en hébergement, 614 en atelier et 96 en centre de jour. Le canton de Neuchâtel a accueilli 100 personnes domiciliées dans un autre canton. Le SAHA a procédé au suivi de 87 Neuchâtelois-e-s placés-e-s hors canton. Dans le domaine du handicap, le projet pilote intitulé ASADOM (Accompagnement social à domicile), qui s'adresse à des personnes adultes présentant un handicap mental léger, qui vise un maintien à domicile de celles-ci, s'est poursuivi sous l'égide des Perce-Neige avec, en tout, 11 contrats signés depuis 2018. Dans le domaine de l'addiction, le processus de fusion lié à la constitution d'Addiction Neuchâtel est entré en phase finale avec la suppression de 20 lits, suite à la fermeture de la Maison de Pontareuse. La Commission cantonale sur l'addiction (CCA), commission consultative du Conseil d'Etat, a été marquée par la perte de son président, décédé subitement en fin d'année. Dans le secteur de la grande précarité, les professionnel-le-s constatent une augmentation de la complexité des situations notamment pour des personnes avec des antécédents psychiatriques, engendrant des problèmes de sécurité dans les accueils d'urgence. Cette année, le dispositif d'orientation JUNORAH, piloté par Pro Infirmis sur mandat des cantons du Jura et de Neuchâtel, a connu une forte affluence avec 117 personnes, contre 77 en 2018. Le SAHA a poursuivi son soutien à plusieurs associations telles qu'Antenne Handicap, la Fédération Suisse des Sourds, la Fondation *serei*, Inclusion Handicap ou Pro Infirmis qui offrent des conseils sociaux et juridiques, des services de relève pour les proches-aidants et organisent des activités de formation et de loisir, dans l'objectif d'une meilleure inclusion.

Durant l'année 2019, le SAHA a vécu un changement à sa tête avec le départ à la retraite de son chef et l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service.

2.8.2 Compte de résultats du DJSC

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	75'362'890	76'927'630	73'837'982	-3'089'648	-4.0%	-1'524'908	-2.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	175'267	200'000	176'479	-23'521	-11.8%	+1'212	+0.7%
42 Taxes	45'705'706	47'153'170	46'424'573	-728'597	-1.5%	+718'867	+1.6%
43 Revenus divers	3'763'400	1'330'200	1'435'722	+105'522	+7.9%	-2'327'678	-61.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	158'652	+158'652	--	+158'652	--
46 Revenus de transfert	13'399'331	14'020'860	14'743'678	+722'818	+5.2%	+1'344'346	+10.0%
47 Subventions à redistribuer	516'397	630'000	918'315	+288'315	+45.8%	+401'918	+77.8%
49 Imputations internes	11'802'788	13'593'400	9'980'563	-3'612'837	-26.6%	-1'822'225	-15.4%
Charges d'exploitation	237'423'211	231'038'096	241'426'873	+10'388'777	+4.5%	+4'003'661	+1.7%
30 Charges de personnel	103'068'359	92'853'350	104'785'604	+11'932'254	+12.9%	+1'717'245	+1.7%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	25'989'972	26'297'230	25'973'150	-324'080	-1.2%	-16'822	-0.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'629'626	1'745'687	2'278'066	+532'379	+30.5%	+648'440	+39.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	1'326'789	630'200	381'930	-248'270	-39.4%	-944'859	-71.2%
36 Charges de transfert	93'608'312	97'109'529	96'910'055	-199'474	-0.2%	+3'301'742	+3.5%
37 Subventions à redistribuer	516'397	630'000	918'315	+288'315	+45.8%	+401'918	+77.8%
39 Imputations internes	11'283'755	11'772'100	10'179'753	-1'592'347	-13.5%	-1'104'002	-9.8%
Résultat d'exploitation	-162'060'321	-154'110'466	-167'588'891	-13'478'425	-8.7%	-5'528'569	-3.4%
44 Revenus financiers	4'138'509	4'114'000	4'447'365	+333'365	+8.1%	+308'857	+7.5%
34 Charges financières	2'499	2'000	1'751	-249	-12.4%	-748	-29.9%
Résultat de financement	4'136'010	4'112'000	4'445'614	+333'614	+8.1%	+309'604	+7.5%
Résultat opérationnel	-157'924'312	-149'998'466	-163'143'277	-13'144'811	-8.8%	-5'218'965	-3.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-157'924'312	-149'998'466	-163'143'277	-13'144'811	-8.8%	-5'218'965	-3.3%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	880.00	904.00	892.00	-12.00	-1.3%	+12.00	+1.4%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	793.30	810.65	802.75	-7.90	-1.0%	+9.45	+1.2%

Commentaires

Par rapport au budget, les comptes 2019 se péjorent de CHF 13,1 millions. Toutefois, il convient de rappeler que les charges du budget DJSC sont réduites à hauteur de CHF 15,2 millions par des écarts statistiques. Ces montants ne se retrouvent pas dans les comptes du DJSC parce que "dilués" sur l'ensemble des services de l'Etat. Le budget corrigé de ces paramètres s'élève à CHF 165,2 millions. Les comptes du département sont donc favorables de l'ordre de CHF 2 millions.

Groupe 30, déduction faite des écarts statistiques, il ressort de la différence entre le budget et les comptes un résultat favorable de CHF 3,25 millions. Plusieurs services contribuent à ce résultat, mais cette économie découle pour l'essentiel de la vacance de postes à la PONE ainsi qu'au SPNE.

Groupe 31, importantes économies réalisées sur le matériel policier, les munitions et le budget réparation, ainsi que sur les dépenses informatiques suite à des retards dans les projets, essentiellement par manque de ressources. Cette amélioration est toutefois nuancée par une augmentation des pertes sur créances et de l'assistance judiciaire au Service de la justice par rapport au budget.

Groupe 33, les montants prévus sous cette nature comptable sont du ressort du SFIN. À noter cependant que le dépassement est pour l'essentiel lié au crédit des véhicules de l'Etat.

Groupe 36, ce résultat s'explique principalement par les variations notées dans 2 services. Le JUST (CHF-752'000), et le SAHA (CHF +694'000). S'agissant du JUST, cette amélioration découle d'un montant moindre à verser à la Confédération dû à la diminution de l'émission des documents d'identité, ainsi qu'à une diminution des AO communales. En ce qui concerne le SAHA, le dépassement a fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire de CHF 650'000 en lien avec les surcoûts temporaires liés à la réorganisation du secteur de l'addiction, le montant prévu initialement dans le cadre du programme d'impulsion n'ayant finalement par été retenu par le GC.

Groupe 39, diminution du taux d'infractions et du montant moyen des AO émises par la Police neuchâteloise.

Groupe 42, diminution du taux d'infractions et du montant moyen des AO émises par la Police neuchâteloise, en partie compensée par des revenus plus élevés dans d'autres secteurs, notamment au niveau des remboursements de caisses maladies au SPNE.

Groupe 46, augmentation liée aux journées d'exécution hors canton au SPNE, et versement plus élevé qu'attendu de la Confédération au SRHE pour la taxe Co2. Cette évolution positive est toutefois partiellement neutralisée par une baisse des revenus escomptés au niveau des dédommagements pour les documents d'identité.

Groupe 49, nombre de véhicules contrôlés par le PONE similaire à 2018, mais baisses du nombre d'infractions et du montant moyen par amende. Par ailleurs, certaines infractions enregistrées n'ont pas pu être éditées en 2019 suite à un problème technique. SSCM ; prestations internes prévues au budget 2019 pour le garage, mais finalement non comptabilisation des prestations des services centraux dans les comptes 2019 à l'échelle de l'Etat.

2.8.3 Secrétariat général DJSC (SJSC)

Missions principales

- Conseiller et assister la cheffe ou le chef du département;
- Conseiller et appuyer les services dans les affaires courantes;
- Gérer et administrer le secrétariat de la cheffe ou du chef du département;
- Assurer la coordination des activités internes au département;
- Assurer la coordination interdépartementale;
- Assumer les tâches qui incombent au département en matière de ressources humaines;
- Coordonner et contrôler les procédures financières;
- Veiller à la communication et à l'information interne et externe.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'univers d'un secrétariat général est par essence constamment en mouvement. La charge liée aux nombreuses réformes en cours ces dernières années, que ce soit à l'échelle de l'État ou du département, nécessite une capacité d'adaptation importante de la part des collaborateurs-trices du SG.

Activités et réalisations

2019 a été riche en dossiers de réformes, couvrant l'entier des domaines du département : travaux relatifs au projet de nouvelle loi sur la culture, réflexions en vue du nouveau centre des archives, accompagnement des travaux en vue du rapport sur l'intégration des personnes en situation de handicap, réflexion conjointe avec les autorités judiciaires relatives au postulat sur la numérisation généralisée des procédures de la justice ne sont que quelques-uns des dossiers auquel le secrétariat général a étroitement collaboré afin d'en faciliter la concrétisation.

Sur le plan législatif, le DJSC a présenté six rapports devant le Parlement. Peuvent notamment être cités, le droit de vote à 16 ans sur demande, la planification de l'offre en institution sociales pour adultes ou encore le renouvellement du parc véhicules de l'État.

Le programme des réformes de l'État qui est mené à un rythme soutenu a également marqué fortement l'activité du secrétariat général, notamment par l'appui apporté aux services du département.

Résultat financier

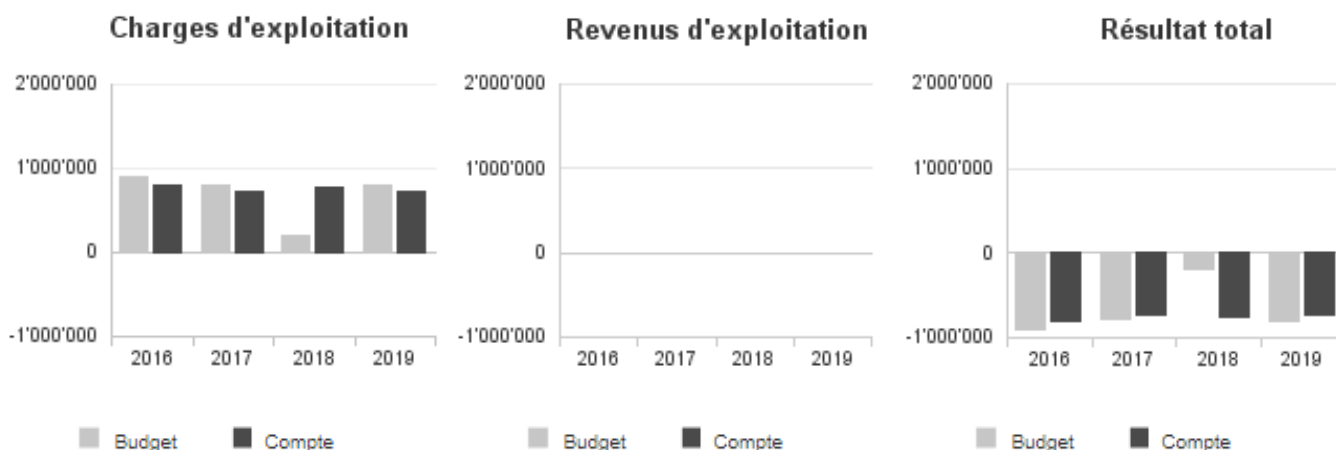
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	762'596	799'017	722'179	-76'838	-9.6%	-40'417	-5.3%
30 Charges de personnel	657'112	671'517	633'385	-38'132	-5.7%	-23'727	-3.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	17'514	17'000	7'971	-9'029	-53.1%	-9'543	-54.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	87'252	110'000	80'741	-29'259	-26.6%	-6'511	-7.5%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	718	500	83	-417	-83.5%	-636	-88.5%
Résultat d'exploitation	-762'596	-799'017	-722'179	+76'838	+9.6%	+40'417	+5.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-762'596	-799'017	-722'179	+76'838	+9.6%	+40'417	+5.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-762'596	-799'017	-722'179	+76'838	+9.6%	+40'417	+5.3%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	5.00	5.00	5.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	3.80	3.80	3.80	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Conférences intercantionales	87'252	110'000	80'741
Total charges (+) / revenus (-) nets	87'252	110'000	80'741

Commentaires

Durant l'exercice 2019, les prestations des secrétariats généraux ont fait l'objet d'une refonte totale à l'échelle de l'ensemble des départements, raison pour laquelle le détail des groupes de prestations n'est pas présenté..

2.8.4 Service de la justice (JUST)

Missions principales

Le service est composé des 6 entités, lesquelles sont : le secrétariat, les secteurs des créances judiciaires, des frais de justice, des documents d'identité, des naturalisations ainsi que de l'autorité de surveillance de l'état civil et du contrôle des habitants.

Le secrétariat s'occupe de la tenue du casier judiciaire suisse, du fichier ADN suisse, du registre cantonal des avocats actifs au barreau, du registre cantonal des notaires neuchâtelois, de la logistique des examens du barreau et de notaires, du paiement de l'assistance judiciaire, de la comptabilité générale et de l'élaboration du budget du service.

Au-delà du contrôle, de la formation et du soutien aux arrondissements d'état civil, l'autorité de surveillance de l'état civil traite des actes étrangers, des changements de nom, des désaveux et des reconnaissances en paternité, de la procédure de préparation au mariage ou au partenariat, de la réintégration ou de la libération du droit de cité, des corrections au registre suisse de l'état civil, des sanctions de nominations des officiers, de l'autorisation de transcrire des déclarations sur l'honneur ainsi que de la conduite des projets informatiques des arrondissements d'état civil. Quant à, l'autorité de surveillance du contrôle des habitants, elle émet des directives, des avis, assure la formation et le soutien des préposés, gère l'accès à la base de données cantonale des personnes physiques et conduit les projets informatiques des contrôles des habitants communaux.

L'entité des naturalisations assume le processus complet de gestion de ses dossiers de la réception de la requête de l'administré à la décision finale prise par le Conseil d'État.

Le secteur des documents d'identité établit les passeports biométriques, les passeports provisoires et les cartes d'identité des ressortissants suisses. Il effectue aussi les saisies biométriques pour les visas Schengen, les titres de voyage et les permis de séjour pour les étrangers. Enfin, il certifie conformes les documents d'identité suisses et établit les cartes PKI pour les accès aux programmes protégés de la Confédération.

La cellule des créances judiciaires procède au recouvrement des amendes d'ordre de la Police cantonale et des services des domaines publics des communes neuchâteloises.

Le domaine des frais judiciaires perçoit les ordonnances pénales du Ministère public ainsi que les jugements des tribunaux et il procède au recouvrement des avances d'assistance judiciaire.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'arrivée des nouvelles technologies et l'évolution des supports informatiques des secteurs des documents d'identité, des créances judiciaires et des frais de justice nécessitent beaucoup d'investissement de la part du personnel. Les aspects de contrôle des finances ainsi que de protection et de transparence des données prennent toujours plus d'importance et nécessitent un engagement considérable de la part du personnel.

Le nouveau passeport biométrique est annoncé par la Confédération pour le premier trimestre 2021 et la nouvelle carte d'identité pour le troisième trimestre 2021. Par contre, le projet de renouvellement des stations de saisie des données biométriques mené par la Confédération a pris du retard. Néanmoins, les stations sont toujours espérées par les cantons au plus tard en 2021 car l'introduction des nouveaux titres de séjour pour ressortissants de l'UE/AELE dépend la mise en service de ces postes de travail. Les projets, d'une part de fusion des arrondissements de l'état civil de Cressier, Hauterive et Neuchâtel et, d'autre part, de numérisation des registres des familles ont abouti. Il est constaté que même si les tâches du secteur de l'autorité de surveillance de l'état civil restent inchangées, les dossiers traités, tant par les arrondissements que par l'autorité de surveillance, sont de plus en plus compliqués. Il en découle une augmentation du temps de traitement ainsi que des contacts quotidiens entre les arrondissements et l'autorité de surveillance. Il est à relever que les activités d'octroi d'autorisations en lecture, en écriture ou pour la différenciation des types d'accès à la base cantonale des données des personnes physiques requièrent beaucoup plus de temps qu'évalué lors de l'attribution de ce travail à l'autorité de surveillance. L'autorité de surveillance du contrôle des habitants mène les projets communs des contrôles des habitants du canton tel que l'application du projet fédéral "eDéménagement". Cette entreprise qui permettra aux administrés neuchâtelois d'annoncer un déménagement par Internet nécessite encore la modification de la Loi cantonale sur l'harmonisation des registres et du contrôle des habitants.

Des efforts considérables ont été consentis par l'ensemble des collaborateurs du service afin de mettre en œuvre la nouvelle Loi fédérale sur les amendes d'ordre, laquelle est entrée en vigueur au 01.01.2020. Ces efforts ont également porté sur le remplacement des amendes tarifées par des dénonciations simplifiées dès le 01.01.2020. En 2020, nous introduirons encore une application informatique qui permettra une gestion intégrée des amendes d'ordre avec un code QR et nous entrerons en production avec le transfert électronique des dénonciations pénales de TransN.

Activités et réalisations

Une rationalisation accrue des activités du service a permis une diminution de 0,15 EPT. De surcroît, une réorganisation des activités a permis la diminution des licences SAP et la centralisation de toute la facturation des débiteurs du service.

Les requêtes en documents de voyage et visas pour ressortissants étrangers enregistrent une progression. À l'inverse, la demande de documents d'identité suisses a fléchi car le passeport biométrique 2010 arrive en fin de cycle de vie.

Le secteur des documents d'identité a poursuivi sa participation au groupe de travail pour le projet national de renouvellement des machines de saisies des données biométriques pour les passeports et les cartes d'identité.

Dès 2018, il y a eu un durcissement des conditions d'obtention de la naturalisation ce qui a engendré une diminution importante des dépôts de dossiers auprès du secteur des naturalisations. Ce tassement des activités a été confirmé en 2019. Après presque deux ans d'application des nouvelles bases légales dans le traitement des naturalisations ordinaires, il a été nécessaire de faire quelques adaptations au règlement d'exécution de la Loi neuchâteloise sur le droit de cité.

Pour sa part, le secteur de la surveillance du contrôle des habitants a continué à diriger le projet cantonal d'introduction du support informatique "eDéménagement" qui devrait être mis à disposition des communes en 2021.

Le secteur des créances judiciaires a grandement participé au groupe de travail pour l'achat de nouveaux appareils de gestion des amendes d'ordre de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Enfin, le secteur des frais judiciaires a procédé à un grand nombre de mises à niveau de ses supports informatiques afin d'appliquer d'une part les nouvelles directives du Ministère public quant à l'abandon des amendes tarifées et à l'introduction des dénonciations simplifiées et, d'autre part, pour la mise en production de la nouvelle Loi fédérale sur les amendes d'ordre.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	25'246'916	27'986'000	26'981'171	-1'004'829	-3.6%	+1'734'255	+6.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	23'277'772	25'726'000	25'022'408	-703'592	-2.7%	+1'744'636	+7.5%
43 Revenus divers	482'514	560'000	500'023	-59'977	-10.7%	+17'509	+3.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'486'630	1'700'000	1'458'740	-241'260	-14.2%	-27'890	-1.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	27'486'783	28'952'990	26'942'478	-2'010'512	-6.9%	-544'304	-2.0%
30 Charges de personnel	2'868'865	3'037'490	2'933'900	-103'590	-3.4%	+65'034	+2.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	10'111'604	9'547'500	10'120'734	+573'234	+6.0%	+9'130	+0.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	3'394'040	4'670'000	3'917'710	-752'290	-16.1%	+523'670	+15.4%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	11'112'273	11'698'000	9'970'135	-1'727'865	-14.8%	-1'142'138	-10.3%
Résultat d'exploitation	-2'239'867	-966'990	38'693	+1'005'683	+104.0%	+2'278'559	+101.7%
44 Revenus financiers	3'632	4'000	3'906	-94	-2.4%	+273	+7.5%
34 Charges financières	2'499	2'000	1'751	-249	-12.4%	-748	-29.9%
Résultat de financement	1'133	2'000	2'154	+154	+7.7%	+1'021	+90.0%
Résultat opérationnel	-2'238'733	-964'990	40'847	+1'005'837	+104.2%	+2'279'580	+101.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'238'733	-964'990	40'847	+1'005'837	+104.2%	+2'279'580	+101.8%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	34.00	36.00	34.00	-2.00	-5.6%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	27.20	28.00	27.85	-0.15	-0.5%	+0.65	+2.4%

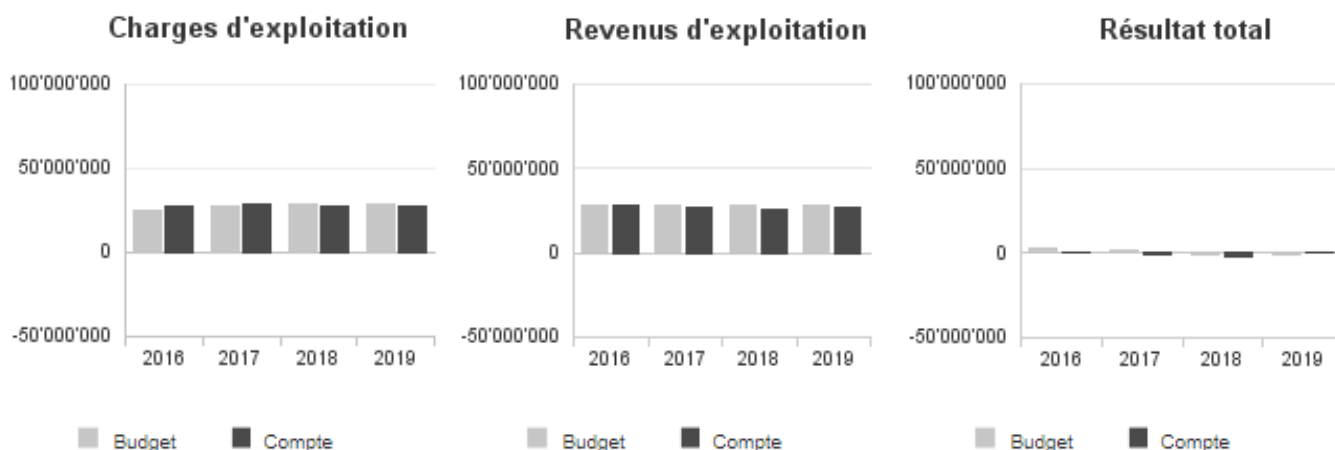
Commentaires

Le résultat d'exploitation 2019 est quasiment équilibré, ce qui représente une performance avec des revenus et des charges d'environ 27 millions de francs. Bien que les revenus d'exploitation soient plus faibles que le budget pour CHF 1 million, il y a une compensation avec les charges d'exploitation qui sont inférieures de CHF 2 millions, le résultat par rapport au budget est donc positif à raison de CHF 1 million. La comparaison avec l'exercice comptable 2018 est également favorable puisque les revenus sont supérieurs de CHF 1,75 million et les charges inférieures de CHF 0,55 million pour une différence globale positive de CHF 2,3 millions.

La différence négative principale de CHF 0,7 million au niveau des recettes par rapport au budget tient en une estimation trop optimiste du produit des amendes d'ordre. Par contre, le bon résultat des comptes 2019 par rapport aux comptes 2018 provient d'une amélioration des remboursements de l'assistance judiciaire pour CHF 0,2 million, d'une augmentation des amendes émises par le Pouvoir judiciaire pour CHF 0,35 million, d'une augmentation des ordonnances pénales administratives pour CHF 0,25 million ainsi que par une augmentation des frais inhérents aux ordonnances pénales administratives de CHF 0,8 million, le tout pour une somme totale de CHF 1,6 million.

Les charges d'exploitation sont contenues à satisfaction. Groupe 31, les pertes sur créances et le travail d'intérêt général, qui représentent un montant identique aux comptes 2018, sont supérieures de CHF 0,55 million au budget. En ce qui concerne le groupe 36, la part communale aux amendes d'ordre a augmenté de CHF 0,5 million entre 2018 et 2019, cette situation est principalement due à l'augmentation de 77% des amendes émises par la Ville de Neuchâtel. Malgré tout, le résultat 2019 est inférieur à un montant budgété de façon trop optimiste à cause du peu d'amendes émises par la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Justice (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	30'000	22'025
Produits	103'800	102'083
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-73'800	-80'057

Commentaires

Secteur de 2.55 EPT en charge du courrier du service, du paiement des factures du service et de l'assistance judiciaire, de la logistique des examens du barreau et du notariat, de la tenue du registre des avocats inscrits au barreau, des pages Internet du service, du fichier ADN et du casier judiciaire. Il s'occupe également des ressources humaines, du budget et de la comptabilité du service. Les coûts représentent les indemnités de dépens qui ont été particulièrement peu élevées en 2019 alors que les produits sont principalement composés des recettes des émoluments pour les examens du barreau et de biens définitivement dévolus à l'État par le Pouvoir judiciaire.

Créances judiciaires (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	11'505'000	9'949'246
Produits	15'000'000	13'330'514
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-3'495'000	-3'381'268

Commentaires

Ce secteur de 5.05 EPT a la tâche de percevoir les amendes d'ordre de la Police cantonale et des services des domaines publics de toutes les communes du canton. Les différences entre les comptes et le budget 2019 s'expliquent par une surestimation du nombre d'amendes d'ordre en lien avec les contrôles par radar ainsi que par une diminution de 2 francs du montant moyen par amende, lequel passe à 70 francs. On note également un faible nombre d'amendes d'ordre émises par certaines communes.

Frais de justice (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	3'832'000	9'810'298
Produits	10'505'000	11'583'435
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-6'673'000	-1'773'137

Commentaires

Ce secteur qui compte 10.05 EPT est chargé du recouvrement des avances d'assistance judiciaire, des amendes, des frais et sommes inhérents aux dénonciations pénales des entreprises de transport public, des jugements de tribunaux et des ordonnances pénales du Ministère public.

Les coûts analytiques représentés sont ceux des pertes sur créances, du travail d'intérêt général et de l'assistance judiciaire. Le budget analytique desdits coûts est erroné, il devrait être de CHF 9,38 millions. La différence entre comptes et budget représenterait donc 0,43 million de francs, lesquels sont quasiment entièrement dus aux pertes sur créances.

Les produits affichent un excédent de recettes d'environ CHF 1,1 million. Il s'agit de CHF 0,35 million d'amendes et CHF 0,1 million de frais du Pouvoir judiciaire, ce dernier montant correspond à l'augmentation de 25% du tarif des frais votés en 2018 par le Grand Conseil. Le solde de CHF 0,65 million découle de l'augmentation des frais des ordonnances pénales qui font suite aux amendes d'ordre et tarifées impayées.

Documents d'identité (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	4'038
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	0	4'038

Commentaires

Ce secteur qui compte 4.9 EPT établit des passeports biométriques et provisoires, des cartes d'identité, des titres de séjour et de voyage (passeports pour étrangers), des visas (C et D) pour ressortissants étrangers provenant d'états hors UE/AELE ainsi que des cartes PKI pour les fonctionnaires neuchâtelois à l'exception des collaborateurs de la Police cantonale.

Naturalisations (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	168'000	197'070
Produits	590'000	384'600
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-422'000	-187'530

Commentaires

Ce secteur de 2 EPT s'occupe des naturalisations ordinaires et des enquêtes pour les dossiers de naturalisations facilitées (sur demande du Secrétariat d'État aux migrations). En 2019, au même titre qu'en 2018, les recettes sont en diminution car beaucoup de candidats à la naturalisation ont déposé leur dossier en 2017, avant le durcissement des bases légales fédérale et cantonale au 1^{er} janvier 2018. Les coûts sont légèrement plus conséquents que budgétés du fait que le Service de la cohésion multiculturelle a encore traité un grand nombre d'enquêtes d'intégration pour les dossiers déposés en 2017.

Le traitement des 450 dossiers selon les nouvelles législations implique un travail plus conséquent qu'auparavant lorsque les conditions formelles ou matérielles ne sont pas réunies. C'est le cas pour la motivation des décisions, les analyses de possibilités de naturalisation malgré des conditions non remplies mais avec des circonstances particulières à prendre en considération voire lors de la gestion des suspensions de procédures.

Surveillance de l'état civil (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	1'955
Produits	87'200	65'434
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-87'200	-63'479

Commentaires

Ce secteur qui compte 2.3 EPT épaulé et inspecte les 5 arrondissements d'état civil et les 31 contrôles des habitants de nos communes. Les produits sont plus faibles qu'annoncés au budget car il y a eu moins de dossiers en changement de nom ainsi que moins de dossiers de mariage et partenariat.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Émoluments doc. Identité	747'593	-830'000	-731'085
Part com. amendes	-22'450	3'800'000	3'190'055
Total charges (+) / revenus (-) nets	725'143	2'970'000	2'458'970

Commentaires

La différence de revenu constatée entre le budget et les comptes 2019 est due à la baisse des demandes de documents d'identité suisses constatée dans toute la Suisse, bien que les prévisions fédérales indiquaient une hausse du renouvellement des passeports biométriques 2010 dès le second semestre.

Le chiffre des comptes 2018 pour la part communale aux amendes est faux. La comparaison du résultat des comptes 2019 avec le budget tient au fait que certaines communes ont émis moins d'amendes que ce qui avait été annoncé lors de l'établissement du budget.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-42'529	0	-56'366
Pertes changes	0	-2'000	-2'154
Total charges (+) / revenus (-) nets	-42'529	-2'000	-58'520

Commentaires

En ce qui concerne les frais de rappel, il s'agit des frais de sommation SAP encaissés au service de la justice additionnés aux frais de sommation des dossiers transmis à l'Office du contentieux général de l'État. L'évolution 2019 de ces frais correspond à l'augmentation du nombre de dossiers transmis à l'Office précité.

2.8.5 Service pénitentiaire (SPNE)

Missions principales

Le service pénitentiaire a pour principales tâches :

- de mettre en œuvre la politique pénitentiaire cantonale et d'administrer les établissements de détention cantonaux ;
- d'être, dans le domaine de l'exécution des peines et mesures, l'"autorité compétente" ou l'"autorité d'exécution" selon le droit fédéral, sauf disposition contraire du droit fédéral ou cantonal ;
- d'assurer l'exécution de la détention provisoire, de la détention pour des motifs de sûreté et des peines et des mesures privatives de liberté prononcées à l'encontre des personnes adultes ;
- d'accomplir les tâches prévues par le code pénal suisse dans le cadre de la probation et de l'assistance sociale ;
- d'assumer le secrétariat de la commission de dangerosité.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs qui influencent la marche du service sont multiples : occupation constante des régimes d'exécution; besoin en places de détention avant jugement plus fluctuant que les deux années précédentes; hausse des prix de pension concordataires jusqu'en 2021; difficulté des profils des personnes détenues en hausse (agressions, mesures d'évasion, etc.) et forte sollicitation du personnel (cellulaire en particulier); plusieurs grands projets intercantonaux en cours (Justitia 4.0, surveillance électronique, PLESORR, lutte contre la radicalisation, Objectif Désistance), dont les conséquences ne sont pas encore précisément connues; dotation en personnel en dessous des valeurs préconisées; service fortement déstabilisé durant plusieurs années par les réformes, les constructions, etc. Dans ce contexte le service pénitentiaire a continué à mettre l'accent en 2019 sur sa stabilisation, la formation du personnel et son adaptation aux nécessités du métier, outre un investissement dans plusieurs projets intercantonaux d'envergure et le maintien d'une prestation sécuritaire à la hauteur des attentes de la population neuchâteloise.

Activités et réalisations

Au 31 décembre 2019, l'effectif du service pénitentiaire était de 120.4 EPT pour 131 personnes, outre une apprentie et une stagiaire. 2019 a compté un départ en retraite, un licenciement, neuf démissions et une mutation. Des recrutements dans des fonctions de cadres ont dû être différés compte tenu de la difficulté à recruter des profils répondant aux exigences, d'où des reports de tâches sur d'autres collaborateurs. Les absences pour accident ou maladie dans un contexte où la pénibilité du travail est élevée se sont d'autant plus ressenties. L'engagement des collaboratrices et collaborateurs du service mérite donc d'être salué.

Le nombre de journées de détention pour l'année 2019 se monte à 34'898 journées, soit une moyenne de 95.6 personnes détenues par jour à l'Établissement de détention de la Promenade (EDPR) et un taux d'occupation de 85.3%. Il s'agit d'une diminution de 2.6% par rapport à 2018, observée en détention avant jugement. En 2019, 41 personnes ont par ailleurs été placées en détention avant jugement dans un autre canton pour un total de 2'911 journées, soit une baisse de 37.4% par rapport à 2018.

Le nombre de journées de détention pour l'année 2019 se monte à 22'745 journées, soit une moyenne de 62.3 personnes détenues par jour à l'Établissement d'exécution des peines de Bellevue (EEPB) et un taux d'occupation de 99%. Il s'agit d'une augmentation de 5% par rapport aux chiffres de 2018. Cette augmentation est due à une gestion des placements encore plus systématique.

Au sein des établissements, le décès intramuros d'une personne détenue et un incendie volontaire ont été les événements majeurs de 2019. La légère baisse des journées de détention observée en fin d'année n'a guère compensé une gestion difficile de personnes détenues aux comportements toujours plus problématiques. Les introductions d'objets interdits ont augmenté, tout comme les sanctions disciplinaires. Une nouvelle téléphonie a été déployée pour les personnes détenues et a rendu les communications mieux contrôlables. À l'EDPR une réforme relative à la prise en charge a permis de placer l'établissement en position pour relever les défis futurs. À l'EEPB les ateliers ont été développés. À l'office d'exécution des sanctions et de probation (OESP) les sanctions exécutées sont globalement restées en nombre constant, si ce n'est une diminution des amendes converties en détention et une hausse des incarcérations de moins de 12 mois. Le développement de l'outil métier Juris a par ailleurs été poursuivi. Le service a enfin pris une part active à la concrétisation des processus intercantonaux de gestion des risques et des ressources en exécution des peines et des mesures.

Résultat financier

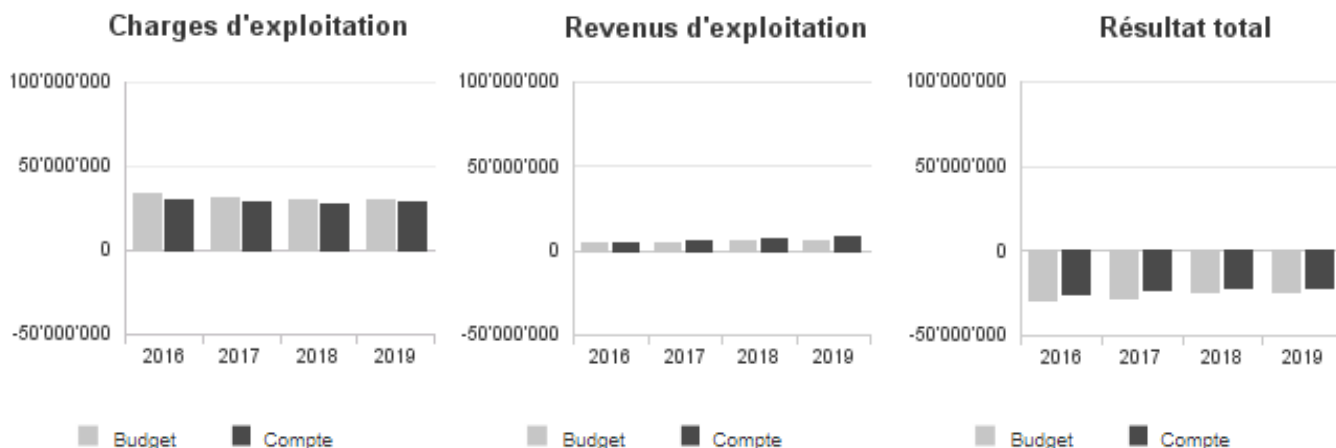
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	6'633'222	6'246'500	7'995'548	+1'749'048	+28.0%	+1'362'326	+20.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'263'270	992'500	1'367'635	+375'135	+37.8%	+104'365	+8.3%
43 Revenus divers	449'103	450'000	690'195	+240'195	+53.4%	+241'093	+53.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	4'920'850	4'800'000	5'937'198	+1'137'198	+23.7%	+1'016'348	+20.7%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	4'000	520	-3'480	-87.0%	+520	--
Charges d'exploitation	28'039'574	29'866'955	29'338'229	-528'726	-1.8%	+1'298'656	+4.6%
30 Charges de personnel	13'225'840	14'097'372	13'491'755	-605'617	-4.3%	+265'915	+2.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	3'757'996	3'544'000	3'628'070	+84'070	+2.4%	-129'926	-3.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	22'644	22'643	22'643	0	0.0%	-1	-0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	11'018'423	12'190'340	12'180'161	-10'179	-0.1%	+1'161'738	+10.5%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	14'670	12'600	15'600	+3'000	+23.8%	+930	+6.3%
Résultat d'exploitation	-21'406'352	-23'620'455	-21'342'682	+2'277'773	+9.6%	+63'670	+0.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-21'406'352	-23'620'455	-21'342'682	+2'277'773	+9.6%	+63'670	+0.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-21'406'352	-23'620'455	-21'342'682	+2'277'773	+9.6%	+63'670	+0.3%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	127.00	136.00	130.00	-6.00	-4.4%	+3.00	+2.4%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	117.50	123.15	119.80	-3.35	-2.7%	+2.30	+2.0%

Commentaires

Après bouclage, les comptes du service présentent un écart positif de quelque CHF 2'300'000 par rapport aux charges nettes budgétées. Outre la rigueur constante dans la gestion administrative du service, le gain sur le groupe 30 s'explique essentiellement par le temps qui s'écoule entre le départ effectif d'un collaborateur et son remplacement. Par ailleurs, le budget 2019 relatif aux revenus de transfert a été établi sur une estimation des journées d'exécution hors-canton plus basse que ce qui a pu être finalement réalisé. Quant au taux de remboursement des frais médicaux, il a encore été amélioré.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

OESP (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	559'000	572'278
Produits	700'000	1'168'606
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-141'000	-596'328

Commentaires

Les charges d'intensité, dont les frais de surveillance et les expertises psychiatriques, sont difficilement prévisibles ; elles ont été plus conséquentes cette année, mais sont largement compensées par le remboursement de frais médicaux qui ont encore fait l'objet d'une attention particulière.

EDPR (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	1'707'000	1'747'234
Produits	2'060'000	2'967'691
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-353'000	-1'220'457

Commentaires

Le léger dépassement des coûts est étroitement lié aux dépenses relatives aux frais de surveillance des personnes incarcérées, notamment lors de placements dans des centres hospitaliers, à un accroissement des charges liées à la prise en charge des frais médicaux des personnes détenues sous autorité neuchâteloise, ainsi qu'aux dépenses inattendues urgentes relatives aux frais d'entretien de biens meubles.

De ce fait, un crédit supplémentaire, entièrement compensé par les groupes 42 et 46, a été demandé pour couvrir une partie des frais. Par ailleurs, le budget 2019 relatif aux revenus de transfert a été établi sur une estimation des journées d'exécution hors-canton plus basse que ce qui a dû être exécuté en réalité ; cette prestation bénéficie également d'un meilleur taux de couverture des dépenses de frais médicaux.

EEPB (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	1'272'000	1'281'544
Produits	3'486'500	3'858'218
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-2'214'500	-2'576'673

Commentaires

Au même titre que l'EDPR, l'EEPB a également dû faire face à un dépassement des coûts lié aux natures comptables précitées et a été mis au bénéfice d'une demande de crédit supplémentaire, entièrement compensé par les groupes 42 et 46. Cette prestation bénéficie aussi du travail entrepris au niveau du remboursement des frais médicaux.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Dédomagements prestations CNP	1'240'340	1'220'340	1'220'340
Part fr. form. CSPP	243'769	235'000	268'715
Plac. cant. pénal	1'483'043	1'570'000	1'544'682
Plac. hors canton	8'051'271	9'165'000	9'151'446
Total charges (+) / revenus (-) nets	11'018'423	12'190'340	12'185'183

Commentaires

La participation aux frais de formation du personnel a été sous-estimée par rapport au nombre de journées de détention.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-226	0	-1'033
Total charges (+) / revenus (-) nets	-226	0	-1'033

Commentaires

Il s'agit des frais de rappel qui sont facturés aux débiteurs et qui doivent être imputés au même service qui a émis la facture.

2.8.6 Serv. accompagn. et héberg. de l'adulte (SAHA)

Missions principales

Le SAHA est garant de l'équipement étatique et paraétatique satisfaisant aux besoins de prise en charge des adultes handicapés, souffrant d'addiction ou en grandes difficultés sociales ; il a aussi pour mission de favoriser une inclusion adéquate de toute personne vivant avec un handicap dans la société neuchâteloise. Dans ce contexte, d'une part le SAHA est responsable de la planification, du financement et de la surveillance des institutions sociales pour adultes, ainsi que de certains organismes de soutien de la population concernée, et d'autre part doit assurer la pertinence de l'orientation des futurs bénéficiaires des prestations de ces institutions ou organismes.

La planification faite par le SAHA a pour but d'adapter le dispositif formé principalement d'institutions, offrant hébergement, occupation en journée ou ateliers, mais aussi d'entités offrant des prestations dites ambulatoires, c'est-à-dire de suivi à domicile. Dans ce but, le service étudie l'évolution de la demande d'accompagnement psychosocial - voire de soins de préservation de l'état de santé - et des modes de prise en charge; ensuite, il soumet au Conseil d'Etat les adaptations à apporter à l'équipement cantonal en tenant compte du contexte sociopolitique.

Le SAHA assure le subventionnement des institutions sociales pour adultes recensées par la Convention intercantonale des institutions sociales (CIIS), et contribue au financement de certains des organismes de soutien pour personnes handicapées ou dépendantes. Cet appui peut prendre la forme d'un subventionnement du déficit d'exploitation, d'une aide financière par décision ou encore d'un engagement financier prévu par contrat de prestations.

Les deux missions précédentes impliquent une surveillance continue des institutions sociales pour adultes ; le SAHA avalise leurs concepts de prise en charge et veille au respect des normes de qualité en la matière. Les éventuels dysfonctionnements font l'objet d'un suivi et d'un contrôle de remédiation.

Enfin, le SAHA est responsable de la bonne orientation des personnes estimant avoir besoin de prestations offertes par les institutions ou organismes de soutien en raison de leur handicap ou de leur dépendance. L'objectif de cette mission est double: d'une part, l'indication d'une prise en charge adéquate permet au bénéficiaire d'être bien accompagné et à l'équipement d'être judicieusement utilisé ; d'autre part, le dispositif d'orientation alimente la planification par le recensement des besoins.

Évolution de l'environnement et des tâches

Pour le service de l'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA), l'année 2019 a été marquée par la poursuite des travaux en lien avec une base légale promouvant une société inclusive, notamment par une analyse comparative intercantonale suite à la ratification par la Suisse de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

La CDPH fait écho au principe d'égalité inscrit dans la Constitution fédérale à son art. 8. La politique en faveur des personnes handicapées relève autant de la compétence de la Confédération que des cantons (voire des communes), chacun étant responsable de volets spécifiques. Ce fractionnement des compétences touche certains domaines dans lesquels un besoin d'harmonisation se fait sentir entre les mesures de la Confédération et celles des cantons. Dès lors, la politique suisse en faveur des personnes handicapées peine à gagner en cohérence. Il est néanmoins possible de créer un cadre plus favorable en procédant par étapes et en fixant des priorités, ce qui correspond du reste à l'approche voulue par la CDPH.

Les engagements pris lors de la ratification de la CDPH impliquent, dès lors, d'une part, une action transversale aux différentes politiques publiques (mobilité, culture, sécurité, communication, normes en matière de construction, etc.) qui doit permettre une égalité de traitement dans l'accès pour toutes et tous aux prestations publiques sectorielles ainsi qu'une protection contre les discriminations. Ils induisent, d'autre part, une réflexion quant au dispositif de prestations spécifique à l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap.

Au niveau du service, 2019 a été une année marquée par le changement de sa direction. Le chef de service a pris sa retraite durant cette année et une nouvelle cheffe de service l'a remplacé en automne.

Activités et réalisations

Au niveau du dispositif cantonal dont le SAHA a la responsabilité, les prestations offertes se situent à plusieurs niveaux. Il y a des ateliers qui occupent en permanence dans leurs locaux ou dans des lieux de travail décentralisés des personnes ne pouvant exercer aucune activité lucrative dans des conditions ordinaires ; des homes et les autres formes de logement collectif pour personnes en incapacité dotées d'un encadrement et, également, les centres de jour dans lesquels les personnes concernées peuvent se rencontrer et participer à des programmes d'occupation ou de loisirs. Elles comprennent également des prestations à caractère socio-ambulatoires qui ont pour principal objectif d'élargir la palette de prestations en vue d'une meilleure intégration ou d'un maintien à domicile. Elles consistent en un « accompagnement socio-ambulatoire » à domicile limité dans le temps ; un suivi des personnes avec handicap travaillant dans le premier marché de l'emploi, baptisé « intégration socio-professionnelle individualisée en entreprise » (ISPIE).

Serv. accompagn. et héberg. de l'adulte (SAHA)

En 2019, plus de 1250 places ont été mises à disposition des adultes en situation de handicap, de dépendance ou de grande précarité sociale. Cela représente en tout 567 places en hébergement, 614 en atelier et 96 en centre de jour. Le canton de Neuchâtel a accueilli 100 personnes domiciliées dans un autre canton. Le SAHA a procédé au suivi de 87 Neuchâtelois-e-s placé-e-s hors canton. Dans le domaine du handicap, le projet pilote intitulé ASADOM (Accompagnement social à domicile), qui s'adresse à des personnes adultes présentant un handicap mental léger, et qui vise un maintien à domicile de celles-ci s'est poursuivi sous l'égide des Perce-Neige avec, en tout, 11 contrats signés depuis 2018.

Afin de garantir au mieux l'adéquation entre les besoins du bénéficiaire et les prestations proposées au niveau de l'accompagnement, un dispositif d'orientation, inspiré de l'expérience d'autres cantons, comme le canton de Vaud, a été créé en 2016 sous l'intitulé « Jura et Neuchâtel Orientent les Adultes Handicapés » (ci-après JUNORAH). Réalisé par Pro Infirmis sur mandat des cantons du Jura et de Neuchâtel, JUNORAH contribue à proposer des solutions adaptées à chaque situation personnelle, en tentant de dépasser les obstacles de la vie quotidienne. Toute demande de prestation institutionnelle est adressée au SAHA; elle est examinée ensuite par les professionnel-le-s de Pro Infirmis Jura-Neuchâtel, qui font des propositions de prise en charge ; un aval du SAHA valide la prise en charge proposée. Après deux ans, un bilan positif a été tiré par les deux cantons. En 2019, il connaît une forte affluence avec 117 personnes orientées, contre 77 en 2018.

Finalement, un soutien est également apporté au monde associatif et aux proches aidants en complément au dispositif existant au niveau institutionnel. Dans ce cadre, le SAHA a poursuivi son soutien à plusieurs associations telles qu'Antenne Handicap, la Fédération Suisse des Sourds, la Fondation serei, Inclusion Handicap ou Pro Infirmis qui offrent des conseils sociaux et juridiques, des moyens auxiliaires pour faciliter la vie quotidienne, des services de relève pour les proches-aidants et organisent des activités de formation et de loisir, dans l'objectif d'une meilleure inclusion. Le SAHA collabore également avec le Centre thérapeutique de jour neuchâtelois (CTJN) pour permettre à des personnes cérébrolésées dont la perte d'autonomie nécessite un soutien quotidien de la famille ou de l'entourage un possible retour ou un maintien à domicile grâce à une prise en charge d'un à deux jours par semaine.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	251'476	250'000	257'887	+7'887	+3.2%	+6'411	+2.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	175'267	200'000	176'479	-23'521	-11.8%	+1'212	+0.7%
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	76'209	50'000	81'408	+31'408	+62.8%	+5'199	+6.8%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	70'144'848	70'093'332	70'750'874	+657'542	+0.9%	+606'026	+0.9%
30 Charges de personnel	489'816	516'112	438'076	-78'036	-15.1%	-51'739	-10.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	125'045	184'000	225'510	+41'510	+22.6%	+100'465	+80.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	69'529'987	69'393'220	70'087'288	+694'068	+1.0%	+557'301	+0.8%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-69'893'372	-69'843'332	-70'492'987	-649'655	-0.9%	-599'616	-0.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-69'893'372	-69'843'332	-70'492'987	-649'655	-0.9%	-599'616	-0.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-69'893'372	-69'843'332	-70'492'987	-649'655	-0.9%	-599'616	-0.9%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	5.00	5.00	7.00	+2.00	+40.0%	+2.00	+40.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	3.20	3.20	4.00	+0.80	+25.0%	+0.80	+25.0%

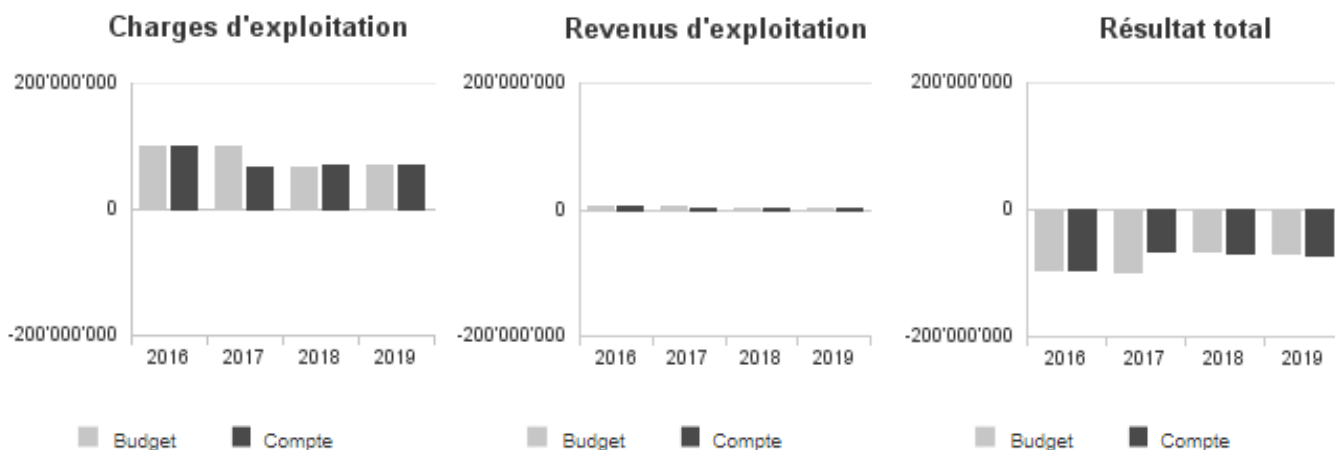
Commentaires

Au niveau du groupe 30, la baisse de charges salariales tient à une carence temporaire d'EPT sur une partie de l'année 2019. Les remplacements de deux départs en retraite sont survenus entre la fin de l'année 2019 et le début de l'année 2020.

Les charges de transfert ont augmenté de CHF 557'301 entre 2018 et 2019 et présentent un dépassement budgétaire de CHF 694'068 sur l'exercice. Ceci est principalement dû à la réforme du domaine de l'addiction et à la non entrée en matière du Grand Conseil sur le montant inscrit dans le programme d'impulsion. La diminution des charges relatives à la réorganisation n'étant pas immédiate, à contrario de celle des recettes, il n'a dès lors pas été possible d'absorber le surcoût sur l'année 2019.

Le dépassement attendu sur l'exercice 2019 pour le groupe charges de transfert a donc fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire de CHF 650'000 qui a été acceptée par le Conseil d'Etat en novembre 2019.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Prestations SAHA (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	188'000	0
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	188'000	0

Commentaires

Sur l'exercice 2019, le coût des prestations présente un solde de CHF 0 car les charges y relatives ont été affectées au centre de coût plutôt qu'à la prestation.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Inst. dans canton adu.	47'533'083	48'872'000	48'233'638
Inst. hors canton adu.	10'278'343	9'750'000	9'957'589
Lutte addiction jeu	178'567	200'000	173'179
Lutte c/addictions	10'801'485	9'848'220	10'987'326
Prestations ambulatoires aux invalides	477'300	488'000	469'149
Total charges (+) / revenus (-) nets	69'268'778	69'158'220	69'820'880

Commentaires

- Institutions dans le canton: la différence de CHF 638'362 avec le budget est à mettre en lien avec le solde des subventions 2018 (versées en 2019), qui a été globalement moins élevé que le montant estimé lors du bouclage 2018.
- Institutions hors canton: Les charges liées au financement de bénéficiaires neuchâtelois dans des institutions hors canton présentent un dépassement de CHF 207'589. Ceci s'explique notamment par la difficulté à estimer les heures d'ateliers pour les résidents hors canton. En effet, le coût des placements hors canton dépend du nombre de bénéficiaires placés ainsi que des prix de journées, fixés par les cantons, qui sont annoncés en début d'année alors que le budget est déjà bouclé. Ces charges supplémentaires ont toutefois pu être partiellement compensées par des remboursements d'institutions hors canton.
- Lutte contre l'addiction : comme mentionné précédemment, la réorganisation en cours dans le domaine de l'addiction n'a pas encore permis de déployer tous ses effets en termes de baisse des coûts alors que les recettes ont diminué immédiatement avec la suppression de 20 lits. De plus, la non entrée en matière du Grand Conseil sur le montant inscrit dans le programme d'impulsion a également pesé sur les charges du service. Dès lors, bien que les coûts pour Addiction Neuchâtel sont restés stables entre 2018 et 2019, ils se sont révélés supérieurs de près de 1 million de francs en regard du montant budgété. Ce montant comprend CHF 600'000 de frais de fusion liés à la restructuration du domaine.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Contribution LORO addiction jeu	-175'267	-200'000	-176'479
Total charges (+) / revenus (-) nets	-175'267	-200'000	-176'479

Commentaires

Il s'agit, comme chaque année, de la contribution de la Loterie romande, en faveur de la lutte contre la dépendance aux jeux.

2.8.7 Service des poursuites et faillites (SEPF)

Missions principales

Le service des poursuites et faillites (SEPF) coordonne les activités de l'office des poursuites (OFPO) et de l'office des faillites (OFFA) en matière de gestion financière ainsi que des ressources humaines. Tant l'OFPO que l'OFFA fournissent des prestations prévues par le droit fédéral et appliquent le tarif prévu par l'ordonnance sur les émoluments perçus en application de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (OELP). Le SEPF définit les modalités de contrôle pour gérer les risques inhérents à l'activité de ces entités. Il veille à la bonne application du droit et exerce la surveillance des offices et des auxiliaires. Il met en œuvre et applique une politique de formation spécifique aux besoins du personnel en privilégiant les collaborations intercantionales. Il veille à une répartition équitable des ressources en fonction du volume d'activité et favorise la polyvalence des collaborateurs. Il est également appelé à exercer pour le compte de l'Autorité cantonale inférieure de surveillance (AISLP) l'inspection de l'OFPO et de l'OFFA, ainsi qu'à gérer administrativement et financièrement les divers centres de coûts.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le SEPF a connu une année contrastée pour les deux domaines qui l'occupent. Le nombre de commandements de payer émis a, en effet, une nouvelle fois, battu un record historique avec 103'562 actes contre 101'132 en 2018 (+2,41%). En dehors de leurs activités ordinaires, plusieurs collaborateurs de l'OFPO ont aussi été impliqués dans l'évaluation de différents logiciels informatiques, dont le choix définitif devrait intervenir très rapidement. La mise en œuvre de cet important projet devrait intervenir en 2020.

L'OFFA a, quant à lui, connu un léger repli (-3,15%) dans les procédures à traiter par rapport à l'année précédente avec 400 dossiers contre 413 en 2018. La première moitié de l'année a notamment été marquée par l'organisation d'importantes ventes publiques qui ont mobilisé une grande partie du personnel de cette entité. Le résultat a été à la hauteur de l'investissement consenti, avec un produit de plusieurs centaines de milliers de francs en faveur des différents créanciers.

Enfin, on peut noter que 238 dénonciations pénales ont été transmises au Ministère public, notamment pour des infractions aux articles 159, 166, 169 et 323 CP, soit une hausse de 13,34% par rapport à 2018 (210). Dans le détail, on en compte 217 pour l'OFPO (189 en 2018) et 21 pour l'OFFA (21). Une fois par an, les offices de poursuites et faillites rencontrent le Ministère public qui les renseigne sur la politique pénale en matière d'exécution forcée, ainsi que sur les modalités de leur collaboration.

En matière de ressources humaines, le SEPF est particulièrement satisfait d'observer que l'effectif du personnel est resté très stable en 2019, puisqu'aucune démission n'a été enregistrée durant cette année. On ne peut que souhaiter que cette situation perdure, afin de continuer à fournir des prestations aussi bonnes que possible. L'OFPO déplore néanmoins l'absence de longue durée de deux collaboratrices victimes de graves affections.

En ce qui concerne la formation, deux collaborateurs suivent le cursus de formation intercantonale LP organisé par l'ordre judiciaire vaudois et deux autres se préparent pour le brevet fédéral de spécialiste en matière de poursuite pour dettes et de faillite.

La concrétisation d'un nouveau projet informatique dans les prochains mois pourrait quelque peu perturber l'activité de l'OFPO, mais la perspective de disposer d'un outil moderne et plus performant devrait en atténuer les effets. Dans un contexte différent, l'OFFA renouvellera aussi prochainement son logiciel métier.

Enfin, il est toujours difficile de mesurer l'impact de la conjoncture économique et des effets du franc fort sur l'activité des offices chargés de l'exécution forcée. Une dégradation de la situation dans ce domaine est toutefois malheureusement à craindre.

Activités et réalisations

Nonobstant le nouveau record historique des commandements de payer, le nombre total des réquisitions traitées par l'OFPO est de 190'460, soit -0,53% par rapport à 2018. Ce constat démontre que la crise est toujours d'actualité dans les ménages et entreprises neuchâteloises, ce qui a généré un investissement élevé de la part des collaborateurs de l'office des poursuites pour atteindre les objectifs demandés. Ils ont été aidés au quotidien par l'apport d'une dizaine de stagiaires (apprentis, maturité, ORIF, CERAS, ESTER et ODAS) en moyenne sur l'année.

Par rapport à 2018, l'office a traité 83'030 réquisitions de continuer la poursuite (-4,30%) dont 41'814 actes de défaut de biens qui ont été envoyés aux créanciers (-288 unités) et 5 certificats d'insuffisance de gage immobilier (-2 unités) pour un montant de CHF 448'321.88 (+ CHF 110'376.80).

Concernant les demandes de renseignement de l'art. 8a LP, l'office en a délivré 50'387, soit environ 200 par jour. Pour l'antenne du Val-de-Ruz à Cemier, l'office des faillites en a généré 759.

Service des poursuites et faillites (SEPF)

Le 1^{er} janvier 2019, suite à la mise en vigueur du nouvel art. 8a al. 3, let. d. LP (non-divulgarion d'une poursuite), l'office a reçu 223 demandes de la part des débiteurs. Cette nouvelle prestation, plus conséquente que prévu, a généré de nouveaux émoluments à hauteur de CHF 8'920.00.

À titre de conclusion, dans un contexte toujours difficile lié à de forts volumes entrants, l'office des poursuites arrive malgré tout à traiter ses tâches sans retard à satisfaction des prestataires et ceci tout en utilisant un logiciel métier peu performant qui devrait être remplacé dans les mois à venir.

Le tableau ci-dessous présente l'activité de l'OFPO en chiffres détaillés :

Rubriques	2018	2019	Variation %
Total des réquisitions enregistrées	191'468	190'460	-0,53%
- dont réquisitions de poursuite – commandements de payer (CDP)	101'132	103'562	+2,41%
- dont réquisitions de continuer la poursuite – saisies	86'753	83'030	-4,30%
- dont comminations de faillites	2'071	2'082	+0,54%
- dont réquisitions de vente	1'512	1'786	+18,13%

En ce qui concerne spécifiquement les réalisations immobilières:

Rubriques	2018	2019	Différence (unité)
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (réalisations)	66	56	-10
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (CDP – gérance)	85	4	-81
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (CDP – sans gérance)	250	182	-68
Nombre de dossiers constitués (réalisations)	40	28	-12
Nombre de dossiers constitués (CDP – gérance)	1	9	+8
Nombre de dossiers constitués (CDP – sans gérance)	81	120	+39
Total des dossiers clôturés	281	237	-44
- dont dossiers réalisations	50	39	-11
- dont dossiers CDP – gérance	82	5	-77
- dont dossiers CDP – sans gérance	149	193	+44
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (réalisations)	56	45	-11
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – gérance)	4	8	+4
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – sans gérance)	182	89	-93
Ventes aux enchères effectuées	8	13	+5
Certificats d'insuffisance de gage et attestations délivrés (en francs)	337'945.-	448'321.-	+33%

Concernant l'OFFA en particulier :

Pour la 5^{ème} fois depuis 2001 (création d'un seul office des faillites pour tout le canton), l'OFFA a atteint la barre des 400 faillites, soit une moyenne de 33 par mois. Durant le dernier trimestre, cette moyenne s'est élevée à 38 dossiers et il y a même eu 40 nouvelles faillites en décembre qui compte pourtant moins de jours ouvrables. Ces chiffres expliquent partiellement l'augmentation du nombre de dossiers en suspens à la fin de l'année.

De nombreux dossiers complexes et une augmentation du nombre de procédures immobilières sont à l'origine d'un sentiment de surcharge pour le personnel de l'office dont on rappellera que l'effectif a été réduit en 2017 lors du 2^{ème} programme d'assainissement des finances cantonales (-0,8 ETP). Plusieurs absences, de plus ou moins longue durée, pour cause de maladie ou d'accident, ont également compliqué la planification de certaines opérations. Malgré cela, les collaborateurs sont restés positifs avec une volonté de fournir des prestations de qualité. Pour la deuxième année consécutive, il est ainsi particulièrement réjouissant de constater qu'aucune plainte n'a été déposée contre l'office en raison de décisions contraires à

Service des poursuites et faillites (SEPF)

la loi ou de mesures non justifiées, ce qui démontre que tous les efforts entrepris en matière de formation s'avèrent payants et que le personnel a des connaissances pointues qui lui permettent de répondre aux attentes des usagers.

L'année 2019 restera également marquée par un nombre élevé de ventes mobilières. Les ventes au rabais et les ventes aux enchères publiques ont attiré beaucoup d'amateurs qui se sont pressés de toute part pour tenter d'acquérir les lots importants d'objets et de véhicules mis en vente.

En 2020, le suivi des dossiers et le retour à des flux de travail normaux seront une priorité. Le changement du programme informatique reste aussi d'actualité et des tests ont régulièrement lieu pour permettre de reprendre les données de la base actuelle et de verrouiller de manière sûre les données comptables introduites dans les comptes spéciaux ouverts séparément pour chaque faillite.

Pour ce qui concerne l'activité de l'office, il y a lieu de constater dans le tableau ci-après une certaine stabilité dans chacune des catégories de faillites et notamment pour les personnes physiques ou morales inscrites au registre du commerce. En 2019, on précisera qu'une centaine de faillites ont touché des commerces et des établissements publics, dont une trentaine concerne des entreprises horlogères ou actives dans le domaine de la construction.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'OFFA :

Rubriques	2018	2019	Variation %
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier	221	236	+6,79%
Procédures enregistrées durant l'année	413	400	-3,15%
- dont personnes morales	97	88	-9,28%
- dont personnes physiques inscrites au Registre du commerce (RC)	53	55	+3,78%
- dont personnes physiques non inscrites au RC	18	21	+16,67%
- dont successions répudiées	231	223	-3,47%
- dont commissions rogatoires	14	13	-7,15%
Total des dossiers ouverts	634	636	+0,32%
Dossiers clôturés y.c. rogatoires	398	385	-3,27%
Solde en traitement au 31 décembre	236	251	+6,36%
Nombre des actes de défaut de biens délivrés après faillite	1'864	2'012	+7,94%
Montant des actes de défaut de biens délivrés après faillite (en francs)	24'779'090.-	20'700'293.-	-16,46%

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	14'266'301	14'800'000	14'513'557	-286'443	-1.9%	+247'256	+1.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	14'266'301	14'800'000	14'513'557	-286'443	-1.9%	+247'256	+1.7%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	6'174'321	6'494'562	6'542'856	+48'294	+0.7%	+368'535	+6.0%
30 Charges de personnel	5'951'744	6'232'562	6'325'098	+92'536	+1.5%	+373'355	+6.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	160'189	192'000	153'809	-38'191	-19.9%	-6'380	-4.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	62'389	70'000	63'885	-6'115	-8.7%	+1'497	+2.4%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	64	+64	--	+64	--
Résultat d'exploitation	8'091'981	8'305'438	7'970'701	-334'737	-4.0%	-121'280	-1.5%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	8'091'981	8'305'438	7'970'701	-334'737	-4.0%	-121'280	-1.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	8'091'981	8'305'438	7'970'701	-334'737	-4.0%	-121'280	-1.5%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	64.00	63.00	65.00	+2.00	+3.2%	+1.00	+1.6%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	57.80	57.80	58.80	+1.00	+1.7%	+1.00	+1.7%

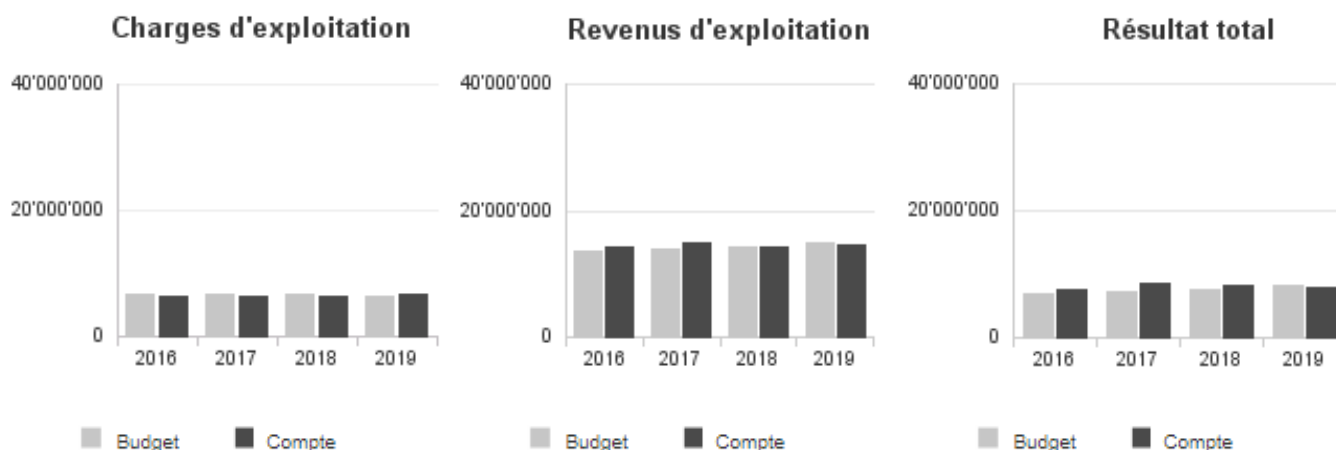
Commentaires

Les émoluments du groupe 42 n'ont pas atteint le montant prévu au budget mais sont sensiblement supérieurs à ceux encaissés lors de l'exercice 2018. Ils sont directement en lien avec les forts volumes traités dans les offices.

Les charges sont bien maîtrisées avec, notamment, le groupe 31 BSM en légère baisse. Le dépassement constaté pour les dépenses de personnel est lié à une absence de longue durée, selon la situation décrite ci-dessous.

La dotation est demeurée sans changement en 2019 avec un total de 57,8 équivalents plein temps (EPT). Elle se répartit toujours avec 1,6 EPT pour la direction du service, 42,3 à l'OFPO et 13,9 à l'OFFA. Le service a procédé au remplacement temporaire d'une collaboratrice de l'OFPO absente depuis décembre 2018 pour cause de maladie.

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Logiciel info de l'office des poursuites	700'000	0	700'000	0	0	0	-700'000	0	-700'000
Total	700'000	0	700'000	0	0	0	-700'000	0	-700'000

Commentaires

Pour le renouvellement du logiciel et de l'infrastructure informatique de l'OFPO, un crédit d'engagement de CHF 700'000 avait été porté au budget 2019. Malheureusement, l'évaluation des différentes options et d'autres contretemps ont retardé le lancement des opérations et l'ouverture du crédit d'engagement n'a pas été demandée durant l'exercice concerné. Cependant, ce projet est maintenant à bout touchant et devrait pouvoir démarrer très prochainement. Son coût a été réévalué à environ CHF 600'000 qui seront échelonnés sur 2020 et 2021.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Exécution forcée domaine poursuite (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	69'200	31'650
Produits	13'600'000	13'420'284
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-13'530'800	-13'388'634

Commentaires

Comme évoqué plus haut, les émoluments sont légèrement inférieurs à ceux attendus, mais en augmentation par rapport à 2018. Les coûts sont bien maîtrisés.

Exécution forcée domaine faillite (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	124'700	94'283
Produits	1'200'000	1'093'233
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-1'075'300	-998'951

Commentaires

Dans le même contexte que pour le domaine des poursuites, celui des faillites a enregistré moins de revenus que prévus, mais également en progression en comparaison avec l'exercice précédent. Les coûts sont conformes à ceux budgétés.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Dédom. div. Confédération	5'915	70'000	63'885
Total charges (+) / revenus (-) nets	5'915	70'000	63'885

Commentaires

Cette dépense concerne les frais pour l'utilisation du réseau e-LP développé par la Confédération pour les réquisitions électroniques.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-20	0	-40
Total charges (+) / revenus (-) nets	-20	0	-40

Commentaires

Sans commentaire.

2.8.8 Police neuchâteloise (PONE)

Missions principales

La police neuchâteloise a pour mission générale d'assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre et l'observation des lois. Elle a pour missions principales :

- de veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois;
- de prévenir et de réprimer les atteintes à la sécurité, à la tranquillité et à l'ordre publics;
- d'intervenir en prenant les mesures d'urgence qui s'imposent et de prêter assistance en cas de dangers graves d'accidents ou de catastrophes;
- d'assurer pour tout le canton la réception et la transmission des appels d'urgence, des messages d'alarme et des avis de sinistre;
- de constater les infractions, d'en rassembler les preuves, d'en découvrir les auteurs et de les dénoncer aux autorités compétentes, conformément aux dispositions de la procédure pénale;
- d'assurer la protection des personnes et des biens;
- d'exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat;
- d'exercer des tâches dans le domaine de la gestion de crises et de catastrophes du canton (ORCCAN);
- de mener des actions de prévention et d'information, ainsi que de veiller à l'entretien du lien social;
- d'exercer des tâches de police administrative;
- d'assurer la formation de base et continue de son personnel;
- d'offrir des prestations de formation dans le domaine de la sécurité aux services de l'Etat, aux communes et aux institutions privées ou publiques.

Évolution de l'environnement et des tâches

Conduite du service :

Suivi du processus SIGE, développement des compétences en gestion d'équipe, formation du personnel aux nouvelles techniques d'investigation numériques et optimisation de la gestion des ressources.

Sécurité de proximité :

Demande de la part des communes pour une plus grande visibilité et optimisation du maillage territorial en termes de postes de police.

Interventions d'urgence :

Stabilisation des interventions d'urgence.

Enquêtes judiciaires :

Le nombre d'affaires judiciaires remonte en 2019, après une année 2018 particulièrement basse. Cette hausse est principalement due aux infractions contre le patrimoine. On observe également une augmentation des violences graves, bien qu'aucun homicide n'ait été perpétré dans le canton. La criminalité numérique suit la même ascension, obligeant les polices à travailler en réseau à l'échelle suisse. Le phénomène des bandes de jeunes et la hausse des suicides assistés ou par absorption de médicaments sont des thématiques qui doivent être suivies de près par la police et ses partenaires.

Sécurité routière :

Maintien de l'activité liée à la prévention routière. Baisse des infractions routières malgré un nombre de contrôles en ligne avec le MOP. Nombre d'accidents avec lésions corporelles en baisse dont un seul accident mortel.

Sécurité et ordre publics :

Stabilité des engagements de maintien de l'ordre dans le cadre de manifestation publiques. Maintien des mesures en lien avec les préoccupations sécuritaires liées au terrorisme.

Activités concordataires :

Croissance continue des activités en lien avec le Concordat des entreprises de sécurité privée. Stabilisation des activités concordataires en lien avec la sécurité et l'ordre publics (GMO, FRONTX, etc.).

Police administrative :

Absorption de l'activité du bureau des armes liée à la reprise des normes Schengen en matière d'octroi de permis d'achat d'armes.

Formation policière :

Concentration particulière sur l'impact du Concept Général de Formation (CGF 2020) sur la formation des gendarmes et du plan de formation national dans le domaine de la cybercriminalité.

Administration / Support au service :

Prise en charge des tâches administratives supplémentaire liées à SIGE et plus précisément à l'introduction de la Transaction d'Émission du Besoin (TEB). Augmentation des tâches en lien avec le support IT, télécom et infrastructures (CNU).

Activités et réalisations

CONDUITE DU SERVICE

Effectif :

L'effectif policier moyen réel était de 396.19 (+1.59) EPT pour un effectif de 398 (+0) EPT inscrit au budget. L'effectif administratif moyen réel était de 71.50 (+0.70) EPT pour un effectif de 72.80 (+0.40) EPT inscrit au budget. En 2019, 50 (+0) collaborateur-trice-s ont bénéficié de mesures d'accompagnement ou de reclassement professionnel suite à des problèmes de santé de longue durée. D'autre part, 16 (+2) policier-ère-s ont été blessé-e-s dans l'exercice de leurs fonctions à mettre sur le compte d'accidents professionnels. Le crédit d'heures supplémentaires 2019 est supérieur avec une moyenne de 50 heures/personne (objectif MOP 48h dépassé). 541.60 (+144.05) heures ont été versées au compte d'épargne temps. Au total, depuis la création de l'épargne temps en 2016, 2'347.72 heures ont été capitalisées.

Relations avec les citoyen-ne-s :

Le nombre de citoyen-ne-s ayant interpellé directement le commandant suite à une intervention jugée inappropriée se monte à 16 (-1). Un des taux les plus bas qui n'ait jamais été enregistré.

Relations publiques :

Les médias ont été invités à plusieurs reprises au cours de l'année pour des points presse. D'autre part, la PONE a diffusé plus de 800 communiqués ou nouvelles brèves via son site Internet repris sur NemoNews. Il a été répondu à près de 322 (-59) sollicitations directes de journalistes. La PONE poursuit sa politique de communication active, via le réseau social Facebook. C'est désormais plus de 20'000 (+3'000) personnes qui suivent cette page. L'activité de la PONE sur d'autres réseaux rencontre également de beaux succès, notamment sur Instagram et Twitter. Le nombre de réponses apportées aux citoyens qui écrivent directement à la police via les messageries des réseaux sociaux est en augmentation et nécessite, tout comme la veille médias, toujours plus de ressources. Deux magazines d'informations internes sur les activités police, ainsi que la production de capsules vidéos pour la formation des collaborateur-trice-s ont été produits.

Réalisations :

Le service IT, en collaboration avec le SIEN, a poursuivi le développement de l'application mobile MACS, permettant d'interroger tant les bases de données fédérales que cantonales. Actuellement, environ 25'000 (+5'000) demandes sont effectuées chaque mois au travers de cet outil mobile. Une fonctionnalité de géolocalisation personnelle qui permet une meilleure gestion du déploiement du personnel sur le terrain lors d'engagements pour la sécurité publique et une seconde permettant la journalisation des cas directement en ligne ont été développées.

SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

Relations avec les communes :

Le Conseil de pilotage de la sécurité publique (CPSP) s'est réuni à deux reprises. Au niveau local, les Conseils régionaux de sécurité publique (CRSP) se réunissent selon le rythme qui leur convient. Le dialogue opérationnel instauré entre les chefs de poste de police et les autorités politiques se poursuit en fonction des besoins exprimés. Sur le terrain, les échanges entre les services de sécurité communaux et la PONE sont quotidiens. Deux plateformes d'échanges entre la PONE et les représentants des services de sécurité sont opérationnelles. L'une concerne le domaine général et l'autre le domaine particulier de la circulation routière. Elles permettent toutes deux de répondre aux questions légales et de procédure. Chaque CRSP est représenté par une personne dont la tâche consiste à amener devant la plateforme les questions des services communaux puis de faire redescendre l'information à chaque service.

Prévention de la criminalité :

Dans le cadre de la sensibilisation aux médias sociaux, le responsable de la prévention de la criminalité a dispensé 50 (-4) formations au profit de 93 (-9) classes de 9^{ème} Harmos soit 1'591 (-398) élèves. Cette baisse s'explique par le fait que le Cercle scolaire du Locle a renoncé à cette sensibilisation auprès de ses élèves. Il est également intervenu de façon ciblée à 11 (+0) reprises dans des classes suite à des problèmes en lien avec de la pornographie, du harcèlement ou des comportements inadéquats. 20 (+1) formations ont été dispensées au sein d'établissements du secondaire 2. 9 (-1) cas en lien avec la procédure de « rappel à la loi » ont été traités. 1 (-2) séance de prestations personnelles suite à des condamnations par un juge des mineurs a été organisée. De plus, la PONE a participé à plusieurs campagnes de prévention. Des cours pour les personnes âgées et les parents ont également été organisés, ainsi que des conférences lors de réunions de parents ou d'enseignant-e-s. Et dès 2019 facturation des prestations (7) données par le responsable prévention de la criminalité.

Menaces et prévention de la violence (MPV) :

En 2019, 121 (-4) personnes ont fait l'objet d'un suivi par le groupe MPV sur un total de 257 (+46) dossiers enregistrés. 21 (-33) dossiers concernent des personnes ayant proférées des menaces, 55 (+10) des personnes souffrant de troubles mentaux, 54 (+5) des auteurs de violences domestiques, 22 (+3) des individus quérulents et 105 (+61) des personnes ayant commis des actes de violence en général, de débordement d'agressivité, de harcèlement sexuel, de stalking et autres.

INTERVENTION D'URGENCE**Police secours :**

Le dispositif police secours (PS) est intervenu 17'248 (+665) fois en 2019, soit en moyenne 47 (+2) fois par jour. Cette évolution est d'ordre général et il n'en ressort pas une thématique particulière. L'unité canine a réalisé 474 (+35) engagements/sollicitations dans les différents domaines qu'elle traite dont 85 (-21) succès.

Transport des détenus :

Pour l'année 2019, 2'384 (+184) conduites ont été réalisées au profit des procureurs, prisons, offices des poursuites, etc. Le 90% de ces conduites sont effectuées par les appuis dont bénéficie le service administratif et transports (SAT), soit Securitas et le service de transport « Jail Transport System ».

Centrale neuchâteloise d'urgence (CNU) :

Durant l'année 2019, la CNU a géré un total de 153'184 (-2'899) appels téléphoniques se répartissant en fonction des lignes d'appel de la manière suivante :

112	117	118	144	N° police	Partenaires	Interne police	Interne pompier	Bornes SOS
15'011	30'419	4'498	1'631	56'823	11'125	28'770	4'514	393
(+1'628)	(+2'552)	(-353)	(+274)	(+1'841)	(-383)	(-4'052)	(-632)	(+92)

ENQUÊTE JUDICIAIRE

En baisse depuis 2013, le nombre d'affaires judiciaires est remonté en 2019, passant à 14'063 (+1'141) infractions (statistique policière de la criminalité SPC). Cette tendance à la hausse, qui diverge de la moyenne suisse, s'explique d'une part par un phénomène de retour à la moyenne après une année 2018 qui a connu une criminalité extraordinairement faible et, d'autre part, par l'activité criminelle d'un petit nombre d'auteurs sériels et prolifiques. Le taux d'élucidation des infractions au code pénal à Neuchâtel reste élevé (41.3%) et supérieur au taux d'élucidation moyen suisse.

Durant l'été, le canton de Neuchâtel a subi une recrudescence d'infractions commises par des ressortissants d'Afrique du Nord, illégalement installés (Montagnes neuchâteloises) ou en lien avec le centre fédéral pour requérants d'asile de Boudry (Littoral). Ainsi, 351 (+79) affaires concernant la loi sur les étrangers et 134 (+70) prévenus algériens ont été recensés.

Au total, 260 (+19) mineurs ont été dénoncés par la PONE pour avoir commis au moins une infraction au code pénal. Le taux d'infractions commises par plus de 4 prévenus a doublé en 2019, passant à 2.6% (+ 1.3%). Cet indicateur est vraisemblablement révélateur de l'augmentation du phénomène des bandes de jeunes dans les deux grandes villes du canton, motivant la création d'un plateau d'investigation sur ce thème et un rapprochement avec la justice des mineurs.

Au chapitre des violences graves, le canton de Neuchâtel enregistre 52 (+14) infractions. L'augmentation est en grande partie associée à des viols commis dans le cadre de violences domestiques. Aucun homicide n'est à relever pour 2019, mais le nombre de tentatives d'homicides est de 6 (+2). Plus de 85% des infractions de violence grave sont élucidées, incluant plusieurs brigandages à l'arme blanche qui ont été résolus quelques heures après la commission des faits.

En ce qui concerne la criminalité numérique, les infractions recensées par la SPC atteignent le nombre de 299 (+36). L'enquête menée auprès de la population en 2019 fait état d'un nombre de cyber-infractions similaire aux infractions dans le monde physique, en ce qui concerne les atteintes au patrimoine. Une pression a été mise dans ce domaine de la formation des policiers et spécialistes. L'interconnexion entre la PONE et la plateforme d'information de la criminalité sérielle en ligne (PICSEL) va permettre de bénéficier de chiffres beaucoup plus précis dans les années à venir.

Le nombre de suicides assistés est monté à 58 (+30). Hors contrôle institutionnel, l'absorption de médicaments a également été une méthode souvent employée, puisque 6 décès de ce type ont été constatés (+5). L'évolution des suicides sera monitorée dès 2020 par le service de la santé publique.

En matière de stupéfiants, on constate finalement une baisse des infractions de 10%. Un accent particulier a été porté pour lutter contre le trafic de cocaïne de rue déployé par des ressortissants du Maghreb. Parallèlement, la présence de trafiquants de rue issus des pays d'Afrique de l'Ouest a nettement diminué sur notre territoire, notamment grâce aux mesures prises ces trois dernières années par la police de proximité et le groupe Narko de la police judiciaire. Certains établissements, places ou parcs publics du canton restent des lieux de rencontres pour les toxicomanes. Ces endroits peuvent être des lieux de petit trafic de rue, mais aucune scène ouverte n'est à déplorer. Une situation particulière a été mise en évidence en gare de La Chaux-de-Fonds, réunissant trafiquants maghrébins et toxicomanes locaux. Des actions ont été menées en fin d'année afin de tenter d'endiguer ce phénomène. Elles perdureront en 2020 pour rendre la gare et ses environs plus sûrs pour la population.

Service de documentation et de signalement (SDS) :

Le SDS a publié, durant l'année, dans RIPOL, 5'100 (-20) recherches de personnes et en a révoqué autant. 3'666 (+354) objets recherchés ont été encodés et environ 4'500 diffusions nationales ont été traitées (tendance à la baisse). 12'486 (+948) affaires ont été enregistrées dans INFOPOL pour 16'313 (+1'171) infractions. 734 (+110) annonces ePolice ont été validées, 14'762 (+1'062) dossiers de personnes ont été mis à jour et 1'377 (+152) réquisitions ont été enregistrées.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE**Accidents :**

La statistique 2019 des accidents de circulation fera l'objet d'une publication détaillée courant 2020, mais le bilan comparatif (2018) est extrêmement positif et se présente de la manière suivante : 762 (+11) accidents donnant lieu à un rapport de police, 370 (-45) blessé-e-s, 1 (-4) tué-e-s, 15 (-33) personnes conduisant sans permis, 172 (+12) permis de conduire saisis.

Contrôles de vitesse :

La PONE a contrôlé, par le biais d'installations fixes et mobiles 35'152'268 véhicules (référence MOP 33.8 mios). Les taux d'infraction constatés se répartissent de la manière suivante: Neuchâtel 0.23% (+0.02%), La Chaux-de-Fonds 0.29% (+0.01%), Val-de-Ruz/Valangin 0.22% (-0.02%), Pont-Noir et AR H20 0.14% (+0.00%), Radar semi-stationnaire 0.86% (+0.10%), Radar mobile 4.68% (-0.09%).

Ivresses :

10'247(+1'956) conducteur-trice-s ont été soumis-e-s à des tests d'alcoolémie, avec ou sans accident, qui ont permis de déceler et dénoncer pénalement 292 (+6) conducteur-trice-s pour ivresse non qualifiée (0,25 à 0,39 mg/l) et 460 (+68) pour ivresse qualifiée (0,40 mg/l et plus). Les conducteurs soumis à l'interdiction de conduire 18 (+5) sous l'effet de l'alcool (0,05 à 0,24 mg/l) ont été dénoncés.

Éducation et prévention routière :

La PONE a assuré l'instruction de l'éducation et la prévention routière dans les degrés de la scolarité obligatoire. Ainsi, 27'812 (+2268) élèves au total, réparti-e-s dans 1'594 (+118) classes ou groupes ont bénéficié de cette formation, dans l'ensemble du canton. Elle a aussi été appelée à organiser 3 (3) séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 17 (-9) jeunes sanctionnés par le Tribunal pénal des mineurs, suite à la commission d'infractions à la législation routière. De plus, elle a organisé 21 (-1) campagnes de prévention routière totalisant 263 (+60) jours dont notamment 7 (+0) campagnes de prévention internationales (ceintures de sécurité, autocars, poids-lourds, alcool et drogue) et 2 (+0) campagnes radar à l'occasion des rentrées scolaires au printemps (29 avril au 5 mai) et en été (19 au 25 août).

Police du lac :

En 2019, les polices cantonales fribourgeoise et vaudoise ont assuré la surveillance des eaux neuchâteloises à raison de respectivement 153 et 152 heures par année. Dans le cadre de ces surveillances, 23 (-1) dénonciations pour des infractions aux normes de sécurité ont été prononcées sur les eaux neuchâteloises pour l'année 2019, pour un total de 305 (-5) heures de patrouille.

SÉCURITÉ ET ORDRE PUBLICS**Service d'ordre et maintien de l'ordre (MO) :**

La PONE a mis sur pied des dispositifs de sécurité publique d'ampleur à 22 (+2) reprises lors de fêtes populaires et à 30 (+0) reprises lors de rencontres sportives. Elle a été amenée à renforcer à 10 (+4) reprises d'autres polices cantonales dans le cadre des accords concordataires. De plus, les rassemblements à caractère politique et les visites d'autorités politiques ou de diplomates, ainsi que les installations d'autorités ont nécessité des mesures particulières de sécurité à 7 (+0) reprises. Au total, la PONE a donc assuré ou fourni des effectifs pour 52 (+1) engagements de sécurité publique d'une certaine ampleur, avec ou sans moyens de MO et de protection rapprochée de personnalités, représentant 1'603 (+310) journées de travail.

Rencontres sportives :

Au total, la PONE a suivi 67 (-1) rencontres de football et de hockey sur glace pour lesquelles elle a mis en place, soit une surveillance "à domicile" (49), soit une présence à "l'extérieur" (18). Un dispositif de MO a été mis en place à 30 (+0) reprises, représentant 1'244 (+317) journées de travail (hors dispositifs de circulation mis en place de manière conjointe, soit avec la sécurité urbaine de Neuchâtel, soit avec le service du domaine public de La Chaux-de-Fonds).

Engagements intercantonaux :

Dans le cadre des accords concordataires, la PONE a fourni à 10 (+4) reprises du personnel au profit des polices cantonales, selon la répartition suivante : Grison (1), Genève (5), Vaud (1), Valais (1), Jura (1) et Tessin (1), pour un total de 416 (+1) journées de travail. Il s'agissait principalement de renforcer des dispositifs visant à assurer la sécurité lors de matchs de football et dans le cadre du WEF à Davos.

Rapatriements :

La PONE a été sollicitée pour 26 (-9) missions, soit pour 15 refoulements par avion, 4 refoulements terrestres, 4 extraditions, 2 entrades intercantionales et 1 back up sur un vol spécial suisse, représentant l'engagement de 111 (-2) agents d'escorte pour 51 (-5) jours de mission. Sur ces 26 missions, 24 ont été exécutées, 2 ont été avortées et aucune n'a été annulée. Tout cela a généré un total d'environ 2'177 (+947) heures travaillées, dont environ 715 (+395) heures supplémentaires. À cela s'ajoute le travail administratif, pour la gestion de ces missions par les quatre cadres de l'équipe, ce qui a généré environ 90 (+0) heures.

POLICE ADMINISTRATIVE**Secteur juridique :**

Dans le cadre de ses activités, le secteur juridique a été amené à répondre à 47 (+6) consultations dont 13 (+3) en tant que répondant technique cantonal dans le cadre des Accords Schengen-Dublin. Il a également mené 2 (-4) enquêtes à la demande de la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ).

Bureau des armes, des entreprises de sécurité et des explosifs :

971 (+192) permis d'acquisition d'armes ont été délivrés en 2019. L'augmentation notable s'explique principalement par les craintes de l'entrée en vigueur de la modification de la loi fédérale sur les armes (15 août 2019) qui se voulait plus restrictive. À relever que, depuis le 15 août, 38 autorisations exceptionnelles ont été délivrées (27 pour des tireurs sportifs et 9 pour les

collectionneurs). 162 (+92) armes ont été récupérées dans les différents postes de police du canton. Suite à la campagne de la PONE en décembre 2019, 61 armes ont été récoltées. 12 (-8) commerces ont fait l'objet d'une inspection dans le cadre de la vente d'objets pyrotechniques. 37 (-6) autorisations de mise à feu ont été délivrées. Dans le cadre des activités liées au Concordat sur les entreprises de sécurité (CES), il a été procédé à la délivrance de 649 autorisations (-17) dont 506 (-17) autorisations neuchâteloises et 143 (-34) intercantionales, ainsi qu'à 2 (-4) contrôles visant à vérifier que les conditions d'octroi des 1'520 (+120) autorisations étaient remplies par les agents de sécurité privée en fonction dans le canton.

FORMATION POLICIÈRE

Formation de base – École de Colombier du CIFPol :

Au début de sa formation, la volée 2019 se composait de 27 (+5) aspirant-e-s. Au terme de leur formation, 23 (+2) candidat-e-s se sont présenté-e-s aux examens et ont toutes et tous obtenu le brevet fédéral de policier-ère.

Recrutement 2019 des aspirant-e-s (école 2020) :

Sur 318 (-62) dossiers, 235 (-30) candidat-e-s ont été convoqué-e-s et 210 se sont présenté-e-s pour le concours 1. Au final, 26 (+7) aspirant-e-s ont été sélectionné-e-s pour la PONE, soit 5 femmes et 14 hommes. Finalement 2 ont été écarté-e-s sur la base du rapport de renseignements généraux. Au terme du processus, 17 (-2) aspirant-e-s pour la PONE (6 femmes et 11 hommes) et 7 (-1) pour la police jurassienne (tous des hommes) ont été sélectionné-e-s.

Formation continue :

La formation continue du personnel policier totalise 4'002 (+360) jours soit une moyenne de près de 9.98 (+0.83) jours par collaborateur-trice. Dans le détail, cela représente : 1'420 (+176) jours de formation à l'usage des moyens de contrainte (self-défense, bâton tactique, et tir) et techniques/tactiques d'intervention, 2'504 (+272) jours de formation spécifique à l'interne ou en partenariat avec l'Institut Suisse de Police (ISP) ou l'office de la formation continue (OFC) de l'État de Neuchâtel, 78 (-82) jours dans le domaine du maintien de l'ordre. Dans la continuité de 2018 un accent a été mis sur la formation « cyber » à l'aide de deux e-learning qui ont été développés au niveau suisse et distribués à l'ensemble des policiers de Suisse. Parallèlement, dans les branches sécuritaires, le déploiement de la formation pour les situations de crise, notamment les tueries de masse, se poursuit.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	15'225'781	16'161'700	14'367'361	-1'794'339	-11.1%	-858'420	-5.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'844'566	2'508'000	2'588'911	+80'911	+3.2%	-255'656	-9.0%
43 Revenus divers	51'997	174'500	136'650	-37'850	-21.7%	+84'654	+162.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'319'023	1'895'000	1'794'589	-100'411	-5.3%	+475'566	+36.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	11'010'195	11'584'200	9'847'210	-1'736'990	-15.0%	-1'162'984	-10.6%
Charges d'exploitation	67'733'635	70'235'614	68'801'222	-1'434'392	-2.0%	+1'067'587	+1.6%
30 Charges de personnel	61'112'416	62'522'187	61'680'976	-841'211	-1.3%	+568'560	+0.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	5'547'969	6'541'100	5'747'088	-794'012	-12.1%	+199'119	+3.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	680'409	773'727	938'808	+165'081	+21.3%	+258'399	+38.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	320'998	394'600	336'319	-58'281	-14.8%	+15'322	+4.8%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	71'843	4'000	98'030	+94'030	+2'350.8%	+26'187	+36.4%
Résultat d'exploitation	-52'507'855	-54'073'914	-54'433'861	-359'947	-0.7%	-1'926'006	-3.7%
44 Revenus financiers	20'401	25'000	29'350	+4'350	+17.4%	+8'949	+43.9%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	20'401	25'000	29'350	+4'350	+17.4%	+8'949	+43.9%
Résultat opérationnel	-52'487'454	-54'048'914	-54'404'511	-355'597	-0.7%	-1'917'057	-3.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-52'487'454	-54'048'914	-54'404'511	-355'597	-0.7%	-1'917'057	-3.7%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	481.00	495.00	488.00	-7.00	-1.4%	+7.00	+1.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	459.20	470.80	464.20	-6.60	-1.4%	+5.00	+1.1%

Commentaires

Le déficit total supérieur de CHF 355'597 par rapport au budget se justifie par une baisse des revenus de CHF 1,8 million, partiellement compensée par une baisse des charges de CHF 1.4 million.

Groupe 30, nombre d'EPT moyen inférieur au budget, auquel s'ajoutent les remboursements d'assurances (APG, accidents) non prévisibles et attribués aux services. À cela s'ajoute encore le reclassement de frais de déplacements liés à la formation dans les BSM. La variance des charges de personnel est également partiellement compensée par les conséquences de mesures transitoires liées au changement du plan LPP.

Groupe 31, économies sur les dépenses informatiques suite au retard dans les projets générés par un manque de ressources internes. À cela s'ajoutent des économies de matériel policier, de munitions et de frais d'entretien qu'il n'a pas été nécessaire d'engager.

Groupe 36, économies sur les projets nationaux HIP (Harmonisation Informatique Policière) suite à la nouvelle planification.

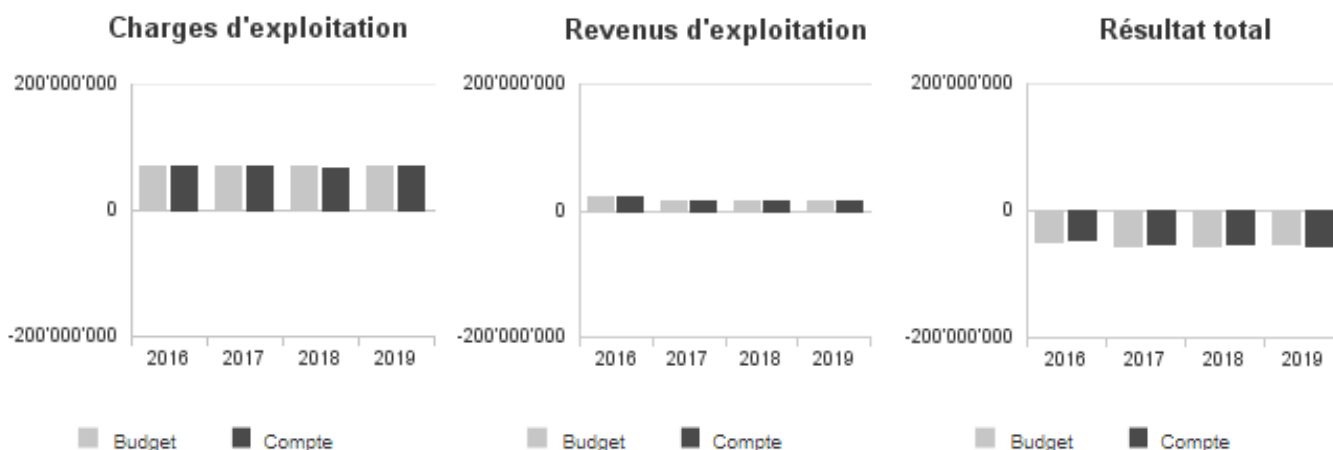
Groupe 39, matériel informatique acheté par le SIEN budgété sous le groupe 31.

Groupe 42, hausse par rapport au budget principalement due à la facturation de primes de départ vers d'autres corps de jeunes gendarmes.

Groupe 46, contributions de la Confédération aux centres régionaux inférieurs en lien avec la sous-occupation des centres, auxquelles s'ajoute une diminution des prestations de la police de circulation en faveur de l'OFROU pour la surveillance des travaux dans le canton.

Groupe 49, malgré un nombre de véhicules contrôlés similaire à 2018, il y a une baisse du nombre d'infractions, à laquelle s'ajoute une baisse du montant moyen par amende. De plus, des infractions ont été comptabilisées mais n'ont pas pu être éditées suite à un problème technique.

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Amén. récept. des séquestres + détenus	70'000	0	70'000	56'125	0	56'125	-13'875	0	-13'875
Appareils radars - série 2	170'000	0	170'000	170'530	0	170'530	530	0	530
Appel Urgence, eCall	100'000	0	100'000	30'990	0	30'990	-69'010	0	-69'010
Armes longues	220'000	0	220'000	0	0	0	-220'000	0	-220'000
Blackout Polycom et BAP	50'000	0	50'000	37'106	0	37'106	-12'894	0	-12'894
Évolution du système Polycom	1'000'000	0	1'000'000	276'819	0	276'819	-723'181	0	-723'181
Matériel domotique	40'000	0	40'000	38'549	0	38'549	-1'451	0	-1'451
Mise à jour des moyens techniques PONE	65'000	0	65'000	63'345	0	63'345	-1'655	0	-1'655
Modernisation système d'information Info	100'000	0	100'000	43'182	0	43'182	-56'818	0	-56'818
Optimisation sécurité cellules BAP	60'000	0	60'000	57'177	0	57'177	-2'824	0	-2'824
Renouvellement terminaux Polycom	225'000	0	225'000	0	0	0	-225'000	0	-225'000
Système d'extinction BAP	100'000	0	100'000	96'948	0	96'948	-3'052	0	-3'052
Total	2'200'000	0	2'200'000	870'769	0	870'769	-1'329'231	0	-1'329'231

Commentaires

Le budget d'investissement n'a été dépensé qu'à 40%. Ceci se justifie principalement par le retard pris par la Confédération dans le projet Polycom. Cela engendrera un report des dépenses sur les prochaines années. À cela s'ajoute le report en totalité de deux autres projets que sont le renouvellement des armes longues, et des terminaux Polycom. Nous devons constater également que les projets informatiques sont impactés par le manque de ressources en personnel et que nous n'arrivons pas à respecter les planifications financières. Les projets d'investissement liés aux infrastructures sont, quant à eux, bien exploités.

- Évolution du Système Polycom : Changement de planification de la part de la Confédération suite au retard généré par la contestation d'un marché public lié au matériel du Corps des gardes-frontière (CGFR) du réseau d'interconnexion.
- Armes longues : Le renouvellement est reporté suite à la complexité du choix de la nouvelle arme et au problème des munitions disponibles pour ce type d'arme qui ne sont pas adaptées à l'intervention policière.
- Renouvellement terminaux Polycom : Reporté à 2022 suite au retard dans le développement des appareils de nouvelle génération.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Sécurité de proximité (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	35'000	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-35'000	0

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches se rapportant à la sécurité de proximité, telles que la prévention de la criminalité : la résolution des problèmes de sécurité locaux, ainsi que les tâches de police judiciaire de petite et moyenne criminalité, patrouilles pédestres et mobiles, visibilité dans la localité par le contact avec la population, les commerçants, les entreprises et les institutions. Les produits budgétés correspondent à la prestation de notification de mandats de l'Office de poursuites, du ressort des communes dès 2019.

Intervention d'urgence (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	301'100	325'618
Produits	1'009'400	926'239
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-708'300	-600'621

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches définies à l'article 5 de la LPol lorsqu'une intervention ne souffre d'aucun délai. Il incombe à ce secteur en particulier d'empêcher la commission imminente d'actes punissables ou d'interrompre la commission de tels actes. Cependant, le suivi judiciaire de ces affaires est, quant à lui, comptabilisé sous la prestation « Enquête judiciaire ». Les produits liés à la refacturation des taxes annuelles pour la gestion des alarmes, qui ont été budgétées sous ce groupe de prestations, ont été refacturés sous la prestation « police administrative » aux comptes.

Enquête judiciaire (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	881'000	858'308
Produits	46'000	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	835'000	858'308

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches qui sont attribuées à la police par le code de procédure pénale suisse. Investiguer en donnant suite aux délégations/réquisitions du Ministère public, procéder aux auditions, perquisitions, interpellations, séquestres, arrestations requises dans le cadre d'enquêtes d'envergure. Le produit budgété, correspondant à la contribution de l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) pour la prévention incendie, a été facturé par erreur sous les autres charges non-incorporables aux prestations.

Sécurité routière (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	522'500	692'800
Produits	12'005'900	10'160'915
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-11'483'400	-9'468'116

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches spécialisées dans la gestion du trafic, les contrôles routiers, les relevés techniques des accidents de circulation et l'éducation et la prévention routière : contrôles radars, guidages du trafic et contrôles des chauffeurs professionnels en étroite collaboration avec l'OFROU, ainsi que la surveillance du lac (mandat de prestations). Baisse des produits due à la baisse des amendes encaissées et des prestations en faveur de l'OFROU inférieures. L'augmentation des charges s'explique par la répartition des charges réelles d'analyses entre enquêtes judiciaires et sécurité routière qui divergent de la répartition budgétaire.

Sécurité et ordre public (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	103'000	108'104
Produits	401'000	229'184
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-298'000	-121'080

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches ayant pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité publique. Il recouvre la prévention des risques de dommages aux personnes et aux biens, ainsi que les mesures de maintien de l'ordre (MO) permettant par exemple de lutter contre les troubles d'ordre public que peuvent créer le déroulement de manifestations. Les produits sont inférieurs au budget car la refacturation relative à la mise à disposition de personnel en faveur des autres cantons est imputée sous revenus de transferts.

Sûreté de l'État (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	4'700	905
Produits	397'000	402'794
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-392'300	-401'889

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches de coordination judiciaire et l'implication dans des investigations policières au niveau intercantonal et/ou international, les enquêtes en matière de sécurité de l'Etat en collaboration avec le SRC (Service de renseignement de la Confédération), les demandes du SEM (Service d'Etat aux migrations) et la protection rapprochée de personnes.

Police administrative (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	4'000	2'038
Produits	346'500	458'765
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-342'500	-456'727

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches de gestion et de contrôle des agents de sécurité privée, des maisons de jeux, des places de tirs communales, des revendeurs de feux d'artifice, des dispositifs de sécurité des manifestations, des sociétés de tir ainsi que le contrôle des locaux de stockage de matières explosibles. La différence des produits est justifiée par la valeur des taxes annuelles des alarmes budgétées sous le groupe de prestations « Intervention d'urgence » mais facturées sous cette prestation.

Formation policière (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	1'532'000	1'236'259
Produits	725'300	650'125
Total coûts (+) / revenus (-) nets	806'700	586'134

Commentaires

La variance des charges se justifie par le fait que nous avons eu six aspirant-e-s de moins qu'au budget. À cela s'ajoute un coût des formations inférieur au budget suite à l'annulation ou au report de cours. Les produits sont inférieurs par le fait que la PONE à moins mis à disposition de personnel pour la formation des aspirant-e-s et que les revenus de sous-location des locaux ont été plus faibles que prévu.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Autres Subv.	-7'536	0	-1'063
Dédom. communes	25'188	-175'000	-173'933
Dédom. div. cantons	60'507	246'500	127'990
Dédom. div. Confédération	-234'741	-723'000	-743'779
Total charges (+) / revenus (-) nets	-156'583	-651'500	-790'785

Commentaires

La variance sur les dédommagements cantonaux s'explique par la prestation de maintien de l'ordre (ex : WEF, qui a été budgétée sous produits divers non incorporables aux prestations).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-2'395	0	-4'049
Recettes de tiers	-506'555	-174'500	-315'772
Total charges (+) / revenus (-) nets	-508'950	-174'500	-319'822

Commentaires

L'augmentation des produits par rapport au budget s'explique par la facturation des prestations de maintien de l'ordre sous revenus de transfert et la facturation de primes de départ de jeunes gendarmes vers d'autres corps de police. À cela s'ajoute le reclassement de la contribution de l'ECAP pour les enquêtes incendies (voir prestation « Enquête judiciaires »).

2.8.9 Centre interrégional de formation policière (CIFPol)

Missions principales

Développer et améliorer constamment les compétences policières en appliquant les derniers standards de formation d'adultes.

Dispenser de la formation de base aux aspirant-e-s de police et aux assistant-e-s de sécurité publique en répondant aux exigences du concept général de formation et en vue de leur certification (examen de la capacité opérationnelle, brevet fédéral et certificat).

Tenir compte de l'évolution de la menace, des développements technologiques et des nouvelles formes de criminalité en adaptant nos contenus de formation sur le fond et sur la forme.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les bases légales se complexifient et se développent continuellement. Les attentes de la population sont en constante évolution et développement. Une mobilité grandissante, une technologie qui infiltre notre vie quotidienne ainsi qu'une vitesse de transmission de l'information croissante nous contraignent à adapter notre réactivité, nos procédures, à adopter ou déployer de nouveaux outils et à revoir notre mode d'organisation.

La conséquence en termes de formation, est la nécessité d'appréhender, avec les spécialistes des domaines, ces nouveaux phénomènes, de les comprendre et de les traduire ensuite, en nouvelles compétences à acquérir. Dans une seconde phase, le personnel est formé aux "nouveautés" en devant maintenir encore et toujours les bases du travail de policier par de la formation continue.

Compte tenu du volume important de connaissances et de compétences techniques à maîtriser par nos agents, les centres de formation, au niveau suisse, réfléchissent à d'autres modes d'enseignement à distance, numériques, qui permettent de toucher un large public avec efficacité, en réduisant le temps nécessaire à dispenser ces formations pour ne pas impacter de manière significative le travail opérationnel.

Activités et réalisations

Au niveau national, le CIFPol a poursuivi sa participation active à l'élaboration du concept général 2020 de formation policière (CGF2020). Au sein de notre centre, nous nous sommes assurés que notre programme de formation en école était en adéquation avec le plan de formation policière (PFP du CGF2020). Nous avons identifié les aménagements majeurs (formation de base sur « la conduite des engagements de police » et « le développement de la réflexion systématique sur les actions menées »). Nous avons prévu les formations nécessaires à implémenter au programme 2020. Parallèlement, le concept de formation de la phase II (formation durant l'année 2, dans le corps de police) a été développé et validé par la direction de la police neuchâteloise (PONE). Le processus de recherche des coaches et des mentors devant accompagner les policiers en formation pendant la phase de formation dans le corps de police a été lancé fin 2019.

Formation de base :

Le CIFPol, qui œuvre sur deux sites (Colombier/NE et Granges-Paccot/FR), a débuté la formation avec 52 (-3) aspirant-e-s dont 27 (+2) à Colombier et 25 (-5) à Granges-Paccot. Au terme de leur formation, 46 (-7) aspirant-e-s se sont présenté-e-s aux examens et ont toutes et tous obtenu leur brevet fédéral de policier-ère.

S'agissant des 27 aspirant-e-s que l'école de Colombier comptait en début de formation, elle se composait de 19 (-3) aspirant-e-s neuchâtelois-e-s et de 8 (+5) jurassien-ne-s. Ce sont 4 aspirant-e-s qui ont interrompu leur formation, deux pour insuffisance de résultats, un pour incompatibilité personnelle avec la fonction, une pour un heureux événement (tombée enceinte pendant l'école).

Le CIFPol a travaillé à l'harmonisation des programmes pour favoriser le passage au CGF2020 mais aussi pour développer des synergies entre ses deux sites et ses deux équipes. Au niveau de la formation de base, des réflexions se poursuivent pour mettre en œuvre de nouveaux supports didactiques numériques et de nouveaux outils pédagogiques. La volonté du CIFPol est d'offrir une formation développant tant les savoirs des apprenant-e-s que leurs compétences.

Formation continue :

Elle est prévue analytiquement dans la comptabilité. Pour l'heure, aucune formation continue n'a été organisée par le CIFPol.

Assistant-e-s de sécurité publique :

Aucune formation d'assistant-e-s de sécurité publique n'a eu lieu au CIFPol, le nombre de candidat-e-s étant insuffisant pour constituer une volée financièrement autoportable. Les candidat-e-s, par le biais de leur commune ou corps d'appartenance, ont été redirigé-e-s sur le site de l'Académie de police de Savatan (AP). Des pourparlers étaient et sont en cours pour répartir cette formation entre l'AP et le CIFPol.

Centre interrégional de formation policière (CIFPol)

Recrutement 2019 des aspirant-e-s (école 2020) :

Sur 318 (-62) dossiers, 235 (-30) candidat-e-s ont été convoqué-e-s et 210 se sont présenté-e-s pour le concours 1. Au final, 26 (+7) aspirant-e-s ont été sélectionné-e-s pour la PONE, soit 5 femmes et 14 hommes. Finalement 2 ont été écarté-e-s sur la base du rapport de renseignements généraux. Au terme du processus, 17 aspirant-e-s (-2) pour la PONE (6 femmes et 11 hommes) et 7 (-1) pour la police jurassienne (tous des hommes) ont été sélectionné-e-s.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

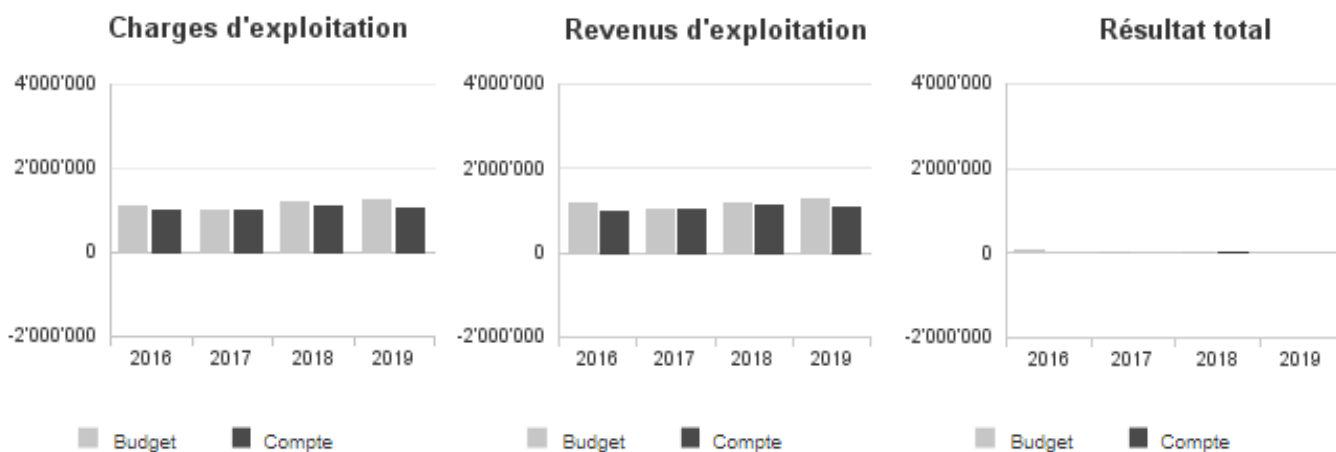
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'109'126	1'261'630	1'051'295	-210'335	-16.7%	-57'831	-5.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	874'315	821'770	719'224	-102'546	-12.5%	-155'091	-17.7%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	234'811	439'860	332'070	-107'790	-24.5%	+97'260	+41.4%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'109'642	1'261'630	1'051'295	-210'335	-16.7%	-58'347	-5.3%
30 Charges de personnel	112'789	167'150	22'141	-145'009	-86.8%	-90'647	-80.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	996'854	1'094'480	1'029'153	-65'327	-6.0%	+32'300	+3.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-516	0	0	0	--	+516	+100.0%
44 Revenus financiers	516	0	0	0	--	-516	-100.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	516	0	0	0	--	-516	-100.0%
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	+0	+100.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	+0	+100.0%

Commentaires

Le budget du CIFPol (autoporteur) est toujours préparé avec une capacité d'accueil théorique puisque lors de l'établissement de ce dernier nous ne savons pas combien d'aspirant-e-s ni d'assistant-e-s-s seront finalement inscrit-e-s.

Après reclassement des frais de formation de la rubrique 30 à la 31, la variance des charges totales de CHF 210'000 inférieure au budget se justifie par le fait qu'il n'y a pas eu d'école d'assistant-e-s de sécurité publique, et 7 aspirant-e-s de moins qu'au budget. Ceci a pour conséquence de réduire le nombre d'heures de formation et le coût du matériel (ex : équipement, munition, etc.).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Formation de Base (FOBA) (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	131'740	89'845
Produits	1'146'630	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-1'014'890	89'845

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches se rapportant à la formation de base pour l'obtention du brevet fédéral de policier-ère. Comme les prestations sont en lien avec d'autres cantons, les produits sont imputés dans les produits de transfert.

Assistant de Sécurité Publique (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	101'800	0
Produits	115'000	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-13'200	0

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches se rapportant à la formation de base pour l'obtention d'un certificat d'assistant-e de sécurité publique.

2.8.10 Service sécurité civile et militaire (SSCM)

Missions principales

Le service de la sécurité civile et militaire (SSCM) a pour mission de mettre en œuvre et de coordonner une politique cantonale en matière de protection de la population, notamment dans le cadre d'événements majeurs, entre des unités de la police neuchâteloise, de défense incendie, de santé publique, de services techniques et de protection civile.

Le SSCM assure de nombreuses prestations relatives au maintien des conditions d'existence de la population neuchâteloise. En premier lieu, il gère l'organe de conduite lors d'événements majeurs, de crises ou de catastrophe (ORCCAN). En second lieu, il est en charge de la formation des membres de la Protection civile (ci-après: PCi) ainsi que de l'administration du fonds de contribution des abris PCi ainsi que du fonds de Protection civile régionale. Il exerce également la haute surveillance dans le cadre de la défense incendie et du tarif de ramonage.

Le SSCM assume les tâches militaires administratives et logistiques déléguées au canton par la Confédération. Par l'intermédiaire de l'arrondissement militaire, le SSCM assure la liaison entre les personnes volontaires ou astreintes à l'obligation de servir et l'armée: de la séance d'information jusqu'à la libération. En outre, le SSCM est chargé de la gestion des infrastructures et des installations militaires du canton de Neuchâtel.

Depuis cinq ans, le SSCM s'est hissé au rang de service transversal, grâce notamment à la mise en place des Garages de l'État, entité dont les ateliers sont répartis entre le SSCM et le service des ponts et chaussées. Cette structure assure l'entretien, les réparations, l'achat ainsi que le remplacement des véhicules de l'administration cantonales et des établissements paraétatiques lui étant affiliés.

Évolution de l'environnement et des tâches

Une évolution des mesures préconisées par la stratégie globale en matière de gestion des infrastructures de conduite en cas de crise, d'événements, de moyens et de catastrophes a marqué les prestations du service dans son domaine de protection de la population.

Avec le nouveau règlement relatif à la réorganisation de la protection civile neuchâteloise, la coordination est revue entre le SSCM et les commandants des organisations de Protection civile, permettant la prise de décision plus rapide et plus efficace.

Dans l'ensemble de ses prestations, le service a adapté ses travaux à la nécessaire réduction de l'impact sur l'environnement.

Activités et réalisations

La présente partie vise à décrire les réalisations ainsi que les faits marquants de l'année 2019. Pour des raisons de clarté et compte tenu de la multitude de tâches accomplies par le SSCM, les informations sont réparties en trois domaines distincts : le premier est consacré aux domaines liés à la sécurité civile, le deuxième traite des éléments en lien avec la sécurité militaire tandis que le dernier est entièrement dévolu aux prestations des Garages de l'État.

DOMAINES LIÉS À LA SÉCURITÉ CIVILE

Protection de la population

Les travaux préalablement initiés dans le cadre de la stratégie globale en matière de gestion des infrastructures de conduite en cas de crises, d'événements majeurs et de catastrophes sont arrivés à terme avec l'établissement d'un rapport et d'une note à l'attention du chef du département de la justice, de la sécurité et de la culture. La suite du projet, dont le principal objectif est la mise en œuvre des mesures préconisées, a débuté dans le courant du 3^{ème} trimestre 2019.

Une cellule de crise de l'état-major cantonal de conduite (ci-après : EMCC) a été activée le 22 juin en appui de l'organe de conduite régional du Val-de-Ruz, afin de faire face aux inondations qui ont gravement touché les villages de Dombresson, Villiers et le Pâquier.

Le piquet ORCCAN a été alerté à 53 reprises, majoritairement pour des dangers naturels. Par ailleurs, entre le 24 juin et le 23 août, l'organe de veille a suivi l'évolution de la situation relative aux risques de feux de forêt, de sécheresse et de canicule.

L'exercice ERNS 19 de la Confédération, dont le thème principal était le terrorisme et qui avait officiellement débuté en 2018, s'est poursuivi durant toute l'année 2019, avec trois rapports de situation ainsi qu'une phase finale de trois jours consécutifs entre le 11 et 13 novembre. Cet exercice a impliqué 42 membres de l'EMCC et 16 personnes de la Protection civile dédiées à l'aide à la conduite.

Service sécurité civile et militaire (SSCM)

Dans le domaine de la protection des infrastructures critiques (ci-après : PIC), la phase 2, soit l'élaboration de planifications d'intervention a été effectuée pour trois dossiers de catégorie 3 soit, les infrastructures POLYCOM, le centre de distribution MIGROS ainsi que l'Oléoduc.

Par ailleurs, sept plans de coordination pour l'intervention ont été validés par l'EMR, dans le cadre du projet KATAPLAN II, soit la préparation aux situations d'urgence à l'échelle cantonale.

Les domaines de spécialistes « Dangers naturels », « Ordre et sécurité » et « Accidents et incendies » ont été constitués durant l'année. Il reste désormais quatre domaines à créer.

Le projet de réalisation des concepts « Cellule de communication » et « info-line » a été lancé à la fin de l'année, en collaboration avec la chancellerie et la police neuchâteloise.

En outre, un projet de convention a été initié dans le cadre de la coordination du sauvetage sur les lacs de Bienne, Morat et Neuchâtel. Ce dernier s'effectue en collaboration avec les membres de la protection de la population des cantons de Vaud et Fribourg.

Suite à l'adoption du projet relatif à la réorganisation de la Protection civile neuchâteloise, un nouveau règlement d'exécution a été validé par le Conseil d'État avec effet au 1^{er} janvier 2019. La coordination entre le SSCM et les commandants des organisations de Protection civile (ci-après : OPC) s'effectue dans le cadre des commissions de Protection civile. Cette coordination permet une prise de décision plus rapide et augmente de ce fait, l'efficacité dans la conduite.

La protection civile neuchâteloise en quelques chiffres

51 astreints ont été incorporés à la Protection civile neuchâteloise, portant les effectifs totaux à 1'537 personnes. 84 recrues ont effectué leur formation de base au centre d'instruction à Couvet ainsi que neuf cadres et spécialistes dont sept personnes externes au canton.

Les intervenant-e-s de l'unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (ci-après : UNIP) ont effectué 33 interventions durant l'année, prenant ainsi en charge plus de 200 personnes.

450 dossiers ont été examinés dans le cadre des dispenses de construction des abris. 132 ont bénéficié d'une réponse positive moyennant le paiement d'une contribution de remplacement pour un montant total de CHF 440'800. Lors des contrôles de constructions effectués dans l'année, neuf abris ont été reconnus techniquement en ordre, augmentant d'environ 498, le nombre de places protégées. Pour information, les taux de couverture en places protégées sur le lieu d'habitation sont les suivants : littoral 86%, Montagnes neuchâteloises 61%, Val-de-Ruz 84% et Val-de-Travers 62%.

DOMAINES LIÉS À LA SÉCURITÉ MILITAIRE

Arrondissement militaire

La section des affaires militaires a reçu près de 780 futurs conscrits lors des deux cycles de journées d'orientation sur l'obligation de servir. 70 femmes volontaires ont participé à une journée d'information qui leur était dédiée. En outre, plus de 850 conscrits ont été convoqués au recrutement à Payerne.

150 soldats, sous-officiers et officiers ont été libérés de leurs obligations militaires. Plus de 500 soldats ont sollicité un déplacement de service, sans compter les demandes de déplacement d'école de recrue qui sont transmises par le SSCM au commandant de l'instruction pour décision.

Des sanctions disciplinaires pour CHF 59'300.- ont été infligées aux conscrits suite à des infractions liées à l'obligation de servir, principalement pour les motifs suivants : absence injustifiée à la journée d'orientation ou au recrutement et manquement aux tirs obligatoires.

5'400 dossiers de la taxe d'exemption de servir ont été traités pour un montant de facturation de CHF 3'400'000.- et un encaissement de CHF 3'298'000.-, en outre, CHF 281'925.- ont été restitués. Pour rappel, le canton reçoit une commission de perception à hauteur de 20% de la somme encaissée.

Gestion des infrastructures et prestations au profit de l'armée

La section des infrastructures a rempli, à la satisfaction des partenaires fédéraux concernés (DDPS, Armasuisse et la Base logistique de l'armée) les prestations pour lesquelles le SSCM est lié contractuellement. Par ailleurs, elle a effectué de nombreux travaux de réfection sur le site de Colombier et ses dépendances, afin de diminuer l'empreinte écologique et répondre aux différentes exigences de sécurité.

La section a participé à la mise en place d'un nouveau circuit de « premier équipement », dont la réussite et le succès ont été salués par la Base logistique de l'armée et qui se sont traduits, lors de contrôles effectués dans le cadre d'un audit, par l'obtention de trois notes « très bien » et une note « bien ».

Service sécurité civile et militaire (SSCM)

En plus de participer activement à l'exploitation de la place d'armes de Colombier selon les directives découlant de la nouvelle réforme de l'armée (DEVA), la section a apporté un soutien logistique à plusieurs services de l'État tels que la police neuchâteloise, le service des bâtiments et l'office du patrimoine et de l'archéologie.

Pour ne citer que quelques chiffres, les conventions passées avec la Confédération ont rapporté des recettes d'un montant total de CHF 4'850'000.-. Les travaux de rénovation ont été réalisés sur le site de Colombier pour un montant de CHF 600'000.-. Durant l'année 2019, plus de 2'000 palettes ont été réceptionnées, 800 militaires ont été équipés et 1'500 clients ont été reçus au magasin de l'équipement personnel. En outre, conformément au contrat de maintenance passé avec l'armée, plus de 2'000 armes d'ordonnance ont été entretenues.

En outre, le service a participé à l'organisation de la journée portes ouvertes du Château de Colombier, destinée à mettre en valeur le patrimoine millénaire du site ainsi que les missions accomplies par l'armée. L'événement a rencontré un vif succès avec une fréquentation estimée à 8000 visiteurs.

DOMAINE DES GARAGES DE L'ÉTAT

Le parc véhicules de l'État compte désormais 683 unités pour une valeur à neuf de CHF 30 millions.

La structure centralisée mise en place offre une approche globale quant à la gestion des véhicules et machines de l'État. Depuis sa mise en place, d'importantes économies ont pu être réalisées notamment par le biais d'achats groupés, de rationalisation des équipements et de diminution du nombre de fournisseurs.

Il est à noter que les efforts organisationnels de l'atelier mécanique ont permis d'apporter un soutien technique à plusieurs organismes paraétatiques, à la protection civile et à l'armée, à hauteur de 900 heures de travail facturées, sans engagement supplémentaire de personnel. En outre, les Garages de l'État ont effectué 1250 réparations.

Les optimisations du parc véhicules, notamment grâce aux restructurations induites par le transfert de la H20 à la Confédération, ont permis de présenter une demande de crédit cadre 2020-2023 de près de 20% inférieur au crédit précédent.

La conscience environnementale et le besoin d'exemplarité dans l'acquisition de véhicules à motorisation alternative sont désormais ancrées dans la stratégie des Garages de l'État. Les premiers véhicules électriques de l'État ont été achetés dans le courant de l'année 2019. Ces derniers seront mis à profit dans le cadre d'une étude visant à jauger la faisabilité d'un déploiement à plus grande échelle de ce type de véhicule.

Résultat financier

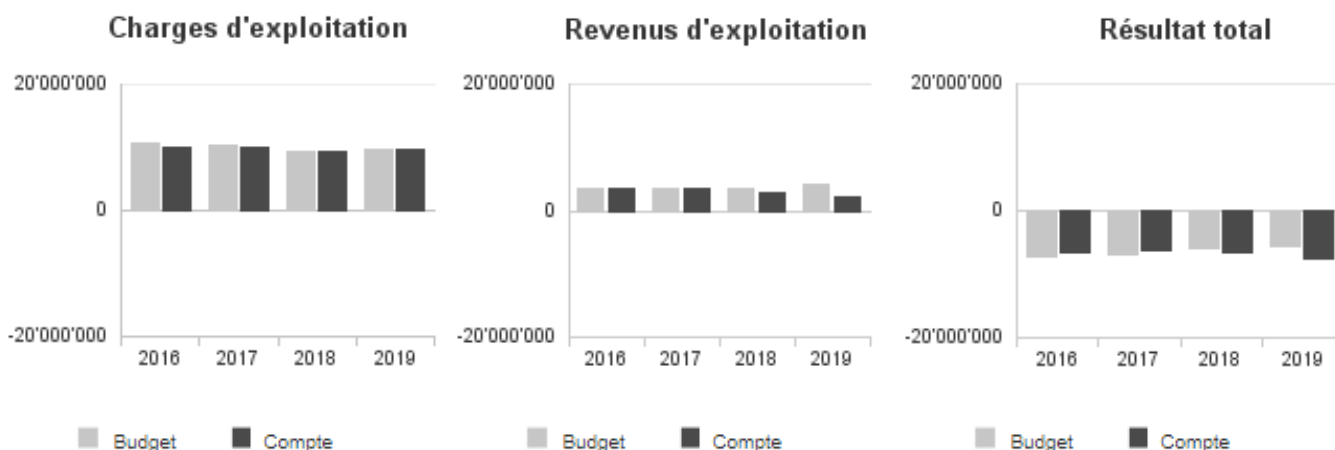
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'888'662	4'208'200	2'102'000	-2'106'200	-50.0%	-786'662	-27.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	280'164	316'000	286'476	-29'524	-9.3%	+6'312	+2.3%
43 Revenus divers	19'840	26'000	33'247	+7'247	+27.9%	+13'406	+67.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'795'169	1'803'000	1'612'613	-190'387	-10.6%	-182'556	-10.2%
47 Subventions à redistribuer	70'800	130'000	97'800	-32'200	-24.8%	+27'000	+38.1%
49 Imputations internes	722'688	1'933'200	71'864	-1'861'336	-96.3%	-650'824	-90.1%
Charges d'exploitation	9'313'681	9'753'904	9'543'616	-210'288	-2.2%	+229'935	+2.5%
30 Charges de personnel	4'665'840	4'867'187	4'622'179	-245'008	-5.0%	-43'661	-0.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	3'061'879	3'238'400	3'003'341	-235'059	-7.3%	-58'538	-1.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	850'002	749'317	1'282'325	+533'008	+71.1%	+432'323	+50.9%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	614'732	716'000	486'500	-229'500	-32.1%	-128'232	-20.9%
37 Subventions à redistribuer	70'800	130'000	97'800	-32'200	-24.8%	+27'000	+38.1%
39 Imputations internes	50'428	53'000	51'471	-1'529	-2.9%	+1'044	+2.1%
Résultat d'exploitation	-6'425'019	-5'545'704	-7'441'616	-1'895'912	-34.2%	-1'016'597	-15.8%
44 Revenus financiers	3'960'561	3'931'600	3'958'072	+26'472	+0.7%	-2'490	-0.1%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	3'960'561	3'931'600	3'958'072	+26'472	+0.7%	-2'490	-0.1%
Résultat opérationnel	-2'464'458	-1'614'104	-3'483'545	-1'869'441	-115.8%	-1'019'087	-41.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'464'458	-1'614'104	-3'483'545	-1'869'441	-115.8%	-1'019'087	-41.4%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	45.00	44.00	43.00	-1.00	-2.3%	-2.00	-4.4%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	41.10	41.10	40.40	-0.70	-1.7%	-0.70	-1.7%

Commentaires

Nature comptable 30, diminution liée à des postes restés vacants, notamment un poste d'instructeur. Nature comptable 31, annulation de cours dans le domaine de l'instruction PCi, et diminution des dépenses liées à l'achat de matériel pour l'entretien des véhicules, ainsi qu'à l'achat de carburant. Nature comptable 36, baisse de la redevance versée par la prestation de sauvetage sur le lac (renégociation de la convention). Nature comptable 42, baisse du nombre d'amendes disciplinaires. Nature comptable 46, encaissement plus faible de la taxe d'exemption de l'obligation de servir liée à l'absence longue durée de la collaboratrice en charge. Nature comptable 49, le budget a été élaboré sur la base de forfaits imputés à l'ensemble des services bénéficiaires des prestations des services centraux. En revanche aux comptes, tout comme ce fut le cas pour les comptes 2018, seule la réalité a été comptabilisée, et ce pour certains services uniquement.

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Achat de véhicules	3'054'000	0	3'054'000	3'044'931	0	3'044'931	-9'069	0	-9'069
Total	3'054'000	0	3'054'000	3'044'931	0	3'044'931	-9'069	0	-9'069

Commentaires

Renouvellement du parc véhicules et machines de l'État :

La tranche 2019 du crédit cadre destiné au renouvellement du parc véhicules et machines de l'État de CHF 3'054'000 a été utilisée presque en totalité (CHF -9'069). Ce crédit cadre permet une gestion du parc véhicules à moyen terme, offrant ainsi des possibilités d'optimisation telles que les transferts entre services de l'État ou l'utilisation de véhicules d'occasion et un développement d'une stratégie environnementale responsable.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Protection de la population (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	373'000	332'994
Produits	82'000	94'630
Total coûts (+) / revenus (-) nets	291'000	238'364

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les frais d'instruction de la protection civile, les coûts des contrôles périodiques des constructions, les coûts de fonctionnement de l'unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (UNIP) ainsi que les coûts liés au fonctionnement d'ORCCAN. Il inclut également les émoluments encaissés pour l'étude des dossiers SATAC et un forfait pour la gestion administrative de la PCI prélevé sur le fonds régional de la PCI. La diminution des coûts résulte de la suppression de cours.

Service sécurité civile et militaire (SSCM)

Infrastructure et logistique (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	661'400	652'992
Produits	3'959'700	3'974'945
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-3'298'300	-3'321'953

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts liés à l'entretien des bâtiments du site de Colombier ainsi que les indemnités versées par la Confédération pour les contrats de prestations « infrastructure » et la location des locaux au Cifpol.

Affaires militaires et oblig. servir (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	63'000	68'729
Produits	812'000	592'723
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-749'000	-523'994

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts liés aux journées d'information des conscrits ainsi que les pertes sur débiteurs (amendes impayées et converties en jours d'arrêts). On enregistre également sur ce groupe les amendes disciplinaires des militaires neuchâtelois ainsi que la part revenant au canton à titre de commission de perception, soit 20%, sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Garages de l'Etat (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	2'057'600	1'963'432
Produits	2'073'100	202'828
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-15'500	1'760'604

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts d'entretien et les recettes liés à l'ensemble du parc véhicules de l'État. La différence sur les produits est due à la non répercussion des forfaits des services centraux dans les imputations.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Dédom. de Confédération	-1'083'046	-1'083'000	-1'095'151
Part cant. charges OPC	162'732	266'000	210'000
Redevance SIS	452'000	450'000	276'500
Total charges (+) / revenus (-) nets	-468'314	-367'000	-608'651

Commentaires

Les charges et revenus de transfert non incorporables comprennent les indemnités versées par la Confédération pour les contrats de prestations logistiques, la redevance versée pour la prestation du sauvetage sur le lac (renégociation de la convention CHF-173'500) ainsi que la subvention versée aux organisations régionales de la PCi pour des prestations d'instruction en faveur du canton.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-1'730	0	-1'995
Ouvrages PCi	70'800	130'000	97'800
Sub. féd. PC	-70'800	-130'000	-97'800
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'730	0	-1'995

Commentaires

Il s'agit des subventions fédérales pour l'entretien périodique des constructions intégralement reversées aux organisations régionales de protection civile.

2.8.11 Service de la culture (SCNE)

Missions principales

Les missions du service de la culture (SCNE) et des offices qui lui sont rattachés se déclinent en deux volets principaux:

1. Encouragement des activités culturelles et des pratiques artistiques dans le canton.
2. Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine neuchâtelois.

Il convient ici de rappeler que le SCNE compte plus de cinquante collaborateurs pour une quarantaine d'EPT et qu'il gère une enveloppe de plus de 12 millions de francs. Avec 2.85 EPT, la direction du service assure l'encadrement des offices, la gestion générale du service ainsi que le volet d'encouragement à la création artistique et aux institutions culturelles. Le soutien à la culture vivante, par opposition à la culture patrimoniale, se concrétise notamment au travers de subventions. Ces dernières peuvent être de nature structurelle ou ponctuelle. Les subventions ponctuelles sont allouées sur la base des recommandations émises par des experts. Elles sont destinées prioritairement aux acteurs culturels et aux artistes professionnels. L'accès à la culture, notamment pour le jeune public, ainsi que la diffusion des productions artistiques figurent également parmi les priorités du service.

Les missions de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine neuchâtelois sont dévolues à l'Office des archives (OAEN) ainsi qu'à l'Office du patrimoine et de l'archéologie neuchâteloise (OPAN).

L'OAEN a pour tâches de superviser l'archivage dans l'administration cantonale, d'évaluer les documents d'activité lorsque leur durée d'utilité administrative et légale est échue, de constituer, conserver et communiquer les archives ayant un intérêt historique ou juridique permanent. Par ailleurs, il conseille et soutient les communes dans le domaine de l'archivage.

La section conservation du patrimoine de l'OPAN gère les subventions cantonales et fédérales en matière de patrimoine bâti ainsi que les bases de données architecturales et historiques. Elle préavise les dossiers de permis de construire et participe au suivi de chantiers, établit des études et des documentations et mène diverses actions de valorisation du patrimoine bâti ou mobilier.

La section archéologie veille à la sauvegarde du patrimoine archéologique menacé de destruction, notamment lors de projets de construction et d'aménagement du territoire. Après de nombreuses années passées à fouiller le sous-sol du Littoral dans le cadre des travaux de l'A5, les scientifiques s'attachent aujourd'hui à l'exploration et à la documentation archéologique des Vallées et des Montagnes, par la mise en œuvre de prospections, sondages de diagnostics, suivis de chantiers ainsi que par la réévaluation des connaissances des cavités, comme par exemple la grotte de Cotencher.

Troisième entité de l'OPAN, le Laténium, conserve et restaure le patrimoine archéologique cantonal et le met en valeur au travers d'expositions et d'activités de médiation ainsi qu'en gérant les 500'000 pièces de la collection.

Évolution de l'environnement et des tâches

- Ressources humaines : Transition à la tête de la direction du service, diminution des effectifs à l'OPAN ;
- Aspects législatifs : Révision de la Loi sur la culture et élaboration de son rapport d'accompagnement ;
- Base de données du patrimoine bâti (RACN) : Adaptation et enrichissement grâce à la révision des plans d'aménagements communaux et aux nouveaux inventaires ;
- Études d'archéologie du bâti et d'histoire monumentale : poursuite dans l'ensemble du canton ;
- Musée du Laténium : renforcement des actions de médiations culturelles, innovantes et participatives ainsi que développement de programmes « culture inclusive » ;
- Parc archéologique : réalisation de divers aménagements afin de faciliter l'accès pour les personnes en situation de handicap ainsi que reconstruction du « cabanon romain » jouxtant le débarcadère qui avait été entièrement détruit par un incendie il y a 3 ans ;
- Nouveau Centre d'Archives (NCA) : choix d'un site, études de faisabilité et élaboration d'une demande de crédit d'études ;
- Projet d'archivage numérique (AENeas) : 1 outil en production (ArchiClass), 2 outils en chantier (ArchiRef, ArchiSelect) ;
- Formation à l'archivage pour l'administration cantonale et les entités soumises à la LArch : concept opérationnel ;
- Plans d'archivage dans l'administration cantonale : démarrage du déploiement systématique ;
- Projet Orla.NE : vaste chantier qui demande un engagement nettement accru de l'OAEN en matière de tri des archives dans les services appelés à déménager.

Activités et réalisations

Encouragement à l'activité culturelle

Une première version de la nouvelle Loi sur la culture et du rapport d'accompagnement ont été soumis au Conseil d'État au mois de décembre. Ces projets prennent largement en compte la réalité et les besoins du milieu artistique et culturel de notre région. En effet, ils ont été rédigés sur la base des consultations menées auprès des artistes et des acteurs culturels à l'occasion

de tables rondes thématiques organisées en 2018 et 2019 et des réflexions abordées lors de la journée de la culture du 23 mars. L'année 2020 sera consacrée à leur mise en consultation auprès des différents acteurs concernés puis à leur présentation au Grand Conseil.

La réflexion sur l'avenir des châteaux de Boudry, Colombier et Valangin a permis d'envisager une vision concertée pour les trois demeures. Ainsi, la mise en place d'une gouvernance transversale a été validée par tous les partenaires. L'année 2020 sera ponctuée d'événements organisés au sein de ces trois lieux.

La collection des œuvres d'art de l'État a été mise en valeur au travers de l'exposition « visite aux quatre coins de la collection d'État ». Cette exposition multisite inédite a permis au public de découvrir un patrimoine cantonal rarement mis en lumière. Elle s'inscrivait dans le prolongement d'une démarche consistant à répertorier les 1500 œuvres de la collection disséminée dans les différents locaux de l'administration cantonale.

OPAN – section Archéologie

Dans le cadre de la révision des plans communaux d'affectation des zones (PAL), l'une des réalisations majeures de l'année a été la mise à jour de quelque 270 périmètres archéologiques, répartis sur l'ensemble du territoire neuchâtelois. Ces zones à « risque archéologique », aujourd'hui reportées et accessibles sur le Géoportail cantonal, sont étroitement liées à la nouvelle loi cantonale sur la sauvegarde du patrimoine culturel du 4 septembre 2018 (LSPC) et en conditionnent grandement son application sous certains aspects. En effet, avec l'introduction du principe de causalité, tout projet de construction et d'aménagement dans un périmètre archéologique devra faire l'objet d'un diagnostic archéologique préalable ; ceci aux frais du requérant.

Nombre de projets de construction et d'infrastructure ont nécessité une intervention préventive sur le terrain, concrétisée par la réalisation de sondages de diagnostic et par des surveillances de chantiers. Échelonnées sur toute l'année, ces opérations ont été conduites dans toutes les régions du canton. Elles n'ont pas été suivies de fouilles extensives, compte tenu de la modestie ou de la nature des vestiges archéologiques qui ont pu être dégagés et documentés dans le cadre même du diagnostic : ce fut notamment le cas à Bevaix, Cressier et Dombresson, où des témoins d'habitat et d'artisanat des Âges des Métaux ont pu être identifiés.

Parallèlement aux opérations d'archéologie préventive, plusieurs projets de recherches, menés en partenariat avec d'autres institutions et associations, ont suivi leur cours ou ont été mis sur pied durant l'année.

Concernant le projet de valorisation de la grotte de Cotencher initié en 2014, l'heure est au bilan ou presque : une campagne de fouille complémentaire a été réalisée, afin de préciser les datations des occupations successives des Néandertaliens ; un colloque scientifique réunissant l'ensemble des acteurs du Projet Cotencher a été organisé le 29 juin à Champ-du-Moulin ; enfin, parmi les actions de médiation, outre la conduite de visites de la cavité, mentionnons la réalisation d'un film destiné au jeune public (diffusion officielle en mars 2020).

En outre, l'Institut d'archéologie de l'Université de Neuchâtel, dans le cadre d'un programme de prospection pluriannuel défini avec l'Archéologie cantonale, a mené une nouvelle campagne de recherches sur le terrain dans la région du Val de Travers, et plus particulièrement aux abords du Château de Rochefort (recherches des voies d'accès et de circulation antiques et médiévales).

Enfin, un nouveau projet a vu le jour cette année ; il s'agit d'un programme de documentation de trois épaves, échelonné sur trois campagnes (avril 2019 – octobre 2020) et réalisé en partenariat étroit avec Octopus Foundation. De ces trois embarcations immergées au large de La Tène, deux chalands, respectivement datés des XVI^e et XVIII^e ont été dégagés, étudiés, puis recouverts et laissés au fond du lac, afin de garantir leur conservation à long terme. La troisième épave, un chaland gallo-romain, comparable à celui de Bevaix et dont la réplique est présentée dans l'exposition permanente du Laténium, fera l'objet d'une investigation approfondie à l'automne 2020.

OPAN – section Patrimoine

En 2019, le Conseil d'État a adopté trois arrêtés de mise sous protection et un arrêté de mise à l'inventaire.

L'évolution du nombre des dossiers (permis de construire, plans d'aménagement communaux, parcs éoliens, plans de gestion des forêts et voies historiques) examinés ces quatre dernières années se présente comme suit : 307 en 2016, 342 en 2017, 369 en 2018 et 373 en 2019.

La mise à jour du Recensement architectural a été poursuivie, de même que la préparation de la migration de la base de données informatique sur MuseumPlus et la rédaction du règlement d'application de la nouvelle loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel.

En 2019, 14 arrêtés de subvention définitive, pour un montant total de CHF 89'807.-, et 21 arrêtés de subvention provisoire, pour un montant de CHF 704'463.-, ont été adoptés par le Conseil d'État ou le DJSC. Les subventions cantonales se sont élevées à CHF 803'596.- avec la tranche de CHF 300'000.- sur la subvention octroyée en 2015 par le Grand Conseil pour la restauration de la Collégiale de Neuchâtel. Les subventions fédérales se sont quant à elles élevées à CHF 849'753.

Les travaux de restauration de plusieurs immeubles ont été suivis, tandis qu'ont été menées des recherches historiques et des investigations archéologiques sur certains d'entre eux.

Parmi les présentations publiques et visites commentées mises sur pied, les Journées européennes du patrimoine, les 14 et 15 septembre, ont connu un joli succès, avec plus de 2'700 visiteurs. Il a en outre été répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils de propriétaires, services cantonaux et communaux, étudiants, journalistes, spécialistes ou amateurs.

OPAN – Laténium

En 2019, le Laténium a proposé une exposition temporaire très originale, intitulée « Émotions patrimoniales », qui a permis un renouvellement des publics du musée. Fondée sur une action participative de collecte de photographies et de témoignages personnels mis en scène dans le décor reconstitué d'un appartement en ruine, cette exposition a obtenu un soutien financier du programme de communication scientifique du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), dans le cadre d'un projet mené au sein l'Université de Neuchâtel.

Dans les coulisses du musée, les travaux de réorganisation et de réaménagement des dépôts se poursuivent. Différentes rénovations muséographiques ont été effectuées dans l'exposition permanente ainsi que dans le parc du Laténium, notamment pour la mise en valeur des Palafittes inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

OAEN - Archives

L'OAEN a procédé à 22 visites de conseil auprès de 20 entités soumises à la LArch, procédé à 38 visites d'évaluation d'archives arrivées à échéance de leur utilité légale et administrative dans 22 entités, accompagné 16 entités dans la conception de leur plan d'archivage et à 26 visites auprès de 10 communes. Il a réceptionné 35 versements d'archives administratives et 23 dépôts ou dons d'archives privées pour un total cumulé de 430 mètres linéaires. Il a également autorisé 58 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt juridique ni historique pour un total cumulé de 1079 mètres linéaires. Par ailleurs, l'OAEN a dispensé 13 formations à l'archivage à 8 types de public. 14 fonds d'archives ont fait l'objet de travaux de récolement, de classement et de reconditionnement. Plusieurs centaines de quittances médiévales endommagées ont été confiées pour traitement à un restaurateur professionnel. 292 lecteurs ont été accueillis pour un total cumulé de 854 journées de travail en salle de lecture. 7533 unités archivistiques ont été communiqués. L'OAEN a répondu par écrit à 324 demandes de recherche, dont 13 portaient sur des dossiers de victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance.

Les travaux liés au projet NCA (Nouveau Centre d'Archives) visant à trouver un nouvel emplacement pour accueillir les Archives de l'État, se sont poursuivis en 2019. Un emplacement ayant été retenu, des discussions ont permis d'avancer quant à l'acquisition de ce bien. Des études techniques sont effectuées afin de s'assurer de l'adéquation entre ce bien et le projet NCA. En parallèle, un rapport de demande de crédit d'étude est en cours de rédaction.

Dans le cadre du projet AENeas, (archivage numérique), une nouvelle version de l'outil ArchiClass a été développée afin de permettre son interfaçage avec les applications métiers de l'administration. Une analyse approfondie a été initiée avec le SIEN afin de garantir l'intégration des outils ArchiClass et ArchiRef dans les systèmes d'information ce qui permettra de gérer le cycle de vie des documents d'activité.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	980'305	953'400	1'164'359	+210'959	+22.1%	+184'054	+18.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	286'546	303'400	260'720	-42'680	-14.1%	-25'826	-9.0%
43 Revenus divers	195'607	100'000	53'886	-46'114	-46.1%	-141'721	-72.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	52'555	50'000	29'238	-20'762	-41.5%	-23'317	-44.4%
47 Subventions à redistribuer	445'597	500'000	820'515	+320'515	+64.1%	+374'918	+84.1%
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	12'298'586	12'708'382	12'681'560	-26'822	-0.2%	+382'973	+3.1%
30 Charges de personnel	5'072'148	5'170'785	5'057'744	-113'041	-2.2%	-14'404	-0.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'134'994	1'184'650	1'112'521	-72'129	-6.1%	-22'473	-2.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	76'572	200'000	34'290	-165'710	-82.9%	-42'282	-55.2%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	5'567'516	5'648'947	5'656'390	+7'443	+0.1%	+88'874	+1.6%
37 Subventions à redistribuer	445'597	500'000	820'515	+320'515	+64.1%	+374'918	+84.1%
39 Imputations internes	1'760	4'000	100	-3'900	-97.5%	-1'660	-94.3%
Résultat d'exploitation	-11'318'282	-11'754'982	-11'517'201	+237'781	+2.0%	-198'919	-1.8%
44 Revenus financiers	0	0	4	+4	--	+4	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	4	+4	--	+4	--
Résultat opérationnel	-11'318'282	-11'754'982	-11'517'197	+237'785	+2.0%	-198'915	-1.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-11'318'282	-11'754'982	-11'517'197	+237'785	+2.0%	-198'915	-1.8%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	55.00	55.00	54.00	-1.00	-1.8%	-1.00	-1.8%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	38.40	38.10	37.70	-0.40	-1.0%	-0.70	-1.8%

Commentaires

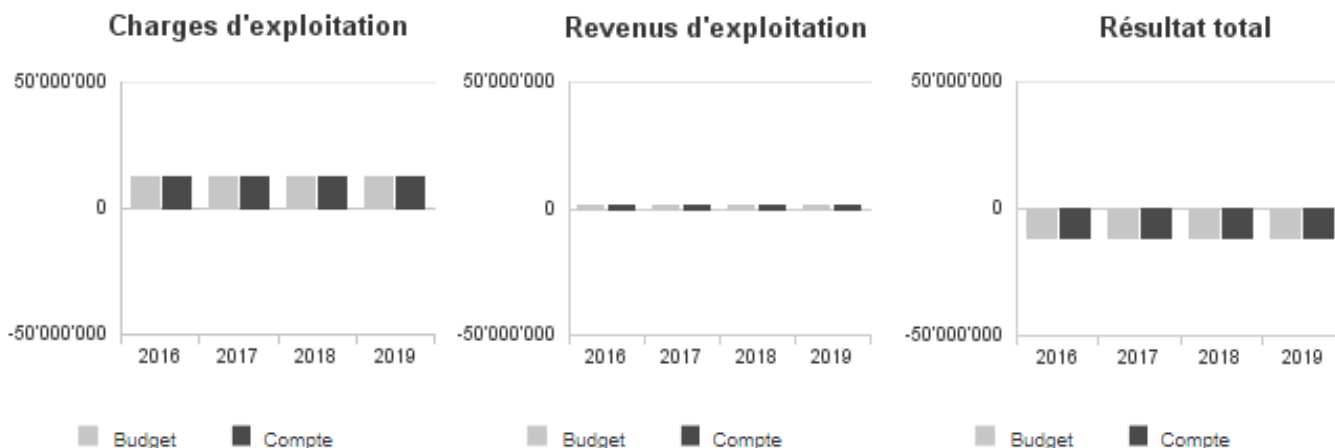
Groupe 42, la diminution des recettes sous cette rubrique s'explique principalement par une légère baisse de la fréquentation et d'achats de produits à la boutique du Laténium.

Groupe 43, le montant est issu du compte de bilan "frais généraux archéologie A5". Les dépenses prévues dans le cadre de ce mandat ayant été moins importantes en 2019, les recettes figurant sous cette rubrique sont par conséquent moins élevées.

Groupes 47 / 37, subventions fédérales versées par l'OFC au canton notamment dans le cadre de la convention-programme 2016-2020 ainsi que par l'OFROU. Ces montants sont ensuite reversés (37).

Groupe 30, diminution des charges de personnels en lien avec la baisse des effectifs prévue dans la planification financière du Conseil d'État. Cette réduction s'inscrit dans les mesures d'économie souhaitées au niveau de l'OPAN.

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Création moyens nécessaires LArch	200'000	0	200'000	34'290	0	34'290	-165'710	0	-165'710
Rest. Collégiale de Neuchâtel 2ème étape	300'000	0	300'000	300'000	0	300'000	0	0	0
Total	500'000	0	500'000	334'290	0	334'290	-165'710	0	-165'710

Commentaires

Création moyens nécessaires LArch

Les dépenses liées au crédit LArch ont été principalement affectées à la réalisation de la nouvelle version d'ArchiClass. En revanche l'acquisition de l'outil ArchiRef a été repoussé à 2020.

Restauration Collégiale de Neuchâtel 2^{ème} étape

La deuxième tranche de CHF 300'000 concernant la 2ème étape des travaux de restauration de la Collégiale de Neuchâtel a été versée en 2019. Des tranches de même montant seront versées les prochaines années.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Encouragement activités culturelles (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	157'700	157'546
Produits	0	9'682
Total coûts (+) / revenus (-) nets	157'700	147'864

Commentaires

Les recettes proviennent de la participation des Villes à l'Agenda Jeune Public

Archéologique (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	232'000	139'855
Produits	105'000	44'522
Total coûts (+) / revenus (-) nets	127'000	95'333

Commentaires

Deux facteurs principaux sont à l'origine d'une réduction des coûts (BSM) : d'une part, plusieurs opérations de diagnostic archéologique n'ont pu être réalisées, en raison du report ou de l'abandon de certains projets de construction ; d'autre part, le monitoring et la topographie de sites palafittiques (UNESCO) n'ont pu être entrepris en raison de conditions météorologiques défavorables.

Produits : une réduction des recettes provenant du compte de bilan 20032000 s'explique par la priorisation des ressources et des tâches cantonales au détriment des projets d'élaboration autoroutiers A5.

Patrimoine (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	90'200	73'044
Produits	0	38'698
Total coûts (+) / revenus (-) nets	90'200	34'347

Commentaires

Les produits s'expliquent par un versement de CHF 38'698 CHF de l'UNINE pour les enseignements dispensés par le conservateur cantonal (CHF 5'821) et par le directeur du Laténium (CHF 32'876 qui auraient dû être imputés sur le groupe de prestations du Musée du Laténium).

Musée (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	511'550	521'575
Produits	281'400	199'744
Total coûts (+) / revenus (-) nets	230'150	321'830

Commentaires

À l'instar de nombreux musées, une légère baisse de fréquentation et d'achats de produits à la boutique du musée est constatée. À noter que les recettes de la boutique et les entrées du mois de décembre 2019 ont été comptabilisées sur 2020. En outre, le salaire du directeur du Laténium pour les enseignements dispensés à l'UNINE a été imputé au niveau patrimoine.

Archives (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	73'000	84'484
Produits	17'000	21'824
Total coûts (+) / revenus (-) nets	56'000	62'659

Commentaires

Un surcroît important de travaux d'archivage en lien avec le lancement du projet Orla.NE a contraint l'OAEN à engager un archiviste supplémentaire, ce qui a engendré un dépassement budgétaire en salaires occasionnels. La vente de licences du logiciel ArchiClass à des collectivités publiques hors canton a généré des recettes plus élevées que prévu.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Arts et lettres+Institut	175'701	141'000	189'100
Cinéma	236'200	310'000	308'500
Dédom. autres cantons	-68'635	0	0
Fonds Documentaires	1'877'050	1'892'500	1'909'450
Médiation culturelle	55'968	40'000	32'500
Musique	465'292	539'000	524'142
Promotion de la lecture	380'000	380'000	395'000
Sociétés savantes et formation	98'000	153'000	137'900
Sub. féd. diverses	-52'555	-50'000	-29'238
Subs. div .ins. privées	306'304	225'000	233'620
Subsides com. divers	266'111	225'000	269'976
Théâtre & centre cult.	1'361'318	1'369'000	1'281'818
Total charges (+) / revenus (-) nets	5'100'754	5'224'500	5'252'768

Commentaires

Les variations qui s'observent entre le budget et les comptes entre les différentes rubriques s'expliquent par des différences au niveau des demandes de soutiens ponctuels qui varient fortement d'une année à l'autre dans les différents domaines de la création artistique.

En effet, si les subventions structurelles aux institutions sont versées sur une base annuelle, il reste une part variable dans l'enveloppe des subventions. Cette part variable correspond aux soutiens octroyés par le service de la culture en lien avec les projets ponctuels. Ceux-ci ne sont pas prévisibles au moment de l'élaboration du budget.

Subventions fédérales diverses : subventions acquises pour des recherches archéologiques menées par l'OPAN. Réduction en corrélation avec les ressources disponibles de l'office.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-100	0	-140
Monuments et sites	498'152	500'000	820'515
Sub. féd. pro. mon. sit.	-498'152	-500'000	-820'515
Total charges (+) / revenus (-) nets	-100	0	-140

Commentaires

Il s'agit des subventions fédérales versées par l'OFC au canton dans le cadre de la convention-programme 2016-2020, soit CHF 426'000 de subventions extraordinaires, CHF 316'086 de l'OFC et CHF 107'667 de l'OFROU pour un total de CHF 849'753, montant reversés par le canton, dont CHF 29'238 acquis à l'OPAN.

2.8.12 Service des sports (SSPO)

Missions principales

Le service des sports a pour missions de promouvoir de diverses manières le sport sous toutes ses formes et à tous les niveaux de pratique en tant que vecteur d'une meilleure santé et d'un développement de la personnalité, d'intégration et de cohésion sociale. Il favorise la coordination entre les divers acteurs en harmonisant notamment les relations entre la Confédération, l'État, les communes, les écoles, les associations, les offices fédéraux et cantonaux. Il assure également toutes les tâches du canton en relation avec Jeunesse+Sport et représente l'organe de référence en matière de politique sportive.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'année 2019 a été intense dans tous les secteurs du service et les objectifs poursuivis ont été respectés. Les objectifs généraux, issus de l'application de la loi sur le sport du 1er octobre 2013 ainsi que les objectifs spécifiques fixés ci-dessous ont été atteints ou sont en cours de réflexion :

- Réviser la LSport;
- Concevoir le concept cantonal des sports;
- Améliorer la communication et la visibilité du service;
- Consolider les liens entre les clubs et les associations sportives;
- Maintenir l'organisation des différents cours et le contrôle des activités Jeunesse+Sport;
- Développer le sport scolaire facultatif dans les écoles;
- Adapter les critères du Sport-Arts-Études;
- Intensifier la collaboration avec les services des sports des villes de Neuchâtel et de la Chaux-de-fonds;
- Intensifier les synergies internes (économie, enseignement, relations extérieures et communication, santé);
- Mettre à jour le répertoire des infrastructures sportives du canton de Neuchâtel.

Les perspectives d'avenir axées sur le concept cantonal du sport et la promotion du sport à travers une meilleure communication sont les priorités du service pour l'année à venir. Le service souhaite encore davantage encourager l'activité physique à tout niveau pour les bienfaits du sport et en promouvant les manifestations sportives du canton.

Activités et réalisations

Jeunesse+Sport (J+S)

Jeunesse+Sport (J+S) conçoit et vise à promouvoir un sport adapté aux enfants et aux jeunes en leur permettant de vivre pleinement le sport et de participer à la mise en place des activités sportives. Il contribue également, dans les domaines de la pédagogie, de l'intégration sociale et de la santé, au développement et à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Dans ce cadre, les cantons sont, avec leurs services cantonaux J+S, les partenaires qui collaborent le plus étroitement avec J+S. Ils assument différentes tâches dans la formation des cadres, s'occupent de l'administration de la formation des jeunes et veillent au respect des règles adoptées.

Bilan des activités J+S

Le canton de Neuchâtel a organisé 60 cours de formation et de formation continue en 2019, auxquels 1'375 personnes ont participé. À ce jour, le canton compte 124 experts J+S, 2'267 moniteurs J+S, 239 coaches J+S.

En 2019, les clubs, associations et écoles du canton de Neuchâtel ont pu bénéficier d'un soutien financier versé par la Confédération de plus de CHF 1'655'683.-, soit une diminution de 6.75 % par rapport à 2018 et qui représente 1'732 cours répartis en 334 offres. Au total, 22'691 jeunes neuchâtelois ont pu bénéficier de ces subventions.

Sport des adultes Suisse

Le programme Sport des adultes Suisse a été lancé par la Confédération en vue d'encourager le sport populaire et le sport de loisirs. Afin de soutenir la promotion du sport des adultes, le service a conclu un partenariat avec Pro Senectute Arc Jurassien qui s'engage dans la formation des moniteurs Sport des adultes en contrepartie d'un soutien financier versé par le canton. En 2019, Pro Senectute Arc jurassien a organisé un cours de formation qui a permis à 8 participants neuchâtelois d'acquérir la reconnaissance de moniteur Sport des adultes. À ce jour, le canton de Neuchâtel compte 131 moniteurs Sport des adultes reconnus.

Cours de branches sportives (CBS) J+S BEJUNE

Les trois camps de ski et de snowboard organisés en 2019 par le service ont permis à 165 jeunes de bénéficier des bienfaits d'une semaine de sport à la montagne. L'expérience de ces dernières années confirme que ces camps deviennent également

la porte d'entrée à la formation de moniteur J+S ski et snowboard. Ces camps sont également utilisés comme classe d'application pour la formation J+S.

Éducation physique et sportive

La défense de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement est toujours au centre des priorités du service. Si les services de l'enseignement du Département de l'éducation et de la famille s'occupent des aspects pédagogiques, celui des sports poursuit sa promotion en participant aux colloques du postobligatoire, de l'Association neuchâteloise d'éducation physique (ANEPS) et en soutenant les écoles et les associations sportives.

Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif comprend les branches sportives et les manifestations ou compétitions sportives organisées par les écoles en dehors de l'horaire normal pour approfondir et compléter le programme ordinaire d'éducation physique. Pour l'année scolaire 2018-2019, quatre écoles et une ville ont sollicité un subventionnement pour un montant global de CHF 10'404.-.

Manifestations sportives scolaires

Le service soutient la Journée Suisse du sport scolaire (JSSS) depuis de nombreuses années. Cette compétition d'envergure nationale donne l'occasion aux équipes neuchâteloises de se confronter aux élèves des autres cantons. En 2019, la JSSS a eu lieu le 22 mai 2019 à Bâle et 83 jeunes neuchâtelois en 19 équipes de tout le canton ont été sélectionnées pour y participer. La délégation neuchâteloise a remporté une médaille de bronze en natation.

Sports / Arts / Études (SAE)

Le service collabore avec les services d'enseignement (obligatoire et postobligatoire) à l'organisation, la promotion et le fonctionnement du concept Sports-Arts-Études destinés aux sportifs d'élite. Il élabore et met à jour les critères sportifs que doivent remplir les élèves. Les commissions de référence SAE de l'enseignement obligatoire et postobligatoire se sont réunies à plusieurs reprises en 2019. Le service a participé au groupe de travail pour la modification de l'arrêté et des directives du SAE de l'école obligatoire. Il élabore et met à jour les critères de sélection, valide toutes les demandes dans la formation post obligatoire et se porte en soutien pour la formation obligatoire. De plus, toutes les demandes de formation hors canton sont validées par le service.

Camps de ski, séjours et week-ends Sport pour Tous

Le service conjointement avec le département en charge de l'enseignement continue de promouvoir la tenue des camps sportifs et de former des moniteurs pour l'encadrement. L'augmentation des subventions fédérales démontre la volonté de la Confédération de maintenir ces camps de sport d'hiver.

Clubs et associations

Le service soutient les clubs et associations du canton pour des candidatures de manifestations sportives internationales. L'exemple de la tenue des championnats du monde d'Unihockey et du championnat du monde de Patinage synchronisé en 2019 dans le canton en est une belle illustration. En effet, ces manifestations ont un impact positif sur l'image et l'attractivité du canton et des retombées financières grâce aux nuitées. Le service collabore avec les grands clubs et les communes afin de favoriser une meilleure synergie de travail et la mise à jour de l'inventaire des clubs et associations du canton. En 2019, le service a mis en place une lettre d'information pour transmettre les informations importantes liées à la politique sportive cantonale et favoriser les échanges.

Prix du mérite sportif neuchâtelois 2019

À l'occasion de la 14^e édition du Prix du mérite sportif neuchâtelois, qui s'est déroulée le jeudi 11 décembre 2019 sur le site d'Évolgia à Cernier en présence du conseiller d'État Alain Ribaux, dix lauréats ont été distingués. La skieuse-alpiniste Marianne Fatton a été désignée « Sportive de l'année ». Quant à l'« Espoir de l'année », c'est Agathe Germann, gymnaste, qui s'est illustrée. Le prix « Équipe de l'année » a par ailleurs été décerné à Viteos NUC pour son palmarès de champion de Suisse, vainqueurs de la coupe de Suisse et de la Supercoupe.

La commission du jury a également attribué un mérite dans la catégorie « Dirigeant, entraîneur ou arbitre » à Chantal Maspoli pour l'organisation du championnat du monde de patinage artistique. Le prix « Spécial » est revenu à Gisèle Ceppi, en tant qu'athlète transplantée, pour sa ténacité, sa force, son endurance et ses excellents résultats, tandis que le prix « Coup de Cœur » a été décerné aux trois organisateurs du Tour de Romandie, Alexandre Houlmann, Yves Huguenin, Laurent Claude, pour s'être unis dans l'organisation de cette manifestation entre le haut et le bas du canton et pour avoir fait découvrir le canton au-delà de ses frontières. Cette soirée a permis de promouvoir le sport et de remercier les acteurs du sport neuchâtelois pour leur engagement.

Infrastructures

Le service joue le rôle de conseiller en matière de constructions sportives et/ou scolaires au niveau du respect de l'arrêté du 19 avril 2006 concernant l'implantation et la construction des bâtiments scolaires communaux et des installations sportives, du suivi des projets de construction, des équipements techniques et du respect des normes et d'étude des besoins. Treize demandes ont été analysées par le service en 2019.

LoRo-Sport NE

Le service soutient administrativement la LoRo-Sport NE qui a reversé en 2019 un montant de CHF 2'559'444 pour la promotion du sport dans le canton.

Commission cantonale du sport (CCS)

La CCS, composée de 17 membres représentant les différentes régions du canton, des communes et des milieux politiques, professionnels, scolaires et sportifs s'est réunie à deux reprises en 2019. Elle est consultée sur les questions importantes touchant les domaines du sport et de l'éducation physique et sportive qui lui sont soumises par le département, le service ou tout autre service cantonal ou communal.

Loi sur le sport et concept cantonal du sport

La Loi sur le sport (LSport) est en phase de rédaction et le concept cantonal du sport est actuellement en consultation externe.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

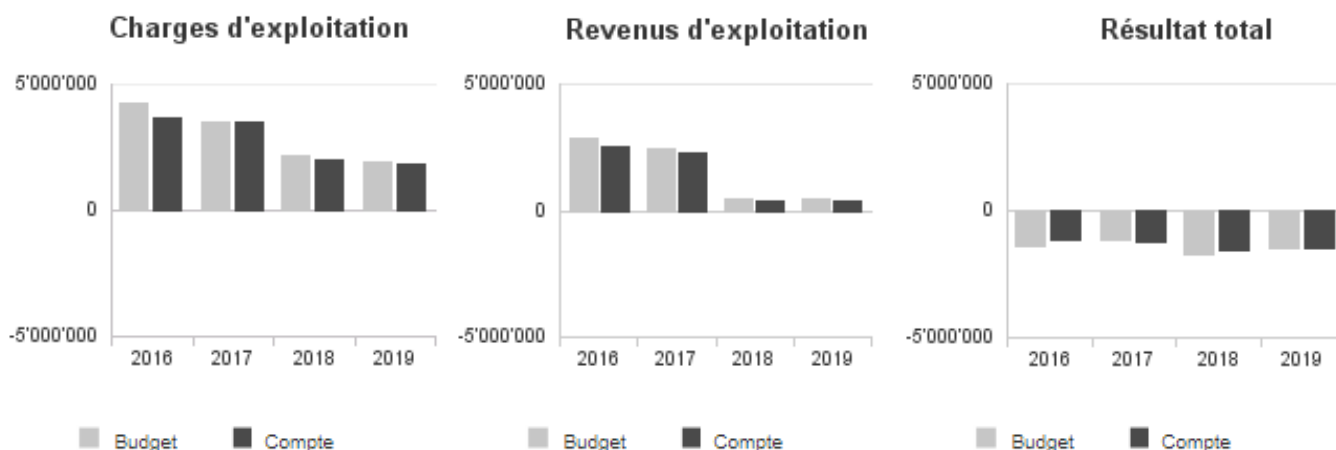
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	397'577	421'700	401'543	-20'157	-4.8%	+3'966	+1.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	226'566	245'000	239'408	-5'592	-2.3%	+12'842	+5.7%
43 Revenus divers	4'539	3'700	5'528	+1'828	+49.4%	+989	+21.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	166'472	173'000	156'608	-16'392	-9.5%	-9'864	-5.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'983'145	1'933'906	1'869'584	-64'322	-3.3%	-113'561	-5.7%
30 Charges de personnel	596'880	626'084	643'687	+17'603	+2.8%	+46'807	+7.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	451'237	371'400	293'362	-78'038	-21.0%	-157'875	-35.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	925'224	936'422	922'133	-14'289	-1.5%	-3'091	-0.3%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	9'805	0	10'403	+10'403	--	+598	+6.1%
Résultat d'exploitation	-1'585'568	-1'512'206	-1'468'041	+44'165	+2.9%	+117'528	+7.4%
44 Revenus financiers	153'398	153'400	153'398	-2	-0.0%	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	153'398	153'400	153'398	-2	-0.0%	0	0.0%
Résultat opérationnel	-1'432'170	-1'358'806	-1'314'643	+44'163	+3.3%	+117'528	+8.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'432'170	-1'358'806	-1'314'643	+44'163	+3.3%	+117'528	+8.2%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	5.00	5.00	5.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	3.70	3.70	3.90	+0.20	+5.4%	+0.20	+5.4%

Commentaires

Groupe 30 Personnel administratif : renfort de 0,2 EPT pour palier partiellement à la surcharge dans le secteur Jeunesse+Sport. Par ailleurs, le service a pu compter sur la collaboration de différentes personnes de l'Office régional de placement (ORP) tout au long de l'année pour assurer le maintien des prestations.

Groupe 31 Biens, services et autres charges d'exploitation: Grâce a un travail minutieux des collabrateurs du service, les charges sont inférieures de CHF 78'038 par rapport au budget planifié.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Promotion du Sport (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	73'500	55'958
Produits	154'400	156'229
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-80'900	-100'271

Commentaires

Le groupe de prestations inclut les manifestations sportives du canton ainsi que des projets visant à promouvoir le sport à tout âge (sports scolaires facultatifs, sport des adultes, sport handicap). Le produit correspond au montant versé pour la salle de la Riveraine selon la convention signée avec la ville de Neuchâtel.

Jeunesse & sport (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	428'900	363'270
Produits	222'200	207'045
Total coûts (+) / revenus (-) nets	206'700	156'225

Commentaires

Ce groupe comprend toutes les prestations fournies par Jeunesse+Sport dont la formation des moniteurs et des experts, ainsi que les camps de jeunes (10 - 20 ans).

Commission Loro Sport (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	25'500	34'000
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-25'500	-34'000

Commentaires

Les produits liés à la prestation Commission LoRo Sport comprennent la refacturation du travail effectué par le secrétariat (charges salariales, sociales et charges fixes).

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Salles gymnastique	146'175	146'200	146'175
Subv. + dédomm. cantons/Confédération	-149'947	-145'300	-143'171
Total charges (+) / revenus (-) nets	-3'772	900	3'004

Commentaires

Les charges et revenus non incorporables aux prestations comprennent un montant de CHF 146'175 pour les salles de gymnastique de la Maladière selon la convention signée avec la ville de Neuchâtel. Les subventions de CHF 143'171 de la Confédération pour Jeunesse+Sport sont totalement liées à la prestation Jeunesse+Sport.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-660	0	-1'060
Total charges (+) / revenus (-) nets	-660	0	-1'060

Commentaires

Frais de rappel de CHF 1060.

2.8.13 Service des ressources humaines (SRHE)

Missions principales

Le service des ressources humaines de l'État est le service transversal chargé du développement et de la mise en oeuvre de la politique de gestion du personnel de l'administration cantonale (personnel administratif et technique de l'administration cantonale, ainsi que personnel enseignant des entités du secondaire 2).

Ses principales missions peuvent être déclinées en trois volets complémentaires et interdépendants:

1. Gestion administrative et salariale du personnel de l'État:

Engagements, dossiers du personnel, traitements, classification des fonctions, assurances sociales, horaires, temps de travail, absentéisme, indicateurs et statistiques, budgétisation des charges de personnel pour l'ensemble de l'administration cantonale, etc.

2. Conseil, accompagnement et expertise RH:

Recrutement, formation, développement, mobilité interne, aide et appui aux cadres, santé et sécurité, appui juridique, légistique, gestion de conflits, surveillance de l'application des dispositions de la loi sur le statut de la fonction publique, implication dans projets transversaux, organisation des services, support technique SAP RH, intégration sociale et culturelle, égalité et famille, encouragement et gestion des apprentissages, conseil et appui aux communes et aux entités paraétatiques en matière de gestion RH, etc.

3. Appui politique et développement de la politique de gestion des ressources humaines:

Prises de position, veille et anticipation de l'évolution de l'environnement, propositions d'évolution de la législation, développement ou adaptation d'outils de gestion des ressources humaines, interactions régionales, intercantionales ou nationales, représentation de l'Etat au sein d'organes externes, etc.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'action du SRHE dépend étroitement de l'évolution de son environnement, qu'il soit économique, politique, sociologique ou encore technique. En effet, la gestion du capital humain de toute structure, qu'elle soit privée ou publique, se situe à la croisée de chemins parfois difficilement compatibles combinant notamment attentes des titulaires, besoins de l'institution, contraintes budgétaires, évolution démographique, variété extrême et transformation des métiers, évolution législative exogène, mutations générationnelles et révolutions techniques.

Dans cette perspective, les réformes de l'État engagées depuis plusieurs années continuent d'influencer fortement l'organisation et les prestations du SRHE, dont l'encadrement et le personnel sont très fortement impliqués dans de nombreux projets menés au sein de l'administration cantonale, et impactés par les importants changements qui en découlent.

L'année 2019 a été caractérisée par la persistance des facteurs d'influence de l'année précédente, dans le même contexte de mouvance et de transformation de l'administration cantonale. Ainsi, l'amélioration du volet "RH" de SIGE continue de nécessiter un investissement important dans un objectif d'efficacité et de meilleure exploitation des données. L'intégration aboutie de la gestion administrative et salariale des enseignants du secondaire 2 au sein du SRHE permet au service un meilleur accompagnement des réformes structurelles de ce secteur d'enseignement. Dans ce même domaine, les travaux d'évaluation des fonctions enseignantes en partenariat avec le DEF se révèlent extrêmement sensibles et complexes. La sensibilité croissante de l'environnement et de l'administration aux valeurs environnementales, d'égalité des genres et de respect des minorités influence l'action du SRHE. Par ailleurs, des prémisses de pénuries de candidatures dans certains métiers nécessitent l'exploration de méthodes novatrices de recherche de personnel, un meilleur positionnement de l'État-employeur sur les plateformes de réseaux sociaux et la mise en place de nouvelles méthodes d'organisation du travail.

Activités et réalisations

Les activités et réalisations du SRHE ont une nouvelle fois été influencées de manière importante par l'évolution de son environnement, par plusieurs projets interdépartementaux ou autres décisions d'importance prises par le Conseil d'État.

S'agissant de l'**appui politique et de la conduite du service**, la direction a pu s'appuyer sur la bonne stabilité des effectifs du SRHE, avec la mise en place progressive d'une nouvelle organisation interne. Différentes questions d'ordre politique ont également mis à contribution la direction du SRHE pour des mesures d'accompagnement organisationnelles, juridiques ou sociales, pour la production de préavis ou encore pour des réponses à des consultations diverses.

En matière de **gestion salariale et financière**, une optimisation des processus internes suite à l'intégration de la gestion administrative et salariale du secondaire 2 a été nécessaire, avec une réorganisation interne plus efficiente. Les différents partenaires concernés par ces prestations intégrées au SRHE relèvent l'utilité de ce transfert de compétences entre entités du DEF et SRHE, qui porte déjà ses fruits en matière de fiabilité, d'équité de traitement et de respect du cadre légal et réglementaire.

Service des ressources humaines (SRHE)

Les personnes en charge de la **mobilité professionnelle et du recrutement** ont poursuivi en 2019 leur investissement afin d'atteindre les objectifs confiés à ce secteur du SRHE. 269 engagements ont été réalisés en 2019, dont 38% ont bénéficié à des titulaires désireux pour différentes raisons de changer de fonction, 24% à des personnes en recherche d'emploi et le solde à des candidats issus d'autres structures publiques ou privées. Ainsi, le SRHE continue d'encourager la relève, le développement et les carrières au sein de l'administration tout en intégrant, grâce aux liens privilégiés entretenus avec le SEMP, des personnes au chômage, mais sans oublier pour autant de s'ouvrir aux apports importants de personnes issues de tous les secteurs économiques. Il convient également de relever que dans un souci de valorisation des candidatures féminines aux fonctions élevées de l'administration, quatre dossiers très intéressants de femmes ont été retenus pour repourvoir autant de postes de cadres supérieurs en 2019.

En terme de **conseil et d'expertise**, le SRHE est impliqué dans de nombreux projets transversaux (Centre neuchâtelois de psychiatrie, Centre de formation professionnelle neuchâtelois, CEFNA, Optimisation et regroupement du logement de l'administration, Évaluation des fonctions des enseignants, SIGE) tant pour des questions d'organisation que d'expertise et de conseil en matière de gestion du personnel au sens large.

S'agissant de la **formation et du développement du personnel**, une solution informatique moderne de gestion et de suivi de la formation a fait l'objet d'une attention particulière ; son implémentation dès 2020 permettra d'améliorer sensiblement l'efficacité de ce domaine d'activité et de mieux gérer le développement du personnel dans un contexte de plus en plus difficile (nouvelles attentes, nouveaux modes de travail, pénurie de personnel dans certains métiers, gestion des compétences, etc...). Par ailleurs, le projet +30 se déroule comme planifié, et le nombre de places et de types d'apprentissages évolue selon la planification prévue..

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	5'109'318	1'309'000	1'805'407	+496'407	+37.9%	-3'303'911	-64.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'722'567	617'000	877'305	+260'305	+42.2%	-845'262	-49.1%
43 Revenus divers	2'459'301	0	0	0	--	-2'459'301	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	857'545	620'000	867'134	+247'134	+39.9%	+9'589	+1.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	69'906	72'000	60'968	-11'032	-15.3%	-8'937	-12.8%
Charges d'exploitation	6'333'732	-7'264'096	6'744'434	+14'008'530	+192.8%	+410'702	+6.5%
30 Charges de personnel	5'477'894	-7'943'596	6'046'164	+13'989'760	+176.1%	+568'270	+10.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	410'067	204'500	133'409	-71'091	-34.8%	-276'658	-67.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	423'519	475'000	530'994	+55'994	+11.8%	+107'475	+25.4%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	22'252	0	33'867	+33'867	--	+11'615	+52.2%
Résultat d'exploitation	-1'224'414	8'573'096	-4'939'027	-13'512'123	-157.6%	-3'714'613	-303.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'224'414	8'573'096	-4'939'027	-13'512'123	-157.6%	-3'714'613	-303.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'224'414	8'573'096	-4'939'027	-13'512'123	-157.6%	-3'714'613	-303.4%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	32.00	32.00	32.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	22.10	22.20	21.50	-0.70	-3.2%	-0.60	-2.7%

Commentaires

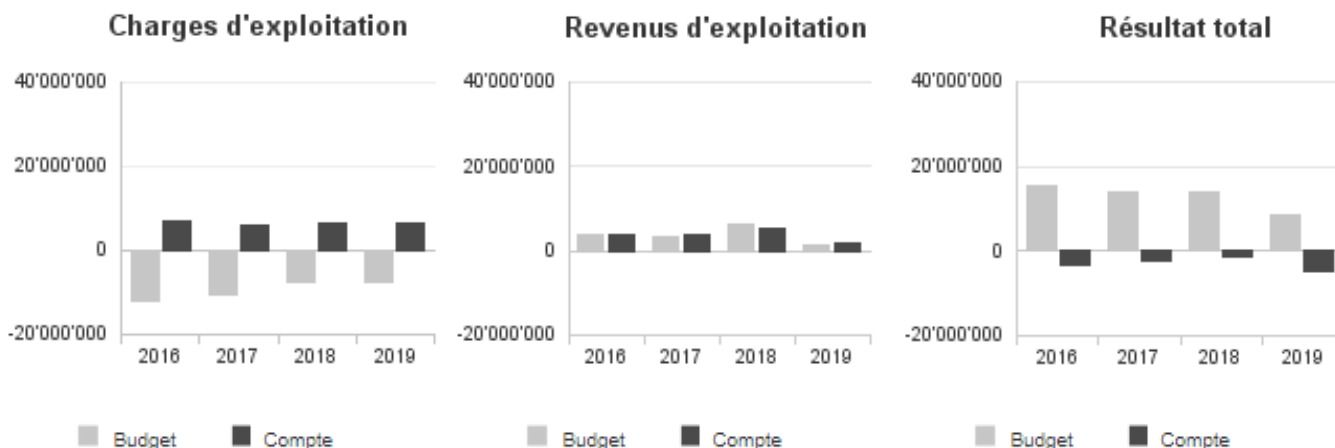
Groupe 42, les revenus ont généralement été plus élevés que prévus. À noter spécialement les remboursements d'assurance (accident, maternité, APG et AI) ventilés principalement dans les comptes des services dès 2018, mais dont certains montants arrivent encore exceptionnellement au SRHE (CHF 132'000 en 2019).

Groupe 46, les revenus sont plus importants que prévus que ce soit pour la part au produit de la taxe CO2 (CHF 459'000 contre CHF 240'000 budgétés), ainsi que la subvention pour les structures d'accueil (CHF 408'000 contre CHF 380'000 budgétés, compensant en partie les charges du groupe 36).

Groupe 30, la variation provient principalement de l'écart statistique centralisé au SRHE (valeur de CHF 14.3 millions). Le solde provient d'une légère différence en termes d'EPT par rapport au budget, ainsi que d'une utilisation inférieure au budget pour la formation de l'administration.

Groupe 31, utilisation parcimonieuse des frais de formation, et solde non utilisé pour la santé et la sécurité au travail.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Gestion salariale et financière (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	70'000	92'141
Produits	450'000	507'252
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-380'000	-415'111

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut, en plus de la gestion salariale au sens large, la gestion des temps, les remplacement maternités et toutes les activités couvrant la budgétisation des charges de personnel ainsi que la gestion financière du service. Les recettes proviennent des remboursements de salaires, des prestations liées à l'impôt à la source et des remboursements d'assurance.

Mobilité prof. et recrutement (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	240'086
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	0	240'086

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les dépenses de toutes les activités liées à la mobilité interne, au recrutement et à l'évaluation des compétences.

Conseil et expertises (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	97'000	30'084
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	97'000	30'084

Commentaires

Ce groupe de prestations regroupe non seulement les affaires juridiques et le conseil métier, mais également l'évaluation et la classification des fonctions, les frais de fonctionnement du groupe de confiance ainsi que les activités liées à la santé et la sécurité au travail. Les dépenses liées notamment aux mandats externes à la santé et sécurité au travail ont été largement plus faible qu'initialement budgétées.

Formation et développement (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	804'300	2'922'538
Produits	239'000	431'021
Total coûts (+) / revenus (-) nets	565'300	2'491'517

Commentaires

Ce dernier groupe inclut toutes les activités liées à la formation interne, externe et à l'accompagnement spécifique. Il comprend également la gestion des apprentissages et des stagiaires. Le coût beaucoup plus important que celui budgété pour ce groupe de prestations provient des salaires des apprentis et stagiaires de l'ensemble de l'État, budgétés sur le centre de coût mais ventilés dans les comptes sur les OTP de prestations y relatifs.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Part produit taxe CO2	-516'668	-240'000	-438'138
Structure d'accueil pour enfants d'empl.	82'642	95'000	101'998
Total charges (+) / revenus (-) nets	-434'026	-145'000	-336'140

Commentaires

La part produit taxe CO2 a été plus importante que prévue en 2019.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Écart statistique (Sal. et KM)	0	-14'300'000	0
Réstitution caisses de pensions	-2'459'301	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-2'459'301	-14'300'000	0

Commentaires

La restitution des cotisations LPP de 2.5 millions est un montant ponctuel attribué uniquement à 2018. L'écart statistique ne se trouve quant à lui par définition qu'au budget.

2.8.14 Service juridique (SJEN)

Missions principales

Le service juridique de l'État (SJEN) est le service central qui fournit des prestations juridiques à l'ensemble de l'administration cantonale neuchâteloise. Il travaille pour le Conseil d'État, les départements et la chancellerie d'État et fournit également un soutien juridique et légistique au Grand Conseil et ses organes (commissions, bureau, secrétariat général).

Les activités principales du SJEN sont réparties dans les domaines du **contentieux** (instruction de recours, de réclamations, d'oppositions et de plaintes, préparation de décisions à la signature des cheffes ou chefs de départements ou du Conseil d'État), du **conseil** et de la **législation**. Il assume également la tenue du **Recueil systématique de la législation neuchâteloise** (RSN).

Évolution de l'environnement et des tâches

Le SJEN occupe 28 personnes représentant une dotation de 19,8 EPT. Les activités se répartissent entre le personnel de formation juridique (15,0 EPT) et le secrétariat (4,8 EPT, incluant une collaboratrice spécialisée en charge de la tenue du RSN). Le service forme également un-e apprenti-e et ce, depuis plusieurs années.

L'année 2019 a été marquée par le changement de fonction du chef de service, le départ de l'adjoint et l'absence prolongée d'un collaborateur ainsi que par l'arrivée de la nouvelle cheffe de service au 1^{er} novembre. Ces changements, associés à des absences pour maladies et à une charge de travail importante, ont fortement mis à contribution le personnel du service. Malgré ces difficultés, tous les partenaires du SJEN ont pu continuer à compter sur l'engagement remarquable et sur les compétences professionnelles des collaboratrices et collaborateurs du service.

Pour faire face à la complexité croissante de nombreux dossiers en matière d'aménagement du territoire et de constructions, nécessitant une coordination entre diverses autorités et parties, un poste supplémentaire de juriste a été créé au 1^{er} juin 2019. Le SJEN réfléchit à une nouvelle organisation qui permette une amélioration de son fonctionnement. Une attention toute particulière est apportée au traitement des dossiers de contentieux qui souffrent de retard. Enfin, le poste d'adjoint-e actuellement vacant sera redéfini dans le cadre de la nouvelle organisation du service.

Activités et réalisations

Les prestations du SJEN en matière de contentieux consistent dans l'instruction des recours administratifs et des plaintes en matière de poursuites et faillites (AISLP) - adressés aux départements, au Conseil d'État et à la chancellerie d'État - ainsi que la rédaction de projets de décisions sur recours. Le service prépare également des projets de décisions que le Conseil d'État ou les cheffes de département sont appelés à prendre en première instance (LAVI, LResp).

Le conseil juridique et ses diverses formes sont un autre aspect important et spécifique de l'activité du SJEN, mais sont plus difficilement mesurable. Cette activité va du simple conseil oral à l'avis de droit écrit solidement argumenté. Ce rôle de conseiller juridique centralisé est essentiel au fonctionnement de l'État dans son ensemble.

Le SJEN s'occupe également de la publication de la jurisprudence en mettant à disposition sur Internet les décisions administratives rendues par le Conseil d'État et les départements de l'administration cantonale en matière de contentieux, par le système FindInfo (application complémentaire au système électronique de gestion des dossiers JURIS, utilisé depuis 2009). Enfin, le SJEN assume la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise, tâche exigeante nécessitant des connaissances tant juridiques qu'informatiques, à laquelle est affectée une collaboratrice spécialisée (0.6 EPT).

Durant l'année 2019, le service a enregistré 426 dossiers de contentieux (474 pour 2018 et 490 pour 2017). À ce chiffre, il y a lieu d'ajouter une vingtaine de dossiers de procédure judiciaire. Il a en outre émis 218 avis de droit ou conseils juridiques, préavisé 102 objets soumis au Conseil d'État et ouvert 65 nouveaux dossiers de législation. Une activité également importante du service réside dans le soutien apporté aux autorités exécutives et législatives (y compris les commissions du Grand Conseil) dans de nombreux projets dont les plus importants ont été :

- loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) et son règlement d'application ;
- loi sur le réseau hospitalier neuchâtelois (LRHne) ;
- loi sur la violence domestique (LVD) ;
- loi sur les chiens (LChiens) et son règlement d'exécution ;
- rapport sur la répression des contraventions ;
- révision de la loi sur la responsabilité des collectivités publiques et de leurs agents (LResp) ;
- adoption d'un nouvel accord intercantonal sur les marchés publics.

Le tableau des affaires, triées par domaine du droit administratif, figure à la page suivante (*NB ce tableau ne tient pas compte des décisions incidentes : demandes d'avances de frais, décisions en matière d'assistance judiciaire, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales*).

Instance	Domaine (code statistique)	Nb d'affaires pendantes au 01.01.19	Nb d'affaires enregistrées durant la période	Nb d'affaires liquidées durant la période
Général	Marchés publics	3	0	0
Conseil d'État	Aménagement du territoire	62	17	18
	Constructions	53	49	49
	Ressources humaines	11	1	0
Chancellerie	Droits politiques	3	2	2
	Communes	1	0	0
DFS	Contentieux - Recouvrement des créances	2	0	0
	Santé publique	29	11	1
	Responsabilité civile	17	18	6
DJSC	Autorité inférieure de surveillance LP	41	55	37
	Armes et munitions	4	3	3
	Domaine pénitentiaire	17	39	43
	État civil	3	0	0
	Police	7	5	2
	Police du feu	5	4	4
	Protection civile	1	0	0
	Contrôle des habitants	2	5	5
	Établissements spécialisés	11	0	0
	Ressources humaines	3	3	2
DEF	Enseignement obligatoire	9	8	7
	Enseignement spécialisé	4	2	3
	Formation professionnelle	13	16	17
	Hautes écoles et recherche	0	1	1
	Lycées	2	1	2
	Université	7	1	5
	Mineurs et tutelles	2	0	0
DDTE	Automobiles et navigation	49	47	48
	Domaine public	2	0	2
	Conservation de la nature	2	0	0
	Économie des eaux	2	1	0
	Énergie	1	3	1
	Faune	4	2	0
	Forêts	2	0	0
	Protection de l'environnement	6	7	5
	Registre foncier	1	0	0
	Signalisation routière	4	2	4
	Agriculture	0	4	1
	Affaire vétérinaires	4	2	0
Commerce et patentes	2	1	1	
	Viticulture	1	0	1
DEAS	Action sociale	37	16	11
	Assurance maladie	12	14	8
	Bourses	3	17	15
	Victimes d'infraction	18	13	13
	Emploi	1	0	1
	Main d'oeuvre étrangère	1	0	0
	Mesures d'insertion professionnelle	4	3	5
	Migrations	114	63	102
	Registre du commerce	17	18	6
	TOTAUX	599	454	431

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

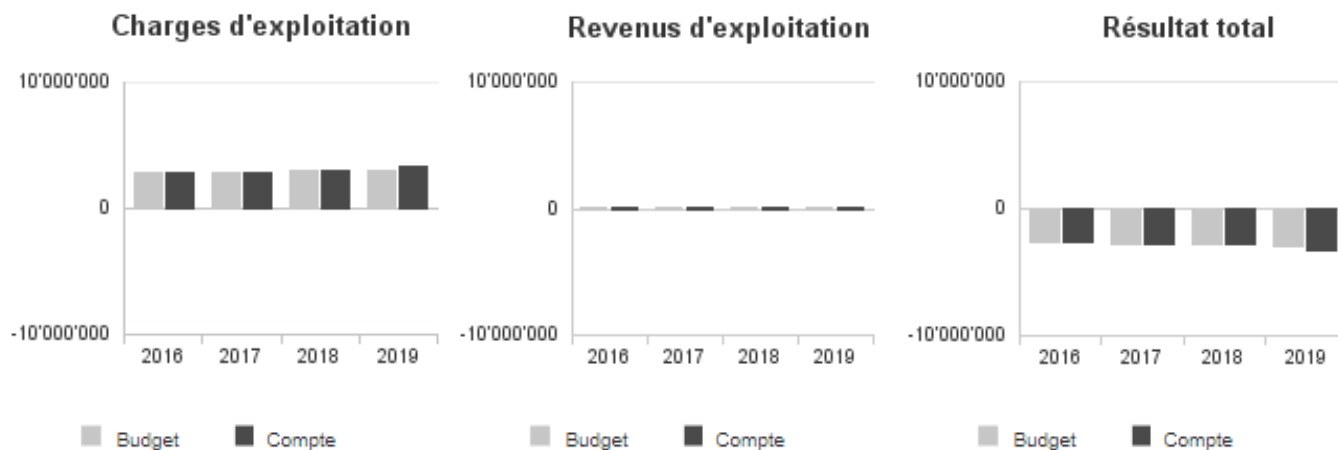
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	161'489	124'300	153'590	+29'290	+23.6%	-7'899	-4.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	161'238	123'500	153'400	+29'900	+24.2%	-7'838	-4.9%
43 Revenus divers	251	800	190	-610	-76.2%	-61	-24.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	2'949'952	2'996'700	3'394'281	+397'581	+13.3%	+444'329	+15.1%
30 Charges de personnel	2'837'016	2'888'500	2'890'499	+1'999	+0.1%	+53'483	+1.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	112'930	108'200	503'782	+395'582	+365.6%	+390'852	+346.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	6	0	0	0	--	-6	-100.0%
Résultat d'exploitation	-2'788'462	-2'872'400	-3'240'691	-368'291	-12.8%	-452'228	-16.2%
44 Revenus financiers	0	0	302'636	+302'636	--	+302'636	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	302'636	+302'636	--	+302'636	--
Résultat opérationnel	-2'788'462	-2'872'400	-2'938'055	-65'655	-2.3%	-149'592	-5.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'788'462	-2'872'400	-2'938'055	-65'655	-2.3%	-149'592	-5.4%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	27.00	28.00	29.00	+1.00	+3.6%	+2.00	+7.4%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	19.20	18.80	20.80	+2.00	+10.6%	+1.60	+8.3%

Commentaires

Le groupe 42 - taxes - est constitué pour sa quasi totalité de l'encaissement des avances de frais facturées aux recourants dans les dossiers de contentieux administratif (projets de décisions sur recours soumises à la signature des chefs de département ou au Conseil d'État). Il enregistre une augmentation en 2019.

Le groupe 31 (biens, services et autres charges d'exploitation) comprend une augmentation spéciale pour 2019 de plus de CHF 390'000. Il s'agit d'une perte liée à une procédure judiciaire dont il a été décidé qu'elle serait affectée aux comptes du SJEN. Cette perte est pratiquement compensée par le groupe 44 – revenus financiers – dont le montant de CHF 302'636 concerne le solde de la vente d'un immeuble propriété de l'État (vente liée à la procédure judiciaire susmentionnée).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Contentieux (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	48'000	450'400
Produits	123'800	455'806
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-75'800	-5'406

Commentaires

Voir commentaires page précédente.

Legislation (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	500	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-500	0

Commentaires

Pas de vente de tirés à part (RSN) en 2019.

Autres prestations (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	8'218
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	0	8'218

Commentaires

Frais liés notamment à la tenue de la bibliothèque du SJEN (achats de livres, divers abonnements à des revues juridiques).

Marchés publics (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	18'666
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	0	18'666

Commentaires

Il s'agit d'une partie des coûts liée aux cotisations du Canton de Neuchâtel aux associations traitant des marchés publics.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-260	0	-420
Total charges (+) / revenus (-) nets	-260	0	-420

Commentaires

Pas de commentaires particuliers.

2.8.15 Fonds de la protection civile régionale

Missions principales

Le service de la sécurité civile et militaire gère pour le compte des communes du canton, le fonds régional de la protection civile.

Évolution de l'environnement et des tâches

La réforme a continué en 2019 notamment en adaptant le règlement d'exécution par rapport à la nouvelle législation fédérale qui entrera en vigueur en 2021.

Activités et réalisations

Rien à signaler, s'agissant de la gestion financière du fonds.

Résultat financier

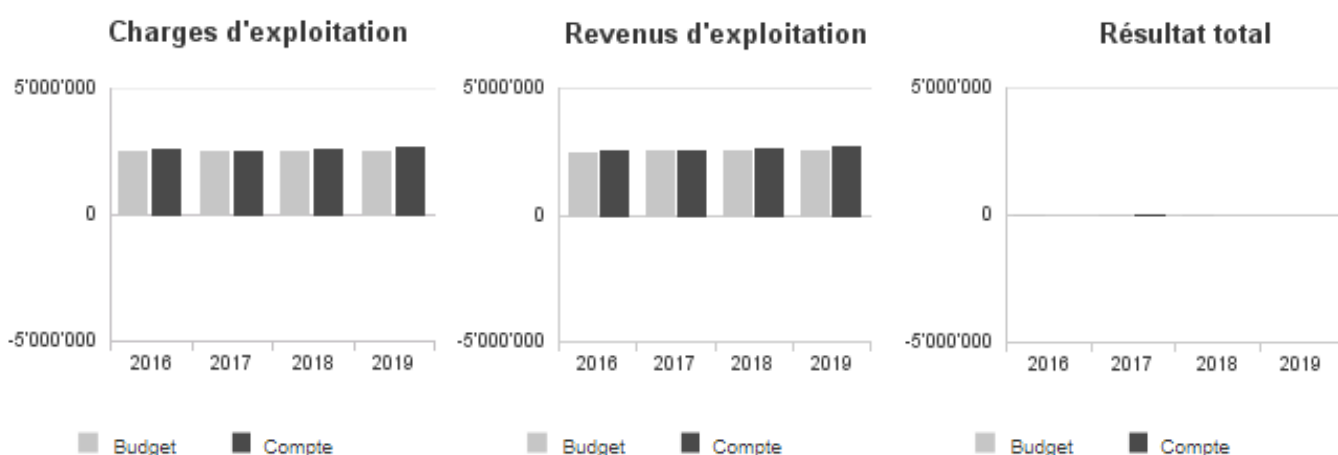
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'590'317	2'505'000	2'648'734	+143'734	+5.7%	+58'417	+2.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	100'249	15'000	16'002	+1'002	+6.7%	-84'246	-84.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	158'652	+158'652	--	+158'652	--
46 Revenus de transfert	2'490'068	2'490'000	2'474'080	-15'920	-0.6%	-15'988	-0.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	2'590'317	2'505'000	2'648'734	+143'734	+5.7%	+58'417	+2.3%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	22'200	0	800	+800	--	-21'400	-96.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	903'885	0	0	0	--	-903'885	-100.0%
36 Charges de transfert	1'664'232	2'505'000	2'647'934	+142'934	+5.7%	+983'702	+59.1%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Afin de financer l'assainissement de la caisse de pension dans les communes, un prélèvement a dû être opéré sur la fortune du fonds (CHF 158'652).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique**Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations**

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Fonds PC régionale	-784'231	15'000	173'854
Total charges (+) / revenus (-) nets	-784'231	15'000	173'854

Commentaires

Sans commentaire.

2.8.16 Fonds contrib. remplacement abris PC

Missions principales

Le service de la sécurité civile et militaire gère pour le compte de la Confédération, l'encaissement des contributions de remplacement pour les constructions ou les transformations de bâtiments ne nécessitant pas la construction d'un abri.

Évolution de l'environnement et des tâches

Pas de commentaire particulier.

Activités et réalisations

Aucune construction d'abri public n'a été réalisée en 2019.

Résultat financier

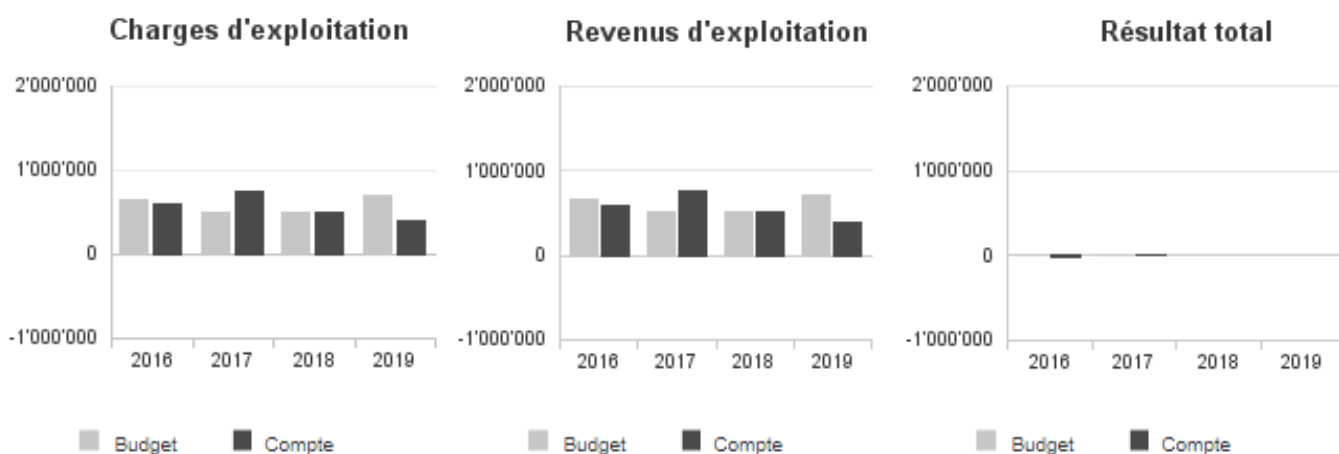
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	502'400	700'200	395'530	-304'670	-43.5%	-106'870	-21.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	502'400	700'000	395'530	-304'470	-43.5%	-106'870	-21.3%
43 Revenus divers	0	200	0	-200	-100.0%	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	502'400	700'200	395'530	-304'670	-43.5%	-106'870	-21.3%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	79'495	70'000	13'600	-56'400	-80.6%	-65'895	-82.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	422'905	630'200	381'930	-248'270	-39.4%	-40'975	-9.7%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

En raison du manque d'opportunité de construction d'abris publics, la fortune du fonds augmente chaque année. Il est à noter que ce fonds appartient à la Confédération.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2018	2019	2019
Frais de rappel	0	0	-330
Total charges (+) / revenus (-) nets	0	0	-330

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

2.9 Département de l'éducation et de la famille (DEF)

Synthèse du DEF

Compte de résultats du DEF

SDEF	Secrétariat général DEF
CAPPES	Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires
OPFE	Politique familiale et égalité
SEEO	Service de l'enseignement obligatoire
CMNE	Conservatoire de musique neuchâtelois
SFPO	Service formation postobligatoire et orientation
LYCEES	Lycée Jean-Piaget, lycée Denis-de-Rougemont et lycée Blaise-Cendrars
CPMB	Centre formation professionnelle des métiers du bâtiment
CPLN	Centre formation professionnelle du Littoral neuchâtelois
CIFOM	Centre formation professionnelle des Montagnes neuchâteloises
CEFNA	Centre de formation neuchâtelois pour adultes
SPAJ	Service protection de l'adulte et de la jeunesse

Fonds structures d'accueil extra-familial

2.9.1 Synthèse du DEF

Durant l'année 2019, le **Département de l'éducation et de la famille** (DEF) n'a connu aucun changement dans son organisation structurelle. Il est constitué de trois services, ainsi que de l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) du Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnel-le-s des établissements scolaires (CAPPES). Le secrétariat général assure quant à lui sa fonction d'état-major au service de la cheffe de département.

Un service a connu une situation de crise grave. Il s'agit du service des formations post-obligatoires et de l'orientation (SFPO), dont le chef de service a été amené à démissionner pour des motifs de nature pénale. L'impact émotionnel de cette situation sur le personnel du service a été très élevé et a nécessité un accompagnement important.

Sur le plan des projets transversaux de l'Etat, de nombreuses forces de travail ont été mobilisées à tous niveaux pour la mise en œuvre de projets du programme des réformes de l'Etat.

Au niveau des dossiers propres au département, l'année 2019 a été marquée, au service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), par le début de la mise en œuvre d'une nouvelle politique de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse (SPEJ) et les premiers travaux liés aux projets de nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, d'école à horaire continue et de lutte contre l'exclusion scolaire.

Pour l'école obligatoire, par son service de l'enseignement obligatoire (SEO), l'année 2019 a notamment été marquée par l'acceptation, par le législatif cantonal, des rapports relatifs à la rénovation du cycle 3 (19.018) et à l'enseignement des langues (19.020). L'élaboration du rapport sur l'éducation numérique (19.032), élaboré conjointement avec le SFPO et piloté par le SEO, a constitué un autre effort principal pour le service en 2019.

Au niveau post-obligatoire (SFPO), 2019 a vu se poursuivre, pour le secondaire 2, les travaux visant la mise en place du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) et le lancement, suite à l'acceptation du rapport 18.044 par le Grand Conseil, du 'contrat-formation'. Le dossier de la formation continue et de la formation des adultes a par ailleurs mobilisé le service (motion 18.132 et situation du CEFNA). Pour les hautes écoles, l'année a été marquée par l'adoption du mandat d'objectifs 2019-2022 de l'Université (19.006) ainsi que par les travaux liés aux dossiers de la Haute école de musique (HEM) et du projet de concordat de la HEP-BEJUNE.

Au niveau des infrastructures, en collaboration avec le service cantonal des bâtiments, les projets en cours ont été poursuivis (CPLN, EPCy), alors que d'autres projets, d'importance élevée, ont été initiés, pour le LJP et le LDDR et, surtout, pour l'Université, avec le projet de nouveau bâtiment universitaire baptisé UniHub.

Secrétariat général

Durant l'année 2019, le secrétariat général a assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major : préparation et suivi des dossiers traités au Conseil d'Etat, au Grand Conseil et au niveau intercantonal (CIIP, CDIP, HEP, HE-Arc, HES-SO), coordination des activités

liées à la préparation du budget, des comptes, du rapport de gestion, au suivi du programme de législature et du plan financier, à la communication, à la gestion du calendrier et de l'agenda, au suivi des affaires parlementaires, au suivi des dossiers des services (colloques, bilatérales, séances spécifiques), aux travaux confiés à la conférence des secrétaires généraux, aux rapports avec les partenaires (syndicats, communes, fédération des parents d'élèves, institutions, etc.). Certains projets importants, conduits par les services, ont également été suivis, voire portés, par le SDEF : programme d'impulsion, évaluation et classification des fonctions de l'enseignement, CPNE, infrastructures du secondaire 2, épuisement professionnel du corps enseignant et recrutement des cadres supérieur-e-s.

Il faut relever que la mise en place de la nouvelle présentation budgétaire (BPC) et le déploiement du système d'information et de gestion de l'Etat (SIGE) ont mobilisé de manière importante le service. Le bouclage de l'exercice comptable 2018 durant le 1^{er} trimestre 2019 a généré une surcharge de travail non négligeable.

Du côté des ressources humaines, 2019 a été marquée par une stabilité au niveau des collaborateurs et collaboratrices engagé-e-s au sein du secrétariat général. La pérennisation de l'engagement d'un stagiaire en plus d'un-e apprenti-e a permis de renforcer l'équipe en charge des tâches administratives. Les cahiers des charges ont été revus afin de tenir compte du nouveau rôle tenu par la cellule finance du secrétariat général (introduction de SIGE) et par les tâches de secrétariat de premier niveau confiées au stagiaire.

En ce qui concerne les travaux généraux, le secrétariat général a appuyé la cheffe de département dans le traitement des dossiers. Il a accompagné les entités dépendant directement de lui comme le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES) et l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE). Il a par ailleurs participé activement aux séances et aux travaux préparatoires des conférences intercantionales de l'instruction publique (CIIP et CDIP) et des comités stratégiques de la HEP et de la HE-Arc.

Service de l'enseignement obligatoire (SEO)

En 2019, le SEO a organisé et conduit l'enseignement dans les écoles obligatoires, en relation et collaboration avec les autorités scolaires, les directions d'écoles et les enseignant-e-s dans un contexte en mutation.

Durant l'année scolaire 2019-2020, 19'796* élèves sont accueilli-e-s dans les classes neuchâteloises par 2'073* enseignant-e-s, soit 1'423.2 EPT (* Effectifs au 15 octobre 2019).

Dans le canton de Neuchâtel, au terme de l'année scolaire 2018-2019, 36 enseignant-e-s sont parti-e-s à la retraite pour un total de 26.44 Équivalents Plein Temps (ci-après : EPT).

En vue de l'année scolaire 2019-2020, 107 postes ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire représentant 62.38 EPT. Si 35 jeunes enseignant-e-s neuchâtelois-es ont obtenu un diplôme pour la formation primaire dans les années 1 à 8, 33 l'ont décroché pour la formation secondaire des années 9 à 11 et la scolarité postobligatoire.

Dans le cadre du pilotage du système scolaire, le SEO a assumé ses responsabilités et développé les actions du service couvrant les domaines de l'éducation et de la formation durant l'école obligatoire, notamment en termes de pédagogie, scolarité, droit et ressources humaines, finances, qualité et monitoring, information et aide à la décision.

Les ressources humaines du SEO sont restées stables tout comme l'organisation du service qui comporte l'office de la pédagogie et de la scolarité (OPS), l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO), l'office de l'enseignement spécialisé (OES), le centre de psychomotricité (CEPM) et le Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) ainsi que les secteurs des finances et du droit et des ressources humaines.

Sur le plan des projets, d'importantes forces de travail ont été mises au service du développement du plan d'action numérique, du suivi de la rénovation du cycle 3, du concept cantonal des langues dont le développement du projet PRIMA (extension de l'enseignement de l'allemand par immersion précoce), les devoirs à domicile et la mise en œuvre du concept cantonal de pédagogie spécialisée suite à son acceptation par le Grand Conseil en date des 26 et 27 juin 2018 ainsi que de l'évaluation du travail des élèves. Des réflexions ont également été entamées au niveau du contrôle de l'enseignement à domicile.

Du côté des moyens d'enseignement, en parallèle au déploiement du plan d'études romand (PER), dont l'introduction est généralisée depuis la rentrée scolaire d'août 2013, des nouveaux moyens d'enseignement ont été introduits à la rentrée 2018-2019 dans les domaines de l'allemand, des mathématiques, des sciences humaines et sociales et de l'enseignement des cultures religieuses et humanistes.

L'État de Neuchâtel a reconduit l'enquête sur la victimisation et la délinquance réalisée dans le Canton de Neuchâtel en 2010. Menée en 2017 auprès de 1'687 élèves de 11e année, cette nouvelle étude montre que, malgré une stabilité des comportements analysés, certaines populations d'élèves sont plus vulnérables que d'autres et méritent une attention particulière. Les résultats, démontrant une certaine stabilité dans le temps et mettant en évidence la nécessité de porter une attention particulière aux conditions de vie des jeunes ont été présentés aux cadres de la scolarité obligatoire en mars 2018, puis aux autorités scolaires en mai 2018. Ces résultats ont fait l'objet de la mise en place d'un plan d'action par centre scolaire déployé en 2019. Par ailleurs, une page internet, régulièrement mise à jour, ainsi qu'une page intégrée dans l'agenda scolaire ont été dédiées à la présentation des ressources directement utilisables par les élèves de la 7e à la 11e année.

Au niveau opérationnel, dans les différents offices, il convient de relever que l'OISO a apporté un soutien logistique au SEO notamment dans le déploiement de parcours iclasse. Le renouvellement du parc informatique composé d'environ 4'000 ordinateurs s'est poursuivi en 2019.

L'année sous revue a été l'occasion de diriger plusieurs projets liés à la stratégie cantonale. Il s'est notamment agi de poursuivre le développement de la politique à visée inclusive en renforçant notamment les ressources de conseil pédagogique spécialisé à l'école, de soutien pédagogique spécialisé et de psychomotricité. En outre, un suivi scolaire pour les enfants hospitalisés au sein du département de pédiatrie du réseau hospitalier neuchâtelois a été mis en place et un dispositif permettant de prendre en charge des élèves en situation de handicap avec des

comorbidités psychiatriques conséquentes a été défini en collaboration avec la Fondation Les Perce-Neige et le CNPea.

L'office a en outre continué de conduire d'autres travaux importants qu'il mène dans les domaines suivants : développement du conseil pédagogique spécialisé en vue d'éviter les situations de remédiation ou leur aggravation, négociation de contrats de prestations entre l'État et les trois écoles spécialisées du canton, amélioration de la transition au postobligatoire dans le cadre du développement continu de l'assurance invalidité en collaboration avec l'AI, l'OCOSP et l'OFIJ, adaptation du modèle d'intervention précoce en autisme en lien avec les réflexions fédérales et intercantionales en cours, lancement du 1er colloque BEJUNE à l'attention des directions d'écoles concernant la gestion de la diversité et participation aux travaux touchant à l'exclusion scolaire et à la formation spécialisée en scolarité ordinaire.

L'année sous revue a également été l'occasion de concrétiser les mesures dans le domaine de l'orthophonie décidées dans le cadre du programme d'économies du Conseil d'État.

Au niveau CEPM, il est à relever qu'à fin octobre 2019, 184 enfants suivent un traitement ambulatoire. Sur ce nombre, 181 bénéficient d'une décision OES. Quant aux thérapeutes travaillant en institution, elles assurent le traitement d'environ 120 enfants.

Au niveau cantonal, le service de l'enseignement obligatoire a appuyé activement le département et conduit différentes conférences et/ou groupes de pilotage et de travail (conseil scolaire, conférence de l'enseignement obligatoire, conférences des directeurs de l'enseignement obligatoire, rencontres avec les associations professionnelles, etc.).

En ce qui concerne la collaboration intercantonale, le service de l'enseignement obligatoire a également investi du temps en présidant la conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO) et en participant aux travaux des différentes commissions intercantionales.

Dans le cadre du plan d'action pour l'avenir de la formation professionnelle, le SEO a pour la troisième année consécutive, organisé des visites d'entreprises pour les enseignant-e-s afin qu'ils-elles établissent des liens avec le tissu économique du canton.

Pour terminer, le service a également collaboré étroitement avec d'autres partenaires, départements et entités de l'État. À titre d'exemple, une réflexion est menée dans le développement d'un dossier électronique de santé de l'élève en coordination entre le service de la santé publique et le service de l'enseignement obligatoire.

Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

L'année 2019 a été marquée par un processus de réforme pédagogique fondamental du langage musical, appelé dorénavant solfège, selon son sens premier et noble. Dorénavant, tous les cours bénéficient d'un plan d'études commun. Les élèves connaissent les objectifs d'apprentissage et les contenus et peuvent donc se projeter dans leur projet de formation musicale. À partir du niveau secondaire, la formation est proposée de manière modulaire. Les élèves choisissent leurs cours en fonction des contenus annoncés, donc de leurs intérêts et de leurs besoins. Ils peuvent suivre tous les cours qu'ils veulent et peuvent passer d'un professeur à l'autre, en fonction des thèmes abordés. L'inscription au solfège se fait en ligne à l'aide d'un code qui est envoyé aux élèves au début du mois de juin. Le projet de formation musicale au CMNE se conçoit dorénavant dans une approche parfaitement complémentaire entre la formation instrumentale, le solfège

et la pratique d'ensemble.

Des travaux importants ont été réalisés sur le site de La Chaux-de-Fonds afin de placer la bibliothèque au centre de l'institution. Ainsi le CMNE peut dorénavant mieux encore répondre aux besoins des utilisateurs.

Le CMNE assez préoccupé par la baisse progressive du nombre d'élèves. Des analyses sont faites afin de déterminer les origines de cette baisse. Le CMNE se doit donc de repenser son offre et sa communication afin d'atteindre la population.

Nonobstant ces interrogations, le CMNE peut se prévaloir d'une formation de qualité reconnue largement au-delà de nos frontières. La formation des talents soutient nos jeunes musiciens prometteurs qui remportent de nombreux prix aux concours nationaux et pour lesquels les portes de plusieurs HEM sont largement ouvertes. Les projets en lien avec le programme Musique&Handicap font office de pionniers dans le paysage de la formation musicale. Les directions prises par le Conservatoire sont ainsi largement observées par les autres cantons qui ne manquent pas d'interroger nos choix et de prendre exemple sur nos pratiques. Plusieurs collaborateurs du CMNE sont ainsi régulièrement appelés à fonctionner comme experts dans divers domaines loin à la ronde.

Service des formations postobligatoire et de l'orientation (SFPO)

L'année 2019 a permis de poursuivre l'ambition du DEF et de son service de constamment améliorer et adapter le dispositif de formation et d'orientation dans le canton de Neuchâtel afin de le rendre aussi efficient que possible.

En 2019, le SFPO a dû faire face d'une part à un réel bouleversement lié à la démission avec effet immédiat de son ancien chef de service et d'autre part à des projets politiques d'envergure.

Les conditions liées au départ de l'ancien chef du SFPO ont perturbé l'année 2019 de manière profonde. Dans un premier temps une **nouvelle direction de service** ad intérim a rapidement été mise en place pour assurer le pilotage du service. Dans un second temps, une nouvelle cheffe de service a été engagée à la suite d'une procédure de recrutement. Cette situation n'a pas été sans conséquences pour les collaboratrices et collaborateurs du SFPO, les autres services du DEF et bien entendu pour le DEF et son secrétariat général. Ceci d'autant plus qu'il a par la suite été nécessaire de mettre au concours un poste de chef-fe de service adjoint-e. Cette période de vacance à la tête du SFPO ainsi que de nombreux congés maternité ont contribué à une surcharge de travail conséquente pour les équipes en place.

Les cadres de direction du SFPO et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ont mis leurs forces en commun pour préserver à la fois la cohésion du service ainsi que les prestations régaliennes du SFPO. Le CAPPE a également apporté un soutien professionnel très apprécié des membres du SFPO. Dans ces situations de crise, il s'agit en effet de préserver les liens entre les collaboratrices et collaborateurs du service et des offices afin de pouvoir se concentrer sur les prestations à assurer. Ouverture, compétences et collaboration sont les valeurs du SFPO. En 2019, elles ont démontré leur pertinence.

En effet, en parallèle de ces bouleversements, le Grand Conseil a accepté en mars 2019 la loi sur l'encouragement de la formation professionnelle en mode dual (LFFD) et la mise en œuvre du « **contrat formation** ». Il s'est agi dès le

mois d'avril de mettre sur pied une « task force » au sein du SFPO pour concrétiser la LFFD et mettre en place le « contrat formation ». Il fallait à la fois assurer la future administration du fonds, mais également les conditions-cadre pour répondre aux objectifs de la LFFD. Cette « task force », sous la direction de la cheffe du SFPO, est constituée de divers membres aux compétences spécifiques dans le domaine de l'apprentissage (promotion, démarchage, autorisation de former, surveillance), des finances, du droit ainsi que de la communication. Sans dresser une liste exhaustive des différentes tâches et actions menées dans le cadre de ce projet, il convient d'en relever un certain nombre : appuyer le politique, effectuer un travail d'explication et de vulgarisation auprès de nombreux partenaires, mettre en place un système de perception des contributions par les caisses de compensation, générer des synergies avec le SPAJ, responsable du fonds pour les structures d'accueil, créer un nouveau centre financier propre à ce fonds, développer et modifier des bases de données afin de pouvoir assurer le versement des prestations financières dès l'été 2020, rédiger des règlements, constituer un conseil de gestion et préciser ses attributions, définir l'organisation à mettre en place au sein du SFPO, communiquer et débiter la conceptualisation des plans d'actions pour la dualisation des formations.

Dans le cadre du « contrat formation », il est à relever la place particulière de l'office des apprentissage (OFAP) qui a été directement impliqué dans toutes les phases du projet. Cet office joue un rôle moteur dans ce projet d'envergure.

L'éducation numérique a également été un dossier phare de l'année 2019. Bien que le SEO ait été porteur du rapport « éducation numérique », le SFPO et ses entités du secondaire 2 ont dû mener des réflexions de fond pour définir pourquoi, comment, pour qui et selon quelle temporalité mettre en place l'éducation numérique au niveau postobligatoire. Il a été rapidement mis en exergue qu'il s'agissait de développer les compétences des élèves pour leur permettre d'évoluer dans une société numérisée et de répondre aux besoins du marché de l'emploi ainsi qu'aux attentes des formations tertiaires tout en s'appuyant sur les acquis transmis à l'école obligatoire. Il s'agit également de tenir compte du contexte et des besoins spécifiques liés à la formation académique et à la formation professionnelle. En ce qui concerne le domaine académique, il est possible de s'appuyer sur l'introduction de la nouvelle discipline « informatique » en filière de maturité gymnasiale, comme l'exige le règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM). La mise en application du nouveau plan d'études cadre adopté par le CDIP en octobre 2018 pour la filière de certificat en école de culture générale (CECG) constitue également une opportunité d'intégrer dans cette filière une véritable culture numérique lorsqu'elle s'avère opportune. En ce qui concerne la formation professionnelle, il s'agit de répondre aux besoins de l'économie, d'intégrer les moyens numériques dans la collaboration entre les écoles et les entreprises formatrices. La collaboration, la concertation, l'implication et la formation continue du corps enseignant seront les clés du succès de cette éducation numérique. L'office de la formation professionnelle et académique (OFPA) a largement contribué aux travaux liés à l'éducation numérique.

Un autre dossier stratégique est celui du **Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)**. Les travaux continuent à un rythme soutenu afin de répondre aux objectifs du Conseil d'Etat de continuer à développer des synergies entre les centres cantonaux actuels de formation professionnelles. La direction du projet a identifié

7 pôles de formation ainsi qu'une entité de préapprentissage et de transition. Une organisation de transition a également été mise sur pied. Le corps enseignant et les collaboratrices et collaborateurs des centres professionnels sont régulièrement informés des développements liés à ce projet. La direction du service et celle de l'OFPA sont impliqués dans le pilotage de ce dossier.

Au niveau de l'office de l'insertion des jeunes (OFIJ) de moins de 35 ans, des travaux particulièrement ambitieux ont été menés pour assurer la mise en place d'un **dispositif cohérent pour intégrer les jeunes migrant-e-s en formation professionnelle**. Ce dispositif se compose de différentes mesures spécifiques, mises en œuvre selon les besoins individuels des jeunes.

L'office d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) a pu consolider en 2019 sa nouvelle organisation. Les prestations sont ainsi réorganisées en tenant compte des besoins des différents publics. La communication a également été modernisée avec des outils numériques à disposition. Ainsi, l'OCOSP se trouve dorénavant plus proche des préoccupations des milieux économiques.

En ce qui concerne les Hautes écoles, l'année 2019 a été riche. Le **mandat d'objectif de l'Université de Neuchâtel** pour la période 2019-2022 a été accepté par le Grand Conseil au mois de juin ce qui a permis dans la foulée de signer, en novembre, le mandat de prestation entre l'Etat de Neuchâtel et l'Université. Si l'année 2019 peut être considérée comme l'année de validation d'actes constitutifs pour l'Université de Neuchâtel, elle peut être également considérée comme une année de préparation de nouvelles conventions et contrats de mandats à présenter en 2020. Qu'il s'agisse des travaux préparatoires à l'élaboration d'une nouvelle convention d'objectifs 2021-2024 pour la HES-SO et de ceux pour le renouvellement du contrat de prestation pour la HE-ARC ou encore la préparation du projet de nouveau concordat HEP-BEJUNE, adopté par le Comité stratégique BEJUNE en décembre 2019. Ces travaux en amont nécessitent un investissement intense des différents partenaires de l'office des hautes écoles et de la recherche (OHER). Il s'est également agi de finaliser le rapport du Conseil d'Etat concernant la HEM-NE

Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)

En 2019, le SPAJ s'est principalement consacré à la consolidation et à la vulgarisation des mesures liées au nouveau dispositif de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse (SPEJ), au lancement d'une campagne de recrutement de familles d'accueil et à la finalisation de la rédaction du rapport en appui à la future loi sur l'enfance et la jeunesse. Dans ce contexte, l'année a également été marquée par la finalisation d'une nouvelle manière de concevoir la participation financière des parents au placement de leur-s enfant-s en institution, qui passera d'un montant forfaitaire à une somme calculée sur la base de leur capacité contributive. Les autres activités déployées concernent principalement des aspects liés à l'organisation, aux procédures, au financement, à la surveillance et à la planification du dispositif SPEJ. Enfin, le service a réuni l'ensemble de ses partenaires lors de sa traditionnelle journée-réseau bisannuelle. Quelque 120 personnes ont ainsi échangé sur un sujet d'actualité transversal aux entités du service, à savoir, la perméabilité entre les secteurs ambulatoire et résidentiel dans la prise en charge de la population suivie par le service.

Le domaine de la **protection de l'adulte** a bénéficié d'une réforme complète, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. A la

même date, le canton s'est doté d'une loi concernant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (LAPEA). Modifiée en décembre 2016 au chapitre de la rémunération des curatrices et des curateurs, cette loi a encore subi une adaptation en 2019 suite à un arrêt du TF jugeant contraire au droit fédéral le plafonnement de la rémunération de certain-e-s curateurs et curatrices. Cette modification du cadre légal n'a eu qu'un impact limité sur les activités des curateurs et curatrices professionnel-le-s de l'OPA.

Par contre, les modifications de l'équipement institutionnel destiné à la prise en charge des personnes souffrant de pathologies psychiatriques compliquent singulièrement la tâche des autres acteurs et actrices du terrain, notamment dans l'accompagnement ambulatoire. Le réflexe étant alors de se tourner vers les curateurs et les curatrices pour trouver des solutions souvent inexistantes. Cet état de fait génère des tensions s'ajoutant à la complexité des situations. La fermeture des foyers psychiatriques, effective ou à venir, a créé et créera de nombreux espaces non-couverts par un accompagnement et une prise en soin, dommageable pour cette population vulnérable. L'absence de lieu tenu d'assurer les placements à des fins d'assistance (PAFA) prononcés par l'APEA est également susceptible de mettre en péril la sécurité publique. Pour le reste, les missions de l'OPA n'ont pas changé, les mandats de curatelles ainsi que ceux d'enquêtes sociales continuent d'être confiés à un rythme soutenu à l'OPA.

En sus des tâches habituelles liées à la mission de base qui caractérisent l'office de **protection de l'enfant**, l'accompagnement des trois équipes dans le nouveau paradigme de prise en charge des mineur-e-s, mis en place dans le cadre du SPEJ, a été l'activité phare de cette entité pendant toute l'année, et ce, aussi bien au niveau des partenaires externes qu'à l'égard des collaboratrices et collaborateurs internes. L'office a notamment été impliqué dans les nombreux groupes de travail chargés de créer les bases conceptuelles et pratiques des nouvelles mesures à mettre en place (accueil d'urgence, accueil des enfants MASE au sein des structures pré- et parascolaires, l'accueil mère-enfant, la lutte contre l'exclusion scolaire, la collaboration avec les autres offices du SPAJ -OSAE *in primis*- dans le cadre de la création d'un réseau des familles d'accueil, etc.). Dans ce contexte de changement significatif de la prise en charge de l'enfance et de la jeunesse en difficulté, et dans la réussite de la mise en place de ce nouveau dispositif, le soin apporté aux enfants, aux familles, aux différent-e-s professionnel-le-s et partenaires du réseau est primordial, et continuera à l'être dans les prochaines années.

2019 a également été l'année de l'examen de renouvellement de la reconnaissance et du subventionnement des institutions d'éducation spécialisée de la part de l'Office fédéral de la justice. Cela a constitué un moment important d'analyse critique des concepts socio-éducatifs et du fonctionnement des organismes concernés, en particulier de la Fondation l'enfant c'est la vie, qui a initié son redimensionnement en termes de places à partir de septembre (fermeture de La Coccinelle et des Foyers Géode et Corail, et création du Foyer Interface), et de la Fondation Borel.

Enfin, durant cette année encore, le personnel de l'office a su faire preuve de compétences et s'est investi avec grand engagement pour prendre en compte des situations familiales, sociales et personnelles devenant de plus en plus complexes. La charge de travail par assistant-e social-e reste très élevée, et les signes d'épuisement relevés par le passé n'ont pas diminué. Le poste de chef-fe d'office, vacant depuis novembre, a été repourvue en mars 2020 ;

deux responsables d'équipe ont souhaité réorienter leur carrière professionnelle.

Dans le secteur des structures **d'accueil extrafamilial**, ce sont 315 places d'accueil parascolaire qui se sont ouvertes dont 10 places d'accueil familial de jour préscolaire qui ont été transformées en places d'accueil parascolaire afin de mieux répondre aux besoins des parents. Concernant l'accueil préscolaire, 35 places d'accueil privé ont intégré le dispositif LAE en janvier, une nouvelle structure communale de 11 places a ouvert ses portes en novembre 2019. Au total, 351 places d'accueil supplémentaires ont intégré le dispositif en 2019. Le taux de couverture cantonal pour les 2270 places d'accueil préscolaire s'élève à 29.7 % et à 20.9 % pour les 3256 places d'accueil parascolaire. Le suivi de ces projets sollicite, tout au long du processus, une étroite collaboration entre l'OSAE et l'unité financière du service.

En 2019, l'office a vu le départ de sa cheffe, un intérim assuré par le chef de service adjoint et, dès le mois de novembre, la prise de fonction à la tête de l'office par un nouveau chef. La mission de soutien, de surveillance et d'autorisation des structures d'accueil extrafamilial et des parents d'accueil de jour s'est poursuivie tout au long de l'année ; une partie de l'équipe des conseillers et conseillères éducatif-ve-s s'est occupée plus particulièrement des familles d'accueil, avec une intensification des démarches par une campagne d'information en fin d'année. Le soutien et la surveillance des institutions d'éducation spécialisée prend progressivement sa place au sein des activités de l'office depuis l'automne. L'année 2019 a donc vu de nombreux relais et transitions, aussi bien au niveau du personnel que des missions de l'office.

Le secteur de la **déléguée à la jeunesse** a pris de l'ampleur. La commission de la jeunesse s'est réunie autour des thèmes du droit de vote à 16 ans sur demande, thème sur lequel la commission s'est positionnée officiellement, et de la grève comme outil de participation des jeunes. Le projet de nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse lui a également été présenté. Une assemblée de la Conférence romande des délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse sur le thème de la participation des enfants a été organisée début avril. La carte Avantages Jeunes a malheureusement dû être arrêtée en raison de ses mauvais résultats. En mai, le soutien aux projets de jeunes a été lancé, et a déjà permis de soutenir quatre projets durant l'année. En collaboration avec les villes et les Parlements de jeunes du canton, la déléguée à la jeunesse et son équipe ont également mis en œuvre la campagne « j'ai voté », visant à encourager les jeunes à voter aux élections fédérales 2019. Une séance d'information sur la politique de la petite enfance à destination des communes a été organisée avec Radix et a rassemblé 14 représentant-e-s de 11 communes. 2019 a également vu la préparation de l'Action 72 heures 2020, le développement du concept cantonal de soutien à la parentalité et la définition de la campagne 10mois10droits 2020-2021.

2.9.2 Compte de résultats du DEF

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019 CHF	%	Écart C2019 - C2018 CHF	%
Revenus d'exploitation	132'685'093	139'106'958	131'942'078	-7'164'880	-5.2%	-743'015	-0.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	31'101'161	38'777'752	31'707'495	-7'070'257	-18.2%	+606'333	+1.9%
43 Revenus divers	1'944'959	1'189'150	1'914'013	+724'863	+61.0%	-30'946	-1.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	4'084	50'000	11'851	-38'149	-76.3%	+7'768	+190.2%
46 Revenus de transfert	33'726'431	32'816'910	32'553'774	-263'136	-0.8%	-1'172'657	-3.5%
47 Subventions à redistribuer	50'293'171	51'001'000	49'807'879	-1'193'121	-2.3%	-485'292	-1.0%
49 Imputations internes	15'615'286	15'272'146	15'947'065	+674'919	+4.4%	+331'779	+2.1%
Charges d'exploitation	588'024'913	601'359'954	576'563'114	-24'796'839	-4.1%	-11'461'799	-1.9%
30 Charges de personnel	170'135'915	174'618'519	168'437'798	-6'180'721	-3.5%	-1'698'117	-1.0%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	28'506'658	31'455'410	30'111'733	-1'343'677	-4.3%	+1'605'075	+5.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	294'695	459'974	408'913	-51'061	-11.1%	+114'218	+38.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	309'633'775	320'056'605	311'478'268	-8'578'338	-2.7%	+1'844'493	+0.6%
37 Subventions à redistribuer	50'293'171	51'001'000	49'807'879	-1'193'121	-2.3%	-485'292	-1.0%
39 Imputations internes	29'160'698	23'768'446	16'318'523	-7'449'923	-31.3%	-12'842'175	-44.0%
Résultat d'exploitation	-455'339'820	-462'252'996	-444'621'036	+17'631'960	+3.8%	+10'718'784	+2.4%
44 Revenus financiers	1'352'856	1'416'500	1'338'696	-77'804	-5.5%	-14'160	-1.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	-100.0%
Résultat de financement	1'352'856	1'416'500	1'338'696	-77'804	-5.5%	-14'160	-1.0%
Résultat opérationnel	-453'986'965	-460'836'496	-443'282'340	+17'554'156	+3.8%	+10'704'624	+2.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-453'986'965	-460'836'496	-443'282'340	+17'554'156	+3.8%	+10'704'624	+2.4%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	480.00	497.00	482.00	-15.00	-3.0%	+2.00	+0.4%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	340.78	348.48	341.75	-6.73	-1.9%	+0.97	+0.3%

Commentaires

De manière globale le budget du département a été bien tenu par les services et les écoles cantonales. Les unités administratives du DEF ont fait preuve de parcimonie dans l'utilisation des ressources financières attribuées.

Concernant les principaux écarts on peut relever les éléments suivants :

- L'écart sur les charges de personnel est dû principalement à la baisse du nombre d'élèves au conservatoire (salaire des enseignants), la baisse du nombre de classe dans les formations à plein temps (effets de la dualisation) et à la réduction comptable des provisions pour vacances.
- L'écart sur les charges de transfert se matérialise par une baisse des placements hors-canton à l'OES et au SPAJ ainsi que par une baisse conséquente du nombre de classes à l'école obligatoire. À noter également un effet comptable important à hauteur de 7 millions de francs du fait que les IES ont continué à encaisser toutes les recettes (coûts nets comptabilisés) alors que le budget présenté l'était avec les coûts bruts. L'effet est identique sur le groupe de recettes « 42 Taxes ».
- Concernant les imputations internes, le budget incluait les forfaits des services centraux de l'Etat (coûts des prestations fournies aux services métiers) qui n'ont pas fait l'objet d'une facturation réelle (exercice test). Cet écart ne subsistera plus à compter de l'exercice 2020.

2.9.3 Secrétariat général DEF (SDEF)

Missions principales

Le secrétariat général du DEF a pour principales missions :

- Conseiller et assister la cheffe du département et les services dans les affaires parlementaires, gouvernementales, départementales et autres affaires de nature politique ;
- Mener et coordonner l'information et la communication interne et externe du département ;
- Coordonner et contrôler les actions des services du département sur le plan des ressources humaines ainsi qu'en matière financière, organisationnelle et administrative ;
- Conduire et gérer diverses opérations régulières et ponctuelles relevant de la compétence directe du département ;
- Conduire et administrer le secrétariat général ;
- Appui aux services (sensibilisation), appui et conseils aux employé-e-s (OPFE) ;
- Promotion et sensibilisation (OPFE) ;
- Coordination de la lutte contre la violence conjugale (OPFE) ;
- Sensibilisation des milieux économiques (OPFE) ;
- Prendre soin de la qualité de vie (CAPPES) ;
- Promouvoir le vivre ensemble (CAPPES) ;
- Améliorer les relations et le climat scolaire (CAPPES) ;
- Prévenir la violence (CAPPES) ;
- Gérer des situations difficiles ou critiques (CAPPES).

Évolution de l'environnement et des tâches

Dans le cadre des missions légales et des ressources qui lui sont confiées, le service veille à respecter et à soutenir les projets suivants :

- Appui à la conduite de la cheffe du département dans le cadre du programme de législature 2018-2021 ;
- Mise en œuvre et suivi de la feuille de route du département avec la collaboration étroite des services ;
- Mise en œuvre de la conduite des services et entités du DEF selon le programme de réforme de l'État (PRE) ;
- Stabilisation des outils de gestion et de conduite financière ;
- Suivi des indicateurs du cockpit ;
- Mise en place de mesures concrètes en matière de lutte contre l'épuisement professionnel et accompagnement de ces mesures (CAPPES) ;
- Poursuite des collaborations avec la police, la santé publique, la protection de la jeunesse pour la prévention et un accompagnement efficace des différents acteurs (CAPPES) ;
- La mise en œuvre d'une politique visant à concrétiser les principes de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et à l'égalité des chances entre hommes et femmes (OPFE) ;
- Assurer l'existence et le suivi du dispositif de lutte contre la violence conjugale (OPFE).

Activités et réalisations

Activités régulières principales :

SDEF

- Analyse de l'ensemble des dossiers du DEF avec la cheffe de département ;
- Préparation et suivi des dossiers du DEF et des autres départements traités au Conseil d'État ;
- Coordination des activités liées à la préparation du programme de législature, du suivi de la feuille de route, du budget, des comptes et du rapport de gestion du département ;
- Préparation et suivi des affaires parlementaires ainsi que des séances de la sous-commission de gestion, de la sous-commission des finances du DEF et de la commission école obligatoire ;
- Préparation des colloques du DEF (réunions regroupant les chef-fe-s de service du département et la cheffe de l'OPFE) et des rencontres bilatérales (rencontres mensuelles entre la cheffe de département et les chef-fe-s de service/cheffe d'office) ;
- Collaboration à la gestion des ressources humaines du DEF et de la CIIP (entretiens d'engagement finaux pour les postes clés, descriptions de fonctions, entretiens de développement, procédures de nomination et de promotion) ;
- Participation aux travaux de la Conférence cantonale des secrétaires généraux (CSG) ;
- Coordination de consultations diverses sur le plan fédéral et cantonal ;
- Participation aux travaux des CSG-CDIP et CIIP ainsi que préparation et suivi des travaux de la CIIP, de la CDIP, des comités stratégiques de la HE-Arc, HES-SO et HEP-BEJUNE, ainsi que du CSHE ;
- Conduite, gestion et contrôle des procédures établies dans le cadre de la réforme de l'État (mesures pérennes, demandes de dérogation RH, suivi des contrats GestionNE, règlement GestionNE et de crédits supplémentaires) ;

Dans les projets particuliers développés en 2019, nous pouvons citer les dossiers suivants :

- Accompagnement et/ou conduite de différents dossiers (programme d'impulsion, éducation numérique, réforme de la fiscalité, réforme de la péréquation, élaboration d'une loi sur l'enfance et la jeunesse, réformes de l'État, centre de formation professionnelle neuchâtelois – CPNE, extension de l'École Pierre Coullery, 3^{ème} volet du programme d'assainissement des finances, etc.) ;
- Accompagnement des travaux d'assainissement du CPLN (commission de construction et comité de pilotage) ;
- Accompagnement des travaux se rapportant aux programmes d'assainissement des finances ;
- Accompagnement de la mise en œuvre du plan d'action « formation professionnelle » ;
- Accompagnement du projet visant à augmenter la prévention de la violence dans les écoles en partenariat avec la police neuchâteloise ;
- Accompagnement du dossier « organisation des classes au sein de l'école obligatoire » ;
- Accompagnement des dossiers du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) plus spécifiquement la nouvelle organisation en matière de protection de l'enfance (SPEJ) ;
- Suivi étroit de dossiers liés au conservatoire et à l'Université (mandats d'objectifs 2019-2022) ;
- Suivi dans la mise en place d'un programme de prévention de l'épuisement professionnel des enseignant-e-s et d'évaluation des fonctions enseignantes ;
- Présidence de la conférence des secrétaires généraux (CSG) de la CIIP ;
- Présidence de la commission de la coordination de la recherche en éducation (COCRE) de la CIIP ;
- Présidence de la commission consultative des associations partenaires (COPAR) de la CIIP ;
- Suivi des investissements du département.

CAPPEs

Prévention :

- Ateliers prévention (thématiques, projets d'établissement) ;
- Conférences (harcèlement, gestion de classes difficiles, épuisement professionnel) ;
- Analyse des pratiques professionnelles ;
- Séances avec les directions (points de situation, projets d'établissement) ;
- Relations avec d'autres services (présentations-informations-collaboration) ;
- Soutiens financiers (projets prévention et promotion de la santé, formation continue) ;
- Accompagnement de projets cantonaux (médiations sociales, AMOK-tireur actif, Réseau Ecoles21, FGE (formation générale), coordination médiation, lutte contre l'épuisement professionnel, formation continue des directrices et des directeurs adjoints, des SSE, des médiatrices et médiateurs, etc.).

Intervention :

- Accompagnement d'enseignant-e-s (gestion de classe, gestion de conflits, espace d'écoute, nouveaux-les enseignant-e-s, harcèlement) ;
- Accompagnement des directions d'école (analyse de situations complexes, gestion de conflits, problèmes de communication) ;
- Accompagnement psychologique individuel (risque d'épuisement professionnel, burn-out, problèmes de communication avec des collègues) ;
- Médiation (entre enseignant-e-s, entre direction et enseignant-e-s).

GSC formation et accompagnement des établissements en cas de situation critique :

- Décès d'élèves ou d'enseignant-e-s, maladie grave avec risque de décès, accident grave avec risque de décès ;
- Agression, abus sexuel, violence des parents à l'encontre de l'enseignant-e, harcèlement ;
- Risque suicidaire ;
- Disparition ;
- Conflit grave entre direction et enseignant-e-s.

COPIL, GT et projets :

- COPIL Santé scolaire ;
- COPIL DEF-Police, Projet AMOK ;
- COPIL Lutte contre l'épuisement professionnel ;
- CEPEN (Groupe de travail pour la coordination de l'éducation et de la prévention dans les écoles neuchâteloises) ;
- Projet cantonal de lutte contre le harcèlement et le risque dépressif et suicidaire ;
- Groupe de lutte contre la maltraitance ;
- Commission de médiation et de supervision HEP-BEJUNE.

OPFE

Promotion sensibilisation :

Externe :

- Organisation de journées, de conférences et de formations en lien avec les thématiques traitées par l'OPFE (violence conjugale, éducation, femmes et politique, femmes et économie, inégalités salariales, politique familiale, etc.).

Interne :

- Promotion des carrières féminines ;
- Conciliation famille-travail (application du catalogue de mesures adopté par le Conseil d'État) ;
- Langage épïcène (corrections de textes, conseils, formations).

Interventions :

- Journée annuelle du réseau de lutte contre la violence dans les couples ;
- Journée Futur en tous genres (FETG) ;
- Deux modules d'enseignement à l'école Pierre-Coullery (égalité + nouvelles familles) ;
- Formation aux nouveaux cadres sous l'égide du SRHE (conciliation famille-travail, promotion carrières féminines, connaissance de la LEg avec la composante harcèlement, langage épïcène) ;
- Lunches et formation à l'intention des femmes cadres de l'administration cantonale.

COPIL, GT et projets :

- Commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité (organisation, direction) ;
- Commission technique LVCouple (organisation, direction, présidence) ;
- Commission consultative Proches Aidant-e-s ;
- Comité crèche Tic-Tac ;
- Conférence suisse des déléguées à l'égalité ;
- Conférence romande des bureaux de l'égalité ;
- Conférence suisse de lutte contre la violence domestique ;
- Conférence latine de lutte contre la violence domestique ;
- Commission fédérale pour les questions familiales (COFF).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	189'885	35'000	147'025	+112'025	+320.1%	-42'860	-22.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	109'487	35'000	127'145	+92'145	+263.3%	+17'658	+16.1%
43 Revenus divers	80'398	0	19'880	+19'880	--	-60'518	-75.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	7'751'395	6'563'099	6'344'948	-218'151	-3.3%	-1'406'446	-18.1%
30 Charges de personnel	974'522	1'568'468	1'654'278	+85'810	+5.5%	+679'756	+69.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	39'163	227'500	174'359	-53'141	-23.4%	+135'195	+345.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	6'586'672	4'606'131	4'364'572	-241'559	-5.2%	-2'222'101	-33.7%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	151'037	161'000	151'740	-9'260	-5.8%	+703	+0.5%
Résultat d'exploitation	-7'561'509	-6'528'099	-6'197'923	+330'176	+5.1%	+1'363'586	+18.0%
44 Revenus financiers	-51'419	0	67'971	+67'971	--	+119'390	+232.2%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	-51'419	0	67'971	+67'971	--	+119'390	+232.2%
Résultat opérationnel	-7'612'929	-6'528'099	-6'129'952	+398'147	+6.1%	+1'482'976	+19.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-7'612'929	-6'528'099	-6'129'952	+398'147	+6.1%	+1'482'976	+19.5%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	7.00	15.00	14.00	-1.00	-6.7%	+7.00	+100.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	5.70	9.80	9.70	-0.10	-1.0%	+4.00	+70.2%

Commentaires

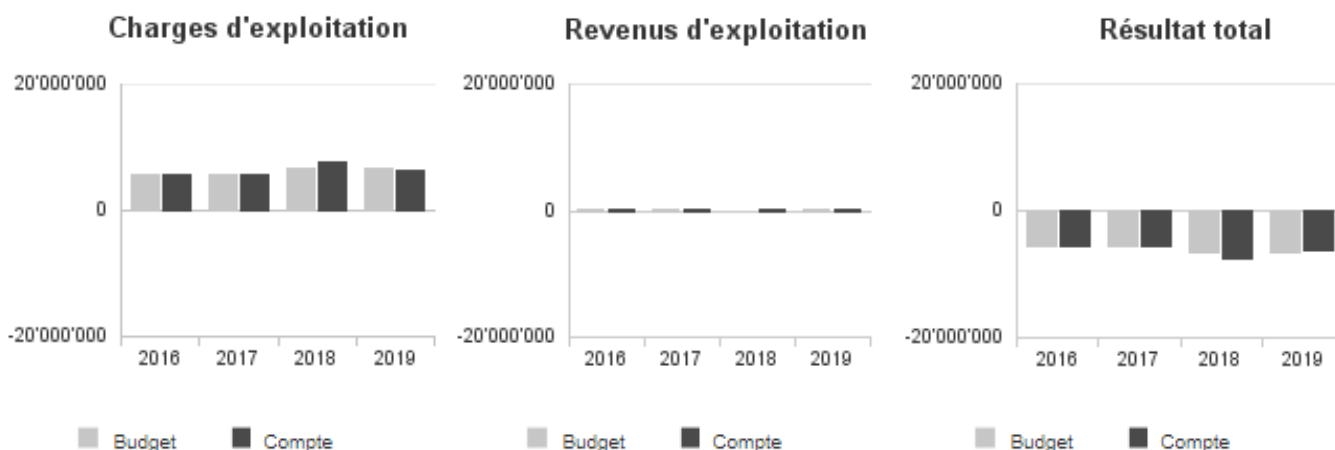
L'intégration en 2019 de l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) et du centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPEs) au sein du secrétariat général du DEF (SDEF) justifie la différence marquante entre les comptes 2018 et les comptes 2019 ainsi que la variation importante des effectifs.

L'augmentation des charges de personnel entre le budget 2019 et les comptes 2019 correspond à la liquidation de la caisse de remplacement (CRNE) qui est intégralement compensée par les recettes du groupe 42.

La diminution des charges de transfert par rapport à l'année 2018 se justifie par le transfert au DEAS de la subvention à l'EPFL pour la mise à disposition du bâtiment Microcity. La différence de cette même rubrique entre le budget 2019 et les comptes 2019 découle des amortissements liés au subventionnement des investissements (constructions scolaires).

La faible variation des effectifs entre le budget 2019 et les comptes 2019 n'appelle pas de commentaires particuliers.

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Collège Geneveys-s-c.	116'215	0	116'215	116'216	0	116'216	1	0	1
Création collège Terreaux-Est (NE)	128'000	0	128'000	0	0	0	-128'000	0	-128'000
Salle de gymnastique (Corcelles - C.)	290'000	0	290'000	277'000	0	277'000	-13'000	0	-13'000
Total	534'215	0	534'215	393'216	0	393'216	-140'999	0	-140'999

Commentaires

Les projets gérés par crédit d'engagement au secrétariat général correspondent au subventionnement des investissements communaux en matière de constructions scolaires.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Conseil et assistance stratégique (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	161'000	147'615
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	161'000	147'615

Commentaires

Les coûts ou produits directement imputables dans ce groupe de prestations correspondent à ceux liés à la gestion de mandats spécifiques pour le compte de la cheffe du département dans le cadre du conseil et de l'assistance stratégique.

Prestations de département DEF (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	6'000	0
Produits	30'000	127'145
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-24'000	-127'145

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts liés à la gestion du subventionnement des investissements communaux en matière de constructions scolaires. Il inclut également les produits liés au processus de liquidation de la caisse cantonale de remplacement des établissements d'enseignement public.

Communication externe (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	26'500	24'669
Produits	5'000	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	21'500	24'669

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations correspondent à ceux liés à la promotion et à la sensibilisation du public ainsi qu'à la lutte contre la violence conjugale notamment.

Prestations CAPPES (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	85'000	88'520
Produits	0	19'880
Total coûts (+) / revenus (-) nets	85'000	68'640

Commentaires

Les coûts ou produits directement imputables dans ce groupe de prestations correspondent à ceux liés à la gestion courante des activités du CAPPES hors charges de personnel.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Actions prévention	0	90'000	96'144
CIIP Confér. rom. TI	547'784	495'000	471'572
Conf sse. dir. ins. pub.	511'195	610'000	557'833
Contr. biblioth. RERO	184'986	250'000	179'941
Enquête PISA	13'896	14'000	12'979
Inst. psychiatriques	0	30'000	30'000
Part. loyer coord. rom.	40'000	40'000	40'000
Subs.div.stés.éc.mi.	0	5'600	5'562
Subv. en nature étab.	2'253'000	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	3'550'861	1'534'600	1'394'032

Commentaires

Les charges et revenus de transfert non incorporables aux prestations sont composées des diverses contributions aux organismes et conférences intercantionales dans le domaine de l'instruction publique (CIIP, CDIP notamment). On y trouve également diverses subventions versées dans le cadre des diverses actions de préventions (CAPPES) et un contrat de

prestations avec le CNP dans le domaine de la lutte contre la violence conjugale (OPFE). En 2018, le CAPPE et l'OPFE possédaient un centre de profit distinct avant leur rattachement au SDEF, ce qui explique les postes nuls dans les comptes 2018. La diminution de ce budget global par rapport à l'année 2018 est liée au transfert au DEAS de la subvention à l'EPFL pour la mise à disposition du bâtiment Microcity.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Réévaluation participations PF	51'419	0	-67'971
Total charges (+) / revenus (-) nets	51'419	0	-67'971

Commentaires

Cette prestation est liée à la réévaluation du portefeuille de titres gérée par le SFIN.

2.9.4 CAPPES (CAPPES)

Dès l'exercice 2019, le centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES) est intégralement rattaché au secrétariat général du DEF (SDEF). Les données financières et analytiques ainsi que les ressources humaines du CAPPES pour l'exercice 2019 sont donc présentées dans la fiche du SDEF. Dès lors, cette fiche comporte uniquement des données historiques des exercices antérieurs à 2019 du CAPPES.

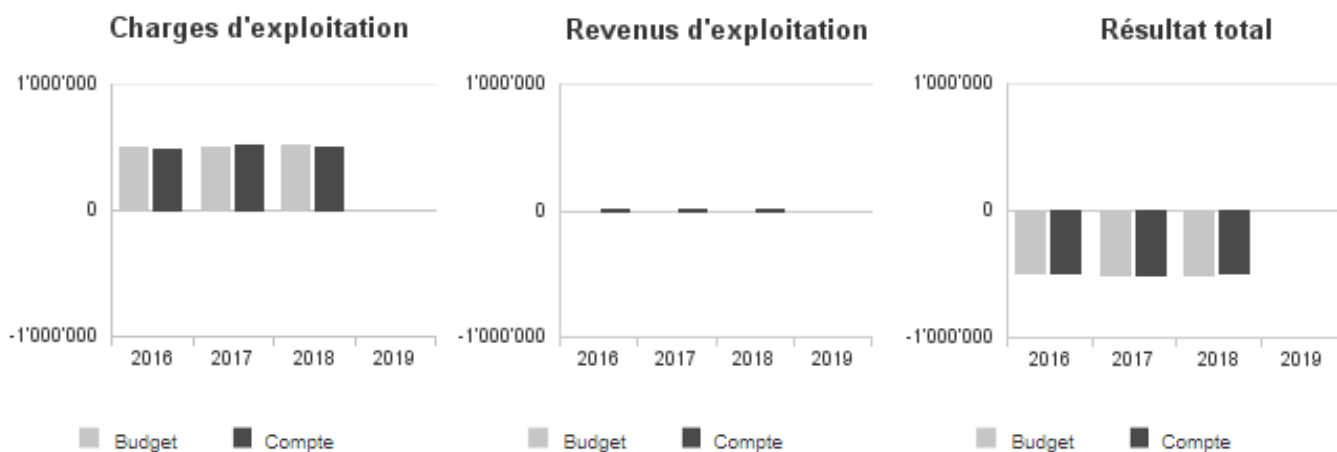
Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	7'971	0	0	0	--	-7'971	-100.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	7'971	0	0	0	--	-7'971	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	506'617	0	0	0	--	-506'617	-100.0%
30 Charges de personnel	379'457	0	0	0	--	-379'457	-100.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	80'882	0	0	0	--	-80'882	-100.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	46'278	0	0	0	--	-46'278	-100.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-498'646	0	0	0	--	+498'646	+100.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-498'646	0	0	0	--	+498'646	+100.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-498'646	0	0	0	--	+498'646	+100.0%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	5.00				--	-5.00	-100.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	2.50				--	-2.50	-100.0%

Commentaires

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Actions prévention	46'278	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	46'278	0	0

Commentaires

2.9.5 Politique familiale et de l'égalité (OPFE)

Dès l'exercice 2019, l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) est intégralement rattaché au secrétariat général du DEF (SDEF). Les données financières et analytiques ainsi que les ressources humaines de l'OPFE pour l'exercice 2019 sont donc présentées dans la fiche du SDEF. Dès lors, cette fiche comporte uniquement des données historiques des exercices antérieurs à 2019 de l'OPFE.

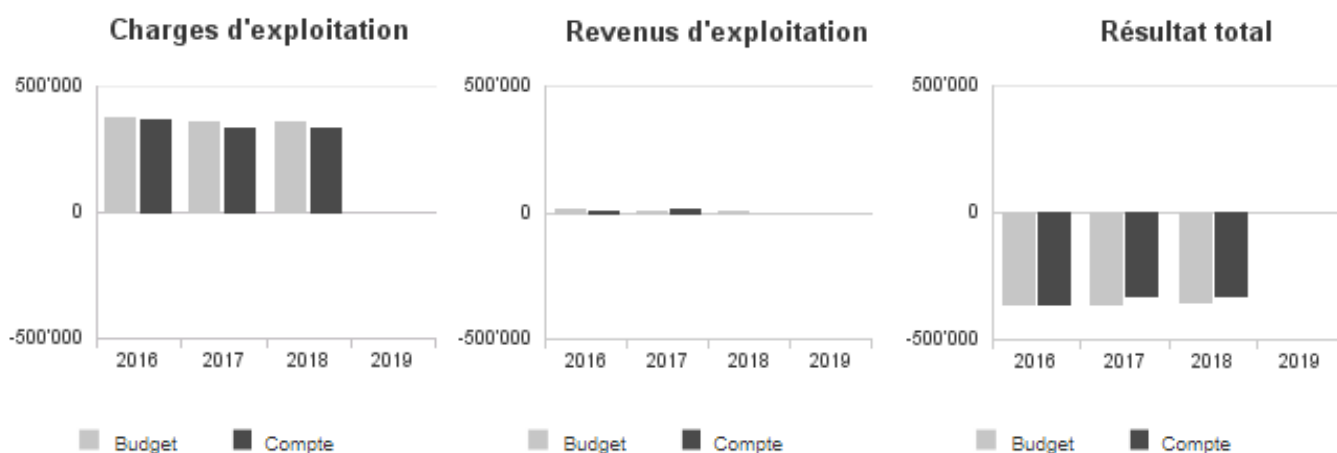
Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	330'118	0	0	0	--	-330'118	-100.0%
30 Charges de personnel	263'947	0	0	0	--	-263'947	-100.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	30'609	0	0	0	--	-30'609	-100.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	35'562	0	0	0	--	-35'562	-100.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-330'118	0	0	0	--	+330'118	+100.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-330'118	0	0	0	--	+330'118	+100.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-330'118	0	0	0	--	+330'118	+100.0%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	3.00				--	-3.00	-100.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	1.90				--	-1.90	-100.0%

Commentaires

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Inst. psychiatriques	30'000	0	0
Subs. div. stés. éc. mi.	5'562	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	35'562	0	0

Commentaires

2.9.6 Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

Missions principales

Pédagogie

- garantir la mise en œuvre de la politique scolaire définie par les instances nationales, intercantionales et l'autorité cantonale, en assurant le lien avec les cercles scolaires;
- définir et allouer les ressources pédagogiques, l'équipement et les services informatiques ainsi que promouvoir et conduire des projets spécifiques;

Scolarité

- déterminer le cadre garantissant le parcours scolaire des élèves ainsi que l'encadrement nécessaire à l'organisation de leur affectation;
- créer les conditions favorables permettant aux écoles de contribuer, en collaboration avec la famille, à l'éducation de l'enfant;
- en fonction de la situation de l'élève ayant des besoins particuliers, promouvoir une scolarité en école ordinaire et, cas échéant, prendre des décisions relevant de la pédagogie spécialisée;

Droit et Ressources humaines

- gérer les ressources humaines et les aspects juridiques relevant du cadre cantonal et permettre leur application en étroite collaboration avec les autorités des cercles scolaires;

Information et aide à la décision

- fournir aux autorités une aide à la décision;
- appuyer les autorités régionales dans l'application du cadre cantonal;
- informer le public en général et les parents en particulier du système scolaire.

Évolution de l'environnement et des tâches

- Développer le projet PRIMA sur toute la scolarité obligatoire en étendant le concept à tous les centres avec un ancrage dans la loi. En 2020, le concept continue de se développer et d'être suivi scientifiquement. À terme, chaque centre scolaire disposera d'une filière bilingue.
- Réviser la méthode d'allocation des ressources et la répartition des tâches de la scolarité obligatoire et favoriser l'intégration de toutes et tous les élèves dans l'enseignement régulier en adaptant les ressources à la configuration des classes. Ces objectifs seront concrétisés notamment par la mise en place d'un nouvel arrêté tenant compte de l'ensemble des élèves de la scolarité obligatoire.
- Mettre en œuvre l'arrêté relatif aux cours de langue et d'origine dans la scolarité obligatoire 410.017. Une réponse au postulat 18.210 sera rendue durant l'année 2020.
- Favoriser les usages critiques et pratiques des instruments de communication relatifs aux enjeux liés à la digitalisation de la société. Passer le rapport « Éducation numérique » au Grand Conseil, puis commencer sa mise en application opérationnelle.
- Identifier et prioriser les actions visant à éviter l'exclusion scolaire. Le département veut apporter une réponse concrète passant par une offre de pistes alternatives à cette problématique. La fondation Carrefour a été mandatée pour élaborer des propositions. Le SEO et le SPAJ collaborent étroitement sur ce dossier.
- Identifier et prioriser les prestations digitales visant à diminuer les charges administratives tant des services que du corps enseignant. Un plan d'action va être déployé par le service de l'enseignement obligatoire et un autre par les directions d'écoles. De plus, une communication contenant une lettre d'information aux enseignant-e-s, une synthèse du retour de l'enquête, une valorisation des mesures déjà mises en œuvre ainsi que celles à déployer d'ici à la fin de la législature sera transmise à l'ensemble des partenaires concernés.

Activités et réalisations

En 2019, le SEO a organisé et conduit l'enseignement dans les écoles obligatoires, en relation et collaboration avec les autorités scolaires, les directions d'écoles et les enseignant-e-s dans un contexte en mutation.

Durant l'année scolaire 2019-2020, 19'796* élèves sont accueilli-e-s dans les classes neuchâteloises par 2'073* enseignants, soit 1'423.2 EPT (* Effectifs au 15 octobre 2019).

Dans le canton de Neuchâtel, au terme de l'année scolaire 2018-2019, 36 enseignant-e-s sont parti-e-s à la retraite pour un total de 26.44 EPT.

En vue de l'année scolaire 2019-2020, 107 postes ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire représentant 62.38 EPT. Si 35 jeunes enseignant-e-s neuchâtelois-es ont obtenu un diplôme pour la formation primaire dans les années 1 à 8, 33 l'ont décroché pour la formation secondaire des années 9 à 11 et la scolarité post obligatoire.

Dans le cadre du pilotage du système scolaire, le SEO a assumé ses responsabilités et développé les actions du service couvrant les domaines de l'éducation et de la formation durant l'école obligatoire, notamment en termes de pédagogie, scolarité, droit et ressources humaines, finances, qualité et monitoring, information et aide à la décision.

Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

Les ressources humaines du SEO sont restées stables tout comme l'organisation du service qui comporte l'office de la pédagogie et de la scolarité (OPSC), l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO), l'office de l'enseignement spécialisé (OES), le centre de psychomotricité (CEPM) et le Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) ainsi que les secteurs des finances et du droit et des ressources humaines.

Sur le plan des projets, d'importantes forces de travail ont été mises au service du développement du plan d'action numérique, du suivi de la rénovation du cycle 3, du concept cantonal des langues dont le développement du projet PRIMA (extension de l'enseignement de l'allemand par immersion précoce), les devoirs à domicile et la mise en œuvre du concept cantonal de pédagogie spécialisée suite à son acceptation par le Grand Conseil en 2018 ainsi que de l'évaluation du travail des élèves. Des réflexions ont également été entamées au niveau du contrôle de l'enseignement à domicile.

Du côté des moyens d'enseignement, en parallèle au déploiement du plan d'études romand (PER), dont l'introduction est généralisée depuis la rentrée scolaire d'août 2013, des nouveaux moyens d'enseignement ont été introduits à la rentrée 2018-2019 dans les domaines de l'allemand, des mathématiques, des sciences humaines et sociales et de l'enseignement des cultures religieuses et humanistes.

L'État de Neuchâtel a reconduit l'enquête sur la victimisation et la délinquance réalisée dans le Canton de Neuchâtel en 2010. Menée en 2017 auprès de 1'687 élèves de 11e année, cette nouvelle étude montre que, malgré une stabilité des comportements analysés, certaines populations d'élèves sont plus vulnérables que d'autres et méritent une attention particulière. Les résultats, démontrant une certaine stabilité dans le temps et mettant en évidence la nécessité de porter une attention particulière aux conditions de vie des jeunes ont été présentés aux cadres de la scolarité obligatoire en mars 2018, puis aux autorités scolaires en mai 2018. Ces résultats ont fait l'objet de la mise en place d'un plan d'action par centre scolaire déployé en 2019. Par ailleurs, une page internet, régulièrement mise à jour, ainsi qu'une page intégrée dans l'agenda scolaire ont été dédiées à la présentation des ressources directement utilisables par les élèves de la 7ème à la 11ème année.

Au niveau opérationnel, dans les différents offices, il convient de relever que l'OISO a apporté un soutien logistique dans le déploiement de parcours iclasse. Le renouvellement du parc informatique composé d'environ 4'000 ordinateurs s'est poursuivi en 2019.

L'année sous revue a été l'occasion de diriger plusieurs projets liés à la stratégie cantonale. Il s'est notamment agi de poursuivre le développement de la politique à visée inclusive en renforçant notamment les ressources de conseil pédagogique spécialisé à l'école, de soutien pédagogique spécialisé et de psychomotricité. En outre, un suivi scolaire pour les enfants hospitalisés au sein du département de pédiatrie du réseau hospitalier neuchâtelois a été mis en place et un dispositif permettant de prendre en charge des élèves en situation de handicap avec des comorbidités psychiatriques conséquentes a été défini en collaboration avec la Fondation Les Perce-Neige et le CNPea.

L'office a en outre continué de conduire d'autres travaux importants qu'il mène dans les domaines suivants : développement du conseil pédagogique spécialisé en vue d'éviter les situations de remédiation ou leur aggravation, négociation de contrats de prestations entre l'État et les trois écoles spécialisées du canton, amélioration de la transition au post obligatoire dans le cadre du développement continu de l'assurance invalidité en collaboration avec l'AI, l'OCOSP et l'OFIJ, adaptation du modèle d'intervention précoce en autisme en lien avec les réflexions fédérales et intercantionales en cours, lancement du 1er colloque BEJUNE à l'attention des directions d'école concernant la gestion de la diversité et participation aux travaux touchant à l'exclusion scolaire et à la formation spécialisée en scolarité ordinaire.

L'année sous revue a également été l'occasion de concrétiser les mesures dans le domaine de l'orthophonie décidées dans le cadre du programme d'économies du Conseil d'État.

Au niveau du CEPM, il est à relever qu'à fin octobre 2019, 184 enfants suivent un traitement ambulatoire. Sur ce nombre, 181 bénéficient d'une décision OES. Quant aux thérapeutes travaillant en institution, elles assurent le traitement d'environ 120 enfants.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'404'162	1'458'000	1'652'144	+194'144	+13.3%	+247'982	+17.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	636'557	713'000	711'195	-1'805	-0.3%	+74'638	+11.7%
43 Revenus divers	341'240	56'000	189'004	+133'004	+237.5%	-152'236	-44.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	395'716	620'000	723'145	+103'145	+16.6%	+327'430	+82.7%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	30'650	69'000	28'800	-40'200	-58.3%	-1'850	-6.0%
Charges d'exploitation	132'422'291	137'207'502	133'311'777	-3'895'724	-2.8%	+889'487	+0.7%
30 Charges de personnel	6'569'660	7'352'702	6'849'021	-503'680	-6.9%	+279'362	+4.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	8'221'927	8'271'000	8'120'026	-150'974	-1.8%	-101'901	-1.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	117'503'286	121'448'000	118'198'627	-3'249'373	-2.7%	+695'341	+0.6%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	127'418	135'800	144'103	+8'303	+6.1%	+16'685	+13.1%
Résultat d'exploitation	-131'018'129	-135'749'502	-131'659'633	+4'089'868	+3.0%	-641'504	-0.5%
44 Revenus financiers	3	0	0	0	--	-3	-100.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	3	0	0	0	--	-3	-100.0%
Résultat opérationnel	-131'018'126	-135'749'502	-131'659'633	+4'089'868	+3.0%	-641'507	-0.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-131'018'126	-135'749'502	-131'659'633	+4'089'868	+3.0%	-641'507	-0.5%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	62.00	64.00	62.00	-2.00	-3.1%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	42.93	43.18	42.20	-0.98	-2.3%	-0.73	-1.7%

Commentaires

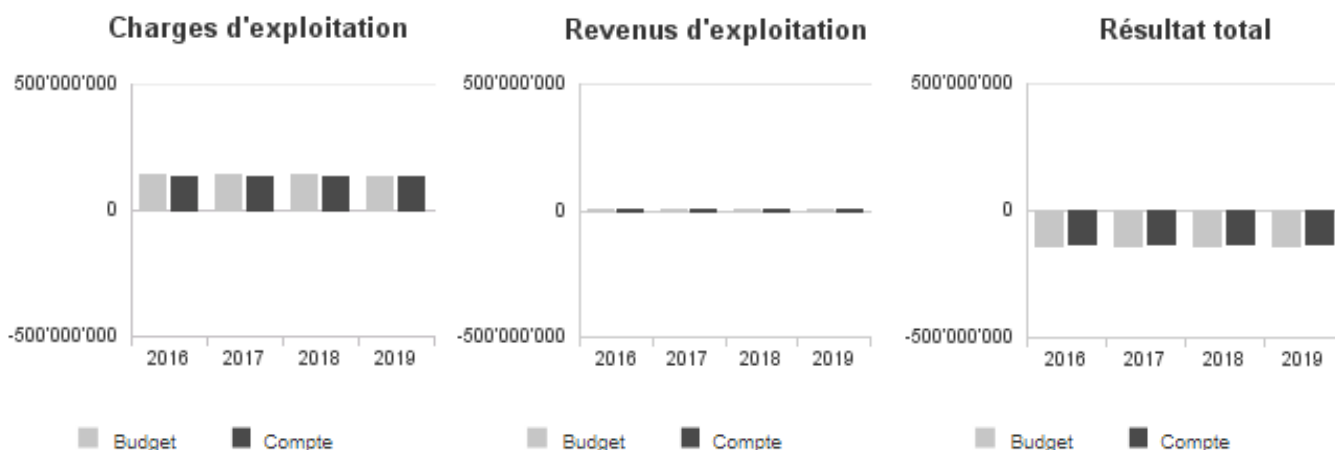
30 Charges du personnel : sur 4 classes d'accueil, 2 ont été ouvertes en fin d'année. Les ressources supplémentaires prévues au budget pour les élèves placés-e-s en milieu hospitalier (RHNE) et Préfargier (PF) ont été engagées à la rentrée scolaire 2019-2020.

36 Charges de transfert : au niveau du subventionnement des salaires des enseignants, la diminution conséquente du nombre de classes lors de la rentrée scolaire 2018/2019 (-16 classes) explique en grande partie la différence de 1'300'000 CHF sur le budget prévu. Au niveau du subventionnement des enseignants en institutions une classe non ouverte ainsi qu'une correction de la subvention 2018 sur 2019 explique le solde favorable de 280'000 CHF. Les écoles spécialisées ont contenu leurs dépenses 2019 et finissent 2.2% ou 690'000 CHF en-dessous du budget.

Une diminution des placements hors canton pour 570'000 CHF ainsi que des dépenses moins importantes que budgétées en terme de formatrices et formateurs en établissement (FEE), mandats à des enseignants, allègements et remplacements 100% SEEO pour 290'000 CHF sont les autres facteurs majeurs de la différence sur cette rubrique.

Au niveau des EPT, la différence favorable de 0.98 EPT sur un budget de 43,18 EPT s'explique par un poste non encore pourvu suite à un départ à la retraite pour 0,73 EPT, 0,2 EPT ouvert au sein du centre de psychomotricité, 0,05 EPT économisé dans une réorganisation au sein de l'OISO.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Pédagogie et scolarité (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	703'127	166'632
Produits	300'000	428'940
Total coûts (+) / revenus (-) nets	403'127	-262'309

Commentaires

Les salaires des enseignants des classes d'accueil budgétés au niveau des prestations de la pédagogie et scolarité ont été comptabilisés au niveau du centre de coût. Le remboursement salarial de ressources mises à disposition de la CIIP pour développer des moyens d'enseignement romand explique la différence positive des produits.

Enseignement spécialisé (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	7'386'618	7'322'731
Produits	35'000	64'087
Total coûts (+) / revenus (-) nets	7'351'618	7'258'645

Commentaires

Coûts et produits en ligne avec le budget de l'enseignement spécialisé comprenant notamment le remboursement des prestations d'orthophonie et de psychomotricité aux indépendantes (ainsi qu'aux 3 centres d'orthophonie).

Informatique scolaire et organisation (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	987'800	845'265
Produits	339'000	461'602
Total coûts (+) / revenus (-) nets	648'800	383'663

Commentaires

Les coûts sont inférieurs au budget avec des coûts de logiciels et des frais de formation aux enseignants inférieurs aux prévisions. Les principaux coûts concernent le renouvellement du parc informatique composé d'environ 4'000 ordinateurs. Les produits sont liés aux facturations des prestations de services informatiques (ex: RPN) ainsi que des coûts d'installation de PC aux cercles par l'OISO.

Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

Thérapies en psychomotricité (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	56'000	30'675
Produits	504'000	433'482
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-448'000	-402'807

Commentaires

Les coûts sont composés des frais de formation continue de l'équipe de psychomotricité ainsi que du renouvellement du matériel thérapeutique dans les différentes antennes du canton. Les produits proviennent de la facturation des prestations en psychomotricité délivrées dans les écoles spécialisées et les institutions. Ces dernières sont inférieures aux attentes à cause de l'absence prolongée d'une thérapeute.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Ecole obligat., non mentionné ailleurs	1'938'029	2'408'000	2'114'530
Inst. OES dans canton	30'117'853	30'700'000	30'097'820
Pers. ens. institut.	666'157	810'000	531'950
Scolaris. hors canton	-421'784	1'315'000	697'931
Subv. cycle 1	22'748'751	22'390'000	22'611'702
Subv. cycle 2	28'264'039	29'270'000	27'977'018
Subv. cycle 3	34'102'204	34'470'000	34'125'312
Total charges (+) / revenus (-) nets	117'415'250	121'363'000	118'156'264

Commentaires

En 2018, les coûts de la scolarisation hors canton transférés de l'application GEDES ont été comptabilisés sur la bonne nature comptable, mais pas l'OTP. Ainsi ce montant se retrouvait additionné sous les coûts des institutions OES dans le canton (+1'440'000 CHF). Ce problème informatique a été corrigé en 2019 et explique les écarts entre les comptes 2018 et 2019.

Les écoles spécialisées ont contenu leurs dépenses 2019 et finissent 2.2% ou 690'000 CHF en-dessous du budget.

Le subventionnement du personnel en institution avec une classe non ouverte ainsi qu'une correction de la subvention 2018 sur 2019 montre un solde favorable de 280'000 CHF.

Une diminution des placements hors canton pour 570'000 CHF est la conséquence du suivi administratif et des liens étroits entre l'office de l'enseignement spécialisé (OES) et les écoles spécialisées ayant permis de scolariser des enfants dans des institutions du canton.

Au niveau du subventionnement des salaires des enseignants (cycle 1 à 3), la diminution conséquente du nombre de classes lors de la rentrée scolaire 2018/2019 (-16 classes) explique en grande partie la différence de 1'300'000 CHF sur le budget prévu.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-100	0	-40
Total charges (+) / revenus (-) nets	-100	0	-40

Commentaires

Néant.

2.9.7 Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

Missions principales

Le CMNE se déploie sur l'ensemble du canton et propose un enseignement musical aux neuchâtelois-e-s de 3 à 99 ans. Sa mission prioritaire est l'enseignement amateur et préprofessionnel de la musique, mais également le développement de la culture musicale générale dans le canton.

Chaque année, le CMNE propose plus de 200 auditions de classe et plus de 100 prestations allant du concert des orchestres hors les murs à l'accompagnement d'un chœur ou à l'animation d'une cérémonie privée ou politique. Le département musique-école du CMNE porte la responsabilité de dynamiser la musique à l'école et d'accompagner les enseignant-e-s dans leur didactique.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le CMNE s'adresse à l'ensemble de la population, conformément à son adage « Musiques pour tous ! ». Il a lancé ces dernières années de nombreuses activités qui s'adressent aux personnes en situation de handicap ou aux seniors.

Une des préoccupations fortes du CMNE est de répondre aux besoins de la population, sans qu'elle ait forcément à se déplacer dans les deux grandes villes. Ainsi, le CMNE a notamment renforcé sa présence au Locle en engageant un partenariat constructif avec la musique scolaire et en déménageant dans les locaux de l'Ancienne poste. Dans le Val-de-Travers, il a consolidé le partenariat avec les fanfares et a même créé un orchestre des élèves de cette région afin de dynamiser sa pratique musicale. De manière générale, le CMNE cherche à renforcer les collaborations avec les acteurs culturels du canton. De nombreuses conventions de collaboration ont été ainsi signées. Ce faisant, le CMNE est parvenu à s'ancrer significativement dans le tissu culturel régional.

Le CMNE a mis à jour son système, avec une certification obtenue au printemps 2019 (« quarte open label ») et l'amélioration continue des processus clefs de son SCI.

Le CMNE propose depuis septembre 2019 une nouvelle approche du langage musical, appelé dorénavant *Solfège*. Des modules d'enseignement ont été élaborés afin de répondre davantage aux attentes et besoins des élèves. Un processus d'amélioration continue est engagé, appelant ainsi le corps professoral à ajuster son approche pédagogique à l'évolution sociétale et aux prédispositions des élèves.

Activités et réalisations

L'année 2019 a été marquée par un processus de réforme pédagogique fondamentale du langage musical, appelé dorénavant *solfège*. Dorénavant, tous les cours bénéficient d'un plan d'études commun. Les élèves connaissent les objectifs d'apprentissage et les contenus et peuvent donc se projeter dans leur projet de formation musicale. À partir du niveau secondaire, la formation est proposée de manière modulaire. Les élèves choisissent leurs cours en fonction des contenus annoncés, donc de leurs intérêts et de leurs besoins. Ils peuvent suivre tous les cours qu'ils veulent et peuvent passer d'un professeur à l'autre, en fonction des thèmes abordés. Le projet de formation musicale au CMNE se conçoit dorénavant dans une approche parfaitement complémentaire entre la formation instrumentale, le solfège et la pratique d'ensemble.

Des travaux importants ont été réalisés sur le site de La Chaux-de-Fonds afin de placer la bibliothèque au centre de l'institution.

Le CMNE peut se prévaloir d'une formation de qualité reconnue largement au-delà de nos frontières. La formation des talents soutient nos jeunes musiciens et musiciennes, qui remportent de nombreux prix aux concours nationaux et pour qui les portes de plusieurs HEM sont largement ouvertes. Les projets en lien avec le programme Musique&Handicap font office de pionniers dans le paysage de la formation musicale. Les directions prises par le Conservatoire sont ainsi largement observées par les autres cantons qui ne manquent pas d'interroger nos choix et de prendre exemple sur nos pratiques. Plusieurs collaborateurs du CMNE sont ainsi régulièrement appelés à fonctionner comme experts dans divers domaines loin à la ronde.

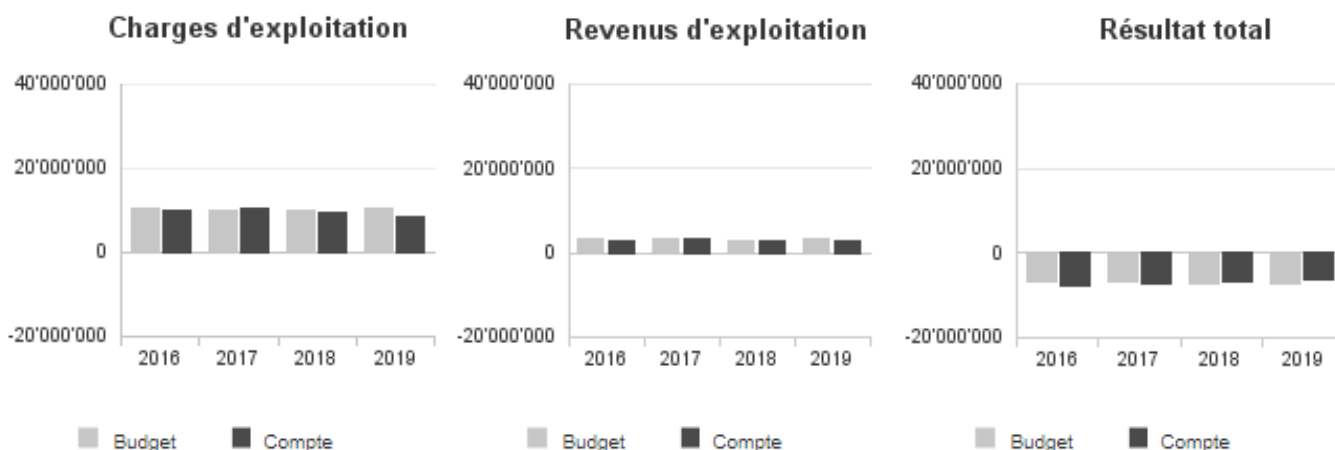
Résultat financier
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'681'874	3'068'700	2'600'629	-468'071	-15.3%	-81'246	-3.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'310'191	2'668'700	2'177'472	-491'228	-18.4%	-132'718	-5.7%
43 Revenus divers	371'684	400'000	423'156	+23'156	+5.8%	+51'473	+13.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	9'596'892	10'390'124	8'688'199	-1'701'925	-16.4%	-908'693	-9.5%
30 Charges de personnel	8'418'660	9'147'545	8'278'436	-869'109	-9.5%	-140'223	-1.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	227'927	376'200	337'361	-38'839	-10.3%	+109'434	+48.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	54'503	83'379	71'614	-11'765	-14.1%	+17'111	+31.4%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	895'802	783'000	787	-782'213	-99.9%	-895'015	-99.9%
Résultat d'exploitation	-6'915'017	-7'321'424	-6'087'570	+1'233'854	+16.9%	+827'447	+12.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-6'915'017	-7'321'424	-6'087'570	+1'233'854	+16.9%	+827'447	+12.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-6'915'017	-7'321'424	-6'087'570	+1'233'854	+16.9%	+827'447	+12.0%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	11.00	10.00	10.00	+0.00	0.0%	-1.00	-9.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	8.30	7.80	7.80	+0.00	0.0%	-0.50	-6.0%

Commentaires

Le résultat total d'exploitation des comptes 2019 a été meilleur de ce qui avait été budgété. Cela s'explique par une baisse de la masse salariale des enseignants qui découlent d'une diminution des élèves et par la non comptabilisation des charges interne de locaux par le service des bâtiments.

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Clavecin et marimba 5 octaves	44'000	0	44'000	58'726	0	58'726	14'726	0	14'726
Cons.,renouv. du parc pianist. 2016-2019	137'000	0	137'000	120'092	0	120'092	-16'908	0	-16'908
Rayonnage et mobilier bibliothèque CMNE	0	0	0	38'626	0	38'626	38'626	0	38'626
Refonte du site internet www.cmne.ch	0	0	0	37'803	0	37'803	37'803	0	37'803
Total	181'000	0	181'000	255'247	0	255'247	74'247	0	74'247

Commentaires

Durant l'année sous revue, deux projets ont pu être concrétisés, soit le renouvellement de l'aménagement de la bibliothèque avec l'achat de nouveaux rayonnages professionnels, quelques mobiliers pour enfants et la refonte de notre site internet (1^{ère} phase) afin de faciliter l'accès des usagers et d'améliorer l'image de l'institution.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Prestations CMNE (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	291'100	1'616'691
Produits	3'068'700	2'598'389
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-2'777'600	-981'698

Commentaires

Pour cette année encore, le CMNE ne dispose pas d'informations pertinentes sur ces prestations « GestionNE » étant donné que le « MOP - Mission, organisation, prestations de l'établissement » vient d'être finalisé.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-2'500	0	-2'240
Total charges (+) / revenus (-) nets	-2'500	0	-2'240

Commentaires

Néant.

2.9.8 Serv.form.postobligatoire et orientation (SFPO)

Missions principales

Le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) est en charge du pilotage des formations qui se situent à la suite de l'enseignement obligatoire. L'information, l'orientation scolaire, professionnelle, universitaire ou de carrière font également partie de ses missions. Pour les assumer, le SFPO est constitué de 5 offices soit :

- L'office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) ;
- L'office des apprentissages (OFAP) ;
- L'office de l'insertion des jeunes en formation professionnelle (OFIJ) ;
- L'office de la formation professionnelle et académique (OFPA) ;
- L'office des Hautes écoles et de la recherche (OHER).

Plus précisément, les missions du SFPO sont :

- La responsabilité de l'orientation scolaire et professionnelle à travers 5 prestations principales à savoir : Scolarité obligatoire, Postobligatoire et transition, Adulte, Psychologie scolaire et finalement Information/documentation/events ;
- La certification professionnelle pour adultes ;
- L'organisation et la surveillance des apprentissages ;
- L'organisation des procédures de qualification (examens de fin d'apprentissage) ;
- L'observatoire de l'apprentissage ;
- Les autorisations de formation et organisation des cours pour formateur-trice-s en entreprise ;
- L'insertion en formation professionnelle des jeunes de moins de 35 ans présentant des difficultés multiples ;
- Le pilotage du système de formation neuchâtelois du secondaire 2 et du tertiaire non-HES ;
- Le pilotage stratégique et surveillance réglementaire, administrative et financière des institutions de formation du degré tertiaire : Université, Hautes écoles spécialisées (HES) et Haute école pédagogique (HEP).

Les objectifs stratégiques du SFPO visent à atteindre les buts fixés par le Conseil d'État à la fois dans ses programmes d'assainissement des finances (15.055 et 16.041) et dans son programme financier inclus dans le programme de législation.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les changements qui impactent le SFPO sont nombreux. En voici quelques-uns.

Premièrement, la transition actuelle vers une société numérique et les enjeux pour les lycées et les centres professionnels nécessitent une adaptation considérable du système de formation.

Deuxièmement, Le Grand Conseil a accepté en mars 2019, le projet « contrat formation » ; la volonté politique d'encourager la formation professionnelle en mode dual s'est ainsi inscrite dans la loi sur l'encouragement à la formation professionnelle en mode dual (LFFD). Le « contrat formation » doit permettre d'augmenter le pourcentage de formation professionnelle en mode dual à 85% d'ici 5 ans.

Troisièmement, les défis et besoins liés aux transitions entre l'école obligatoire et les formations du secondaire 2 ou entre le secondaire 2 et les formations subséquentes nécessitent d'adapter certaines structures. Il s'agit aussi de s'assurer que les mesures proposées répondent aux besoins de populations d'élèves diverses, dont les jeunes personnes issues de la migration.

Par ailleurs, il faut prendre en compte l'augmentation du pourcentage de la population détentrice d'une certification de niveau tertiaire et l'importance grandissante accordée à la formation continue.

Finalement le SFPO doit s'adapter aux caractéristiques propres à la génération Z. Les besoins et les préoccupations de cette génération ne sont pas toujours les mêmes que celles des précédentes générations que cela soit dans la volonté d'affirmer son individualité ou en termes de relation aux technologies, à l'autorité, au travail ou encore aux modes d'engagement dans la société. Une partie de la jeunesse s'exprime publiquement pour faire part de ses préoccupations en lien avec le développement durable. Cette question fait dorénavant partie de la grille d'évaluation de chaque nouveau projet lié à la formation.

Activités et réalisations

La direction du service a dû relever de nombreux défis en 2019. Il y a tout d'abord eu un changement à la tête du service. En parallèle, il a fallu mettre en place les conditions cadres pour permettre le déploiement du « contrat formation » à partir du 1^{er} janvier 2020. De plus, il a été nécessaire de collaborer ou préparer des rapports politiques d'envergure comme le rapport concernant l'éducation numérique ou encore la réponse à la motion 18.132 « une stratégie cantonale en matière de formation des adultes : une nécessité ». Suite au changement de direction, il s'est agi de fixer certaines priorités et de se concentrer sur les objectifs stratégiques. En même temps, un effort particulier a été fait à l'interne du service pour préserver la cohésion par un

Serv.form.postobligatoire et orientation (SFPO)

renforcement des liens entre les différents offices et secteurs. Grâce à la cohésion du service, il a été possible de faire face à cette période mouvementée.

Voici ci-dessous un résumé des principales activités et réalisations des offices et secteurs.

L'OFAP assure la surveillance de plus de 4'000 contrats de formation. L'une de ses missions de base est le soutien aux apprenti-e-s, aux formateur-trice-s en entreprise et à d'autres partenaires de la formation professionnelle.

La promotion de l'apprentissage est une autre de ses missions. La dynamique initiée il y a bientôt une dizaine d'années avec le plan d'action en faveur de la formation professionnelle continue de porter ses fruits. On peut par exemple le voir avec l'augmentation continue des contrats signés pour la rentrée scolaire. L'année 2019 a permis d'établir un nouveau record dans ce domaine avec 1677 nouveaux contrats signés. Un autre indicateur de cette évolution positive concerne l'augmentation des places d'apprentissage proposées sur la plateforme « orientation.ch ». Les entreprises formatrices sont en effet toujours plus nombreuses à utiliser ce site pour annoncer leurs places vacantes.

Ainsi l'OFAP a été directement touché dans l'accomplissement des missions évoquées ci-dessus par l'acceptation par le Grand Conseil du projet « contrat formation ». L'office a développé tout au long de l'année 2019 différentes mesures et mis en place des outils pour permettre une introduction du contrat formation à partir du 1er janvier 2020.

La promotion de l'apprentissage reste un des éléments clés pour permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le « contrat formation » à savoir l'augmentation du nombre de contrats d'apprentissage. Elle se fait d'une part auprès des organisations du monde du travail, des employeurs et des entreprises formatrices actuelles par la mise à disposition des informations adaptées, par des visites aux partenaires, de présentations ou des participations à des conférences. D'autre part, auprès des élèves de l'école obligatoire, l'information se fait par un vaste programme de sensibilisation au choix professionnel. Finalement, la promotion de l'apprentissage est rendue possible par la rencontre et le réseautage entre les élèves, leurs parents, les entreprises formatrices et les organisations du monde du travail. Dans ce cadre, les forums des métiers, auxquels participent activement l'OFAP, l'OCOSP et l'OFIJ, ont été développés dès 2017. Un public toujours plus nombreux y participe.

Pour développer l'apprentissage, une étroite collaboration a été renforcée en 2019 avec le réseau d'entreprises formatrices neuchâteloises (REN). Cette instance établit un partenariat avec les entreprises qui ne peuvent remplir à elles seules les objectifs évaluateurs prévus par les plans de formation des professions. Le REN assume ainsi la responsabilité contractuelle de la formation et soutient les entreprises dans un partenariat et un allègement des charges.

La vitalité de la formation professionnelle se traduit aussi par une forte augmentation des inscriptions aux cours pour formatrices en entreprise. 21 sessions de cours ont été organisées en vue de répondre à cette évolution soit une augmentation de presque 50% par rapport à l'année 2018. En prévision des effets positifs du contrat-formation, cette augmentation de l'offre va encore s'amplifier en 2020.

Dans le secteur transversal de la certification professionnelle des adultes (CPA), les collaborations internes ont été renforcées dans le but d'améliorer le suivi des adultes visant la certification selon l'article 32 l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (OFPr). Dès le portail d'entrée offert par l'OCOSP jusqu'aux procédures de qualification sous la responsabilité de l'OFAP, l'amélioration continue du processus s'est poursuivie par la mise en place d'échanges de bonnes pratiques et d'expérience parmi les intervenant-e-s.

En ce qui concerne le domaine de l'orientation, l'année 2019 a été marquée par la consolidation de la nouvelle structure de l'OCOSP. L'office a pu déployer, durant cette année, son nouveau plan de communication. Il a notamment développé des marques ou labels spécifiques qui ont permis de clarifier l'offre événementielle proposée. L'OCOSP a dorénavant un propre compte Instagram et peut donc couvrir les différents événements par des « stories » à destination des publics jeunes. Plus généralement et pour l'information donnée aux élèves de 10e et de 11e, les parents ont pu découvrir un agenda dans lequel en un seul coup d'œil, ils peuvent suivre toutes les offres proposées en classe et/ou lors d'événements spécifiques, pour aider leur enfant à trouver sa future voie de formation.

Les projets initiés en 2018 ont abouti ou sont à bout touchant. Ainsi, en ce qui concerne la prestation « Scolarité obligatoire », il faut relever l'existence du nouveau cours de sensibilisation au choix professionnel, qui prendra pleinement effet dans toutes les classes de 10e du canton dès la rentrée 2020. En ce qui concerne la prestation « Postobligatoire et transition », l'offre auprès du public migrant a été ajustée. Au niveau de la prestation « Information/documentation/events », les centres de documentation poursuivent leur mutation vers une redynamisation de leurs espaces, notamment par l'organisation des « Après-midis découverte » organisés en leur sein. Au niveau de la prestation « Adultes », un effort a été fait pour que l'accès à l'information sur les différentes possibilités de certification professionnelle se fasse de manière simplifiée et claire. Ainsi, des permanences sont proposées chaque semaine sans rendez-vous préalable. La prestation de « Psychologie scolaire » est, quant à elle, toujours autant sollicitée ; il reste difficile de faire face aux demandes avec 1.3 EPT.

L'OFIJ a connu une année 2019 marquée par une certaine stabilité du nombre de nouvelles demandes de prise en charge qui lui ont été adressées et qui s'élèvent à 174. Toutes ces personnes sont ensuite accompagnées par le personnel de l'office jusqu'à ce qu'elles soient insérées dans une formation professionnelle initiale, voire jusqu'à l'obtention d'un diplôme reconnu du secondaire II. Parmi ces demandes, l'intervention précoce au sein des écoles obligatoires se maintient également à un niveau stable avec 24 situations suivies pendant l'année. Les demandes ont émané de 11 centres scolaires sur 13, ce qui semble indiquer que cette prestation est largement reconnue au sein de la scolarité obligatoire.

L'année 2019 a aussi vu la consolidation du dispositif d'insertion en formation professionnelle pour jeunes réfugié-e-s et admis-e-s à titre provisoire. En effet, suite à un flux migratoire important dans les années 2015-17, un dispositif spécifique d'insertion

Serv.form.postobligatoire et orientation (SFPO)

en formation professionnelle pour jeunes migrant-e-s a été mis en place progressivement dès 2017. Plusieurs mesures coordonnées par l'OFIJ ont vu le jour, en particulier le portail d'entrée en formation (PEF), la réorganisation des classes « jeunes en transition - JET », le préapprentissage d'intégration avec le projet « Start'intégration » ou encore les mesures de soutien individuel pour les apprenti-e-s avec le projet « MyConnection ». Le dispositif complet est en place depuis 2019 ; il n'a entraîné aucun surcoût à ce jour grâce à une réorganisation et un appel à un financement fédéral.

L'OFPA a sous sa responsabilité les dossiers ayant trait à la mise en œuvre, au monitoring et à l'adaptation des conditions d'accès aux filières du secondaire 2 ainsi qu'à leur pilotage.

En ce qui concerne les conditions d'accès aux formations du postobligatoire, en 2019, il s'est agi de prendre en compte les premiers résultats du monitoring des élèves issus du cycle 3 rénové qui sont entrés au postobligatoire. Il a été décidé d'une légère adaptation des conditions d'accès. La réussite d'un examen d'entrée au postobligatoire est désormais exigée pour les élèves issu-e-s des écoles privées ou scolarisé-e-s à domicile.

Dans le cadre des activités de pilotage des filières de formation par l'OFPA, plusieurs projets ont pu être réalisés au cours de l'année 2019. D'une part, la reconnaissance par la Confédération de plusieurs filières ES et de maturité professionnelle. D'autre part, l'adaptation et la diversification de l'offre de formation pour répondre aux besoins du marché du travail. Dans ce cadre, des filières de maturité professionnelle bilingue français-anglais sont proposées et une plateforme Move@ne a été créée pour promouvoir et organiser des stages et séjours en Suisse et à l'étranger pour les apprenti-e-s et étudiant-e-s neuchâtelois-e-s. En outre, il s'agit de tenir compte des travaux liés à l'introduction de la nouvelle branche Informatique en maturité gymnasiale et finalement du pilotage stratégique de la réforme du certificat en école de culture générale et de maturité spécialisée.

L'OFPA est également fortement impliqué dans le projet de création du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) et participe au groupe de projet.

L'OHER a la responsabilité de la conduite des dossiers concernant les hautes écoles, sur le plan stratégique, réglementaire et financier. Durant l'année 2019, l'OHER a collaboré, avec les services des cantons de Berne et du Jura, à la rédaction du nouveau concordat de la HEP-BEJUNE. Au terme de deux années d'élaboration, le projet a été validé par le Comité stratégique BEJUNE en décembre 2019. Le projet de nouveau concordat sera présenté pour ratification au Grand Conseil dans le courant du second semestre 2020, son entrée en vigueur étant prévue à l'horizon de la rentrée académique 2021-2022.

Ensuite de l'adoption du Mandat d'objectifs 2019-2022 de l'Université de Neuchâtel par le Grand Conseil, l'OHER a négocié durant le second semestre 2019 le contrat de prestations de l'UniNE, période 2019-2022 ; ce premier contrat sous l'égide de la nouvelle loi concrétise les 16 objectifs figurant dans le mandat d'objectifs. Il a été signé en novembre 2019.

Dans le cadre de la collaboration des cantons membres de la HES-SO, l'OHER a entamé les travaux préparatoires à l'élaboration d'une nouvelle convention d'objectifs 2021-2022. Cette convention a pour vocation de fixer les grands axes stratégiques dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, institutionnel et financier de la HES-SO. Parallèlement, la fin du cycle stratégique actuel HES-SO requiert que les trois cantons BEJUNE négocient un nouveau contrat de prestations avec la HE-Arc; ce contrat a pour objet les missions à dimension régionale que les cantons BEJUNE assignent à la HE-Arc, concernant notamment l'offre en matière de formation continue, de recherche et de prestations de service intéressant les entreprises de l'Arc jurassien

Durant la période sous revue, l'OHER a finalisé le rapport portant sur l'initiative demandant le maintien d'une formation en musique professionnelle dans notre canton.

Enfin, l'OHER a réalisé la mise en place d'une nouvelle politique de l'hébergement et de la restauration des hautes écoles.

Résultat financier
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	51'363'019	52'753'950	51'016'960	-1'736'990	-3.3%	-346'058	-0.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	789'077	922'350	997'981	+75'631	+8.2%	+208'904	+26.5%
43 Revenus divers	262'642	467'900	276'739	-191'161	-40.9%	+14'097	+5.4%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	3'568'082	3'833'000	3'473'823	-359'177	-9.4%	-94'259	-2.6%
47 Subventions à redistribuer	46'650'002	47'451'000	46'186'398	-1'264'602	-2.7%	-463'604	-1.0%
49 Imputations internes	93'215	79'700	82'018	+2'318	+2.9%	-11'197	-12.0%
Charges d'exploitation	193'653'886	195'581'458	194'627'866	-953'592	-0.5%	+973'980	+0.5%
30 Charges de personnel	11'717'205	12'674'472	11'904'213	-770'259	-6.1%	+187'008	+1.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'870'643	2'088'150	1'977'210	-110'940	-5.3%	+106'566	+5.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'992	1'992	1'992	0	0.0%	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	130'863'758	130'522'144	131'830'037	+1'307'893	+1.0%	+966'279	+0.7%
37 Subventions à redistribuer	46'650'002	47'451'000	46'186'398	-1'264'602	-2.7%	-463'604	-1.0%
39 Imputations internes	2'550'285	2'843'700	2'728'015	-115'685	-4.1%	+177'730	+7.0%
Résultat d'exploitation	-142'290'867	-142'827'508	-143'610'906	-783'398	-0.5%	-1'320'038	-0.9%
44 Revenus financiers	1'042'324	1'085'300	910'096	-175'205	-16.1%	-132'229	-12.7%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	1'042'324	1'085'300	910'096	-175'205	-16.1%	-132'229	-12.7%
Résultat opérationnel	-141'248'543	-141'742'208	-142'700'810	-958'602	-0.7%	-1'452'267	-1.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-141'248'543	-141'742'208	-142'700'810	-958'602	-0.7%	-1'452'267	-1.0%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	119.00	125.00	120.00	-5.00	-4.0%	+1.00	+0.8%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	80.15	82.80	78.70	-4.10	-5.0%	-1.45	-1.8%

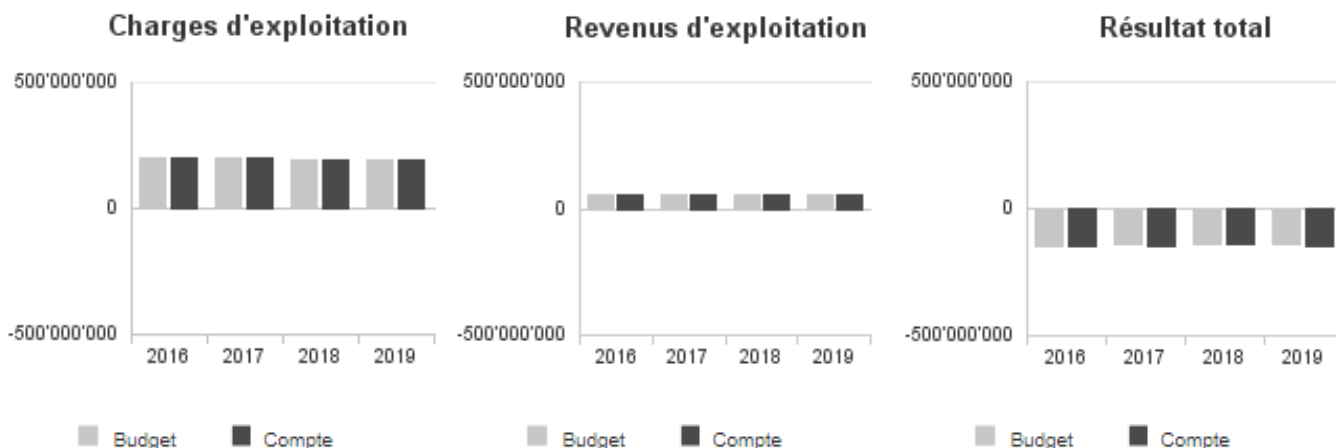
Commentaires

L'ensemble des revenus d'exploitation sont moins importants qu'initialement budgétés. Cela provient principalement d'une réduction des subventions à redistribuer (groupe 47) versées à l'Université (groupe 37) qui sont inférieures de CHF -1,264 millions, respectivement de CHF -0,782 million (contributions de base de la Confédération, LEHE) et de CHF -0,482 million (contributions des cantons), à raison du nombre moins important qu'estimé des étudiants-es inscrits-es à l'UniNE.

La diminution des charges du personnel est due majoritairement à la vacance des postes au sein du service dans le respect des délais de carence.

Les prestations internes (groupe 39) présentent une augmentation de CHF 115'685. Il s'agit de mandats alloués à nos centres professionnels (CIFOM et CPLN) dans le cadre du projet de "préapprentissage d'intégration" des migrants qui est intégralement compensé (groupe 46) par une subvention fédérale du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Création du CPNE	300'000	0	300'000	0	0	0	-300'000	0	-300'000
Total	300'000	0	300'000	0	0	0	-300'000	0	-300'000

Commentaires

Aucune dépense enregistrée en 2019 pour ce projet.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Pilotage Hautes écoles et recherche (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	378'000	1'913'264
Produits	1'357'850	1'045'426
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-979'850	867'838

Commentaires

La Cité des étudiant-e-s n'a pas réalisé des dépenses d'entretien budgétées à hauteur de CHF 320'000.

Surv. et qualif. des apprentissages (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	4'084'000	4'155'057
Produits	922'100	886'197
Total coûts (+) / revenus (-) nets	3'161'900	3'268'860

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations se composent des prestations du secteur de procédures de qualification (matériel et indemnités experts) ainsi que du traitement des cours destinés aux maîtres d'apprentissage et de la visibilité de la contribution cantonale des cours interentreprises.

Serv.form.postobligatoire et orientation (SFPO)

Orientation scolaire et prof. (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	145'950	101'848
Produits	502'600	509'997
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-356'650	-408'149

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations se composent d'une part des mandats interinstitutionnels pour des prestations hors scolarité et adultes et d'autre part des mandats avec le Centre suisse de services Formation professionnelle (CSFO) pour diverses prestations de documentation et d'information.

Insertion jeunes en formation prof. (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	511'500	417'971
Produits	218'000	146'530
Total coûts (+) / revenus (-) nets	293'500	271'442

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations se composent des moyens mis à disposition pour le soutien aux jeunes de moins de 35 ans en difficultés multiples afin qu'ils accèdent à la formation.

Pilotage des formations S2 et Tert. B (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	93'500	48'011
Produits	0	29'381
Total coûts (+) / revenus (-) nets	93'500	18'631

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations se composent globalement des prestations fournies pour le pilotage des formations du Secondaire 2 et Tertiaire B.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Contrib. CIE	727'273	650'000	902'713
Contrib. Conf. Intercanto.	1'200	1'500	1'200
Contrib. cours préparatoires (brevets)	60'462	93'000	100'122
Contrib. CREME	22'724	24'000	21'564
Contrib. Ecole de Droguerie	150'000	150'000	150'000
Contrib. HE-ARC	5'189'000	5'189'000	3'596'467
Contrib. HE-ARC APS (MS et Prop.)	1'425'375	1'285'000	1'160'625
Contrib. HE-ARC Santé	385'321	437'000	349'271
Contrib. HEM	884'686	937'000	717'439
Contrib. HEP BEJUNE	10'953'292	11'263'000	10'949'079
Contrib. HES-SO	31'575'647	31'086'000	31'009'853
Contrib. HNE-ELM	0	153'000	153'000
Contrib. S2 Form. Acad. + Pass. / CIIP	912'225	483'400	816'980
Contrib. S2 Form. Prof. / AEPR	3'989'267	4'702'000	4'563'057
Contrib. TA HES / AHES	2'719'962	2'391'000	2'779'454
Contrib. TA HEU / AIU	18'846'212	17'380'000	18'377'355
Contrib. TB ES / AES	2'152'733	2'108'000	2'109'434
Contrib. UNINE	48'898'000	50'387'000	0
Dédom. div. Confédération	82'755	81'000	76'640
Formation initiale pour adultes	0	44'000	0
Parcours certifiant pour jeunes migrants	521'521	520'000	517'496
Subv. aux entrep. publiques (REFCOM)	33'000	40'000	31'000
Subv. en nature Cité ét.	848'538	850'000	848'538
Subvention BPUN	21'151	46'000	46'000
Subv. fédérales diverses	-2'205'364	-1'982'000	-2'129'042
Subv. féd. projets spécif.	-100'114	-500'000	-181'652
Subv. organ. non lucrative (Capacité)	193'000	40'000	40'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	128'287'866	127'858'900	77'006'592

Commentaires

Contrib. CIE

Contributions plus élevée qu'initialement budgétée provenant en partie de l'utilisation de la nouvelle plateforme internet dédiée « Ciech.ch ».

Contrib. HEP Bejune

La diminution des dépenses concerne les montants alloués aux projets cantonaux spécifiques, qui n'ont pas tous pu être initiés en 2019.

Contrib S2 Form. Acad. + Pass. / CIIP et Contrib S2 Form. Prof. / AEPR

La réduction globale des contributions des formations hors canton du secondaire 2 provient notamment de l'ouverture de la passerelle Dubs au sein du Lycée Jean-Piaget depuis la rentrée d'août 2019.

Contrib. TA HES / AHES et Contrib. TA HEU / AIU

Mobilité estudiantine plus importante qu'initialement budgétée.

Contrib. UNine

Selon le décret ratifiant le mandat d'objectifs quadriennal 2019-2022, la contribution ordinaire pour l'Université est présentée dans un crédit d'engagement ainsi n'apparaît plus dans les charges de transfert.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2018	2019	2019
Contrib. à redistrib TA HEU / AIU	-22'403'655	-22'509'000	-22'026'682
Contrib. Redist. TA HEU / AIU	22'403'655	22'509'000	22'026'682
FFPP	50	0	0
Frais de rappel	-534	0	-920
Subv. fédérale à redistrib. (UNINE)	-24'246'347	-24'942'000	-24'159'716
Subv. fédérale redistrib. (UNINE)	24'246'347	24'942'000	24'159'716
Total charges (+) / revenus (-) nets	-484	0	-920

Commentaires

Subventions fédérales universitaires et contributions des accords intercantonaux perçues et reversées à l'UniNE.

2.9.9 Lycées (LYCEES)

Missions principales

Les lycées neuchâtelois ont pour mission d'offrir des voies de formation menant aux certificats de maturité gymnasiale, de maturité professionnelle, de maturité spécialisée et d'école de culture générale.

Dès la rentrée 2019-2020, le Lycée Jean-Piaget offre également une passerelle permettant aux personnes détentrices d'une maturité professionnelle ou spécialisée d'accéder aux études universitaires après une année de formation complémentaire et la réussite d'un examen.

Les lycées sont appelés à mettre en place des cours de qualité répondant aux conditions fixées par la CDIP et/ou la Confédération, à préparer les étudiant-e-s à leurs études tertiaires et à leur engagement citoyen ainsi qu'à développer chez ces derniers et dernières certaines aptitudes, comme l'esprit critique, l'ouverture au monde, l'argumentation ou encore l'analyse et la synthèse.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'évolution de l'environnement des lycées neuchâtelois se caractérise par :

- L'introduction d'une nouvelle discipline (Informatique) dans le plan d'étude du cursus gymnasial ;
- L'implémentation des axes prononcés par la CDIP en matière d'éducation numérique ;
- La participation au niveau national à la révision du dispositif réglementant le contenu de la formation gymnasiale ;
- La mise en place du nouveau dispositif réglementaire et du nouveau plan d'études de culture générale ;
- La préparation au transfert de la filière de maturité professionnelle du LJP au CPNE ;
- L'adaptation des infrastructures des bâtiments Beaux-Arts et Léopold-Robert à Neuchâtel pour accueillir les classes devant quitter le Collège Latin ;
- La planification des impacts organisationnels de la rénovation du bâtiment Faubourg de l'Hôpital à Neuchâtel ;
- L'étude de la mise en place d'une inscription unique informatisée pour l'ensemble des candidat-e-s au cursus de maturité gymnasiale.

Activités et réalisations

Lycée Blaise-Cendrars

À travers les activités culturelles et artistiques proposées chaque année, le Lycée Blaise-Cendrars a pour ambition d'ouvrir les étudiant-e-s à toutes les questions qui sont débattues au sein de la Cité et de nourrir chez eux à la fois la vie de l'esprit et le sens de l'engagement. Pour l'année 2019, nous retiendrons les éléments principaux suivants :

- **Spectacles et conférences**
Réparer les vivants, spectacle présenté au Casino du Locle (adaptation du roman éponyme de Maylis de Kerangal, retenu comme lecture commune de français pour toutes les classes de 3^e année), activité qui s'est accompagnée d'une série d'interventions dans notre lycée de la coordinatrice pour le canton de Neuchâtel du Programme latin de don d'organes ; conférence à l'aula du lycée de Célia Sapart, océanographe, spécialiste des gaz à effet de serre (sur une proposition de l'association « Graine de génie, graine de citoyen ») ; rencontre-débat avec des journalistes de Temps Présent à l'occasion du 50^e anniversaire de l'émission. Discussions sur la conception des émissions et le monde du journalisme TV en général ; deux conférences, l'une au Club 44, l'autre au lycée, de François Jarrige, historien, spécialiste de l'histoire des techniques et de l'histoire environnementale (événements organisés dans le cadre de notre partenariat avec le Club 44 et le Rotary Club).
- **Projets Lycée Blaise-Cendrars**
Du 13 au 16 février, La chorale et l'orchestre du lycée ont créé aux Anciens Abattoirs un spectacle ambitieux avec pour titre programmatique *Tu ne tueras point*. Dans le cadre des Ecolades, la chorale, l'orchestre et la troupe théâtrale du LBC ont créé un spectacle d'une durée de 24 heures, intitulé *Demain n'existe pas* et interrogeant à travers l'art le sens que nous cherchons à conférer au « présent perpétuel dans lequel nous sommes ». Le ciné-club du LBC a conçu une saison complète de projections et mis sur pied l'habituelle Nuit du cinéma, début avril. Diverses expositions ont également été accueillies : en avril-mai, en partenariat avec l'association des Amis du Lycée, une exposition autour d'Alex Baladi, auteur de bandes dessinées qui a animé durant une semaine divers ateliers avec enseignant-e-s et élèves en arts visuels ; en août-septembre, une exposition sur *Vigousse* proposant une réflexion sur l'élaboration d'un journal indépendant et sur le rôle de la satire dans la construction de l'information. Novembre-décembre : une exposition de sculptures, de peintures et de dessins de Claudine Grisel, exposition assortie d'ateliers d'initiation à la sculpture en présence de l'artiste.

- **Semaine hors-cadre et journée Unesco**

Du 6 au 10 mai s'est déroulée notre semaine hors-cadre proposant aux élèves qui ne sont pas en voyage d'études (2^e année) ou en voyage OS (3^e année Arts visuels et Physique-applications des maths à Paris), une multitude d'activités intra- et extra-muros : à côté des visites d'entreprises, des journées Nord-Sud, l'accent a été mis cette année sur des ateliers mouvements (biodanse / danse contact / yoga) et sur des conférences-rencontres consacrées au cyberharcèlement et à la thématique LGBT. En septembre s'est tenue notre journée UNESCO destinée aux classes de 1^e année avec notamment une conférence de Denis Clerc, ancien architecte communal, et la visite de diverses institutions à La Chaux-de-Fonds et ailleurs dans le canton.

- **Échanges culturels et linguistiques**

Diverses possibilités d'échanges linguistiques et culturels sont offertes aux élèves du lycée : un échange collectif avec un lycée de Föhr (Allemagne), certainement bientôt remplacé par un partenariat avec un lycée suisse alémanique ; de nombreuses possibilités d'échanges individuels à Bâle, Zürich, au Tessin, à Föhr, Dublin, Killarney, bientôt Rostock, sans compter les propositions faites par différents organismes dont la documentation est diffusée au sein du lycée. Un nouvel échange collectif annuel est en gestation, pour les élèves d'OS espagnol, avec el Colegio del Carmen à Bilbao.

Lycée Denis-de-Rougemont

Par une offre généreuse et diversifiée, le Lycée Denis-de-Rougemont souhaite, au travers d'activités culturelles et sportives notamment, sensibiliser les lycéennes et les lycéens aux questions d'actualités et développer leur sens de l'engagement.

La troupe de théâtre a présenté cette année le « *Jeu de l'Amour et du hasard* » ; l'excellente mise en scène de Madeleine Cognard ainsi que l'enthousiasme des lycéen-ne-s comédien-ne-s ont permis d'unir des aspects à la fois classiques et contemporains de l'œuvre de Marivaux. Le spectacle musical « *Orpheus 2019* » a connu un beau succès lors des trois représentations à la Case à Chocs en proposant une alternance entre registre classique et compositions contemporaines des élèves, sous la direction de Caroline Lambert et Christian Pointet. Un public nombreux a également pu applaudir ce spectacle présenté aux Ecolades 2019.

En plus des traditionnels voyages de maturité riches en visites culturelles, le voyage à Rome organisé pour les élèves de 2^{ème} année en arts visuels a rencontré une belle affluence avec 34 participant-e-s. L'échange avec Bilbao (Espagne) s'est poursuivi tandis que celui avec l'Italie a été remplacé, faute d'inscriptions suffisantes, par un voyage culturel dans la région de Gênes. L'échange avec Esslingen a dignement fêté ses 40 ans d'existence avec des manifestations organisées en Allemagne et à Neuchâtel. Seize élèves de 2MG bilingues se sont rendu-e-s à Cambridge en septembre. Citons encore les projets de mobilité individuelle sous la forme d'échanges avec le Canada, l'Australie, et la Nouvelle-Zélande. Enfin, des élèves suisses-alémaniques ont séjourné chez nous un semestre et inversement.

Deux embarcations ont pris part à la 45^{ème} édition de la Vogalonga et le 13^{ème} bal du lycée a fait revivre les années folles avec son thème « The Great Gatsby ».

Les activités sportives ont été nombreuses : camps de ski, sports facultatifs, concours et tournois intercollèges, BCN Tour, excursions dans le cadre de l'option complémentaire sport, joutes sportives.

Une semaine d'activité culturelle a pu, notamment par l'organisation d'une *Journée Média*, sensibiliser les lycéennes et les lycéens à la question de l'information et de l'impact des nouvelles technologies. Des programmes variés ont été proposés aux élèves de 2^{ème} année durant les journées hors-cadre.

Couvrant un répertoire diversifié allant d'œuvres classiques à d'autres plus contemporaines, une dizaine de spectacles a été proposée aux élèves durant l'année scolaire. Pour compléter le programme culturel, les enseignant-e-s organisent ponctuellement des "activités à la carte".

La conférence « Le mystère des Passions » offerte aux élèves des classes terminales par l'Association des amis et anciens élèves du Lycée Denis-de-Rougemont (ALDDR) a accueilli M. Fabrice Clément, professeur ordinaire de l'Institut des Sciences du langage et de la Communication avec pour objectif d'aider les participant-e-s à mieux comprendre comment nos émotions régulent nos comportements et comment notre environnement social participe à ce processus.

Le Groupe de liaison du lycée (élèves élu-e-s par leurs pairs) continue de collaborer régulièrement avec la direction (journal du lycée, livre d'or, *Gymnaz'Out*, etc.).

La collaboration avec le NIFF se poursuit, un groupe d'élèves issu-e-s du cours optionnel « cinéma » a constitué un jury et a attribué le *Prix de la Jeunesse du Lycée Denis-de-Rougemont* à « *Come to Daddy* » d'Ant Timpson.

On relèvera encore les visites d'Universités, de l'EPFL et de Hautes Écoles ainsi que l'offre de cours optionnels variée. En matière de formation continue, le lycée organise, à l'initiative des colloques de disciplines, des journées de formation avec intervenants externes dans le but de favoriser aussi le partage d'expériences.

Lycée Jean-Piaget

Parmi les nombreuses activités culturelles et démarches pédagogiques qui ont animé l'ensemble de l'année 2019, on peut mettre en exergue :

- **Une journée de formation sur le numérique**

En février, le lycée organisait une journée de formation à l'intention de l'ensemble des enseignant-e-s avec pour thème « *Le numérique en culture* ». Ce fut à la fois un moment de réflexion, de partage et de collaboration autour d'une question aussi fondamentale que sensible dans l'école d'aujourd'hui. Après une conférence plénière situant les enjeux et différents ateliers de démonstration d'outils pédagogiques numériques, chacune ou chacun fut invité-e à proposer les thématiques à discuter durant l'après-midi dans des « World Café » : citons parmi celles proposées, « *BYOD – règles et limites au sein de l'établissement* », « *Transition numérique vs transition écologique : dans l'éducation, quelle est la priorité ?* », « *Une grande culture, approfondie, SUR le numérique : ses coûts à la fois économiques, sociaux et environnementaux* », « *Quelle éducation numérique pour quelle discipline ?* », « *Évaluation et TIC* », « *Quelle formation des enseignants pour une éducation numérique de qualité ?* ».

- **La démarche eCO₂profil**

Pour faire suite aux grèves sur le climat largement suivies par les élèves, il a été lancé durant l'automne, dans toutes les classes de 2^{ème} année des 3 filières du lycée, une démarche donnant aux élèves l'occasion d'une réflexion globale qui leur permettait notamment de chiffrer les émissions de gaz à effet de serre (GES) de leurs activités dans le cadre scolaire et de chercher ensuite des améliorations pour créer un avenir durable. De nombreux et divers projets ont surgi de l'imagination des élèves comme « *une vente de gourdes en inox isothermiques dont l'achat serait subventionné par l'école* », « *une campagne interne de sensibilisation à la pollution liée aux mégots* », « *une semaine repas – zéro déchet* », « *une armoire de ramassage et échanges d'habits de seconde main* », « *deux semaines sans déchets plastique à la cafétéria* », « *une semaine sans viande* » ...

Notons au passage que onze classes du lycée ont participé début juillet à l'opération « *Ville propre* » : une cohorte de 234 élèves armé-e-s de pinces, de gants et de sacs a ainsi arpenté le territoire communal sur toute sa largeur et jusqu'à la hauteur des voies de chemin de fer pour y récolter plus de 2,5 mètres cubes de déchets.

- **Un débat autour des élections fédérales**

Dans le cadre de la sensibilisation des élèves du Lycée Jean-Piaget aux principaux enjeux politiques, 150 élèves de cet établissement accompagné-e-s de leurs professeur-e-s ont participé en septembre à un débat animé par les représentant-e-s des listes jeunes de 3 partis politiques neuchâtelois.

Deux thèmes d'actualité avaient été retenus pour ce débat : « *La Suisse et l'Europe* » ainsi que « *La politique face au dérèglement climatique* ». L'actualité immédiate a conduit à rajouter un troisième sujet : « *Le coût de la santé* ».

- **Projection du film « FREE MEN »**

En septembre toujours, sept classes terminales du lycée Jean-Piaget et leurs professeur-e-s ont assisté à la projection du film documentaire « *FREE MEN* » en compagnie de sa réalisatrice Anne-Frédérique Widmann. Les élèves ont ensuite pu s'entretenir en direct avec Kenneth Reams, condamné à mort, depuis sa prison de l'Arkansas.

Enfin, on ne pourrait passer sous silence la nomination – en novembre – de Mme Violaine Sabbah, actuellement directrice adjointe - au poste de directrice du Lycée : elle entrera en fonction à la rentrée scolaire 2020-2021.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	4'981'552	4'652'600	4'341'302	-311'298	-6.7%	-640'250	-12.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'807'440	1'797'300	1'718'027	-79'273	-4.4%	-89'414	-4.9%
43 Revenus divers	34'591	28'500	35'740	+7'240	+25.4%	+1'149	+3.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	4'084	50'000	11'851	-38'149	-76.3%	+7'768	+190.2%
46 Revenus de transfert	2'913'571	2'726'800	2'494'417	-232'383	-8.5%	-419'154	-14.4%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	221'866	50'000	81'267	+31'267	+62.5%	-140'599	-63.4%
Charges d'exploitation	48'189'294	46'532'330	43'504'706	-3'027'624	-6.5%	-4'684'589	-9.7%
30 Charges de personnel	41'111'363	41'038'350	39'886'330	-1'152'020	-2.8%	-1'225'033	-3.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'889'826	3'356'100	2'901'893	-454'207	-13.5%	+12'067	+0.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	144'880	0	-144'880	-100.0%	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	21'872	26'000	21'415	-4'585	-17.6%	-457	-2.1%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	4'166'234	1'967'000	695'068	-1'271'932	-64.7%	-3'471'166	-83.3%
Résultat d'exploitation	-43'207'742	-41'879'730	-39'163'404	+2'716'326	+6.5%	+4'044'339	+9.4%
44 Revenus financiers	23'509	18'200	18'382	+182	+1.0%	-5'128	-21.8%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	23'509	18'200	18'382	+182	+1.0%	-5'128	-21.8%
Résultat opérationnel	-43'184'233	-41'861'530	-39'145'022	+2'716'508	+6.5%	+4'039'211	+9.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-43'184'233	-41'861'530	-39'145'022	+2'716'508	+6.5%	+4'039'211	+9.4%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	39.00	39.00	39.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	27.95	27.95	27.95	+0.00	0.0%	-0.00	0.0%

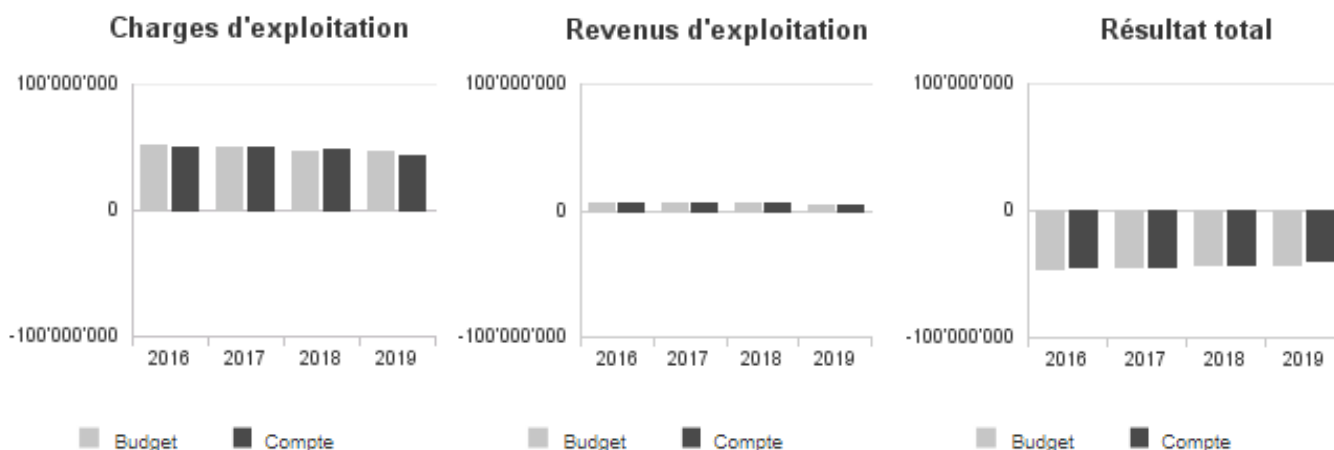
Commentaires

La diminution des charges de personnel est principalement liée à l'ouverture d'un nombre inférieur de classes que celui initialement prévu. Cette baisse résulte notamment de l'augmentation du nombre moyen d'élèves par classe dans la voie académique ainsi qu'au redimensionnement du nombre de classes à pleins temps en maturité professionnelles. On enregistre également une diminution de la provision liée aux variations de la charge d'enseignement (mesures compensatoires "carnet du lait" selon art. 17 RSten).

Les biens, services et autres charges d'exploitation enregistrent une baisse résultant de la réduction globale des effectifs d'élèves (diminution des coûts de location des halles de gymnastique, adaptation des charges liées aux activités sportives et culturelles) ainsi qu'à une gestion économe des moyens d'enseignement.

On note également une baisse des revenus de transfert (groupe 46) liée à une réduction des dédomagements des contributions d'autres cantons (diminution du nombre d'élèves hors cantons fréquentant les lycées neuchâtelois) ainsi qu'à la diminution des subventions fédérales pour la formation professionnelle versées par le SEFRI.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Formation professionnelle initiale LJP (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	156'300	3'372'953
Produits	1'555'600	1'474'512
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-1'399'300	1'898'441

Commentaires

Les charges de personnel mensualisé et les charges indirectes ne sont réparties dans aucun des groupes de prestations; le résultat ainsi obtenu est donc incomplet.

Ce groupe se compose des prestations liées à la maturité professionnelle dispensée par le Lycée Jean-Piaget. Les coûts enregistrent les charges salariales spécifiques de cette filière (dès les comptes 2019) ainsi que les autres charges directes liées. Les produits proviennent principalement des subventions fédérales versées par le SEFRI, de la participation des élèves au financement des activités culturelles et sportives ainsi que de la taxe forfaitaire annuelle facturée aux élèves.

Maturité gymnasiale LJP (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	166'400	7'284'235
Produits	317'600	382'015
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-151'200	6'902'220

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la formation gymnasiale dispensée par le Lycée Jean-Piaget. Les coûts enregistrent les charges salariales spécifiques de cette filière (dès les comptes 2019) ainsi que les autres charges directes liées. Les produits proviennent principalement de la participation des élèves au financement des activités culturelles et sportives ainsi que de la taxe forfaitaire annuelle facturée aux élèves.

Ecole de culture générale LJP (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	101'800	4'297'821
Produits	242'000	242'011
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-140'200	4'055'810

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées aux formations de culture générale et de maturité spécialisée dispensées par le Lycée Jean-Piaget. Les coûts enregistrent les charges salariales spécifiques de cette filière (dès les comptes 2019) ainsi que les autres charges directes liées. Les produits proviennent principalement des dédommagements hors canton, de la participation des élèves au financement des activités culturelles et sportives ainsi que de la taxe forfaitaire annuelle facturée aux élèves.

Autres formations LJP (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	61'000	215'040
Produits	253'900	191'698
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-192'900	23'342

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la formation complémentaire permettant une passerelle vers l'université, aux centres de langues ainsi qu'aux cours de vacances du Lycée Jean-Piaget. Les coûts enregistrent les charges salariales spécifiques de ces formations (dès les comptes 2019) ainsi que les autres charges directes liées. Les produits représentent les taxes, écolages et prestations facturés pour les formations dispensées.

Maturité gymnasiale LBC (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	473'800	7'877'879
Produits	1'528'700	1'338'780
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-1'054'900	6'539'099

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la formation gymnasiale dispensée par le Lycée Blaise-Cendrars. Les coûts enregistrent les charges salariales spécifiques de cette filière (dès les comptes 2019) ainsi que la totalité des biens, services et autres charges d'exploitation du LBC. Les produits proviennent principalement des dédommagements des cantons de Berne et du Jura versés pour la fréquentation des élèves hors canton ainsi que de la taxe forfaitaire annuelle facturée aux élèves.

Maturité gymnasiale LDDR (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	1'074'500	10'915'546
Produits	710'200	659'799
Total coûts (+) / revenus (-) nets	364'300	10'255'747

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la formation gymnasiale dispensée par le Lycée Denis-de-Rougemont. Les coûts enregistrent les charges salariales spécifiques de cette filière (dès les comptes 2019) ainsi que la totalité des biens, services et autres charges d'exploitation du LDDR. Les produits proviennent principalement de la participation des élèves au financement des activités culturelles et sportives ainsi que de la taxe forfaitaire annuelle facturée aux élèves.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Subsides à tiers LBC	5'602	6'000	8'405
Subsides à tiers LDDR	3'035	7'000	5'450
Subsides à tiers LJP	13'235	13'000	7'560
Total charges (+) / revenus (-) nets	21'872	26'000	21'415

Commentaires

Ces charges représentent les subsides accordés aux élèves pour financer leur participation aux activités culturelles et sportives organisées par les lycées.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-1'820	0	-3'040
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'820	0	-3'040

Commentaires

Néant.

2.9.10 CPMB (CPMB)

Missions principales

Le CPMB a pour mission d'offrir des prestations en matière de formation professionnelle initiale, de formation professionnelle supérieure et de formation continue.

Ces prestations sont adaptées aux besoins des individus et du marché du travail dans les domaines des métiers du bâtiment.

Les activités de formation du CPMB se font sur la base d'un contrat 'GestionNE' avec le département de l'éducation et de la famille (DEF) et sont réparties en 4 secteurs, soit cours professionnels, cours interentreprises, formation professionnelle supérieure, formation continue. Le CPMB est certifié Eduqua.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont :

- Nombre de contrats d'apprentissage signés dans le domaine du bâtiment.
- Développement du marché de la formation supérieure/continue.
- Qualité du suivi des apprenant-e-s en lien avec le développement de la formation professionnelle duale (CFC et AFP).

En 2019, dans le cadre de la formation initiale, le CPMB a fait face à des variations de la conjoncture économique et vise à atteindre une stabilité en termes de nombres d'élèves. Il constate également une augmentation de la demande des adultes en relevant que l'offre est limitée par des contraintes de ressources humaines de management et de gestion.

Activités et réalisations

Événements marquants

- Organisation et réalisation de prestations de formations initiales (cours professionnels et CIE) ;
- Participation au projet CPNE, sous la direction de Patrick Rebstein ;
- Organisation et réalisation de prestations de formation continue et supérieures (ES, brevets, diplômes) dans les domaines du bâtiment ;
- Mise en place d'un examen commun de culture générale pour les CFC 2020 et utilisation d'un cours ECG commun pour la rentrée 2020 pour les classes de 1^{ère} année dans la perspective de la migration du CPMB vers le pôle bâtiment et construction du CPNE ;
- Mise en place des éléments matériels et formation des formateurs-trices pour le brevet de voie ferrées sur une plateforme informatique en collaboration avec l'école professionnelle de Sursee. Mise en place d'un contrat de collaboration avec garantie d'effectif sur 5 ans ;
- Réflexion sur la structure de management en vue de clarifier les interfaces avec les partenaires externes.

Ressources humaines

Le personnel de direction représente 2 équivalents plein temps (EPT). Pour l'année scolaire 2019-2020, 16 enseignant-e-s à plein temps et 79 enseignant-e-s à temps partiel, et occasionnel-le-s, soit 42 EPT, sont appelés à dispenser les cours professionnels et les cours interentreprises. Pour les cours de formation professionnelle supérieure et de formation continue, 75 chargé-e-s de cours ont été mandaté-e-s pour dispenser l'enseignement, ce qui représente 3.1 EPT.

Le personnel administratif du secrétariat comprend 7 personnes, dont l'administrateur qui en est le responsable. À cela, il faut ajouter le personnel technique au nombre de 1 personne. Au total, ces postes représentent 6 EPT. De plus, 1 apprenant télématicien est formé au CPMB.

À noter que 9 collaborateurs-trices, y compris un stagiaire, du service des bâtiments sont en poste au CPMB pour l'entretien des locaux, des installations et des alentours, ce qui représente 6.55 EPT. 1 apprenant agent d'exploitation y est également formé.

Effectif des élèves

875 apprenant-e-s suivent leur formation dès la rentrée 2019-2020. A ceux-ci s'ajoutent 191 apprenant-e-s qui suivent uniquement les cours interentreprises au CPMB. Dans certains métiers les cours interentreprises sont regroupés et dispensés exclusivement à Colombier alors que les cours professionnels ont lieu dans les différents cantons.

0 apprenant-e suivent les cours préparatoires à la maturité professionnelle et 5 apprenant-e-s suivent les cours de maturité professionnelle technique intégrée, au CPLN, au CIFOM ou dans un autre canton.

294 participant-e-s ont suivi des cours de formation professionnelle supérieure, pour préparer l'examen de brevet fédéral, de diplôme ES et de diplôme fédéral dans les domaines de l'électricité, des transports et du gros œuvre.

190 personnes ont suivi des cours de formation continue dans divers domaines de la construction et de l'électricité.

Certificats et diplômes délivrés

Le CPMB a accueilli et fêté 270 lauréat-e-s lors de la cérémonie de clôture du 4 juillet 2019, soit :

- 238 certificats fédéraux de capacité (CFC), dont 16 délivrés à des lauréat-e-s ayant suivi leur formation théorique dans d'autres cantons ;
- 15 attestations fédérales de formation professionnelle (AFP) ;
- 11 diplômes de Technicien-ne ES orientation Conduite des travaux ;
- 6 diplômes de Technicien-ne ES en orientation Planification des travaux.

Activités

Les Rotary Clubs de Neuchâtel et Besançon ont financé un échange de 4 jours pour la classe des menuisiers-ières de 2^e année du CPMB et du CFA de Besançon (F). Cet échange s'est déroulé en février et avril 2019.

Plusieurs visites d'entreprises ou d'expositions ont eu lieu à fin juin, dans le but de compléter la culture professionnelle et générale des apprenant-e-s et de promouvoir la camaraderie.

Sous la direction de nos deux enseignants de sport, une équipe du CPMB, composée d'une vingtaine d'apprenant-e-s et d'enseignant-e-s, a participé à la Vogalonga, course de bateaux à rames à Venise, le dimanche 9 juin 2019.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

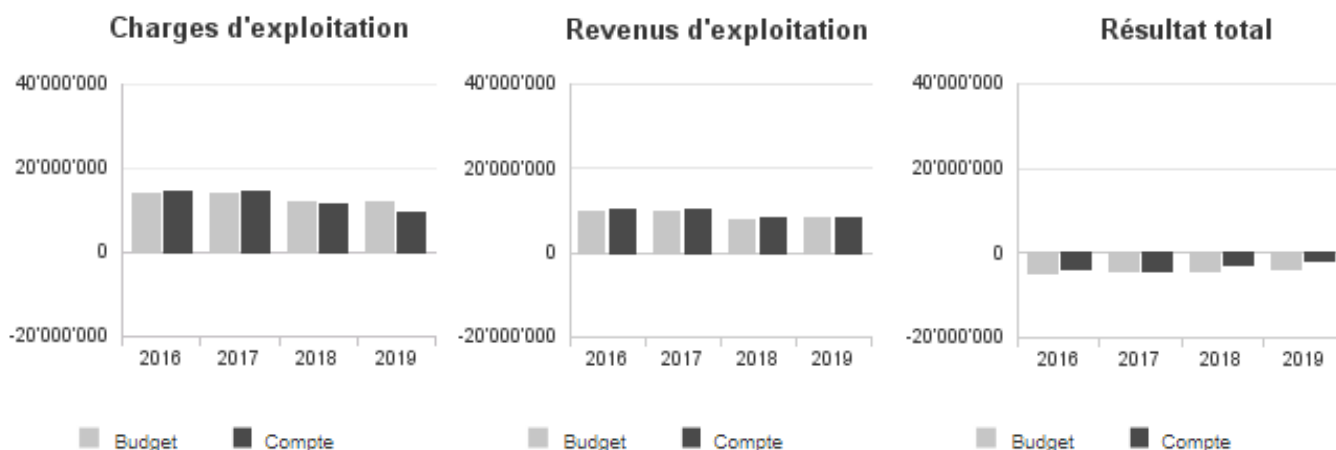
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	8'371'429	8'390'993	8'043'310	-347'683	-4.1%	-328'120	-3.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	3'748'086	3'709'200	3'771'939	+62'739	+1.7%	+23'852	+0.6%
43 Revenus divers	54'341	63'000	42'470	-20'530	-32.6%	-11'871	-21.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	4'026'655	3'772'793	3'507'433	-265'360	-7.0%	-519'222	-12.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	542'347	846'000	721'468	-124'532	-14.7%	+179'121	+33.0%
Charges d'exploitation	11'394'829	12'013'564	9'698'397	-2'315'167	-19.3%	-1'696'431	-14.9%
30 Charges de personnel	7'404'627	7'537'404	7'731'326	+193'922	+2.6%	+326'698	+4.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'433'383	1'728'460	1'788'478	+60'018	+3.5%	+355'095	+24.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1	0	0	0	--	+1	+100.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'556'819	2'747'700	178'594	-2'569'107	-93.5%	-2'378'226	-93.0%
Résultat d'exploitation	-3'023'399	-3'622'571	-1'655'088	+1'967'483	+54.3%	+1'368'312	+45.3%
44 Revenus financiers	180'806	200'000	188'758	-11'242	-5.6%	+7'952	+4.4%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	180'806	200'000	188'758	-11'242	-5.6%	+7'952	+4.4%
Résultat opérationnel	-2'842'593	-3'422'571	-1'466'330	+1'956'241	+57.2%	+1'376'263	+48.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'842'593	-3'422'571	-1'466'330	+1'956'241	+57.2%	+1'376'263	+48.4%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	10.00	9.00	9.00	+0.00	0.0%	-1.00	-10.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	6.50	6.00	6.00	+0.00	0.0%	-0.50	-7.7%

Commentaires

Les différences significatives entre les comptes 2019 et le budget 2019, respectivement des compte 2018 proviennent des éléments suivants :

- Groupe 30 : Augmentation du nombre de cours de formation supérieure, respectivement continue.
- Groupe 31 : Achats et frais d'entretien d'équipement supérieurs aux prévisions.
- Groupe 46 : Subvention fédéral inférieure aux prévisions.
- Groupe 49 : Reclassement de recettes de cours dans le groupe 42.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Formation initiale (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	924'070	4'718'094
Produits	6'261'517	5'324'216
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-5'337'447	-606'123

Commentaires

Les charges de personnel mensualisé et les charges indirectes ne sont réparties dans aucun des groupes de prestations; le résultat ainsi obtenu est donc incomplet. Les coûts sont composés des moyens d'enseignement. Les produits proviennent des finances de cours.

Formation des adultes (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	121'000	728'891
Produits	1'393'208	1'485'240
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-1'272'208	-756'349

Commentaires

Les coûts sont composés des moyens d'enseignement. Les produits proviennent des finances de cours.

Economat (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	283'000	0
Produits	299'500	242
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-16'500	-242

Commentaires

A partir des comptes 2019, cette prestation en tant que telle n'est plus visualisée. Les charges et produits y relatifs sont comptabilisés dans un centre de coût auxiliaire.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-1'824	0	-2'258
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'824	0	-2'258

Commentaires

Néant.

2.9.11 CPLN (CPLN)

Missions principales

Le CPLN a pour mission d'offrir des prestations en matière de formation professionnelle (formation initiale, maturité professionnelle et formation professionnelle supérieure). Ces prestations sont adaptées aux besoins des individus et des milieux économiques.

Dans le détail, les prestations offertes par le CPLN sont notamment:

- les mesures préparatoires;
- la formation professionnelle initiale conduisant à l'obtention d'une attestation fédérale ou d'un certificat fédéral de capacité ou d'un certificat fédéral de maturité professionnelle;
- l'organisation de cours interentreprises;
- la formation professionnelle supérieure.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du CPLN sont:

- Fluctuations économiques et démographiques, nouvelles conditions de promotion à la fin du cycle obligatoire (impact sur les rentrées scolaires, sur la part d'élèves dual/plein temps) ;
- L'évolution du nombre d'élèves confronté-e-s à des difficultés (handicaps, problèmes sociaux, familiaux ou économiques) ;
- La réglementation fédérale en matière de formation professionnelle ;
- L'impact des travaux de rénovation des bâtiments du site Maladière ;
- Travaux liés au projet CPNE ;
- Décisions liées à la création/fermeture de filières de formations ;
- Mise en place du contrat formation.

Les difficultés auxquelles une partie de nos jeunes apprenant-e-s des formations initiales et supérieures est confrontée, ainsi que le meilleur dépistage des handicaps et les mesures scolaires y relatives, diminue fortement l'homogénéité des groupes-classes; la mission pédagogique s'en trouve sensiblement complexifiée.

La réforme du cycle 3 devrait améliorer la transition directe vers les formations du secondaire 2 et diminuer ainsi le besoin en mesures préparatoires. Toutefois, une augmentation des apprenants-es en situation migratoire ou d'intégration est attendue.

Le projet CPNE a débuté en août 2018 pour une durée de 4 à 6 ans. Il aura un impact durable sur l'ensemble de la formation professionnelle du canton de Neuchâtel, en développant les synergies entre les centres de formation professionnelle existants et en créant des pôles de compétences organisés par domaines de formation. Les différents groupes de travail ont été créés et se réunissent de manière régulière.

Les travaux de rénovation du campus de la Maladière se sont terminés en 2019, ; la finalisation des espaces verts aura lieu durant la première moitié de l'année 2020.

Activités et réalisations

Événements marquants

Les événements qui ont marqué l'année 2019 du CPLN sont les suivants :

- Gilles Aeschlimann est devenu directeur de l'EMTN;
- Nouveau directeur du pôle technique en la personne de Patrick Duvanel ;
- Départ à la retraite du directeur de l'Ecole de Arts et Métiers (Jean-Blaise Matthey) et entrée en fonction de son successeur en la personne de Yves Pelletier ;
- Participation au projet CPNE, sous la direction de Patrick Rebstein ;
- Finalisation de la réorganisation des tâches entre le service des ressources humaines du CPLN et le SRHE ;
- Déménagement de l'EPC dans ses locaux définitifs dans le cadre de la rénovation du campus de la Maladière ;
- Inauguration des bâtiments rénovés du campus de la Maladière.

Ressources humaines

Le personnel du CPLN comptait respectivement en 2019 10.6 EPT de personnel de direction, 27.3 EPT de personnel administratif et technique et 171.7 EPT de personnel enseignant (y compris le corps enseignant occasionnel et tiers).

Effectifs des élèves

A la rentrée scolaire 2019-2020, le CPLN a enregistré 670 élèves en formation à plein temps et 1'843 en formation alternée, soit un total de 2'513 élèves.

Certificats et diplômes délivrés

En 2019, 739 attestations fédérales, certificats fédéraux de capacité, certificats de maturité professionnelle et diplômes de formation supérieure ont été décernés. Le taux de réussite global aux examens s'est élevé à 88.6%. Il est à noter que ce taux est également impacté par les échecs des apprenants-te-s en formations en mode dual ayant échoué à la partie pratique de leur examen. Pour rappel, la partie pratique de la formation des élèves en formations en mode dual incombe pour l'essentiel aux entreprises formatrices.

Activités particulières

- Prix du développement durable 2019 décerné ;
- Poursuite des réflexions sur la digitalisation de la formation ;
- Organisation d'une exposition collaborative sur les fake news ;
- Organisation de la manifestation biennale « Semaine du développement durable » ;
- Accueil de deux événements et expositions, l'un sur les expéditions polaires de Daniel Rohrbasser et l'autre sur l'agenda du développement durable 2030 de la Confédération.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	15'356'615	14'241'317	14'230'324	-10'993	-0.1%	-1'126'291	-7.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'680'795	2'850'450	2'477'769	-372'681	-13.1%	-203'026	-7.6%
43 Revenus divers	736'633	135'650	824'751	+689'101	+508.0%	+88'118	+12.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	9'975'626	9'952'317	9'387'267	-565'050	-5.7%	-588'359	-5.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	1'963'560	1'302'900	1'540'537	+237'637	+18.2%	-423'023	-21.5%
Charges d'exploitation	39'124'555	39'323'141	36'371'506	-2'951'635	-7.5%	-2'753'049	-7.0%
30 Charges de personnel	30'878'402	31'525'511	30'068'875	-1'456'636	-4.6%	-809'527	-2.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	5'666'781	6'167'700	6'134'911	-32'789	-0.5%	+468'130	+8.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	22'740	22'530	91'762	+69'232	+307.3%	+69'022	+303.5%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'556'631	1'607'400	75'958	-1'531'442	-95.3%	-2'480'674	-97.0%
Résultat d'exploitation	-23'767'940	-25'081'824	-22'141'182	+2'940'642	+11.7%	+1'626'758	+6.8%
44 Revenus financiers	49'948	10'000	44'368	+34'368	+343.7%	-5'580	-11.2%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	-0	-100.0%
Résultat de financement	49'947	10'000	44'368	+34'368	+343.7%	-5'579	-11.2%
Résultat opérationnel	-23'717'992	-25'071'824	-22'096'814	+2'975'010	+11.9%	+1'621'178	+6.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-23'717'992	-25'071'824	-22'096'814	+2'975'010	+11.9%	+1'621'178	+6.8%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	39.00	41.00	39.00	-2.00	-4.9%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	26.90	27.70	27.35	-0.35	-1.3%	+0.45	+1.7%

Commentaires

Hors impact des charges/revenus internes, le résultat du CPLN est de CHF 1,2 million plus favorable que budgété. Ce résultat est la conséquence des évolutions suivantes :

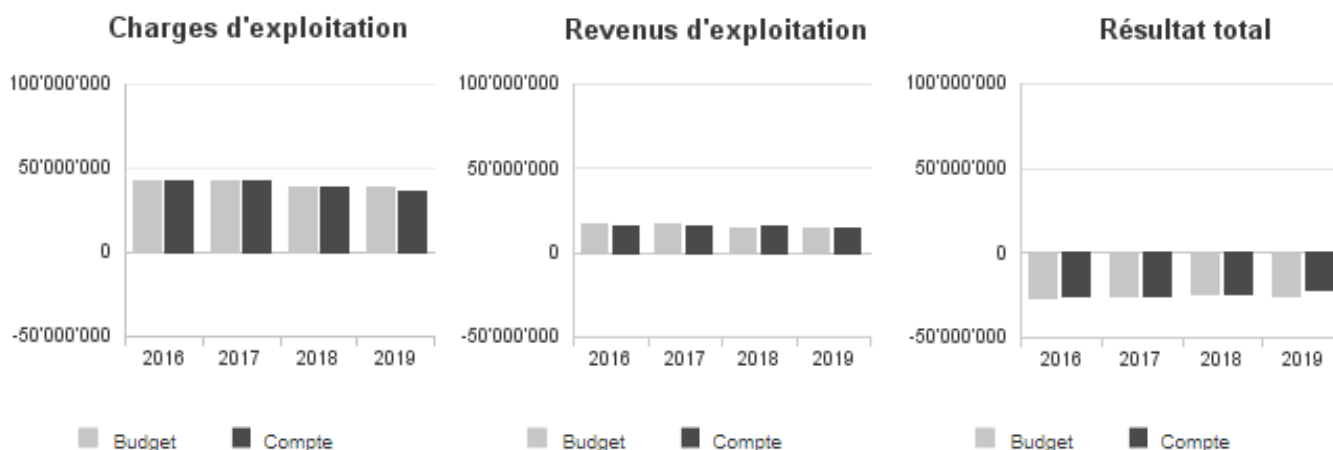
Revenus (globalement en baisse de CHF 0,3 million):

- Les revenus de taxes (groupe 42) sont CHF 0,4 million en dessous du budget résultant notamment de ventes de matériel aux élèves inférieures aux attentes (CHF -0,2 million) ;
- Les revenus de tiers (groupe 43) ont été sujets à une réallocation de CHF 0,7 million depuis le groupe « 46 Revenus de transfert » ;
- Les revenus de transfert (groupe 46) sont CHF 0,6 million en dessous du budget résultant d'une baisse de la part des élèves hors-canton et d'un transfert à la rubrique 43. Ces deux éléments étant partiellement compensés par une subvention fédérale perçue supérieure budget.

Charges (globalement en baisse de CHF 1,5 millions):

- Les charges de personnel (groupe 30) sont CHF 1,4 million en dessous du budget notamment grâce à des coûts inférieurs au budget à l'École Technique suite à l'introduction des mesures liées à la dualisation ainsi qu'aux impacts de la diminution des provisions pour vacances et des revenus liés au indemnités maladie.

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Enveloppe équipement salles polyvalentes	50'000	0	50'000	53'073	0	53'073	3'073	0	3'073
Equipements pédagogiques techniques	50'000	0	50'000	50'673	0	50'673	673	0	673
Renouv. contrôleur wifi/switchs bâtiment	102'000	0	102'000	101'686	0	101'686	-314	0	-314
Serveurs et syst. sauvegarde(Datacenter)	190'000	0	190'000	189'767	0	189'767	-233	0	-233
Total	392'000	0	392'000	395'199	0	395'199	3'199	0	3'199

Commentaires

Les budget et délai des quatre projets d'investissement pour lesquels des dépenses étaient planifiées en 2019 ont été respectés. Ces projets sont les suivants :

- Équipement des salles polyvalentes: dans le cadre du projet d'assainissement énergétique du CPLN, les salles polyvalentes ont été redimensionnées et refaites. Leur équipement en matériel multimédia n'était cependant pas compris dans le crédit de rénovation. Un crédit d'engagement de CHF 100k a été sollicité en 2018 duquel CHF 50k étaient planifiés en 2019.
- Equipements pédagogiques techniques: achat de divers équipements pédagogiques utilisés par les élèves de l'Ecole Technique.
- Renouvellement de contrôleurs WiFi/Switchs: renouvellement de deux types d'équipements informatiques qui étaient obsolètes. Il s'agit d'un contrôleur WIFI et de 7 commutateurs (switchs).
- Serveurs et systèmes de sauvegarde (Datacenter) : renouvellement de 5 serveurs et de 2 systèmes de sauvegarde SIS2 du Datacenter Maladière.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

ECG (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	21'000	8'300
Produits	21'000	8'300
Total coûts (+) / revenus (-) nets	0	0

Commentaires

Les charges de personnel mensualisé et les charges indirectes ne sont réparties dans aucun des groupes de prestations; le résultat ainsi obtenu est donc incomplet.

Les écarts significatifs s'expliquent notamment par une imputation comptable différente des salaires du corps enseignant occasionnel (coûts) ainsi qu'à l'évolution des subventions fédérales (revenus).

Prestation transversale, l'Enseignement de la Culture Générale (ECG) est dispensé dans toutes les formations initiales. Elle transmet des compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de se développer sur les plans personnel et social.

Au niveau budgétaire, les coûts liés à l'enseignement sont directement absorbés par les écoles. Seuls les coûts non-imputables directement (activités culturelles globales) ressortent au niveau du groupe de prestations ECG.

EPS (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	7'800	9'496
Produits	10'000	10'172
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-2'200	-677

Commentaires

Prestation centralisée et transversale du CPLN, la mission du service des sports est de dispenser les heures d'éducation physique et sportive (EPS) obligatoires pour les étudiant-e-s de toutes les écoles du CPLN. De plus, le service propose du sport complémentaire afin que la dotation horaire du CPLN en éducation physique remplisse les exigences légales.

Le service des sports organise également des camps de sport extra muros dans le but d'intégrer les élèves d'origines diverses et de promouvoir la vie en société, les valeurs de partage, de collaboration, de tolérance, d'autonomie et d'entraide.

Au niveau budgétaire, les coûts liés à l'enseignement sont directement absorbés par les écoles. Seuls les coûts non-imputables directement (camps, sport facultatif) ressortent au niveau du groupe de prestations Sports.

ET (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	466'200	8'249'220
Produits	4'048'156	3'819'910
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-3'581'956	4'429'311

Commentaires

L'École Technique (ET) du CPLN dispense des formations initiales et supérieures dans des domaines de la technique industrielle, allant de l'informatique à l'automatisation, en passant par les processus d'entreprise.

Afin d'améliorer la visibilité des professions techniques mais aussi afin de créer de nouvelles synergies dans ces domaines stratégiques pour l'économie de l'Arc jurassien, les écoles techniques du CIFOM et du CPLN sont placées depuis la rentrée 2017 sous une direction unique.

EAM (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	433'000	6'521'279
Produits	3'484'540	3'760'181
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-3'051'540	2'761'099

Commentaires

L'École des Arts et Métiers (EAM) dispense les cours professionnels aux formations de l'artisanat au sens large tel que la coiffure, les métiers de bouche, les métiers du dessin du territoire et des constructions et même les employés des centres de mise en forme. L'EAM est essentiellement active aux niveau des formations initiales (CFC et AFP).

Une autre facette de l'activité de l'école est constituée par le secteur de préapprentissage qui joue un rôle essentiel dans le passage entre l'école et l'apprentissage, voire dans la mise en place de parcours de formation pour des jeunes sans projet précis.

L'EAM est également chargée par les Organisations du monde du Travail (ORTRA) de mettre sur pied les cours interentreprises de la majorité des professions qui y suivent les cours professionnels. Ainsi, l'école compte de nombreux ateliers, laboratoires et locaux professionnels.

EPC (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	210'100	4'986'023
Produits	2'065'535	2'178'889
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-1'855'435	2'807'135

Commentaires

Bien ancrée dans le tissu de la formation duale du domaine commercial neuchâtelois, l'École Professionnelle Commerciale (EPC) a pour défi de fournir au marché de l'emploi des professionnels compétents et bien formés aux nouvelles technologies. Un des objectifs est de proposer une formation digitalisée en Maturité post-CFC, en adéquation avec les défis d'industrie 4.0.

Pour la formation d'économiste d'entreprise ES, l'école s'est donnée pour mission de tisser des rapports plus étroits avec les entreprises locales, dans le but de mieux faire connaître les compétences des cadres intermédiaires diplômés ES.

EMTN (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	103'000	1'471'979
Produits	1'148'233	1'074'386
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-1'045'233	397'593

Commentaires

L'Ecole des Métiers de la Terre et de la Nature (EMTN) dispense des cours théoriques aux agricultrices CFC, aux forestiers-bûcherons CFC, aux fleuristes CFC, aux horticulteurs-paysagistes CFC et AFP, aux horticultrices-floricultrices CFC ainsi qu'aux horticulteurs-plantes vivaces CFC pour l'Arc jurassien. Elle gère une classe de maturité professionnelle, orientation nature, paysage et alimentation.

Sur mandat des ORTRA, l'EMTN est impliquée dans la mise en œuvre des CIE pour les fleuristes et les horticulteurs. Toutes ses actions sont menées en étroite collaboration avec les associations professionnelles.

ESD (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	362'200	1'408'648
Produits	1'985'203	2'060'774
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-1'623'003	-652'126

Commentaires

L'École Supérieure de Droguerie (ESD), reconnue sur le plan fédéral, est l'unique centre de compétence de la branche pour toute la Suisse. Elle est implantée à Neuchâtel depuis 1905. L'ESD dispense des cours de niveau CFC et ES.

L'école, est soutenue par l'Association Suisse des Droguistes (ASD) qui couvre intégralement le déficit de la formation ES. Il est à noter que l'effort financier fourni par l'ASD est en nette augmentation, suite à la diminution des tarifs intercantonaux définis dans le cadre de l'AES.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-1'025	0	-1'275
Revenu d'immeubles patrimoine admin.	-24'704	-24'800	-25'476
Total charges (+) / revenus (-) nets	-25'729	-24'800	-26'751

Commentaires

Les revenus d'immeuble sont les revus générés par les diverses locations de salles de classes ou des salles polyvalentes.

2.9.12 CIFOM (CIFOM)

Missions principales

Le CIFOM a pour mission d'offrir des prestations en matière de formation professionnelle (formation initiale, maturité professionnelle et formation professionnelle supérieure).

Le CIFOM se focalise sur le développement, la transmission et la promotion des compétences et des valeurs visant à l'intégration socio-économique et citoyenne des apprenant-e-s, dans les domaines technique, arts appliqués, commercial, socio-éducatif et de la santé.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont:

- Fluctuations économiques et démographiques, nouvelles conditions de promotion à la fin du cycle obligatoire (impact sur les rentrées scolaires, sur la part d'élèves dual/plein temps) ;
- Travaux liés au projet CPNE ;
- Décisions de création/fermeture de filières de formations ;
- Mise en place du contrat formation.

Le projet CPNE a débuté en août 2018 avec une finalisation complète en 2022. Il aura un impact durable sur l'ensemble de la formation professionnelle du canton de Neuchâtel, en développant les synergies entre les centres de formation professionnelle existants et en créant des pôles de compétences organisés par domaines de formation.

L'évolution des filières du domaine santé-social et l'augmentation des effectifs attendus ont nécessité l'extension de l'Ecole Pierre-Coullery dans un nouveau bâtiment. L'entrée en jouissance dans le nouveau bâtiment s'est faite en automne 2019, dans une première phase. Une deuxième phase de travaux, planifiés en 2020, offrira des locaux supplémentaires dès l'année suivante.

Les réflexions sur l'évolution des filières du domaine technique ont amené à la décision de fermer des filières à plein temps, avec des effets dès la rentrée scolaire 2019-2020.

La décision de réorganiser les prestations du CEFNA (formation continue) à la fin de l'année 2020 a amené le CIFOM (et les autres centres professionnels du canton) à travailler sur l'intégration future des formations continues dans leurs écoles.

Activités et réalisations

Événements marquants

Les événements qui ont marqué l'année 2019 du CIFOM sont les suivants :

- Nouveau directeur du pôle technologies et industrie en la personne de Patrick Duvanel ;
- Engagement de la nouvelle responsable QES (Qualité, Environnement, Sécurité) en la personne de Fatou Seck Mathon ;
- Avancement dans le projet CPNE par de nombreux groupes de travail, sous la direction de Patrick Rebstein ;
- Mise en place du processus VIM (Centralisation des factures fournisseurs et workflow), avec entrée en production au 1.1.2020 ;
- Entrée en jouissance d'une partie des locaux sur un nouveau bâtiment de l'École Pierre-Coullery ;
- Fermetures de filières techniques à plein temps pour la rentrée 2019/2020.

Ressources humaines

En 2019, le personnel du CIFOM comptait respectivement 10.9 EPT de personnel de direction, 52.3 EPT de personnel administratif et technique (y compris la conciergerie) et 235.2 EPT de personnel enseignant (y compris les occasionnel et tiers).

Effectifs des élèves

La rentrée scolaire 2019-2020 enregistre sur l'ensemble des unités du CIFOM 1'158 élèves en formation à plein temps et 1'829 en formation alternée, soit un total de 2'987.

Certificats et diplômes délivrés

En 2019, 967 attestations fédérales, certificats fédéraux de capacité, certificats de maturité professionnelle et diplômes de formation supérieure ont été décernés. Le taux de réussite global aux examens s'est élevé à 92.2%.

Activités

CIFOM

Dans le cadre du projet CPNE :

- Une charte de collaboration a été signée par les 4 directeurs de centres et ratifiée par le SFPO et la cheffe du DEF. Cette charte, qui est entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2019-2020 a pour objet de définir les principes de base de la collaboration entre les différents centres professionnels et est applicable à tout son personnel.
- Un nouveau système de management intégré QES sera mis en place concernant la Qualité, la Sécurité et l'Environnement sur les différents sites de l'espace CPNE. Ainsi, le groupe de projet CPNE, avec l'accord du CoPil, a pris la décision de suspendre les audits de renouvellement des certificats ISO actuels sur les sites du CIFOM, du CPLN et du CPMB.

Pôle technique

- Visite de l'ambassadeur de Tunisie en Suisse, son excellence Monsieur Mourad Bourehla sur le site du Locle, sur le thème du « modèle suisse » en matière de formation professionnelle.
- Ouverture d'une classe de maturité professionnelle multilingue français-anglais.

École d'arts appliqués

- Divers mandats externes, commandés par des partenaires institutionnels et privés ; un mandat en particulier a mobilisé toutes les filières de l'école : OMEGA – on a marché sur la Lune ;
- Participation au championnat suisse des bijoutiers 2019 en design et en Technique. Les élèves de 4e année Bijouterie se sont vus attribuer dans la catégorie Design le 1er Prix, le Prix du Jury, ainsi que trois mentions spéciales.

École Pierre-Coullery

- Premier diplômés en ES éducation sociale et certification du SEFRI pour cette nouvelle filière.
- Emménagement dans les nouveaux locaux sis à Sophie-Mairet à La Chaux-de-Fonds, en automne 2019, ce qui a permis de réunir les élèves de l'EPCy dans une même zone géographique.

ESTER

- Ouverture de l'observatoire le 27 juin 2019 à l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée de La Chaux-de-Fonds au patrimoine de l'UNESCO.
- Conférence de Jeffrey Hoffman, astronaute de la NASA devant 150 élèves le 24 septembre 2019.
- Participation de huit enseignant-e-s à une formation pilote sur les outils numériques.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	15'998'935	15'821'700	16'433'357	+611'657	+3.9%	+434'422	+2.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'570'061	2'775'100	2'534'487	-240'613	-8.7%	-35'574	-1.4%
43 Revenus divers	31'194	37'600	82'844	+45'244	+120.3%	+51'650	+165.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	12'251'222	11'407'000	12'437'902	+1'030'902	+9.0%	+186'680	+1.5%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	1'146'459	1'602'000	1'378'124	-223'877	-14.0%	+231'665	+20.2%
Charges d'exploitation	54'881'964	54'455'425	49'830'100	-4'625'325	-8.5%	-5'051'864	-9.2%
30 Charges de personnel	45'836'841	47'039'013	44'304'709	-2'734'304	-5.8%	-1'532'132	-3.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	4'583'707	5'513'100	5'250'408	-262'692	-4.8%	+666'702	+14.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	102'490	59'804	96'668	+36'864	+61.6%	-5'822	-5.7%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	35'308	35'308	35'308	0	0.0%	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	4'323'618	1'808'200	143'007	-1'665'193	-92.1%	-4'180'611	-96.7%
Résultat d'exploitation	-38'883'029	-38'633'725	-33'396'743	+5'236'982	+13.6%	+5'486'285	+14.1%
44 Revenus financiers	79'928	88'000	78'390	-9'610	-10.9%	-1'538	-1.9%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	79'928	88'000	78'390	-9'610	-10.9%	-1'538	-1.9%
Résultat opérationnel	-38'803'101	-38'545'725	-33'318'353	+5'227'372	+13.6%	+5'484'748	+14.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-38'803'101	-38'545'725	-33'318'353	+5'227'372	+13.6%	+5'484'748	+14.1%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	71.00	76.00	71.00	-5.00	-6.6%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	52.60	54.50	53.70	-0.80	-1.5%	+1.10	+2.1%

Commentaires

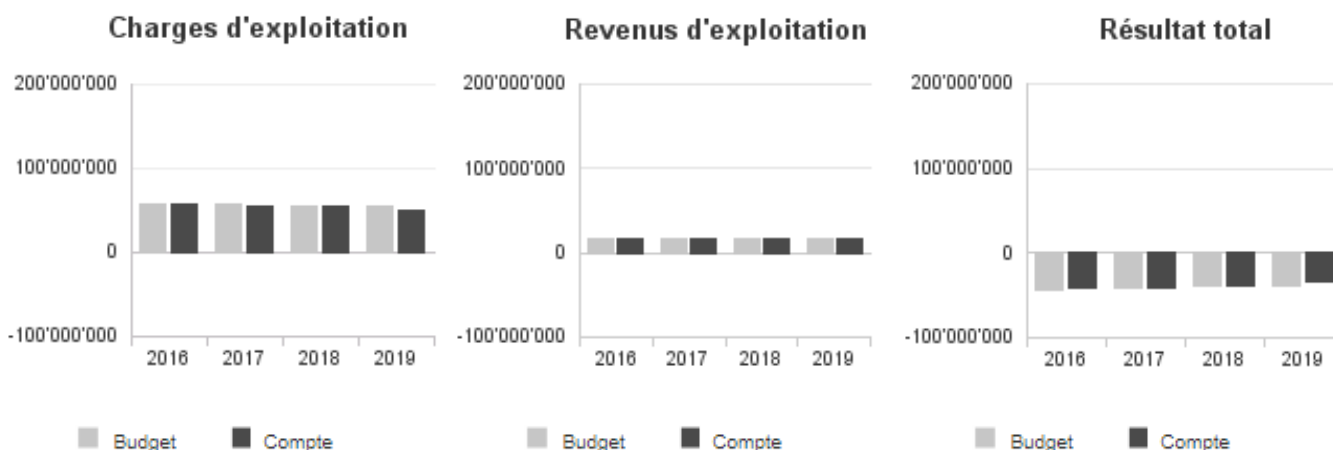
L'écart favorable par rapport au budget au niveau des charges de personnel, pour un total de CHF -2,7 millions s'explique par les éléments suivants :

- délais de carence, abandons de postes partiellement remplacés, déductions pour absences longue durée et remplacements à des salaires moindres, pour le personnel administratif et technique;
- restitutions d'indemnités pour congés maternités et accidents (non prévues au budget);
- variations vacances/heures supplémentaires (non prévues au budget);
- évolution des filières (dualisation des métiers techniques, moins de classes ouvertes en préapprentissage, en commerce et en maturité professionnelle);
- départs à la retraite remplacés à des salaires moindres;
- évolution proportionnelle des charges sociales patronales.

L'évolution sur les biens, services et autres charges d'exploitation (compte 31) est compensée par celle des recettes de taxes (compte 42).

Les recettes ont évolué favorablement par rapport au budget, notamment grâce à l'amélioration non prévisible des subventions forfaitaires versées par la Confédération (CHF +1,2 million) (compte 46).

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
EAA - Enveloppe équipements	60'000	0	60'000	55'612	0	55'612	-4'388	0	-4'388
PTN - Enveloppe équipements	200'000	0	200'000	223'110	24'000	199'110	23'110	24'000	-890
SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	35'000	0	35'000	35'052	0	35'052	52	0	52
Total	295'000	0	295'000	313'774	24'000	289'774	18'774	24'000	-5'226

Commentaires

Les crédits utilisés en 2019 dans les comptes des investissements ont été réalisés dans les limites du budget.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

EAA (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	577'000	5'520'818
Produits	2'185'600	2'699'842
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-1'608'600	2'820'976

Commentaires

Les charges de personnel mensualisé et les charges indirectes ne sont réparties dans aucun des groupes de prestations; le résultat ainsi obtenu est donc incomplet.

L'École d'arts appliqués enregistre principalement les coûts directs liés aux dépenses des salaires occasionnels, des intervenant-e-s externes et au matériel, fournitures et forfaits destinés à la revente aux élèves. Les produits proviennent essentiellement des contributions intercantionales et des subventions de la Confédération, ainsi que des factures faites aux élèves dans le cadre de leur formation.

EPC (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	425'200	5'441'088
Produits	3'107'700	3'260'724
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-2'682'500	2'180'364

Commentaires

L'École Pierre-Coullery du CIFOM (domaine santé-social) enregistre principalement les coûts directs liés aux dépenses des salaires du corps enseignant occasionnel, des intervenant-e-s externes et au matériel, fournitures et forfaits destinés à la revente aux élèves. Les produits proviennent essentiellement des contributions intercantionales et des subventions de la Confédération, ainsi que des factures faites aux élèves dans le cadre de leur formation.

ESTER (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	416'000	10'170'843
Produits	3'609'400	3'266'662
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-3'193'400	6'904'180

Commentaires

L'École du secteur tertiaire du CIFOM enregistre principalement les coûts directs liés aux dépenses des salaires du corps enseignant occasionnel, des intervenant-e-s externes et au matériel, fournitures et forfaits destinés à la revente aux élèves. Les produits proviennent essentiellement des contributions intercantionales et des subventions de la Confédération, ainsi que des factures faites aux élèves dans le cadre de leur formation.

ET (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	814'200	13'516'252
Produits	5'717'600	6'193'732
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-4'903'400	7'322'519

Commentaires

L'École technique du CIFOM enregistre principalement les coûts directs liés aux dépenses des salaires du corps enseignant occasionnel, des intervenant-e-s externes et au matériel, fournitures et forfaits destinés à la revente aux élèves. Les produits proviennent essentiellement des contributions intercantionales, des contributions du canton dans le cadre des CIE et des subventions de la Confédération, ainsi que des factures faites aux élèves dans le cadre de leur formation.

EPS (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	31'000	27'754
Produits	31'000	29'557
Total coûts (+) / revenus (-) nets	0	-1'803

Commentaires

Résultat des camps sportifs organisés dans le cadre du CIFOM.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2018	2019	2019
Frais de rappel	-4'008	0	-4'953
Total charges (+) / revenus (-) nets	-4'008	0	-4'953

Commentaires

Il s'agit des frais de rappels automatiquement générés sur les factures débiteurs qui ne sont pas payées dans les délais.

2.9.13 CEFNA (CEFNA)

Missions principales

Le CEFNA a pour mission d'offrir des formations qui visent à développer, transmettre et promouvoir des compétences et des valeurs favorisant l'intégration économique, mais aussi sociale et citoyenne des personnes en formation. Il offre aussi des services de conseil et d'ingénierie en formation, ainsi que des services d'accompagnement de projets professionnels, d'évaluation et de bilans de compétences.

Le CEFNA s'adresse aux adultes en général, répartis sur les clientèles suivantes: Particuliers, Entreprises et Intégration professionnelle (institutions).

Évolution de l'environnement et des tâches

Dans l'année 2019, la baisse significative du chômage, la réorganisation fédérale du domaine de l'asile et le ralentissement des flux migratoires ont induit une très forte diminution des besoins du Canton de Neuchâtel en matière de formation des adultes dans le domaine dit des compétences de base. Le volume d'achat de ces prestations auprès du CEFNA, a été fortement réduite, engendrant pour le CEFNA un impact important en termes d'emploi. Afin de pérenniser les autres formations dispensées par le centre, le Conseil d'État a décidé de les confier aux écoles professionnelles du canton (CPLN et CIFOM). Ce transfert à des entités plus grandes que le CEFNA permettra en effet de garantir durablement la viabilité de ces formations et de standardiser les conditions de formation continue, comme c'est déjà le cas pour les métiers du bâtiment, de l'agriculture et de la restauration. Le transfert des formations sera effectif au terme de l'année 2020, avec la fermeture du CEFNA et le transfert partiel du personnel dans les centres professionnels.

Activités et réalisations

Événements marquants

Les événements qui ont marqué l'année 2019 du CEFNA sont les suivants :

- Réorganisation annoncée des prestations du CEFNA pour la fin de l'année 2020 ;
- Rationalisation des coûts (limitation des biens et services, non remplacement en cas de départ du personnel d'encadrement) ;
- Participation aux travaux pour l'établissement du rapport suite à la motion 18.132 « Une stratégie cantonale en matière de formation des adultes : une nécessité » ;
- Mise en place du processus VIM (Centralisation des factures fournisseurs et workflow), avec entrée en production au 1.1.2020.

Ressources humaines

En 2019, le personnel du CEFNA comptait respectivement 2,0 EPT de personnel de direction, 5,7 EPT de personnel administratif et technique et 28,9 EPT de personnel enseignant (y compris le personnel occasionnel et tiers).

Certificats et diplômes délivrés

Parmi plus de 55 formations dispensées par le CEFNA, un certain nombre sont certifiantes, notamment via le dispositif des « articles 32 » et les formations modulaires en horlogerie et en mécanique. En 2019, 86 attestations fédérales, certificats fédéraux de capacité et diplômes de formation supérieure ont été décernés. Le taux de réussite global aux examens s'est élevé à 85,7 %.

Activités

- Analyse financière de la structure du CEFNA ;
- Information aux collaborateurs-trices de l'arrêt de l'enseignement des compétences de base à fin 2020 et du transfert des activités dans les écoles professionnelles ;
- Planification des travaux de transferts du personnel et des activités.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

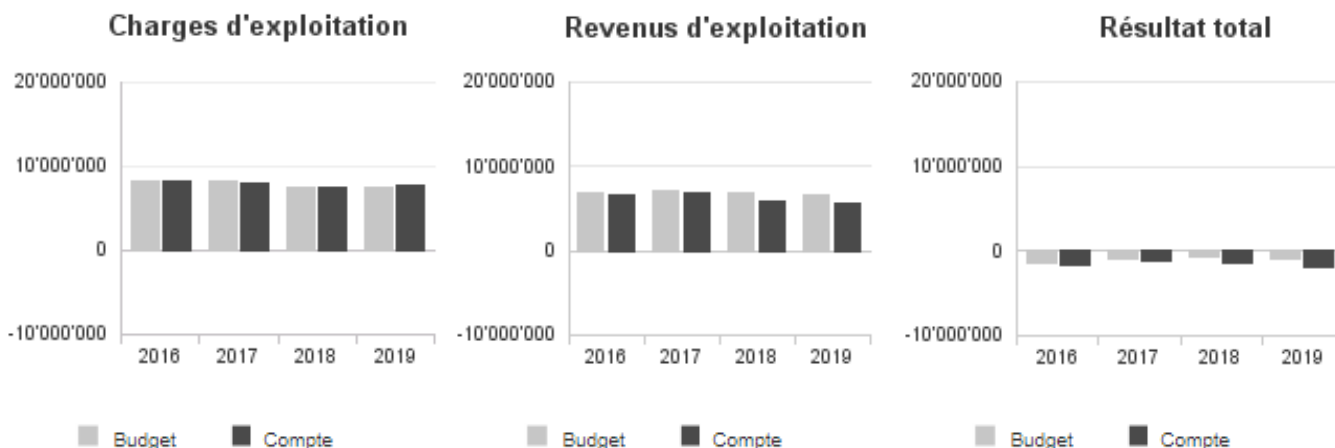
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	5'971'038	6'698'300	5'712'557	-985'743	-14.7%	-258'481	-4.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	4'765'913	5'517'800	4'530'937	-986'863	-17.9%	-234'976	-4.9%
43 Revenus divers	1'500	500	3'300	+2'800	+559.9%	+1'800	+120.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	525'854	475'000	495'564	+20'564	+4.3%	-30'290	-5.8%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	677'771	705'000	682'756	-22'244	-3.2%	+4'985	+0.7%
Charges d'exploitation	7'445'919	7'490'865	7'632'029	+141'164	+1.9%	+186'110	+2.5%
30 Charges de personnel	5'583'036	5'426'676	6'194'232	+767'556	+14.1%	+611'196	+10.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	856'475	819'700	793'863	-25'837	-3.2%	-62'613	-7.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	112'971	147'389	146'877	-512	-0.3%	+33'906	+30.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	893'437	1'097'100	497'057	-600'043	-54.7%	-396'380	-44.4%
Résultat d'exploitation	-1'474'882	-792'565	-1'919'472	-1'126'907	-142.2%	-444'590	-30.1%
44 Revenus financiers	27'758	15'000	30'732	+15'732	+104.9%	+2'975	+10.7%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	27'758	15'000	30'732	+15'732	+104.9%	+2'975	+10.7%
Résultat opérationnel	-1'447'124	-777'565	-1'888'740	-1'111'175	-142.9%	-441'616	-30.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'447'124	-777'565	-1'888'740	-1'111'175	-142.9%	-441'616	-30.5%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	8.00	8.00	8.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	5.75	5.75	5.75	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

Commentaires

Concernant le chiffre d'affaires du CEFNA (revenus d'exploitation), le budget n'a pas pu être réalisé : les recettes budgétées par la direction de l'école ont été surévaluées.

Les charges de personnel courantes ont pu être contenues par rapport au budget notamment grâce au non-renouvellement de postes lors de certains départs de formateurs-trices en cours d'année. Le budget est cependant dépassé : en effet, une provision de CHF 920'000 a été constituée lors du bouclage de l'exercice 2019 pour couvrir les éventuelles indemnités qui devront être versées aux collaborateurs-trices qui seront impactés par la réorganisation du CEFNA à fin 2020.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Particuliers (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	367'400	2'028'970
Produits	2'950'000	2'175'145
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-2'582'600	-146'176

Commentaires

Les charges de personnel mensualisé et les charges indirectes ne sont réparties dans aucun des groupes de prestations; le résultat ainsi obtenu est donc incomplet.

Ce groupe de prestations enregistre les coûts et produits directs liés aux formations dispensées par le CEFNA aux particuliers-ères (art. 32, formations modulaires, tertiaire B, autres formations continues). Il s'agit principalement des salaires du corps enseignant occasionnel, des factures des intervenant-e-s externes et des frais de matériel d'enseignement, fournitures et consommables, alors que les produits proviennent essentiellement des finances de cours encaissées des étudiant-e-s, des contributions intercantionales et des subventions de la Confédération.

Institutions (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	46'000	2'606'090
Produits	3'257'300	3'317'269
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-3'211'300	-711'180

Commentaires

Ce groupe de prestations enregistre les coûts et produits directs liés aux formations dispensées par le CEFNA aux institutions du canton (SEMP, COSM, SFPO). Il s'agit principalement des salaires du corps enseignant occasionnel, des factures des intervenant-e-s externes et des frais de matériel d'enseignement, fournitures et consommables, alors que les produits proviennent essentiellement des finances de cours encaissées auprès de ces institutions.

Entreprises (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	77'000	191'154
Produits	465'500	174'423
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-388'500	16'732

Commentaires

Ce groupe de prestations enregistre les coûts et produits directs liés aux formations dispensées par le CEFNA auprès des entreprises. Il s'agit principalement des salaires du corps enseignant occasionnel, des factures des intervenant-e-s externes et des frais de matériel d'enseignement, alors que les produits proviennent essentiellement des finances de cours facturées.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-220	0	-800
Total charges (+) / revenus (-) nets	-220	0	-800

Commentaires

Il s'agit des frais de rappels automatiquement générés sur les factures débiteurs qui ne sont pas payées dans les délais.

2.9.14 Serv. protection de l'adulte et jeunesse (SPAJ)

Missions principales

La mission du SPAJ consiste à assurer la prévention, la promotion et la protection de la jeunesse et à prendre en charge les adultes en difficulté.

Le service développe et finance la prise en charge ambulatoire et en institutions d'éducation spécialisée des enfants et des adolescents et se porte garant de leur bien-être tout en soutenant financièrement les structures d'accueil extrafamilial.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont :

- Développement du dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse ;
- Réforme du mode de rémunération des curateurs et des curatrices ;
- Projet de loi sur l'enfance et la jeunesse.

Activités et réalisations

Pour le SPAJ, l'année 2019 a été notamment marquée par le déploiement du dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse (SPEJ) sur différents axes.

- Les contrats de prestations 2019-2022 validés en fin d'année 2018 avec les différents partenaires du domaine des institutions d'éducatrices spécialisées et des services d'action éducative en milieu ouvert ont vécu leur première année d'exercice.
- Un projet d'arrêté fixant la participation financière journalière des parents aux frais de placement et le financement des familles d'accueil avec hébergement (FAH) a été rédigé. Une des mesures du SPEJ prévoit de redéfinir la manière d'impliquer les parents au coût d'accueil de leur-s enfant-s. Actuellement, ces derniers contribuent aux frais de placement en institution d'éducation spécialisée (IES) par une contribution forfaitaire de CHF 30 par jour. La majorité des parents ne peuvent pas honorer cette dépense qui est finalement payée par l'aide sociale. Cela implique, dans un certain nombre de cas, l'ouverture d'un dossier d'aide sociale pour une famille suite au placement de leur enfant. Les dépenses en matière de mesures de protection de l'enfant ne devraient plus relever de l'aide matérielle.
- Le projet d'arrêté propose de corriger la situation en s'inspirant du dispositif mis en place pour les FAH. Ce dispositif, effectif depuis le 1er janvier 2016, prévoit une participation financière des parents en fonction de leur capacité contributive. Pour les parents qui sont au bénéfice de l'aide sociale, c'est le SPAJ qui assume les frais de placement tandis que les parents bénéficiaires d'une rente AVS/AI paient l'intégralité des frais de placement, puisque ces derniers sont reconnus dans le calcul des prestations complémentaires AVS/AI. Cet arrêté propose ainsi un transfert de charges de l'aide sociale vers le SPAJ et une adaptation des montants versés par les parents et les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI. L'entrée en vigueur de l'arrêté est prévue pour le 1^{er} juillet 2020.
- Le développement d'une plateforme informatique permettant au SPAJ le suivi et la facturation de tous les enfants placés.
- La présentation du SPEJ et de ses différentes mesures a été effectuée dans tous les cercles scolaires du canton.
- Une campagne de recrutement de FAH a été réalisée durant l'été 2019.
- La définition d'un concept cantonal de soutien à la parentalité permettant aux couples, aux parents, aux enfants et globalement aux familles d'atteindre ou de conserver, selon leurs capacités individuelles, une autonomie suffisante a également pu démarrer.

2019 fut également marqué par la rédaction d'un rapport au Grand Conseil portant modification de la loi sur les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte du 6 novembre 2012 (LAPEA). Statuant sur un recours contre la modification du 27 juin 2017 de la LAPEA, le Tribunal fédéral a jugé contraire au droit fédéral le plafonnement de la rémunération de certain-e-s curateurs et curatrices.

La direction du service a également été occupée à la rédaction du Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) qui devrait pouvoir être soumis au Grand Conseil durant l'année 2020.

Dans le domaine des structures d'accueil extrafamilial, le service a également été occupé avec ses partenaires du domaine à travailler sur les paramètres de révision de la loi sur l'accueil des enfants, dont le développement des places de l'actuelle loi se termine à fin 2020.

Résultat financier
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	4'669'912	9'868'852	5'098'593	-4'770'259	-48.3%	+428'681	+9.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	934'271	6'288'852	1'426'760	-4'862'092	-77.3%	+492'489	+52.7%
43 Revenus divers	22'766	0	16'129	+16'129	--	-6'637	-29.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	69'706	30'000	34'223	+4'223	+14.1%	-35'483	-50.9%
47 Subventions à redistribuer	3'643'169	3'550'000	3'621'481	+71'481	+2.0%	-21'688	-0.6%
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	61'038'455	69'684'900	63'887'710	-5'797'190	-8.3%	+2'849'255	+4.7%
30 Charges de personnel	10'996'774	11'306'978	11'565'614	+258'636	+2.3%	+568'840	+5.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'256'760	2'557'000	2'274'056	-282'944	-11.1%	+17'296	+0.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	33'202'334	41'653'376	34'722'363	-6'931'013	-16.6%	+1'520'029	+4.6%
37 Subventions à redistribuer	3'643'169	3'550'000	3'621'481	+71'481	+2.0%	-21'688	-0.6%
39 Imputations internes	10'939'418	10'617'546	11'704'195	+1'086'649	+10.2%	+764'777	+7.0%
Résultat d'exploitation	-56'368'543	-59'816'048	-58'789'117	+1'026'931	+1.7%	-2'420'573	-4.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-56'368'543	-59'816'048	-58'789'117	+1'026'931	+1.7%	-2'420'573	-4.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-56'368'543	-59'816'048	-58'789'117	+1'026'931	+1.7%	-2'420'573	-4.3%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	106.00	110.00	110.00	+0.00	0.0%	+4.00	+3.8%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	79.60	83.00	82.60	-0.40	-0.5%	+3.00	+3.8%

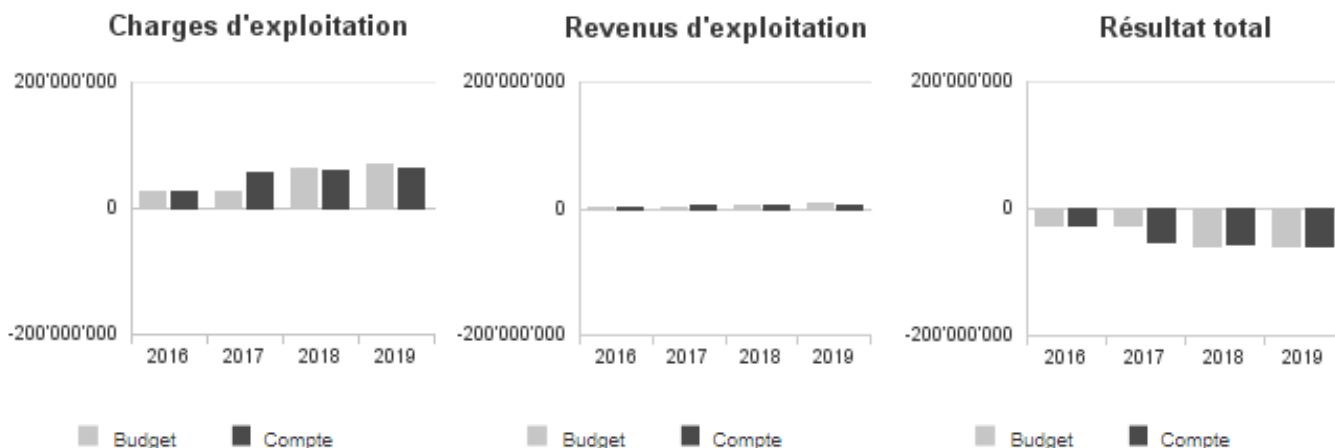
Commentaires

Les différences marquantes entre le budget 2019 et les comptes 2019 s'expliquent de la manière suivante :

- Rubrique 30 : augmentation des honoraires décidés par les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte en faveur des curateurs et curatrices privé-e-s considéré-e-s comme salarié-e-s de l'État compensée par une diminution de la rubrique correspondante du groupe 31 concernant les curateurs et curatrices privé-e-s indépendant-e-s.
- Concernant la rubrique 36, le montant comptabilisé est significativement inférieur à celui budgété car les institutions d'éducation spécialisée ont continué à encaisser en 2019 toutes les recettes (coûts nets alors que le budget présenté l'était avec les coûts bruts). Ce montant est compensé par une réduction du même montant dans les recettes du groupe 46. Durant cette année 2019, il a également été constaté une nette diminution des placements neuchâtelois hors canton.

Au niveau des ressources humaines, l'effectif du SPAJ au budget 2019 était de 83 EPT. La vacance, à hauteur de 0.4 EPT au 31.12.2019 par rapport au 83 EPT, s'explique par un congé parental d'une collaboratrice de l'office de protection de l'adulte.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Protéger les mineurs (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	2'132	5'173
Produits	5'648'193	302'254
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-5'646'061	-297'081

Commentaires

Ce groupe de prestations enregistre les coûts directs liés à la gestion des mandats concernant des enfants. Les produits proviennent des honoraires du service pour la gestion des dossiers ainsi que la participation financière des parents pour l'accueil de leurs enfants dans les familles d'accueil. Une grande différence est constatée par rapport au montant budgété, celle liée aux recettes qu'il était prévu d'encaisser directement par le service pour la participation financière des parents dont les enfants sont placés en institutions d'éducation spécialisée. Comme indiqué plus haut, en 2019, ce montant a été directement encaissé par les institutions d'éducation spécialisée.

Assurer l'accueil extra-familial enfants (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	300'000	272'100
Produits	365'659	370'704
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-65'659	-98'604

Commentaires

Ce groupe de prestations enregistre les coûts liés à la facture du SIEN pour ses prestations concernant la plateforme informatique ETIC-AEF. Les produits sont essentiellement issus du montant refacturé par le SPAJ aux structures d'accueil extrafamilial subventionnées pour son travail en lien avec la plateforme informatique ETIC-AEF.

Serv. protection de l'adulte et jeunesse (SPAJ)

Prise en charge adultes en diff. sociale (CHF)	Budget	Comptes
	2019	2019
Coûts	2'621'250	3'314'330
Produits	275'000	754'496
Total coûts (+) / revenus (-) nets	2'346'250	2'559'834

Commentaires

Ce groupe de prestations enregistre les coûts directs liés aux honoraires des curateurs et curatrices privé-e-s. Les produits concernent principalement les honoraires des curateurs et curatrices du SPAJ (CHF 350'500) et les honoraires des curateurs et curatrice privé-e-s considéré-e-s comme salarié-e-s de l'État (CHF 395'600) pour les dossiers des personnes concernées avec fortune. Au niveau des coûts directs liés aux honoraires des curateurs et curatrices privé-e-s, une augmentation est constatée, elle est liée principalement à deux facteurs : une augmentation du nombre total de dossiers sur l'année mais également une adaptation des montants calculés à fin 2019 concernant des honoraires décidés en 2020 pour des années antérieures. Cette augmentation est toutefois contenue grâce aux effets de l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 des nouveaux barèmes fixés dans la LAPEA et des recettes enregistrées pour les honoraires refacturés aux personnes concernées avec fortune.

Prév. & promouv. activités jeunesse (CHF)	Budget	Comptes
	2019	2019
Coûts	10'000	2'708
Produits	0	4'860
Total coûts (+) / revenus (-) nets	10'000	-2'152

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts et les recettes liés aux prestations du secteur de la déléguée à la jeunesse.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2018	2019	2019
Inst. dans canton mineurs	25'599'981	28'772'576	25'993'177
Inst. hors canton mineurs	3'128'810	4'800'000	1'351'683
Parts cant. fonds accueil extra-familial	0	0	11'432'095
Subvention div. inst. privées	4'403'837	8'050'800	7'259'280
Total charges (+) / revenus (-) nets	33'132'629	41'623'376	46'036'236

Commentaires

La première ligne correspond aux montants alloués aux institutions d'éducation spécialisée (IES) dans le canton. Le montant figurant aux comptes est significativement moins important que celui budgété car il tient compte des recettes des parents qui viennent déduire d'autant le montant de la subvention aux IES (coûts bruts au budget et coûts nets aux comptes). Au niveau de la subvention pour les placements hors canton, le montant est également moins important que prévu puisqu'au final CHF 1'351'683 francs a été consacré pour ce secteur. La part cantonale en faveur du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial a, pour des raisons de cohérence, été nouvellement affectée à cette rubrique. Les subventions en faveur des services d'action éducative en milieu ouvert, des familles d'accueil avec hébergement et des organismes privés de jeunesse regroupent le montant concernant le dernier intitulé. La différence par rapport au montant budgété concerne principalement le montant annuel budgété en faveur des familles d'accueil avec hébergement qui prévoyait le financement de 40 places sur l'année. Grâce aux effets de la campagne de recrutement réalisée durant l'été, cela a permis de disposer à fin 2019 d'une vingtaine de familles d'accueil permettant à 26 enfants d'être accueillis.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2018	2019	2019
Autres revenus non incorporables	-1'673	0	-196
Frais de rappel	-300	0	-380
Redistr. subv. OFJ	3'643'169	3'550'000	3'621'481
Subventions OFJ	-3'643'169	-3'550'000	-3'621'481
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'973	0	-576

Commentaires

Cette catégorie comprend les subventions OFJ reversées aux institutions d'éducation spécialisée.

2.9.15 Fonds structures accueil extra-familial

Missions principales

La loi sur l'accueil extrafamilial (LAE), entrée en vigueur en 2012, intègre les employeurs au financement du dispositif. À cette fin, un fonds cantonal pour les structures d'accueil extrafamilial a été créé. Ce fonds encaisse les contributions des employeurs ainsi que la subvention de l'État avant de verser sa participation aux structures d'accueil subventionnées au sens de la LAE.

Le fonds pour les structures d'accueil est géré par un conseil de gestion nommé par le Conseil d'État. Ce conseil de gestion est composé, selon la LAE, de 7 membres représentant :

- l'État (une personne) ;
- les communes (deux personnes) ;
- les employeurs (quatre personnes dont un représentant des employeurs institutionnels).

Il a également pour missions de proposer annuellement au Conseil d'État le taux de la contribution à charge des employeurs, de proposer au Conseil d'État la réduction de la contribution des employeurs au fonds pour les structures d'accueil extrafamilial et d'établir un rapport annuel de gestion à l'intention du Conseil d'État.

Évolution de l'environnement et des tâches

Dans le cadre de son programme de législature 2018-2021 et de ses objectifs stratégiques, le Conseil d'État a souhaité valoriser et améliorer l'accessibilité des structures d'accueil extrafamilial. Le domaine de l'accueil des enfants reste donc toujours une priorité du Conseil d'État.

Les objectifs en matière de création de nouvelles places d'accueil extrafamilial sont pratiquement atteints. À fin 2019, le taux de couverture préscolaire se monte à 29.7% et le taux de couverture parascolaire à 20.9% en comparaison des objectifs fixés à fin 2020 de 30% pour le préscolaire et 20% pour le parascolaire.

Activités et réalisations

En 2019, ce sont 315 places d'accueil parascolaire qui se sont ouvertes, dont 10 places « accueil familial de jour » préscolaire qui ont été transformées en places d'accueil parascolaire afin de mieux répondre aux besoins des parents.

Concernant l'accueil préscolaire, 35 places d'accueil privé ont intégré le dispositif LAE en janvier et une nouvelle structure communale de 11 places a ouvert ses portes en novembre 2019.

Au total, ce sont donc 351 places d'accueil supplémentaires qui ont intégré le dispositif en 2019.

Structures d'accueil subventionnées au sens de la LAE	31 décembre 2018		Evolution de l'offre		Transfert Places entrées subv.	31 décembre 2019	
	Nombre de places	Nombre de structures	Places en plus	Places en moins		Nombres de places	Nombres de structures
Structures d'accueil préscolaire	2119	58	11		35	2165	58
Structures d'accueil parascolaire	2804	53	305			3109	53
Parents d'accueil de jour préscolaires (AFJ)	121	1		-10		111	1
Parents d'accueil de jour parascolaires (AFJ)	100	1	10			110	1
Totaux	5144	113	326	-10	35	5495	113

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	21'688'700	22'117'546	22'665'877	+548'331	+2.5%	+977'176	+4.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	10'749'283	11'500'000	11'233'782	-266'218	-2.3%	+484'499	+4.5%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	10'939'418	10'617'546	11'432'095	+814'549	+7.7%	+492'677	+4.5%
Charges d'exploitation	21'688'700	22'117'546	22'665'877	+548'331	+2.5%	+977'176	+4.5%
30 Charges de personnel	1'422	1'400	763	-637	-45.5%	-659	-46.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	348'575	350'500	359'169	+8'669	+2.5%	+10'595	+3.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	21'338'704	21'765'646	22'305'945	+540'299	+2.5%	+967'241	+4.5%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

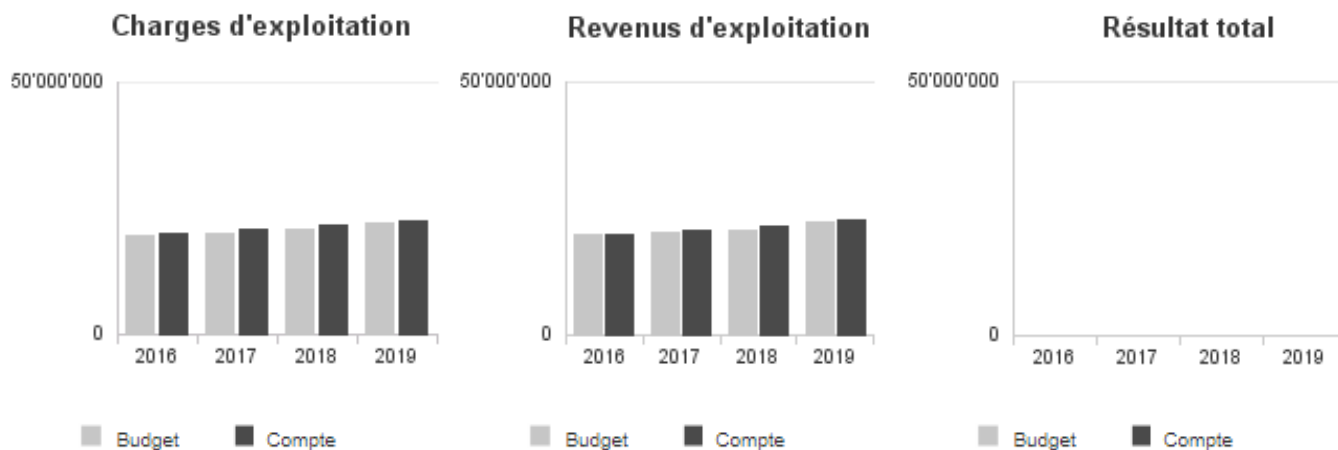
Commentaires

Au niveau des charges de transfert, la différence entre le total du montant inscrit au budget et aux comptes annuels (+540'299 francs) est liée à trois éléments.

- Sur la base des comptes annuels 2018 remis et des décomptes réalisés, les taux d'occupation effectifs des structures d'accueil extrafamilial sont beaucoup plus importants que ceux des années précédentes. En termes financiers, l'augmentation des taux d'occupation constatés implique une augmentation de la subvention 2018 à verser en 2019 (sur la base des comptes 2018) de 250'000 francs.
- Au moment de l'élaboration du budget 2019, tous les projets de nouvelles places d'accueil n'étaient pas encore connus, notamment dans le domaine de l'accueil parascolaire. La plupart de ces projets, qui vont dans le sens du développement voulu dans le rapport LAE-2, se sont concrétisés durant le premier semestre 2019. Ce sont 315 nouvelles places qui ont été créées juste avant la rentrée d'août 2019. En termes financiers, ces nouvelles places ont impacté les comptes à hauteur de 150'000 francs. Au niveau préscolaire, 35 nouvelles places supplémentaires n'étaient également pas connues au moment de l'élaboration du budget qui viennent impacter les comptes à hauteur de 155'000 francs.

La part cantonale (49) vient, quant à elle, équilibrer les comptes du fonds, à savoir compenser l'augmentation de 540'000 francs des charges de transfert et de la différence de recettes à hauteur de 260'000 francs de la part employeurs par rapport au montant budgété.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Subv. accor. struct. d'accueil extrafam.	21'338'704	21'765'646	22'305'945
Total charges (+) / revenus (-) nets	21'338'704	21'765'646	22'305'945

Commentaires

Subventions accordées au sens de la LAE en faveur des structures d'accueil extrafamilial réparties à raison de CHF 8'170'000 francs en faveur des structures communales et de CHF 14'135'000 en faveur des structures privées.

2.10 Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

Synthèse du DDTE
Compte de résultats du DDTE

SDTE	Secrétariat général DDTE
SCAT	Service de l'aménagement du territoire
SCTR	Service des transports
SPCH	Service des ponts et chaussées
SENE	Service de l'énergie et de l'environnement
SFFN	Service de la faune, des forêts et de la nature
SAGR	Service de l'agriculture
SCAV	Service de la consommation et des affaires vétérinaires
SGRF	Service de la géomatique et du registre foncier

Fonds d'aménagement du territoire
Fonds des routes communales
Fonds cantonal de l'énergie
Fonds des eaux
Fonds forestier de réserve
Fonds de conservation de la forêt
Fonds agricole et viticole
Fonds des mensurations officielles

2.10.1 Synthèse du DDTE

L'année 2019 du département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) a été rythmée par des événements marquant et des succès majeurs pour le canton. Le 21 juin en est la date référence puisque c'est lors de cette journée que les Chambres parlementaires fédérales ont adopté le financement de projets stratégiques pour notre Canton : la création de la ligne ferroviaire directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds et la réalisation des contournements autoroutiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Ce même vendredi, un violent orage s'abattait malheureusement sur le Val-de-Ruz, ravageant trois villages et provoquant une situation catastrophique, notamment quant à l'impact sur la population et les infrastructures. Le DDTE fut très impliqué dans la gestion immédiate de la crise et dans les travaux urgents de reconstruction des routes.

À relever encore l'adoption de la nouvelle Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et la validation du nouveau Plan directeur cantonal par le Conseil fédéral en février 2019. Deux réussites permettant au canton de sortir du régime transitoire de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et de bénéficier d'un cadre de développement territorial favorable.

Ressources humaines, finances, réformes de l'État et communication

Le DDTE présente des comptes 2019 qui sont conformes au budget. Son effectif en personnel a également été respecté tout au long de l'année, le département présentant un effectif annuel moyen de 348.5 équivalents plein temps (EPT) sur 356.5 inscrits au budget.

Les efforts que le DDTE déploie depuis plusieurs années afin d'améliorer le fonctionnement de ses entités ont été maintenus et portent leurs fruits. Ainsi, plusieurs démarches liées à des réorganisations de services ou de sous-entités ont été consolidées ou des réflexions ont été entamées avec des objectifs d'optimisation. C'est notamment le cas au service de l'aménagement du territoire (SCAT) et du service de l'énergie et de l'environnement (SENE). Le DDTE a également vu le recrutement d'un nouveau chef pour le service de la géomatique et du registre foncier suite au départ en retraite de M. Pierre-Alain Trachsel.

Conformément au programme des réformes de l'État et à l'introduction de SIGE, le DDTE a continué d'intégrer les nouveaux outils de gestion et de pilotage permettant d'améliorer et de faciliter les processus de travail dans les tâches administratives, financières et de gestion des ressources humaines. Ce sont désormais huit entités du département, dont le secrétariat général, qui établissent un contrat GestionNE fixant des objectifs annuels.

Enfin, les précédents échanges menés entre le secrétariat général et les services du DDTE concernant les règles de communication ont permis de définir des pratiques qui sont introduites progressivement. Les procédures et outils mis en place doivent permettre de répondre au mieux aux enjeux de communication des services tout en étant conforme à la stratégie déterminée par le gouvernement en 2018.

Le DDTE a également procédé à une enquête de satisfaction dédiée aux cadres du département. La quarantaine de collaboratrices et collaborateurs concernés

ont ainsi pu se prononcer sur différents aspects de fonctionnement ou de conduite du département et des services tels que la communication, les affaires financières ou la gestion des ressources humaines.

Dossiers du DDTE au Conseil d'État

En 2019, le DDTE a soumis à l'approbation du Conseil d'État plus de 400 objets dont 249 projets d'arrêtés ainsi que quinze rapports du Conseil d'État au Grand Conseil qui ont tous été adoptés par le gouvernement. Il s'agit notamment des :

- Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'une nouvelle loi cantonale sur l'énergie (LCEn) (19.009) ;
- Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de l'article 96 de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (LEXUP) (19.014) ;
- Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi sur les routes et voies publiques (LRVP) et d'un décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 6 millions de francs à titre d'aide à l'entretien de leur réseau pour les communes recevant des routes cantonales déclassées (19.023) ;
- Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de décret soumettant au vote du peuple l'initiative législative populaire cantonale « Rives pour toutes et tous » (19.026) ;
- Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur les loisirs et sports individuels en milieux naturels en réponse au postulat Jean-Claude Guyot, 13.113, du 29 janvier 2013, « Accès aux espaces naturels de divertissement et de sport » et à la motion Laurent Debrot, 10.182, du 3 novembre 2010, « Protégeons nos réserves naturelles » (19.027) ;
- Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil en réponse au postulat 16.151 « Lutter contre le fléau du littering » (19.028) ;
- Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de nouvelle loi sur l'entretien des routes nationales (LERN) (19.034) ;
- Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil sur l'aménagement du territoire dans le canton (19.036).

Par ailleurs, le Conseil d'État a eu l'occasion de traiter plusieurs dossiers d'importance relevant du DDTE. Il s'agit de :

- La conduite de la démarche en vue d'un passage au statut d'association de Neuchâtel Vins et Terroir. L'objectif de ce projet est d'apporter la flexibilité nécessaire à l'entité pour poursuivre ses buts de promotion des produits.
- La mise en œuvre d'une décision du DDTE de mise en conformité d'une exploitation agricole à la LPGE et de remise en état de travaux illicites. Après 4 ans de procédure judiciaire, le Tribunal fédéral a confirmé en été 2019 la décision du DDTE d'octobre 2015 à l'encontre de cette exploitation agricole. En collaboration avec la Commune, le DDTE a pris les mesures adéquates

afin de réduire la taille de l'exploitation agricole aux limites imposées par la loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE) ainsi que pour remettre en état le terrain terrassé et remblayé de manière illicite.

- L'élaboration de la politique de soutien à la pêche professionnelle et mise en place de mesures de régulation des cormorans. La démarche doit permettre de répondre à la situation du secteur en établissant un système de soutien financier. En collaboration intercantonale, il s'agit également de modifier les dispositions légales et le concordat intercantonal afin de réguler la population croissante des cormorans.

Dossiers du DDTE au Grand Conseil

Le DDTE a soumis pour adoption douze rapports au Parlement neuchâtelois en 2019. La liste est la suivante :

Janvier 2019 :

- Rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de 17'100'000 francs destiné aux études et travaux relatifs au remplacement du Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds (18.029) ;
- Rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de 17'600'000 francs pour la rénovation et l'aménagement de la route située entre Les Ponts-de-Martel – La Sagne – La Corbatière (18.030) ;
- Rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de 39'100'000 francs destiné aux études et travaux relatifs à l'assainissement et à la sécurisation du tunnel de La Clusette (18.031) ;

Février 2019 :

- Rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 1'666'700 francs de subventions d'investissement pour l'achat de rames conformes à la loi sur les handicapés sur la ligne du Littorail (18.041) ;

Mars 2019 :

- Rapport à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) (18.018) ;

Mai 2019 :

- Rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 8'288'000 francs lié à la protection contre le bruit routier aux abords des routes principales suisses et d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 7'432'000 francs pour la convention-programme 06 traitant du domaine de la « Protection contre le bruit et isolation acoustique » pour la période 2019-2022 (18.036)

Septembre 2019 :

- Rapport à l'appui d'un projet de loi sur les chiens (LChiens) (19.004) ;
- Rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement urgent d'un montant total brut de 5'000'000 de francs pour les travaux de sécurisation et de remise en état de la RC 1003 et du lit du Ruz Chasseran entre Villiers et Le Pâquier et d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement urgent d'un montant total brut de 1'120'000 francs pour la remise en état de terrains et d'ouvrages de génie rural sis sur la commune de Val-de-Ruz (19.022) ;

- Rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement sexennal de 14'300'000 francs pour l'assainissement routier de la H10 (19.010).

Octobre 2019 :

- Rapports du Conseil d'État et de la commission Agriculture et améliorations structurelles agricoles concernant : l'état de situation de l'agriculture et de la viticulture et à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur la promotion de l'agriculture (LPAgr) (19.012) ;
- Rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement d'un montant total brut de 12 millions de francs au titre des améliorations structurelles agricoles destinés à subventionner les constructions rurales, d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement d'un montant total brut de 15,1 millions de francs au titre des améliorations structurelles agricoles destinés à subventionner des travaux d'améliorations foncières et d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement d'un montant total brut de 5,4 millions de francs au titre des améliorations structurelles agricoles destinés à subventionner un projet de développement régional (19.013) ;
- Rapport en réponse au postulat Jean-Claude Guyot, 13.113, du 29 janvier 2013, « Accès aux espaces naturels de divertissement et de sport » et à la motion Laurent Debrot, 10.182, du 3 novembre 2010, « Protégeons nos réserves naturelles » (19.027).

Par ailleurs, ce sont quelque dix objets parlementaires qui ont été classés dans le cadre d'un rapport et trente-sept qui ont trouvé une réponse, écrite ou orale, transmise aux membres de l'hémicycle par le chef du DDTE,

Dossiers stratégiques du DDTE

Marquée par le succès des projets neuchâtelois d'infrastructures routières et ferroviaires aux Chambres fédérales, l'année 2019 a vu le chef du DDTE être particulièrement actif dans le travail de conviction et de communication au niveau intercantonal et fédéral. Après la relance des projets en 2015 par la stratégie Mobilité 2030, il s'agissait de maintenir en bonne position les projets neuchâtelois jusqu'aux décisions fédérales qui ont été prises en juin 2019. Celle-ci se sont avérées positives, impliquant un investissement financier de la Confédération pour un montant de quelque 2.2 milliards de francs lors des quinze prochaines années. Le DDTE avait par ailleurs déjà préparé le terrain quant à la participation financière du canton dans le cadre du projet de ligne ferroviaire directe. Il est prévu que le Grand Conseil puisse se prononcer sur ce dossier en 2020.

Suite au violent orage qui s'est produit sur l'Est du Val-de-Ruz et aux inondations exceptionnelles qui en ont découlé, le DDTE – notamment par le biais du service des ponts et chaussées – a été fortement engagé dans la gestion de la crise. Il a en particulier été actif dans la mise à disposition rapide des moyens pour remettre en état les tronçons routiers et ouvrages d'art rendus impraticables par l'événement météorologique. La très bonne collaboration entre les Services de l'État, la Commune et les entrepreneurs neuchâtelois a permis de rouvrir la route avant la période hivernale, un objectif qui était particulièrement ambitieux.

La question de la préservation de la biodiversité et des espaces naturels a passablement rythmé l'année 2019 qui a vu aboutir plusieurs rapports dédiés et destinés au Grand Conseil. Le Plan d'affectation cantonal du Creux du Van a particulièrement avancé durant l'année 2019.

Enfin, des travaux conséquents en relation à la prochaine mise en œuvre d'un Plan climat cantonal, comprenant, d'une part, un volet lié à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et, d'autre part, un volet sur l'adaptation aux changements climatiques, se sont intensifiés. L'objectif est de pouvoir disposer d'un rapport au Grand Conseil courant 2020. La stratégie développement durable a également avancé de manière dynamique par la création d'un comité de pilotage interdépartemental et la réalisation d'un diagnostic avec pour objectif un rapport au Grand Conseil pour la fin de la législature 2017/21.

2.10.2 Compte de résultats du DDTE

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	234'143'338	247'109'389	251'204'563	+4'095'174	+1.7%	+17'061'224	+7.3%
40 Revenus fiscaux	52'077'115	53'273'100	53'110'924	-162'176	-0.3%	+1'033'810	+2.0%
41 Patentes et concessions	17'104'720	17'022'000	17'485'088	+463'088	+2.7%	+380'368	+2.2%
42 Taxes	15'819'412	15'694'000	16'796'311	+1'102'311	+7.0%	+976'899	+6.2%
43 Revenus divers	787'824	1'311'900	1'625'209	+313'309	+23.9%	+837'385	+106.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	460'653	5'331'262	498'493	-4'832'769	-90.6%	+37'840	+8.2%
46 Revenus de transfert	53'067'465	53'802'859	64'308'977	+10'506'118	+19.5%	+11'241'512	+21.2%
47 Subventions à redistribuer	85'993'091	91'535'750	88'730'385	-2'805'365	-3.1%	+2'737'294	+3.2%
49 Imputations internes	8'833'059	9'138'518	8'649'175	-489'343	-5.4%	-183'883	-2.1%
Charges d'exploitation	263'013'946	281'796'877	316'178'260	+34'381'383	+12.2%	+53'164'314	+20.2%
30 Charges de personnel	44'449'521	46'322'098	44'899'117	-1'422'981	-3.1%	+449'596	+1.0%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	16'834'934	19'969'554	18'224'151	-1'745'403	-8.7%	+1'389'216	+8.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'867'848	7'842'858	45'330'065	+37'487'207	+478.0%	+38'462'217	+560.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	4'981'953	286'500	18'292'528	+18'006'028	+6'284.8%	+13'310'575	+267.2%
36 Charges de transfert	94'091'624	104'790'849	92'023'107	-12'767'742	-12.2%	-2'068'517	-2.2%
37 Subventions à redistribuer	85'993'091	91'535'750	88'730'385	-2'805'365	-3.1%	+2'737'294	+3.2%
39 Imputations internes	9'794'974	11'049'268	8'678'907	-2'370'361	-21.5%	-1'116'067	-11.4%
Résultat d'exploitation	-28'870'608	-34'687'488	-64'973'698	-30'286'209	-87.3%	-36'103'090	-125.1%
44 Revenus financiers	2'215'810	1'393'000	3'143'962	+1'750'962	+125.7%	+928'152	+41.9%
34 Charges financières	4	35'000	1'162'930	+1'127'930	+3'222.7%	+1'162'926	+26'672'604.6%
Résultat de financement	2'215'805	1'358'000	1'981'032	+623'032	+45.9%	-234'773	-10.6%
Résultat opérationnel	-26'654'802	-33'329'488	-62'992'666	-29'663'177	-89.0%	-36'337'863	-136.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	30'813'706	+30'813'706	--	+30'813'706	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	30'813'706	+30'813'706	--	+30'813'706	--
Résultat total	-26'654'802	-33'329'488	-32'178'959	+1'150'529	+3.5%	-5'524'157	-20.7%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	398.00	412.00	407.00	-5.00	-1.2%	+9.00	+2.3%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	347.94	356.54	352.14	-4.40	-1.2%	+4.20	+1.2%

Commentaires

Les comptes 2019 du département présentent un résultat légèrement meilleur que les prévisions. Sachant que le compte de résultat ci-dessus intègre les charges et revenus des services mais aussi ceux des fonds, l'analyse nécessite d'être différenciée dans la mesure où les premiers impactent le résultat mais pas les seconds. L'excédent de charges ou de revenus est en effet attribué ou prélevé à la fortune.

Au niveau des services, il faut relever que les charges et revenus ordinaires sont conformes voire meilleurs que le budget. Il faut néanmoins tenir compte des éléments extraordinaires ou non prévus ci-dessous au SPCH :

- Les contributions globales et forfaitaires reçues de la Confédération transitent dorénavant par le compte de résultat via les groupes 35 « Attributions aux fonds et fin. spéciaux » et 46 « Revenus de transfert » avant d'être comptabilisées dans le compte de bilan relatif au fonds pour les routes principales suisses.
- La cession de la H20 à la Confédération a impliqué un amortissement net non budgété en 2019 de CHF 8,7 millions (soit une charge de CHF 38,3 millions imputée dans le groupe 33 « Amortissement du patrimoine administratif » et un prélèvement d'un montant de CHF 29,6 millions à la réserve de retraitement).

Au niveau des fonds, les dépenses des groupes 31 « Biens, services et autres charges d'expl. » et 36 « Charges de transfert » ont été inférieures aux prévisions en particulier aux fonds des eaux et de l'énergie. Les mouvements de provisions en matière d'expropriation ont eu aussi des effets positifs sur les charges du fonds d'aménagement du territoire. De manière générale, il en résulte une importante attribution à la fortune des fonds (groupe 35) alors que le budget prévoyait plutôt des prélèvements (groupe 45).

2.10.3 Secrétariat général DDTE (SDTE)

Missions principales

Le secrétariat général du Département du développement territorial et de l'environnement (SDTE) est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information. Le SDTE effectue notamment les prestations suivantes :

- Conseiller et assister le chef de département en lui assurant un soutien appuyé, rapide et décisif dans l'exécution des tâches départementales, gouvernementales et parlementaires ;
- Gérer et administrer le secrétariat du chef de département en assurant un fonctionnement optimal et en engageant au mieux les ressources à disposition ;
- Assurer la coordination et le suivi des travaux avec les services dans leur fonction de soutien stratégique au chef de département ;
- Assurer la coordination interdépartementale ;
- Piloter le domaine financier du département, notamment en coordonnant, en contrôlant et en donnant les instructions en matière de procédures financières ;
- Assumer les tâches lui incombant en matière de ressources humaines pour le département ;
- Appuyer la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'État en matière de relations extérieures et de communication ;
- Assurer la responsabilité ou le suivi de projets transversaux (p. ex. projet d'agglomération de 4^{ème} génération, gens du voyage, journée neuchâteloise à la fête des vignerons) ;
- Accompanyer les entités rattachées au SDTE (CNERN, NVT, SCAN) en tant qu'organe de liaison.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont :

- L'intégration des changements liés au programme de réforme de l'État et à l'introduction de SIGE dans la conduite du personnel et l'organisation du travail du SDTE ;
- La maîtrise des nouveaux outils de gestion et de pilotage afin d'améliorer et faciliter les processus de travail et la coordination avec les services dans les tâches administratives, financières et de gestion des ressources humaines ;
- La poursuite des travaux à mener concernant l'harmonisation des secrétariats généraux afin d'assurer de manière optimale les missions qui leur sont confiées.

Activités et réalisations

Événements principaux

- 22 janvier : Adoption par le Grand Conseil de trois crédits totalisant CHF 73,8 millions pour les études et travaux relatifs au remplacement du Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds, à la rénovation et l'aménagement de la RC 1310 Les Ponts-de-Martel–La Sagne, ainsi qu'à l'assainissement et la sécurisation du tunnel de La Clusette ;
- 19 février : Adoption par le Grand Conseil d'un crédit de quelque CHF 1,7 million pour subventionner l'achat de rames conformes à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) sur la ligne du Littorail ;
- 27 février : Approbation du plan directeur cantonal par la Confédération ;
- 26 mars : Adoption par le Grand Conseil de la modification de la LCAT permettant la mise en œuvre des mesures dictées par la nouvelle LAT avec effet au 1^{er} mai 2019 ;
- 30 avril : Attribution de la co-présidence de la Région Capitale Suisse (RCS) au chef du département du développement territorial et de l'environnement et au maire de la Ville de Berne ;
- 7 mai : Adoption par le Grand Conseil de deux crédits quadriennaux totalisant CHF 15,7 millions pour l'assainissement du bruit routier aux abords des routes cantonales et des routes principales suisses pour la période 2019-2022 ;
- 1^{er} juin : Lancement de l'action bike to work à laquelle les collaboratrices et collaborateurs de l'État ont été invités à participer pour la troisième année consécutive ;
- 21 juin : Approbation par les Chambres fédérales du programme de développement stratégique des chemins de fer 2035 qui intègre plusieurs projets complémentaires dont la ligne ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et également de FORTA incluant les contournements autoroutiers du Locle et de la Chaux-de-Fonds ;
- 21 juin : Participation à la gestion de crise suite à l'inondation qui a touché les localités du Pâquier et de Villiers ;
- 5 juillet et 8 juillet : Validation de deux crédits urgents pour financer les travaux de remise en état des infrastructures routières et agricoles suite aux intempéries qui ont frappé le Val-de-Ruz dans la nuit du 21 au 22 juin 2019 ;
- 3 septembre : Adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur les chiens, en adéquation avec les normes légales fédérales en vigueur ;
- 3 septembre : Adoption par le Grand Conseil d'un crédit d'engagement de CHF 14,3 millions pour l'assainissement routier de la H10 ;
- 1^{er} octobre : Adoption par le Grand Conseil du rapport sur la situation de l'agriculture et de la viticulture dans le canton, ainsi que de trois crédits totalisant CHF 32,5 millions au titre des améliorations structurelles agricoles.

Dossiers du Grand Conseil en cours

- Suivi des travaux de la commission parlementaire chargée de l'examen du rapport relatif à la modification de la loi sur les mines et carrières (LMICa) ;
- Suivi des travaux de la commission parlementaire Énergie chargée de l'examen du projet de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie (LCEn) ;
- Suivi des travaux de la commission Mobilité chargée de l'examen du projet de la nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP) en vue de son adoption par le Grand Conseil début 2020 ;
- Suivi des travaux de la commission Gestion des déchets urbains et Sites pollués chargée de l'examen du rapport en réponse au postulat du groupe Vert'libéral 16.151, du 21 juin 2016, « Lutter contre le fléau du littering » ;
- Suivi des travaux de la commission parlementaire chargée de traiter le rapport à l'appui d'un projet de décret soumettant au vote du peuple l'initiative législative populaire cantonale « Rives pour toutes et tous » ;
- Finalisation du rapport à l'appui d'un projet de nouvelle loi sur l'entretien des routes nationales (LERN) ;
- Finalisation du rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil sur l'aménagement du territoire dans le canton ;
- Classement de 4 postulats et de 4 motions par le Grand Conseil en 2019.

Conduite du service

- Gestion des ressources humaines, des finances, de la communication et de l'administration du SDTE en garantissant l'accomplissement des missions qui lui incombent ;
- Suivi des objectifs fixés au SDTE, selon le système de gestion fixé dans le mandat de prestations 2019 ;
- Participation au projet d'harmonisation du rôle et des prestations des secrétariats généraux dans le cadre de la conférence des secrétaires généraux.

Conseils et assistance politiques

- Stratégie Mobilité 2030 : aboutissement du travail de lobbying à Berne en faveur de l'inscription de la H20 dans le réseau des routes nationales et du financement du RER neuchâtelois ;
- Démarrage des travaux du Projet d'agglomération de 4ème génération établi par le Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN) ;
- Poursuite des travaux liés à la mise sur pied d'une société simple avec le canton du Jura dans le cadre de l'Unité territoriale IX (UT IX), responsable de l'entretien des routes nationales ;
- Suivi des travaux pour l'autonomisation de Neuchâtel Vins et Terroir (NVT) par la création d'une association ;
- Poursuite des travaux sur l'adaptation aux changements climatiques dans le but de réaliser un diagnostic des risques et des opportunités les plus significatifs pour le canton de Neuchâtel ainsi qu'une stratégie climatique cantonale ;
- Réalisation des travaux sur la stratégie cantonale pour le développement durable ;
- Gestion et suivi du transit et du séjour des convois nomades sur le territoire neuchâtelois.

Conseils et assistance stratégique

- Poursuite du programme de réduction des effectifs et soutien aux services dans sa mise en œuvre ;
- Suivi et appui aux travaux en lien avec la lutte contre le littering à l'échelon cantonal ;
- Coopération et suivi du développement du système Cercle Indicateurs dans le cadre d'un partenariat avec l'OFS ;
- Coordination des travaux cantonaux en vue de la publication du relevé 2019 du Cercle Indicateurs de l'OFS ;
- Poursuite de la collaboration avec l'association Ecoparc pour le développement de différents projets au sein du canton en matière d'écologie industrielle et de management durable des entreprises ;
- Organisation et coordination de la troisième édition, en juin 2019, de l'action bike to work au sein de l'administration cantonale neuchâteloise ;
- Poursuite des collaborations et coordinations intercantionales dans le cadre du Réseau cantonal des responsables du développement durable ;
- Poursuite des coordinations avec l'OFEV dans le cadre du dossier Adaptation aux changements climatiques ;
- Poursuite de la coordination des travaux cantonaux sur le Plan climat cantonal ;
- Lancement et coordination du projet d'élaboration de la stratégie cantonale pour le développement durable ;
- Poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication du Conseil d'État au niveau du DDTE ;
- Enquête de satisfaction menée auprès des cadres supérieurs du DDTE.

Coordination, soutien et contrôle

- Accompagnement et soutien aux services du DDTE dans le cadre de l'utilisation du nouveau système d'information et de gestion de l'État (SIGE) ;
- Accompagnement et soutien aux services du DDTE dans les tâches financières et de gestion des ressources humaines ;
- Coordination et suivi des travaux budgétaires au sein du département dans le cadre de l'élaboration du budget 2020 et du PFT 2021-23 ;
- Soutien au projet pilote GestionNE qui compte à ce jour le SGRF, le SCAV, le SAGR, le SFFN, le SENE le SPCH, le SCTR et le SDTE ;
- Participation et soutien aux services dans le cadre du projet PartenariatsNE avec une actualisation de l'ensemble des partenariats du DDTE.

Administration, support au service

- Soutien administratif au chef du département dans la gestion, la logistique et le suivi des affaires départementales ;
- Accomplissement des travaux de secrétariat, d'assistance administrative et de comptabilité du secrétariat général ;
- Accueil, renseignements et conseils aux usagers internes et externes à l'administration cantonale.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	47'875'983	48'581'000	48'454'438	-126'562	-0.3%	+578'455	+1.2%
40 Revenus fiscaux	47'703'996	48'412'000	48'274'993	-137'007	-0.3%	+570'997	+1.2%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	3'850	+3'850	--	+3'850	--
43 Revenus divers	1'297	1'000	290	-710	-71.0%	-1'007	-77.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	170'690	168'000	175'305	+7'305	+4.3%	+4'615	+2.7%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	4'669'685	5'570'380	4'820'161	-750'219	-13.5%	+150'477	+3.2%
30 Charges de personnel	803'619	826'780	812'333	-14'447	-1.7%	+8'715	+1.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'094'140	1'152'600	1'205'443	+52'843	+4.6%	+111'303	+10.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	9'500	793'500	10'000	-783'500	-98.7%	+500	+5.3%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'762'426	2'797'500	2'792'385	-5'115	-0.2%	+29'959	+1.1%
Résultat d'exploitation	43'206'299	43'010'620	43'634'277	+623'657	+1.5%	+427'978	+1.0%
44 Revenus financiers	805'263	315'000	1'557'867	+1'242'867	+394.6%	+752'604	+93.5%
34 Charges financières	0	35'000	0	-35'000	-100.0%	0	--
Résultat de financement	805'263	280'000	1'557'867	+1'277'867	+456.4%	+752'604	+93.5%
Résultat opérationnel	44'011'561	43'290'620	45'192'144	+1'901'524	+4.4%	+1'180'582	+2.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	44'011'561	43'290'620	45'192'144	+1'901'524	+4.4%	+1'180'582	+2.7%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	6.00	6.00	6.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	5.40	5.40	5.40	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

Commentaires

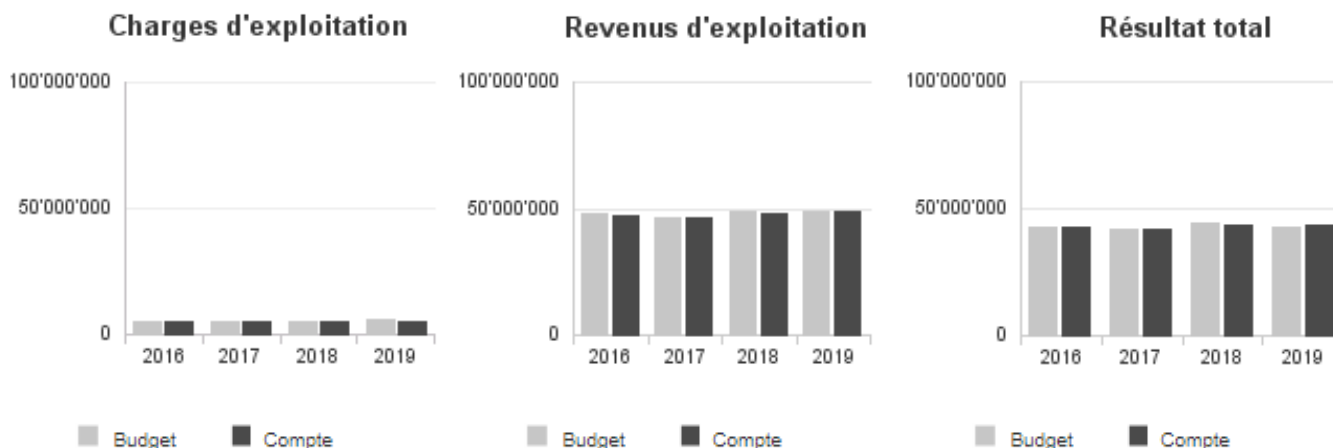
Au niveau des revenus d'exploitation, la révision de la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux (LTVRB) au 01.01.2018, visant à stabiliser le revenu de la taxe automobile comptabilisé dans le groupe 40 « Revenus fiscaux », commence à déployer ses effets en 2019 avec un résultat très proche du budget.

Quant aux charges d'exploitation, la différence ressortant du groupe 31 « Biens, services et autres charges d'expl. » provient de l'augmentation des honoraires du SCAN au 01.01.2019, dont le forfait est passé de CHF 6.75 à CHF 7.50 par véhicule, bateau ou cyclomoteur immatriculé dans le canton. Cette réévaluation correspond aux coûts analytiques réels.

À propos du groupe 44 « Revenus financiers », l'augmentation découle de la modification temporaire de la loi sur le service cantonal des automobiles et de la navigation (LSCAN), décidée par le Grand Conseil pour les années 2018 et 2019, permettant un prélèvement exceptionnel à hauteur du bénéfice opérationnel du service.

Les effectifs du SDTE quant à eux sont stabilisés depuis 2017 et permettent de répondre efficacement aux différentes missions et objectifs qui lui sont confiés.

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Participations sociétés électriques	12'000'000	0	12'000'000	0	0	0	-12'000'000	0	-12'000'000
Total	12'000'000	0	12'000'000	0	0	0	12'000'000	0	12'000'000

Commentaires

Le montant prévu au budget 2019 pour les prises de participation dans les sociétés électriques a été reporté en 2020, en raison des négociations toujours en cours.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Conseil et assistance politique (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	21'000	23'206
Produits	400	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	20'600	23'206

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les cotisations annuelles aux organismes cantonaux et intercantonaux dans lesquels le département est représenté, ainsi que les frais de déplacement y relatifs.

Conseil et assistance stratégique (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	34'100	31'500
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	34'100	31'500

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts inhérents à un mandat externe pour le travail de lobbying et de défense pour la concrétisation du projet de RER neuchâtelois auprès de la Confédération.

Coordination, soutien et contrôle (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	1'054'500	1'139'749
Produits	600	290
Total coûts (+) / revenus (-) nets	1'053'900	1'139'459

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut principalement l'indemnisation du SCAN pour la perception des taxes de circulation et de navigation, dont le forfait est passé de CHF 6.75 à CHF 7.50 par véhicule dès le 01.01.2019.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Redevance RPLP	-170'690	-168'000	-175'305
Subventions diverses	9'500	10'000	10'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	-161'190	-158'000	-165'305

Commentaires

La Confédération indemnise annuellement le canton pour la gestion des véhicules soumis à la RPLP, dont le nombre varie peu d'une année à l'autre. Par ailleurs, selon un accord de prestations, une contribution annuelle est versée à l'association Ecoparc pour les tâches effectuées dans le domaine du développement durable.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Expropriation utilité publique	0	6'000	-461
Part au bénéfice du SCAN	-811'287	-315'000	-1'557'867
Réévaluation participations PF	6'024	0	0
Taxe de navigation	-1'761'473	-1'742'400	-1'802'575
Taxe s/vhc à moteur & cyclomoteurs	-43'184'323	-43'852'100	-43'676'265
Total charges (+) / revenus (-) nets	-45'751'058	-45'903'500	-47'037'167

Commentaires

Comme pour 2018, les comptes 2019 sont marqués par l'apport extraordinaire du SCAN qui a versé à l'État une contribution à hauteur de son bénéfice opérationnel (cf. modification temporaire de la LSCAN décidée par le Grand Conseil pour 2018 et 2019) et par le revenu des taxes de circulation et de navigation. Celui-ci totalise CHF 48,2 millions, duquel il faut déduire l'alimentation du fonds des routes communales (CHF 1,9 million) et le financement de l'élimination des véhicules usagés (CHF 0,8 million).

2.10.4 Service de l'aménagement du territoire (SCAT)

Missions principales

Planifier

- Assurer la planification cantonale pour répondre aux objectifs politiques d'organisation et de structuration du territoire. Mener une réflexion stratégique pour le développement territorial du canton en partenariat avec les régions et les communes. À cet effet, veiller à la mise en place d'un instrument de monitoring.
- Le service établit et révisé la conception directrice de l'aménagement du territoire, un projet de territoire, ainsi qu'un plan directeur cantonal (PDC). Il établit des planifications sectorielles pour traiter les thématiques particulières telles que les rives ou l'espace cours d'eau. Les problématiques supra-communales, comme la planification éolienne ou la protection du vignoble, sont prises en charge à travers des plans cantonaux.

Coordonner

- En application des dispositions légales, assurer la coordination entre les plans locaux et régionaux et le PDC, ainsi qu'entre ce dernier et les plans sectoriels de la Confédération, et également entre les différentes instances administratives en matière de permis de construire.
- Le service établit les lois et règlements d'application cantonaux. Il contrôle que les instruments de planification communaux respectent les lois et plans supérieurs et contrôle que, dans le cadre de l'autonomie communale, la pesée des intérêts a été correctement effectuée. En matière de permis de construire, le service vérifie, pour les communes ne disposant pas d'une délégation de compétence, que les projets de construction soient conformes aux lois et règlements.

Informier et conseiller

- Informer et orienter les usagers sur leurs droits et devoirs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions. Conseiller et soutenir, notamment les communes, sur la manière d'entreprendre leur tâche de planification et veiller à assurer l'efficacité des processus décisionnels et de planification auprès de l'ensemble des partenaires.

Évolution de l'environnement et des tâches

Planification directrice : Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) au 1er mai 2014, les cantons disposaient jusqu'au 30 avril 2019 pour conformer leur plan directeur cantonal (PDC) à la nouvelle législation. L'année 2019 a été consacrée à la finalisation du dossier en vue de son approbation par la Confédération, la coordination avec la LCAT et la révision des plans d'aménagement locaux - PAL (guides). Le plan directeur conforme à la LAT a été approuvé en février 2019. L'année 2019 est également marquée par l'établissement et la publication du rapport quadriennal sur l'aménagement du territoire (RAT 2019).

Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) : La nouvelle LAT impose également aux cantons l'introduction d'un système de compensation et des mesures de mobilisation foncière. Le projet de révision de la LCAT a été conduit en parallèle à celui du plan directeur. L'année 2019 a permis à la commission législative de terminer son travail. En plénum, la loi a été acceptée le 26 mars 2019 avec entrée en vigueur au 1er mai 2019.

Plan directeur sectoriel : La loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance (OEaux) imposent aux cantons de définir un espace réservé aux eaux d'ici décembre 2018. Neuchâtel a concrétisé cette obligation en établissant le Plan directeur sectoriel « Espace réservé aux eaux » décidé par le Conseil d'État en décembre 2019.

Consultations fédérales et cantonales : Dans le cadre de la révision de la LAT deuxième étape (LAT2), une collaboration étroite entre la Confédération et les cantons a été mise en place. Dans ce cadre, le canton a été amené à se positionner sur de nombreuses études et prises de position de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) liées à ces thèmes comme l'approche par planification, la pesée des intérêts, les surfaces d'assolement, l'espace réservé aux eaux ou encore le rôle des commissions fédérales. Ces échanges se sont poursuivis en 2019. De nombreux plans sectoriels de la Confédération et ordonnances en cours de révision ont été soumis aux cantons. Le canton est également consulté sur l'adaptation des plans directeurs des cantons voisins dans le cadre de la LAT et des modifications ponctuelles de leurs instruments.

Révision des plans d'aménagement et densification du territoire : Le service accompagne les communes en offrant une séance de premier contact, une analyse de leur pré étude, une prise de position sur leur projet de territoire / plans directeurs et un préavis de synthèse sur l'ensemble du dossier. À fin décembre 2019, 14 communes ont tenu leur séance de premier contact. 10 zones réservées ont été adoptées par un Conseil général en 2019. Précédé par une zone réservée cantonale, le plan cantonal redimensionnant les zones de constructions basses a été mis à l'enquête publique à fin 2018.

Traitement des permis de construire : Durant l'année sous revue, le SCAT a traité 628 permis de construire (707 en 2018).

Activités et réalisations

Section planification cantonale et données de base

Type de dossier	Nbre	Remarques
Tâches de ligne		
Consultations cantonales et fédérales	24	Consultations: modification et révision de lois fédérales et cantonales, plans sectoriels, et adaptation PDC des cantons voisins, coordonnées par le SCAT.
Gestion et exploitation des données de base		Adaptation du géoportail SITN, du cadastre de restrictions publiques à la propriété foncière (CRDPPF) et du système automatisé de traitement des permis de construire (SATAC) aux nouvelles géodonnées (2018-2019).
Renseignement affectation, y compris plan gestion forestière	24	Depuis 2019, la procédure concernant le plan de gestion forestière a été automatisée (0 dossier instruit par le SCAT).
Téléphonie mobile	23	Préavis projets antennes de téléphonie mobile (nouveau ou modification).
Gestion du quota cantonal des surfaces d'assolement (SDA)	27	Prises de position (permis de construire, PAL, etc.), mise à jour annuelle de la base de données, contacts avec la Confédération.
Modification partielle réseaux officiels mobilité douce, loisirs	47	Prises de position (permis de construire, PAL, etc.).
Observatoire cantonal du territoire (OT NE)		Établissement du rapport quadriennal sur l'aménagement du territoire (RAT 2019) ; collaboration cercle indicateurs.
Projets		
Révision du plan directeur cantonal (PDC)		Approbation par le Conseil fédéral en février 2019. Prise en compte des remarques en vue de la publication du dossier.
Révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT)		Travaux en commission. Entrée en vigueur de la nouvelle LCAT au 1 ^{er} mai 2019.
Études de base		Système de gestion des zones d'activités économiques : développement d'une plateforme intranet pour valider les terrains et guide à l'attention des communes ; actualisation guide SDA ; aide thématique chemins pour piétons à l'attention des communes (décembre 2019) ; réflexions critères quartiers durables, selon article 48, alinéa 2 LCAT. Cahier des charges Optimisation Sentier du lac et étude cantonale sur le stationnement (Révision RELConstr.).
Plans directeurs sectoriels		Plan directeur des chemins pour piétons et chemins de randonnée pédestre : traitement retour de consultation. Plan directeur sectoriel ECE-ERE: traitement retour de consultation, adoption en décembre. Publication carte des itinéraires VTT révisée sur SITN.
Plans d'affectation cantonaux (PAC)		PAC viticole (1 ^{ère} étape) traitement des oppositions. PAC éolien Montagne de Buttes adopté par le Conseil d'État ; PAC des Quatre-Bornes préavisé. PAC zone de constructions basses (section AL) sanctionné. Traitement des oppositions. PAC exploitation des matériaux lacustres sanctionné (mai 2019).

Section aménagement local

Type de dossier	Entrés avant 2019			Entrés en 2019		
	Préavisés en 2019	Enquête publique en 2019	Sanctionnés en 2019	Préavisés en 2019	Enquête publique en 2019	Sanctionnés en 2019
Plan d'affectation cantonal			2			
Plan de quartier	2	4	2	1		
Plan spécial	1	1	-			
Révision PAL (pré-étude)	4			2		
Modification du PAL	7	7	7	3	1	1
Zones réservées communales	3	5	2	8	8	4
Plan d'alignement	1	3	4	2	2	1
Plan directeur			1	1		
Cahier des charges	1			1		
Total	19	20	18	18	11	6

- Sont notamment entrés en vigueur en 2019 par arrêté du Conseil d'État : 11 secteurs (sur 16) de la zone de constructions basses du décret du 14 février 1966 contribuant à réduire la zone d'environ 11.9 hectares.
- 6 dossiers entrés en 2018 sont en cours de préavis.
- 7 nouveaux dossiers ont requis notre conseil et n'ont pas encore débuté de procédure.

Service de l'aménagement du territoire (SCAT)

À fin 2019, nous avons rencontré 27 communes (dont 14 en 2019) pour procéder à la séance de 1^{er} contact en vue de la révision des PAL ; nous avons reçu 10 dossiers de pré-étude, dont 6 ont été préavisés et 4 sont en cours d'établissement du préavis de synthèse.

Le 26 novembre 2019, une séance d'information a été organisée pour les communes et leurs mandataires, afin de leur présenter les nouveaux compléments au Guide du PAL élaboré par le SCAT et portant sur : la pesée des intérêts, le management des zones d'activités, la prise en compte des aspects nature, transcription des plans de quartier/plans spéciaux (PQ/PS) selon l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction (AIHC), espace réservé aux eaux, dangers naturels, surfaces d'assèchement (SDA), chemins piétons, quartiers durables.

Géologie

Géologie générale

- Participation aux démarches d'adaptation aux changements climatiques ;
- Adaptations législatives en matière de gestion du sous-sol.

Dangers naturels

- 256 préavis pour des dossiers de permis de construire (236 en 2018) ;
- 14 préavis pour des dossiers d'aménagement (2 en 2018) ;
- Gestion, application et négociation de la convention-programme ouvrages de protection selon l'article 36 LFo et des lignes budgétaires y relatives (y.c. diverses études de danger / analyses de risque) ;
- Participation à ORCCAN (notamment gestion de l'événement à Villiers).

Exploitation des matériaux (application de la loi sur l'extraction des matériaux - LEM)

- Traitement administratif ainsi qu'interventions de suivi et renseignements pour des dossiers d'extraction des matériaux. À relever : sanction du plan d'extraction de la carrière du Roc à Cornaux et sanction du PAC d'exploitation de matériaux lacustres ;
- Travaux de planification sectorielle pour la gestion intégrée des matériaux minéraux en cours.

Bureau des permis de construire

Type de dossier	2017			2018			2019		
	Nom- bre	Nombre en %	Temps de traitement	Nom- bre	Nombre en %	Temps de traitement	Nom- bre	Nombre en %	Temps de traitement
Total synthétisé	716	100.0	79	707	100.0	86	628	100	83
Préavis favorable	630	87.9	80	610	86.3	87	586	93.3	81
Préavis négatif	86	12.1	67	97	13.7	74	42	6.7	109
En zone à bâtir	503	70.25	77	510	72.2	83	460	73.2	77
Hors zone à bâtir	213	29.75	83	197	27.8	90	168	26.8	99
Complet et conforme	80	11.2	42	101	14.3	54	97	15.4	45
Avec autorisation spéciale	492	68.7	88	429	60.6	100	404	64.3	92
Avec oppositions	108	15.1	138	78	11.0	179	65	10.4	159
Mise en conformité	24	3.3	93	26	3.6	109	40	6.4	170
Dossier incomplet	367	51.2	102	337	47.6	109	347	55.3	100

Les statistiques prennent en considération les dossiers qui sont sortis en 2017, en 2018 et en 2019. Ne rentrent pas dans les statistiques les dossiers des villes et ceux de compétence communale. Le temps de traitement est en jours ouvrables et correspond au temps consacré de l'entrée du dossier au SCAT à sa sortie du SCAT. Les dossiers complets et conformes / avec autorisation spéciale / avec opposition, ne correspondent pas au 100 % des dossiers traités. 24 décisions coordonnées avec le service de l'agriculture en matière de dossiers régis par la LDFR ont été rédigées (32 en 2018).

Personnel

Au 1^{er} janvier 2019, le service comptait 17.80 EPT (équivalent plein temps) et au 31 décembre 2019, 20.60 EPT, soit 25 collaborateurs.

Manifestations sportives

Au cours de l'année 2019, 94 autorisations de manifestations sportives ont été délivrées. Par rapport à 2018, cela représente une diminution de 1 demande. Le montant encaissé pour 2019 s'élève à CHF 5'150.

Service de l'aménage. du territoire (SCAT)

Contacts

- 2 séances de la Communauté de travail pour l'aménagement du territoire (CTAT) assurant la coordination interservices ;
- 4 rencontres avec les architectes et les urbanistes du canton ainsi que les techniciens des villes ;
- Participation au groupe de travail tripartite (Confédération, cantons, communes) et à Région capitale suisse ;
- Participation à la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire (CORAT), au comité de la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC), à Espace Suisse (auparavant ASPAN), au comité de la fédération suisse des urbanistes (FSU) et au groupe Les Experts en Dangers Naturels Suisse (FAN).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'516'699	1'398'776	1'397'403	-1'373	-0.1%	-119'296	-7.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'516'519	1'250'000	1'316'969	+66'969	+5.4%	-199'550	-13.2%
43 Revenus divers	180	0	304	+304	--	+124	+69.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	148'776	80'131	-68'645	-46.1%	+80'131	--
Charges d'exploitation	2'939'502	3'556'893	3'273'850	-283'043	-8.0%	+334'348	+11.4%
30 Charges de personnel	2'542'030	2'932'892	2'830'466	-102'426	-3.5%	+288'435	+11.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	118'811	264'000	176'424	-87'576	-33.2%	+57'614	+48.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	13'858	27'526	23'189	-4'337	-15.8%	+9'331	+67.3%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	177'780	282'475	130'556	-151'919	-53.8%	-47'225	-26.6%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	87'023	50'000	113'215	+63'215	+126.4%	+26'193	+30.1%
Résultat d'exploitation	-1'422'803	-2'158'117	-1'876'447	+281'670	+13.1%	-453'643	-31.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'422'803	-2'158'117	-1'876'447	+281'670	+13.1%	-453'643	-31.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'422'803	-2'158'117	-1'876'447	+281'670	+13.1%	-453'643	-31.9%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	22.00	26.00	25.00	-1.00	-3.8%	+3.00	+13.6%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	17.80	20.80	20.60	-0.20	-1.0%	+2.80	+15.7%

Commentaires

Les revenus d'exploitations sont composés des émoluments des permis de construire (groupe 42 « Taxes ») et du financement d'un EPT par le fonds d'aménagement du territoire (groupe 49 « Imputations internes »).

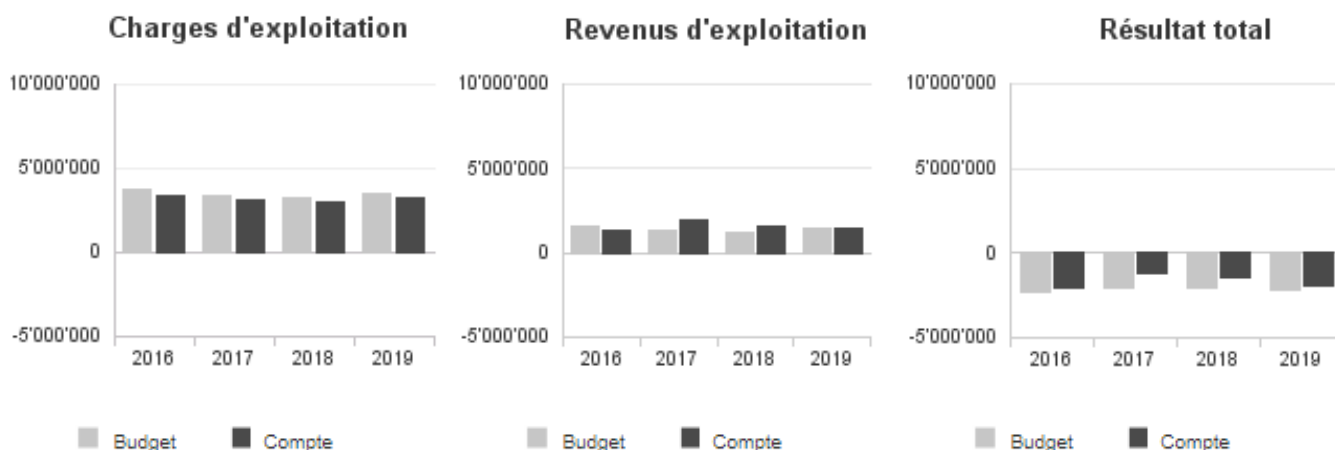
Au niveau des charges d'exploitations, le groupe 31 « Biens, services et autres charges d'expl. » est inférieur au montant budgété. Ceci s'explique par un report de mandat sur 2020 et par certains travaux internalisés.

Concernant le groupe 36 « Charges de transfert », pour ce qui est des dangers naturels, les dépenses ont été moins élevées en raison d'une réorientation des priorités suite à l'événement du mois de juin au Val-de-Ruz et du retard pris en conséquence par les projets communaux.

Quant au groupe 39 « Imputations internes » l'écart au budget est expliqué par le remboursement aux divers services qui interviennent dans les demandes de permis de construire.

En ce qui concerne les effectifs, les 0.2 EPT vacants au 31.12.2019 sont repris au 1.2.2020 par une responsable financière de service (RFS).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Permis de construire (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	75'000	198'859
Produits	1'240'000	1'259'440
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-1'165'000	-1'060'580

Commentaires

Les coûts correspondent aux remboursements d'émoluments aux services pour CHF 81'900 et à la publication des mises à l'enquête dans la Feuille officielle pour CHF 31'200. S'ajoutent à ceci les frais facturés par l'ECAP, suite à une modification législative, pour préavis des demandes de permis de construire pour CHF 74'700, montant qui n'avait pas été porté au budget mais dont une demande de dépassement de crédit de CHF 65'000 a été acceptée en avril 2019.

Les produits de CHF 1'259'440 représentent essentiellement les émoluments des permis de construire.

Plan d'affectation (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	158'776	137'464
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-158'776	-137'464

Commentaires

Les produits concernent les émoluments pour les plans de quartier et plan spéciaux pour CHF 57'333 et la refacturation d'un EPT à 80% au fonds d'aménagement du territoire pour la mise en œuvre de la LAT pour CHF 80'131.

Planification cantonale (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	159'000	39'490
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	159'000	39'490

Commentaires

L'écart budgétaire s'explique par une internalisation de certaines prestations et également par le report d'un mandat de planification portant sur le stationnement adjugé en 2020.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Autres subventions	23'393	23'475	23'393
Dangers naturels	95'387	200'000	48'163
Sentiers pédestres	59'000	59'000	59'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	177'780	282'475	130'556

Commentaires

La majeure partie des subventions a été versée à Pro Infirmis pour l'analyse des demandes de permis de construire. Les dépenses des dangers naturels ont été moins élevées que prévues en raison du retard pris par des projets communaux et une réorientation des priorités suite à l'événement du mois de juin au Val-de-Ruz. Neuchâtel Rando a été indemnisé à hauteur de CHF 59'000 pour le balisage des sentiers pédestres.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Dangers naturels	0	0	0
Frais de rappel	-360	0	-500
Total charges (+) / revenus (-) nets	-360	0	-500

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

2.10.5 Service des transports (SCTR)

Missions principales

Les missions principales du service des transports sont les suivantes :

- Promotion des transports publics (TP) et de la coordination des prestations des entreprises de transport (ET) ;
- Commande de l'offre de TP auprès des ET, gestion des indemnités versées aux ET après négociation et refacturation de la part communale aux communes (pot commun) ;
- Validation des demandes des ET pour des moyens de production supplémentaires (investissements) ;
- Responsabilité du suivi de la planification des aménagements ferroviaires dans le cadre du trafic régional voyageurs conformément au règlement d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire ;
- Responsabilité du développement et de l'optimisation des réseaux TP Bus local et régional ;
- Coordination de la desserte en TP avec l'aménagement du territoire ;
- Contact étroit, en Suisse avec les communes neuchâteloises, l'Office fédéral des transports (OFT), les cantons (Berne, Vaud, Fribourg, Jura) et en France avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Évolution de l'environnement et des tâches

Environnement et perspectives

- Le 21 juin 2019, les Chambres fédérales ont approuvé le financement de la ligne ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds dans le cadre du Programme de développement stratégique des chemins de fer 2035 (Prodes 2035). Un important suivi doit être réalisé pour que cette mesure se concrétise dans les meilleurs délais, y compris l'intégration de la gare souterraine de Cernier et la liaison Corcelles – Bôle. À plus court terme, le principal défi est l'assainissement à minima de la ligne ferroviaire actuelle et sa fermeture durant 8 mois en 2021 avec la substitution bus ;
- La reconnaissance de la relation Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds au titre des grandes lignes dès l'année horaire 2020 et de la relation Berne – La Chaux-de-Fonds dès l'année horaire 2021 devrait conduire à une diminution du niveau d'indemnités à charge du canton ;
- La pérennisation des relations transfrontalières sur la ligne des horlogers ainsi que sur la ligne via les Verrières, Pontarlier restera un point de vigilance ces prochaines années. La ligne ferroviaire Le Locle – Les Brenets fait l'objet d'une réflexion pour la mise aux normes (LHand, assainissement) ;
- Dans la perspective d'un remplacement de la flotte de bus sur le territoire neuchâtelois, il sera étudié l'opportunité de la mise en place de e-bus pour une desserte des transports publics respectant les contraintes environnementales.

Objectifs

- Finaliser les négociations financières des offres 2020/2021 et consolider les impacts financiers des concessions grandes lignes. Une stabilité du niveau des indemnités est visée, voir une diminution avec l'intégration des impacts des concessions grandes lignes ;
- Assurer la planification de l'offre de transport du court jusqu'au long terme. Participer aux discussions avec la Confédération et les CFF à la mise en œuvre du RER neuchâtelois dans le cadre de Prodes 2035 ;
- Accompagner la mise en œuvre de la substitution bus lors de la fermeture de la ligne historique entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ;
- Pérenniser la circulation du RE entre Neuchâtel et Frasne ainsi que la desserte TGV ;
- Accompagner la mise en œuvre des mesures d'accessibilité pour les handicapés LHand en particulier pour les arrêts de bus (programme d'impulsion) ;
- Assurer la bonne coordination avec l'aménagement du territoire.

Activités et réalisations

Négociation des indemnités

En 2019, les dernières discussions portant sur les offres 2019 avec CarPostal et BLS ont été finalisées. En parallèle, les négociations sur le niveau d'indemnités 2020/2021 ont débuté avec toutes les entreprises de transport, elles prendront fin en principe en 2020.

Optimisation de la desserte des réseaux ferroviaire et bus

- Sur la ligne ferroviaire 215 Neuchâtel – Boudry, du matériel roulant plus récent et adapté LHand a été mis en circulation au changement d'horaire de décembre 2019. Pour assurer la capacité aux heures de pointe, deux courses de renfort ont été ajoutées ;
- Au Locle, une nouvelle ligne 21.343 desservira la nouvelle zone industrielle des Saigoles à la cadence demi-heure aux heures de pointe.

Axe Morteau – La Chaux-de-Fonds

Le système de sécurité français (KVB) sera aussi installé sur sol suisse. Une convention de financement a été signée avec les CFF en 2019 pour la construction de la halte de la Fiaz à l'ouest de La Chaux-de-Fonds, le principal des travaux interviendra en 2020.

Axe Pontarlier – Neuchâtel

Une convention de financement pour les prestations de transport concernant le RE de rabatement sur le TGV a pu être finalisée pour les années 2020-2021. Le niveau des recettes (accès au quota international) et le niveau des participations des entreprises restent une préoccupation pour l'avenir.

FAIF, Prodes 2035

Suite à un travail de lobbying important, la ligne directe a été approuvée par les Chambres fédérales dans le cadre de Prodes 2035 alors qu'elle ne figurait pas dans le message du Conseil fédéral, son financement est assuré. Un travail d'accompagnement doit être effectué pour que ce projet se concrétise dans les délais attendus. Les mesures connexes à la ligne directe doivent aussi être étudiées et financées.

Plan directeur cantonal (PDC) et plans directeurs régionaux (PDR)

Le Plan directeur cantonal (PDC) a été soumis à la Confédération. Le SCTR accompagne maintenant le service de l'aménagement du territoire (SCAT) pour le processus des Plans d'affectation locaux (PAL).

Mise en œuvre de la mesure LHand du programme d'impulsion

Le Grand Conseil a adopté, le 25 juin 2019, un crédit d'engagement de CHF 7 millions pour le soutien financier des communes pour les adaptations LHand des arrêts de bus. Des standards cantonaux et des règles de priorisation ont été définis pour soutenir les communes dans ces démarches. Ces adaptations LHand doivent être effectuées avant fin 2023 par les communes.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	32'162'117	32'477'400	31'818'554	-658'846	-2.0%	-343'563	-1.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'200	700	798'085	+797'385	+113'912.2%	+796'885	+66'407.1%
43 Revenus divers	200	0	3'644	+3'644	--	+3'444	+1'722.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	32'160'717	32'466'800	31'004'324	-1'462'476	-4.5%	-1'156'393	-3.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	9'900	12'500	+2'600	+26.3%	+12'500	--
Charges d'exploitation	70'931'987	72'396'214	69'252'249	-3'143'965	-4.3%	-1'679'738	-2.4%
30 Charges de personnel	852'736	889'640	824'150	-65'490	-7.4%	-28'586	-3.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	280'967	707'200	434'820	-272'380	-38.5%	+153'853	+54.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	111'120	0	-111'120	-100.0%	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	69'798'284	70'688'254	67'993'279	-2'694'975	-3.8%	-1'805'005	-2.6%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-38'769'870	-39'918'814	-37'433'696	+2'485'118	+6.2%	+1'336'175	+3.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-38'769'870	-39'918'814	-37'433'696	+2'485'118	+6.2%	+1'336'175	+3.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-38'769'870	-39'918'814	-37'433'696	+2'485'118	+6.2%	+1'336'175	+3.4%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	7.00	9.00	9.00	+0.00	0.0%	+2.00	+28.6%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	5.50	6.10	6.10	+0.00	0.0%	+0.60	+10.9%

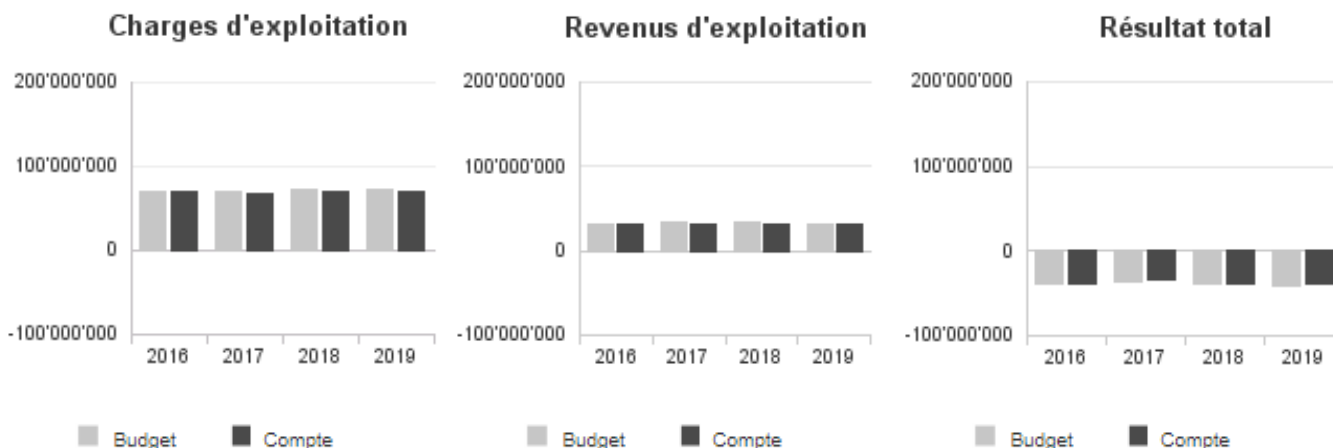
Commentaires

Le niveau des charges de transfert (groupe 36) a été moins élevé que budgété à raison de CHF -2'694'975. Les écarts d'indemnités identifiés par rapport au budget concernent les indemnités versées à BLS et CarPostal qui ont été plus faibles que prévu suite à de nouvelles connaissances sur les coûts et recettes. Les négociations ont été également favorables avec les entreprises de transport. La principale raison de l'écart est toutefois justifiée par les écritures de bouclage concernant le respect du principe d'échéance. Exceptionnellement cette année, le nombre de jours de référence est passé de 23 jours à 17 jours (jours de l'année horaire sur l'année comptable), ce qui engendre une baisse des indemnités à hauteur de CHF -1 million. Quant aux biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31), ils sont également plus faibles que budgété à hauteur de CHF -272'380. Les dépenses d'honoraires concernant les études se sont révélées être moindres que celles budgétées, mais supérieures à celles de 2018. Une des raisons est le fait que les CFF aient accepté de prendre à leur charge les coûts des études pour l'offre de substitution lors des travaux 2021. Les études pour les projets connexes au RER neuchâtelois ont débuté.

Le groupe 42 « Taxes » comprend le remboursement de CarPostal suite aux malversations décelées au niveau national. Ce remboursement n'était pas prévu au budget. Quant au groupe 46 « Revenus de transfert », il comprend notamment les parts communales. Ces dernières sont corrélées aux indemnités de transport (40%) et comprennent également le remboursement de CarPostal.

L'effectif du service a été augmenté de 0.1 EPT en 2019 pour atteindre 6.1 EPT au 31.12 2019. Il s'agit d'un poste provisoire financé par le fonds d'aménagement du territoire. L'écart par rapport au 31.12.2018 se laisse expliquer par le poste ci-dessus mais aussi par un poste vacant en 2018 qui a été repourvu (0.5 EPT).

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Adaptation Lhand matériel roulant	1'666'800	0	1'666'800	1'666'666	0	1'666'666	-134	0	-134
Augment.capital pour fusion TRN et TN	1'500'000	0	1'500'000	1'500'000	0	1'500'000	0	0	0
Crédit construction Halte Fiaz	2'849'400	878'800	1'970'600	57'200	0	57'200	-2'792'200	-878'800	-1'913'400
Part routière renouvellement PN	1'087'200	0	1'087'200	0	0	0	-1'087'200	0	-1'087'200
Prêts transports	0	880'300	-880'300	0	605'755	-605'755	0	-274'545	274'545
Total	7'103'400	1'759'100	5'344'300	3'223'866	605'755	2'618'111	-3'879'534	-1'153'345	-2'726'189

Commentaires

Le projet d'investissement « Adaptation LHand matériel roulant » concerne des aides financières versées pour permettre l'acquisition de rames à plancher bas par TransN sur la ligne du Littorail. L'intégralité du montant à charge du canton a été versée en 2019. Un montant équivalent est à charge de la Confédération.

Un montant de CHF 1,5 million a été versé à transN avec l'objectif d'accroître la part d'actionariat du canton dans l'entreprise. Les communes de la communauté urbaine du Littoral ont versé en même temps un montant de CHF 350'000 pour l'augmentation de leur actionariat. Cette deuxième augmentation était prévue dans le pacte d'actionnaires signé lors de la fusion de transN et fait suite à la première augmentation intervenue en 2012. Ces opérations sont destinées à donner des moyens à transN pour accomplir sa mission et faire face à des investissements importants.

Les travaux de planification et préparatoires pour la Halte de la Fiaz ont nécessité plus de temps que prévu de la part des CFF. Les dépenses sont en conséquence retardées ce qui explique les écarts avec le budget. Le gros des travaux devrait intervenir en 2020 selon les planifications les plus récentes des CFF.

Aux croisements rail-route, le propriétaire du bien-fonds doit participer au financement du renouvellement de l'infrastructure ferroviaire. Les entreprises ont déposé leurs besoins en 2019. Après analyse des projets en 2020, un crédit d'engagement sera sollicité pour la « Part routière renouvellement PN ».

Les remboursements des prêts sont plus faibles que planifiés, un rattrapage de ces remboursements de prêts BLS devrait intervenir en 2020.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Expertises / conseils (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	22
Produits	9'900	16'144
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-9'900	-16'122

Commentaires

Les produits concernent principalement le financement d'un poste (0.1 EPT) par le fonds d'aménagement du territoire.

Autorisations / approbations (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	700	1'200
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-700	-1'200

Commentaires

Les produits concernent des émoluments pour des autorisations de transport octroyées, qui sont légèrement supérieures à ceux attendus.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Lignes à l'essai et autres	1'988'943	2'524'000	2'161'097
Part au revenu de la RPLP	-5'053'656	-5'076'800	-4'948'644
Part. commu. entr. transp. & fonds infra	-27'107'061	-27'390'000	-26'055'680
Particip. cant. au fonds infra. ferrov.	11'200'960	12'174'000	11'960'360
Trafic régional voyageurs	27'817'061	27'527'000	25'299'152
Trafic urbain et trafic touristique	26'867'759	26'559'000	25'852'225
Total charges (+) / revenus (-) nets	35'714'006	36'317'200	34'268'510

Commentaires

La mise en place de la desserte des Saignoles au Locle a été repoussée d'une année (ligne à l'essai). Des risques de reconnaissance dans le TRV ont été reportés aux années 2020-2021, aussi des surcoûts ont pu être négociés favorablement par le SCTR avec les entreprises de transports (recettes OndeVerte notamment). Les indemnités versées à BLS et CarPostal ont été plus faibles que prévu en raison de nouvelles connaissances sur les coûts et recettes. La pérennité de ces réductions doit encore être confirmée. Ces baisses par rapport au budget sont réparties dans tous les secteurs où des indemnités sont versées. La principale raison de l'écart est toutefois justifiée par les écritures de bouclage concernant le respect du principe d'échéance. Exceptionnellement cette année, le nombre de jours de référence est passé de 23 jours à 17 jours (jours de l'année horaire sur l'année comptable), ce qui engendre une baisse des charges à hauteur de CHF -1 million.

La part cantonale au FIF a été revue à la baisse à hauteur de CHF -213'640 suite à une correction des indicateurs de référence du canton et la prise en compte d'un renchérissement plus faible qu'initialement prévu par la Confédération.

Les parts communales sont plus faibles que prévu au budget car elles sont en adéquation avec les indemnités et la part cantonale au FIF. Elles comprennent aussi la part des communes (40%) au remboursement CarPostal pour les malversations depuis 2007.

2.10.6 Service des ponts & chaussées (SPCH)

Missions principales

Les missions principales du service des ponts et chaussées sont :

- Construire et aménager le réseau routier cantonal, ainsi que ses ouvrages, reliant les localités entre elles, en tenant compte des interconnexions avec les réseaux des régions voisines ;
- Assurer la viabilité et la pérennité du réseau routier cantonal, ainsi que de ses ouvrages, des cours d'eau cantonaux et des rives des lacs sur territoire neuchâtelois ;
- Assainir le réseau routier pour respecter la législation fédérale en matière de bruit routier ;
- Mettre en place et entretenir les dispositifs permettant d'assurer la sécurité à l'exploitation du réseau routier et de ses ouvrages ;
- Aménager les cours d'eau cantonaux, leurs berges et les rives des lacs sur territoire neuchâtelois ;
- Mettre en œuvre la planification cantonale en matière de mobilité douce utilitaire et attribuer les subventionnements prévus par la LMD pour les projets menés par les communes ;
- Assurer le rôle de service technique dans le cadre de la réalisation et de l'entretien des chemins pédestres ;
- Mettre à jour périodiquement les valeurs de charges de trafic sur le réseau routier cantonal ;
- Assurer la fonctionnalité du parc de véhicules et de machines du service des ponts et chaussées ;
- Mettre à disposition du personnel pour la conduite des véhicules du Conseil d'État ;
- Procéder aux acquisitions foncières nécessaires aux constructions et aménagements projetés par le service ;
- Conseiller les secteurs publics et tiers quant à l'application des législations relatives aux divers domaines d'activités du service ;
- Délivrer les concessions, permis et autorisations relatifs à l'utilisation de la force hydraulique et du domaine public cantonal, à l'usage commun et réservé des cours d'eau, à l'extraction des matériaux immergés, à l'exploitation des remontées mécaniques et à la signalisation routière ;
- Notifier les préavis relatifs à des dossiers transmis par d'autres services de l'État ou par des tiers, relativement aux domaines et compétences du service ;
- Procéder à des revues d'état et des essais de matériaux dans le cadre de l'accomplissement des missions du service et pour le compte de tiers ;
- Assurer la gestion administrative, technique et financière du fonds des routes communales.

Évolution de l'environnement et des tâches

Ces dernières années, le service a procédé à une optimisation des effectifs qui oblige aujourd'hui à travailler en flux tendu, en priorisant les dossiers en fonction des exigences et délais fixés. Cette gestion présente un risque accru en matière de ressources humaines (surcharges) et de non-respect des délais fixés en interne ou par des entités externes. Globalement, les dossiers avancent bien, mais pas toujours selon la planification initialement imaginée.

Dans un tel contexte, les modifications législatives, de processus ou d'outils de travail absorbent des ressources et se traduisent inévitablement par la nécessité de dégager le temps et, cas échéant, les ressources financières nécessaires à absorber ces changements.

Après les ajustements organisationnels effectués au niveau du personnel administratif, il s'agira de mettre en œuvre les ajustements nécessaires concernant le personnel d'entretien. Le transfert de la H20 à la Confédération et l'entrée en vigueur de la nouvelle LRVP se traduiront par une diminution du réseau des routes cantonales de 43 km et nécessiteront d'ajuster et de redistribuer le volume et la répartition des ressources nécessaires de ce point de vue.

Activités et réalisations

Les objectifs 2019 du service étaient :

- Mettre en œuvre le plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC) et assurer l'entretien constructif du patrimoine routier ;
- Aboutir la révision de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP), et achever la rédaction de son règlement d'exécution ;
- Développer une application permettant la gestion des données routières en vue de l'abandon de l'outil OFROU MISTRA ;
- En vue de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2020 du nouvel arrêté sur le réseau (NAR) des routes nationales, préparer le transfert à l'OFROU de la H20 Col-des-Roches - Vauseyon et de la H10 à Thielle avec notamment l'établissement des principaux projets de détail du contournement du Locle, la définition de la propriété, la préparation de la documentation à remettre, ainsi que la passation des projets et de l'entretien.

Globalement, ces objectifs ont bien été tenus.

Service des ponts & chaussées (SPCH)

Du point de vue technique, les grands dossiers ont bien avancé, se soldant par l'octroi de 3 crédits important par le Grand Conseil, soit l'assainissement du bruit sur les routes cantonales, l'assainissement du bruit sur les routes principales suisses et l'assainissement routier de la H10.

Les dossiers en cours concernant le contournement du Locle par la H20, le contournement est de La Chaux-de-Fonds par la H18 ou d'autres projets intégrés dans des crédits en cours ont eux aussi bien avancé.

À la fin du mois de juin 2019, le service a dû faire face aux inondations exceptionnelles qui se sont déroulées à Villiers (Val-de-Ruz). Les dégâts ont été considérables et la reconstruction de la RC1003 ainsi que du lit et des berges du Ruz-Chasseran a été menée avec succès, permettant la réouverture de la route au début du mois de novembre, avant la venue de l'hiver.

Un thème relatif à la sécurité routière a été traité qui concerne l'éclairage public, plus particulièrement pour ce qui concerne les passages pour piétons. Un avis de droit a été demandé à l'Université de Neuchâtel, qui confirme la responsabilité du propriétaire de la route, ainsi que de l'État en tant qu'autorité de surveillance en matière de sécurité routière, s'il devait advenir un accident sur un passage pour piétons non-éclairé.

Le cadre et les lignes directrices de la stratégie de promotion de la mobilité douce ont été définis en application de la LMD. Les actions et supports de promotion pourront être concrétisés dès 2020.

Au niveau des travaux d'entretien de végétaux, deux projets pilotes ont été menés. Le premier portait sur l'entretien des berges de l'Areuse et a été développé en collaboration avec le service faune-forêt-nature (SFFN) et la commune de Val-de-Travers. Ce projet a débouché sur l'élaboration d'un plan d'entretien des berges de l'Areuse concerté État-commune. Le second traitait de l'entretien différencié des talus routiers à haute valeur floristique. Il a été mené avec le SFFN dans le but de définir des méthodes d'intervention permettant de préserver la biodiversité dans les talus routiers, tout en tenant compte des besoins liés à la sécurité des usagers de la route et en limitant les surcoûts que ces méthodes génèrent.

Quant aux projets routiers, les principaux dossiers traités ont été :

- H20, finalisation des projets de détail du contournement du Locle pour transfert à l'OFROU, ainsi que trois mises à l'enquête complémentaires découlant essentiellement de l'éboulement intervenu en 2017 dans la carrière des Granges ;
- H18, mise à l'enquête du projet d'évitement Est de la Chaux-de-Fonds y.c. début du traitement des oppositions ;
- H18, mise à l'enquête publique du passage supérieur (PS) CFF de Malakoff de manière à ce qu'il puisse être remplacé lorsque les CFF fermeront la ligne ferroviaire entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ;
- RC 1320, mise à l'enquête publique du tronçon Grillon – Morgarten ;
- H10 Tunnel de la Clusette, appel d'offres des mandats d'ingénieurs civils et électromécaniciens, y.c. adjudications ;
- RC 1320 Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds, récolte de tous les éléments nécessaires à la mise en appel d'offres du mandat d'ingénieurs civils et études de faisabilité de différents scénarii de réalisation.

Les principaux chantiers routiers ont concerné :

- RC 172 Brel, Neuchâtel – St.-Blaise (solde des travaux). Partenariat : SPCH / Hauterive / Viteos SA ;
- RC 174 Brena – Peseux (suite des travaux). Partenariat : SPCH / Milvignes / Peseux ;
- RC 1356 Chézard : Traversée du village (suite des travaux). Partenariat : SPCH / Val-de-Ruz ;
- H10 Les Verrières : Traversée du village ;
- RC 170 Le Quartier – Belle-Roche ;
- RC 1320 Les Hauts-Geneveys. Partenariat : SPCH / Viteos SA / Groupe-E SA ;
- RC 1320 1ère étape de réalisation du réaménagement Grillon - Grand-Pont à La Chaux-de-Fonds ;
- RC 173, réalisation du giratoire Notre Dame à Colombier ;
- H10 / RC170, évacuation des eaux de chaussées et superficielles entre Montmollin et Corcelles ;
- L'assainissement d'un mur de soutènement aux Hauts-Geneveys.

Au niveau des lacs et cours d'eau, les projets et travaux ont principalement porté sur :

- La revitalisation de l'embouchure du delta de l'Areuse ;
- La refonte de l'Arrêté sur les taxes et redevances des concessions hydrauliques ;
- La préparation et les négociations relatives aux conventions-programmes 2020-2024 concernant la protection contre les crues et la revitalisation des cours d'eau, ainsi que la rédaction des demandes de crédit correspondantes à l'attention du Grand Conseil.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	21'916'430	26'887'309	34'280'519	+7'393'210	+27.5%	+12'364'089	+56.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	2'156'849	2'305'000	2'280'065	-24'935	-1.1%	+123'216	+5.7%
42 Taxes	914'179	1'007'000	726'983	-280'017	-27.8%	-187'197	-20.5%
43 Revenus divers	175'548	783'750	894'982	+111'232	+14.2%	+719'434	+409.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	16'548'784	16'712'059	28'885'941	+12'173'882	+72.8%	+12'337'157	+74.6%
47 Subventions à redistribuer	594'415	4'619'000	578'779	-4'040'221	-87.5%	-15'636	-2.6%
49 Imputations internes	1'526'655	1'460'500	913'770	-546'730	-37.4%	-612'885	-40.1%
Charges d'exploitation	38'826'854	46'970'679	90'221'150	+43'250'471	+92.1%	+51'394'296	+132.4%
30 Charges de personnel	15'597'557	16'353'792	15'958'247	-395'545	-2.4%	+360'689	+2.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	6'139'090	7'665'200	7'245'629	-419'571	-5.5%	+1'106'539	+18.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'561'539	7'347'245	44'988'289	+37'641'044	+512.3%	+38'426'750	+585.6%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	12'374'903	+12'374'903	--	+12'374'903	--
36 Charges de transfert	8'939'223	8'973'842	8'945'316	-28'526	-0.3%	+6'093	+0.1%
37 Subventions à redistribuer	594'415	4'619'000	578'779	-4'040'221	-87.5%	-15'636	-2.6%
39 Imputations internes	995'029	2'011'600	129'988	-1'881'612	-93.5%	-865'041	-86.9%
Résultat d'exploitation	-16'910'424	-20'083'370	-55'940'631	-35'857'261	-178.5%	-39'030'207	-230.8%
44 Revenus financiers	172'139	0	385'054	+385'054	--	+212'915	+123.7%
34 Charges financières	0	0	2	+2	--	+2	--
Résultat de financement	172'139	0	385'052	+385'052	--	+212'913	+123.7%
Résultat opérationnel	-16'738'285	-20'083'370	-55'555'579	-35'472'209	-176.6%	-38'817'294	-231.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	29'650'873	+29'650'873	--	+29'650'873	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	29'650'873	+29'650'873	--	+29'650'873	--
Résultat total	-16'738'285	-20'083'370	-25'904'707	-5'821'337	-29.0%	-9'166'422	-54.8%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	140.00	145.00	142.00	-3.00	-2.1%	+2.00	+1.4%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	132.20	136.50	134.60	-1.90	-1.4%	+2.40	+1.8%

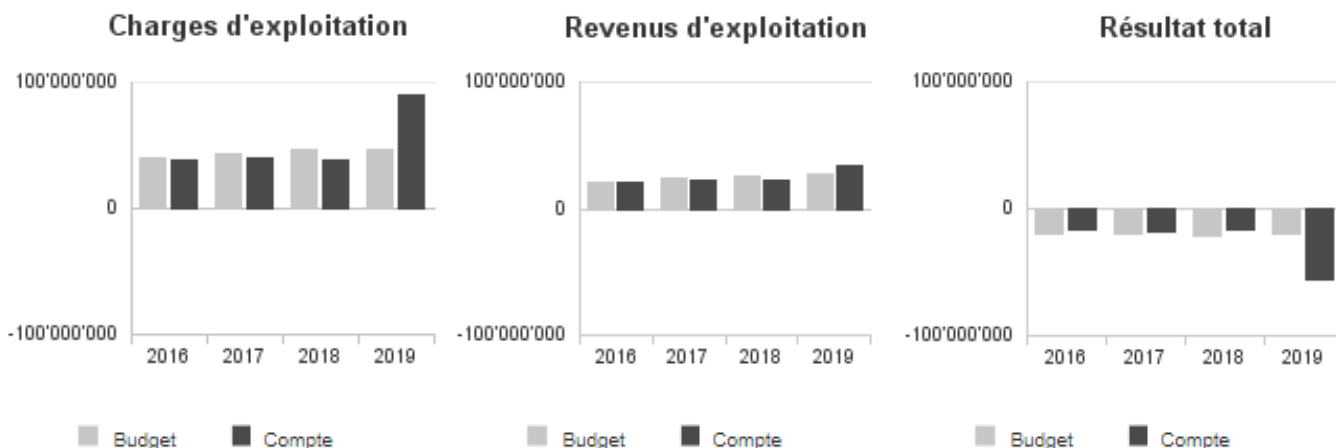
Commentaires

Au niveau des revenus d'exploitation, il faut constater une diminution du produit des concessions hydrauliques, légèrement compensée par une augmentation des redevances d'extraction de graviers (groupe 41 « Patentes et concessions »). La diminution des taxes concerne les recettes liées aux accidents, à l'entretien courant des cours d'eau et aux marquages pour tiers (groupe 42 « Taxes »). L'activation des charges de personnel en lien avec les projets d'investissement a été légèrement supérieure aux prévisions (groupe 43 « Revenus divers »). Afin de répondre aux exigences de la nouvelle LRVP et de la LFinEC, les contributions globales et forfaitaires reçues de la Confédération transitent dorénavant par le compte de résultat via les groupes 35 « Attributions aux fonds et fin. spéciaux » et 46 « Revenus de transfert » avant d'être comptabilisées dans le compte de bilan relatif au fonds pour les routes principales suisses.

Au niveau des charges d'exploitation, autant les charges de personnel (groupe 30) que les biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31) ont pu être maîtrisés. Les subventions à redistribuer (groupes 37/47) concernant les diverses générations du projet d'agglomération RUN ont été surestimées par rapport aux projets réellement réalisés par les maîtres d'ouvrage concernés, soit presque exclusivement les communes. Concernant la cession de la H20 à la Confédération, elle a impliqué l'amortissement non planifié des valeurs des immobilisations la constituant, soit une charge de CHF 38,3 millions imputée dans le groupe 33 « Amortissement du patrimoine administratif ». Cette dernière a été partiellement compensée par le prélèvement d'un montant de CHF 29,6 millions (correspondant à la valeur des réévaluations des immobilisations H20 dans le cadre du passage au MCH2) à la réserve de retraitement. Cette recette a été comptabilisée dans le groupe 48 « Revenus extraordinaires ». La conséquence nette de cette opération se traduit dès lors par un surplus de charge de CHF 8,7 millions.

Concernant les effectifs, les mouvements naturels (retraites, démissions) conduisent inévitablement à une sous-utilisation budgétaire, principalement en raison du délai de carence.

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
12ème étape corr./aménag. routes cant.	3'990'000	1'840'000	2'150'000	2'493'231	924'593	1'568'638	-1'496'769	-915'407	-581'362
Aménagements de cours d'eau 2018 - 2019	300'000	0	300'000	16'124	0	16'124	-283'876	0	-283'876
Aménagement voies bus Le Locle	0	0	0	-5'263	18'709	-23'972	-5'263	18'709	-23'972
Amén. aire gens du voyage CH, Vaumarcus	177'000	0	177'000	0	0	0	-177'000	0	-177'000
Assainis. et sécurisation, tunnel Cluset	899'900	510'000	389'900	91'083	33'275	57'808	-808'818	-476'725	-332'092
Assainiss. bruit routier RC 2019-2022	1'608'000	235'000	1'373'000	1'191'707	194'832	996'876	-416'293	-40'168	-376'124
Assainiss. bruit routier RPS 2019-2022	2'072'000	1'200'000	872'000	1'513'857	904'961	608'895	-558'143	-295'039	-263'105
Assainissement bruit routes principales	0	0	0	3'259	1'955	1'304	3'259	1'955	1'304
Assainissement ouvrages d'art H20	0	0	0	86	84	3	86	84	3
Assainissement routier H10	2'600'000	1'560'000	1'040'000	27'358	16'415	10'943	-2'572'642	-1'543'585	-1'029'057
Assainissements EM 2018 - 2019	300'000	0	300'000	234'435	0	234'435	-65'565	0	-65'565
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	350'000	305'000	45'000	111'679	115'795	-4'116	-238'321	-189'205	-49'116
Construction du tunnel de Serrières	1'950'000	1'716'000	234'000	324'646	285'557	39'090	-1'625'354	-1'430'443	-194'910
Corrections routières 2018 - 2019	300'000	0	300'000	264'263	39'650	224'613	-35'737	39'650	-75'387
Dévelop. plateforme données routières	35'000	0	35'000	41'457	0	41'457	6'457	0	6'457
Elaboration dossier route H20	800'000	480'000	320'000	1'947'901	1'168'741	779'160	1'147'901	688'741	459'160
Entretien constructif 2018-2021	6'310'000	745'000	5'565'000	5'247'228	106'605	5'140'623	-1'062'772	-638'395	-424'377
Entretien constructif H20 2019	0	0	0	571'858	343'115	228'743	571'858	343'115	228'743
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	50'000	0	50'000	25'500	0	25'500	-24'500	0	-24'500
Etudes détail liaison H18-H20	2'150'000	1'290'000	860'000	2'434'661	1'460'766	973'894	284'661	170'766	113'894
H10 Evitement de Peseux, études	112'500	67'500	45'000	72'159	43'295	28'864	-40'341	-24'205	-16'136
MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable	1'000'000	0	1'000'000	202'904	0	202'904	-797'096	0	-797'096
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	152'850	0	152'850	158'644	0	158'644	5'794	0	5'794
Remplacement du Grand Pont Chx-Fds	305'000	180'000	125'000	105'528	50'268	55'261	-199'472	-129'732	-69'739
RPT04 revitalisation des eaux 2016 - 201	730'000	462'500	267'500	669'535	414'424	255'111	-60'465	-48'076	-12'389
RPT06 (bruit) - 3ème conv. programme	0	0	0	-63'057	-47'303	-15'753	-63'057	-47'303	-15'753
RPT 07b ouvrages prot.crués 2016-2019	2'010'000	1'206'500	803'500	226'889	171'499	55'390	-1'783'111	-1'035'001	-748'110
Séc. et ét. Grand Pont La Chx-de-Fds	22'000	13'200	8'800	0	0	0	-22'000	-13'200	-8'800
Travaux sur ouvrages d'art 2018 - 2019	300'000	0	300'000	235'761	0	235'761	-64'239	0	-64'239
Trav. remise en état Le Pâquier-Villiers	0	0	0	6'818'793	1'437'100	5'381'693	6'818'793	1'437'100	5'381'693
Total	28'524'250	11'810'700	16'713'550	24'962'229	7'684'335	17'277'894	-3'562'022	-4'126'365	564'344

Commentaires

Les crédits à solliciter ont tous été acceptés par le Grand Conseil en 2019 :

- L'assainissement du bruit routier sur les routes cantonales pour la période 2019-2022 ;
- L'assainissement du bruit routier sur les routes principales suisses pour la période 2019-2022 ;
- L'assainissement routier de la H10 ;
- Le remplacement du Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds ;
- L'assainissement et la sécurisation du tunnel de la Clusette ;
- La reconstruction de la RC1310 entre Les Ponts-de-Martel et La Sagne.

Ces crédits ont été acceptés durant l'année, ce qui a permis de :

- Réaliser un volume important des travaux budgétés dans le domaine de l'assainissement du bruit routier sur les routes cantonales et principales suisses ;
- Effectuer les premières études et mise en appel d'offres pour le remplacement du Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds et l'assainissement du tunnel de La Clusette ;
- Préparer la mise à l'enquête publique de la reconstruction de la RC1310 ;
- Effectuer un nombre très limité de travaux d'assainissement routier sur la H10 (vu l'adoption tardive du rapport).

Le crédit d'entretien urgent de la H20 n'était initialement pas prévu au budget 2019. Il a fait l'objet d'une compensation budgétaire, ce qui a permis d'effectuer les travaux de remise en état nécessaires avant le transfert de la route à la Confédération.

Concernant le projet « MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable », aucune demande de communes n'a été enregistrée durant cet exercice.

Quant aux ouvrages de protection contre les crues (RPT 07b), peu de dépenses ont été effectuées. Les communes sont les maîtres d'ouvrage et la concrétisation de projets s'avère longue.

L'année 2019 a été particulièrement marquée par le crédit urgent octroyé par le Grand Conseil pour la remise en état de la RC1003 et du Ruz Chasseran suite aux intempéries du 21 juin qui ont malmené la commune de Val-de-Ruz. La gestion de ce crédit urgent a mobilisé énormément de ressources humaines qui n'ont pu être affectées aux autres crédits d'investissement.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Réseau routier (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	607'500	830'647
Produits	243'000	212'125
Total coûts (+) / revenus (-) nets	364'500	618'522

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts en lien avec les routes et plus spécifiquement la planification des projets, la mobilité douce, la gestion administrative de la signalisation, les données et comptages routiers, le cadastre du bruit routier, ainsi que les recettes découlant de la mise à disposition de personnel pour l'achèvement de la N5 et pour le CNERN. La réalisation de deux projets supplémentaires (RC149 + RC2331) a engendré un surcoût de dépenses.

Ouvrages d'art, eaux (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	945'000	338'754
Produits	2'349'500	2'280'081
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-1'404'500	-1'941'327

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts en lien avec les inspections et surveillance des ouvrages d'art, des rives de lacs, des berges et des cours d'eau, ainsi que les recettes relatives aux concessions hydrauliques, aux redevances de dragage et à la gestion des convois exceptionnels. Les honoraires consacrés à ces prestations et l'entretien des cours d'eau n'ont pas atteint les montants budgétaires annoncés.

Service des ponts & chaussées (SPCH)

Entretien courant DIV I (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	733'200	654'880
Produits	90'000	51'399
Total coûts (+) / revenus (-) nets	643'200	603'481

Commentaires

La division d'entretien 1 couvre le Littoral neuchâtelois et le sud du Val-de-Ruz. Ce groupe de prestations inclut les coûts d'entretien courant du service hivernal (inférieurs à la moyenne), les nettoyages, les surfaces vertes, les réparations, les accidents et l'électromécanique, ainsi que les recettes des accidents et des ventes de fondants chimiques aux communes.

Entretien courant DIV II (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	867'800	754'326
Produits	94'000	33'658
Total coûts (+) / revenus (-) nets	773'800	720'668

Commentaires

La division d'entretien 2 couvre le Val-de-Travers. Ce groupe de prestations inclut les coûts de l'entretien courant du service hivernal (inférieurs à la moyenne), les nettoyages, les surfaces vertes, les réparations, les accidents et l'électromécanique, ainsi que les recettes des accidents et des ventes de fondants chimiques aux communes.

Entretien courant DIV III (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	1'970'000	2'047'043
Produits	264'000	195'572
Total coûts (+) / revenus (-) nets	1'706'000	1'851'471

Commentaires

La division d'entretien 3 couvre le nord du Val-de-Ruz et les Montagnes neuchâteloises, incluant la H20. Ce groupe de prestations contient les coûts d'entretien courant du service hivernal (inférieurs à la moyenne), les nettoyages, les surfaces vertes, les réparations, les accidents et l'électromécanique, ainsi que les recettes des accidents et des ventes de fondants chimiques aux communes. Des travaux complémentaires indispensables dans le domaine de l'électromécanique ont engendré quelques surcoûts.

Signalisation et marquage (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	17'000	29'926
Produits	71'500	138'005
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-54'500	-108'079

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les réparations des dégâts résultant d'accidents et les recettes de location de matériel de signalisation à des tiers. L'augmentation des coûts et des produits est principalement due aux accidents.

Service des ponts & chaussées (SPCH)

Préavis, autorisations (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	95'000	145'586
Produits	335'000	482'966
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-240'000	-337'381

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts en lien avec les permis d'exploitation pour les remontées mécaniques, les préavis concernant les demandes de permis de construire, la gestion des dossiers relatifs aux obstacles à la navigation aérienne, les consultations et auditions relatives aux préavis et permis, les places d'accueil des gens du voyage et les recettes provenant de divers émoluments, principalement l'utilisation du domaine public/privé. L'augmentation des coûts est majoritairement due à l'accueil des gens du voyage et les produits supplémentaires sont dus à des recettes dans le domaine de la mise à disposition de conduites souterraines pour permettre le passage de la fibre optique.

Essais de laboratoire (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	41'500	44'715
Produits	18'500	6'542
Total coûts (+) / revenus (-) nets	23'000	38'173

Commentaires

Ce groupe de prestations englobe les coûts engendrés par les essais, analyses et contrôles du laboratoire du SPCH effectués sur les routes du canton, et les recettes pour le même genre de prestations effectuées pour des tiers.

Atelier mécanique (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	2'261'000	539'507
Produits	2'500	2'385
Total coûts (+) / revenus (-) nets	2'258'500	537'122

Commentaires

Ce groupe de prestations traite des coûts d'utilisation et d'entretien du parc de véhicules et machines du service, ainsi que les recettes des ventes de matériel divers à des tiers. La diminution des coûts résulte de l'adaptation de la refacturation des coûts forfaitaires par le garage de l'État. Le budget 2019 comprenait le forfait annuel du SSCM alors qu'il n'a pas été comptabilisé.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Contributions fédérales globales	-2'400'000	-2'400'000	-2'400'000
Part au revenu de la RPLP	-5'053'656	-5'076'800	-4'948'644
Part au revenu de l'impôt sur les huiles	-9'095'128	-9'235'259	-9'162'394
Part fédérale aux redevances hydraulique	16'835	25'000	12'595
Total charges (+) / revenus (-) nets	-16'531'949	-16'687'059	-16'498'443

Commentaires

Les contributions fédérales globales restent identiques en 2019. Les parts au revenu RPLP et à l'impôt sur les huiles minérales se sont avérées inférieures aux prévisions fournies en 2018 par la Confédération. La part fédérale aux redevances hydrauliques a déjà été réajustée en 2018 en fonction des puissances brutes calculées en 2017, mais ladite part s'est finalement établie bien en deçà du budget prévu.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2018	2019	2019
Agglomération RUN	0	0	0
Frais de rappel	-98	0	-139
Revenu du fonds	-1'499'495	-1'440'500	-887'070
Revenus divers	0	0	8'526'933
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'499'592	-1'440'500	7'639'724

Commentaires

Le revenu provenant du fonds des routes communales a considérablement diminué, notamment en raison de multiples projets réalisés par les communes avant dissolution du fonds. Le résultat non budgété de « Revenus divers » provient de l'amortissement non planifié issu du transfert des immobilisations de la H20 à la Confédération, diminué du prélèvement à la réserve de retraitement.

2.10.7 Service énergie et de l'environnement (SENE)

Missions principales

Le service de l'énergie et de l'environnement (SENE) est l'autorité chargée de promouvoir une utilisation économe et rationnelle de tous les agents énergétiques, d'encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelables et de diminuer la consommation d'énergie du canton en tendant vers une société à 2000 watts à l'horizon 2050. Il rassemble les données permettant d'estimer l'évolution et de suivre les besoins et l'offre d'énergie du canton.

L'autre mission principale du SENE est de protéger l'homme et l'environnement des atteintes dont ils peuvent faire l'objet. À ce titre, il suit l'évolution de la qualité de l'air, des eaux et du sol et agit en faveur de ces milieux par l'intermédiaire de mesures touchant notamment l'utilisation du territoire, l'entreposage et l'utilisation de substances et produits, les eaux usées et les émissions gazeuses. En outre, il examine les sites pollués qui doivent être assainis ou surveillés pour maîtriser les nuisances, cherche à prévenir des accidents pouvant causer de graves dommages à la population et à l'environnement, veille à une bonne gestion des déchets, limite l'exposition au bruit et à certaines radiations.

Évolution de l'environnement et des tâches

Dans le cadre des missions légales et des ressources qui lui sont confiées et sur la base du programme de législature et de sa feuille de route, le service a veillé à assurer de manière optimale notamment les objectifs suivants :

- Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement, notamment celles de l'eau, de l'air et assainissement du bruit ferroviaire sur la ligne du Pied-du-Jura ;
- Gérer les déchets de manière adéquate et examiner et faire assainir les sites pollués ;
- Déployer la nouvelle conception directrice de l'énergie pour tendre vers une société à 2000 W ;
- Favoriser la production d'énergie issue de ressources renouvelables locales.

On peut relever que les travaux relatifs aux assainissements du bruit ferroviaire ont été terminés en 2018. Le décompte final des subventions provenant de la Confédération a été achevé en 2019.

Une évolution importante pour le service réside dans le fait que le financement des frais incombant à l'État dans le domaine de l'assainissement des sites pollués est désormais pris en charge par le fonds des eaux, depuis la modification, mi-2017, de la loi relative.

Des évolutions significatives des bases légales fédérales dans les domaines de la protection de l'environnement et de la politique énergétique ont conduit le SENE à poursuivre l'évolution constante de ses tâches.

Il faut également relever une évolution et une augmentation des bases légales dont la mise en œuvre, le suivi et la surveillance incombent au SENE.

Activités et réalisations

Événements principaux

- Le SENE a préparé une dizaine de projets de réponses du Conseil d'État concernant différentes auditions et consultations sur des ordonnances fédérales.

Information

- 3 Lunchs-Énergie ont été organisés sur les thèmes : « Mobilité électrique : évolution du marché de la voiture de tourisme », « Confort estival dans les bâtiments : mesures constructives et astuces pour passer l'été au frais » et « Installations photovoltaïques : optimisation de la consommation propre de courant solaire » ;
- Le service a poursuivi la campagne scolaire de sensibilisation à l'énergie par la visite de 134 classes de 3ème et 4ème Harnos et 157 classes de 6ème et 7ème Harnos ;
- La sensibilisation à la gestion des déchets en milieu scolaire, soutenue par le service, a été réalisée par le biais d'animations qui ont pris place dans 212 classes neuchâteloises, principalement du niveau primaire.

Énergie

- Au niveau législatif, le SENE a poursuivi les travaux de révision de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie en faisant adopter le rapport 19.009 par le Conseil d'État et en accompagnant les travaux de la commission parlementaire Énergie ;
- Le service a publié les statistiques sur l'énergie, a poursuivi les travaux en lien avec le plan cantonal de l'énergie et a accompagné 6 communes dans l'établissement de leur plan communal de l'énergie ;
- Une rencontre avec les communes sur le thème du contrat de performance énergétique a eu lieu ;
- Le service poursuit la démarche de suivi des gros consommateurs d'énergie (GCE) et la procédure d'exonération de la redevance énergétique en lien avec la loi sur l'approvisionnement en électricité. Au 31 décembre 2019, ce sont 180 GCE qui ont conclu une convention pour lesquels 261 sites sont en possession d'une exonération ;
- Le service participe en tant qu'organe de conseil en énergie à des groupes de travail, notamment au sein du service des bâtiments (SBAT), de la Commission bois-énergie Lignum (COBEL) et AgroCleanTech.

Projets de construction et chantiers

- Le SENE a pris position dans 6 procédures de projets soumis à étude d'impact ;
- Le service préavise bon an mal an plus de 700 demandes de permis de construire dans le cadre du système SATAC, auxquelles s'ajoutent les préavis pour plans d'aménagement locaux et l'installation de pompes à chaleur ou d'antennes de télécommunications. Il prépare en outre les autorisations cantonales lorsque la législation l'exige ;
- Il a effectué environ 240 inspections de chantiers en cours. Elles visaient en priorité le suivi de la gestion des déchets, mais également la protection des eaux ou la lutte contre les nuisances de chantier.

Déchets

- La mise en conformité des installations de traitement des déchets minéraux de chantier suit son cours. Une installation a déjà reçu une autorisation d'exploiter en 2019 et 4 autres ont déjà lancé la procédure de permis de construire afin d'aménager le site selon les exigences légales ;
- La production totale de déchets urbains des ménages atteint 442 kg/hab. en 2018 alors qu'elle était de 435 kg/hab. l'année précédente ;
- Le SENE s'assure que l'ensemble des déchets spéciaux du canton suit la bonne filière de traitement et d'élimination. 15 autorisations d'exploiter une installation de traitement des déchets ont été renouvelées en 2019 ;
- En 2019, la production de déchets spéciaux des ménages a atteint 120'134 kg, en augmentation de 2.3% par rapport à l'année précédente. Les peintures aqueuses constituent toujours la majorité des déchets collectés dans les 10 centres du canton. Comme pour les déchets urbains la production reste à peu près stable depuis l'introduction de la taxe au sac dans le canton ;
- Environ 800 tonnes de ferraille ont été évacuées sur les places officielles d'élimination des véhicules, soit en légère hausse par rapport à l'année précédente, ainsi que 2'047 tonnes de pneus. Le SENE valorise les matières recyclables (environ 160 tonnes de métaux). Plus de septante dossiers pour des véhicules abandonnés ont été traités.

Protection des eaux et du sol

- Les études et surveillances hydrogéologiques de plus de vingt anciennes décharges se sont poursuivies sous l'égide du service. Il a en outre fait réaliser et surveiller de nombreuses investigations de sites pollués liés à l'activité d'entreprises et établi sur le plan juridique les responsabilités pour la prise en charge des coûts parmi les pollueurs ;
- La carte de protection des eaux, comportant les secteurs, ainsi que les zones S de protection des eaux, est accessible au public sur le guichet cartographique. Sa mise à jour a été effectuée en fonction des nouvelles données à disposition ;
- Le SENE collabore avec les cantons de Fribourg et Berne pour la surveillance des lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat. Douze profils ont été réalisés au point le plus profond du lac (région Pointe du Grain à Bevaix) avec une sonde multi-paramètres ;
- Cette année, c'est le bassin versant des affluents du lac de Bienne qui a été évalué par 12 séries de prélèvements sur une dizaine de points pour analyses chimiques et évaluation de l'indice diatomées et indice du macrozobenthos (IBCH) ;
- La surveillance mensuelle des eaux du Doubs, se poursuit ;
- Des prélèvements de sols, la plupart en relation avec des sites pollués, ont été effectués dans le cadre des campagnes annuelles d'analyses.

Évacuation et traitement des eaux

- Les 23 stations d'épuration (STEP) communales et intercommunales et la station industrielle privée de l'entreprise FRIGEMO ont été contrôlés 4 fois au cours de l'année par notre service afin de vérifier l'autocontrôle de celles-ci. En plus des paramètres usuels, des analyses de micropolluants ont été effectuées sur une partie d'entre elles, bien que le traitement de ces derniers ne soit pas encore effectif ;
- Le projet de traitement des micropolluants de la ville de la Chaux-de-Fonds et celui de la Ville de Neuchâtel ont reçu l'aval de la Confédération, les crédits ont été votés ;
- Le dossier du projet de la nouvelle STEP du Locle et du traitement de micropolluants a été validé par la Confédération ;
- Les boues des STEP sont éliminées en co-incinération avec les ordures ménagères, seules les boues de FRIGEMO (exemptes de matière fécales) sont valorisées en agriculture.

Surveillance de la qualité de l'air et Rayonnements non ionisants

- Le réseau de surveillance de la qualité de l'air du canton de Neuchâtel est constitué de trois stations de mesure installées dans les villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, de deux stations mobiles et d'un réseau de 40 capteurs passifs du dioxyde d'azote. Il est complété par une station au Landeron (propriété de la raffinerie) et une station sur Chaumont (réseau de la confédération – NABEL). Selon les relevés du SENE, en 2019, en comparaison avec les années précédentes, la qualité de l'air s'est légèrement améliorée dans les zones urbaines alors qu'elle est restée stable dans les campagnes. Dans le cadre de ces activités de mesure de la qualité de l'air, le SENE a reçu une subvention de CHF 115'213 de la Confédération ;
- Le canton de Neuchâtel exploite un petit réseau de météorologie. Une convention le lie à MétéoSuisse pour la publication des données mesurées ;
- La révision du plan des mesures cantonales, selon l'article 31 de l'OPair, s'est poursuivie. Les régions à immissions excessives ont été affinées, ainsi que le cadastre des émissions. Des mesures pragmatiques de réduction de la pollution de l'air sont en cours d'élaboration et doivent être approuvées par le Conseil d'État ;
- Le SENE contrôle le respect des exigences de l'Ordonnance contre le rayonnement non ionisant (ORNI), lors des procédures de permis de construire et de modifications des installations de téléphonie mobile. Avec l'évolution rapide de ce domaine, cela représente plus de 100 dossiers par année et le rythme va s'accroître avec l'arrivée de la 5G. Dès le 3 décembre 2019, sur décision du Conseil d'État et dans un but de transparence, toutes nouvelles demandes de modifications, même mineures « cas bagatelles », doivent passer par une procédure de permis de construire comme pour une nouvelle installation.

Bruit et radon

- Dans le cadre du plan national de mesures pour diminuer les nuisances sonores, le Conseil fédéral a défini des mesures visant à renforcer la lutte contre le bruit routier. Il estime que la poursuite des conventions-programmes (CP) est opportune. Les analyses montrent clairement que les CP ont, depuis leur introduction en 2008, permis d'engendrer une augmentation significative du nombre de personnes protégées d'un bruit routier nuisible, cela avec une réduction simultanée des coûts par personne protégée ;
- La 3ème période des CP est arrivée à échéance fin mars 2018. Elle a été prolongée jusqu'à fin décembre 2022. Par la suite, le gouvernement aimerait poursuivre la stratégie en soutenant principalement les mesures à la source (revêtement, vitesse, etc.) ;
- La nouvelle ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (O-LRNIS) est entrée en vigueur le 1er juin 2019. La section 4 « Manifestations avec émissions sonores » est de la compétence du SENE. L'O-LRNIS a intégré le contenu de l'ordonnance son et laser (OSLa) qui a été abrogée. Désormais, les organisateurs de manifestations sans sons amplifiés seront eux aussi contraints de distribuer des protections pour les oreilles et d'informer le public sur le niveau sonore.

Entreprises et produits

- La trentaine de rapports annuels devant être envoyés régulièrement par les entreprises sur leurs contrôles des rejets d'eaux usées industrielles ont été examinés. Dans le cadre de nos contrôles in situ, une dizaine de prélèvements inopinés et une trentaine de visites ont été effectués ;
- Pour la branche automobile, l'autocontrôle des eaux usées est toujours en vigueur, les laboratoires ont effectué plus de 200 prélèvements dans plus de 150 garages. Cinq échantillons dépassaient légèrement les normes. Notre service doit effectuer une surveillance régulière faute de quoi les règles sont vite oubliées par les responsables de la branche ;
- Le SENE procède à des contrôles de rejets atmosphériques dans les entreprises et vérifie également le respect des normes d'émissions sur la base de rapports de mesure de gros émetteurs devant procéder à des mesures en continu ;
- Le SENE prépare une accréditation pour réaliser les mesures de rejets de polluants dans l'air ;
- L'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) différencie maintenant les fréquences de contrôle obligatoire des chauffages au gaz et au mazout. De ce fait les émoluments relatifs à ces contrôles seront plus importants en 2019 et 2020, puis chuteront en 2021 et en 2022, et ce cycle devrait se répéter avec une fréquence de 4 ans ;
- Le SENE s'est prononcé sur quatre notifications relatives à la sécurité biologique ;
- Les indications des dix entreprises grosses émettrices de polluants ont été contrôlées et répertoriées dans le registre qui doit être tenu à ce sujet ;
- Le SENE a traité 37 demandes de remboursement de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils ;
- Vingt-six dossiers relatifs à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs ont été traités, principalement en rapport avec l'aménagement du territoire ;
- On dénombre 13'137 installations de stockage d'hydrocarbures. Seuls 12 réservoirs enterrés à simple-paroi doivent être encore assainis ou mis hors service. 583 avis de révision de citernes à mazout ont été transmis aux propriétaires et 148 rappels facturés ont été envoyés aux retardataires ;
- Le contrôle pour la réduction des émissions d'hydrocarbures et de la reprise des vapeurs d'essence est effectué par des entreprises agréées qui collaborent avec le canton. Le changement des systèmes de reprises des vapeurs d'essence se poursuit. Plus de la moitié des stations-service ont été équipées par des systèmes autorégulés. Moins de 3% des stations-service ne sont pas conformes lors du contrôle. Elles sont directement réparées ;
- Le laboratoire du SENE a analysé un peu plus de 2'800 échantillons environnementaux (eaux, sols, air, etc...). Les indicateurs tels que les produits phytosanitaires, les métaux lourds et résidus médicamenteux font notamment partie des paramètres examinés.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

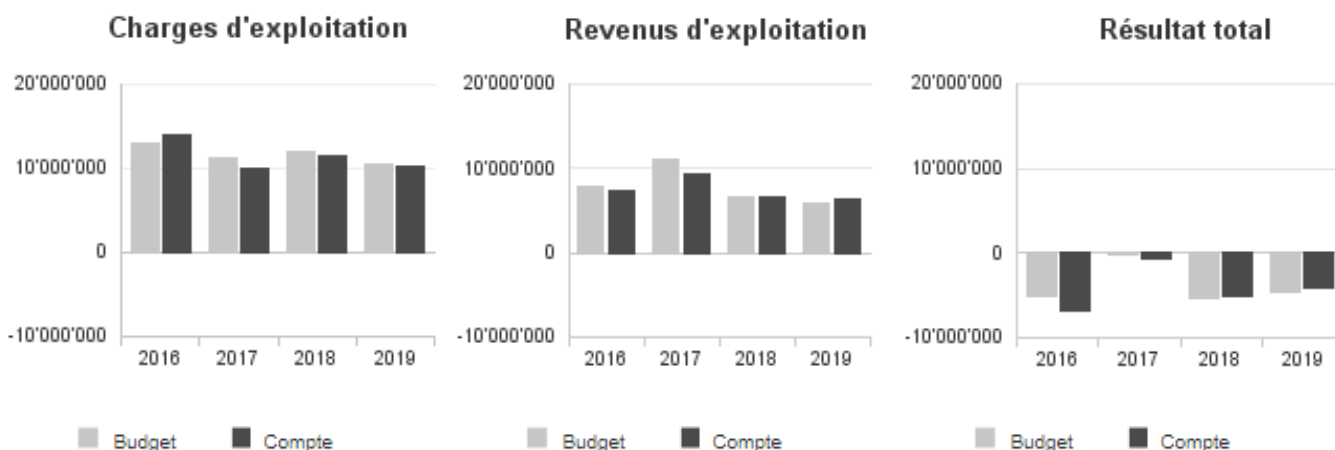
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	6'496'001	5'969'492	6'295'660	+326'168	+5.5%	-200'341	-3.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	711'569	627'800	905'107	+277'307	+44.2%	+193'538	+27.2%
43 Revenus divers	27'769	58'000	78'109	+20'109	+34.7%	+50'340	+181.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	232'551	222'000	198'214	-23'787	-10.7%	-34'338	-14.8%
47 Subventions à redistribuer	1'074'112	240'000	354'230	+114'230	+47.6%	-719'882	-67.0%
49 Imputations internes	4'450'000	4'821'692	4'760'000	-61'692	-1.3%	+310'000	+7.0%
Charges d'exploitation	11'616'627	10'566'183	10'328'983	-237'200	-2.2%	-1'287'644	-11.1%
30 Charges de personnel	4'487'998	4'657'801	4'618'253	-39'548	-0.8%	+130'255	+2.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'567'270	1'524'500	1'436'536	-87'964	-5.8%	-130'735	-8.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	102'097	126'533	122'683	-3'850	-3.0%	+20'586	+20.2%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	4'384'874	4'017'349	3'797'173	-220'176	-5.5%	-587'701	-13.4%
37 Subventions à redistribuer	1'074'112	240'000	354'230	+114'230	+47.6%	-719'882	-67.0%
39 Imputations internes	276	0	109	+109	--	-167	-60.6%
Résultat d'exploitation	-5'120'626	-4'596'691	-4'033'323	+563'368	+12.3%	+1'087'303	+21.2%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-5'120'626	-4'596'691	-4'033'323	+563'368	+12.3%	+1'087'303	+21.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-5'120'626	-4'596'691	-4'033'323	+563'368	+12.3%	+1'087'303	+21.2%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	36.00	37.00	36.00	-1.00	-2.7%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	32.40	32.90	31.60	-1.30	-4.0%	-0.80	-2.5%

Commentaires

Concernant les revenus d'exploitation, l'augmentation marquée au niveau du groupe 42 « Taxes » par rapport au budget provient du plus grand nombre de travaux de contrôle qui ont été effectués dans de nombreux domaines. En outre, suite au passage à une périodicité de 4 ans pour le contrôle des chauffages au gaz, un encaissement important a eu lieu en 2019, mais celui-ci ne se reproduira pas jusqu'en 2023. L'importante réduction et, à terme, la disparition des groupes 37/47 « Subventions à redistribuer » est due au fait que ces subventions passeront par les comptes du fonds de l'énergie. La Confédération termine cependant les dossiers en cours qui restent de son ressort; raison pour laquelle des montants figurent encore dans les comptes 2019. À cela s'ajoute la fin des actions relatives à l'assainissement du bruit ferroviaire. Pour terminer avec les revenus, le groupe 49 « Imputations internes » comprend la rétrocession d'une partie de la taxe automobile pour l'élimination des véhicules hors d'usage, la participation du fonds des eaux à la couverture des prestations du SENE dans le domaine de la protection et l'épuration des eaux ainsi que la troisième (et dernière) tranche de remboursement par le fonds des eaux au SENE des montants engagés par ce dernier lors de la création de la provision pour les sites pollués.

Quant au personnel administratif, l'écart enregistré au 31 décembre 2019 par rapport au budget est dû au fait qu'un poste à 0.5 EPT n'a pas encore été repourvu et qu'une personne, occupant un poste correspondant à 0.8 EPT, est absente suite à une maladie de longue durée.

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
3e prog. assainis. inst. chauff.	15'000	10'000	5'000	11'339	12'810	-1'471	-3'661	2'810	-6'471
Appareils de mesure particules fines	90'000	0	90'000	86'262	0	86'262	-3'738	0	-3'738
Minéralisateur à micro-onde	0	0	0	22'990	0	22'990	22'990	0	22'990
Total	105'000	10'000	95'000	120'592	12'810	107'782	15'592	2'810	12'782

Commentaires

Les différents achats d'appareillages projetés dans le cadre du budget 2019 ont pu être menés à bien. Deux appareils de mesures des particules fines ont été acquis pour remplacer des appareils arrivés en fin de vie. Il a été également nécessaire de remplacer un minéralisateur à micro-ondes permettant la préparation des échantillons qui doivent subir des analyses particulières comme notamment la détermination de leur teneur en métaux lourds.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Constructions et bâtiments (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	100
Produits	77'192	6'151
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-77'192	-6'051

Commentaires

Les produits se composent essentiellement d'émoluments pour actes administratifs et parfois pour des prestations de service. L'écart important par rapport au budget provient du fait qu'un poste temporaire (0.5 EPT), pour lequel un remboursement de traitement était prévu, n'a pas encore été pourvu.

Service énergie et de l'environnement (SENE)

Energie (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	29'400	26'761
Produits	11'000	33'580
Total coûts (+) / revenus (-) nets	18'400	-6'819

Commentaires

Ce groupe de prestations englobe les coûts des mandats externes et les produits relatifs à des prestations de service et quelques diverses recettes.

Protection de l'air (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	344'500	316'605
Produits	449'500	536'251
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-105'000	-219'646

Commentaires

Ce groupe de prestations englobe les coûts des mandats externes ainsi que les frais d'analyse de la qualité de l'air. Les produits proviennent surtout de la vente des vignettes pour le contrôle des chauffages (CHF 419'000), d'émoluments pour actes administratifs ainsi que de la facturation de prestations de service. Chacune de ces recettes a été supérieure aux prévisions ce qui explique la différence de quelque CHF 87'000 par rapport au budget.

Protection ondes et le rayonnement (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	27'200	45'178
Produits	20'000	57'749
Total coûts (+) / revenus (-) nets	7'200	-12'571

Commentaires

Ce groupe de prestations englobe les coûts des mandats externes relatifs à la lutte contre le bruit. La différence par rapport au budget provient d'un projet pour l'établissement d'un cadastre bruit qui n'avait pas été prévu, mais qui a pu être compensé en renonçant à des mandats dans d'autres domaines. Les produits correspondent à des prestations de service dans le domaine des rayonnements non-ionisant (antennes de téléphonie mobile) ainsi qu'à une subvention fédérale pour des travaux relatifs à la problématique du bruit ferroviaire.

Protection des eaux et du sol (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	6'000	8'221
Produits	3'974'300	4'071'273
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-3'968'300	-4'063'052

Commentaires

Pour l'assainissement des sites pollués, une provision avait dû être créée et les montants y relatifs avaient grevé les comptes du SENE. Puisque la modification de la loi sur le fonds des eaux implique que ces frais passent désormais à la charge du fonds, ce dernier rétrocède au SENE, sur 3 ans (de 2017 à 2019), le montant provisionné. C'est la raison pour laquelle on peut relever un produit particulièrement important dans les comptes de ce groupe de prestations.

Service énergie et de l'environnement (SENE)

Déchets (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	874'500	812'067
Produits	1'070'500	1'082'451
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-196'000	-270'384

Commentaires

L'écart des coûts par rapport au budget (CHF -62'000) provient du fait que ces derniers ont été moins élevés que prévu dans le domaine de l'élimination des véhicules hors d'usage. Les produits sont constitués de la rétrocession d'une part de la taxe automobile.

Autres nuisances, dangers, accidents (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	0	100
Total coûts (+) / revenus (-) nets	0	-100

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Conférences intercantionales	64'975	66'000	64'209
Dédomm. conf. & autr. cantons	-117'338	-127'000	-38'524
Subventions fédérales	0	0	-115'214
Total charges (+) / revenus (-) nets	-52'363	-61'000	-89'528

Commentaires

La différence importante concernant les « Dédommagements de la Confédération et autres cantons » entre le budget et les comptes (CHF -89'000) est due au fait que certains de ces dédommagements ont été analytiquement comptabilisés sous leurs groupes de prestations respectifs, soit notamment CHF -44'000 dans le groupe de prestations « Protection ondes et rayonnement » pour le dédommagement de travaux dans le domaine du bruit ferroviaire ou encore CHF -25'000 pour des prestations fournies dans le groupe de prestations « Énergie ».

Depuis 2018, il a été admis que la subvention fédérale de quelque CHF 115'000, perçues comme contributions aux mesurages dans l'air, devait être attribuée analytiquement au groupe de prestations « Protection de l'air ». Suite à une erreur d'imputation, cette dernière a été enregistrée comme « Charges de transfert », conduisant à ce résultat que le budget ne prévoyait pas.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Assainissement bruit ferroviaire	0	0	0
Frais de rappel	-800	0	-138
Programme Bâtiment	0	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-800	0	-138

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

2.10.8 Service de la faune, forêts et nature (SFFN)

Missions principales

Le service de la faune, forêts et de la nature a les missions principales suivantes :

- Assurer une gestion durable de la faune sauvage et de ses biotopes et veiller à conserver les espèces rares et menacées ;
- Réduire à une proportion supportable les dommages causés par la faune sauvage ;
- Aménager et gérer les forêts de manière multifonctionnelle en collaboration avec les propriétaires concernés ;
- Soutenir financièrement cette gestion par l'intermédiaire des programmes RPT ;
- Informer le public, promouvoir l'utilisation du bois local et s'engager dans la formation professionnelle forestière ;
- Protéger la nature et contribuer à sa gestion durable dans le sens de la création d'un réseau pour la biodiversité ;
- Évaluer les dossiers qui sont soumis au service afin de s'assurer qu'ils répondent au cadre légal et/ou peuvent être soutenus techniquement ou financièrement.

Évolution de l'environnement et des tâches

2019 est à considérer comme une année de consolidation du fonctionnement du service. Elle a été marquée par l'entrée en fonction du nouveau responsable financier et du nouveau chef de la section forêts.

Les activités du service sont largement influencées par les conventions-programmes en matière de subventionnement (RPT) conclues par le Conseil d'État avec l'Office fédéral de l'environnement. En 2019, il s'est agi de clôturer les programmes en cours tant dans le domaine forestier que celui de la nature et du paysage. Les négociations des nouvelles conventions pour la période 2020-2024 ont nécessité un fort engagement des collaborateurs du service, tant pour leur préparation que pour l'élaboration des demandes de crédits d'engagement qui en ont découlés.

2019 a été marqué par un net recul des dommages liés aux sangliers. Les mesures de gestion mises en œuvre par le service depuis quelques années semblent développer leurs effets. Ces efforts vont être poursuivis à l'avenir compte tenu du fort potentiel de développement de l'espèce.

Les rendements de la pêche professionnelle dans le lac de Neuchâtel ont diminué de plus de 70% entre 2016 et 2019. La cause de ce recul n'est pas formellement identifiée. Il pourrait s'agir d'une conjonction de plusieurs facteurs, dont le possible impact du cormoran. Dans ce contexte, les trois cantons concernés ont engagé des tirs de cormorans depuis septembre 2019. Environ 90 cormorans ont été tirés par les gardes-faune à ce jour.

Le marché des bois est relativement saturé et les prix d'achat s'en ressentent en évoluant à la baisse. Il est plus difficile de chercher à améliorer les débouchés de la filière mais un accent important est mis sur l'utilisation locale du bois indigène.

Avec le développement de plusieurs grands projets touchant à l'aire forestière (carrières, parcs éoliens, projets routiers), la question des défrichements et de leur compensation soit par des plantations, soit par des mesures en faveur de la protection de la nature et du paysage lorsque la législation forestière le permet, prend de plus en plus d'importance et a occupé notablement certains collaborateurs du service.

Le service a été mis à contribution dans le cadre de la révision des plans d'aménagement communaux. Cet engagement sera poursuivi et la coordination renforcée avec la mise sous protection des objets inscrits à l'inventaire cantonal des objets que l'État entend mettre sous protection (ICOP) et le développement du réseau écologique cantonal.

Enfin, les aléas climatiques ont mis en évidence l'importance, en terme de résilience mais aussi la sensibilité des milieux naturels, tout particulièrement les espaces forestiers qui subissent de plein fouet les changements en cours.

Activités et réalisations

Gestion de la faune et des systèmes aquatiques

- 881 permis annuels et 977 permis temporaires ont été délivrés pour la pêche en rivière. La légère baisse des permis annuels observée ces dernières années s'explique probablement par la diminution des captures de truite, observée en particulier dans l'Areuse. Environ 5'600 truites ont été pêchées dont environ 4'500 pour l'Areuse ;
- Les résultats détaillés de 2019 ne sont pas encore connus pour la pêche dans le lac. En 2018, les cantons de Fribourg, Neuchâtel et Vaud ont vendu 30 permis de pêche professionnelle (stabilité) et 3469 permis de pêche de loisir (augmentation depuis la fin des années 2000) ;
- Les résultats 2018 accusent une baisse de l'ordre de 30% des captures dans le lac par rapport à 2017. 173,4 tonnes de poissons ayant une valeur commerciale (palée, bondelle, truite, omble, perche et brochet) ont ainsi été capturées en 2018. Ce phénomène semble se poursuivre en 2019 ;
- En 2018, le SFFN a immergé dans le lac de Neuchâtel environ 69 millions d'œufs et d'alevins provenant de la pisciculture de Colombier. Le repeuplement concerne essentiellement les corégones et, dans une moindre mesure, le brochet, la truite de lac et l'omble ;

Service de la faune, forêts et nature (SFFN)

- Les comptages de lièvres effectués au printemps 2019 ont montré des résultats assez similaires aux deux années précédentes. Bien que stables, les effectifs demeurent faibles et la chasse n'a été ouverte que quatre jours. Trente-cinq individus ont été prélevés en 2019 ;
- Les comptages printaniers ont montré une baisse des effectifs de chevreuil de l'ordre de 15% par rapport à l'année précédente. Cette variation étant de faible ampleur, il a été décidé de maintenir le plan de chasse. Au total, 430 chevreuils ont été prélevés ;
- Les comptages printaniers de chamois ont montré des résultats assez similaires aux deux années précédentes. Compte tenu de la situation préoccupante de l'espèce, le système de chasse limité a été maintenu en 2019. Le nombre d'animaux tirés en 2019 est de 26 chamois ;
- La pression de chasse sur le sanglier a été maintenue à un niveau élevé. À fin janvier 2020, les prélèvements réalisés à la chasse se montaient à environ 228. En comparaison des années précédentes, les dégâts ont été raisonnables pour l'agriculture neuchâteloise. En 2019, ils se montent à environ CHF 162'000 ;
- Un plan de gestion concernant le site de reproduction de batraciens d'importance nationale (IBN) du Pélard (commune de La Chaux-de-Fonds) a été élaboré en 2019. Des travaux d'entretien ont été réalisés dans les sites IBN des Grandes Crosettes et du Pélard (commune de La Chaux-de-Fonds) afin de conserver la valeur de ces sites ;
- Le projet de réacclimatation de la cistude d'Europe dans la réserve de la Vieille Thielle se poursuit. En 2019, des individus issus d'élevage ont été relâchés dans la réserve et un suivi a été entrepris ;
- Un mandat a été donné afin de mettre à jour l'inventaire des sites d'importance régionale et locale pour les batraciens en prévision de futures revitalisations.

Aménagement et gestion des forêts

- Le taux d'exploitation en regard de la possibilité dans les **forêts publiques** du canton s'est élevé à 108% (2018 : 118%) pour une quantité de 106'482 sylvies exploitées (111'936 en 2018). Les exploitations ont été menées en 2019 dans 203 divisions de forêts publiques (221 en 2018) ;
- La proportion de résineux / feuillus exploités en 2019 est de 72% / 28% (73% / 27% en 2018). Proportions respectives d'assortiments exploités dans les forêts publiques : bois d'œuvre 60,4% (65% en 2018), bois d'industrie 9,3% (8,5% en 2018) et bois énergie 30,3% (26,5% en 2018) ;
- Dans les **forêts privées**, 572 autorisations de coupe ont été délivrées (675 en 2018), portant sur 61'005 sylvies (77'629 sv en 2018) ;
- Le **marché des bois** en 2019 a été très compliqué en raison des stocks surabondants notamment de bois secs et bostrychés découlant de la sécheresse estivale. Le besoin en bois vert est perceptible, les scieurs ne désirant plus de bois secs. Le marché des sciages a été positif, mais la concurrence de sciages importés, de plus en plus marquée, et les investissements dans la construction fléchissants laissent des doutes sur la possible évolution future ;
- Le **prix moyen** des grumes résineuses saines en écorce s'est élevé en 2019 à CHF 70,62/m³ (CHF 76,04/m³ en 2018, valeurs fournies par ForêtNeuchâtel). Une partie importante des grumes résineuses est acheminée vers les scieries françaises alors que les sciages de feuillus semblent être à nouveau un peu plus demandés. Malheureusement pour ces dernières, les prix sont pour l'heure restés inchangés ;
- Même si la situation économique des entreprises forestières reste délicate, la filière bois continue à assurer de nombreux emplois périphériques. Par ailleurs, **les bénéfices des services environnementaux**, sociétaux et de maintien de la biodiversité assurés par les forêts neuchâteloises surpassent la charge financière assumée par les propriétaires forestiers. Malheureusement, ces bénéfices ne sont, pour l'heure, pas encore rétribués aux propriétaires qui en assurent la durabilité ;
- **La période de subventions RPT 2016-2019** a été clôturée. Les travaux pour l'année 2019 se sont bien poursuivis tant chez les propriétaires privés que publics. Le financement total de la Confédération de plus de CHF 11,7 millions pour les 4 années du programme a été quasiment entièrement utilisé. Un petit montant reste dans le programme « gestion des forêts » qui fera l'objet d'une demande de prolongation d'une année auprès de l'OFEV. 238 propriétaires privés et 53 propriétaires publics participent au programme de subventionnement ;
- Les négociations avec la confédération pour la **période RPT 2020-2024** ont abouti avec la signature des contrats le 29.11.2019 par l'OFEV. Le financement total de la Confédération pour la période de 5 ans dans le domaine des forêts est de CHF 15,2 millions (CHF 3,04 Millions/an), répartis entre les Conventions-Programmes « Forêt de protection » avec CHF 6,5 millions, « Biodiversité en forêt » avec CHF 4,3 millions et « Gestion des forêts » avec CHF 4,4 millions. 264 propriétaires privés et 30 propriétaires publics ont déposé des projets de subventionnement.

Gestion de la nature et réseau écologique

- La plupart des **réseaux écologiques agricoles** sont dans leur première période de fonctionnement. Quelques-uns sont en phase de renouvellement. Lors de ces renouvellements, la participation se maintient, voire s'améliore, tant pour le nombre de participants que pour les surfaces inscrites en réseau. En 2018 et 2019, une étude a été réalisée dans le but de définir une méthode pour évaluer les effets des mesures de mises en réseau sur la petite faune (papillons et orthoptères) ;
- Les **surfaces de promotion de la biodiversité** de niveau 2 continuent à progresser dans le canton, tant par l'annonce de nouvelles surfaces que par l'amélioration des anciennes. En 2019, des contacts ont été pris avec les exploitants pour l'élaboration de contrats d'entretien des surfaces de prairies et pâturages secs d'importance nationale. En zone d'estivage, la quasi-totalité des PPS (45/47) est désormais sous contrat. Dans la zone SAU, les premiers contrats ont été signés (20/90). Les contacts vont se poursuivre en 2020 ;
- Afin de renforcer la coordination entre les différents acteurs de la « thématique **néophytes** », le SFFN a demandé à chaque commune de désigner un responsable pour la question des plantes exotiques envahissantes. Un groupe de travail « GRINE lutte » a été mis sur pied afin de renforcer la collaboration et les synergies entre les services impliqués. Les tâches telles que, la lutte et son suivi, la mise à jour de l'inventaire ainsi que la formation se poursuivent ;
- Suite au succès du projet pilote de gestion différenciée des **talus routiers**, l'entretien des bords de routes visant à favoriser la biodiversité et contrôler les néophytes envahissantes se poursuivra sur le territoire communal du Val-de-Travers et s'étendra, pour les routes cantonales, à l'ensemble des talus ;

Service de la faune, forêts et nature (SFFN)

- Les **suivis floristiques et entomologiques** se sont poursuivis dans les PAC du Parc sauvage de la Vieille Thielle et Les Joûmes-Les Escaberts, dans les PPS des Rièdes et aux Roches de Châtollion. Les résultats disponibles montrent une évolution favorable des milieux en question suite aux mesures d'entretien mises en œuvre ;
- Une nouvelle **prairie humide d'environ 3000 m²** a été aménagée par décapage dans le PAC du Parc sauvage de la Vieille Thielle. Elle contribuera à renforcer l'intérêt du site pour la faune et la flore spécialisées dans les milieux à humidité variable ;
- Plusieurs aménagements ont été réalisés dans la **zone alluviale d'importance nationale** de Préfargier. Une surface de roselière a été décapée à La Ramée. Deux étangs forestiers ont été curés, l'un à proximité de La Ramée et l'autre dans les forêts du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie, en collaboration avec cette institution. Ces aménagements augmentent la diversité des milieux humides de la zone alluviale et renforcent le réseau d'étangs du Bas-Lac ;
- Le SFFN a poursuivi la mise en œuvre de mesures tests pour la **restauration de la végétation** du bord du cirque du Creux du Van, en collaboration avec le canton de Vaud, dans le cadre de la mise sous protection du site. Une nouvelle placette protégée contre le piétinement des visiteurs a été mise en place au point de vue du Pharmacien. L'aménagement d'un chemin test dans le pâturage du Soliat a été réalisé sur une centaine de mètres. Un suivi des réactions du public à ces mesures est effectué par un ranger et montre une perception positive par rapport à celles-ci ;
- Le SFFN a poursuivi les importants travaux de régénération débutés en 2010 dans la **tourbière du Bois-des-Lattes** (commune des Ponts-de-Martel). Un chantier d'envergure a permis la remise en eau d'une ancienne exploitation de tourbe horticole pour une surface totale de 1,8 ha ;
- Le suivi de la faune odonatologique des tourbières des vallées de La Brévine et des Ponts-de-Martel a été poursuivi et a permis de confirmer l'augmentation de la population de la leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*), espèce encore considérée en voie d'extinction en Suisse par la Liste Rouge 2012. Ce suivi a également mis en évidence l'installation de l'*Aeshna subarctica* (*Aeshna subarctica*), du sympétrum jaune d'or (*Sympetrum flaveolum*) et du leste des bois (*Lestes dryas*), **espèces disparues ou non connues** de notre canton et parmi les plus rares du pays ;
- Les **négociations avec la Confédération** pour la période RPT 2020-2024 ont abouti à la signature le 10.12.2019, par l'OFEV, des conventions-programmes Paysage et Nature qui permettront au canton de bénéficier de subventions fédérales pour les 5 prochaines années de CHF 810'000 pour le paysage et plus de CHF 8'400'000 pour la nature, soit un doublement des moyens financiers mis à disposition par la Confédération, par rapport à la période précédente (2016-2019).

Prestations sociétales

- L'année 2019 a été la seconde année complète de travail du **ranger** chargé de sensibiliser la population à la problématique de la sauvegarde de la région du Creux du Van – Gorges de l'Areuse. Son travail s'est développé sur le canton de Vaud, qui a mandaté le SFFN pour ce faire ;
- Comme à son accoutumée, le SFFN a organisé de nombreuses **séances et visites d'information** à l'attention du grand public comme d'un public de connaisseurs.

Gouvernance

- Le SFFN a évalué près de 375 dossiers pour contrôler leur conformité avec les dispositions légales dont il veille à l'application. 270 dossiers concernaient des demandes de **permis de construire** dont la durée de traitement interne moyenne a été de moins de 22 jours en 2019, la moitié des dossiers ne restant que moins de 15 jours dans le service ;
- Le SFFN a délivré dans le cadre de la législation sur la pêche et la faune sauvage: 31 autorisations selon la loi fédérale sur la pêche, du 21 juin 1991, 86 décisions selon la loi cantonale sur la faune sauvage, du 7 février 1995, et 123 décisions concernant l'indemnisation des dommages causés par la faune sauvage ;
- En matière de législation forestière, les décisions suivantes ont été délivrées : 37 décisions pour l'octroi d'une dérogation à l'interdiction de construire dans la limite des 30 mètres par rapport à la lisière forestière, deux décisions pour l'autorisation de constructions de minime importance en forêt, une décision pour exploitation préjudiciable, trois décisions relatives à l'autorisation pour le partage de forêts privées, une décision pour une dérogation à l'autorisation de défricher et une décision pour une construction de minime importance en forêt.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	5'716'419	6'676'000	6'907'763	+231'763	+3.5%	+1'191'344	+20.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	546'812	545'000	490'698	-54'302	-10.0%	-56'114	-10.3%
42 Taxes	1'225'052	1'351'000	1'122'906	-228'094	-16.9%	-102'146	-8.3%
43 Revenus divers	45'719	18'000	8'489	-9'511	-52.8%	-37'230	-81.4%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'433'833	1'555'000	1'730'415	+175'415	+11.3%	+296'582	+20.7%
47 Subventions à redistribuer	2'462'686	3'176'750	3'512'413	+335'663	+10.6%	+1'049'727	+42.6%
49 Imputations internes	2'316	30'250	42'841	+12'591	+41.6%	+40'525	+1'749.8%
Charges d'exploitation	11'611'029	12'774'036	12'828'854	+54'818	+0.4%	+1'217'825	+10.5%
30 Charges de personnel	5'255'552	5'359'605	5'284'853	-74'752	-1.4%	+29'302	+0.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'997'173	2'042'800	2'061'522	+18'722	+0.9%	+64'350	+3.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	48'980	62'863	49'682	-13'181	-21.0%	+702	+1.4%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	1'820'022	2'102'018	1'920'064	-181'954	-8.7%	+100'042	+5.5%
37 Subventions à redistribuer	2'462'686	3'176'750	3'512'413	+335'663	+10.6%	+1'049'727	+42.6%
39 Imputations internes	26'617	30'000	320	-29'680	-98.9%	-26'297	-98.8%
Résultat d'exploitation	-5'894'611	-6'098'036	-5'921'091	+176'945	+2.9%	-26'481	-0.4%
44 Revenus financiers	618'216	538'400	626'833	+88'433	+16.4%	+8'617	+1.4%
34 Charges financières	0	0	95	+95	--	+95	--
Résultat de financement	618'216	538'400	626'738	+88'338	+16.4%	+8'522	+1.4%
Résultat opérationnel	-5'276'395	-5'559'636	-5'294'353	+265'283	+4.8%	-17'958	-0.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-5'276'395	-5'559'636	-5'294'353	+265'283	+4.8%	-17'958	-0.3%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	46.00	47.00	47.00	+0.00	0.0%	+1.00	+2.2%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	37.40	37.60	36.90	-0.70	-1.9%	-0.50	-1.3%

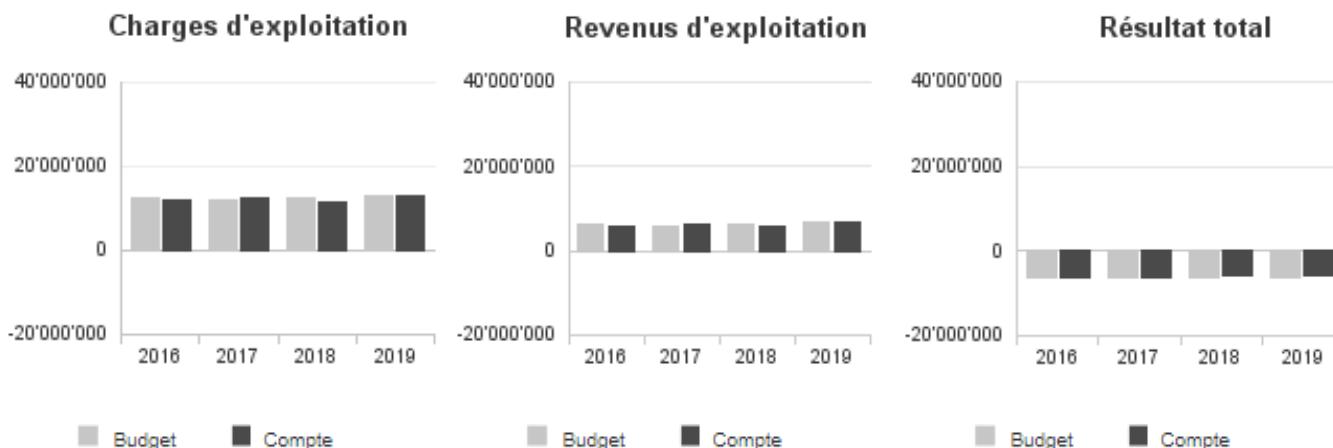
Commentaires

Pour l'année 2019, les revenus d'exploitation sont en hausse par rapport à 2018 mais conformes aux prévisions inscrites dans le budget 2019. Dans le groupe 41 « Patentes et concessions », la baisse des revenus est principalement due à une baisse de la vente de permis de chasse et de pêche. Le groupe 42 « Taxes », fortement influencé par la vente de bois, est également en légère baisse compte tenu des événements climatiques survenus en 2019. Du côté des subventions, groupes 46 « Revenus de transfert » et 47 « Subventions à redistribuer », elles sont largement supérieures au montant prévu au budget. La raison de cette augmentation est due à la clôture des conventions-programmes 2016-2019 avec l'OFEV et la distribution du solde des subventions disponibles aux partenaires ayant effectué des travaux supplémentaires, dans le domaine de la forêt notamment.

Au niveau des charges d'exploitation, une bonne gestion des dépenses a permis d'atteindre les objectifs fixés au budget 2019, ainsi, les dépenses du groupe 31 « Biens, services et autres charges d'expl. » sont en ligne avec le budget. Les dépenses liées aux versements des subventions, groupes 36 « Charges de transfert » et 37 « Subventions à redistribuer », sont supérieures aux prévisions, compte tenu du commentaire fait plus haut concernant la clôture des conventions-programmes.

Finalement, pour les charges de personnel, elles sont moins élevées que prévu en raison, notamment, d'un congé maternité dont le poste a été partiellement compensé.

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Aménagement des marais - Bois des Lattes	100'000	65'000	35'000	99'787	64'861	34'925	-213	-139	-75
Aménagement des marais - Vallée Brévine	100'000	65'000	35'000	99'773	64'264	35'509	-227	-736	509
Amén. sites IBN Pélard, Plan du Bois	40'000	26'000	14'000	30'122	19'579	10'543	-9'878	-6'421	-3'457
Amén. sites ICOP Vieille Thielle	100'000	40'000	60'000	90'337	36'135	54'202	-9'663	-3'865	-5'798
Aquisit. Tourbières Les Ponts-de-Martel	0	0	0	110'000	71'500	38'500	110'000	71'500	38'500
Investissements forestiers	0	0	0	0	75'690	-75'690	0	75'690	-75'690
Mesures d'aménagement Creux du Van	60'000	30'000	30'000	20'955	10'478	10'478	-39'045	-19'522	-19'522
Mesures urgentes infrastruct. écologique	300'000	195'000	105'000	296'583	192'779	103'804	-3'417	-2'221	-1'196
Réseaux écologiques cantonaux	50'000	20'000	30'000	21'452	8'581	12'871	-28'548	-11'419	-17'129
Revitalisation des rives et berges	70'000	14'000	56'000	45'267	18'107	27'160	-24'733	4'107	-28'840
Total	820'000	455'000	365'000	814'276	561'974	252'302	-5'724	106'974	-112'698

Commentaires

Les travaux dans les marais ont été réalisés conformément à la planification.

Dans le cas des sites IBN, les travaux n'ont pu être achevés en 2019 en raison de la disponibilité des mandataires. Ils se poursuivront en 2020.

Un crédit d'investissements non budgété a permis l'acquisition de biens dans un marais d'importance nationale de la vallée des Ponts-de-Martel.

Quant aux investissements forestiers, ce sont des prêts versés par la Confédération qui sont redistribués aux demandeurs pour la réalisation de projets servant principalement à améliorer la structure des exploitations forestières. Le montant des recettes aux comptes 2019 correspond aux remboursements des annuités pour les prêts en vigueur.

Les dépenses prévues sous « Mesures d'aménagements Creux du Van » ont été inférieures à celles budgétées (difficultés à aménager des foyers pour le public) mais ont permis d'aménager un sentier test sur le Haut Plateau du Creux du Van.

Finalement, les mesures concernant la revitalisation des rives et berges ont été réalisées pour un montant moindre que celui initialement planifié.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Gest.faune& systèmes aquatiques (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	355'700	389'789
Produits	534'000	514'970
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-178'300	-125'180

Commentaires

Les dépenses ont été légèrement plus importantes que le montant fixé au budget, notamment en raison de mandats supplémentaires attribués. Les produits ont été plus bas que le budget en raison d'une baisse des recettes liées à la vente des permis de chasse et de pêche.

Aménagement et gestion des forêts (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	1'141'900	978'273
Produits	1'370'000	1'108'012
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-228'100	-129'739

Commentaires

Les dépenses ont été légèrement inférieures au montant fixé au budget, notamment en raison d'une baisse des exploitations due au marché du bois très compliqué. Les produits ont été plus bas que le budget en raison d'une baisse des recettes liées à la vente du bois.

Gestion nature et réseau écologique (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	419'200	616'116
Produits	3'300	34'052
Total coûts (+) / revenus (-) nets	415'900	582'064

Commentaires

L'écart constaté entre les coûts portés au budget et les comptes est lié à l'octroi d'un dépassement de crédit entièrement compensé pour la réalisation d'une mesure de revitalisation dans un marais d'importance nationale, projet géré par le SFFN, mais entièrement financé par la Fondation Myclimat et une contribution fédérale.

Prestations sociétales (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	4'253
Produits	0	784
Total coûts (+) / revenus (-) nets	0	3'469

Commentaires

Aucun mouvement n'avait été intégré au budget en estimant que seules les prestations de notre personnel seraient liées aux dépenses de ce groupe de prestations. Les dépenses figurant aux comptes 2019 concernent principalement un soutien à la filière bois suisse avec la participation aux journées Woodrise.

Service de la faune, forêts et nature (SFFN)

Gouvernance (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	566'950	624'991
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-566'950	-624'991

Commentaires

Les revenus des concessions d'utilisation du domaine de l'État sur les rives des lacs et cours d'eau ont été plus importants que budgétés notamment grâce aux redevances annuelles prélevées pour les bouées d'amarrage ainsi qu'aux redevances liées au chiffre d'affaires pour certaines utilisations du domaine de l'État.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Dédommagements et subventions Faune	-53'994	-17'000	-47'570
Dédommagements et subventions Forêts	303'740	488'700	256'761
Dédommagements et subventions Nature	117'625	56'500	-38'361
Total charges (+) / revenus (-) nets	367'370	528'200	170'830

Commentaires

Comme attendu, les subventions acquises excèdent les subventions distribuées dans le domaine Faune. Des subventions fédérales importantes sont en effet versées pour la réalisation de prestations propres. Dans le domaine Forêts, les subventions fédérales redistribuées ont été plus importantes que planifiées, vu les adaptations apportées en accord avec les bénéficiaires aux accords de prestations, ce qui a eu comme conséquence une diminution de la contribution cantonale. Dans le domaine Nature, les subventions octroyées aux agriculteurs ont été inférieures à celles budgétées alors que les subventions acquises sont en augmentation sensible en lien avec les activités déployées par l'État dans le domaine de la promotion de la biodiversité.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-497	0	-559
Patrimoine financier	-8'600	-8'400	-8'400
Subventions féd. redistribuées Faune	0	0	0
Subventions féd. redistribuées Nature	0	0	0
Subv. redistrib. forêts & versem. au FFR	26'135	30'000	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	17'039	21'600	-8'959

Commentaires

Le revenu du patrimoine financier provient d'un droit de superficie à l'ancienne pisciculture cantonale de Môtiers.

2.10.9 Service de l'agriculture (SAGR)

Missions principales

Dans le cadre des missions légales et des ressources qui lui sont confiées et sur la base du programme de législature et de sa feuille de route, le service veille à assurer de manière optimale :

- L'application et l'exécution, au niveau cantonal, de la politique agricole fédérale (paiements directs, améliorations structurelles, droit foncier rural et bail à ferme agricole, viticulture) ;
- La mise en œuvre de la politique agricole cantonale dans les domaines de la promotion de l'agriculture et des produits agricoles et viticoles, des mesures sociales d'accompagnement, de la vulgarisation et des améliorations structurelles (améliorations foncières et constructions rurales) ;
- Les objectifs stratégiques d'accompagner et de soutenir le secteur agricole pour qu'il puisse garantir une production et un approvisionnement sûrs et compétitifs, utiliser avec efficacité les ressources naturelles et encourager une consommation durable, renforcer la vitalité et l'attractivité de l'espace rural, ainsi qu'encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise dans l'agriculture ;
- La gestion et l'administration d'Evologia, pôle de développement du secteur primaire voué à la formation et à la sensibilisation à la terre et à la nature. En particulier, ses missions relèvent de la réinsertion des personnes en difficultés sur le plan social, de l'emploi et de la santé (AI), ainsi que de l'organisation de manifestations dans le domaine culturel (musique, théâtre, créations ornementales) et populaire ;
- L'intendance complète du site d'Evologia à Cernier (entretien des bâtiments du site et des viabilités, gestion des biens immobiliers) et la formation des apprentis.

Évolution de l'environnement et des tâches

Sur le plan fédéral, la politique agricole a subi d'importants changements avec PA 14-17 et l'introduction de nouvelles mesures dans le domaine de la production durable et de l'écologie en particulier. PA 18+ et ensuite PA 22+ devraient viser à une stabilisation de la politique agricole et à la simplification des mesures souhaitées tant par la profession que par les administrations cantonales.

La politique agricole cantonale est largement calquée sur celle de la Confédération. Le service de l'agriculture s'est organisé en conséquence pour faire face aux nouvelles contraintes imposées par l'Office fédéral de l'agriculture et optimiser son fonctionnement. Cette démarche s'est déroulée sur une période de deux ans dès 2016, de manière à mettre à profit plusieurs départs en retraite et s'est achevée pour l'essentiel en 2018. La réorganisation de l'office de la viticulture et de l'agro-écologie s'est réalisée en 2019, mais doit encore se poursuivre avec le renforcement des ressources dans les domaines du bio et de l'agro-écologie.

À propos d'Evologia, rattaché au SAGR depuis 2013, il convient de signaler les fortes contraintes posées par l'adaptation de la politique sociale du canton de Neuchâtel, en particulier en matière de réinsertion. Cela a conduit Evologia à offrir de nouvelles prestations dans le cadre de la réinsertion sociale et professionnelle. Le domaine de l'AI est privilégié, mais les objectifs financiers en la matière ne sont pas encore atteints.

Activités et réalisations

Direction

L'exercice 2019 a été marqué par une très forte pression dans les domaines du bio et des pesticides. En effet, le parlement cantonal demande l'étude du passage au bio des domaines et parcelles agricoles de l'État d'une part et, d'autre part, de l'abandon des pesticides dans le canton. Ces demandes ont mobilisé d'importantes ressources au sein du service.

Le remplacement courant 2018 de deux chefs d'office, MM. F. Würzler de l'OPDI et S. Cartillier, directeur de la Station viticole par respectivement MM. P. Vaudroz et J. Rösti a été mis en œuvre avec succès en 2019.

La direction du SAGR traite également les dossiers LDFR et LBFA. La commission foncière agricole (CFA) a produit 122 décisions dans le cadre de la LDFR et 81 attestations de charge. Elle a en outre rendu 3 décisions relatives à l'estimation de la valeur de rendement. Par ailleurs, le SCAT et la CFA ont rendu 29 décisions coordonnées sur des objets non affectés à l'agriculture situés en zone agricole.

Le chef du service de l'agriculture préside CASEI, organisme intercantonal (FR, BE, NE) de conseil en économie laitière. Le conseiller rattaché au SAGR a effectué de nombreuses visites de fromageries en assurant tout particulièrement la qualité du Gruyère AOP neuchâtelois.

Améliorations structurelles

Le secteur constructions rurales de l'office a poursuivi son soutien financier en présentant 7 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal (6 bâtiments ruraux et 1 fromagerie). En outre, 25 crédits d'investissement et 1 aide aux exploitations (prêts sans intérêt) ont été accordés dans le cadre de reprise de domaines agricoles, construction de maisons d'habitation, poulaillers,

construction de bâtiments d'exploitation, installation destinée aux cultures spéciales, assainissement d'installations de fromagerie, achat de machines et de véhicules en commun et aide destinée à remédier à des difficultés financières exceptionnelles.

L'office, qui examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal d'aménagement du territoire pour l'acquisition de terres agricoles à des prix non spéculatifs, a procédé au paiement d'intérêts bancaires pour 93 prêts en cours à fin 2019. 4 demandes enregistrées entre 2018 et 2019 ont également fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'État.

L'office assure en outre la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'État. Leur entretien s'est poursuivi, avec des moyens limités. La ferme du Cernil Girard, sur le territoire de la commune des Brenets, a été vendue aux fermiers.

L'été a été marqué par les intempéries au Val-de-Ruz ; des remises en état de terrains et d'ouvrages de génie rural (chemins agricoles) ont pu être soutenues par un crédit d'engagement urgent alloué par le Grand Conseil début septembre.

Pour les syndicats d'améliorations foncières en cours, les travaux se sont concentrés à Engollon (mise à l'enquête publique du dossier des servitudes) et dans la Vallée de La Brévine (appels d'offres et début des études de l'avant-projet des travaux et d'impact sur l'environnement).

Des réfections de chemins d'accès de ferme ont été soutenues à La Brévine, au Cerneux-Péquignot et à La Côte-aux-Fées.

Au Val-de-Ruz principalement, mais aussi dans l'Entre-deux-Lacs, dans la vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel, le secteur améliorations foncières de l'office a apporté son soutien pour plus de quarante projets de réfections et curages de drainages. Le cadastre des drainages peut ainsi être mis à jour continuellement.

Paiements directs

L'office des paiements directs est chargé de l'octroi des paiements directs, des contributions d'estivage, des contributions à la culture des champs et des contributions pour la promotion de la biodiversité et la protection de la nature, en application de différentes ordonnances fédérales. Il tient le secrétariat de la commission de reconnaissance des exploitations agricoles (la reconnaissance est une condition pour l'obtention des paiements directs et d'aides fédérales et cantonales), le registre des exploitations agricoles et assure la coordination cantonale pour la banque de données sur les détenteurs et le trafic des animaux (BDTA).

Paiements directs versés en 2019 :

Types de contributions	Montants en CHF
• Contributions au paysage cultivé (paysage ouvert, pentes, mise à l'alpage, estivage) / 651 bénéficiaires	13'322'223
• Contributions à la sécurité de l'approvisionnement (base, conditions difficiles, terres ouvertes, cultures pérennes) / 683 bénéficiaires	34'555'032
• Contributions à la biodiversité (QI, QII, réseau, estivage) / 678 bénéficiaires	8'450'643
• Contributions aux systèmes de production (agriculture biologique, extenso, SST, SRPA)	13'646'363
• Contributions à la qualité du paysage (SAU et estivage) / 776 bénéficiaires (cumulatif)	4'640'480
• Contributions à l'utilisation efficiente des ressources (diminution des émissions et des phytosanitaires, préservation du sol)	580'240
• Contributions à la transition	2'760'396
• Contribution à des cultures particulières (oléagineux, betteraves, etc.) / 126 bénéficiaires	667'175
Total contributions 2019 / 689 bénéficiaires	78'622'552
Total contributions 2018 / 697 bénéficiaires	78'440'659

Pour les contributions aux réseaux écologiques et à la qualité du paysage, la Confédération exige une participation cantonale de 10%, soit une charge de CHF 785'590. Le 40% de la participation cantonale à la contribution à la qualité du paysage a été facturé aux communes, en fonction du domicile fiscal des bénéficiaires, à l'exception des estivages (mesure introduite en 2019). Les 98 exploitations en culture biologique représentent désormais plus de 14% des exploitations.

Contributions cantonales en faveur de l'élevage de bétail de rente : Le marché de bétail de boucherie des Ponts-de-Martel fait partie d'un réseau de marchés surveillés en Suisse qui contribuent à la régulation du marché du gros bétail de boucherie et à la transparence des prix. En 2019, 2'952 bêtes ont été commercialisées sur le marché des Ponts-de-Martel (-304 par rapport à 2018) par 239 agriculteurs (-18), avec une fréquentation moyenne de 123 bêtes.

Evologia

Réinsertion sociale et professionnelle : L'année 2019 a été marquée par un changement de mandat. En effet, le service de l'action sociale est devenu notre mandat principal avec 22 places, le service des migrations avec 2 places et le service de l'emploi avec 6 places. 129 personnes ont été placées en 2019 dans le cadre du Programme Spécifique d'Emplois Temporaires. En moyenne, 50 personnes travaillent chaque jour dans les ateliers d'Evologia, confrontées à des exigences professionnelles aussi proches que possibles de celles des entreprises dans lesquelles elles aspirent à retrouver un emploi. 12 personnes (9,3%) ont rejoint durant leur placement le marché du travail. Ce taux du retour à l'emploi est certes plus faible que les années précédentes, mais tout de même réjouissant par rapport aux bénéficiaires issus de l'action sociale. Aussi, un suivi personnalisé a été mis en place pour chaque personne. En outre, des cours de français et de mathématique en relation avec la future activité professionnelle sont dispensés in situ. La certification EduQua a pris fin en décembre 2019. Cette certification n'était plus en phase avec les activités de réinsertion socio-professionnelle que mène Evologia. La certification IN-Qualis sera mise en place à fin 2020, certification plus en relation avec les activités de réinsertion d'Evologia.

Le partenariat avec l'office de l'assurance invalidité du canton de Neuchâtel (OAI-NE) s'est poursuivi. 11 personnes ont été suivies durant l'année. La collaboration avec l'école obligatoire de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans le cadre du projet OASIS+ s'est poursuivie.

Programmation culturelle : Ce volet de l'activité d'Evologia est essentiel et participe au rayonnement du Val-de-Ruz et du canton. Il s'agit principalement des Jardins extraordinaires et de l'estivage, sans oublier Fête La Terre consacrée cette année aux énergies. Le Mycorama a accueilli durant l'été 3 expositions, deux d'artistes de la Région et l'autre intitulée « Faites place, les animaux se déplacent » expliquant de manière ludique les pièges modernes que les animaux rencontrent lors de leurs déplacements. Le Festival Poésie en Arrosoir début juillet et les Jardins Musicaux fin août ont marqué également la saison estivale. La Grange aux Concerts a accueilli tout au long de l'année plusieurs représentations théâtrales, remises de diplômes et concerts, avec entre autre la 4^{ème} édition d'Evolvo'Jazz fin novembre. Toutes ces manifestations ne pourraient voir le jour sans un large soutien logistique d'Evologia et de ses collaborateurs.

Perspectives : Le nombre de places achetées par le service de l'action sociale pour l'année 2020 est de 30, identique à l'année 2019. Par contre Evologia doit rechercher de nouveaux partenariats et mieux valoriser ses prestations en diversifiant ses mandats.

Viticulture et agro-écologie

Organisation de l'office : le fonctionnement de l'office de la viticulture et de l'agro-écologie reste fortement influencé par des remplacements de départs. Mais ces remplacements constituent une opportunité de restructuration afin de profiter au maximum des synergies de la fusion entre la viticulture et l'agro-écologie et de créer des bases adaptées aux futurs défis. Dans cette optique un nouveau caviste a pu être recruté pour se concentrer sur les travaux à l'encavage de l'État et pour redynamiser la commercialisation des vins. Pour les tâches de nettoyage à la station viticole d'environ 10% un arrangement a pu être trouvé avec Evologia. L'engagement d'un collaborateur scientifique spécialisé en phytopathologie et le déplacement de son lieu de travail à Auviernier permet un travail en binôme avec le chef d'office sur tous les aspects phytosanitaires et certains aspects viticoles. Le dernier remplacement interviendra début 2020 pour le soutien administratif des tâches de l'office. Malgré tous les efforts de réorganisation, il devient évident qu'un poste supplémentaire de 50% devrait être créé au sein de l'office pour accomplir la mission de vulgarisation viticole notamment biologique dans la région des Trois-Lacs.

Organismes de quarantaine : la surveillance, le contrôle et la lutte contre les organismes particulièrement nuisibles pour les cultures sont une tâche prioritaire pour l'office. Cette année, la Flavescence dorée a été détectée pour la première fois dans notre canton par les services fédéraux. Malgré l'absence du vecteur de transmission épidémique, l'office a dû contrôler et surveillera les années à venir un périmètre de sécurité. Pour la surveillance des autres organismes nuisibles, l'office n'a pu assurer que le strict minimum dû au remplacement du spécialiste phytosanitaire. Par ailleurs, l'office devra s'adapter à l'exécution de la nouvelle réglementation fédérale en matière phytosanitaire à partir de 2020.

Exécution de la réglementation viticole : l'office a pu tenir à jour le cadastre des surfaces viticoles et émettre les droits de production à temps. En application de la nouvelle ordonnance fédérale sur le vin, l'office reprend de plus en plus de tâches du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) pour le contrôle de la vendange et des stocks et transmet les données à l'Office fédéral de l'agriculture. En plus, l'office s'engage depuis cette année dans le développement intercantonal (VD, GE, NE, JU) d'un système informatisé complet pour l'exécution de ces tâches conformément aux exigences fédérales qui remplacera nos propres procédures et outils.

Vulgarisation et conseils vitivinicoles : dans ce domaine l'office poursuit son projet de collaboration intercantonale et d'évolution vers le centre de compétence pour la région des Trois-Lacs. À ce titre le mandat de prestations pour le canton de Fribourg a pu être confirmé. Les bulletins de conseil ont été mutualisés avec le canton de Vaud tout en les complétant avec des éléments particuliers pour la région des Trois-Lacs. La nouvelle plateforme d'analyse de résidus de produits phytosanitaires dans les vins suisses de VITISWISS, dont la station viticole est partenaire logistique, a connu un vif succès dans le canton et toute la Suisse.

Protection phytosanitaire grandes cultures : avec le démarrage du plan national pour la réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires en 2017, l'office a mis en place en collaboration avec le secrétariat général du DDTE un comité de pilotage cantonal et un tableau de bord pour le suivi des mesures à Neuchâtel. Les travaux du COPIL ont conduit à l'élaboration d'un plan d'action cantonal pour 2020. Par ailleurs, le besoin en vulgarisation et conseils reste accru. Par conséquent, l'édition régulière de bulletins de conseils et l'organisation de journées d'informations basées sur des observations nationales et cantonales restent une priorité.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	80'358'643	79'672'050	80'921'641	+1'249'591	+1.6%	+562'998	+0.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'102'860	1'216'500	1'232'361	+15'861	+1.3%	+129'500	+11.7%
43 Revenus divers	169'625	42'950	223'681	+180'731	+420.8%	+54'056	+31.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'198'802	1'333'000	948'690	-384'310	-28.8%	-250'112	-20.9%
47 Subventions à redistribuer	77'790'033	77'000'000	78'380'940	+1'380'940	+1.8%	+590'908	+0.8%
49 Imputations internes	97'323	79'600	135'970	+56'370	+70.8%	+38'646	+39.7%
Charges d'exploitation	87'987'470	87'476'679	88'661'270	+1'184'591	+1.4%	+673'800	+0.8%
30 Charges de personnel	4'017'221	4'106'264	3'998'046	-108'218	-2.6%	-19'175	-0.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'739'490	1'563'654	1'673'108	+109'454	+7.0%	-66'383	-3.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	210	0	3'108	+3'108	--	+2'898	+1'380.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	4'414'347	4'783'411	4'572'112	-211'300	-4.4%	+157'765	+3.6%
37 Subventions à redistribuer	77'790'033	77'000'000	78'380'940	+1'380'940	+1.8%	+590'908	+0.8%
39 Imputations internes	26'170	23'350	33'956	+10'606	+45.4%	+7'787	+29.8%
Résultat d'exploitation	-7'628'827	-7'804'629	-7'739'629	+65'000	+0.8%	-110'802	-1.5%
44 Revenus financiers	609'714	527'500	563'728	+36'228	+6.9%	-45'986	-7.5%
34 Charges financières	1	0	1'162'833	+1'162'833	--	+1'162'832	+85'502'354.4%
Résultat de financement	609'713	527'500	-599'106	-1'126'606	-213.6%	-1'208'818	-198.3%
Résultat opérationnel	-7'019'114	-7'277'129	-8'338'735	-1'061'605	-14.6%	-1'319'620	-18.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	1'162'833	+1'162'833	--	+1'162'833	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	1'162'833	+1'162'833	--	+1'162'833	--
Résultat total	-7'019'114	-7'277'129	-7'175'901	+101'228	+1.4%	-156'787	-2.2%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	36.00	37.00	37.00	+0.00	0.0%	+1.00	+2.8%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	30.15	31.15	30.85	-0.30	-1.0%	+0.70	+2.3%

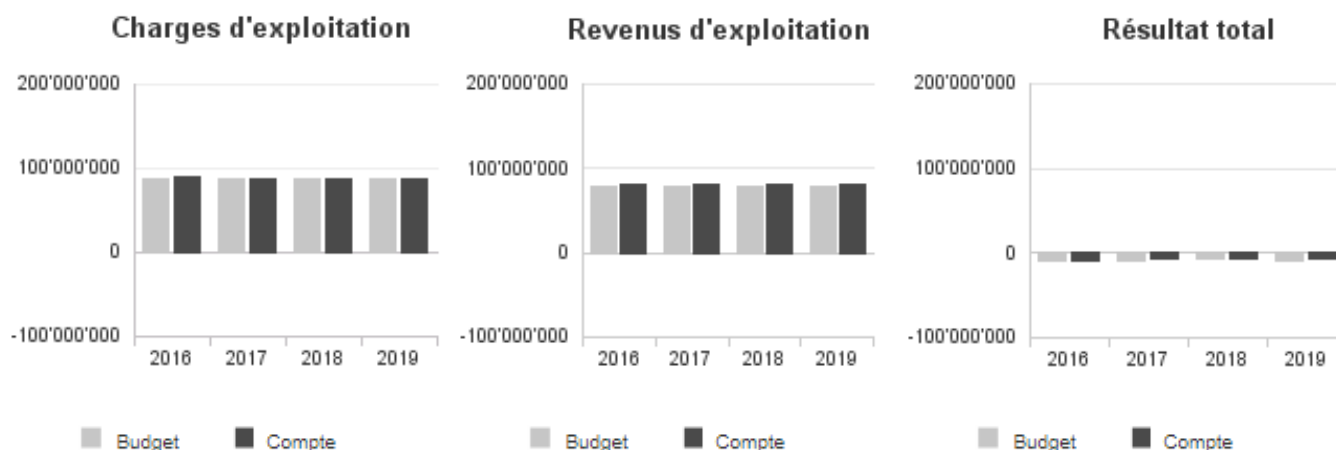
Commentaires

Au chapitre des revenus d'exploitation, le groupe 42 « Taxes » présente une légère augmentation en raison des recettes effectuées dans les mandats pour tiers et les analyses. C'est pourquoi le budget 2019 avait été adapté en conséquence. Dans le groupe 43 « Revenus divers » figure une recette non budgétée en lien avec la valorisation du vin lors de sa mise en bouteille et explique ainsi l'écart favorable par rapport au budget. Quant au groupe 46 « Revenus de transfert », la diminution est liée aux subventions fédérales perçues par le SASO et à la diminution des mesures d'intégration socio-professionnelle. L'augmentation dans le groupe 47 « Subventions à redistribuer » résulte de l'adaptation de la Politique agricole fédérale. Cette subvention fédérale est corrélée au groupe 37 « Subventions à redistribuer ». L'écart favorable du groupe 49 « Imputations internes » concerne l'encaissement exceptionnel sur deux ans des émoluments viticoles.

Concernant les charges d'exploitation, l'écart budgétaire favorable dans le groupe 30 « Charges de personnel » est une économie sur les charges du personnel et les salaires occasionnels. Le dépassement dans le groupe 31 « Biens, services et autres charges d'expl. » est lié aux mouvements de stocks lors des ventes de vin. Quant au groupe 36 « Charges de transfert », les écarts sont dus aux charges d'amortissement sur les subventions d'investissement mais aussi sur les subventions accordées.

Au niveau du résultat de financement, la hausse des revenus financiers (groupe 44) s'explique par l'adaptation des nouveaux tarifs des fermages qui a débuté en automne 2019. Les charges financières (groupe 34), quant à elles, représentent la perte comptable réalisée sur la vente d'un domaine agricole. Elle est toutefois compensée par le prélèvement d'une recette équivalente dans la réserve de retraitement puisque l'objet en question avait été surévalué lors du passage au MCH2 (cf. groupe 48 « Revenus extraordinaires »).

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Assainissement de fromageries	0	0	0	120'300	120'300	0	120'300	120'300	0
Evologia - remplacement lave-vaisselle	0	0	0	5'793	0	5'793	5'793	0	5'793
Exploitations paysannes	0	0	0	6'554'600	8'007'106	-1'452'506	6'554'600	8'007'106	-1'452'506
Fermes de l'État - assainissements	90'000	0	90'000	90'620	0	90'620	620	0	620
Fromagerie du Cerneux-Péquignot	616'500	316'500	300'000	509'400	253'000	256'400	-107'100	-63'500	-43'600
Subv. aux constructions rurales 2013	0	0	0	61'100	61'100	0	61'100	61'100	0
Subvention plans de gestion intégrée	30'000	0	30'000	0	0	0	-30'000	0	-30'000
Subventions constructions rurales 2015	2'664'000	1'332'000	1'332'000	2'786'800	1'465'500	1'321'300	122'800	133'500	-10'700
Travaux améliorations foncières 2001	280'000	140'000	140'000	0	0	0	-280'000	-140'000	-140'000
Travaux améliorations foncières 2007	40'000	20'000	20'000	0	0	0	-40'000	-20'000	-20'000
Travaux améliorations foncières 2010	400'000	200'000	200'000	150'000	0	150'000	-250'000	-200'000	-50'000
Travaux améliorations foncières 2015	800'000	400'000	400'000	601'224	304'309	296'915	-198'776	-95'691	-103'085
Travaux remises en état agricoles VdR	0	0	0	280'000	105'000	175'000	280'000	105'000	175'000
Viabilisation Mycorama	100'000	0	100'000	98'832	0	98'832	-1'168	0	-1'168
Total	5'020'500	2'408'500	2'612'000	11'258'669	10'316'315	942'354	6'238'169	7'907'815	-1'669'646

Commentaires

Trois crédits d'engagement ont été accordés en 2019 pour l'assainissement des fermes de l'État, les travaux de remise en état des terrains agricoles et ouvrages de génie rural au Val-de-Ruz et pour la viabilisation du Mycorama.

Les crédits clôturés en 2019 sont l'assainissement de fromageries, le remplacement du lave-vaisselle d'Evologia, l'assainissement des fermes de l'État, les subventions aux constructions rurales 2013 et la viabilisation du Mycorama.

Les deux crédits de travaux d'améliorations foncières 2001 et 2007 ne peuvent pas être clôturés tant que les syndicats ne sont pas dissouts.

Le projet de subventions pour plans de gestion intégrée n'a enregistré aucune dépense mais sera reporté sur l'année 2020.

Les prêts aux exploitations paysannes ne sont pas formellement portés par des crédits d'engagement mais, pour répondre aux exigences du MCH2, la comptabilisation de tout octroi ou remboursement de prêts transite par le compte des investissements.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Droit agricole (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	500	0
Produits	55'000	48'130
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-54'500	-48'130

Commentaires

Les recettes d'émoluments du droit foncier n'ont pas atteint le montant prévu au budget 2019.

Améliorations foncières (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	500	0
Produits	130'000	128'712
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-129'500	-128'712

Commentaires

Les produits concernent les prestations de l'office des améliorations structurelles (secteur améliorations foncières) dans le cadre des remaniements parcellaires, adductions d'eau et drainages.

Equipement agricole (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	2'822
Produits	10'000	5'100
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-10'000	-2'278

Commentaires

Selon une nouvelle directive fédérale, le prélèvement d'émoluments sur les nouveaux dossiers n'est plus possible.

Paievements directs (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	40'000	1'163
Produits	2'000	9'604
Total coûts (+) / revenus (-) nets	38'000	-8'441

Commentaires

Il n'y a pas eu de frais liés à des mandats pour l'office des paiements directs, contrairement à ce qui avait été prévu. Les produits concernent l'encaissement d'émoluments.

Protection des végétaux (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	4'000	2'252
Produits	1'000	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	3'000	2'252

Commentaires

Les coûts concernent les frais divers de la station phytosanitaire pour la lutte contre les maladies et ravageurs.

Viticult. et encav. de l'Etat (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	389'000	509'389
Produits	467'600	606'082
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-78'600	-96'693

Commentaires

Au niveau des coûts, l'écart est dû aux mouvements de stocks lors des ventes de vin alors que l'augmentation des produits s'explique par la valorisation du vin lors de sa mise en bouteille.

Réinsertion (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	854'500	774'987
Produits	1'891'950	1'631'266
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-1'037'450	-856'279

Commentaires

Des économies ont été réalisées sur l'achat de machines et appareils ainsi que dans l'entretien des bâtiments. Dans les produits, le montant du budget n'est pas atteint en grande partie en raison de la réduction des subventions relatives aux mesures d'intégration socio-professionnelle.

Infrastructures Etat (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	99'150	199'743
Produits	330'000	380'022
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-230'850	-180'279

Commentaires

Les dépenses plus élevées sont essentiellement dues à l'entretien nécessaire et urgent de nos fermes de l'État (hors crédit d'engagement). L'augmentation des recettes concerne notamment l'encaissement de nos fermages agricoles revus à la hausse et de diverses locations.

Consultation fromagère (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	118'293
Produits	120'000	117'673
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-120'000	620

Commentaires

Le coût représente le salaire de notre consultant en matière d'économie laitière. Cette dépense est entièrement compensée par la refacturation du salaire à Casei. La participation du canton aux frais de fonctionnement de Casei pour l'année 2019 se trouve dans les charges de transfert non incorporables aux prestations.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Contribution qualité paysage	449'583	288'000	288'971
Contrôle agricole	190'000	190'000	190'000
Promo. éco. laitière & prod. bovine	175'143	180'000	168'836
Promotion de l'agriculture et du terroir	310'600	336'000	335'900
Subv. accordées aux entreprises privées	0	0	0
Vulgarisation et formation	381'488	401'500	411'488
Total charges (+) / revenus (-) nets	1'506'814	1'395'500	1'395'195

Commentaires

Chaque élément des charges nettes de transfert non incorporables aux prestations a respecté le budget. Les demandes de subventions liées à l'élevage ont diminué et ceci a été compensé par l'augmentation du montant prévu pour le soutien à la formation agricole supérieure.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Domaines agricoles	0	0	0
Domaines viticoles	0	0	0
Frais de rappel	-460	0	-997
Paiements directs et écologiques	0	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-460	0	-997

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

2.10.10 Service consommation et aff. vétérinaire (SCAV)

Missions principales

Les missions principales du service de la consommation et des affaires vétérinaires sont les suivantes :

Protection des consommateurs dans les domaines suivants :

- Sécurité alimentaire
- Eaux de baignade
- Contrôle des vendanges
- Vérification des poids et mesures
- Lutte contre les zoonoses
- Police du commerce

La protection des consommateurs se concentre sur la lutte contre les risques pour la santé, contre la fraude et la tromperie et pour une information adéquate.

Protection des animaux dans les domaines suivants :

- Santé animale
- Bien-être des animaux

Protection contre la gestion déloyale dans les domaines suivants :

- Commerce de denrées alimentaires et d'objets usuels
- Police du commerce
- Métrologie

Perception de redevances dans le domaine suivant :

- Police du commerce

Sécurité publique dans le domaine suivant :

- Protection contre les chiens dangereux

Évolution de l'environnement et des tâches

Le service a connu une évolution stable de la majorité de ses prestations, à savoir la sécurité alimentaire, la santé animale, la protection des animaux, la métrologie, les eaux de baignade, les affaires vétérinaires, les prestations vétérinaires mixtes et les mandats pour tiers.

Il est à noter que le canton n'a pas dû engager des moyens de grande importance pour la lutte contre une épizootie durant l'année écoulée.

En police du commerce, le service a une nouvelle fois dû faire face à une forte augmentation des tâches suite à l'accroissement marqué des demandes d'autorisations pour manifestations publiques. La mise en conformité de l'ensemble des établissements publics suite à la législation entrée en vigueur le 1er janvier 2015 a pu être achevée.

En parallèle à ses prestations de base, le service a collaboré à la reconstruction du centre collecteur de sous-produits animaux de Montmollin, détruit par un incendie en avril 2017.

Activités et réalisations

Événements principaux

- Adoption de la loi sur les chiens par le Grand Conseil ;
- Achèvement de la mise en conformité des établissements publics à la nouvelle législation sur la police du commerce ;
- Forte présence médiatique ;
- Mise en conformité des abattoirs des Ponts-de-Martel ;
- Mise en conformité des installations de bains et de douches publiques ;
- Destruction de 360 kg de viande impropre à la consommation dans une boucherie.

Sécurité alimentaire

- 14 interdictions de livraison de lait pour présence d'antibiotiques (11x) et de cellules (3x) ;
- 624 inspections effectuées dans le domaine alimentaire, dont 112 avec infractions sanctionnées par une ordonnance pénale ;
- 834 kg de denrées alimentaires retirés du marché, ainsi que 11 objets usuels (bijoux) ;
- 203 concepts d'autocontrôle d'hygiène validés ;
- 74 interventions dans le terrain pour le suivi des réseaux d'eau potable ;
- 3 interventions d'urgence en lien avec la pollution de l'eau potable ;

Service consommation et aff. vétérinaire (SCAV)

- 38 prélèvements officiels de l'eau des plages pour en vérifier la conformité ;
- 697 échantillons de denrées alimentaires prélevés dans les commerces et les établissements publics pour en vérifier les teneurs en germes, dont 160 n'étaient pas conformes (23%) ;
- 6 campagnes romandes de surveillance analytique effectuées à Neuchâtel dans le domaine de la biologie moléculaire, portant sur les espèces animales dans les charcuteries et les produits à base de viande (8 échantillons non conformes sur 74 échantillons analysés), sur l'identification des espèces de poissons (4 non conformes sur 22), sur l'identification des espèces animales dans les plats prêts à l'emporter (9 non conformes sur 83), sur les espèces de gibier (4 non conformes sur 21), sur les espèces dans les produits de Noël (1 non conforme sur 9) et sur les espèces animales dans les plats préparés et les pâtes farcies (4 non conformes sur 33) ;
- 7 campagnes de surveillance analytique effectuées dans le domaine de la chimie, portant sur les allergènes dans les cosmétiques bio, naturels et maison (47 échantillons non conformes sur 99 échantillons analysés), sur les furocoumarines dans les produits solaires artisanaux (0 non conforme sur 18), sur le rapport eau/protéines dans les coquilles Saint-Jacques (1 non conforme sur 12), sur les thuyones, fenchone, anéthol et % volume d'alcool dans les absinthes (5 non conformes sur 17), sur les toxines marines dans les mollusques bivalves (0 non conforme sur 13), sur la mesure de la qualité chimique des eaux de piscines (62 non conformes sur 87) et sur les anions dans les eaux (0 non conforme sur 8) ;
- 11 campagnes de prélèvements neuchâtelois, portant sur les vins du millésime 2018 (0 échantillon non conforme sur 5), sur les PCB's, dioxine et furane dans les oeufs fermiers, sur les mycotoxines, sels, colorants et la microbiologie des épices (4 non conformes sur 12), sur les THC et CBD dans les denrées alimentaires (0 non conforme sur 14), sur les pesticides dans les fruits et légumes bio (1 non conforme sur 19), sur les médicaments vétérinaires dans le jambon cru (0 non conforme sur 15), sur les huiles de frites (7 non conformes sur 11), sur les mycotoxines dans les produits à base de maïs et farines (0 non conforme sur 10), sur la teneur en plomb des FCM métalliques (0 non conforme sur 12), sur la migration des métaux à partir des ustensiles de cuisson (0 non conforme sur 4), sur l'authenticité et les contaminants des cafés Arabica (0 conforme sur 1) et sur l'eau potable (0 non conforme sur 8) ;
- 333 décisions prononcées pour des infractions au droit alimentaire, 128 ordonnances pénales émises pour des infractions au droit alimentaire, aucun recours perdu.

Santé animale

- 23 cas d'épizooties diagnostiqués et traités, à savoir 1 cas de salmonellose, 3 cas de BVD, 6 cas de coxiellose, 1 cas de paratuberculose, 5 cas de cryptosporidiose, 4 cas de campylobactériose et 3 cas de loque américaine des abeilles ;
- 583 tonnes de cadavres d'animaux et de déchets de boucherie collectés et éliminés, représentant 5'597 cadavres d'animaux, dont 2'795 bovins, 1'279 porcs, 386 ovins et caprins, 686 chiens et chats et 383 animaux sauvages ;
- 22'120 analyses effectuées, dont 3'357 dépistages d'ESB (« maladie de la vache folle »), 876 analyses de laits de mammites, 10'107 recherches de trichinelles, 6'505 analyses BVD et 1'196 analyses de recherche des causes d'avortement.

Protection des animaux

- 1 autorisation d'expérimentation animale ;
- 149 dénonciations de mauvais traitements envers des animaux reçues et traitées, portant dans 77 cas sur des chiens, dans 39 cas sur des chats, dans 32 cas sur des animaux de rente et dans 24 cas sur d'autres animaux, découlant sur 15 avertissements, 32 décisions administratives, 8 interdictions de détenir des animaux, 11 séquestres d'animaux, 43 ordonnances pénales et amendes tarifées ;
- 194 animaux trouvés, dont 155 chats et 32 chiens.

Métriologie

- 2'141 instruments vérifiés, dont 335 contestés ;
- 14 entreprises pratiquant le préemballage contrôlé : 31 lots vérifiés, dont 1 non conforme ;
- 145 points de vente contrôlés dans le cadre de la surveillance du marché, dont 8 non conformes.

Police des chiens

- 68 morsures sur des humains annoncées et traitées, dont 0 morsure grave et 8 récidives, découlant sur 8 avertissements, 8 décisions administratives et 1 euthanasie ;
- 47 morsures sur des animaux annoncées et traitées, dont 2 mortelles et 3 récidives, découlant sur 7 avertissements, 7 décisions administratives et 0 euthanasie ;
- 10'841 chiens soumis à la taxe, pour un montant encaissé de CHF 325'230, dont CHF 54'205 alloués aux refuges pour chiens ;
- 92 classes visitées dans le cadre du programme PAM (prévention des accidents par morsure), bénéficiant à 1'643 élèves de 3^{ème} année.

Affaires vétérinaires

- 10 autorisations délivrées ;
- 4 pharmacies vétérinaires inspectées.

Prestations vétérinaires mixtes

- 248 contrôles de base effectués dans les exploitations agricoles ;
- 14 contrôles de suivi, dont 4 non conformes.

Mandats pour tiers

- 358 analyses microbiologiques de denrées alimentaires pour le canton du Jura ;
- 23 analyses d'échantillons d'eau pour le canton du Jura ;
- 137 analyses microbiologiques dans le cadre de l'autocontrôle ;
- 96 analyses de carcasses pour l'abattoir des Ponts-de-Martel ;
- 9 inspections du Casino de Neuchâtel.

Service consommation et aff. vétérinaire (SCAV)

Police du commerce

- 105 contrôles de l'indication des prix ;
- 130 inspections d'établissements publics, découlant sur 5 fermetures d'établissements ;
- 2'463 autorisations délivrées, dont 470 pour des établissements publics, 319 permis pour des propriétaires d'immeubles abritant des établissements publics, 1'197 pour des manifestations publiques, 46 pour des commerces de boissons alcooliques, 256 pour des lotos, loteries et tombolas et 13 pour la vente d'engins pyrotechniques ;
- 1'204 établissements publics répertoriés à fin 2019, soit 158 de plus qu'une année auparavant ;
- 362 commerces de boissons alcooliques répertoriés à fin 2019, soit 6 de plus qu'une année auparavant.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

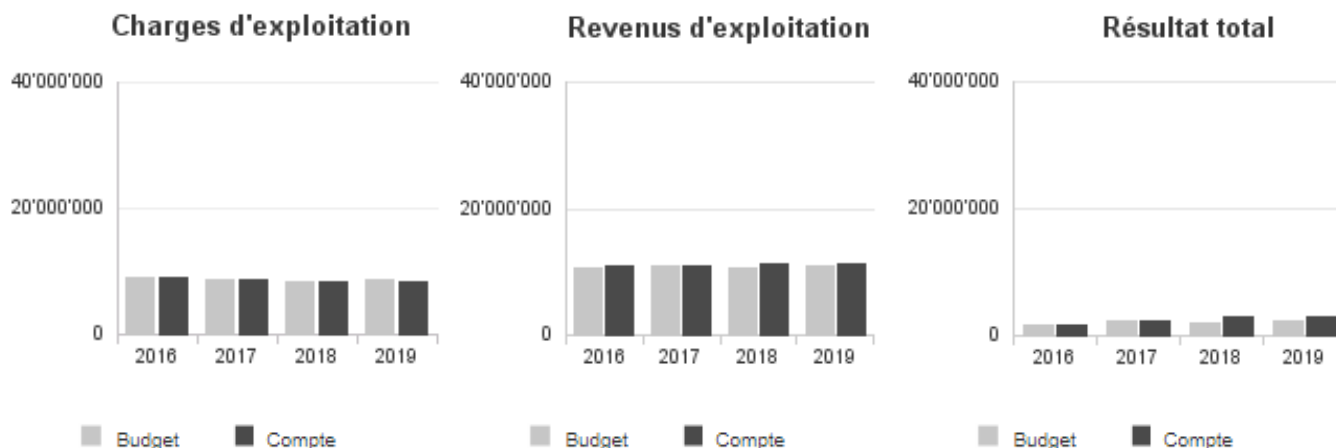
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	11'219'357	10'918'000	11'310'975	+392'975	+3.6%	+91'618	+0.8%
40 Revenus fiscaux	4'082'985	3'900'000	4'141'982	+241'982	+6.2%	+58'997	+1.4%
41 Patentes et concessions	3'616'385	3'550'000	3'663'951	+113'951	+3.2%	+47'566	+1.3%
42 Taxes	3'055'698	2'960'000	3'028'324	+68'324	+2.3%	-27'374	-0.9%
43 Revenus divers	32'597	82'000	47'639	-34'361	-41.9%	+15'042	+46.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	431'693	426'000	429'080	+3'080	+0.7%	-2'614	-0.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	8'385'840	8'637'451	8'471'716	-165'735	-1.9%	+85'876	+1.0%
30 Charges de personnel	4'323'075	4'466'980	4'211'456	-255'524	-5.7%	-111'620	-2.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'342'869	2'407'900	2'487'128	+79'228	+3.3%	+144'259	+6.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	141'164	167'571	143'114	-24'457	-14.6%	+1'950	+1.4%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	1'577'048	1'595'000	1'628'023	+33'023	+2.1%	+50'975	+3.2%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'684	0	1'996	+1'996	--	+312	+18.5%
Résultat d'exploitation	2'833'517	2'280'549	2'839'259	+558'710	+24.5%	+5'742	+0.2%
44 Revenus financiers	0	0	3	+3	--	+3	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	3	+3	--	+3	--
Résultat opérationnel	2'833'517	2'280'549	2'839'262	+558'713	+24.5%	+5'745	+0.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	2'833'517	2'280'549	2'839'262	+558'713	+24.5%	+5'745	+0.2%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	47.00	48.00	48.00	+0.00	0.0%	+1.00	+2.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	35.19	35.19	35.39	+0.20	+0.6%	+0.20	+0.6%

Commentaires

Durant l'exercice 2019, les recettes liées à l'impôt sur les maisons de jeux ont largement dépassé les prévisions budgétaires pour un montant de plus CHF 241'000 (groupe 40 « Revenus fiscaux »). Quant aux redevances et taxes encaissées dans le domaine de la police du commerce, elles ont également dépassé les prévisions de plus de CHF 113'000 (groupe 41 « Patentes et concessions »). Ces recettes sont reversées partiellement au travers du groupe 36 « Charges de transfert » pour la formation dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration et pour le développement de l'offre touristique dans le canton. À noter également la hausse du nombre de manifestations publiques et des analyses laboratoires qui ont généré des recettes supplémentaires pour CHF 47'000 comptabilisées dans le groupe 42 « Taxes ».

Concernant le personnel, l'augmentation des effectifs de 0.2 EPT est lié à l'engagement pour une durée déterminée d'un vétérinaire pour du coaching aux abattoirs des Ponts-de-Martel. Néanmoins, les charges de personnel sont largement inférieures aux prévisions budgétaires pour un montant de CHF 255'000. Cette économie s'explique par des départs naturels qui ont permis de diminuer les charges de personnel tout en maintenant un effectif stable. Une forte augmentation des débiteurs insolubles a impacté négativement le groupe 31 « Biens, services et autres charges d'expl. » pour un montant de CHF 150'000 supérieur aux prévisions budgétaires. À noter que de nombreux efforts ont été entrepris pour diminuer les charges totales du service.

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Acquis. d'équip. pour labo "Consommation"	30'000	0	30'000	49'290	0	49'290	19'290	0	19'290
Acquisitions d'équip. pour le labo vétér	12'000	0	12'000	12'000	0	12'000	-0	0	-0
Logiciel Police du commerce	0	0	0	-6'470	0	-6'470	-6'470	0	-6'470
Total	42'000	0	42'000	54'820	0	54'820	12'820	0	12'820

Commentaires

Le service nécessite deux crédits cadre pour répondre aux exigences imposées par le changement des règles d'activation. Un certain nombre d'équipements de laboratoire dont le prix se situe entre CHF 10'000 et CHF 100'000 doivent être remplacés dans le cadre du renouvellement naturel de ces appareils amortis. L'échéance n'étant pas connue à l'avance, en 2019, les dépenses étaient légèrement supérieures aux prévisions budgétaires.

Une facture provisionnée en 2018 pour le développement du logiciel de la Police du commerce n'a finalement pas dû être payée.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Sécurité alimentaire (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	337'000	310'315
Produits	271'500	329'169
Total coûts (+) / revenus (-) nets	65'500	-18'854

Commentaires

L'essentiel des charges se compose d'acquisition de consommables pour l'exécution des analyses de laboratoire ainsi que d'honoraires payés pour le contrôle des viandes aux abattoirs. Les émoluments perçus pour la validation des concepts d'autocontrôle et les analyses effectuées, ainsi que les ordonnances pénales, constituent l'essentiel des recettes.

Service consommation et aff. vétérinaire (SCAV)

Santé animale (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	552'500	610'898
Produits	298'000	285'842
Total coûts (+) / revenus (-) nets	254'500	325'056

Commentaires

L'essentiel des charges provient de la surveillance des épizooties, de l'élimination des cadavres d'animaux et de l'acquisition de consommables pour l'exécution des analyses de laboratoire. Une hausse de la surveillance de certaines épizooties a généré une augmentation du matériel de laboratoire consommé. Une partie de ces consommables est utilisée pour les prestations effectuées pour des mandats à des tierces personnes (cf. groupe de prestations « Mandat pour tiers »).

Les produits sont liés à la refacturation des coûts de surveillance des épizooties et d'élimination des cadavres d'animaux au monde agricole.

Protection des animaux (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	30'000	26'204
Produits	55'000	69'781
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-25'000	-43'576

Commentaires

Les charges sont composées des frais de pension pour des animaux séquestrés et les recettes des émoluments, ordonnances pénales et refacturation de frais y relatifs.

Métriologie (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	52'000	34'128
Produits	337'000	271'254
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-285'000	-237'126

Commentaires

Un camion est loué pour effectuer durant une courte période des vérifications métrologiques. Toutes les vérifications sont soumises à émoluments.

Police des chiens (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	11'000	11'993
Produits	325'000	330'226
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-314'000	-318'233

Commentaires

Le produit est la recette encaissée auprès des communes pour la taxe sur les chiens. Le nombre de chiens dans le canton recensé par le biais de la plateforme Amicus est en légère augmentation.

Service consommation et aff. vétérinaire (SCAV)

Eaux de baignade (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	500	1'581
Produits	4'000	352
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-3'500	1'229

Commentaires

Les eaux des plages du lac de Neuchâtel sont contrôlées. La définition de la prestation a été revue lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur les denrées alimentaires en 2019 qui intègre l'eau potable et donc les eaux de piscine dans la sécurité alimentaire.

Affaires vétérinaires (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	5'000	3'865
Produits	4'000	6'405
Total coûts (+) / revenus (-) nets	1'000	-2'540

Commentaires

La surveillance des pharmacies vétérinaires génère des coûts et produits stables.

Prestations vétérinaires mixtes (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	43'000	81'599
Produits	54'000	56'427
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-11'000	25'172

Commentaires

Un montant de CHF 43'000 est versé dès 2018 à l'ANAPI (Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée) pour des contrôles vétérinaires officiels. Les charges et recettes supplémentaires sont liées aux tâches confiées par la Confédération pour le contrôle du respect de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Mandats pour tiers (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	40'000	12'048
Produits	495'500	491'675
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-455'500	-479'628

Commentaires

Des prestations analytiques effectuées pour le compte du canton du Jura dans le cadre d'une convention sont facturées forfaitairement. Des recettes de laboratoires pour la santé animale sont facturées annuellement à des tiers.

Des consommables de laboratoires sont achetés pour effectuer ces diverses prestations et ont été imputés en 2019 sur d'autres prestations (cf. groupe de prestations « Santé animale »).

Service consommation et aff. vétérinaire (SCAV)

Police commerce (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	12'000	37'922
Produits	435'000	472'236
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-423'000	-434'315

Commentaires

Les émoluments prélevés pour la délivrance d'autorisations dans le domaine de la police du commerce constituent l'essentiel des produits. Une charge de plus de CHF 20'000 a été comptabilisée pour des pertes sur débiteurs dans ce domaine d'activité.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Indemnité bétail abattu	17'955	20'000	22'855
Redevances pol. com. formation	377'264	375'000	382'741
Redevances pol. com. tourisme	1'107'198	1'125'000	1'148'222
Subvention aux refuges	54'560	55'000	54'205
Subvention contrôle de la vendange	-34'352	-34'000	-34'308
Subvention surveillance épizooties	0	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	1'522'626	1'541'000	1'573'715

Commentaires

Les redevances et taxes nettes encaissées dans le domaine de la police du commerce ont dépassé les prévisions budgétaires de plus de CHF 30'000. Ces recettes sont reversées pour la formation dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration et pour le développement de l'offre touristique dans le canton.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-10'692	0	-14'121
Impôt maisons jeux	-4'082'985	-3'900'000	-4'141'982
Loterie romande	-144'230	-150'000	-144'501
Mandats Jura	-51'425	-55'000	-51'425
Redevances police du commerce	-3'453'925	-3'400'000	-3'389'110
Taxes de séjour	-2	0	39'977
Total charges (+) / revenus (-) nets	-7'743'258	-7'505'000	-7'701'162

Commentaires

Durant l'exercice 2019, les recettes liées à l'impôt sur les maisons de jeux ont largement dépassé les prévisions budgétaires pour un montant de plus de CHF 241'000.

Une attribution des pertes sur débiteurs au prorata des recettes encaissées a impacté négativement l'élément analytique « Taxes de séjour ».

2.10.11 Service géomatique et registre foncier (SGRF)

Missions principales

Les missions du SGRF, notamment dans son rôle de garant de la propriété foncière, sont les suivantes :

- Assurer l'acquisition, la gestion, la mise à jour et la diffusion des données de la mensuration officielle sur l'ensemble du territoire cantonal, conformément au droit fédéral et cantonal ;
- Contribuer à la constitution du système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) en mettant en œuvre l'infrastructure organisationnelle et technique ;
- Assurer l'acquisition, la gestion et la publication de l'état des droits sur les immeubles ;
- Conduire l'introduction du registre foncier fédéral ;
- Assurer le secrétariat de la commission pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL) et de la commission pour la sanction d'acquisitions immobilières par les personnes à l'étranger (Comacq) et collaborer aux syndicats d'améliorations foncières ;
- Assurer la réalisation puis la tenue du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF).

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont :

- Informatisation des données et des processus liés à la mensuration officielle, au registre foncier et au cadastre RDPPF ;
- Développements d'applications par le SITN qui facilitent l'accès à l'information et qui permettent une gestion plus précise, plus globale et plus intégrée du territoire ;
- Regroupement des domaines de la géomatique et du registre foncier entraînant des synergies et des économies ;
- Exigences des professionnels et des citoyens plus élevées face au service d'où des prestations plus performantes ;
- Complexité plus grande des dossiers.

Activités et réalisations

Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN)

Le SITN en 2019, c'est 50 applications de cartographie interactive touchant l'ensemble des départements et de très nombreux domaines. Il est devenu un système d'information stratégique du canton et est interconnecté avec les autres systèmes d'information stratégiques du canton. Les principales réalisations en 2019 sont les suivantes :

- Mise en production de la nouvelle version du géoportail intranet ;
- Mise en production du géoportail de consultation des plans cadastraux historiques ;
- Mise en production du géoportail des plans de mutations pour les notaires et du registre de servitudes ;
- Communication et valorisation du géoportail 3D Lidar ;
- Mise en production du nouveau géoportail statistique basé sur Geoclip Air (atlas statistique cantonal et atlas des délits) ;
- Concept et cahier des charges pour une nouvelle version du Geoshop (modernisation interface, intégration données 3D et Lidar) ;
- Diffusion des géodonnées > 1'500 commandes traitées ;
- Mise en production d'une nouvelle version du cadastre RDPPF et gestion des documents légaux ;
- En collaboration SPCH et mandataires externes, finalisation de deux applications pour les comptages trafic (été 2019) et perturbations du trafic (fin 2019) ;
- En collaboration SFFN, finalisation de deux applications pour optimiser la gestion des subventions, accords de prestation (été 2019) et pour le suivi des plans de gestion (en production été 2019) ;
- Intensification de la collaboration géomatique avec les villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel (signature de conventions) ;
- Développement de maquettes 3D pour de grands projets (H18) ;
- Développement d'une solution de gestion de l'historisation des géodonnées ;
- Poursuite de l'acquisition des géodonnées 3D (mandat Val-de-Ruz et solde du canton, lignes HT) ;
- Exploitation des données et images du relevé Lidar 2018-2019 ;
- Relevé Lidar mobile (H10) et développement de solutions pour l'exploitation de ces données ;
- Consolidation des processus d'intégration des données du cadastre souterrain ;
- Intégration des données saisies pour les plans d'alignement ;
- Valorisation des données Lidar mobile pour les projets routiers ;
- Formations SITN et LIDAR > 140 personnes formées.

Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF)

Le but du cadastre RDPPF est de mettre à disposition des citoyennes et citoyens toutes les restrictions de droit public à la propriété foncière ayant la foi publique d'une manière centralisée. Les principales réalisations relatives au cadastre RDPPF en 2019 sont les suivantes :

Service géomatique et registre foncier (SGRF)

- Le système a été approuvé par la Confédération nécessitant différents travaux de contrôle et d'épuration des données ainsi que des adaptations de la solution « open source ». De plus, une application pour la gestion des documents a été développée et mise en place ;
- L'ensemble des alignements des routes cantonales et communales du canton est numérisé. Les contrôles sont en cours et douze communes ont validé le travail réalisé. L'ensemble des données sera mis en ligne en 2020.

Mise à jour de la mensuration officielle

En tant que responsable de la mise à jour de la MO et de sa diffusion, le service est très attentif à la mise en place de systèmes d'annonces efficaces en vue d'améliorer la qualité de la mise à jour permanente et de réduire les délais de mise à jour. Le système de mise à jour permanente de la MO s'est à nouveau révélé très performant en 2019 :

- Le service a réalisé 826 dossiers de mutations (885 en 2018) ;
- Avec un effectif réduit, 91.2% des demandes de morcellement ont été livrées dans le délai d'un mois, ce qui est supérieur à l'objectif fixé dans l'accord sur les objectifs et prestations GestionNE ; le solde présente des délais justifiés, car indépendants du SGRF (mutations complexes) ;
- De plus, même si les montants des prestations du service sont globalement inférieurs à ceux qui se pratiquent dans les cantons voisins, ce groupe de prestations est bénéficiaire ;
- Le total général des factures produites pour l'exercice 2019 s'élève à CHF 1'172'973, soit un chiffre d'affaires semblable à 2018 ;
- Les travaux relatifs au transfert de la route nationale 5 à la Confédération se sont poursuivis en 2019. De plus, des travaux préparatoires pour le transfert de l'H20 ont été effectués ;
- Le service a réalisé des travaux de renouvellement de la mensuration officielle, de mise en œuvre du cadastre RDPPF et du cadastre 3D pour un montant de CHF 630'000 (CHF 643'000 en 2018) ;
- 18 dossiers de plans de quartier et plans spéciaux élaborés par les urbanistes ont été soumis à l'examen du service afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales en matière de mensuration officielle (22 en 2018).

Registre foncier (RF)

L'année 2019 a été principalement marquée par la mise en œuvre de la dernière étape de la réorganisation du registre foncier dont voici les principaux aboutissements :

- Séparation des missions managériales et juridiques par la création d'un poste de « responsable administratif du RF » œuvrant en étroite collaboration avec le « conservateur du registre foncier » ;
- Nomination de trois coordinateurs RF chargés de missions ponctuelles et faisant office de lien et de coordination entre la direction du registre foncier et l'opérationnel ;
- Introduction d'indicateurs de performance ;
- Poursuite des développements informatiques en vue de l'automatisation quasi-totale de certaines tâches particulièrement chronophages.

Les délais de traitement et de restitution des réquisitions du registre foncier ont poursuivi l'amélioration entamée en 2018 puisqu'ils totalisaient un délai de 6 semaines au 31.12.2019. Cela représente un gain d'environ 5 semaines comparé à la fin de l'année 2018 (11 semaines).

La conjoncture favorable du marché immobilier, les mesures mentionnées ci-dessus ainsi que la diminution des délais de restitution des actes notariés ont entraîné des recettes dépassant CHF 6 millions.

Autorité de surveillance et législation

- Aucun recours n'a été déposé auprès du département concernant la tenue du registre foncier ;
- 108 décisions de la commission foncière agricole relatives à la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) ont été transmises au service par délégation du département, en sa qualité d'autorité de surveillance LDFR. Aucun recours n'a été déposé ;
- Adoption par le Conseil d'État, le 18 décembre 2019, de l'arrêté déterminant le champ d'application de la LVAL, après consultation des communes et des milieux intéressés.

Consultation en ligne - Guichet unique

80 entités inscrites au GU, représentant plusieurs centaines d'utilisateurs consultent en ligne la base de données du registre foncier (notaires, avocats, géomètres privés, banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire). Les émoluments perçus se montent à CHF 212'599 (CHF 200'721 en 2018).

Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales

Le préposé aux servitudes a traité 319 plans de mutation (273 en 2018) établis par le géomètre cantonal, impliquant l'analyse juridique et graphique de 2'895 servitudes et mentions.

Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières

- Tenue à jour des états de propriété des syndicats d'améliorations foncières de Bevaix-Cortailod, Gorgier-Saint-Aubin, Engollon, Savagnier, La Côte-aux-Fées, La Côtère et La Brévine ;
- Enregistrement au registre foncier de la réquisition d'immatriculation du remaniement parcellaire sur le cadastre de La Côte-aux-Fées ;
- Enquête sur les servitudes du syndicat d'améliorations foncières d'Engollon du 4 novembre au 3 décembre 2019 ;
- Poursuite des travaux préparatoires à l'enquête sur les servitudes des syndicats d'améliorations foncières de La Côtère (Fenin-Vilars-Saules) et de Savagnier ;
- Enregistrement au registre foncier de la réquisition d'immatriculation d'un remaniement parcellaire contractuel sur le cadastre de Boudry ;
- Enregistrement au registre foncier de la réquisition d'immatriculation d'un remaniement parcellaire contractuel sur le cadastre de La Sagne.

Service géomatique et registre foncier (SGRF)

Secrétariat de commissions

- 10 décisions d'autorisation d'acquisition ont été rendues par la commission concernant la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ) ;
- 238 décisions d'autorisations ont été rendues par la commission (24 selon l'art. 6 al. 1 LVAL, 2 selon l'art. 6 al.2a, 17 selon l'art. 6 al. 2b et 194 selon l'art. 6 al. 2c, 1 rejet) concernant la mise en vente d'appartements loués (CVAL).

Gestion et statistiques

- 8'003 réquisitions d'inscription (8'089) en légère diminution (-1%) par rapport à l'exercice précédent ;
- 1'932 transformations de cédules papier en cédules de registre ;
- Les émoluments facturés présentent une hausse sensible (CHF +330'000).

Développements informatiques

- Poursuite des développements du système de suivi des documents par QR code afin de l'étendre à d'autres types de documents (réquisitions, plans de mutation, etc.) ;
- Poursuite du développement de la consultation en ligne pour les pièces justificatives du RF (plans de mutations, servitudes, dossiers de propriété par étages) par le biais d'interfaces sécurisées accessibles en tout temps par les notaires.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	7'777'210	7'865'000	8'313'003	+448'003	+5.7%	+535'793	+6.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	6'958'344	7'165'000	7'419'596	+254'596	+3.6%	+461'251	+6.6%
43 Revenus divers	5'047	4'000	19'181	+15'181	+379.5%	+14'134	+280.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	107'486	111'000	110'242	-758	-0.7%	+2'756	+2.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	706'333	585'000	763'984	+178'984	+30.6%	+57'652	+8.2%
Charges d'exploitation	6'929'997	7'171'900	6'804'942	-366'958	-5.1%	-125'055	-1.8%
30 Charges de personnel	6'516'051	6'667'900	6'305'827	-362'074	-5.4%	-210'224	-3.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	367'354	456'000	442'486	-13'514	-3.0%	+75'132	+20.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	46'593	48'000	56'630	+8'630	+18.0%	+10'037	+21.5%
Résultat d'exploitation	847'213	693'100	1'508'061	+814'961	+117.6%	+660'848	+78.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	847'213	693'100	1'508'061	+814'961	+117.6%	+660'848	+78.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	847'213	693'100	1'508'061	+814'961	+117.6%	+660'848	+78.0%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	58.00	57.00	57.00	+0.00	0.0%	-1.00	-1.7%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	51.90	50.90	50.70	-0.20	-0.4%	-1.20	-2.3%

Commentaires

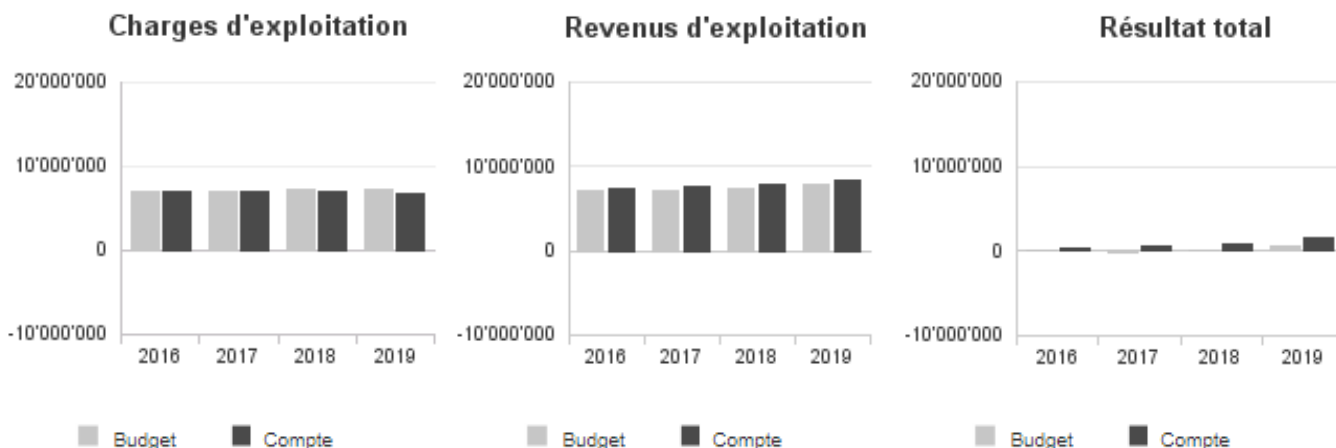
Les objectifs financiers sont dépassés. Le résultat des comptes au 31.12.2019 présente une amélioration budgétaire de plus de CHF 810'000 (soit CHF -370'000 de charges et CHF +440'000 de recettes).

L'augmentation des revenus est principalement expliquée par les émoluments du registre foncier qui a rattrapé son retard dans les délais de restitution des actes notariés (groupe 42 « Taxes ») et par l'augmentation du volume des mises à jour périodiques de la mensuration officielle (groupe 49 « Imputations internes »).

Quant au groupe 30 « Charges de personnel », la diminution des charges s'explique par le remplacement d'un poste de chef de projet en mensuration officielle à 80% au 1.10.2019 alors que le poste était vacant au 1.1.2019 à 100%, par le remplacement d'un poste de chef de projet en mensuration officielle au 1.1.2019 par un collaborateur ayant juste terminé ses études et par la suppression d'un poste de spécialiste qualifié en mensuration officielle.

En ce qui concerne les effectifs, les 0.2 EPT vacants au 31.12.2019 sont repris au 1.2.2020 par une responsable financière de service (RFS).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Diffusion de la mensuration officielle (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	10'000	13'215
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-10'000	-13'215

Commentaires

L'objectif de répondre aux 96% des demandes des utilisateurs dans un délai de 24 heures a été dépassé.

Prod. des documents de mutation (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	979'000	902'827
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-979'000	-902'827

Commentaires

Les délais ont été respectés et les coûts sont couverts par les recettes. De par la conjoncture, le nombre d'affaires traitées a diminué.

Maintenance rés. pts fixes & bornes (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	85'000	150'075
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-85'000	-150'075

Commentaires

L'écart est expliqué par les nombreux dossiers 2018 qui ont été bouclés en 2019.

Service géomatique et registre foncier (SGRF)

Contrôle des dossiers de PPE (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	125'000	117'851
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-125'000	-117'851

Commentaires

Le nombre de dossiers de PPE de petite taille a été plus important donc moins de recettes.

SITN (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	25'000	15'563
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-25'000	-15'563

Commentaires

Les prestations facturées ont été inférieures aux prévisions mais stable par rapport à 2018.

Projets d'intérêts généraux (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	500'000	744'152
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-500'000	-744'152

Commentaires

En 2019, un effort particulier a été fait sur la mise à jour périodique, la réalisation du cadastre RDPPF et la finalisation de la numérisation des alignements de routes.

Gestion des droits du registre foncier (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	5'286'000	5'606'119
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-5'286'000	-5'606'119

Commentaires

Les recettes supplémentaires s'expliquent par le rattrapage du délai de restitution des actes notariés. Ce retard a été complètement résorbé sur 2019.

Diffusion de documents RF (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	29'000	726
Produits	545'000	599'111
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-516'000	-598'384

Commentaires

Les recettes supplémentaires s'expliquent par la numérisation des services.

Service géomatique et registre foncier (SGRF)

Expertises & analyses (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	20'000	14'465
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-20'000	-14'465

Commentaires

Le produit de la prestation « Analyse et report servitudes et mentions » d'un montant de CHF 7'800 devait être versé dans le groupe « Prestations inspectorat » et non pas dans ce groupe de prestations ; en réalité les produits s'élèvent pour ce groupe à CHF 6'665.

Prestations inspectorat (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	124'000	101'755
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-124'000	-101'755

Commentaires

Le produit de la prestation « Analyse et report servitudes et mentions » d'un montant de CHF 7'800 devait être versé dans ce groupe de prestations et non pas dans le groupe « Expertises et analyses » ; en réalité les produits s'élèvent pour ce groupe à CHF 109'555.

Secrétariat de commissions (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	55'000	45'595
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-55'000	-45'595

Commentaires

Le nombre de dossiers soumis à décision d'autorisation a augmenté en 2019. La couverture des coûts a été assurée.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Cadastre RDPPF	0	-111'000	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	0	-111'000	0

Commentaires

Ce revenu concerne la contribution de la Confédération aux charges d'exploitation du cadastre RDPPF. Au réel, celui-ci a été imputé sous le groupe de prestations « Projets d'intérêts généraux » au lieu de l'élément analytique ci-contre.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-1'546	0	-2'275
Subventions fédérales	20'056	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	18'510	0	-2'275

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

2.10.12 Fonds d'aménagement du territoire

Missions principales

- En application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, les cantons mettent en place un système de compensation des avantages et des inconvénients liés aux mesures d'aménagement. Les cantons disposent d'une marge de manœuvre pour décliner le dispositif fédéral. Le canton de Neuchâtel connaît un tel système de compensation depuis l'introduction de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire en 1987.
- Selon les articles 33 et suivants LCAT, le propriétaire d'un bien-fonds dont la valeur augmente grâce à une mesure d'aménagement du territoire doit verser au fonds d'aménagement du territoire une contribution de plus-value correspondant au 30 % de l'augmentation de valeur de son bien-fonds si celle-ci constitue un avantage majeur (nouvelle affectation à la zone à bâtir, changement d'affectation vers une zone de plus grande valeur, augmentation des droits à bâtir pour la partie qui dépasse les 50 % de droits supplémentaires).
- En vertu de l'article 41 LCAT, le fonds participe :
 - a) aux dépenses imposées à l'État et aux communes dans le cadre des procédures d'expropriation matérielle au sens de la présente loi ;
 - a^{bis}) aux dépenses convenues par l'État et les communes avec les propriétaires dans le cadre d'un contrat de droit administratif réglant la compensation entre la contribution de plus-value et l'indemnisation de l'expropriation matérielle ;
 - b) à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs ;
 - c) à d'autres mesures d'aménagement prises par le canton ou les communes qui visent à assurer le respect des principes de l'article 3 LAT.
- Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'agriculture.

Évolution de l'environnement et des tâches

La modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) est entrée en vigueur le 1er mai 2014. En application de l'article 5 de ladite loi, les cantons doivent obligatoirement se doter d'un système de compensation des avantages et des inconvénients liés aux mesures d'aménagement du territoire. La loi fédérale impose un prélèvement d'au moins 20% de la plus-value foncière résultant d'une mesure d'aménagement, ainsi que la taxation des cas d'attribution d'un bien-fonds à la zone à bâtir. Les cantons disposaient de 5 ans à compter du 1er mai 2014 pour adapter leur loi d'application. Le rapport du Conseil d'État a été remis en mai 2018 au Grand Conseil. Une commission ad hoc sur l'aménagement du territoire a traité le projet de loi durant le 2ème semestre 2018 et le début de l'année 2019 et a permis au Grand Conseil d'adopter la loi lors de sa session du 26 mars 2019. Afin de garantir le financement des indemnités pour expropriations matérielles qui seront dues en raison du redimensionnement de la zone à bâtir, le nouveau système propose un prélèvement de 30 % sur les nouvelles affectations à la zone à bâtir, sur les changements d'affectation ainsi que sur les augmentations conséquentes de droits à bâtir pour la part qui dépasse les 50 % de nouveaux droits à bâtir.

Activités et réalisations

- Les plus-values encaissées en 2019, en application des articles 33 à 37 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), représentent un montant de CHF 693'949,50.
- Aucune subvention aux communes pour l'élaboration de leur plan directeur régional n'a été versée.
- Aucune subvention à titre d'indemnité suite à une expropriation matérielle n'a été versée lors de l'exercice sous revue, mais des frais d'une procédure de classement ont été pris en charge dans le cadre d'un accord à l'amiable.
- En 2019, 3 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées. 4 demandes, enregistrées en 2018 et 2019, ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'État. Les intérêts sur un montant total de CHF 630'100 seront pris en charge pour des prêts variant d'une durée de 8 à 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 42 hectares de terres agricoles. Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2019 s'élève à CHF 127'587,50 et les amortissements se sont élevés à CHF 602'440. À fin 2019, 93 prêts d'un montant total de CHF 5'264'303 bénéficient de cette mesure.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

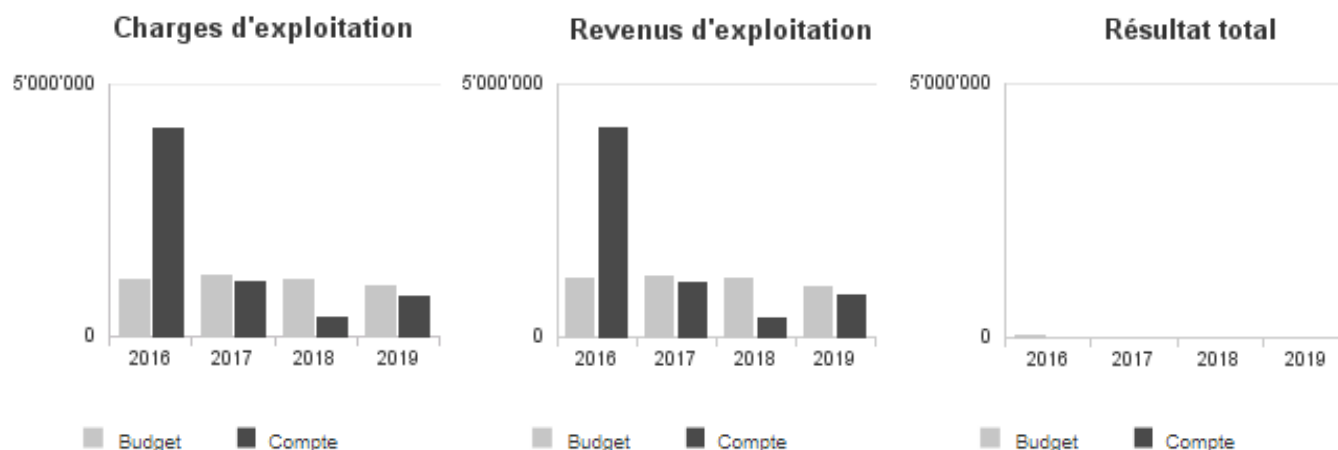
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	367'544	993'818	811'234	-182'584	-18.4%	+443'690	+120.7%
40 Revenus fiscaux	290'134	961'100	693'950	-267'151	-27.8%	+403'815	+139.2%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	5'381	+5'381	--	+5'381	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	32'718	31'595	-1'123	-3.4%	+31'595	--
46 Revenus de transfert	77'410	0	80'309	+80'309	--	+2'899	+3.7%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	367'544	993'818	811'234	-182'584	-18.4%	+443'690	+120.7%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	396'789	185'000	297'491	+112'491	+60.8%	-99'298	-25.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	2'264'238	0	3'873'000	+3'873'000	--	+1'608'762	+71.1%
36 Charges de transfert	-2'293'483	520'000	-3'492'413	-4'012'413	-771.6%	-1'198'930	-52.3%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	288'818	133'156	-155'662	-53.9%	+133'156	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les revenus d'exploitation sont principalement constitués d'encaissements de contributions de plus-value qui se sont élevés à CHF 693'950. L'écart au budget est expliqué car des plus-values ont été différées (certaines plus-values sont prélevées à la construction et peuvent donc être reportées si le bien-fonds n'est pas bâti). Le groupe 46 « Revenus de transfert » concerne les subventions cantonales et fédérales perçues en vue de l'étude de faisabilité du pôle de la Tène.

Au niveau du groupe 31 « Biens, services et autres charges d'expl. », l'écart budgétaire est lié aux différents mandats concernant l'étude de faisabilité du pôle de la Tène. Une demande de dépassement de crédit de CHF 470'000 a été acceptée par le Conseil d'État en mai 2019. Quant au groupe 36 « Charges de transfert », les variations liées aux provisions pour expropriations ont impacté favorablement le fonds car des dossiers ont été clôturés par la commission d'estimation et un demandeur a revu ses prétentions à la baisse. Pour ce qui est du groupe 39 « Imputations internes », il comptabilise le financement des postes attribués à différents services pour la mise en œuvre de la LAT (à savoir : service de la faune, des forêts et de la nature pour 0.3 EPT, service des transports pour 0.1 EPT et service de l'aménagement du territoire pour 0.8 EPT).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Indemnisation	-2'559'998	0	-3'625'381
Mesures de soutien	110'661	120'000	127'588
Plans d'aménagement	155'855	400'000	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-2'293'483	520'000	-3'497'793

Commentaires

Les indemnisations sont favorables suite à la dissolution de plusieurs provisions. Les mesures de soutien concernent la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs. Quant aux plans d'aménagement, aucune subvention n'a été versée cette année.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Contrib. s/plus-val.	-290'134	-961'100	-693'950
Total charges (+) / revenus (-) nets	-290'134	-961'100	-693'950

Commentaires

Les encaissements des contributions de plus-value ont été moins importants que budgétés, le maintien en zone à bâtir de parcelles affectées devant faire l'objet d'une décision.

2.10.13 Fonds des routes communales

Missions principales

Les buts du fonds des routes communales sont définis dans la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) du 21 août 1849 (RSN 735.10) et permettent le subventionnement :

- Des travaux de construction, de rénovation et de renouvellement des revêtements des voies publiques appartenant aux communes, ainsi que de certains travaux d'entretien ;
- Des voies communales ouvertes à la circulation publique générale et répondant aux critères suivants :
 - a) les routes en zone d'urbanisation parcourues par un trafic de transit intercommunal important et permanent ;
 - b) les routes en dehors des zones d'urbanisation utilisées par un trafic de transit d'une certaine importance entre les agglomérations ou parcourues par un service de transports publics ;
 - c) les routes en dehors des zones d'urbanisation utilisées par un fort trafic saisonnier de véhicules étrangers à la région pour se rendre dans des lieux touristiques très fréquentés.
- Du renouvellement des revêtements des routes et chemins communaux ou privés faisant partie d'un parcours de cyclotourisme aménagé par l'État, ainsi que des frais de déneigement des routes touristiques très fréquentées et ouvertes au trafic tout l'hiver ;
- De l'aménagement de places de parc à buts touristiques ou sportifs, hors localités, ainsi que de places d'arrêts pour les transports publics en bordure des routes cantonales et communales.

Évolution de l'environnement et des tâches

Ni les bases légales, ni les critères d'attribution n'ayant été modifiés, l'environnement et les natures de mise à disposition de ce fonds, qui sera dissout en 2020 lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP), n'ont pas évolué.

En conformité avec ses buts, le rôle du fonds est de financer une part déterminée des différents travaux planifiés par les communes pour des réfections routières sur leurs routes. La part de subvention attribuée dépend de la commune et de l'ampleur des travaux prévus. Un tableau établi en 2013, qui a été distribué aux communes, fixe les taux applicables.

Le fonds est financé par le prélèvement de 4% du produit des taxes automobiles, cyclomoteurs et navigation collecté par le service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN).

Activités et réalisations

Le fonds des routes communales est uniquement mis à contribution en fonction des sollicitations communales pour des participations à des travaux de réfection routière ou d'entretien courant de routes touristiques ou supportant un trafic de transport public ou de cyclotourisme. Avec près de CHF 680'276, les sollicitations intervenues durant l'année 2019 ont été supérieures à la moyenne des années précédentes, soit CHF 305'000. Ceci découle très certainement de l'annonce de la dissolution du fonds prévue dans la nouvelle LRVP. Les montants sollicités restent néanmoins largement en-deçà de l'attribution annuelle au fonds, soit CHF 1'930'900.

Les communes ayant bénéficié de versements ou de nouveaux subventionnements en 2019 sont : Val-de-Ruz, Val-de-Travers, Neuchâtel, La Sagne, La Chaux-de-Fonds, Lignières, Le Cerneux-Péquignot, La Brévine et Cornaux.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

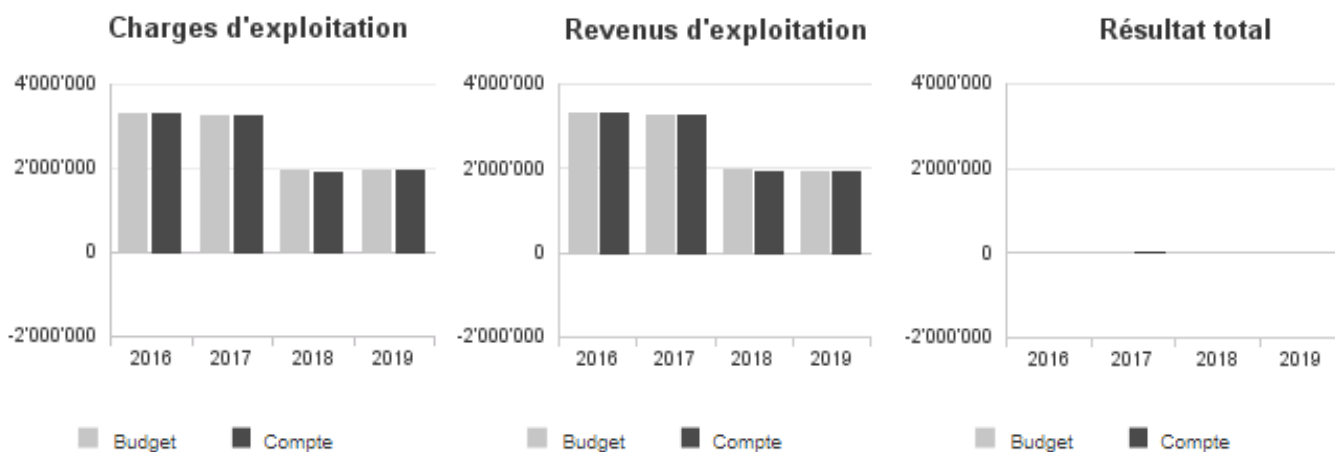
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'908'200	1'936'500	1'930'900	-5'600	-0.3%	+22'700	+1.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	1'908'200	1'936'500	1'930'900	-5'600	-0.3%	+22'700	+1.2%
Charges d'exploitation	1'908'200	1'936'500	1'930'900	-5'600	-0.3%	+22'700	+1.2%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	0	0	0	--	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	286'500	363'554	+77'054	+26.9%	+363'554	--
36 Charges de transfert	408'706	250'000	680'276	+430'276	+172.1%	+271'571	+66.4%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'499'495	1'400'000	887'070	-512'930	-36.6%	-612'425	-40.8%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Au niveau des charges de transfert (groupe 36), les prévisions de subventions à allouer aux travaux routiers effectués par les communes sont très difficilement quantifiables. En 2019, les demandes d'acomptes et les besoins finaux ont été nettement supérieurs aux prévisions. Quant aux revenus (groupe 49 « Imputations internes »), le montant correspond aux 4% du produit de la taxe sur les véhicules automobiles, des remorques et des bateaux, selon la LTVRB, du 6 octobre 1992.

Un versement à la fortune du fonds a été comptabilisé (groupe 35 « Attributions aux fonds et fin. spéciaux ») pour prendre en compte les risques liés à la remise des routes cantonales déclassées aux communes au 1^{er} juillet 2020, le solde restant ayant été affecté à l'entretien des routes cantonales.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Subventions pour le trafic routier	408'706	250'000	680'276
Total charges (+) / revenus (-) nets	408'706	250'000	680'276

Commentaires

Ces charges représentent les subventions allouées aux communes demandeuses pour les travaux routiers éligibles selon l'art. 35 LRVP. Les communes sont maîtres d'ouvrage et les subventions réellement versées peuvent fortement varier en fonction de l'avancement réel des travaux. La date butoir du 31 décembre 2019 imposée par l'entrée en vigueur de la nouvelle LRVP a engendré un surplus de subventions à verser aux communes.

2.10.14 Fonds cantonal de l'énergie

Missions principales

Le fonds est destiné à soutenir, notamment via le Programme Bâtiments, les objectifs de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn), en particulier l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables. Le fonds est financé par la redevance cantonale sur l'électricité et les contributions globales de la Confédération.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le Programme Bâtiments mis en place par les cantons et la Confédération est un pilier essentiel de la politique énergétique et climatique de la Suisse. Il encourage l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment. Le financement est assuré par une partie de la taxe sur le CO2 octroyée par la Confédération au canton de Neuchâtel via les contributions globales et par le fonds cantonal de l'énergie alimenté depuis 2018 par la redevance énergétique cantonale.

Avec la nouvelle stratégie énergétique 2050 de la Confédération, ce programme va se poursuivre au moins jusqu'en 2025.

Activités et réalisations

Le Programme Bâtiments continue de rencontrer un franc succès dans le canton en 2019 avec 568 promesses de subvention pour un montant total (incluant par conséquent l'ensemble des subventions tant cantonales que fédérales) d'environ CHF 9,1 millions (notamment 331 octrois pour l'isolation de bâtiments, 16 octrois pour l'amélioration de classe CECB®, 36 octrois pour le solaire thermique, 39 octrois pour le chauffage au bois automatique, 109 octrois pour des pompes à chaleur et 11 octrois pour le raccordement à un réseau de chaleur).

En 2019, le fonds de l'énergie a été sollicité pour le paiement de subventions cantonales d'un montant global d'environ CHF 1,4 million. Au 31 décembre 2019, la fortune du fonds est d'environ CHF 4,7 millions. Avec des promesses de subventions cantonales à hauteur d'environ CHF 2,8 millions, ceci laisse une fortune disponible de quelque CHF 1,9 million.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

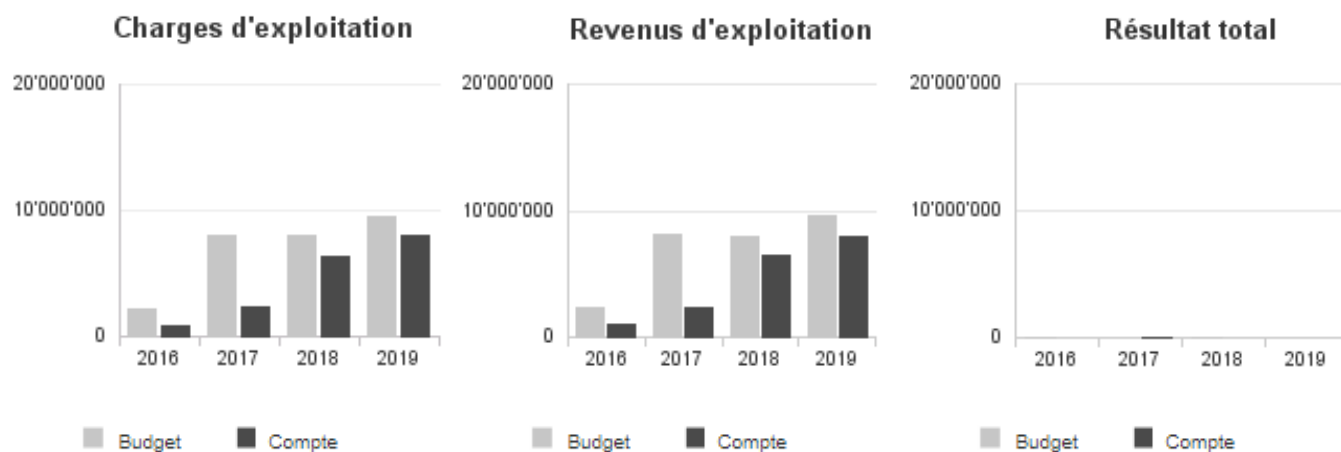
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	6'380'040	9'509'944	7'938'921	-1'571'023	-16.5%	+1'558'881	+24.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	1'936'000	1'900'000	1'719'679	-180'321	-9.5%	-216'321	-11.2%
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	784'944	0	-784'944	-100.0%	0	--
46 Revenus de transfert	372'195	325'000	315'220	-9'780	-3.0%	-56'975	-15.3%
47 Subventions à redistribuer	4'071'845	6'500'000	5'904'023	-595'977	-9.2%	+1'832'177	+45.0%
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	6'380'040	9'509'944	7'938'921	-1'571'023	-16.5%	+1'558'881	+24.4%
30 Charges de personnel	47'894	54'944	49'988	-4'956	-9.0%	+2'093	+4.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	195'564	505'000	239'170	-265'830	-52.6%	+43'605	+22.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	1'269'673	0	665'104	+665'104	--	-604'570	-47.6%
36 Charges de transfert	795'064	2'450'000	1'080'555	-1'369'445	-55.9%	+285'492	+35.9%
37 Subventions à redistribuer	4'071'845	6'500'000	5'904'023	-595'977	-9.2%	+1'832'177	+45.0%
39 Imputations internes	0	0	83	+83	--	+83	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

En ce qui concerne les revenus, ceux du groupe 41 « Patentes et concessions » sont en relation avec la perception de la redevance électrique prélevée pour la première fois durant l'exercice 2018 en fonction des kilowatt/heure consommés par les usagers. Comme on peut le constater, cette dernière semble sujette à de fortes variations comme le montre la différence entre les comptes 2018 et 2019. Quant au groupe 46 « Revenus de transfert », le montant correspond au dédommagement que la Confédération a versé au canton pour ses travaux de traitement des dossiers du Programme Bâtiments.

Au niveau des charges du groupe 31 « Biens, services et autres charges d'expl. », elles ont été bien inférieures au budget notamment du fait qu'un certain nombre de dépenses n'ont pas été effectuées dans le cadre de mandats à confier pour le traitement des dossiers du Programme Bâtiments. Les tâches de contrôle sont en effet dorénavant confiées aux cantons et doivent être sous-traitées. Un dédommagement équivalent est perçu de la Confédération pour ce travail. La mise en vigueur de la conception directrice de l'énergie nécessitera également des mandats supplémentaires. Le groupe 36 « Charges de transfert » représente les subventions cantonales du Programme Bâtiments, alors que les groupes 37/47 « Subventions à redistribuer » intègrent les subventions fédérales correspondantes. Les montants des subventions cantonales distribuées ont été moins élevés que prévu, raison pour laquelle les sommes non dépensées ont été virées à la fortune du fonds et pourront être utilisées pour de futures demandes de subvention.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Programme Bâtiment - Part cantonale	422'869	2'125'000	765'335
Total charges (+) / revenus (-) nets	422'869	2'125'000	765'335

Commentaires

Le montant net au budget correspond aux subventions cantonales allouées aux ayants droit (personnes physiques, communes, entreprises) auxquelles se soustrait le dédommagement de la Confédération pour le traitement des dossiers du Programme Bâtiments. Malgré le nombre de projets soutenus en progression, les charges sont très inférieures au budget, car le montant des subventions allouées dépendent des projets effectivement terminés.

2.10.15 Fonds des eaux

Missions principales

Le fonds des eaux est destiné à soutenir les communes et les syndicats intercommunaux pour financer les études, les mesures d'organisation du territoire et les travaux nécessaires à l'alimentation en eau potable, l'évacuation et l'épuration des eaux ainsi que l'assainissement des sites pollués qui incombe à l'État.

Il est financé par le produit de la redevance sur la consommation d'eau potable. Depuis les modifications récentes de la loi sur le fonds des eaux, les coûts relatifs à l'assainissement des sites pollués sont pris également en charge par le fonds.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le fonds des eaux a été moins sollicité en 2019 que cela n'avait été budgété, car divers projets importants ne se sont pas encore achevés ou n'ont pas encore été lancés. Mais cette situation pourrait s'inverser à l'horizon de 2022–2023 si les projets en cours et ceux devant être lancés ces prochaines années suivent leur programmation sans retard supplémentaire.

Activités et réalisations

Décharges et autres sites pollués :

- Les études et surveillances hydrogéologiques d'une vingtaine d'anciennes décharges se sont poursuivies à charge du canton. L'office fédéral de l'environnement a accordé la participation financière du fonds fédéral pour les sites pollués (fonds OTAS) pour six décharges. Les essais préalables à l'assainissement d'un ancien site industriel à la Chaux-de-Fonds ont été engagés.
- Les coûts totaux à charge de la provision liée au fonds des eaux a été de quelque CHF 580'000.
- Le fonds des eaux a été sollicité pour différents projets dans le domaine de la protection des eaux pour un montant global de CHF 4'187'026 dont :

Projets d'épuration des eaux	CHF 2'516'870
Projets d'adduction en eau potable	CHF 1'670'156

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

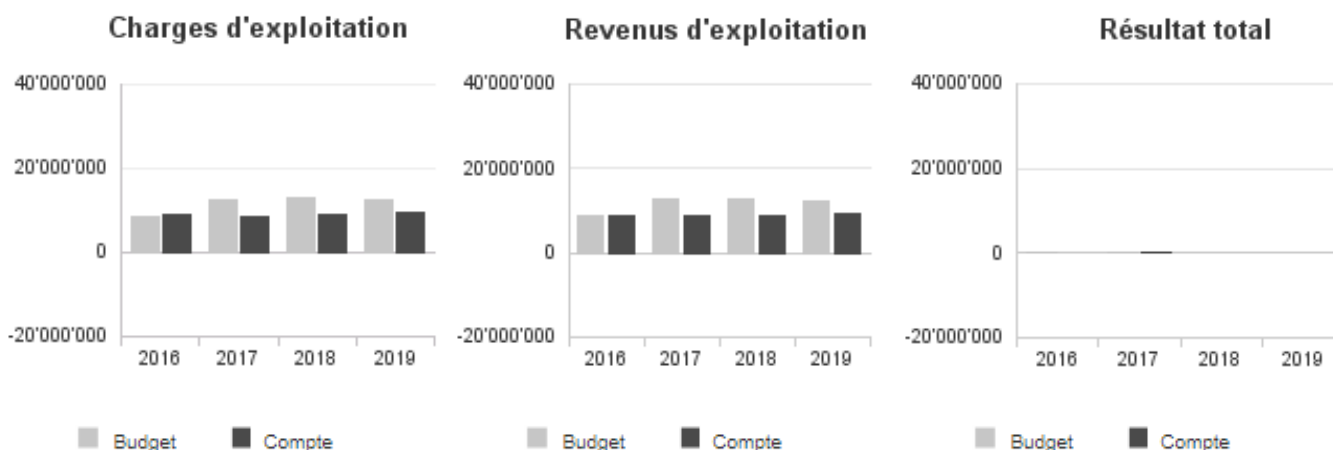
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	8'845'258	12'253'000	9'356'695	-2'896'305	-23.6%	+511'438	+5.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	8'845'258	8'717'000	9'330'695	+613'695	+7.0%	+485'438	+5.5%
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	16'000	+16'000	--	+16'000	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	3'536'000	0	-3'536'000	-100.0%	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	10'000	+10'000	--	+10'000	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	8'845'258	12'253'000	9'356'695	-2'896'305	-23.6%	+511'438	+5.8%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	192'687	423'000	214'541	-208'459	-49.3%	+21'853	+11.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	1'437'786	0	927'008	+927'008	--	-510'778	-35.5%
36 Charges de transfert	3'614'784	7'930'000	4'315'147	-3'614'853	-45.6%	+700'362	+19.4%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	3'600'000	3'900'000	3'900'000	0	0.0%	+300'000	+8.3%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Au niveau des revenus, le groupe 41 « Patentes et concessions » enregistre la redevance sur l'eau potable.

Au niveau des charges, les dépenses du groupe 31 « Biens, services et autres charges d'expl. » ont été inférieures au budget suite à des mandats qui n'ont pas été attribués. Quant au budget du groupe 36 « Charges de transfert », il correspond aux subventions maximum qui auraient pu être allouées aux ayants droit en fonction des promesses délivrées et des factures effectives présentées à la fin des travaux auxquelles s'ajoutent les dédommagements accordés aux communes pour leurs tâches de perception de la redevance. Cette année, un grand nombre de travaux qui auraient pu être subventionnés ont soit pris du retard ou n'ont pas encore démarré. De ce fait, les subventions dues ont été bien plus faibles que prévu. Ainsi, au lieu de devoir effectuer un prélèvement à la fortune du fonds, les sommes non dépensées ont pu être au contraire virées à la fortune et seront utilisées lors des exercices suivants. Dans le groupe 39 « Imputations internes » figurent, d'une part, la participation financière du fonds des eaux aux prestations fournies par le SENE dans son domaine d'activité et, d'autre part, le remboursement sur 3 ans (2017 à 2019) de la provision « Sites pollués », qui avait été constituée à charge du SENE en 2014 et qui incombe dorénavant au fonds des eaux.

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Epuration des eaux et adduction	7'794'000	7'794'000	0	4'187'026	4'187'026	0	-3'606'974	-3'606'974	0
Total	7'794'000	7'794'000	0	4'187'026	4'187'026	0	-3'606'974	-3'606'974	0

Commentaires

Les subventions d'investissement relatives à l'épuration des eaux et adduction sont couvertes par une recette équivalente émanant du fonds des eaux. La dépense nette est donc nulle.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Dédomm. Conf. routes nat. sites pollués	0	0	-10'000
Eaux	3'614'784	7'930'000	4'315'147
Total charges (+) / revenus (-) nets	3'614'784	7'930'000	4'305'147

Commentaires

Ces charges de transfert correspondent essentiellement à la recette d'investissement permettant d'équilibrer les subventions d'investissements accordées aux communes. À ces charges s'ajoutent les dédommagements accordés aux communes pour leurs tâches de perception de la redevance. Comme indiqué dans les commentaires relatifs au compte de résultat, les subventions dues ont été bien inférieures au budget.

2.10.16 Fonds forestier de réserve

Missions principales

Selon l'art. 70 LCFo, le but du fonds est de permettre le financement d'améliorations forestières telles qu'achats d'équipement, établissement et réfection d'infrastructures, acquisitions de forêts ou mesures favorisant l'utilisation du bois.

Évolution de l'environnement et des tâches

La morosité actuelle du marché des bois fait que le fonds forestier de réserve n'est plus régulièrement approvisionné par des recettes provenant de la vente du bois issu des forêts de l'État. Il remplit cependant son rôle légal et est utilisé comme tel. Il est par exemple très utile pour permettre le décaissement de projets ponctuels subventionnés (infrastructures, réserves forestières, etc.).

Activités et réalisations

- L'année 2019 a été marquée par une limitation stricte des dépenses en raison du faible niveau de sa fortune. Les dépenses se sont limitées au soutien à l'association Lignum Neuchâtel.
- Le fonds forestier de réserve n'a pas pu compter sur des recettes issues des bénéficiaires de la vente des bois des forêts de l'État, mais a bénéficié des subventions (RPT) pour les soins apportés aux forêts cantonales.
- Le fonds a permis l'encaissement de redevances d'extraction de matériaux et de divers baux de terrain.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

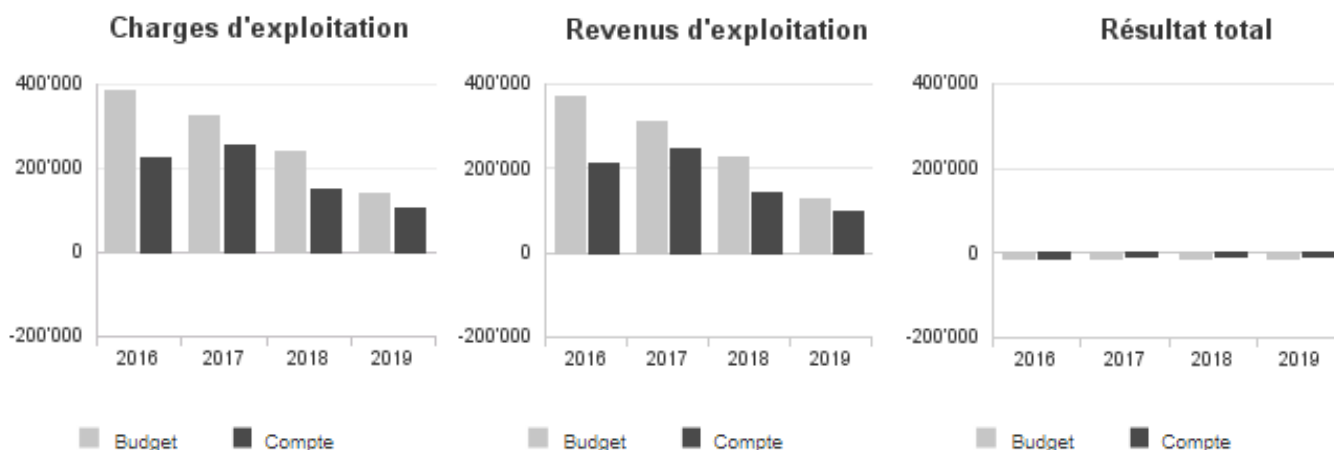
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	139'699	128'000	96'481	-31'519	-24.6%	-43'218	-30.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	3'417	5'000	0	-5'000	-100.0%	-3'417	-100.0%
42 Taxes	14'806	15'000	7'090	-7'910	-52.7%	-7'716	-52.1%
43 Revenus divers	0	1'000	0	-1'000	-100.0%	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	6'700	0	-6'700	-100.0%	0	--
46 Revenus de transfert	90'061	64'000	84'112	+20'112	+31.4%	-5'949	-6.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	31'414	36'300	5'279	-31'021	-85.5%	-26'135	-83.2%
Charges d'exploitation	150'177	140'000	106'959	-33'041	-23.6%	-43'218	-28.8%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	112'923	110'000	0	-110'000	-100.0%	-112'923	-100.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	9'754	0	88'959	+88'959	--	+79'205	+812.0%
36 Charges de transfert	27'500	30'000	18'000	-12'000	-40.0%	-9'500	-34.5%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-10'478	-12'000	-10'478	+1'522	+12.7%	0	0.0%
44 Revenus financiers	10'478	12'000	10'478	-1'522	-12.7%	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	10'478	12'000	10'478	-1'522	-12.7%	0	0.0%
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les revenus du fonds proviennent de concession et taxes relatives à la gestion de gravier (groupes 41 « Patentes et concessions » et 42 « Taxes »). En 2019, seules des taxes d'extraction ont été facturées, tandis que l'attribution des subventions RPT destinées à être utilisées de manière ponctuelle (groupes 46 « Revenus de transfert ») reste stable par rapport à l'année 2018.

Les dépenses du groupe 31 « Biens, services et autres charges d'expl. » usuellement destinées à des travaux d'aménagement de chemins forestiers ont été supprimées en raison de la faible disponibilité en trésorerie sur la fortune du fonds.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Appui organismes but non lucratif	27'500	30'000	18'000
Subv. féd. acq. infrastruct. & biodiv.	-90'061	-64'000	-84'112
Total charges (+) / revenus (-) nets	-62'561	-34'000	-66'112

Commentaires

Les charges se rapportent aux subventions délivrées en soutien à la promotion de l'utilisation du bois alors que les recettes sont issues de subventions fédérales appelées à être utilisées de manière ponctuelle, notamment pour les infrastructures forestières.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	0	0	-40
Total charges (+) / revenus (-) nets	0	0	-40

Commentaires

Des frais de rappel ont été imputés au fonds par erreur.

2.10.17 Fonds de conservation de la forêt

Missions principales

Le fonds de conservation de la forêt a pour but de permettre la remise en état de sites exploités ayant bénéficié d'une autorisation de défrichement, d'assurer le reboisement de compensation et de financer d'autres mesures visant à des améliorations qualitatives du milieu boisé (art 73 LCFo).

Évolution de l'environnement et des tâches

Le fonds de conservation de la forêt est alimenté par les taxes de compensation et les contributions de plus-value versées par les bénéficiaires d'autorisations de défrichement (art. 13, 14 et 73 LCFo). Lorsque le service est en charge de l'exécution d'une obligation liée à une autorisation de défrichement, il prélève les avances déposées dans le fonds à cet effet. Les nouvelles demandes de défrichement sont relativement rares et les dossiers importants peuvent passer par une caution bancaire de garantie plutôt que par un versement au fonds. Il subsiste cependant quelques travaux réguliers de reboisement et de compensation d'autre nature liés à d'anciens défrichements ou à d'autres atteintes à l'écosystème forestier à compenser.

Activités et réalisations

- En 2019, le fonds de conservation de la forêt a financé des interventions de lutte contre les plantes envahissantes (p.ex. solidage).
- L'année 2019 a été marquée par une limitation stricte des dépenses en raison du faible niveau de sa fortune.
- Les recettes obtenues en 2019 sont liées à une location.

Résultat financier

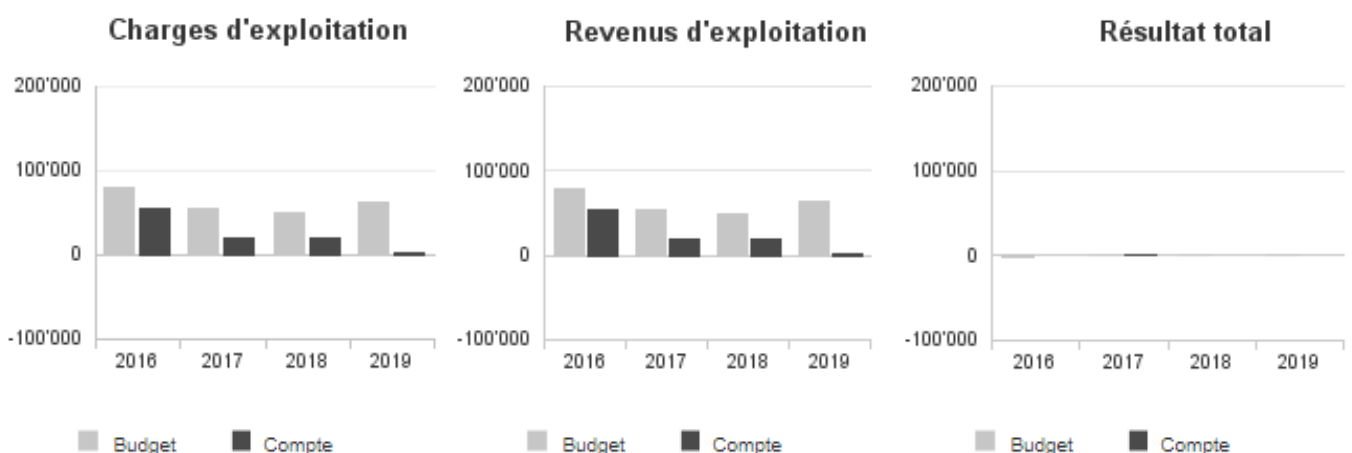
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	20'008	62'500	1'801	-60'699	-97.1%	-18'206	-91.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	1'000	0	-1'000	-100.0%	0	--
43 Revenus divers	20'008	200	192	-8	-4.1%	-19'816	-99.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	61'300	1'609	-59'691	-97.4%	+1'609	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	20'008	62'600	1'801	-60'799	-97.1%	-18'206	-91.0%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	19'508	62'600	1'801	-60'799	-97.1%	-17'707	-90.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	500	0	0	0	--	-500	-100.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	-100	0	+100	+100.0%	0	--
44 Revenus financiers	0	100	0	-100	-100.0%	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	100	0	-100	-100.0%	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les revenus divers proviennent d'une location liée à l'utilisation d'une surface forestière à des fins sportives. Étant donné qu'aucun projet de défrichement n'a été déposé en 2019, les dépenses liées à des entretiens de reboisements et des améliorations qualitatives de milieu boisé sont en conséquence faibles.

Évolution du compte de résultats



2.10.18 Fonds agricole et viticole

Missions principales

Le fonds agricole et viticole est régi par la loi sur la promotion de l'agriculture et son règlement. Il est alimenté par une contribution annuelle obligatoire perçue des propriétaires de vigne par l'intermédiaire des communes qui s'élève à CHF 295 par hectare de vigne. Une autre contribution obligatoire concerne la perception de CHF 2 par quintal de raisin à chaque encaveur du canton. Puis celle perçue par la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) auprès des exploitants (propriétaires ou fermiers) de biens-fonds agricoles, qui est de CHF 2 par hectare de surface agricole (SAU).

Ses missions principales sont les suivantes :

- Soutien à la filière viti-vinicole ;
- Soutien aux filières agricoles ;
- Promotion des produits du terroir et des vins.

Évolution de l'environnement et des tâches

Aucune évolution de l'environnement et des tâches.

Activités et réalisations

Le fonds agricole et viticole a été exclusivement utilisé afin de contribuer à la promotion des vins et produits du terroir. Cette contribution annuelle est convenue dans le cadre d'un mandat de prestations entre Neuchâtel Vins et Terroir (NVT) et le Conseil d'État.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

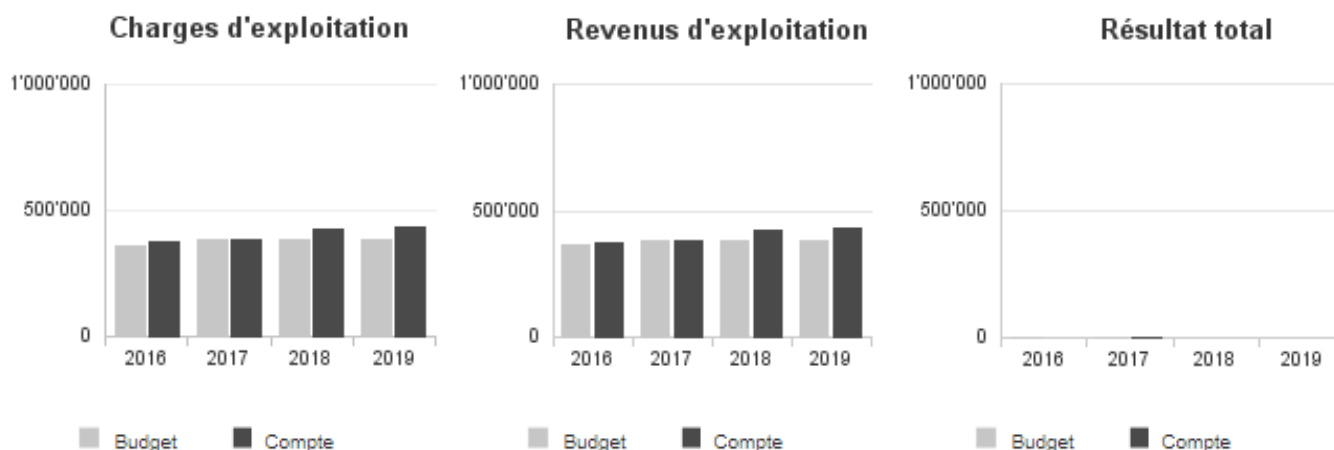
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	423'787	380'600	430'520	+49'920	+13.1%	+6'733	+1.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	20	0	0	0	--	-20	-100.0%
43 Revenus divers	309'635	321'000	326'319	+5'319	+1.7%	+16'684	+5.4%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	113'567	59'600	103'455	+43'855	+73.6%	-10'113	-8.9%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	565	0	747	+747	--	+182	+32.1%
Charges d'exploitation	423'787	380'600	430'520	+49'920	+13.1%	+6'733	+1.6%
30 Charges de personnel	5'788	5'500	5'500	0	0.0%	-288	-5.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	24	100	0	-100	-100.0%	-24	-100.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	417'976	375'000	425'020	+50'020	+13.3%	+7'044	+1.7%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Le résultat du fonds agricole et viticole est constitué essentiellement de revenus issus des contributions des propriétaires de vigne, des encaveurs et des agriculteurs (groupe 43 « Revenus divers »). La taxe perçue aux encaveurs pour le raisin encavé à la vendange, basée sur la récolte de l'année précédente, a été légèrement supérieure au budget.

Les charges de transfert (groupe 36) ont été plus élevées en raison de la Campagne d'Oeil-de-Perdrix 2019 qui n'était pas prévue au budget.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Subventions liées à la viticulture	417'976	375'000	425'020
Total charges (+) / revenus (-) nets	417'976	375'000	425'020

Commentaires

Les subventions liées à la viticulture englobent la subvention à NVT (Neuchâtel, Vins et Terroir) pour la mise en valeur des produits du terroir et la subvention en faveur de la défense professionnelle viti-vinicole, dont celle-ci a eu une dépense plus élevée en raison de la Campagne Oeil-de-Perdrix 2019.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-20	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-20	0	0

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

2.10.19 Fonds des mensurations officielles

Missions principales

Le fonds a été créé par la loi cantonale sur la mensuration officielle en 1995 avec comme but de couvrir les frais consécutifs à l'abornement, à la nouvelle mensuration, au renouvellement, à des travaux considérés comme adaptations particulières qui présentent un intérêt national élevé et à la mise à jour périodique.

Les objectifs stratégiques pour la période 2016 à 2019 conformément à la convention-programme signée entre la Confédération et le canton en 2016 sont :

- Réaliser la mensuration officielle sur l'ensemble du territoire cantonal ;
- Introduire un cadastre 3D ;
- Assurer la coordination et la collaboration en matière d'acquisition de géodonnées ;
- Assurer l'historisation et l'archivage des géodonnées ;
- Permettre la consultation du cadastre des conduites sur le géoportail ;
- Assurer l'actualisation des géodonnées par une mise à jour efficiente ;
- Intégrer les servitudes foncières dans les données de la mensuration officielle.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le canton a signé 6 conventions-programmes et 22 accords de prestations avec la Confédération. Ces mandats ont une durée d'exécution de plusieurs années et sont gérés par le fonds avec une certaine flexibilité.

Considérant que presque tous les travaux de nouvelle mensuration ont été adjugés, le fonds servira ces prochaines années aux paiements des travaux adjugés ainsi qu'aux travaux considérés comme adaptations particulières qui présentent un intérêt national élevé et à la mise à jour périodique, conformément aux engagements pris dans la convention-programme entre la Confédération et le canton.

Activités et réalisations

Les événements principaux ont été les suivants :

- Une surface supérieure à 5'400 ha de données numériques de la mensuration officielle a pu être approuvée et reconnue par la Confédération en 2019, portant la surface approuvée du canton à plus de 78% ;
- Les travaux en lien avec l'harmonisation des données entre le registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) et de la mensuration officielle ont continué en 2019 entraînant un nombre important d'échanges entre les communes et le canton ;
- L'harmonisation des données de la mensuration officielle a été effectuée pour les cours d'eau, les sentiers balisés et des objets religieux. La coordination avec les autres services pour que les données de la mensuration officielle soient utilisées en tant que référentiel au niveau du canton demande un certain travail ;
- Différents travaux ont été effectués en lien avec les limites territoriales : la base de données pour la gestion des informations liées aux points limites territoriaux (photos, anciens protocoles d'entretien, etc.) a été complétée et des échanges ont eu lieu avec le canton de Vaud pour harmoniser la limite cantonale. En octobre, une action de parrainage des bornes frontières a pu être lancée avec une réponse très positive du public. Le but de l'action est l'entretien de ces témoins de l'histoire pour les futures générations.

Convention-programme 2016-2019 et accord de prestations 2019 entre la Confédération et le canton

L'accord de prestations (AP) 2019, signé par la Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales (ci-après « MENSURATION ») et le chef du département, le 2 juillet 2019, se base sur les conditions cadres spécifiées dans la convention-programme 2016-2019 signée par le Conseil d'État le 23 mai 2016.

Convention-programme 2016-2019

Il s'agit d'un document d'intention pour ces 4 années qui concrétise le concept cantonal de réalisation. Les caractéristiques principales de ce document sont les suivantes :

- La réalisation d'entreprises de MO couvrant une surface de 647 ha ;
- La mise à jour périodique des couches d'information « Couverture du sol » et « Objets divers » couvrant une surface de 13'897 ha ;
- Le montant prévu des indemnités versées par la Confédération étant de CHF 875'200 pour atteindre l'objectif susmentionné.

Accord de prestation 2019

Les priorités en 2019 pour le canton de Neuchâtel ont été les suivantes :

- Réaliser le concept d'harmonisation des données du bâtiment (registre des bâtiments et de logement (RegBL) de l'office fédéral de la statistique) ;
- Valider les noms de rue pour leur introduction dans le répertoire officiel des rues ;
- Améliorer l'homogénéité et la qualité des données de la mensuration officielle du canton ;
- Régulariser les petites différences sur les limites territoriales avec les cantons voisins et gérer les informations relatives aux bornes frontières.

Les prestations de la « MENSURATION » sont les suivantes :

- Paiements d'acomptes pour les entreprises de mensuration officielle lancées en 2006, 2012, 2013, 2014 et 2017 ainsi que pour les travaux en lien avec le cadastre RDPPF pour un montant de CHF 393'115.50.

Suite aux différents rapports envoyés en cours d'année à la « MENSURATION », la Confédération a déjà honoré la totalité des différentes prestations à fin 2019.

Premiers relevés et renouvellements

Entreprises en cours

Au 31 décembre 2019, 15 entreprises de premiers relevés couvrant une surface de plus de 15'300 ha sont en cours pour l'ensemble du canton ayant une valeur contractuelle d'environ CHF 7,5 millions. 13 mandats couvrant environ 14'500 ha nous ont déjà été livrés ; parmi ceux-ci, 7 mandats couvrant une surface de plus de 9'300 ha ont été vérifiés par le service et sont en cours de traitement auprès des adjudicataires. Il reste 6 mandats à vérifier couvrant une surface d'environ 5'200 ha.

Entreprises de MO mises à l'enquête publiques en 2019

- La Chaux-de-Fonds, lot 17 (55 ha) ;
- Les Verrières, lots 3 et 4 (538 et 2'289 ha) ;
- Montalchez, lot 3 (538 ha) ;
- Noiraigue, lot 5 (29 ha) ;
- Rochefort, lot 3, Brot-Plamboz, lot 3 (1'517 ha) ;
- Saint-Aubin-Sauges, lot 3, Gorgier, lot 6 (1'373 ha).

Entreprises de MO finalisées en 2019

Des entreprises de nouvelles mensurations couvrant une surface de 5'442 ha ont pu être finalisées ainsi que celles relatives à la mise à jour périodique des points fixes et de la couverture du sol des mandats les plus anciens. Ces travaux ont une valeur contractuelle de CHF 4'332'270.50 dont CHF 2'967'604.35 de participation de la Confédération.

Points fixes / Cadre de référence

Conformément au concept en matière de points fixes du canton approuvé par la Confédération en 2016, il y a eu uniquement des travaux de bureau de documentation et la mise en cohérence des données.

Cadastre 3D

Le mandat adjugé en 2018 a pu être terminé en 2019 et le solde des bâtiments a pu être adjugé. L'acquisition des bâtiments 3D par le service pour la commune de La Grande Béroche a pu être finalisée en 2019. Différents processus de validation ont été réalisés pour garantir une homogénéité des données.

Les commandes et demandes pour les bâtiments 3D se développent très bien. La demande des clients, notamment dans le domaine de l'urbanisme et de la construction, pour ces données est en croissance. Les bureaux privés se sont formés pour répondre à ces demandes. De plus, le service a eu des échanges avec d'autres services cantonaux et communaux pour faire connaître ces données et leur potentiel. La possibilité de commande est intégrée à la solution de commande de géodonnées (Geoshop).

Mise à jour périodique

Même si les données de la mensuration officielle sont mises à jour d'une manière permanente, la cohérence des données par rapport au terrain ne peut pas toujours être garantie. Les raisons principales sont les suivantes :

- Modification naturelle (p.ex. cours d'eau) ;
- Non-existence d'un système d'annonce efficace avant 2006 : le système actuel a été mis en place en 2006. Il est possible que des constructions antérieures ne soient pas représentées ;
- Constructions non annoncées ;
- Considération économique : de petits bâtiments de faible importance n'ont pas été relevés dans le cadre de la mise à jour permanente en raison des coûts engendrés ;
- Modifications du cadre normatif.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

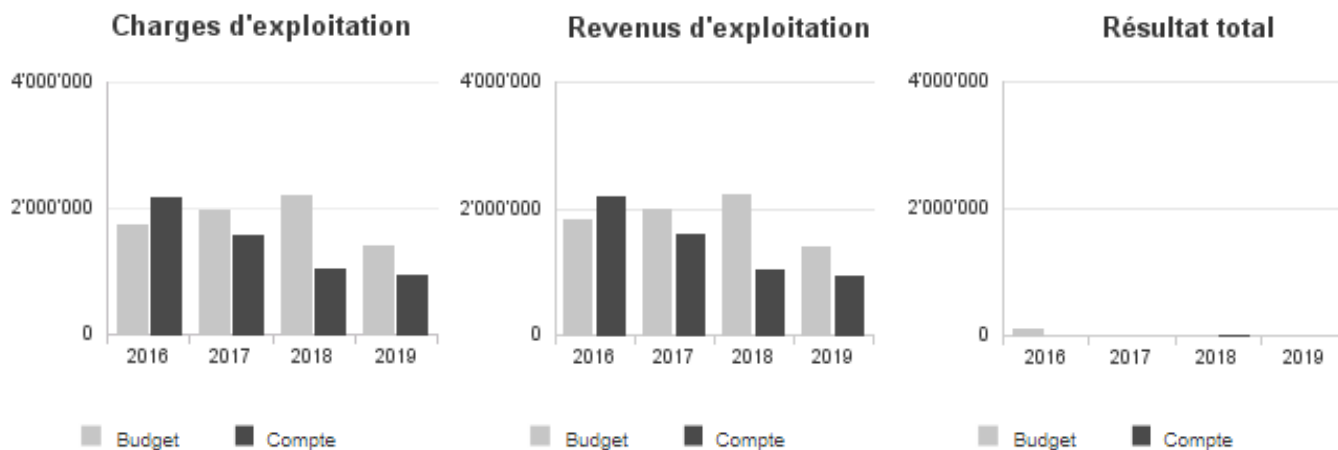
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'019'943	1'400'000	938'053	-461'947	-33.0%	-81'890	-8.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	319'164	100'000	235'040	+135'040	+135.0%	-84'124	-26.4%
43 Revenus divers	200	0	1'000	+1'000	--	+800	+400.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	347'085	850'000	361'834	-488'166	-57.4%	+14'749	+4.2%
46 Revenus de transfert	243'242	420'000	337'125	-82'875	-19.7%	+93'883	+38.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	110'252	30'000	3'054	-26'946	-89.8%	-107'198	-97.2%
Charges d'exploitation	1'019'940	1'400'000	938'053	-461'947	-33.0%	-81'887	-8.0%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	270'275	900'000	308'053	-591'947	-65.8%	+37'777	+14.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	2	0	0	+0	--	-2	-83.4%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	749'662	500'000	630'000	+130'000	+26.0%	-119'662	-16.0%
Résultat d'exploitation	3	0	0	0	--	-3	-100.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	3	0	0	0	--	-3	-100.0%
Résultat de financement	-3	0	0	0	--	+3	+100.0%
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

L'écart budgétaire du groupe 42 « Taxes » s'explique par la signature de nouveaux contrats d'utilisateurs suite à la livraison de nouvelles données cadastrales et de nouveaux produits. Suite aux problèmes rencontrés par la majorité des bureaux adjudicataires dans le traitement des rapports de vérification, un nombre inférieur de mandats a pu être bouclé. Par conséquent, les revenus des groupes 46 « Revenus de transfert » et 49 « Imputations internes » ont été inférieurs au budget.

Au niveau du groupe 31 « Biens, services et autres charges d'expl. », les demandes d'acomptes de la majorité des bureaux adjudicataires pour les travaux de nouvelles mensurations ont été inférieures au budget en raison notamment d'autres travaux privés réalisés par ces bureaux en relation avec la construction et des difficultés de recrutement dans ce secteur d'activité.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Fds des mensurations officielles	-246'829	-420'000	-340'178
Total charges (+) / revenus (-) nets	-246'829	-420'000	-340'178

Commentaires

Ce montant représente la participation de la Confédération, des communes et des propriétaires fonciers aux frais de nouvelles mensurations. Elle n'est demandée que lorsque les travaux sont terminés.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-194	0	-533
Total charges (+) / revenus (-) nets	-194	0	-533

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

2.11 Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)

Synthèse du DEAS
Compte de résultats du DEAS

SEAS	Secrétariat général DEAS
NECO	Service de l'économie
SEMP	Service de l'emploi
SMIG	Service des migrations
COSM	Service de la cohésion multiculturelle
SASO	Service de l'action sociale
STAT	Service de statistique

2.11.1 Synthèse du DEAS

L'année 2019 aura été marquée par une conjoncture économique favorable et une forte diminution du taux de chômage, qui a permis au canton de Neuchâtel de rejoindre la moyenne des cantons romands pour la première fois depuis plus de 10 ans. Dans ce contexte, le DEAS a poursuivi son travail d'appui au développement économique et a mené à bien plusieurs étapes importantes pour la suite de la mise en œuvre de la stratégie d'intégration professionnelle, notamment dans les services sociaux régionaux et dans le domaine de l'asile.

Dans le domaine social, l'année a par ailleurs été marquée par la mise en œuvre des premières étapes de la redéfinition des prestations sociales, ainsi que par l'élaboration d'une nouvelle stratégie de prévention et de lutte contre le surendettement des ménages. Dans ce domaine, un comité de pilotage interdépartemental a été mis en place pour revoir le dispositif complet. Le concept finalisé a été soumis au Conseil d'État et a fait l'objet d'une large consultation.

En matière de politique régionale, la poursuite de la démarche des accords de positionnement stratégique des régions (APS) signés en 2017 entre l'État de Neuchâtel, le Réseau urbain neuchâtelois (RUN), les Régions RUN et les communes neuchâteloises a également passablement mobilisé les services du DEAS. L'acceptation du programme d'impulsion et de transformation (rapport 18.045) par le Grand Conseil le 25 juin 2019 a donné un élan supplémentaire à la dynamique positive déjà lancée. Les deux mesures transversales (impliquant toutes les régions) ont ainsi par exemple commencé à être concrétisées, à savoir le développement de l'économie de proximité et la mise en œuvre d'une stratégie de domiciliation.

Le même programme d'impulsion a par ailleurs permis d'amorcer le développement de la nouvelle société Microcity SA, dont les activités se sont progressivement étendues des start-ups aux grandes entreprises, en passant par les PME.

Au niveau interne, la 2^e partie de l'année 2019 a été marquée par la démission de la cheffe du service de la cohésion multiculturelle (COSM), qui, couplée à l'absence de son adjointe pour raison de maternité, a nécessité un appui renforcé de la part du secrétariat général jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle cheffe de service en octobre 2019. Cet appui s'est d'ailleurs prolongé durant plusieurs mois encore pour la gestion financière du service.

Tous ces éléments n'ont pas empêché le département de poursuivre ses activités courantes, conformément à l'identité, à la vision et aux valeurs du département.

Identité :

Le DEAS, créé en 2013, est le fruit de la volonté du Conseil d'État d'adapter les structures administratives à l'évolution de la société et des enjeux qui sont les siens, afin de garantir la production efficace et efficiente des prestations publiques dans le souci de la cohérence de l'action gouvernementale. La nouvelle organisation visait en particulier le souci de relever le défi de l'emploi et de la réinsertion en associant étroitement développement économique et action sociale.

En phase avec un environnement en mutation constante et rapide, le DEAS a pour volonté de stimuler un

développement du canton qui soit durablement profitable à sa population et à ses acteurs économiques. Dans cette perspective :

- Il s'engage pour une société neuchâteloise ouverte au monde et aux idées nouvelles ;
- Il facilite la réalisation de projets porteurs de prospérité et de cohésion ;
- Il favorise la participation de chacune et chacun à la vie sociale et économique ;
- Il veille au respect de certaines règles essentielles à l'équilibre de notre société.

Vision :

Dans le cadre des tâches qui lui sont confiées et des objectifs stratégiques qui lui sont fixés, le DEAS veille, dans le respect de ses valeurs et de manière efficace et efficiente :

- À mettre en place des conditions-cadres propices au développement d'une société neuchâteloise ouverte, inclusive et prospère, dans laquelle chacune et chacun participe au succès collectif ;
- À fournir des prestations qui non seulement répondent aux besoins présents de ses clients et usagers, mais anticipent l'évolution future de ses besoins ;
- À développer, avec ses partenaires, un réseau à même d'améliorer et de pérenniser l'accomplissement de ses missions et la fourniture de ses prestations ;
- À assurer à la collectivité que ses collaboratrices et collaborateurs sont, dans le cadre de leur activité, conscients de leurs missions et des contraintes qui y sont liées ;
- À offrir à ses collaboratrices et collaborateurs des conditions de travail qui amènent chacune et chacun à offrir le meilleur d'elle-lui-même.

Valeurs :

Les valeurs du département ont été définies dans le cadre d'un processus participatif il y a quelques années. Elles sont au nombre de cinq :

- Créativité
- Responsabilité
- Intégrité
- Ouverture
- Solidarité

Les autres faits marquants qui ont occupé le DEAS durant l'année 2019 seront précisés dans les paragraphes correspondants aux services concernés.

Le **secrétariat général du DEAS (SEAS)**, de par sa fonction de coordination, a naturellement été fortement impliqué dans les faits marquants de l'année 2019 qui sont mentionnés ci-dessus.

Sa mobilisation a ainsi été très importante pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie d'intégration professionnelle et la coordination liée à l'Agenda Intégration Suisse. Il a également largement été sollicité pour intégrer les travaux liés à la lutte contre le surendettement et, comme déjà précisé ci-dessus, pour pallier à l'absence de direction au COSM.

C'est également le SEAS qui coordonne, au niveau cantonal, la démarche des APS. L'année 2019 a ainsi été

consacrée à identifier les acteurs et actions déjà existantes en matière d'économie de proximité et à lancer un premier appel à projets dans ce domaine. Parallèlement, les objectifs et principaux axes d'une stratégie de domiciliation ont été élaborés pour essayer de contrer la baisse de population à laquelle le canton de Neuchâtel est actuellement confronté. Après la validation par le Conseil d'État du modèle proposé et l'acceptation par le Grand Conseil du programme d'impulsion qui permettait son financement, cette stratégie a commencé à se déployer par l'engagement d'un délégué à la domiciliation.

En ce qui concerne le **service de l'économie (NECO)**, les décisions du parlement cantonal en 2019 ont permis d'améliorer les conditions-cadres économiques, notamment pour soutenir des projets de modernisation ou de développement des capacités industrielles de PME ou encore pour favoriser le développement de la société Microcity SA. En matière de disponibilité foncière et immobilière, l'année 2019 a été marquée par l'approfondissement du dossier de planification du pôle de développement Littoral Est.

Durant l'année 2019, le NECO a également œuvré à renouveler plusieurs mandats de prestations et à renforcer les activités de la société coopérative de cautionnement romand. Le service a aussi reçu plusieurs délégations étrangères, la GGBa (Greater Geneva Bern area) Week - que le canton de Neuchâtel a eu l'honneur d'accueillir en 2019 - ainsi que la direction du SECO.

En 2019, le NECO a aussi conseillé et accompagné de nombreux projets, soutenus dans le cadre de la loi cantonale d'appui au développement économique (LADE) et de la politique régionale fédérale (NPR). Le service était également actif dans l'implantation de sociétés exogènes et a organisé des actions de prospection dans plusieurs pays.

À côté de la poursuite des activités du registre du commerce, le NECO a aussi réussi à compléter son équipe au milieu de l'année 2019, après deux années marquées par des départs, des vacances de postes et quelques cas de maladie de moyenne durée. Le service a aussi revu son organisation pour favoriser la collaboration interdisciplinaire et la polyvalence des équipes, rendant le NECO plus résilient.

Pour le **service de l'emploi (SEMP)**, l'année 2019 a été caractérisée par une forte baisse du taux de chômage, la plus forte de Suisse, repositionnant ainsi le canton dans la moyenne romande. Si la bonne conjoncture récente a largement participé à cette évolution réjouissante, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle est un autre facteur qui a joué en faveur de cette embellie. En jouant la « carte locale », les employeurs du canton ont notamment activement participé à la baisse du taux de chômage.

L'année 2019 a aussi été marquée par des collaborations inter-services qui ont abouti sur des résultats constructifs, dans une logique d'intelligence collective. Le SEMP a aussi avancé dans la poursuite de l'objectif prioritaire du programme de législation du Conseil d'État, dédié au projet « GénérationZ ». Celui-ci vise à établir un état des lieux des mesures de formation et d'intégration professionnelle pour les jeunes et une analyse statistique de leurs parcours et flux. Les résultats de ces travaux seront présentés courant 2020 au Conseil d'État, avec des propositions concrètes pour une politique coordonnée, efficace et efficiente pour la réinsertion de ce public.

Le SEMP continue d'apporter une attention particulière à la

formation continue de ses cadres. Au niveau des collaboratrices et collaborateurs du service, plusieurs ateliers et formations sur les nouveaux processus et outils de travail ont aussi été mis en place. En 2019, le service a également déployé son ambitieux concept « Qualité SEMP » qui a pour but de favoriser en continu l'amélioration au sein du service.

Pour le **service des migrations (SMIG)**, l'année 2019 a une nouvelle fois été marquée par une augmentation du nombre d'annonces traitées par l'office de la main-d'œuvre, celui émanant des agences de placement et de travail temporaire étant toutefois en diminution. S'agissant des autorisations de travail réservées aux personnes ressortissantes d'États tiers, les contingents fixés n'ont une nouvelle fois pas suffi aux besoins de l'économie neuchâteloise des unités supplémentaires ont dû être sollicitées auprès du SEM.

L'année sous revue a aussi été celle de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) qui ont engendré des changements importants dans la manière de traiter les dossiers. Une formation a été dispensée aux collaboratrices et collaborateurs et les processus de travail ont été revus pour améliorer l'analyse des situations complexes.

En 2019, le SMIG a également multiplié les échanges et renforcé les collaborations avec différents partenaires (police, action sociale, service pénitentiaire, OFIJ, le contrôle des habitants (CDH) des communes, COSM ou encore l'Association neuchâteloise des institutions sociales (ANIAS). Des échanges soutenus ont aussi été menés avec les autres cantons dans le but de partager sur les bonnes pratiques.

2019 a aussi été l'année de l'entrée en vigueur de la restructuration du domaine de l'asile. Durant l'année sous revue, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse a diminué de 6,5% par rapport à l'année précédente atteignant ainsi les chiffres les plus bas enregistrés depuis 2007. Les structures du premier et deuxième accueil ont toutefois été amenées à assurer l'encadrement et l'accompagnement d'un nombre croissant de personnes gravement atteintes dans leur santé et exigeant la mise en place de soins en réseaux.

Le SMIG a aussi été fortement impliqué dans la préparation du déploiement de la stratégie cantonale d'intégration professionnelle et dans la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse, entré en vigueur au printemps. Toujours dans la perspective de favoriser l'intégration de son public cible, il a également intensifié sa collaboration interinstitutionnelle, notamment à travers le développement du projet ESPACE.

Pour ce qui concerne le **service de la cohésion multiculturelle (COSM)**, l'année 2019 a été une année particulière marquée par la transition de la direction de service. Cependant, le COSM a assuré les différentes tâches et missions du service, dont la transversalité l'amène à collaborer avec de nombreux partenaires. L'année 2019 s'est notamment distinguée par une demande croissante de traductions dans les domaines de la santé et du social.

Le COSM a aussi poursuivi ses activités liées au déploiement de la *feuille de route pour une administration ouverte et égalitaire*, lancée par le Conseil d'État en 2018, en particulier dans le domaine de la communication et en réalisant un état des lieux en matière de prévention des discriminations.

En matière d'encouragement de l'intégration, l'année 2019 a été essentiellement consacrée à élaborer et débiter la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse dont l'objectif est de renforcer l'intégration sociale et professionnelle des personnes relevant des forfaits fédéraux d'intégration et qui vient en complément du Programme d'Intégration cantonal (PIC).

Le COSM est également actif dans le domaine des naturalisations en réalisant des enquêtes et entretiens, sous mandat du service de la justice.

Au niveau du **service de l'action sociale (SASO)**, la réforme du régime des avances sur contributions d'entretien, annoncée dans le Rapport 18.034 concernant la redéfinition des prestations sociales, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. L'année passée sous revue a donc été marquée par les changements liés aux nouveautés apportées.

En matière d'aide sociale en revanche, l'année 2019 n'a pas connu de changements de normes, ni de nouvelle indexation du forfait pour l'entretien. Les travaux liés à RAISONE se sont cependant poursuivis avec intensité redoublée, notamment pour trouver des pistes pour une simplification de l'aide matérielle (normes), et pour la mise en place dans les services sociaux (SSR) d'un suivi différencié harmonisé.

Le SASO a également été fortement sollicité pour les travaux liés au changement de logiciel informatique pour la gestion de toute l'aide sociale du canton. Par ailleurs, le service a fourni un très gros investissement dans la conduite de plusieurs « chantiers » de réformes de la politique sociale. Dans le sillage de l'adoption du rapport 18.034, la direction du SASO a été appelée à travailler sur les « briques » suivantes du train de réformes : RAISONE (« repenser l'aide sociale neuchâteloise ») et la prestation complémentaire cantonale, projets menés en partenariat avec les communes.

Le SASO a encore été largement impliqué dans la lutte contre le surendettement pour procéder à l'analyse de la procédure de consultation menée sur le rapport à l'attention du Grand Conseil. En 2019, le service a également renforcé ses collaborations avec l'OPFE en vue de lui transférer le suivi de deux partenariats en matière de consultation conjugale, ce qui permettra au SASO de se recentrer davantage sur son « cœur de métier ».

En matière de subsides LAMal, la réforme, « 1^{ère} brique » du Rapport 18.034, s'est traduite par l'implémentation le 1^{er} janvier 2019 d'un nouveau modèle linéarisé de subsides en faveur des bénéficiaires de la catégorie ordinaire.

Pour le **service de statistique (STAT)**, comme chaque année, dans son rôle de service central et transversal, le STAT a fourni en 2019 de nombreuses prestations à l'interne de l'administration notamment en termes de conseil et d'appui. Ce sont par exemple des conseils dans le domaine du dénombrement des logements et locaux vacants, dans le domaine démographique ou encore du marché du travail et de la méthodologie statistique.

Le STAT a également conseillé et renseigné des entités externes à l'administration, notamment des communes du canton pour différentes analyses statistiques, mais également pour des travaux d'harmonisation de données. Le STAT est ainsi intervenu dans de nombreux projets, en tant que leader du projet ou en tant qu'expert statistique.

Parmi les principaux partenariats et projets, on peut

notamment citer l'observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ), la réalisation de prestations pour le canton du Jura ou encore les travaux liés à l'actualisation des indicateurs de pilotage du DEAS et aux tableaux de bord du Conseil d'État pour visualiser l'avancement des objectifs du programme de législature.

À noter encore que le chef du STAT a été élu à la vice-présidence de la conférence des offices régionaux de statistique (Corstat) pour les années 2020 et 2021. En outre, le STAT représente les cantons latins dans le groupe d'experts suisse de la statistique économique.

2.11.2 Compte de résultats du DEAS

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Écart C2019 - B2019 CHF	%	Écart C2019 - C2018 CHF	%
Revenus d'exploitation	279'596'065	278'654'116	275'753'322	-2'900'795	-1.0%	-3'842'744	-1.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	7'806'449	8'260'400	17'569'130	+9'308'730	+112.7%	+9'762'681	+125.1%
43 Revenus divers	294'244	316'700	184'367	-132'333	-41.8%	-109'877	-37.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	197'959'191	201'766'962	195'713'632	-6'053'330	-3.0%	-2'245'559	-1.1%
47 Subventions à redistribuer	36'656'733	41'233'354	36'190'337	-5'043'017	-12.2%	-466'396	-1.3%
49 Imputations internes	36'879'448	27'076'700	26'095'855	-980'845	-3.6%	-10'783'593	-29.2%
Charges d'exploitation	533'218'515	540'200'332	521'538'936	-18'661'396	-3.5%	-11'679'579	-2.2%
30 Charges de personnel	37'766'439	38'188'724	37'340'586	-848'138	-2.2%	-425'853	-1.1%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	3'713'297	3'531'240	5'983'613	+2'452'373	+69.4%	+2'270'317	+61.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	414'978'145	428'287'584	413'254'363	-15'033'222	-3.5%	-1'723'783	-0.4%
37 Subventions à redistribuer	36'656'733	41'233'354	36'190'337	-5'043'017	-12.2%	-466'396	-1.3%
39 Imputations internes	40'103'902	28'959'430	28'770'038	-189'392	-0.7%	-11'333'864	-28.3%
Résultat d'exploitation	-253'622'450	-261'546'216	-245'785'615	+15'760'601	+6.0%	+7'836'835	+3.1%
44 Revenus financiers	216'868	0	20'495	+20'495	--	-196'373	-90.5%
34 Charges financières	1	0	0	0	--	-1	-100.0%
Résultat de financement	216'867	0	20'495	+20'495	--	-196'372	-90.5%
Résultat opérationnel	-253'405'583	-261'546'216	-245'765'120	+15'781'096	+6.0%	+7'640'463	+3.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-253'405'583	-261'546'216	-245'765'120	+15'781'096	+6.0%	+7'640'463	+3.0%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	352.00	357.00	345.00	-12.00	-3.4%	-7.00	-2.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	293.81	296.61	286.66	-9.95	-3.4%	-7.15	-2.4%

Commentaires

Les revenus d'exploitation sont inférieurs de CHF 2,9 millions. Cet écart est le résultat d'une diminution des revenus de transfert principalement en lien avec la subvention fédérale liée aux subsides LAMAL ainsi que les parts communales à la facture sociale qui sont moins élevées compte tenu du résultat favorable de cette dernière.

Par contre, on constate une augmentation des taxes, en raison de la modification des flux comptables en lien avec les prestations complémentaires et d'un revenu non prévu au budget dans le cadre de la convention franco-suisse d'assistance aux indigents.

Les charges d'exploitation sont globalement inférieures de CHF 18 millions. Cet écart est composé d'une diminution des charges de transfert en raison d'un résultat inférieur dans les subsides LAMAL et de l'aide sociale à laquelle s'ajoute une perte ponctuelle de CHF 1,8 million, dans le groupe 31, qui a été enregistrée dans la cadre d'une réévaluation globale des débiteurs et du du croire de l'ORACE.

À noter que les premières dépenses de fonctionnement du programme d'impulsion figurent dans ce compte de résultat pour un montant de CHF 1,2 million alors qu'elles ne figuraient pas au budget.

Le résultat global du DEAS est inférieur de CHF 15,8 millions par rapport au budget. Sans les éléments exceptionnels et l'effet du programme d'impulsion, le résultat du département aurait été de CHF 15,5 millions.

Au niveau des effectifs, la diminution constatée à fin 2019 est principalement due à la réduction du taux de chômage qui se concrétise par 9,95 EPT en moins au service de l'emploi. Ce chiffre est légèrement atténué par des augmentations liées au programme d'impulsion avec des renforcements au secrétariat général du DEAS (+0,9 EPT) ainsi qu'au service de l'aide sociale (+0,8 EPT). Le reste de l'écart est lié à des ajustements dans les services.

2.11.3 Secrétariat général DEAS (SEAS)

Missions principales

Dans un environnement politique, économique et social sensible, le secrétariat général du département de l'économie et de l'action sociale est chargé, au niveau du département, des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information.

Le SEAS est également chargé d'assurer la surveillance de l'application de la législation en matière d'allocations familiales et d'assurer le secrétariat de l'office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs du travail (OCCCCT).

Évolution de l'environnement et des tâches

Durant l'année sous revue, le SEAS avait les principaux objectifs stratégiques suivants ; l'état d'avancement de chacun est précisé :

- Appuyer et coordonner la poursuite de la mise en œuvre du programme des réformes de l'État : *le programme est en cours* ;
- Appuyer et coordonner la mise en œuvre du programme de législature et du plan financier : *la mise en œuvre est en cours* ;
- Appuyer et coordonner la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'État en matière de relations extérieures et de communication ; la stratégie a été déclinée au niveau du département et de deux services ; elle est en cours de déclinaison dans les autres services ;
- Assurer la responsabilité ou le suivi de projets transversaux (intégration professionnelle, redéfinition des prestations sociales, domiciliation, accords de positionnement stratégiques, lutte contre le surendettement, etc.) ; l'état d'avancement des projets en cours est précisé au chapitre suivant ;
- Poursuivre l'intégration de la surveillance des caisses ALFA ; l'intégration est terminée.

Activités et réalisations

Conseil et assistance politique

Dans le cadre de ses prestations de conseil et d'assistance politique, le SEAS a en particulier été amené à suivre, pour le chef du département, les dossiers du Conseil d'État, du Grand Conseil, les représentations externes, les coordinations interdépartementales, les affaires extérieures et la communication.

Conseil et assistance stratégique

L'année 2019 a été marquée par plusieurs étapes importantes pour la suite de la mise en œuvre de la stratégie d'intégration professionnelle. Ainsi, le 4 mars 2019, soit un an jour pour jour après le déploiement au sein du service de l'emploi, le nouveau dispositif a été implémenté dans l'ensemble des services sociaux régionaux. Cette implémentation se trouve aujourd'hui en phase de consolidation et stabilisation, et bénéficie du suivi étroit assuré par une plateforme qui permet de détecter les points d'amélioration et d'attention. Par ailleurs, les travaux relatifs au déploiement dans le domaine de l'asile se sont poursuivis de concert avec la définition du concept neuchâtelois de l'agenda intégration suisse. L'implémentation effective est prévue pour mars 2020. Du côté de l'assurance-invalidité, de nouveaux outils de transmission de dossier ont été mis en place afin de faciliter et accélérer l'orientation des personnes entre le secteur invalidité, social et emploi. Quant au travail d'analyse et de redéfinition des partenariats relatifs aux mesures d'intégration, ce travail conséquent se poursuivra encore dans le courant de l'année 2020.

Le surendettement des ménages constitue un problème social et économique croissant qui affecte tant les personnes concernées et leurs familles que les acteurs économiques et la collectivité. Afin de contrer ce phénomène, le DEAS et le DFS ont constitué un comité de pilotage placé sous l'égide du SASO et qui devait revoir le dispositif complet de lutte contre le surendettement. C'est ainsi que les deux départements ont travaillé à la conception d'un plan cantonal de lutte contre le surendettement fondé sur trois piliers : sensibilisation et prévention, détection précoce et assainissement des dettes. L'année 2019 aura été particulièrement importante pour le projet puisque le concept finalisé a été présenté au Conseil d'État au mois de juin avant de faire l'objet d'une large consultation auprès des partis et partenaires concernés. Lors du budget 2020, le Grand Conseil a émis le souhait de renforcer les montants dévolus à la prévention du phénomène de surendettement, ce qui permet d'anticiper quelque peu les mesures prévues. Le nouveau dispositif sera soumis au parlement dans le courant du premier semestre 2020 pour un déploiement prévu par étapes dès le deuxième semestre 2020 déjà.

La démarche des accords de positionnement stratégique des régions (APS) signés en 2017 entre l'État de Neuchâtel, le réseau urbain neuchâtelois (RUN), les régions RUN et les communes neuchâteloises s'est poursuivie sur une dynamique très positive durant l'année 2019. Les mesures concrètes décidées en 2018 pour traduire les objectifs de développement définis ont commencé à se déployer. L'état d'avancement de ces mesures a été discuté lors de deux cycles de rencontres entre une délégation du Conseil d'État et les quatre régions en février et en octobre 2019. À cette occasion, de nouvelles mesures ont été intégrées dans la liste des mesures APS, après avoir fait l'objet d'une consultation auprès des services étatiques concernés.

L'acceptation du programme d'impulsion et de transformation (rapport 18.045) par le Grand Conseil le 25 juin 2019 a donné un élan supplémentaire à la démarche des APS. Le Grand Conseil n'a non seulement confirmé le crédit d'engagement prévu pour

la concrétisation des mesures jugées prioritaires mais l'a même augmenté d'un million de francs supplémentaire (le portant ainsi à CHF 15 millions). Les deux mesures transversales (impliquant toutes les régions) inscrites dans ce cadre ont aussi été initiées suite à cette décision :

- Le développement de l'économie de proximité : cette mesure a d'abord consisté à identifier les acteurs et actions déjà existantes dans ce domaine dans l'ensemble du canton. Un premier appel à projets a ensuite été lancé le 11 novembre 2019, dans l'idée de favoriser le commerce de proximité, dynamiser les centres des villes et villages, promouvoir la consommation locale ou encore stimuler les partenariats. Cette démarche sera déployée dès 2020 ;
- La mise en œuvre d'une stratégie de domiciliation : les objectifs stratégiques liés à la domiciliation, les axes prioritaires et transversaux, le modèle organisationnel et le financement ont été adoptés par le Conseil d'Etat en février 2019. L'acceptation par le Grand Conseil, en juin 2019, du programme d'impulsion et de transformation, a permis de débiter le déploiement de cette stratégie par la mise au concours, durant l'été, du poste de délégué à la domiciliation. Ce poste est occupé, depuis octobre 2019, par M. Roland Nötzel.

Coordination, soutien et contrôle

Les prestations liées à ce groupe ont été fortement impactées, dès le milieu de l'année, par l'appui apporté au service de la cohésion multiculturelle (COSM) suite à la démission de la cheffe de service et l'absence, pour raison de maternité, de son adjointe. Cet appui a été réduit dès octobre suite à l'entrée en fonction de la nouvelle cheffe de service. La fonction de responsable des finances et de la gestion du service, assurée par une collaboratrice du SEAS depuis juillet 2019, continuera de l'être partiellement en 2020, un poste dédié à ces tâches ayant été mis concours en janvier 2020.

Prestations DEAS

Durant l'année sous revue, le secrétariat de l'office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs du travail n'a pas été sollicité. La surveillance des Caisses de compensation pour allocations familiales fait l'objet d'un rapport d'activité séparé publié sur le site Internet de l'autorité de surveillance des caisses (www.ne.ch/scalfa).

Établissements autonomes

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC), l'Office de l'assurance-invalidité (OAI), le Centre neuchâtelois d'insertion professionnelle (CNIP) et la Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage (CCNAC) présentent des rapports de gestion et de gestion financière séparés.

Résultat financier
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	49'207'136	50'772'400	58'064'897	+7'292'497	+14.4%	+8'857'762	+18.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	60'048	64'500	5'768'682	+5'704'182	+8'843.7%	+5'708'634	+9'506.8%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	43'168'978	44'520'900	46'178'154	+1'657'254	+3.7%	+3'009'176	+7.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	5'978'110	6'187'000	6'118'061	-68'939	-1.1%	+139'951	+2.3%
Charges d'exploitation	130'306'696	131'521'428	136'568'175	+5'046'747	+3.8%	+6'261'479	+4.8%
30 Charges de personnel	849'731	870'528	953'880	+83'352	+9.6%	+104'149	+12.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	471'353	24'700	356'467	+331'767	+1'343.2%	-114'886	-24.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	128'984'032	130'624'600	135'257'449	+4'632'849	+3.5%	+6'273'416	+4.9%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'579	1'600	379	-1'221	-76.3%	-1'201	-76.0%
Résultat d'exploitation	-81'099'560	-80'749'028	-78'503'278	+2'245'750	+2.8%	+2'596'282	+3.2%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-81'099'560	-80'749'028	-78'503'278	+2'245'750	+2.8%	+2'596'282	+3.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-81'099'560	-80'749'028	-78'503'278	+2'245'750	+2.8%	+2'596'282	+3.2%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	7.00	7.00	9.00	+2.00	+28.6%	+2.00	+28.6%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	5.60	5.60	7.50	+1.90	+33.9%	+1.90	+33.9%

Commentaires

Les principaux écarts constatés entre le budget et les comptes sont principalement liés à l'introduction au 1^{er} janvier 2019, du nouveau schéma comptable des prestations complémentaires AVS/AI. Les charges et revenus en lien avec les débiteurs (prestations à restituer) sont comptabilisés au brut. Le remboursement des prestations versées à tort est intégré dans le groupe de revenus (42), le versement des PC AVS/AI reste, quant à lui, dans le groupe de charges (36) et les pertes sur débiteurs figurent dans le groupe de charges (31). Cette correction technique s'élève à CHF 5,7 millions.

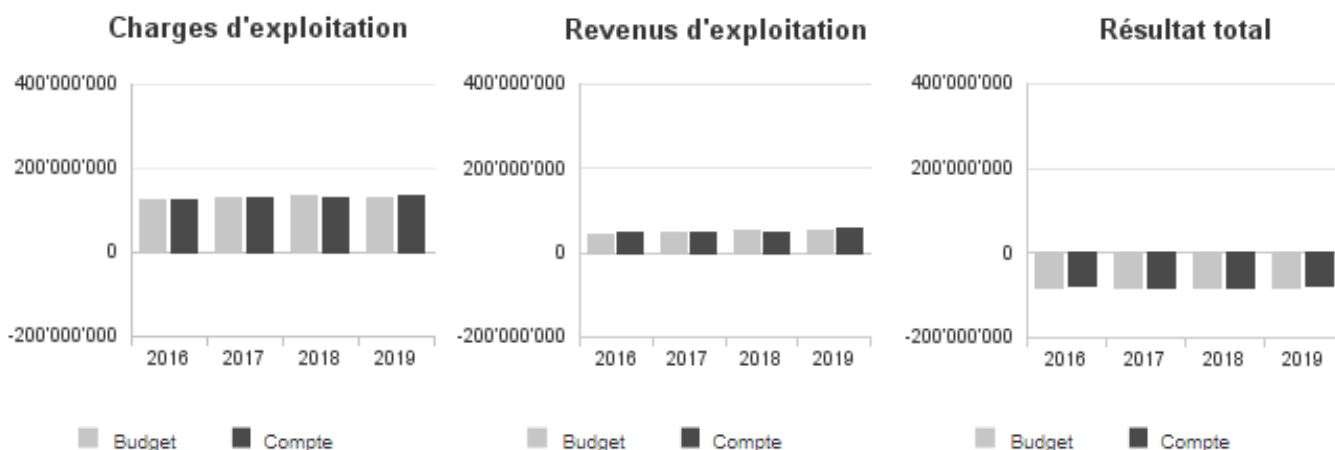
Les revenus de transfert ont été plus élevés, malgré la diminution des charges subventionnées, en raison de l'augmentation du taux de subventionnement en lien avec la diminution des PC en home et une augmentation des personnes à domicile.

Au niveau des charges de transferts (36), les prestations complémentaires AVS/AI ont connu une baisse de CHF 1 million par rapport au budget. Par ailleurs, un montant de CHF 200'000 lié à la partie « Accord de positionnement stratégique (APS) » du programme d'impulsion est venu impacter les comptes (célébration du 10^{ème} anniversaire UNESCO).

Au niveau des charges de personnel (30), l'écart s'explique par l'engagement du délégué à la domiciliation, un remplacement couvert que partiellement par les APG et la variation de la « provision » des heures et vacances au 31 décembre.

Comme mentionné ci-dessus, l'effectif du SEAS est plus élevé de 1.9 EPT compte tenu de l'engagement du délégué à la domiciliation (0.9 EPT) et de 1 EPT dans le cadre d'un remplacement temporaire.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Conseil et assistance politique (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	10'000	10'548
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	10'000	10'548

Commentaires

Ce groupe inclut les prestations d'assistanat (secrétariat) et de conseil politique (Conseil d'État, Grand Conseil, représentations, etc.) du chef de département. Les coûts directs concernent essentiellement l'organisation d'événements.

Conseil et assistance stratégique (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	6'000	4'389
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	6'000	4'389

Commentaires

Ce groupe inclut, au niveau stratégique, les prestations de conseil, d'assistance et de supervision des services, de coordination départementale et interdépartementale, d'analyse et d'expertise, de gestion de projets etc. Les coûts directs concernent l'organisation d'événements.

Prestations de département DEAS (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	1'000	187
Produits	64'500	63'000
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-63'500	-62'813

Commentaires

Les produits concernent les émoluments liés à la surveillance des caisses ALFA. L'écart est dû à l'arrêt d'activité au 31.12.2018 d'une caisse. Les coûts au réel représentent exclusivement des pertes sur débiteurs. Durant l'année 2019, il n'a pas été fait appel au secrétariat de l'office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs du travail et par conséquent, le montant budgété n'a pas été utilisé.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Allocations familiales	5'730'045	5'867'800	5'801'178
Conférences intercantionales	47'801	47'400	47'401
Frais administratifs	1'359'310	1'695'600	1'817'128
Insertion socio-professionnelle	400'000	400'000	400'000
Prestations complémentaires	74'783'171	78'083'800	75'514'537
Remise de cotisation	3'928'327	0	-80'398
Total charges (+) / revenus (-) nets	86'248'655	86'094'600	83'499'846

Commentaires

En ce qui concerne les prestations complémentaires, l'écart favorable aux comptes s'expliquent par deux facteurs. Premièrement, les charges ont été moins élevées au niveau des frais médicaux relatifs au maintien à domicile. Deuxièmement, le taux de subventionnement a été plus élevé notamment car les charges à domicile, plus élevées, sont plus largement prise en compte dans le calcul du taux.

Dans le domaine des frais administratifs, la future réforme du dispositif des prestations complémentaires ainsi que la migration des données sur un nouvel outil-métier, ont nécessité d'amorcer la phase préparatoire. Les charges y relatives ont été lissées sur plusieurs exercices et adaptées, notamment, en 2019 en vue de la réalisation proche des travaux susmentionnés.

Au niveau des remises de cotisations, le montant est lié au solde du transitoire passé à fin 2018.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-20	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-20	0	0

Commentaires

Le montant correspond à des frais de rappel.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Alfa Sal	-5'578'110	-5'787'000	-5'718'061
Insertion socio-professionnelle	-400'000	-400'000	-400'000
Total charges (+) et revenus (-) nets	-5'978'110	-6'187'000	-6'118'061

Commentaires

Les montants imputés à la facture sociale au titre des allocations familiales pour personnes sans activité lucrative ont été légèrement moins élevés que prévus.

2.11.4 Service de l'économie (NECO)

Missions principales

Le service de l'économie (NECO) est chargé de la mise en œuvre de la stratégie d'appui au développement économique, en lien avec les nombreux services qui contribuent plus ou moins directement à créer des conditions favorables au développement économique. Il est chargé des missions suivantes :

- Favoriser le développement économique durable du canton en participant à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ses politiques économique, touristique et régionale ;
- Appuyer les entreprises innovatrices ;
- Promouvoir l'image de la place économique neuchâteloise ;
- Prospector et implanter des entreprises ;
- Intégrer et faciliter les procédures en lien avec les entreprises ;
- Assurer des collaborations et partenariats dans le domaine de la promotion économique au plan international, national, intercantonal ou cantonal, aussi bien avec les acteurs publics ou parapublics qu'avec les acteurs privés ;
- Accorder des aides ciblées ; apporter un soutien sélectif, incitatif et subsidiaire à tout projet économique éligible dans le but de maintenir, compléter ou créer des postes de travail diversifiés dans les domaines d'activités stratégiques retenus et en évaluer régulièrement les résultats.

Le registre du commerce relève administrativement du service de l'économie. Il est chargé des missions suivantes :

- Tenir le registre du commerce selon les exigences du droit fédéral ;
- Conserver les registres des régimes matrimoniaux.

Évolution de l'environnement et des tâches

Au plan économique, l'année 2019 a été globalement positive pour notre canton. Cependant, l'environnement international s'est dégradé, laissant augurer d'un resserrement à venir. Ainsi, 2019 a été marquée par une évolution des taux de change, pénalisant à nouveau les exportations, ainsi que par un ralentissement de la croissance mondiale. La guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine ainsi que les instabilités sociales en France et dans d'autres régions du monde (Amérique latine, Hong Kong, etc.) ont également marqué l'économie et provoqué un ralentissement durant la seconde partie de l'année. Concernant le secteur pharmaceutique, les consolidations ou fusions au sein de plusieurs groupes en 2019 ont impacté directement les acteurs du territoire neuchâtelois. La situation est suivie de très près au sein du NECO.

Durant l'année sous revue, le NECO avait les principaux objectifs stratégiques suivants ; les éléments marquants de chacun sont précisés :

- Favoriser le développement d'un tissu économique vivant caractérisé par un savoir-faire dans les technologies de haute précision, en renforçant les filières présentant un potentiel avéré, en soutenant les acteurs locaux et en accueillant de nouvelles sociétés complémentaires : *45 nouveaux projets avec impact financier / renouvellement de 3 mandats de prestations / 10 implantations étrangères* ;
- Contribuer au développement économique du canton en participant à la structuration de l'offre territoriale (conditions-cadres et coordination des acteurs économiques) et en mettant en œuvre la nouvelle politique régionale : *Pôle économique du littoral Est : journée participative et intégration des thématiques environnementales / structuration de Microcity SA et validation d'une enveloppe de CHF 4 millions / contribution additive de Cautionnement romand / 13 nouveaux projets NPR* ;
- Contribuer au rayonnement du canton et à la défense de ses intérêts en collaborant à la définition d'une politique extérieure et en participant à sa mise en œuvre : *5 délégations officielles étrangères reçues (ambassadeurs / ambassadrices) / accueil de la GGBa week / accueil du séminaire annuel du SECO / participation au WEF, etc.* ;
- Collaborer à la définition de la stratégie touristique, à sa mise en œuvre et aux actions de promotion dans le but d'accroître l'attractivité du canton : *5 projets NPR à caractère touristique / participation active aux comités de Tourisme neuchâtelois, J3L et coordination touristique Arc jurassien.*

Activités et réalisations

Stratégie et conditions-cadres

Sur le plan cantonal, plusieurs initiatives améliorant les conditions-cadres et favorisant l'entreprenariat ont été acceptées par le Grand Conseil. Ce dernier a voté, le 25 juin 2019, l'octroi d'un crédit d'impulsion de CHF 18 millions afin de soutenir des projets de modernisation ou de développement des capacités industrielles de PME (investissement dans l'outil et les méthodes de production). L'impulsion doit mettre en route un système de prêts sans intérêt qui s'autoalimentera au fil des remboursements. Il a également accepté de soutenir le développement de la société Microcity SA et de ses activités en faveur de l'innovation en autorisant un montant de CHF 4 millions (CHF 2 millions en subvention à l'investissement et CHF 2 millions en subvention d'exploitation). Cette impulsion est destinée à soutenir le développement des prestations qui doivent devenir autoportées à termes et à ancrer les entreprises dans le canton.

Toujours concernant Microcity SA, 2019 a été dévolu à sa structuration en général et à la constitution de ses nouveaux services, à savoir le programme startup 2.0 et le programme PME. Ce dernier a été officiellement présenté au tissu économique neuchâtelois le 4 décembre. De nouveaux locaux ont été inaugurés en avril à Pierre-à-Mazel 39 (bureaux pour startups et espace de coworking). L'antenne Platinn a été intégrée à l'écosystème d'innovation Microcity. Les activités de communication (événements, site web, vidéos, etc.) ont été effectuées dans le but d'augmenter la visibilité du pôle.

Finalement, en matière de disponibilité foncière et immobilière, l'année 2019 a été marquée par l'approfondissement du dossier de planification du pôle de développement Littoral Est sur les thématiques liées à la biodiversité, à l'écologie industrielle, à la mobilité et à la qualité des espaces publics. Cela fait suite à la consultation technique et publique qui a permis de faire émerger la nécessité d'approfondir ces thèmes. Une journée participative a été organisée dans le courant de l'automne avec les représentants politiques, des groupes d'intérêts et des citoyens. Le dossier technique sera finalisé au premier semestre 2020. Un terrain a également été acquis au cœur du pôle d'innovation afin de compléter à futur l'offre immobilière nécessaire en matière de transfert technologique entre institutions de recherche et entreprises.

Partenariat, gouvernance et représentation

Dans le cadre de ses activités, le service de l'économie est notamment chargé d'assurer des collaborations et partenariats dans le domaine de la promotion économique, aussi bien avec des acteurs publics ou parapublics que privés. On peut citer entre autre les mandats de prestations conclus avec des institutions telles que Cautionnement Romand, coopérative qui vise à faciliter l'accès aux crédits pour les PME neuchâteloises, l'agence de promotion économique de Suisse occidentale *Greater Geneva Bern area* (GGBa) ou encore la plateforme sectorielle active dans le domaine de la promotion des micro- et nanotechnologies, Micronarc. Dans certains cas, le NECO y représente également l'État de Neuchâtel en occupant un siège au sein du conseil d'administration.

Durant l'année 2019, trois mandats de prestations ont été renouvelés : entre l'État et Finergence pour la période 2019-2021, entre l'État et Microcity pour la période 2019-2022 et entre l'État et S-GE pour la période 2020-2023. De plus, suite à l'augmentation du plafond du crédit cautionné de CHF 500'000 à CHF 1 million entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2019, la Société coopérative NEuchâtel Interface PME a obtenu de l'État de Neuchâtel une subvention de CHF 380'000 destinée à acquérir des parts sociales de la société coopérative de Cautionnement romand afin de couvrir les engagements neuchâtelois plus élevés des années à venir.

Le NECO a également été chargé d'accueillir à Neuchâtel, en collaboration avec la Chancellerie d'État, des délégations étrangères composées de représentants issus des milieux économiques, académiques et institutionnels. En 2019, 5 délégations ont été reçues dans le canton (France, Suède, Allemagne, Japon, ainsi que des institutions européennes). À quatre reprises, l'ambassadeur/ambassadrice figurait parmi les membres de la délégation. Le canton de Neuchâtel a eu l'honneur d'accueillir au mois d'août, l'espace d'une semaine, la GGBa (*Greater Geneva Bern area*) Week, qui a rassemblé dans le canton tous les représentants promouvant la Suisse occidentale à l'étranger, ainsi que les différents délégués des cantons membres. Finalement, le canton a accueilli la direction du SECO dans le cadre de leur séminaire annuel de 3 jours.

Gestion de projets

En 2019, le NECO a soutenu 45 nouveaux projets LADE pour un montant total de CHF 4'353'110. Parmi ces projets, 29 sont à caractère économique ou industriel et 16 à caractère touristique (pour 7.95% du montant des aides). En termes de répartition, les appuis consentis se concentrent majoritairement dans les domaines d'activités stratégiques (DAS) des services stratégiques et financiers (7 projets), des dispositifs médicaux (5 projets), de l'horlogerie (3 projets) et du tourisme (15 projets). Au niveau des types de soutien, 66.2% concernent des projets d'innovation technologique, 20.1% des projets d'innovation d'affaires, 8% des projets de valorisation de l'image et 5.7% des projets d'intégration. Fin 2019, le service gérait 872 dossiers en lien avec la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). Concernant la politique régionale fédérale (NPR), 18 nouveaux projets ont fait l'objet d'une décision pour le volet cantonal sous forme d'aides à « fonds perdus », et 7 nouveaux projets se sont vus accorder un prêt sans intérêt.

En ce qui concerne les sociétés exogènes, 10 nouvelles entreprises se sont implantées dans le canton de Neuchâtel en 2019. Ces implantations représentent à 3 ans la création de quelques dizaines d'emplois de pointe et hautement qualifiés, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), qui inclut la blockchain dont la communauté connaît depuis quelques années un essor important dans le canton. Finalement, des membres du NECO ont organisé des actions de prospection dans 9 pays, soit les USA, le Canada, la Chine, le Royaume-Uni, la France, l'Italie, la Finlande, l'Allemagne et l'Espagne.

Registre du commerce

Le nombre d'inscriptions publiées dans la feuille officielle suisse du commerce s'est élevé à 4'195, ce qui représente l'inscription d'environ 30'000 faits. Plus de 100'000 pages de pièces justificatives et de correspondance ont été étiquetées, scannées et classées.

La révision du code des obligations n'étant pas encore achevée, les projets d'ordonnances sur le registre du commerce et sur le tarif des émoluments n'ont pas encore été adoptés par le Conseil fédéral. Informatiquement, le logiciel métier a été adapté en prévision du prochain système d'identification des personnes physiques inscrites via leur numéro AVS. Le site Internet a été repensé pour s'adapter aux exigences et technologies actuelles. Il a été consulté depuis 96 pays (81% Suisse ; 13% France ; 2.6% USA ; 1% GB ; 0.6% GER ; 0.3% IT) et a fait l'objet de 133'604 visites, pour 275'338 pages vues. Le nombre d'inscriptions de nouvelles entités juridiques s'est élevé à 855. Le taux de croissance global des entités s'est élevé à 2.16%. Les entreprises individuelles ont toutefois fait l'objet d'une procédure de mise à jour qui a augmenté le taux de radiation total d'environ 0.5%. Le tableau ci-dessous renseigne sur les inscriptions et radiations des entités, par nature juridique.

Service de l'économie (NECO)

Nature juridique	Inscriptions	Radiations	Total 31.12.2019	Différence
Entreprises individuelles	290	306	3'265	-16
Sociétés en nom collectif	44	24	312	+20
Sociétés en commandite	0	3	16	-3
Sociétés à responsabilité limitée	328	124	3'569	+204
Sociétés anonymes	141	118	3'164	+23
Sociétés coopératives	3	6	141	-3
Associations	14	6	180	+8
Fondations	4	7	358	-3
Établissements de droit public	0	0	5	0
Succursales d'entreprises suisses	29	15	288	+14
Succursales d'entreprises étrangères	2	1	30	+1
Total	855	610	11'328	+245

Prestations transversales

En termes de personnel, après deux années marquées par des départs, des vacances de postes et quelques cas de maladie de moyenne durée, les équipes ont enfin été au complet au milieu de l'année 2019 impactant positivement la délivrance des prestations. En termes d'organisation, des changements structurels importants ont eu lieu au sein du service de l'économie. Pour une efficacité des actions de soutien à l'économie, il était indispensable d'échanger d'avantage, de comprendre mieux les écosystèmes qui nous entourent et de porter un regard d'ensemble sur les chaînes de valeur. À l'origine, le modèle de « promotion économique » historique consistait à démarcher et inciter des sociétés étrangères à s'installer dans le pays d'accueil. En complément, une autre équipe se chargeait du tissu existant en soutenant les sociétés installées (promotion dite endogène). Désormais les équipes collaborent totalement. L'office de promotion économique a été supprimé suite à une réorganisation interne menée entre 2018 et 2019, mais l'équipe ainsi que l'ensemble de ses prestations ont été totalement intégrées au sein du service de l'économie et une nouvelle répartition effectuée. La nouvelle organisation favorise très fortement la collaboration interdisciplinaire et la polyvalence des équipes rendant le NECO plus résilient.

Toujours à travers ses prérogatives de soutien politique, le NECO a été chargé d'assurer le suivi de certains dossiers parlementaires fédéraux en lien avec l'économie, ainsi que de la rédaction de notes, de rapports et de préavis pour l'aide à la décision des autorités politiques.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'854'675	3'446'226	3'545'875	+99'649	+2.9%	+691'200	+24.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'089'722	1'150'000	1'098'760	-51'240	-4.5%	+9'038	+0.8%
43 Revenus divers	14'264	11'000	21'358	+10'358	+94.2%	+7'094	+49.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	71'914	71'622	81'822	+10'200	+14.2%	+9'908	+13.8%
47 Subventions à redistribuer	1'674'849	2'208'954	2'339'687	+130'733	+5.9%	+664'838	+39.7%
49 Imputations internes	3'926	4'650	4'247	-403	-8.7%	+321	+8.2%
Charges d'exploitation	15'489'170	20'759'911	20'718'991	-40'920	-0.2%	+5'229'821	+33.8%
30 Charges de personnel	2'563'164	2'976'523	2'806'953	-169'570	-5.7%	+243'790	+9.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	895'418	1'037'600	843'896	-193'704	-18.7%	-51'521	-5.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	10'349'711	14'534'834	14'726'802	+191'968	+1.3%	+4'377'092	+42.3%
37 Subventions à redistribuer	1'674'849	2'208'954	2'339'687	+130'733	+5.9%	+664'838	+39.7%
39 Imputations internes	6'029	2'000	1'652	-348	-17.4%	-4'377	-72.6%
Résultat d'exploitation	-12'634'495	-17'313'685	-17'173'116	+140'569	+0.8%	-4'538'622	-35.9%
44 Revenus financiers	216'868	0	20'474	+20'474	--	-196'393	-90.6%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	216'868	0	20'474	+20'474	--	-196'393	-90.6%
Résultat opérationnel	-12'417'627	-17'313'685	-17'152'642	+161'043	+0.9%	-4'735'015	-38.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-12'417'627	-17'313'685	-17'152'642	+161'043	+0.9%	-4'735'015	-38.1%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	22.00	21.00	21.00	+0.00	0.0%	-1.00	-4.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	19.70	19.20	19.20	+0.00	0.0%	-0.50	-2.5%

Commentaires

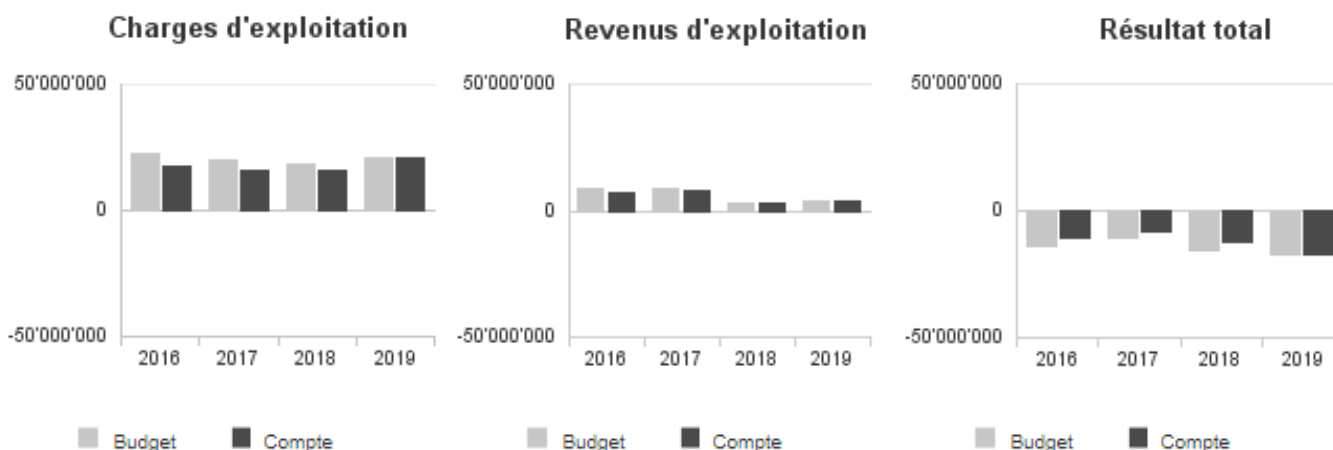
Les revenus d'exploitation sont relativement proches du budget, tout en tenant d'une facturation moins élevée des émoluments du registre du commerce et de subventions à redistribuer plus élevées.

Au niveau des charges d'exploitation, la légère économie en charges de personnel est liée à la redéfinition de la classification des fonctions et à une vacance de poste temporaire suite au changement de titulaire. Au niveau des dépenses du groupe de charges 31, celles-ci ont fait l'objet d'utilisation parcimonieuse des dépenses. Les charges de transfert ont été, d'une part, moins élevées comme indiqué sous la partie analytique et plus élevée notamment en lien avec le programme d'impulsion et le crédit d'engagement Innovation.

Par ces différents éléments, l'écart entre le budget et les comptes s'élève à moins d'un 1%.

Aucune variation d'effectif n'est constatée.

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
PI-soutien innovation	0	0	0	616'353	0	616'353	616'353	0	616'353
Prêt politique régionale 08-11	0	26'000	-26'000	0	0	0	0	-26'000	26'000
Prêt politique régionale 12-15	0	208'115	-208'115	0	0	0	0	-208'115	208'115
Prêt politique régionale 16-19	6'550'000	3'275'000	3'275'000	0	0	0	-6'550'000	-3'275'000	-3'275'000
Prêts en faveur de projets de développem	1'000'000	0	1'000'000	0	0	0	-1'000'000	0	-1'000'000
Prêts NPR 2008-2011	0	0	0	0	52'000	-52'000	0	52'000	-52'000
Prêts NPR 2012-2015	0	0	0	1'750'000	1'374'742	375'258	1'750'000	1'374'742	375'258
Prêts NPR 2016-2019	0	0	0	554'400	277'200	277'200	554'400	277'200	277'200
Total	7'550'000	3'509'115	4'040'885	2'920'753	1'703'942	1'216'811	-4'629'247	-1'805'173	-2'824'074

Commentaires

Le service de l'économie gère trois crédits d'engagement d'investissement liés à l'octroi de prêts pour la réalisation de projets de politique régionale. Pour des raisons techniques, le budget 2019 a été inscrit sur les éléments analytiques du type « Prêt politique régionale » alors que les comptes ont été inscrits sur les éléments analytiques « Prêts NPR ».

La période quadriennale 2008-2011 est en phase de remboursement des prêts accordés. Deux projets sont concernés et s'étaleront jusqu'en 2037. Quant à la période 2012-2015, les derniers versements de prêts ont été effectués en 2019. Ainsi tous les projets de cette période passent en phase de remboursement.

Pour la nouvelle période quadriennale 2016-2019 qui a fait l'objet d'un crédit d'engagement accordée en 2016, seul un projet a fait l'objet d'un acompte dans l'exercice sous revue. Au total, ce sont 10 projets qui font l'objet d'une lettre d'engagement, dont les versements s'échelonnent jusqu'en 2023.

Suite à l'adoption du programme d'impulsion par le Grand Conseil, un premier montant a été octroyé à Microcity via le crédit d'engagement lié à l'innovation. Les prêts en faveur de projets de développement ont été intégrés dans le programme d'impulsion.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Stratégie et conditions-cadres (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	110'200	58'361
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	110'200	58'361

Commentaires

Ce groupe comprend principalement les frais liés aux terrains industriels, ainsi que des honoraires de consultants externes. L'écart important entre les comptes et le budget provient du fait de la latence de mise en œuvre d'un pôle économique.

Partenariats, gouvern. et représent. (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	80'122	99'922
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-80'122	-99'922

Commentaires

Ce groupe comprend les recettes liées au service coopération platinn, le dédommagement pour les prestations fournies au RIS-SO (réseau d'innovation de Suisse occidentale), ainsi que les jetons de présence à des conseils d'administration. L'écart constaté par rapport au budget provient d'une légère hausse des jetons de présence, ainsi qu'une augmentation des prestations RIS-SO.

Gestion des projets (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	796'100	689'152
Produits	0	3'000
Total coûts (+) / revenus (-) nets	796'100	686'152

Commentaires

Outre les mandats liés aux actions d'appui au développement économique, les coûts représentent les projets en matière de promotion de l'image du canton, de la valorisation de Microcity-Pôle d'innovation ainsi que les déplacements à l'étranger dans le cadre de la promotion institutionnelle et territoriale.

Registre du commerce (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	3'448
Produits	1'152'500	1'096'846
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-1'152'500	-1'093'398

Commentaires

L'émolument fédéral lié aux inscriptions s'est élevé à CHF 805'308 alors que les émoluments cantonaux liés aux autres prestations (extraits, établissement de réquisitions, légalisations, examens de projets, sommations, etc.) représente le solde. Les coûts sont liés aux frais bancaires liés à l'encaissement par carte de débit mis en œuvre durant l'année.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Bâtiment Maladière 71	0	2'253'000	2'253'000
Développement économique	9'062'557	10'396'834	9'976'226
Politique régionale	1'167'013	1'750'000	1'574'212
Rétrocession à la Confédération	118'141	135'000	120'796
Total charges (+) / revenus (-) nets	10'347'711	14'534'834	13'924'234

Commentaires

L'écart entre le budget et les comptes de la rubrique « Politique régionale » est lié à des retards pris par les porteurs de projets. Le même constat est fait pour les aides au niveau du développement économique.

La ligne « Rétrocession à la Confédération » constitue la taxe calculée en fonction des dossiers déposés au Registre du commerce et par conséquent en lien avec les émoluments.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Contr. com. à Tourisme neuchâtelois	-898'072	-902'000	-891'076
Fermages	-3'926	-4'650	-4'247
Frais de rappel	-473	0	-2'181
Loyer	-122'800	0	-20'467
Plus-value cession immo.	-85'731	0	0
Revenus locatifs PF	-8'325	0	0
Sub. féd. à redistrib.	-776'777	-1'306'954	-1'448'611
Subv. féd. redistrib. à des communes	46'973	114'900	46'078
Subv. féd. redistrib. à des entrep. priv	223'397	633'204	569'889
Subv. féd. redistrib. à des organis.	506'407	558'850	832'644
Tourisme neuchâtelois	898'072	902'000	891'076
Total charges (+) / revenus (-) nets	-221'255	-4'650	-26'894

Commentaires

Plusieurs lignes s'équilibrent, notamment pour les subventions fédérales liées à la LPR (parts fédérales de projets cantonaux et inter-cantonaux) et pour les contributions des communes à Tourisme neuchâtelois.

La ligne « Loyer » est en lien avec la convention d'exploitation du bâtiment Microcity par l'EPFL. Ce montant comprend des loyers rétroactifs depuis 2013.

Les frais de rappels sont liés à la facturation des émoluments du registre du commerce.

Les revenus locatifs PF étaient liés à l'encaissement de la location d'un terrain au Locle.

2.11.5 Service de l'emploi (SEMP)

Missions principales

Le SEMP assure, en collaboration avec les acteurs politiques, économiques et sociaux, le développement équilibré du marché de l'emploi. Dans ce but, et dans le respect des législations fédérales et cantonales, le SEMP :

- Participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique de l'emploi et de sa stratégie ;
- Développe des relations étroites avec les employeurs pour répondre à leurs besoins de compétences à court, moyen et long terme, en leur fournissant des conseils et en traitant efficacement leurs demandes ;
- Contribue à la préservation de l'emploi et au maintien de l'employabilité ;
- Déploie les actions permettant une intégration professionnelle réussie ;
- Veille au respect de la santé et de la sécurité dans le cadre professionnel ;
- Lutte contre la fraude et les abus.

Évolution de l'environnement et des tâches

Au centre des stratégies d'intégration professionnelle et de lutte contre les abus plébiscités par le Grand Conseil, le service de l'emploi, après avoir modifié en profondeur sa structure organisationnelle, a poursuivi sa réforme durant l'année 2019. L'ambition est de placer le service à échéance 2020 comme :

- Un partenaire reconnu des employeurs dans la réponse à leurs besoins en compétence à court, moyen et long terme ;
- Un service reconnu par les demandeurs d'emploi pour l'efficacité de leur accompagnement en vue de la réalisation d'un projet professionnel adapté à leur potentiel et à leurs compétences ;
- Un service reconnu pour son impact positif sur l'amélioration des conditions de travail en collaboration avec les employeurs et les partenaires sociaux.

L'année 2019 a été caractérisée par une forte baisse du taux de chômage, la plus forte de Suisse. Le taux de chômage neuchâtelois s'est ainsi fixé à 3.7% à fin décembre 2019, contre 4.1% une année auparavant, positionnant ainsi le canton dans la moyenne romande. Si la bonne conjoncture a largement participé à la baisse du taux de chômage, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle est un autre facteur qui a joué en faveur de cette embellie.

C'est dans ce contexte que l'année 2019 a été principalement axée sur la consolidation des nouveaux processus de travail, une collaboration accrue avec les services sociaux régionaux dans le cadre de la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle (IP), la poursuite de la mise en œuvre de l'obligation d'annonces des postes vacants (art. 121a Cst.), le déploiement de la nouvelle stratégie des mesures du marché du travail, ainsi que le renforcement des contrôles et de l'échange d'informations dans le cadre de la stratégie cantonale de lutte contre les abus.

Activités et réalisations

Prestations employeurs

Les chiffres du chômage confirment la reprise économique 2018, avec un taux de chômage moyen 2019 de 3.5 %, en baisse de 1 point de pourcentage en regard de 2018 et de 2.1 par rapport à 2017, soit une baisse en nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi de plus de 40% entre juillet 2016 et août 2019. Parallèlement à cette reprise, 6'861 postes vacants ont été annoncés par les employeurs en 2019, soit une moyenne de 25 postes par jour, une augmentation de 22% par rapport à 2018 et une augmentation de 226% par rapport à 2017 (les chiffres sont à pondérer entre 2017 et 2018 car l'obligation d'annonce est entrée en vigueur au mois de juillet 2019). Ainsi, quelques 800 demandeuses et demandeurs d'emploi ont pu en bénéficier grâce à des engagements dans le cadre des partenariats établis avec les employeurs du canton. Ces chiffres encourageants, ainsi que le nombre de visites à la hausse auprès des employeurs ont également permis la préparation du passage de 8% à 5% des postes à annoncer dans le cadre de l'article 121a (obligation d'annonce) dès le 1^{er} janvier 2020.

Il convient également de relever l'organisation d'un événement avec les entreprises partenaires au mois d'août 2019 traitant de la mutation des organisations dans un contexte mondial disruptif, l'intensification des workshops avec le SECO et l'ensemble des cantons sur les nouveaux outils de travail, l'élaboration d'un outil transversal de gestion de la relation clients (CRM) employeurs entre le service de l'emploi et le service de l'économie ou encore le déploiement de nouveaux case management internes à l'office du marché du travail (OMAT) permettant d'améliorer et d'affiner les propositions de profils des candidat-e-s à l'emploi auprès des employeurs. Des projets spécifiques continuent d'être développés en étroite collaboration avec les entreprises partenaires et à leur demande, comme la mise sur pieds de tests spécifiques en horlogerie, la coordination d'une plateforme de partage sur les métiers d'avenir et l'identification des compétences transférables et transversales à plusieurs domaines d'activité ou encore la poursuite de projets comme le PACTE (placements avec convention de formation auprès des organismes publics), l'identification d'aptitudes spécifiques dans le domaine de la santé (ANEMPA) et la formation d'opérateur en industrie pharmaceutique (BioPharma).

Prestations employées

Le déploiement de la stratégie d'intégration professionnelle (IP) et de la réforme SEMP2020 au sein de l'OMAT s'est poursuivi durant l'année 2019 autour notamment d'une nouvelle stratégie des mesures du marché du travail. Celle-ci a été orientée essentiellement sur les besoins des deux principaux clients du SEMP (les employeurs et les personnes en recherche d'emploi) autour de quatre axes prioritaires : les compétences de base : coordonnées dès 2019 par le SEMP pour les demandeurs et demandeuses d'emploi et les bénéficiaires de l'aide sociale ; les compétences douces : développées par les programmes socioprofessionnels (délégués au SASO) ; les compétences digitales et transversales ; les compétences techniques et professionnelles (industrie, santé, restauration et construction/bâtiment). De nouveaux processus et outils de travail ont également vu le jour comme le catalogue de mesures et ses fiches descriptives, l'harmonisation des pratiques, l'automatisation des tâches administratives et répétitives, la refonte des modèles de décisions et de courriers, etc. L'OMAT a ainsi rendu plus de 9'800 décisions de mesures du marché du travail en 2019.

Toujours dans le cadre de la stratégie IP, les interfaces entre les services partenaires se sont intensifiées en particulier sur les outils d'évaluation et de pronostic destinés à mesurer l'employabilité et le potentiel des candidat-e-s à l'emploi à entrer dans une démarche d'intégration professionnelle proche du premier marché de l'emploi. Ainsi, une mise en production pour l'ensemble des SSR du canton a eu lieu en mars 2019 permettant ainsi une meilleure coordination de la prise en charge et de l'accompagnement de plus de 600 personnes en 9 mois. Les travaux de préparation au déploiement de IP pour les personnes issues de l'asile, mené en collaboration avec le service de la cohésion multiculturelle (COSM), permettront une entrée en production dès le 1^{er} mars 2020 avec les œuvres d'entre-aide et le service des migrations (SMIG). Enfin, les travaux de la plateforme de coordination des mesures IP (CMIP) ont été orientés autour de l'identification des besoins, des freins à l'intégration et de l'harmonisation des processus d'achat de mesures.

À l'interne de l'OMAT, les collaborateurs-trices administratifs-ives ont été formé-e-s à l'accueil et de nouvelles bornes ont été installées au guichet permettant l'amélioration des flux de demandeurs d'emploi par une prise en charge plus rapide. Pour l'année 2019, il a été dénombré 7'673 entrées (3.6/heure) et 8'101 sorties (3.8/heure), soit une moyenne mensuelle de 5'128 personnes pour un taux de retour à l'emploi moyen de 56.9%. Le nombre de sanctions s'élève quant à lui à 4'302 pour 32'400 jours de pénalités. De plus, l'ensemble des collaborateurs-trices de l'OMAT ont été sensibilisé-e-s et formé-e-s à la polyvalence, à la mobilité géographique et à l'harmonisation des pratiques visant ainsi une meilleure équité de traitement.

Santé et sécurité au travail

Suite à la mise en place de la nouvelle procédure avec la police neuchâteloise concernant l'information transmise au ministère public (MP) liée aux accidents professionnels, ce sont 9 cas qui ont été dénoncés au MP en 2019.

601 préavis sur les plans ont été rendus, 364 permis de travail de nuit ou du dimanche ont été délivrés (pour CHF 39'410 d'émoluments), 355 contrôles en entreprise ont été effectués.

Toutes les activités menées par le secteur SST-IT en lien avec la loi fédérale sur l'assurance-accident (LAA) font l'objet d'une convention de prestation entre la commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) et le canton de Neuchâtel. En 2019, un montant de CHF 280'500 a ainsi été versé au canton de Neuchâtel.

Et pour terminer, l'équipe SST-IT a donné 74 heures de cours dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Contrôle du marché de l'emploi

L'année 2019 a été marquée par une systématisation des demandes de mandats de perquisition délivrés par le MP et une nouvelle définition de l'exécution de ceux-ci avec l'appui de la police neuchâteloise. 16 mandats ont ainsi été exécutés dont la plupart ont pu apporter la preuve de fausse domiciliation dans le cadre de l'abus aux prestations sociales. Dans ce domaine en général, ce sont 79 rapports qui ont été transmis au MP pour un montant de préjudices de CHF 2'069'095.85 à l'aide sociale et CHF 360'684.15 aux subsides d'assurance-maladie. Aucun préjudice n'a été déterminé dans les domaines des bourses d'études ou des avances de contribution d'entretien.

Dans le domaine du travail au noir, toutes branches confondues, 232 entreprises ont été contrôlées, pour 562 travailleurs et 89 indépendants.

Dans le domaine des mesures d'accompagnement, 324 sociétés ont été contrôlées, pour un total de 837 travailleurs et travailleuses, ainsi que 47 indépendants. Dans ce cadre, le salaire minimum a été systématiquement vérifié pour les employeurs suisses dans les domaines non conventionnés. Par ailleurs, CHF 38'000 ont été restitués aux travailleurs et travailleuses qui subissaient une sous-enchère, sur demande de la Commission tripartite.

Et enfin, dans le domaine de la prostitution, 11 nouvelles autorisations d'exploiter un salon de massage ont été délivrées pour un montant de CHF 16'500. Des émoluments annuels d'un montant de CHF 39'767 ont également été encaissés. 155 personnes s'adonnant à la prostitution ont été contrôlées de manière inopinée dans les salons et 13 ordonnances pénales administratives ont été rendues pour un montant encaissé de CHF 6'655.

Surveillance et juridique

Les efforts sont maintenus pour continuer d'avoir une vision transversale des prestations, non seulement en lien avec les autres secteurs de l'office, mais aussi du service ainsi qu'avec les partenaires.

En matière de réduction de l'horaire de travail (RHT), l'office des relations et des conditions de travail (ORCT) poursuit son travail pour se rapprocher au maximum des entreprises afin de bien cerner leurs enjeux et de s'assurer que les prestations puissent atteindre le but qu'elles poursuivent. 112 demandes de RHT ont été traitées pour 63 décisions positives et 32 décisions partiellement positives. 124 demandes liées à des intempéries ont été traitées dont 118 acceptées et 5 acceptées partiellement.

Dans le domaine de la location de services et du placement privé, 5 révisions d'agences complètes ont été menées. À fin 2019, 88 agences bénéficient d'autorisations de location de services ou de placement privé dans le canton.

589 décisions de sanction concernant des demandeurs et demandeuses d'emploi ont été rendues par ce secteur, ainsi que 421 décisions d'aptitude au placement.

Prestations transversales

Au niveau du management, une attention particulière a été portée à la formation continue des cadres notamment dans le domaine de la communication. Au niveau des collaboratrices et collaborateurs du service, plusieurs ateliers et formations sur les nouveaux processus et outils de travail ont été mis en place en 2019. De plus, les cadres de proximité ont été fortement sollicités afin d'accompagner leurs équipes dans les nombreux changements au niveau opérationnel.

En 2019, le service a également déployé son ambitieux concept « Qualité SEMP ». Ce projet a pour but de favoriser l'amélioration continue au sein du service afin de tendre vers l'excellence. Dans ce cadre, les processus essentiels de travail ont été décrits. Un cockpit contenant les principaux indicateurs de gestion du service a vu le jour. Une enquête satisfaction auprès du personnel du SEMP a été réalisée fin 2018. Les résultats ont été analysés en 2019 et des mesures d'amélioration ont été prises. Les cadres sont associé-e-s à la mise en œuvre du processus Qualité et à l'amélioration continue. De plus, un concept d'analyse des processus a été déployé. Ce projet consiste à analyser finement les processus de travail en intégrant aux réflexions tant les cadres que les collaboratrices et collaborateurs concernés. Il vise ainsi à dégager des pistes d'amélioration sur les prestations. La méthode a pu être testée sur un processus fin 2019.

Par ailleurs, le SEMP a également été amené à piloter deux projets transversaux et impliquant plusieurs services de l'administration. Le premier concerne la mise en œuvre un pôle d'expertise « Veille sur le marché de l'emploi » pluridisciplinaire et transversal qui a pour objectif d'analyser la situation actuelle sur le marché de l'emploi et d'anticiper dans toute la mesure du possible son évolution à moyen et long terme. Il vise aussi à augmenter l'échange transversal d'informations au sein du service, du département et de l'État et, ainsi, favoriser le décloisonnement de ces différentes entités. L'année 2019 s'est principalement distinguée par la rédaction de deux rapports internes : « Futur du canton de Neuchâtel : quelles politiques pour quels scénarii ? » et « Compétences transversales : une nouvelle passerelle pour l'emploi ». Ces deux projets, fruits d'une collaboration avec des représentants d'autres services, ont nécessité la mobilisation de multiples compétences et se sont parfaitement inscrits dans une logique d'intelligence collective.

Le second projet, « Génération Z » prend ancrage dans le programme de législature du Conseil d'État. Il vise à établir un état des lieux des mesures de formation et d'intégration professionnelle existantes pour les jeunes dans le canton et une analyse statistique fine des parcours et flux de ce même public. En 2019, les données quantitatives et qualitatives ont été récoltées auprès des services concernés. Une première cartographie des flux et des parcours des jeunes, une analyse spécifique de certains profils identifiés, ainsi qu'un état des lieux des modalités de collaboration entre les différents services prenant part au projet ont été réalisées. Les résultats finaux de ces analyses, ainsi que des propositions pour la mise en place d'une politique coordonnée, efficace et efficiente pour la réinsertion des jeunes seront présentés courant 2020 au Conseil d'État.

Au niveau financier, l'année 2019 a été caractérisée par l'intégration de la comptabilité analytique dans les comptes du SECO et de la facture sociale. Ainsi, le calcul de la subvention liée à l'exécution de la LACI et que le calcul de la composante « Lutte contre les abus » de la facture sociale cantonale seront, depuis l'exercice 2019, basés sur le coût complet des prestations.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	41'318'513	42'919'000	40'418'772	-2'500'228	-5.8%	-899'741	-2.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	481'130	453'100	468'390	+15'290	+3.4%	-12'740	-2.6%
43 Revenus divers	1'592	0	33'584	+33'584	--	+31'992	+2'009.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	17'277'666	18'708'750	17'404'280	-1'304'470	-7.0%	+126'614	+0.7%
47 Subventions à redistribuer	11'709'145	11'890'000	11'112'377	-777'623	-6.5%	-596'768	-5.1%
49 Imputations internes	11'848'980	11'867'150	11'400'141	-467'009	-3.9%	-448'839	-3.8%
Charges d'exploitation	42'427'189	44'194'946	41'519'599	-2'675'347	-6.1%	-907'591	-2.1%
30 Charges de personnel	15'034'729	16'269'176	15'051'829	-1'217'347	-7.5%	+17'100	+0.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	325'748	461'940	340'996	-120'944	-26.2%	+15'248	+4.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	13'672'556	13'991'850	13'438'194	-553'656	-4.0%	-234'361	-1.7%
37 Subventions à redistribuer	11'709'145	11'890'000	11'112'377	-777'623	-6.5%	-596'768	-5.1%
39 Imputations internes	1'685'012	1'581'980	1'576'203	-5'777	-0.4%	-108'809	-6.5%
Résultat d'exploitation	-1'108'676	-1'275'946	-1'100'827	+175'119	+13.7%	+7'850	+0.7%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'108'676	-1'275'946	-1'100'827	+175'119	+13.7%	+7'850	+0.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'108'676	-1'275'946	-1'100'827	+175'119	+13.7%	+7'850	+0.7%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	145.00	150.00	140.00	-10.00	-6.7%	-5.00	-3.4%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	126.70	131.30	121.35	-9.95	-7.6%	-5.35	-4.2%

Commentaires

Aux comptes 2019, hors charges de transfert et subventions à redistribuer, les charges de fonctionnement du service (groupes 30, 31 et 39) se montent à environ CHF 17 millions. Ces charges sont en grande partie couvertes par des revenus (CHF 14,5 millions), principalement des subventions fédérales. De plus, une partie de ces charges de fonctionnement (env. CHF 1,4 million) est transférée à la facture sociale dans le cadre des activités de lutte contre les abus. Le solde (CHF 1,1 million) représente le résultat total; celui-ci est stable par rapport aux comptes 2018 et légèrement inférieur au budget 2019.

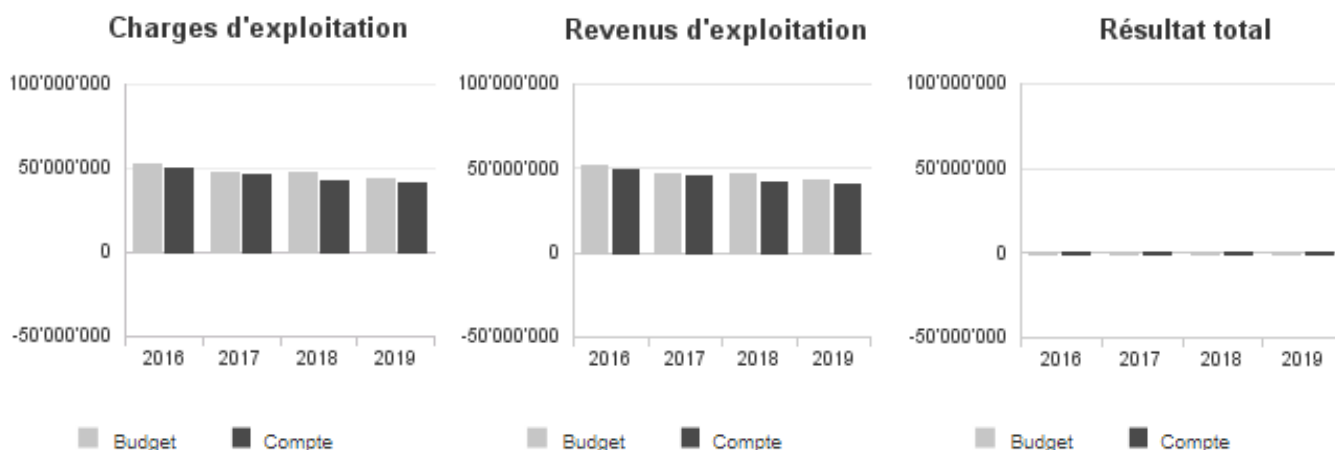
Dans le détail, le groupe 46 (revenu de transfert) présente des recettes inférieures au budget de CHF 1,3 million. Cette différence est principalement liée au montant de la subvention fédérale pour l'exécution de la LACI. En raison de la forte baisse du taux de chômage dans le canton, le budget plafond garanti par la Confédération a diminué en cours d'exercice, et ce pour la deuxième année consécutive.

Ainsi, les effectifs ont été adaptés pour rester dans la nouvelle enveloppe budgétaire fédérale, avec une différence de près de 10 EPT entre le budget et le réel 2019. Le groupe 30 (charges de personnel) présente ainsi des charges inférieures de CHF 1,2 million par rapport au budget.

Le groupe 31 (BSM) présente des charges inférieures au budget de CHF 120'000, principalement dans les domaines liés à la LACI. Le groupe 36 (charges de transfert) présente un résultat inférieur au budget de CHF 550'000. Cette différence est liée à la participation cantonale aux coûts des services de l'emploi dans le cadre de la LACI qui s'est révélée inférieure aux prévisions du seco. Cette charge est intégrée à la facture sociale cantonale, raison pour laquelle les recettes liées au groupe 49 (imputations internes) sont aussi inférieures au budget.

Le groupe 37 (subvention à redistribuer) contient les charges liées aux mesures du marché du travail (MMT) financées directement par la Confédération. Les recettes, d'un montant identique, sont contenues dans le groupe 47. Ces deux groupes présentent un résultat inférieur au budget de CHF 780'000. Cette différence est liée à plusieurs facteurs précisés dans le chapitre concernant les « Autres charges et revenus non incorporables aux prestations ».

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Prestations Employeur (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	14'800	0
Produits	2'723'426	2'174'101
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-2'708'626	-2'174'101

Commentaires

Ce groupe concentre la gestion des mesures pour les employeurs dans le cadre de l'intégration professionnelle (soutien à l'embauche, recrutement de personnel, etc.) ainsi que le suivi des partenariats. Ces prestations sont entièrement subventionnées dans le cadre de la LACI. En raison de la forte baisse du taux de chômage dans le canton, le montant de la subvention LACI est inférieur aux prévisions. Par conséquent, le résultat net de ce groupe de prestations est inférieur au budget.

Prestations employés (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	12'000	739
Produits	11'255'515	10'564'639
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-11'243'515	-10'563'901

Commentaires

Ce groupe contient les prestations pour les personnes en démarche d'intégration professionnelle (conseil et suivi des demandeurs d'emploi, gestion des mesures du marché du travail, ...). Ces prestations sont entièrement subventionnées dans le cadre de la LACI. En raison de la forte baisse du taux de chômage dans le canton, le montant de la subvention LACI est inférieur aux prévisions. Par conséquent, le résultat net de ce groupe de prestations est inférieur au budget.

Santé et sécurité au travail (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	68'500	102'180
Produits	451'950	425'653
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-383'450	-323'473

Commentaires

Ce groupe contient l'ensemble des prestations liées à l'inspection du travail (durée du travail, environnement de travail, analyse de laboratoire, ...). Les coûts directs sont supérieurs au budget notamment en raison de dépenses plus importantes que prévues.

dans le cadre de la formation du personnel. En effet, le secteur SST-IT a dû faire face au départ de deux inspecteurs du travail. Afin de respecter les exigences liées au poste, leurs remplaçants ont suivi un CAS en 2019. De plus, l'ensemble du secteur a bénéficié d'un coaching d'équipe. Les produits sont inférieurs au budget car le montant maximal de la subvention de la commission fédérale de sécurité et de santé du travail (CFST) n'a pas été atteint en 2019, en raison notamment de la vacance des deux postes d'inspecteurs du travail.

Contrôle du marché de l'emploi (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	18'600	28'866
Produits	506'200	546'705
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-487'600	-517'839

Commentaires

Ce groupe contient les prestations en lien avec la lutte contre le travail au noir et les abus aux prestations sociales, le contrôle des travailleurs détachés, la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et le contrôle de la prostitution. Le revenu net aux comptes est supérieur au budget notamment en raison de recettes plus importantes que prévues liés à la subvention fédérale pour les inspecteurs du travail.

Surveillance et juridique (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	7'929
Produits	944'759	728'907
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-944'759	-720'979

Commentaires

Ce groupe contient les prestations en lien avec le contrôle des demandeurs d'emploi dans le cadre de l'exécution de la LACI, le contrôle des agences de placement et de location de services, l'octroi des mesures de réduction du travail (RHT) et d'intempéries ainsi que le suivi juridique des licenciements importants et collectifs. Les produits sont inférieurs au budget en raison de la diminution de la subvention LACI pour certaines prestations du groupe.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Mesures employés	4'421'870	3'725'500	3'717'976
Mesures employeurs	1'957'781	2'035'000	1'857'597
Part. aux coûts du service de l'emploi	4'610'050	4'921'350	4'348'950
Total charges (+) / revenus (-) nets	10'989'701	10'681'850	9'924'523

Commentaires

L'ensemble de ces charges font partie intégrante de la facture sociale cantonale. Elles portent sur les mesures d'intégration professionnelle (MIP) tant pour les employés (cours, stages, etc.) que pour les employeurs (soutien financier à l'embauche de demandeurs d'emploi ou à l'engagement d'apprentis âgés, etc.).

Ces deux groupes présentent des charges relativement proches du budget, ce qui n'avait pas été le cas ces dernières années notamment pour les « mesures employés ». En 2019, avec le déploiement de la nouvelle stratégie des mesures, un nombre plus important de cours a été octroyé aux demandeurs d'emploi non indemnisés.

La participation cantonale aux coûts des services publics de l'emploi qui découle de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI) s'est révélée inférieure de pré de CHF 600'000 par rapport aux prévisions du SECO lors de l'élaboration du budget.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts MMT LACI	11'859'674	11'890'000	11'101'721
Frais de rappel	-340	0	-660
Subvention MMT LACI	-11'859'674	-11'890'000	-11'101'721
Total charges (+) / revenus (-) nets	-340	0	-660

Commentaires

Ces rubriques concernent l'ensemble des mesures du marché du travail prévues par la LACI financées directement par la Confédération. Les charges, et par conséquent les recettes, sont inférieures au budget. Cette différence est liée à plusieurs facteurs dont notamment, une partie des charges initialement prévues sur les natures 37 ont finalement été comptabilisées sur les nature 36 (mesures mixtes), un recours moins important que prévu aux cours individuels pour les chômeurs indemnisés et l'achat de places par le canton pour des demandeurs d'emploi non indemnisés. À noter que les résultats définitifs ne seront connus qu'au bouclage fédéral, soit au mois de juin 2020.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Financement LACI	-4'610'050	-4'921'350	-4'348'950
Intégration socio-professionnelle	-6'379'651	-5'760'500	-5'575'573
Lutte fraude	-847'320	-1'155'300	-1'427'535
Total charges (+) et revenus (-) nets	-11'837'021	-11'837'150	-11'352'058

Commentaires

Au niveau de la facture sociale cantonale, les montants transférés en 2019 concernent :

- les coûts liés aux mesures cantonales d'insertion socio-professionnelle. Le résultat est proche du budget ;
- la composante « Financement LACI » concerne la refacturation par la Confédération des coûts liés aux services publics de l'emploi. Cette charge est inférieure aux prévisions du SECO lors de l'élaboration du budget de CHF 570'000 ;
- les coûts liés à la composante « Lutte contre les abus » contiennent la charge nette du secteur contrôle de l'office des relations et conditions de travail (ORCT). Cette composante boucle avec un excédent de charges d'environ CHF 270'000 par rapport au budget. Cette différence s'explique par l'intégration de l'ensemble des coûts indirects selon le principe de la comptabilité analytique.

2.11.6 Service des migrations (SMIG)

Missions principales

Le service des migrations (SMIG) est chargé de l'application de la législation fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) ainsi que de celle sur l'asile (LAsi) en matière de procédure, d'accueil et d'encadrement des requérants d'asile. Il applique en outre les législations fédérales et cantonales régissant le domaine de la main-d'œuvre étrangère. Il est également l'autorité cantonale compétente au sens de la législation sur les travailleurs détachés. Enfin, le SMIG est l'instance chargée de l'exécution des expulsions pénales prononcées par les autorités judiciaires.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont :

- La restructuration du domaine de l'asile au niveau fédéral et l'organisation des renvois depuis le centre fédéral de Boudry ;
- Les flux migratoires et le nombre de demandes d'asile en Suisse ;
- Le déploiement de la nouvelle stratégie cantonale d'intégration professionnelle (IP) et celle du Secrétariat d'État aux migrations, l'Agenda Intégration Suisse ;
- L'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers et l'intégration.

Dans le cadre de ses missions et des ressources qui lui sont confiées, le SMIG a été chargé du suivi des objectifs stratégiques suivants :

- Participer à la mise en place de l'Agenda Intégration Suisse en collaboration avec le COSM et le SEMP ;
- Contribuer à la cohérence des mesures à déployer dans le cadre de la stratégie IP et de l'Agenda Intégration Suisse ;
- Adapter les structures d'accueil et d'assistance en lien avec le nombre de bénéficiaires de l'aide d'urgence et de l'aide sociale ;
- Adapter la législation/réglementation cantonale aux nouvelles exigences découlant de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration ;
- Définir les processus dans le cadre des renvois depuis le centre fédéral de Boudry.

Activités et réalisations

Main-d'œuvre

Durant l'année sous revue, l'office de la main-d'œuvre (OMOE) a une nouvelle fois traité un nombre d'annonces en augmentation par rapport à l'exercice précédent. On notera cependant un nombre réduit des annonces émanant des agences de placement et de travail temporaire.

	2018	2019
Travailleurs détachés	2'301	2'593
Prestataires de service indépendants	1'830	2'322
Agences de placement et de travail temporaire suisses	3'670	3'332
Autres employeurs suisses	1'535	1'701
Total annonces	9'336	9'948

La procédure d'annonce (90 jours max. par année civile) concerne trois catégories de travailleurs :

- Les travailleurs détachés UE AELE ;
- Les travailleurs UE AELE engagés par un employeur suisse ;
- Les prestataires de services indépendants UE AELE.

Au niveau des demandes de main-d'œuvre étrangère, l'OMOE a traité 721 dossiers entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019, soit environ 300 dossiers de moins que l'année précédente.

S'agissant des autorisations de travail réservées aux personnes ressortissantes d'États tiers, comme chaque année, les contingents fixés par le Conseil fédéral pour le canton de Neuchâtel - 27 unités annuelles (permis B) et 43 unités de courte durée (permis L) - n'ont pas suffi aux besoins de l'économie neuchâteloise. Le SMIG a dû solliciter 60 unités annuelles supplémentaires et 40 unités supplémentaires de courte durée auprès du SEM, qui a accédé favorablement aux demandes neuchâteloises.

Durant l'année sous revue, et suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 des nouvelles dispositions de la LEI relatives à l'activité lucrative des personnes admises à titre provisoire et des personnes ayant le statut de réfugié, l'OMOE a traité 517 annonces concernant un prise d'emploi, un changement d'employeur ou une fin d'activité.

En matière de sanctions, on observera que l'OMOE a reçu 19 dénonciations de la part de l'office des relations et des conditions de travail du service de l'emploi (ORCT) et des commissions paritaires en application de la loi sur les travailleurs détachés (LDét). Ces dénonciations ont conduit au prononcé de 4 avertissements et 10 sanctions administratives. 3 dossiers ont pu être classés et 1 dossier restait en suspens auprès de la Commission tripartite chargée de l'observation du marché du travail (CTrip) au 31 décembre 2019. En outre, 8 avertissements ont été infligés à des employeurs suisses n'ayant pas respecté les dispositions relatives à l'engagement de ressortissants étrangers découlant de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).

Séjour

La mise en œuvre des modifications de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2019 a engendré des changements importants dans la manière de traiter les dossiers de la part de l'office du séjour et de l'établissement (OSET). D'un côté, il s'agit désormais d'analyser le niveau des connaissances linguistiques des personnes de nationalité étrangère. D'un autre côté, une investigation accrue est demandée quant à l'intégration des personnes en vérifiant leurs moyens financiers. Une formation par la direction juridique (DJUR) a été dispensée aux collaboratrices et collaborateurs. Les processus de travail ont été revus, afin notamment d'analyser les situations complexes sous différents angles.

Des visites et des échanges ont été effectués auprès des différents partenaires, que ce soit la police neuchâteloise, le service de l'action sociale ou encore du service pénitentiaire. On relèvera la mise en place avec l'office d'exécution des sanctions et des probation (OESP) d'un processus visant à coordonner la libération d'un détenu à la date prévue de son expulsion pénale. Une collaboration intéressante a été établie avec l'office de l'insertion des jeunes (OFIJ) afin d'encourager le public cible à entamer une formation et cas échéant s'affranchir de l'aide sociale. Le partenariat entre le SMIG et le contrôle des habitants (CDH) des communes s'est intensifié. Des formations sur la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) ont été dispensées en commun avec la direction juridique au SPEN, au COSM, à l'Association neuchâteloise des institutions sociales (ANIAS) et ainsi qu'aux CDH.

Des échanges soutenus ont été menés avec les autres cantons dans le but de développer des pratiques communes dans l'analyse des dossiers et la délivrance ou la prolongation des autorisations de séjour et d'établissement en application de la LEI. Des réflexions ont également été partagées sur les bonnes pratiques en matière de retour des personnes sans autorisation de séjour.

Aide sociale dans le domaine de l'asile

En 2019, année de l'entrée en vigueur de la restructuration du domaine de l'asile, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse a diminué de 6,5% par rapport à l'année précédente, atteignant ainsi avec 14'269 demandes les chiffres les plus bas enregistrés depuis 2007. Pour le canton de Neuchâtel, qui bénéficie de compensations en termes d'attributions en raison de la présence sur son territoire d'un centre fédéral de procédure à Boudry et d'un centre spécifique, provisoirement fermé, aux Verrières, le nombre d'arrivées s'est monté à quelque 170 requérants d'asile. L'office social de l'asile en premier accueil (OSAP), en charge de l'unique structure en hébergement collectif d'une capacité d'accueil de 130 places à Tête-de-Ran, ainsi que l'office social de l'asile en second accueil (OSAS) – qui suit plus de 900 personnes - ont été amenés à assurer l'encadrement et l'accompagnement d'un nombre croissant de personnes gravement atteintes dans leur santé et exigeant la mise en place de soins en réseaux. Les deux offices ont également été impactés par les travaux liés au déploiement de la nouvelle stratégie cantonale d'intégration professionnelle et à la mise en place de l'Agenda Intégration Suisse.

Prestations transversales

Pour la direction finances et administration (DIFA), en charge de la gestion financière (exploitation du service et aide sociale pour migrants), des ressources humaines (contrats, relations avec le SRHE), des statistiques et de la gestion informatique dans le domaine de l'aide sociale octroyée aux requérants d'asile, l'année sous revue a été marquée par la stabilité comme le démontrent les résultats financiers du tome II.

Au niveau de son domaine formation et intégration (DOFI), le service a été fortement impliqué dans la préparation du déploiement de la stratégie cantonale d'intégration professionnelle et dans la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse, entré en vigueur au printemps. Toujours dans la perspective de favoriser l'intégration de son public cible, il a également intensifié sa collaboration interinstitutionnelle, notamment à travers le développement du projet ESPACE.

Pour sa part, la direction juridique (DJUR) a instruit 538 nouveaux dossiers concernant des demandes d'octroi d'autorisation de séjour pour études et 984 nouveaux dossiers relatifs à des demandes concernant des autorisations de séjour et d'établissement. Les modifications de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2019, se sont avérées particulièrement complexes à appliquer et ont généré de nombreuses modifications importantes de processus et de procédures nécessitant du temps pour leur élaboration, avec une phase de transition durant l'année sous revue s'agissant des exigences pour les niveaux de langue requis selon les situations de délivrance de titres de séjour. La DJUR a dispensé de nombreuses formations au sujet des nouveautés découlant des modifications de la LEI, tant à l'interne du service qu'à l'adresse d'autres entités impactées par ces modifications légales. Elle a également fourni des observations au département, à la Cour de droit public du Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral dans le cadre de procédures de recours contre des décisions d'application de la LEI et de l'ALCP. Elle a émis des avis de droit et a assisté par ses conseils la direction, les offices et les structures du service. Enfin, la DJUR a répondu ou participé à 42 consultations fédérales, cantonales, du SEM ou dans le cadre de la collaboration avec d'autres services ainsi qu'avec l'association des services cantonaux de migration.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	43'498'159	36'179'800	35'442'238	-737'562	-2.0%	-8'055'920	-18.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'705'371	1'390'000	1'638'842	+248'842	+17.9%	-66'530	-3.9%
43 Revenus divers	2'468	0	5'377	+5'377	--	+2'909	+117.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	28'102'350	26'453'700	25'902'243	-551'457	-2.1%	-2'200'107	-7.8%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	13'687'970	8'336'100	7'895'777	-440'323	-5.3%	-5'792'193	-42.3%
Charges d'exploitation	46'503'383	38'939'005	38'259'435	-679'570	-1.7%	-8'243'948	-17.7%
30 Charges de personnel	11'464'543	10'019'405	10'446'342	+426'937	+4.3%	-1'018'201	-8.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'025'221	585'800	1'085'926	+500'126	+85.4%	+60'705	+5.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	27'731'964	27'769'900	25'326'886	-2'443'014	-8.8%	-2'405'079	-8.7%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	6'281'655	563'900	1'400'282	+836'382	+148.3%	-4'881'373	-77.7%
Résultat d'exploitation	-3'005'224	-2'759'205	-2'817'196	-57'991	-2.1%	+188'028	+6.3%
44 Revenus financiers	0	0	21	+21	--	+21	--
34 Charges financières	1	0	0	0	--	-1	-100.0%
Résultat de financement	-1	0	21	+21	--	+21	+4'206.0%
Résultat opérationnel	-3'005'225	-2'759'205	-2'817'176	-57'971	-2.1%	+188'049	+6.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-3'005'225	-2'759'205	-2'817'176	-57'971	-2.1%	+188'049	+6.3%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	97.00	96.00	93.00	-3.00	-3.1%	-4.00	-4.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	81.50	79.70	78.00	-1.70	-2.1%	-3.50	-4.3%

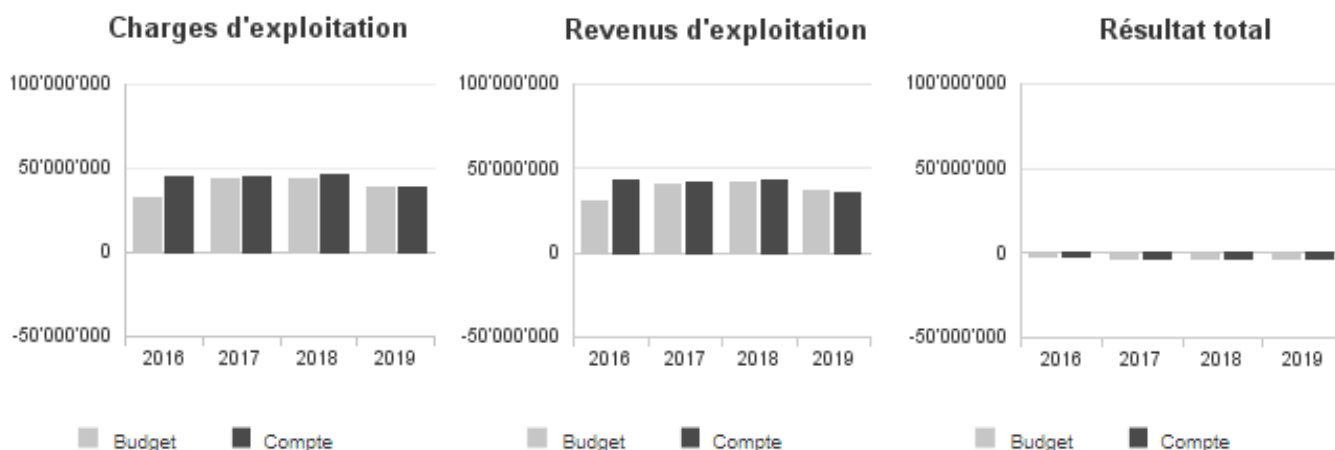
Commentaires

De manière générale, le résultat du service des migrations est stable et concerne le domaine des étrangers. S'agissant du domaine de l'asile, le résultat est équilibré car les dépenses non couvertes par la Confédération sont intégralement reportées sur la facture sociale via les imputations internes (49).

La diminution des revenus d'exploitation s'explique par une réduction du nombre d'arrivées de requérants d'asile, donc une réduction des forfaits de la Confédération (46), une réduction de la facture sociale SMIG (49) pour les raisons évoquées au chapitre de la facture sociale. À noter également une augmentation des volumes d'établissement de titres de séjour, principalement due aux renouvellements de permis.

Au niveau des charges d'exploitation, il faut noter que l'augmentation des BSM due à l'alimentation de la provision concernant la suppression de subventions fédérales suite à l'inexécution de renvois de personnes NEM Dublin (cf. remarque rapport 2018). Les imputations internes (39) sont en hausse car les dépenses liées au service informatique et les loyers des surfaces administratives n'avaient pas été budgétées conformément aux directives en vigueur. Par contre, elles ont fait l'objet d'imputation en 2019.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Main d'œuvre (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	3'750	203
Produits	160'000	261'662
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-156'250	-261'459

Commentaires

Le groupe de prestations de la main-d'œuvre étrangère est constitué des prestations suivantes: autorisations de travail, annonces des travailleurs par les employeurs et sanctions administratives en matière de main-d'œuvre étrangère. Les produits correspondent aux émoluments facturés dans le cadre des prestations délivrées.

Séjour (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	181'250	267'856
Produits	1'230'000	1'380'712
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-1'048'750	-1'112'856

Commentaires

Le groupe de prestations du séjour est constitué des prestations suivantes: décisions en matière de séjour et d'établissement, production de titres de séjour, visas, documents de voyage, départs volontaires et départs sous contraintes. Les coûts directs sont liés aux frais de rapatriement des étrangers (y compris les expulsions pénales) et aux frais d'édition des permis de séjour. Les produits correspondent aux émoluments facturés dans le cadre des prestations délivrées.

Aide sociale (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	160'000	659'216
Produits	135'100	163'100
Total coûts (+) / revenus (-) nets	24'900	496'116

Commentaires

Les dépenses du groupe de prestations de l'aide sociale sont principalement liées aux prestations internes liées à l'intégration, à la maison de santé gérée par Médecin du Monde ainsi qu'à la charge liée à la suppression des subventions du SEM précédemment citée. Le produit est constitué de prestations internes par le financement de postes de travail dans le cadre des forfaits d'intégration.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Aide sociale migration sauf réfugiés	-965'622	-472'500	-350'074
Aide sociale réfugiés	4'925'455	1'598'700	-419'921
Renvoi	269'781	190'000	194'638
Total charges (+) / revenus (-) nets	4'229'615	1'316'200	-575'357

Commentaires

Les charges et revenus nets de transfert correspondent aux prestations suivantes : gestion de l'aide matérielle et de l'hébergement, accès aux soins et frais de santé, programmes d'occupation et de formations et logistique dans le cadre de l'asile. S'agissant de l'aide sociale aux réfugiés, un montant concernant les dossiers mixtes a été budgété trop haut. Il s'agit d'entités familiales qui dépendent du service des migrations et du service de l'action sociale (mais dont la charge est entièrement au SMIG puis la part SASO refacturée via la facture sociale). De plus, le service des migrations n'avait, d'une part, pas suffisamment anticipé l'intégration professionnelle des réfugiés, en hausse, dont l'impact dans les comptes réels est positif puisqu'il s'agit d'une assistance partielle à verser tenant compte des revenus des bénéficiaires, et d'autre part, ni considéré l'encaissement de prestations rétroactives versées par l'office des bourses.

La différence entre le réel 2018 et 2019 s'explique par des ajustements annuels qui se font en n+1 et la réduction des forfaits du SEM étant donné la restructuration de l'asile, effective au 1er mars 2019 (forfait administratif et forfait d'aide d'urgence).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-660	0	-1'865
Total charges (+) / revenus (-) nets	-660	0	-1'865

Commentaires

Recettes dues aux frais de rappel.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Aide sociale	-12'571'352	-7'207'000	-7'109'491
Subsides LAMAL	-971'617	-994'000	-623'185
Total charges (+) et revenus (-) nets	-13'542'970	-8'201'000	-7'732'677

Commentaires

Le montant de la facture sociale correspond aux dépenses nettes du service des migrations à charge canton par une facturation interne au service de l'action sociale. Ces dépenses nettes comprennent les dépenses non couvertes par la Confédération pour le domaine de l'asile (perte asile), celles des dossiers mixtes à charge du canton, celles des personnes déboutées et les subsides LAMAL des admis provisoires pour lesquels la Confédération ne verse plus de forfait après 7 ans de séjour en Suisse. Ces 4 éléments qui constituent la facture sociale restent toujours difficiles à budgéter puisque le domaine de l'asile est très variable. La différence entre le budget et les comptes s'explique par une « perte asile » moins importante que prévue, par des efforts constants de réduction des dépenses, et par un effectif du nombre d'admis provisoires de +7ans moins volumineux que prévu et par conséquent des subsides LAMAL en forte diminution.

2.11.7 Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Missions principales

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) est le service cantonal chargé d'appliquer les législations fédérale et cantonale concernant l'intégration des personnes issues de la migration ainsi que la lutte contre le racisme et les discriminations. Son but est de favoriser des relations harmonieuses entre personnes suisses et migrantes, de promouvoir la cohésion sociale et multiculturelle, d'œuvrer pour une égalité de droits et de devoirs pour l'ensemble des personnes habitant le canton et de prévenir toutes les formes de discriminations liées à l'origine. Le service agit en étroite collaboration avec la communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), commission consultative du Conseil d'État.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le COSM est chargé de l'application des législations fédérale et cantonale sur l'intégration des personnes étrangères ainsi que la lutte contre le racisme et les discriminations.

Les activités du service sont largement influencées par les flux migratoires, les modifications législatives et les subventionnements fédéraux. Ceci concerne en particulier la gestion des mesures visant à faciliter l'intégration socio-professionnelle des personnes arrivées par le biais de l'asile. La réorganisation du domaine de l'asile induit une baisse des attributions de requérant-e-s d'asile dans le canton, tandis que les forfaits fédéraux d'intégration attribués aux personnes réfugiées et admises à titre provisoire ont triplé dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les naturalisations a induit une augmentation des dossiers tandis qu'une diminution est prévue sur le long terme, en raison des critères fixés par la loi.

Par ailleurs, que ces activités ont été menées dans un contexte de transition à la direction de service avec l'arrivée de la nouvelle Cheffe de service au 1^{er} octobre 2019.

Activités et réalisations

Expertise

Le COSM assume le secrétariat de la communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), présidée par M. Roland Debély, dont les 23 membres se sont réunis à trois reprises en plénière en 2019, hors groupes de travail. Le service est aussi chargé de la coordination du groupe interdépartemental de coordination intégration qui réunit les principaux services de l'administration concernés par la mise en œuvre de l'intégration.

En raison de la transversalité de ses missions, le service est associé, en sa qualité d'expert, à de nombreux groupes de pilotage et commissions aux niveaux cantonal, fédéral et international. Au niveau cantonal, nous pouvons citer, la commission consultative en matière d'asile (CCMA), la collaboration interinstitutionnelle (CII), le groupe de travail pour la coordination interdépartementale de la politique sociale (GT-CIPOS), la coordination dans le domaine de l'asile (Directions Asile) ou encore dans le secteur formation (tant au niveau de la formation obligation que postobligatoire). À ceux-ci s'ajoutent les comités de pilotage ou commissions cantonales en lien direct avec des prestations spécifiques du service.

Membre actif de la conférence suisse des délégué-e-s cantonaux, communaux et régionaux à l'intégration (CDI) ou encore de la conférence Suisse des services d'intégration (CoSi), le canton est aussi membre du réseau international des cités interculturelles (conseil Europe).

Accueil, conseil et information

Ce groupe de prestations comprend les prestations de consultations, médiations, formation, interprétariat et les actions d'information et de sensibilisation. Les activités qui y sont liées couvrent les domaines de primo-information, conseil-information, interprétariat communautaire dans le cadre du PIC, la prévention des discriminations restant un domaine transversal pour le service.

Dans le cadre de sa mission d'information, de conseil et d'expertise, le service a réalisé 1197 consultations au bénéfice de personnes migrantes, de responsables d'association et d'autres institutions et des professionnels des structures ordinaires (environ 16% de plus que l'année précédente). Ces consultations sont réalisées dans trois lieux de permanences couvrant les régions du Littoral, des Montagnes et, depuis le mois de septembre 2019, celle de Val-de-Travers. Elles concernaient au total 747 personnes dont 477 consultaient pour la première fois. En collaboration avec le SMIG et les contrôles des habitants des communes, le dispositif de conseil et d'orientation en faveur des personnes nouvellement arrivées dans le canton a été étendu aux personnes au bénéfice d'un permis de courte durée (permis L). Dans ce cadre, 113 entretiens de primo-information ont été réalisés durant l'année sur les trois sites. Dans le domaine des médiations, le COSM est intervenu à 40 reprises dans des situations individuelles et a coordonné 4 séances d'Intervision pour les professionnel-le-s confronté-e-s à des situations liées aux migrations. Les plateformes d'échanges regroupant les associations des collectivités africaines, latino-américaines et de Turquie se sont réunies à 6 reprises. Par ailleurs, au total 65 consultations et séances de travail ont été réalisées avec les responsables associatifs dans le cadre de leurs activités ou de leurs projets associatifs. Le service envisage de renforcer ses

Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

collaborations avec les associations des collectivités migrantes, notamment dans le but d'améliorer l'information de la population neuchâteloise. Le centre d'interprétariat et de traduction (126 interprètes pour 49 langues) a vu une augmentation du nombre d'heures d'interprétariat communautaire, avec une progression dans les domaines de la santé et du social. En 2019, 6 interprètes ont suivi une formation en vue de l'obtention d'un certificat d'interprète communautaire. Durant l'année écoulée, plusieurs services et entités de l'administration ont demandé au COSM de traduire par écrit des documents d'information entre autres. Les activités liées à la *feuille de route pour une administration ouverte et égalitaire*, lancée par le Conseil d'État en 2018 comme action prioritaire se sont concentrées dans deux domaines: stratégie de communication de l'État et réalisation d'un état des lieux dans le canton en collaboration avec l'Université de Neuchâtel en matière de la prévention des discriminations. Conformément aux objectifs de la feuille de route, le service a mis en place une collaboration avec le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel et du Centre Durrenmatt en vue de l'ouverture des structures culturelles à la population issue des migrations avec plusieurs actions planifiées dans le courant de l'année 2020. Enfin, le service a traité 21 situations liées au racisme et discrimination dans le cadre de son dispositif de consultations et a participé à plusieurs séances de coordination nationale ou régionale dans ce domaine.

Le COSM a réalisé plusieurs formations dans les domaines de l'interculturalité et de la prévention des discriminations en faveur de l'administration neuchâteloise (1), des aspirants-policiers (1), des associations (1), de futur-e-s professionnel-le-s (3), des conseillers-ères ORP romand-e-s (2). Les programmes d'intégration et de connaissances civiques et les cours pour les candidat-e-s à la naturalisation organisés par le COSM ont été suivi par 227 personnes en 2019.

Le service a réalisé avec succès ses actions d'information et de sensibilisation annuelles avec une mobilisation importante du public neuchâtelois. En collaboration avec 74 associations et institutions publiques et privées du canton, la 24^e édition de la Semaine d'action contre le racisme est réalisée sous l'intitulé de « à qui profite le racisme ? » en donnant lieu à plus de 70 évènements et mobilisant environ 8'500 personnes dont 1'750 élèves de différents niveaux de scolarité dans le canton. La 25^e édition du Prix interculturel neuchâtelois a reçu 26 candidatures dont deux ont été récompensés pour leur action en faveur de l'ouverture du domaine culturel et de ses institutions aux populations d'origine étrangère. La journée internationale des réfugié-e-s, soutenue par le COSM, a eu lieu en juin avec plusieurs évènements et manifestations organisés dans les différentes localités du canton sur plusieurs jours. Enfin, les préparatifs pour la 5^e édition du cycle des manifestations NeuchâToi ont démarré. Le thème retenu sera « Neuchâtel, une tradition d'ouverture ? Dialoguer pour mieux vivre ensemble et lutter contre les stéréotypes ». Il s'agira aussi d'une occasion de tirer un bilan de 30 ans de la politique d'intégration neuchâteloise.

Encouragement de l'intégration

Ce secteur d'activités comprend la gestion des forfaits d'intégration, le traitement des demandes de subvention, la gestion de projets et programmes et le coaching aux projets.

La grande partie de l'activité de ce secteur a consisté à déposer, coordonner et débiter la mise en œuvre de l'agenda Intégration Suisse (AIS) qui a été validé dans sa version finale de septembre 2019 et dont l'objectif est de renforcer l'intégration sociale et professionnelle des personnes relevant des forfaits fédéraux d'intégration des personnes réfugiées et admises provisoire (B-5 et F-7). Cet Agenda vient en complément du Programme d'Intégration cantonal (PIC). Les champs d'action ont été les suivants afin de permettre aux bénéficiaires d'atteindre l'autonomie, respectivement de rejoindre les structures ordinaires (formation et emploi) afin de poursuivre leur intégration :

- Compétences de base : achat de places ou subvention à des structures (associatives) pour permettre dans les 3 principales villes du canton un apprentissage du niveau d'alphabétisation B1 ;
- Intégration sociale : soutien aux projets tant au niveau cantonal que communal (notamment par une collaboration avec la Ville de Neuchâtel) par le biais de subventions et/ou de coaching aux projets favorisant le vivre ensemble (notamment par des échanges interculturels) ou répondant à des besoins spécifiques (soutien scolaire, besoins d'informations par exemple) ;
- Primo-information : réflexions afin de coordonner les dispositifs et les rendre visibles. Renforcement de projets de type bilingue pour renforcer la compréhension du système dans la langue d'origine ;
- Employabilité : renforcement du suivi des personnes relevant de l'asile par les conseiller-ère-s en insertion socio-professionnelle afin de définir des plans d'intégration individualisés et les mesures pour y parvenir (stage, programmes d'insertions, formations). Coordination de la mise en œuvre de la stratégie d'insertion professionnelle du département au niveau du secteur asile (IP-Asile, en collaboration avec le SMIG, les œuvres d'entraide et le SEMP) et participation périodique au Comité de pilotage IP ;
- Petite enfance : outre le soutien aux projets dans le cadre des structures d'accueil (pré- et extrascolaires), des réflexions ont été menées avec le SPAJ notamment pour intégrer la notion d'interculturalité dans les concepts pédagogiques de toutes les structures. Des réflexions sont parallèlement menées pour renforcer les possibilités de garde des enfants en bas âge afin de permettre à leurs parents de suivre des mesures.

À noter qu'une partie de l'année a également été consacrée à construire le concept de la nouvelle structure « ESPACE » qui devrait voir le jour en début 2021, et qui sera un outil essentiel pour le déploiement d'AIS notamment sur son pan compétences de base.

Enquêtes d'intégration

Le secteur « Naturalisations » est mandaté par le service de la justice pour réaliser les enquêtes et entretiens de naturalisation. 577 dossiers ont été traités en 2019 (574 en 2018). En 2019, 365 dossiers ont été transmis par le service de la justice au COSM (809 en 2018). 2 auditions rogatoires ont été réalisées.

À noter que le service participe également à la commission interdépartementale « naturalisations ».

Prestations transversales

Le service est localisé à La Chau-de-Fonds et dispose d'un espace de consultation et formation à Neuchâtel, et un espace de consultation au Val-de-Travers depuis le 12 septembre 2019.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	7'111'740	3'543'290	2'749'227	-794'063	-22.4%	-4'362'513	-61.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	44'628	19'500	45'975	+26'475	+135.8%	+1'348	+3.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	2'205'695	3'265'790	2'424'390	-841'400	-25.8%	+218'694	+9.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	4'861'417	258'000	278'862	+20'862	+8.1%	-4'582'555	-94.3%
Charges d'exploitation	8'055'567	4'857'702	3'969'877	-887'825	-18.3%	-4'085'691	-50.7%
30 Charges de personnel	1'554'626	1'587'602	1'651'030	+63'428	+4.0%	+96'404	+6.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	63'557	70'400	78'168	+7'768	+11.0%	+14'611	+23.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	5'993'983	2'924'600	1'938'793	-985'807	-33.7%	-4'055'190	-67.7%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	443'401	275'100	301'886	+26'786	+9.7%	-141'515	-31.9%
Résultat d'exploitation	-943'828	-1'314'412	-1'220'650	+93'762	+7.1%	-276'822	-29.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-943'828	-1'314'412	-1'220'650	+93'762	+7.1%	-276'822	-29.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-943'828	-1'314'412	-1'220'650	+93'762	+7.1%	-276'822	-29.3%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	16.00	16.00	16.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	11.21	11.21	11.21	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

Commentaires

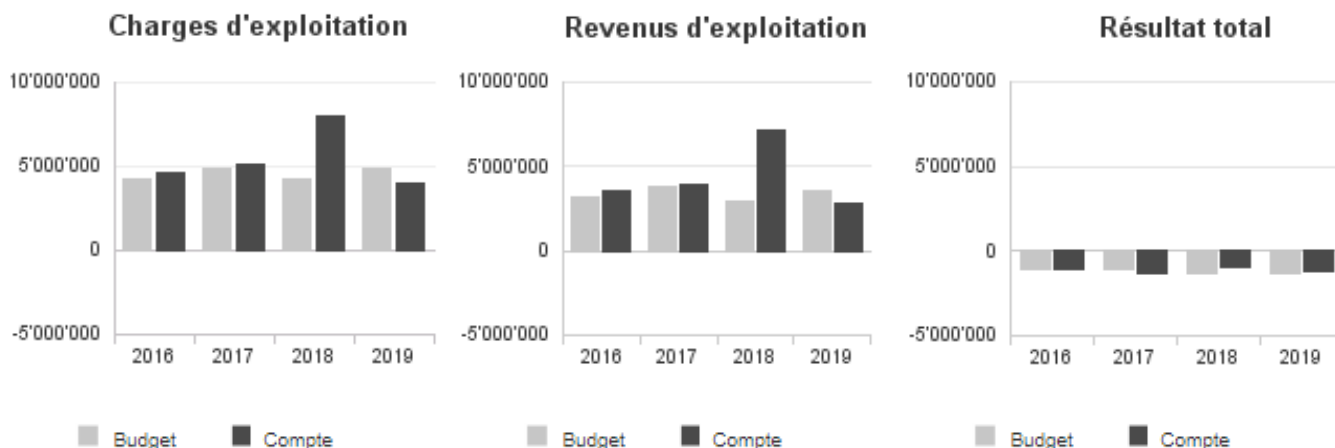
Les revenus d'exploitation sont principalement constitués de subventions fédérales octroyées dans le cadre d' AIS (forfaits d'intégration et Pic (LEI)) et du programme de réinstallation. Dans le cadre des forfaits d'intégration, les revenus sont consommés uniquement lorsque que les charges sont dépensées. L'écart de CHF 800'000 constaté est compensé par un écart identique dans les charges d'exploitation.

Au niveau des charges d'exploitation, celles-ci ont été soit plus élevées, comme les charges de personnel, soit moins élevées, comme les charges de transfert. Le dépassement des charges de personnel correspond d'une part aux heures supplémentaires effectuées par certains collaborateurs durant la vacance de la fonction de cheffe de service et l'absence, pour raison de maternité, de son adjointe, et d'autre part à l'ajustement de la provision « heures et vacances » en fin d'année.

Au niveau des charges de transfert, la non utilisation des montants à disposition est étroitement liée à la diminution du nombre d'arrivées dans le cadre de l'asile avec notamment pour conséquence : moins de placements individuels pour le public cible des forfaits d'intégration et du programme de réinstallation, moins d'achat de cours public pour le public cible forfait et moins de projets soutenus notamment dans le cadre du PIC.

Le résultat total montre une augmentation de la charge cantonale. Celle-ci est notamment liée à la période particulière de 2019 où davantage de temps a été consacré à des activités non subventionnées.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Expertise (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	17'000	8'804
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	17'000	8'804

Commentaires

Ce groupe de prestations contient principalement les coûts liés au fonctionnement de la communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM). Son activité a été moins intense que prévue, ce qui entraîne des charges moins élevées.

Accueil, conseil et information (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	22'200	73'169
Produits	365'403	342'461
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-343'203	-269'292

Commentaires

L'écart des coûts directs résulte de l'imputation des traitements occasionnels liés aux travaux d'interprétariat et de Primo-info. Lors de l'élaboration du budget, ces coûts sont imputés sur le centre de coûts alors qu'au réel, ils sont logiquement imputés sur les prestations. Quant aux produits, l'écart provient du nombre d'heures subventionnées qui a été moins élevé.

Encouragement de l'intégration (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	166'100	65'821
Produits	270'100	388'599
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-104'000	-322'778

Commentaires

Les écarts constatés tant au niveau des coûts que des charges résultent d'une imputation différente entre le budget et les comptes. Il s'agit de remboursements de traitement du coach et du CISP engagés par le SMIG qui ont été imputés dans les charges et revenus de transfert non incorporables aux comptes. Au niveau des produits, une erreur d'imputation de la subvention fédérale a été faite au budget (voir commentaire sous charges et revenus de transfert).

Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Enquêtes d'intégration (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	0
Produits	168'000	182'170
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-168'000	-182'170

Commentaires

Ce groupe de prestations recouvre les activités en lien avec les enquêtes de naturalisations. Les émoluments encaissés ont été légèrement supérieurs.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Programme de réinstallation	-270	0	0
Programme d'intégration	-216'783	64'813	152'972
Projets d'intégration	131'840	260'000	251'600
Transition AIS	0	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-85'213	324'813	404'572

Commentaires

Le programme de réinstallation a pour objectif l'intégration des groupes de réfugiés à réinstaller ; il est totalement financé par la Confédération d'où la charge nette nulle. La charge brute s'est élevée, en 2019, à CHF 117'000.

Le programme d'intégration (PIC) comprend, dès 2019, l'intégration de l'Agenda Intégration Suisse (AIS). Comme pour les comptes 2018, le budget 2019 comprenait une mauvaise imputation de la subvention fédérale. Le montant aux comptes 2019 représente la part cantonale au PIC et la comptabilisation de la subvention est correcte.

La transition AIS correspond à la provision AIS créée à fin 2018 et à son utilisation. Le montant de cette ligne est toujours égal à zéro, les charges dépensées étant compensées par une diminution de même montant de la provision. Aux comptes 2019, les dépenses effectives ont été de CHF 32'218 ; le solde de la provision, au 31.12.19, s'élève à CHF 4'569'782. La somme utilisée correspond à des mandats confiés à CSP et Caritas pour des conseillers en insertion socio-professionnelle (CISP) qui suivent le public spécifique lié à cette provision.

2.11.8 Service de l'action sociale (SASO)

Missions principales

Le SASO est chargé des missions suivantes :

- Appliquer la législation sur l'action sociale ;
- Appliquer la législation concernant l'harmonisation et la coordination des prestations sociales ;
- Appliquer la législation sur le recouvrement et l'avance des contributions d'entretien ;
- Appliquer la législation sur les aides à la formation (bourses et prêts d'études) ;
- Appliquer la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie ;
- Appliquer la législation sur l'aide au désendettement et à la prévention de l'endettement ;
- Assurer la coordination de l'action sociale dans le canton ;
- Prévenir les causes d'indigence et d'exclusion sociale ;
- Favoriser l'autonomie et l'intégration sociale et professionnelle des personnes dans le besoin ;
- Conseiller et surveiller les autorités d'aide sociale.

En plus de ces missions listées à l'article 10 du règlement d'organisation du DEAS, le SASO a également pour mission la gestion de la facture sociale harmonisée.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le SASO est l'organe d'exécution des lois relatives à l'action sociale, à l'assurance-maladie, à l'harmonisation et la coordination des prestations sociales, à l'aide au désendettement et à la prévention de l'endettement, au recouvrement et à l'avance des contributions d'entretien et, enfin, aux aides à la formation.

La quasi-totalité des domaines précités a connu de fortes évolutions dans le cadre des trains de réformes liées à la Redéfinition des prestations sociales (rapport 18.034). En 2019, le système de réduction individuelle des primes (subsidés LAMal) et celui des avances de contributions d'entretien ont été profondément remaniés en lien avec la réforme mais aussi à la suite de l'application de l'Arrêt du Tribunal fédéral concernant les subsidés lucernois. Dans l'aide sociale, le projet RAISONE (Repenser l'aide sociale neuchâteloise) a battu son plein. Le service s'est attelé à la rédaction d'un rapport relatif à la suite de la redéfinition des prestations sociales dont l'objectif est de faire un point de situation sur les réformes mises en place ainsi que sur l'état des lieux de RAISONE et la prestation complémentaire cantonale. Ce rapport sera soumis au Grand Conseil au premier semestre 2020. Par ailleurs, la stratégie d'intégration professionnelle a été implémentée dès le 4 mars 2019 dans l'ensemble des services sociaux régionaux. Enfin, le service a également été occupé à finaliser, avec le DFS, la nouvelle stratégie en matière de lutte contre le désendettement dont le rapport sera soumis au Grand Conseil au premier semestre 2020.

Activités et réalisations

Contributions d'entretien

Annoncée dans le Rapport 18.034 concernant la redéfinition des prestations sociales, la réforme du régime des avances sur contributions d'entretien est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et a apporté deux nouveautés importantes : le déplafonnement de l'avance (qui correspond désormais au montant tel que fixé par le titre d'entretien mais avec une limite mensuelle maximale de CHF 2'000 par pension) et une légère adaptation des limites de revenu donnant droit aux avances. Sous l'effet conjugué de ces deux nouveautés, le montant global alloué en 2019 à titre d'avances a connu une hausse significative (CHF 2'135'000 en 2019 contre CHF 1'279'000 en 2018) et le cercle des bénéficiaires s'est sensiblement élargi (+ 21%). Le bilan de la réforme après une année d'exercice est réjouissant. D'une part, grâce aux économies directes générées sur les prestations en aval des avances dans le processus ACCORD (bourses, subsidés LAMAL et aide sociale), on constate que la réforme a eu un effet positif sur les finances des collectivités publiques. D'autre part, sur le plan social, il apparaît que le nouveau régime des avances a notamment permis à 197 personnes de ne pas ou de ne plus dépendre de l'aide sociale.

En 2019, l'ORACE a enregistré 245 nouveaux dossiers, dont 177 incluaient une demande d'octroi d'avances. En ce qui concerne le nombre total de dossiers, il s'élève à 3'001 (+ 75 par rapport à 2018). S'agissant du montant total des avances consenties, il a considérablement augmenté sous l'effet de la réforme entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et s'élève ainsi à CHF 2'134'984 (frais exceptés). Quant à la dépense effective (différence entre les avances octroyées et les avances récupérées), elle se monte à CHF 874'753 ce qui correspond à un taux de recouvrement très positif de 59%. Enfin, dans le cadre de ses démarches de recouvrement, qui constituent l'essentiel de son activité, l'office a engagé en 2019 un total de 310 procédures judiciaires (civiles, pénales, LP).

Aide sociale

L'année 2019 n'a pas connu de changements de normes, ni de nouvelle indexation du forfait pour l'entretien. Les travaux liés à RAISONE se sont poursuivis avec intensité redoublée, notamment par le mandat donné à un groupe de travail de trouver des pistes pour une simplification de l'aide matérielle (normes) d'une part, et pour la mise en place dans les services sociaux (SSR) d'un suivi différencié harmonisé d'autre part. Des propositions sont attendues en 2020.

Service de l'action sociale (SASO)

Un autre gros chantier ouvert est celui du changement de logiciel informatique pour la gestion de toute l'aide sociale du canton. L'actuelle application (SACSO) étant devenue désuète, l'aide sociale va se doter d'un nouvel outil (LIANE) dont l'entrée en production est prévue à la fin du 2^e semestre 2020. Durant toute l'année 2019, des groupes de travail impliquant le canton et les communes se sont multipliés pour participer notamment au paramétrage du nouvel outil, afin que celui-ci réponde parfaitement aux besoins actuels de ce secteur.

S'agissant des dépenses d'aide sociale générées en 2019 (aide matérielle versée par les SSR et les services sociaux privés, en tant qu'autorités d'aide sociale, et par l'ODAS), le montant, encore provisoire à ce stade, est estimé à CHF 100,7 millions, ce qui représente une diminution de 1.26% par rapport aux montants de 2018. On relèvera que c'est la 2^e année consécutive de baisse des charges dans ce domaine.

Le nombre de nouveaux dossiers ouverts en 2019, soit 2'064, est quasiment identique à celui de l'année précédente (2'068). En même temps, le nombre de fermetures de dossiers s'est élevé à 2'231, soit, au final, une légère diminution du total des dossiers gérés par les 7 SSR : -167 dossiers.

En termes d'insertion, l'implémentation de la stratégie d'intégration professionnelle auprès de l'ensemble des SSR du canton est devenue effective, comme prévu, au 4 mars 2019. Les objectifs désormais poursuivis par le domaine de l'aide sociale consisteront, pour les bénéficiaires dont une intégration professionnelle est jugée réaliste, à les accompagner et les préparer à entrer dans un processus d'intégration. L'attention est ainsi avant tout portée sur le développement des compétences douces (*soft skills*) et des compétences de base, voire le renforcement de la motivation des bénéficiaires.

Au total en 2019, les programmes ou mesures ont proposé en permanence quelque 534 places socio-professionnelles (à mi-temps), y compris celles réservées pour les autres secteurs partenaires et gérées par l'ODAS. Pas moins de 1'367 bénéficiaires de l'aide sociale ont signé un contrat d'insertion. Parmi ceux-ci, 55% ont intégré un programme d'insertion financé par l'ODAS. Si l'objectif dans le cadre nouveau de la stratégie IP n'est plus d'entrer directement sur le marché de l'emploi, on relève néanmoins que dans 17.41% des cas, les personnes ont néanmoins réussi à s'intégrer en emploi ou en formation durant ou à l'issue de leur placement.

En termes de lutte contre les abus, le SASO a enrichi le cahier des charges de la responsable du secteur ODAS-contrôle, afin d'en faire une interface opérationnelle commune à toutes les entités du SASO délivrant des prestations sociales à la population. Par ailleurs, la conclusion d'une convention de collaboration avec l'Office des relations et conditions de travail du service de l'emploi a permis de formaliser davantage les délégations de compétences en la matière.

En termes organisationnels enfin, on notera que le canton compte 7 SSR depuis le 1^{er} janvier 2019 (au lieu de 8 auparavant), celui de Pesex ayant rejoint le SSR de la Ville de Neuchâtel.

Aides à la formation

Le tableau ci-dessous présente le résultat des deux dernières années de formation connues pour l'octroi par l'OCBE de bourses (non remboursables) et de prêts d'études (à rembourser, sans intérêt). On enregistre une légère baisse du nombre de boursiers (-29 personnes) mais une augmentation de CHF 241'160 du montant total versé au titre des bourses. Le nombre de bénéficiaires de prêt est en légère hausse et les montants attribués sont également plus importants.

Niveau de formation	2017-2018			2018-2019*			Variations en %	
	Boursiers	Montant	Moyenne	Boursiers	Montant	Moyenne	Boursiers	Montant
Secondaire II	522	2'233'425	4'279	507	2'585'563	5'100	-2.87	+15.77
Tertiaire	399	3'321'304	8'324	388	3'218'017	8'294	-2.76	-3.11
Formation continue	3	7'250	2'417	-	-	-	-	-
Total bourses	924	5'561'979	6'019	895	5'803'580	6'484	-3.14	+4.34
Prêts d'études	21	124'600	5'933	24	171'520	7'147	+14.29	+37.66

*Les montants et la moyenne s'entendent en CHF.

Assurance-maladie (LAMal)

La réforme des subsides LAMal, « 1^{ère} brique » du Rapport 18.034, s'est traduite par l'implémentation le 1^{er} janvier 2019 d'un nouveau modèle linéarisé de subsides en faveur des bénéficiaires de la catégorie ordinaire. Ce modèle comprenant 15 paliers passe par une redéfinition complète des normes de classification (limites de revenus) et des montants de subsides. Il a pour objectif principal d'éliminer les effets de seuil et les incitations négatives. Les changements apportés sont notamment les suivants :

Le niveau du subside de classification 1 est augmenté jusqu'au niveau de la prime de référence cantonale (PARC), et le maximum de revenu déterminant y donnant droit est calibré de manière à correspondre au revenu disponible assuré par l'aide sociale ;

- Le niveau du subside de classification 1 est augmenté jusqu'au niveau de la prime de référence cantonale (PARC), et le maximum de revenu déterminant y donnant droit est calibré de manière à correspondre au revenu disponible assuré par l'aide sociale ;
- Les classifications donnent droit à un subside dégressif linéairement. Les fourchettes de revenu déterminant sont calibrées pour que 50% du revenu supplémentaire soit consacré à la prise en charge des primes.

Faisant suite à l'Arrêt du Tribunal fédéral du 22 janvier 2019, invalidant les limites de revenus jugées trop restrictives du canton de Lucerne, le Conseil d'État a souhaité analyser la conformité du système neuchâtelois à la lumière de la nouvelle

Service de l'action sociale (SASO)

jurisprudence. Les conclusions des analyses menées ont laissé apparaître une situation de sous-couverture des exigences du droit fédéral pour les couples mariés avec enfants et jeunes adultes en formation. Le Conseil d'État a ainsi, à fin février 2019, pris la décision d'adapter les normes neuchâteloises. Concrètement, les limites de revenu en faveur des enfants et des jeunes adultes en formation ont été élargies (classifications 12 à 15). Cette modification des grilles est entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

En 2019, le nombre total de bénéficiaires de subsides LAMal s'est élevé dans le canton de Neuchâtel à 35'439 personnes pour un montant total de CHF 121,2 millions (CHF 119,7 millions en 2018). La répartition des bénéficiaires dans les différentes catégories se présente comme suit :

Catégorie de bénéficiaires	En millions de CHF	*Nb de personnes
PC à l'AVS-AI	65.4	12'203
Aide sociale	36.3	11'179
Subsides ordinaires (class. 1-10)	13.2	6'965
**OSL (Enfants + étudiants)	6.3	5'092
***Total	121.2	35'439

* Considère une moyenne arithmétique (nombre de mois subsidiés divisé par 12 mois). ** OSL (art. 65 al. 1 bis LAMal), réduction des primes d'au moins 50% en faveur des enfants et des jeunes adultes en formation issus de familles de condition économique modeste.*** À relever que ces données chiffrées recensent uniquement les subsides attribués et validés par les assureurs du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année considérée.

Pour l'année 2019, dans le cadre du système de la « quasi-automaticité », sur les 2'726 coupons envoyés suite à des taxations fiscales, 2'075 ont été retournés dans les délais et traités par l'OCAM. Sur les 2'075 coupons traités, 1'544 ont donné droit à l'attribution d'un subside, 492 ont dû faire l'objet d'un renvoi auprès d'un Guichet social régional pour examen suite à un changement de situation financière et/ou personnelle et 39 personnes n'ont formellement pas revendiqué de subside.

Politique d'action sociale

Un très gros investissement a été fourni par le SASO dans la conduite de plusieurs « chantiers » de réformes de la politique sociale. À peine le Rapport 18.034 était-il adopté par le Grand Conseil en mai 2019 que la direction du SASO a été appelée à travailler sur les « briques » suivantes du train de réformes : RAISONE et la prestation complémentaire cantonale. Ainsi à fin 2019, un avant-projet de nouveau rapport à l'attention du Conseil d'État était finalisé. Le Grand Conseil sera saisi de cet objet en principe encore dans le 1^{er} semestre 2020. Le projet RAISONE (« repenser l'aide sociale neuchâteloise »), conduit en partenariat avec les communes, a mobilisé beaucoup de ressources et d'énergie, aussi bien à l'ODAS qu'à la direction du service et au département.

Du côté de la lutte contre le surendettement, le SASO a procédé à l'analyse de la procédure de consultation menée jusqu'en septembre 2019. La finalisation d'un rapport à l'attention du Grand Conseil a ensuite été majoritairement assurée par le secrétariat général du DEAS et le DFS.

Enfin, dans le domaine de l'action sociale privée, le SASO a travaillé avec l'OPFE en vue de lui transférer le suivi de deux partenariats en matière de consultation conjugale (CSP) et de médiation familiale (ANMF). Ces opérations ont été conduites afin de permettre au SASO de se recentrer sur son « cœur de métier ».

Prestations transversales

Si les effectifs sont restés inchangés, la répartition des ressources au sein du service a évolué en fonction des priorités fixées en accord avec le DEAS. La direction du SASO a été renforcée via le programme d'impulsion et un transfert temporaire d'un autre service du DEAS. En parallèle, le service a renoncé à 3 postes (1,7 EPT), en « outsourcing » le programme d'insertion Ressources à La Joliette, unité d'insertion du Centre social protestant. À noter enfin qu'il a fallu composer avec au-moins deux absences de longue durée, facteur surchargeant d'autant le personnel en place.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	135'264'973	141'397'400	135'174'831	-6'222'570	-4.4%	-90'143	-0.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	4'470'158	5'202'800	8'394'733	+3'191'933	+61.4%	+3'924'575	+87.8%
43 Revenus divers	28'742	28'500	58'614	+30'114	+105.7%	+29'871	+103.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	107'132'588	108'746'200	103'722'744	-5'023'456	-4.6%	-3'409'844	-3.2%
47 Subventions à redistribuer	23'272'739	27'134'400	22'738'273	-4'396'128	-16.2%	-534'466	-2.3%
49 Imputations internes	360'747	285'500	260'467	-25'033	-8.8%	-100'279	-27.8%
Charges d'exploitation	289'264'585	298'621'760	279'297'091	-19'324'670	-6.5%	-9'967'494	-3.4%
30 Charges de personnel	5'331'919	5'408'210	5'403'449	-4'761	-0.1%	+71'530	+1.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	727'911	1'102'500	3'099'493	+1'996'993	+181.1%	+2'371'582	+325.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	228'245'899	238'441'800	222'566'239	-15'875'561	-6.7%	-5'679'660	-2.5%
37 Subventions à redistribuer	23'272'739	27'134'400	22'738'273	-4'396'128	-16.2%	-534'466	-2.3%
39 Imputations internes	31'686'117	26'534'850	25'489'636	-1'045'214	-3.9%	-6'196'480	-19.6%
Résultat d'exploitation	-153'999'611	-157'224'360	-144'122'260	+13'102'100	+8.3%	+9'877'352	+6.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-153'999'611	-157'224'360	-144'122'260	+13'102'100	+8.3%	+9'877'352	+6.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-153'999'611	-157'224'360	-144'122'260	+13'102'100	+8.3%	+9'877'352	+6.4%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	56.00	57.00	57.00	+0.00	0.0%	+1.00	+1.8%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	42.20	42.20	42.00	-0.20	-0.5%	-0.20	-0.5%

Commentaires

Globalement le résultat des comptes 2019 est meilleur que le budget car les deux principales charges de transfert, à savoir l'aide sociale et les subsides LAMal, ont été moins importants que prévu en 2019. À cela s'ajoute un revenu extraordinaire de CHF 3,1 millions reçu dans le domaine de l'aide sociale (voir ci-dessous).

Les revenus enregistrés dans le groupe 42 sont en ligne avec les montants qui étaient prévus au budget. L'écart favorable présenté dans les comptes 2019 provient d'un revenu extraordinaire de CHF 3,1 millions. Il s'agit de montants qui étaient dus par la France depuis de nombreuses années dans le cadre de la convention franco-suisse d'assistance aux indigents et qui ont finalement été remboursés aux différents cantons concernés dont Neuchâtel.

Les revenus de transfert du groupe 46 sont inférieurs au budget et aux comptes de l'année précédente principalement en lien avec la part des communes aux dépenses de la facture sociale, car globalement ces dépenses sont elles-mêmes inférieures au budget et aux comptes. L'autre écart important relève de la subvention reçue de la Confédération pour les subsides LAMal, qui s'avère inférieure de CHF 1,8 million par rapport au montant provisoire annoncé par la Confédération.

Les dépenses de personnel sont conformes au budget. Il est toutefois important de relever que les comptes 2019 comprennent l'engagement d'une ressource supplémentaire de 0,8 EPT pendant 9 mois dans le cadre du programme d'impulsion, dont les dépenses n'avaient pas été budgétées. Au final, si les comptes ne présentent pas de dépassement par rapport au budget, c'est parce que le SASO a durant l'année limité les dépenses dans son fonctionnement courant en dessous de la dotation budgétaire.

Service de l'action sociale (SASO)

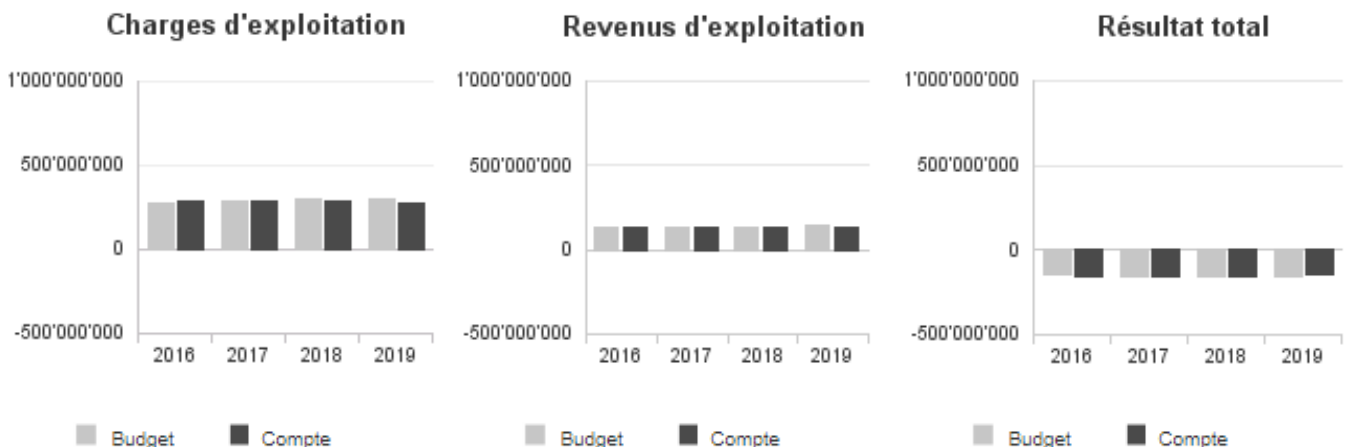
Le fort dépassement du budget qui apparaît dans le groupe 31 provient d'une perte extraordinaire de CHF 1,8 million qui a été enregistrée dans la cadre d'une réévaluation globale des débiteurs et du du croire de l'ORACE. Cette perte est entièrement compensée par la dissolution d'une provision au service financier.

Les deux principaux écarts à relever dans le groupe 36 par rapport au budget concernent les subsides LAMal (CHF -9,9 millions) et la charge d'aide sociale des SSR (CHF -4,3 millions). S'agissant des subsides LAMal, les dépenses 2019 sont en baisse par rapport à 2018 pour les catégories ordinaires et les bénéficiaires de l'aide sociale sous l'effet de la mise en œuvre de la réforme des subsides et de la conjoncture favorable. En revanche, les subsides octroyés aux bénéficiaires de PC AVS/AI restent en augmentation comme les années précédentes, en lien avec le vieillissement de la population. L'écart enregistré sur les subsides s'explique également par un écart favorable important sur le transitoire 2018. Concernant l'aide sociale, il convient en premier lieu de rappeler que seule la part de 60% de l'État à la charge des SSR figure dans les comptes. Considérées sur une base de 100%, les dépenses effectivement enregistrées sont inférieures de CHF 7,9 millions par rapport au budget. Ce résultat s'explique par l'effet des mesures d'insertion socio-professionnelle et de la réforme des avances de contributions d'entretien, ainsi que par la conjoncture favorable qui a conduit à une baisse du taux de chômage et globalement à une amélioration de la situation des bénéficiaires d'aide sociale.

Les écarts importants dans les groupes 37 et 47 découlent des charges d'aide matérielle moins élevées à redistribuer entre les communes dans le cadre de la facture sociale.

Le groupe 39 enregistre principalement les dépenses qui sont refacturées par d'autres services au SASO pour entrer dans la facture sociale. En 2019, la quasi-totalité de ces dépenses s'est avérée inférieure au budget.

Évolution du compte de résultats



Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Prêts d'études	0	0	0	158'910	314'679	-155'769	158'910	314'679	-155'769
Total	0	0	0	158'910	314'679	-155'769	158'910	314'679	-155'769

Commentaires

Le compte des investissements du SASO enregistre pour la première fois l'octroi et le remboursement des prêts d'études afin de répondre aux exigences comptables. Les dépenses indiquent les nouveaux prêts octroyés durant l'année et les recettes indiquent les remboursements perçus sur les prêts octroyés les années précédentes. Ces montants n'avaient pas été portés au budget.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Contributions d'entretien (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	200	1'816'368
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	200	1'816'368

Commentaires

Ce groupe inclut les prestations relatives au recouvrement et aux avances de pensions alimentaires. Les coûts importants qui figurent aux comptes 2019 relèvent d'une perte extraordinaire enregistrée dans la cadre d'une réévaluation globale des débiteurs et du du croire de l'ORACE. Cette perte est entièrement compensée par la dissolution d'une provision au service financier.

Aide sociale (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	79'700	79'700
Produits	285'500	260'467
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-205'800	-180'767

Commentaires

Ce groupe inclut les prestations relatives au conseil et au contrôle des SSR, à l'insertion socio-professionnelle et aux prestations à des bénéficiaires de l'aide sociale. Les coûts et produits aux comptes 2019 sont conformes au budget et n'appellent pas de commentaire particulier.

Aide à la formation (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	400	0
Produits	0	2'569
Total coûts (+) / revenus (-) nets	400	-2'569

Commentaires

Ce groupe inclut les prestations relatives aux bourses et aux prêts d'études. Les coûts et produits aux comptes 2019 n'appellent pas de commentaire particulier.

Assurance-maladie (LAMal) (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	0	200
Produits	28'500	23'553
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-28'500	-23'353

Commentaires

Ce groupe inclut les prestations relatives à l'octroi des subsides LAMal, à la gestion du contentieux LAMal et à la gestion de l'affiliation. Les émoluments facturés pour l'affiliation ont été inférieurs aux prévisions.

Politique d'action sociale (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	93'500	444'973
Produits	0	33'155
Total coûts (+) / revenus (-) nets	93'500	411'818

Commentaires

Ce groupe inclut les différentes prestations de coordination de l'action sociale au niveau cantonal et intercantonal. Les coûts directement imputables relèvent principalement des indemnisations LAVI, pour lesquelles la provision a dû être réévaluée à la hausse induisant une charge importante.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Centres consultation LAVI	311'558	300'000	355'513
Contentieux LAMal	14'967'806	16'147'400	14'863'347
Convention franco-suisse d'assistance	0	0	-2'720'310
Participation aux SSR et GSR	4'801'405	4'776'000	4'845'584
Subventions institutions privées	1'445'856	1'440'800	1'440'740
Total charges (+) / revenus (-) nets	21'526'626	22'664'200	18'784'874

Commentaires

L'écart favorable enregistré dans les comptes 2019 provient pour une partie du contentieux LAMal qui présente des dépenses inférieures au budget et aux comptes 2018. Après plusieurs années de hausse, cette baisse s'explique par le ralentissement de l'augmentation des primes d'assurance-maladie enregistré durant les 2-3 dernières années et le contexte économique favorable.

Le reste de l'écart favorable, relève d'un revenu extraordinaire reçu au titre de la convention franco-suisse d'assistance aux indigents.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Charges subventions redistribuées	23'272'739	27'134'400	22'738'273
Frais de rappel	-1'200	0	-2'010
Revenus subventions redistribuées	-23'272'739	-27'134'400	-22'738'273
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'200	0	-2'010

Commentaires

Les écarts importants dans les groupes 37 et 47 découlent des charges d'aide matérielle moins élevées à redistribuer entre les communes dans le cadre de la facture sociale.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Aide sociale	69'624'827	69'563'000	64'656'493
Alfa Sal	3'343'174	3'472'200	3'430'837
Avances contribution d'entretien	100'823	557'900	211'191
Bourses d'études	3'003'157	2'933'100	3'013'571
Financement LACI	2'838'830	2'952'850	2'609'370
Intégration socio-professionnelle	5'451'077	6'220'032	6'086'524
Lutte contre les abus	508'392	693'200	856'519
Partenariat social privé	1'808'195	2'015'400	1'567'695
Subsides LAMal	40'500'257	40'815'968	35'432'636
Total charges (+) et revenus (-) nets	127'178'732	129'223'650	117'864'836

Commentaires

Les chiffres indiqués dans le présent tableau correspondent à la part de 60% assumée par l'État pour les différentes composantes de la facture sociale (art. 25c RELASoc), les communes assumant les autres 40% des charges. Les montants présentés sont exprimés en charges nettes ; ils correspondent pour chaque composante aux dépenses diminuées des subventions fédérales et des remboursements de prestations.

Globalement les résultats de la facture sociale 2019 reflètent l'effet d'une conjoncture économique favorable, qui s'est combiné aux effets des nombreux changements intervenus ces dernières années, en particulier les efforts consentis pour renforcer l'intégration socio-professionnelle, les mesures d'économies prises dans tous les domaines de la facture sociale, les réformes menées à ce jour dans le cadre de la redéfinition des prestations sociales toujours en cours et le renforcement des contrôles.

Les écarts favorables qui apparaissent dans les comptes relèvent principalement des composantes « Subsides LAMal » et « Aide sociale ». S'agissant des subsides LAMal, il convient de préciser que les dépenses 2019 sont en baisse par rapport à 2018 pour les bénéficiaires ordinaires et les bénéficiaires de l'aide sociale sous l'effet de la réforme menée et de la conjoncture favorable, alors que les subsides octroyés aux bénéficiaires de PC AVS/AI restent en augmentation comme les années précédentes en lien avec l'évolution démographique de la catégorie AVS. Concernant l'aide sociale, il est intéressant de relever qu'en corrélation avec la baisse des dépenses, il a été constaté une nouvelle baisse des dossiers actifs reconnus dans les SSR, de 2,6% entre 2018 et 2019. Parallèlement, il est important de rappeler que dans la composante « Aide sociale », l'écart favorable entre 2018 et 2019 découle également du fait qu'une charge extraordinaire avait été portée aux comptes 2018 pour la création d'une provision dans le domaine des migrations/asile.

Les avances de contributions d'entretien ont connu une réforme importante en 2019, avec le dé plafonnement du montant des avances. Ce changement a conduit à une augmentation significative des dépenses, avec notamment pour corollaire une limitation du recours à l'aide sociale en aval du dispositif. Il est important toutefois de relever que la composante « Avances de contributions d'entretien » a également connu en 2018 et 2019 des modifications comptables opérées en lien avec les exigences du MCH2 qui impactent le résultat présenté.

Les dépenses nettes qui sont transférées au SASO par d'autres services sont commentées dans les centres de profit spécifiques (SEAS, SMIG, SEMP).

2.11.9 Service de statistique (STAT)

Missions principales

Les missions du service de statistique (STAT), listées dans la loi sur la statistique cantonale (LStat) du 25 janvier 2011, sont les suivantes :

- Fournir aux autorités cantonales et communales ainsi qu'à la collectivité des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes ;
- Collecter, produire, traiter, analyser et stocker des données à but statistique sur la base de principes scientifiques choisis en toute indépendance, dans le respect de la charte de la statistique publique suisse ;
- Contribuer au développement du système suisse d'information statistique en collaborant avec la Confédération, les autres cantons, les communes, les organismes régionaux, les milieux scientifiques, les milieux économiques, les partenaires sociaux et la corporation statistique internationale.

Évolution de l'environnement et des tâches

En tant que service central, STAT est non seulement à la disposition du Conseil d'État et des services de l'administration, mais aussi des entreprises publiques et privées ainsi que du public en général. Grâce à sa vision transversale, le service recherche des solutions, autant informatiques que scientifiques ou méthodologiques, qui puissent répondre à l'ensemble des demandes.

Le domaine de la statistique étant en perpétuel mouvement, le service veille à adapter ses méthodes de travail aux réalités et aux nouveaux modes d'accès et de stockage des données administratives. Ainsi, en plus de la mise à disposition de statistiques publiques, il développe des compétences de plus en plus pointues dans de nombreux domaines du traitement de données statistiques, notamment : exploitation de données issues de registres administratifs ou de bases de données complexes, expertise et conseil sur le traitement de données et la création d'indicateurs statistiques, visualisation synthétique et dynamique d'indicateurs statistiques, ou encore méthodologie statistique en général (échantillonnage et sondage, représentativité, principes de dénombrement).

Enfin, le STAT propose de plus en plus de prestations externes, sous la forme de mandats. Les principaux se sont concrétisés par des contrats de prestations, notamment avec arcjurassien.ch et le Canton du Jura. Différents projets, de dimension et d'intensité variables, se réalisent également avec les communes neuchâteloises, avec l'Office fédéral de la statistique (OFS), avec d'autres cantons, voire également avec l'étranger (INSEE Bourgogne-Franche-Comté).

Activités et réalisations

Analyse et conseil

Dans son rôle de service central et transversal, le STAT fournit de nombreuses prestations à l'interne de l'administration notamment en termes de conseil et d'appui.

Ainsi, en 2019, parmi les 178 jours consacrés à cette prestation, 134 jours ont concerné divers services de l'administration cantonale. Ce sont par exemple des conseils dans le domaine du dénombrement des logements et locaux vacants, dans le domaine démographique ou encore du marché du travail et de la méthodologie statistique.

Le STAT a également conseillé et renseigné des entités externes à l'administration, notamment des communes du canton pour différentes analyses statistiques, mais également pour des travaux d'harmonisation de données. En tant que service de coordination entre la Confédération, le canton et les communes pour les travaux en lien avec la statistique de la construction, le STAT a joué son rôle de support et d'accompagnement dans la saisie des informations pour la Confédération, dans le registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). Le service veille en particulier à assurer la qualité et la comparabilité des données. En outre, diverses demandes sont régulièrement formulées par la presse, afin de disposer d'informations statistiques officielles pour le Canton de Neuchâtel.

Le STAT est intervenu dans de nombreux projets, en tant que leader du projet ou en tant qu'expert statistique. En 2019, ces prestations d'analyses statistiques liées à des projets ont occupé 933 jours de travail. Parmi les principaux projets, on peut citer :

- L'observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ), pour lequel une étude exploratoire sur les ressources naturelles a été réalisée, et en particulier sur l'eau (problématique de l'eau et pression exercée sur cette ressource) ; des travaux ont été menés en lien avec le déploiement du nouveau site internet de l'OSTAJ, désormais lié à celui de la Conférence transjurassienne (CTJ) ; une fiche synthétique sur l'artificialisation du sol a également été produite ;
- La production de statistiques conjoncturelles et de statistiques du marché du travail (emploi, chômage, salaires) ;
- La réalisation de prestations pour le Canton du Jura, en particulier la mise à jour de leur site internet, la diffusion de six infolettres statistiques, la production d'un mémento statistique en format de poche, ainsi que les réponses aux diverses demandes statistiques ;
- L'analyse critique du rapport social jurassien, sur demande du service de l'action sociale du Canton du Jura, ainsi que les travaux préparatoires pour le calcul d'un taux de risque de pauvreté ;

Service de statistique (STAT)

- La réflexion sur la base de données de stockage du STAT, et en particulier des tests prometteurs d'efficacité, de rationalisation et d'automatisation ;
- La refonte et l'optimisation de l'outil de saisie des logements et locaux vacants, en lien avec l'enquête annuelle réalisée auprès des gérances et des communes ;
- L'actualisation d'indicateurs de pilotage pour le DEAS ;
- La mise à jour des tableaux de bord du Conseil d'État pour visualiser l'avancement des travaux liés au programme de législature ;
- La production et l'analyse des statistiques de l'éducation et de la formation, non seulement pour les services de l'administration cantonale, mais également pour l'Office fédéral de la statistique (OFS) ;
- La production du rapport annuel de la statistique financière et des fiches financières des communes neuchâteloises ;
- La réalisation et la production de statistiques sur les mouvements migratoires ;
- La production, l'analyse et la diffusion des résultats du recensement de la population, dorénavant basées sur des extractions des registres des habitants.

Coordination et représentation

Le service de statistique participe régulièrement aux conférences fédérales et intercantionales de la statistique publique. En 2019, quatre réunions se sont tenues avec les services et offices collègues des autres cantons. De même, en tant que signataire de la Charte de la statistique publique suisse, le STAT fait partie du système statistique suisse. Le chef du service de statistique a été élu à la vice-présidence de la conférence des offices régionaux de statistique (Corstat) pour les années 2020 et 2021. En outre, le STAT représente les cantons latins dans le groupe d'experts suisse de la statistique économique.

Prestations transversales

Dans le cadre des activités de direction du service, un accent particulier a été porté en 2019 sur différentes tâches liées aux ressources humaines. En 2019, le service a en outre accueilli un stagiaire en insertion socio-professionnelle (ISP). Des réflexions sur la stratégie de communication du service ont été entamées.

En 2019, grâce à son rôle central et transversal, STAT a assumé ses différentes tâches au service de l'administration cantonale et mené la réflexion et les calculs en vue d'un futur passage au nouveau système financier et analytique. En outre, le service de statistique tient à rester toujours performant et efficace dans le traitement des données, qui sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2019	Ecart C2019 - B2019		Ecart C2019 - C2018	
	2018	Budget 2019		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	340'870	396'000	357'482	-38'518	-9.7%	+16'612	+4.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	20	0	199'723	+199'723	--	+199'703	+998'514.0%
43 Revenus divers	202'550	257'700	19'459	-238'241	-92.4%	-183'091	-90.4%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	138'300	138'300	138'300	0	0.0%	0	0.0%
Charges d'exploitation	1'171'925	1'305'580	1'205'769	-99'811	-7.6%	+33'844	+2.9%
30 Charges de personnel	967'727	1'057'280	1'027'102	-30'178	-2.9%	+59'375	+6.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	204'089	248'300	178'667	-69'633	-28.0%	-25'422	-12.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	109	0	0	0	--	-109	-100.0%
Résultat d'exploitation	-831'055	-909'580	-848'288	+61'292	+6.7%	-17'233	-2.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-831'055	-909'580	-848'288	+61'292	+6.7%	-17'233	-2.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-831'055	-909'580	-848'288	+61'292	+6.7%	-17'233	-2.1%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	9.00	10.00	9.00	-1.00	-10.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	6.90	7.40	7.40	+0.00	0.0%	+0.50	+7.2%

Commentaires

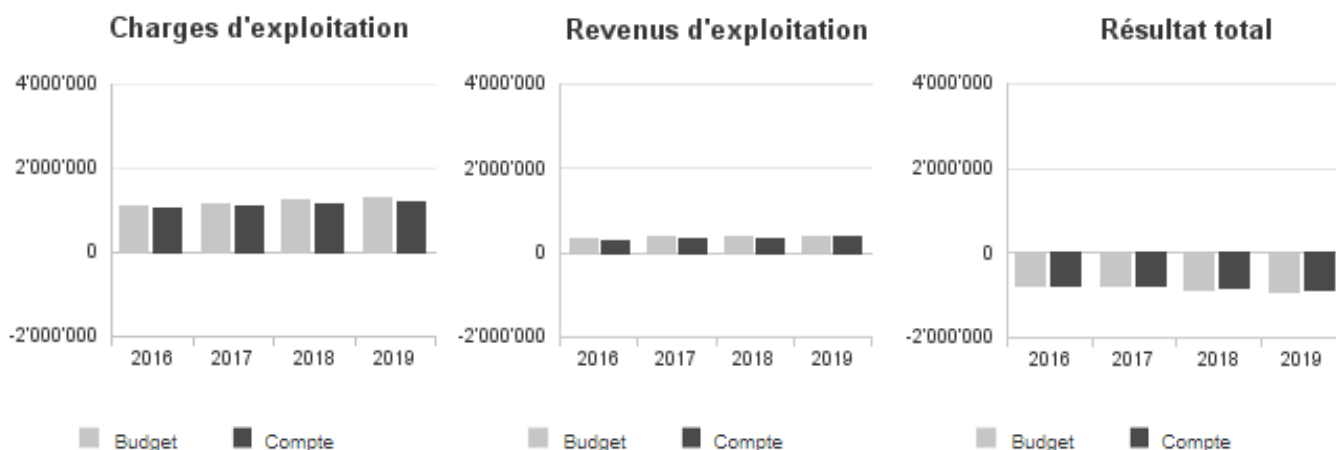
Lors de l'année 2019, les revenus issus de mandats externes ont été reclassés sous le groupe de revenus 42 à la place de 43. Ces revenus sont en augmentation par rapport aux comptes 2018 (+8.2%), notamment en raison d'un mandat supplémentaire réalisé pour le canton du Jura.

Les charges du groupe de charges 31 ont été globalement bien maîtrisées et réduites de 28% par rapport au budget et de 12.5% par rapport à l'exercice 2018.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat total est plus favorable de CHF 61'292 par rapport au budget.

Au sujet des effectifs, l'augmentation observée entre 2018 et 2019 (+0.5 EPT) est liée aux travaux statistiques en vue de la réalisation du système de pilotage destiné au Conseil d'État et aux départements de l'administration cantonale.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Analyse et conseil (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	240'000	171'703
Produits	396'000	357'482
Total coûts (+) / revenus (-) nets	-156'000	-185'778

Commentaires

Les coûts liés à ce groupe de prestations sont essentiellement constitués de frais d'acquisition de données (à l'OFS en particulier) afin de disposer de résultats représentatifs à l'échelle cantonale. Les prestations (charges et produits) liées aux travaux de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) et du mandat pour le canton du Jura font également partie de ce groupe de prestations.

Coordination et relais (CHF)	Budget 2019	Comptes 2019
Coûts	3'650	2'275
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	3'650	2'275

Commentaires

Les coûts et les produits directs de ce groupe sont générés par les prestations de coordination intercantonale ainsi que les frais de représentation auprès de la Confédération.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Frais de rappel	-20	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-20	0	0

Commentaires